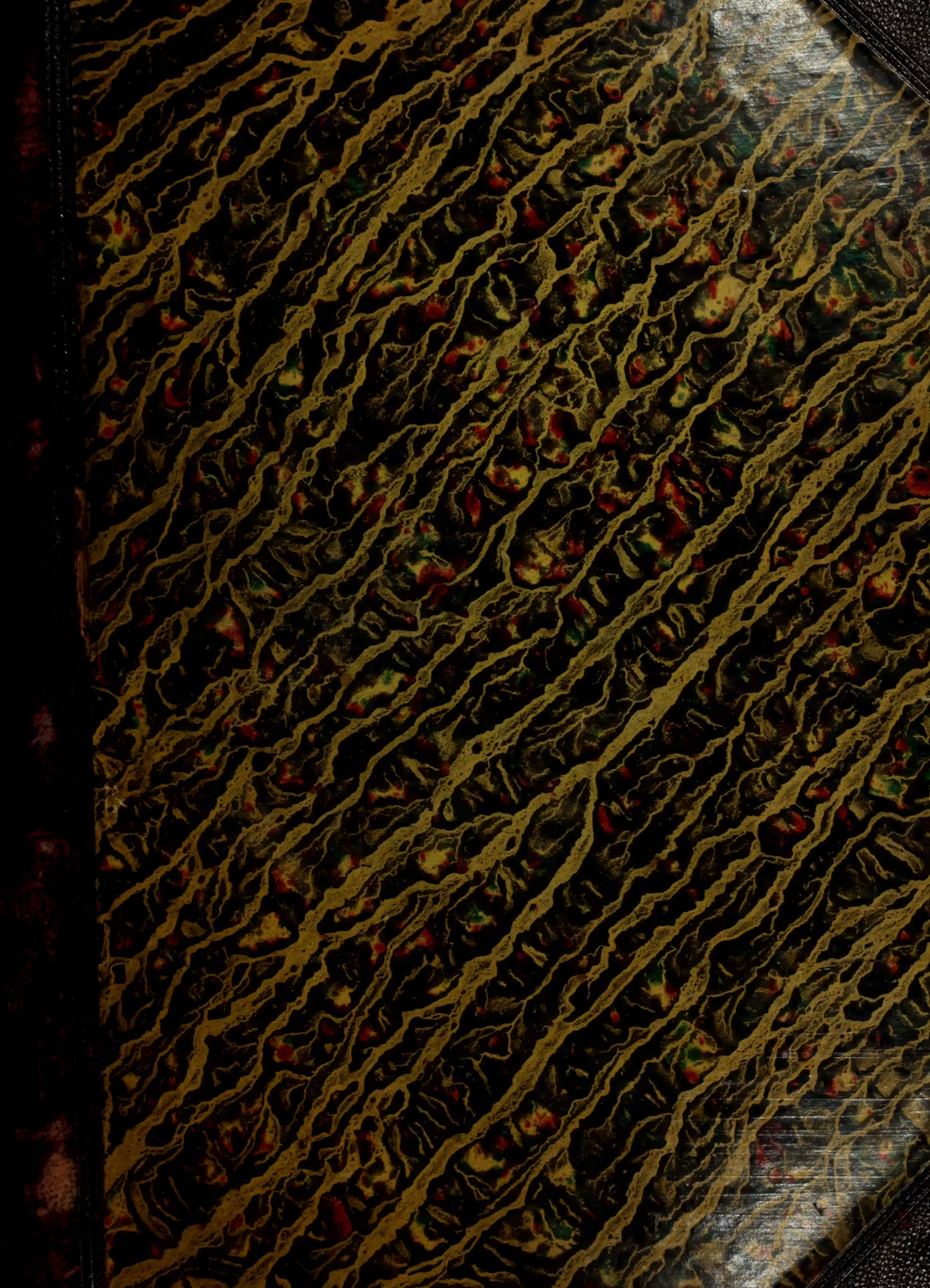


HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

TOME ONZIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

TOME ONZIÈME.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE,

OU

ANNALES DE CET EMPIRE;

TRADUITES DU TONG-KIEN-KANG-MOU,

PAR le feu Père JOSEPH-ANNE-MARIE DE MOYRIAC DE MAILLA, Jésuite François, Missionnaire à Pékin:

REVUES & publiées par M. LE ROUX DES HAUTESRAYES, Conseiller-Lecteur du Roi, Professeur d'Arabe au Collége Royal de France, Interprête de Sa Majesté pour les Langues Orientales.

OUVRAGE enrichi de Figures & de nouvelles Cartes Géographiques de la Chine ancienne & moderne, levées par ordre du feu Empereur *KANG-HI*, & gravées pour la première fois.

TOME ONZIÈME.



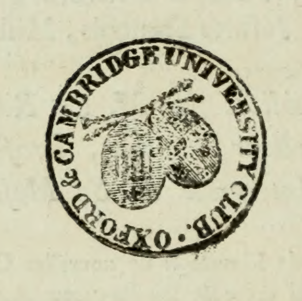


A PARIS,

Chez PH.-D. PIERRES, Imprimeur ordinaire du Roi, & du Collége Royal de France, rue Saint-Jacques.
CLOUSIER, Imprimeur de la Faculté de Théologie, rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXXX.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILÉGE DU ROI.


OXFORD & CAMBRIDGE UNIVERSITY CLUB.



HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

VINGT-DEUXIEME DYNASTIE.

Les TSING.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1649. *Chun-tchi.*

LES *Mantchéous* (1) se regardoient depuis six ans comme souverains de la Chine, & ils en prenoient le titre. Quoique d'un caractère en général extrêmement sevères, ils s'étoient fait une loi de traiter avec beaucoup de douceur ceux qui se sou-

(1) Quoiqu'il soit impossible d'avoir l'histoire authentique des *TSING*, puisqu'elle ne doit paroître que lorsqu'une autre dynastie leur aura succédé, néanmoins le P. *de Mailla*, par ses recherches, est venu à bout de se procurer des mémoires suffisans pour faire connoître la révolution qui a mis les *Mantchéous* sur le trône

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1649. *Chun-tchi.*

mettoient de bonne grace : cependant ils ne réussissoient pas mieux pour cela à gagner les cœurs de leurs nouveaux sujets : ce n'étoit dans tout l'empire que révoltes continuelles, dont plusieurs auroient suffi pour les chasser de la Chine, si les différens partis, qui se formoient successivement, avoient su mettre dans leur conduite autant d'intelligence & de concert, qu'ils marquoient de zèle pour recouvrer leur liberté.

Les troubles n'étoient pas encore appaisés dans les provinces de Hou-kouang, de Kiang-si, de Fou-kien & de Kouang-tong, qu'il se forma dans le Chen-si un parti d'autant plus à craindre, que les Tartares n'y entretenoient pas beaucoup de troupes;

---

de la Chine, & les principaux événemens des règnes de leurs princes jusqu'en 1722. On a déja parlé, dans une note sur les *Ming*, du *Tong-kien-ming-ki-tsuen-tsaï*, publié la quinzième année de *Kang-hi* : le docteur Tchu-tsing-yen, qui en est l'auteur, a conduit ce morceau d'histoire jusqu'en 1659, que les princes de la famille des *Ming* perdirent tout-à fait l'espérance de recouvrer le sceptre impérial. Le P. *de Mailla* a écrit d'après lui; & quand cette source a tari, il a eu recours au *Tsin-tching-ping-ting-sou-han-fang-lio*, ou relation des guerres que l'empereur Gin-ti (Kang-hi) fit au *Kaldan* des *Eleutes*. Ces Mémoires, rédigés par quatre ministres d'état & par soixante-dix mandarins, tant Chinois que *Mantchéous* choisis dans le tribunal des *Han-lin* & parmi les docteurs du premier ordre, sont écrits dans les deux langues, Chinoise & Tartare; ils contiennent le détail de l'expédition contre les *Eleutes*, & l'abrégé des autres événemens du règne de Kang-hi jusqu'à sa quarantième année : Ce prince les revit lui-même, y ajouta une préface de sa façon, & les fit imprimer dans son palais la quarante-septième année de son règne : il en distribua un exemplaire à chacun des grands de sa cour, défendant expressément d'en laisser paroitre aucun au-dehors : cependant le P. *de Mailla* est parvenu à se procurer un de ces exemplaires, qui lui a fourni les détails qu'il donne de l'expédition contre les *Eleutes*, à laquelle Kang-hi marcha en personne, & où il acquit beaucoup de gloire.

Ce que le Missionnaire historien dit de l'île *Formose*, que les Chinois appellent *Taï-ouan*, est tiré du *Tchi-chu*, ou Mémoires historiques de ces îles, rédigés sur les ordres de Kang-hi, par les plus habiles lettrés du Fou-kien. Le docteur Tchu-tsing-yen lui a encore fourni le complément de l'histoire du fameux pirate Tchin-tchi long, & de son fils Tching-tching-kong, qui chassa les Hollandois des îles *Formoses*, où il se forma une principauté indépendante, que Kang-hi enleva au

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1649. *Chun-tchi.*

la plus grande partie de leurs forces étoit occupée à contenir dans le devoir les villes nouvellement conquises : la province de Chen-si n'avoit cédé qu'à la force, & la mésintelligence de ses mandarins avoit causé sa perte. Au lieu de s'unir contre l'ennemi commun, ils s'étoient enfuis au loin avec les gens qui leur appartenoient, & avoient cherché des asyles sûrs où ils pussent se mettre à l'abri des Tartares, & y attendre un temps plus favorable au rétablissement de l'empire : ils ignoroient encore que le prince de Koueï étoit reconnu empereur de la Chine par les provinces méridionales. Ennuyés de rester cachés, & ayant des avis certains que les peuples

---

prince Taï-van, son petit-fils. Après avoir pris toutes les précautions pour s'assurer de la vérité des faits qu'il rapporte sur la foi des autres, le P. *de Mailla* arrivé en Chine en 1702, parle ensuite, comme témoin oculaire, des vingt dernières années de Kang-hi. Il ne dissimule point qu'on pourra soupçonner les historiens, qui ont écrit sous les yeux & par les ordres de ce prince, d'avoir cherché à le flatter ; cependant la mémoire des faits qu'ils ont recueillis, étoit encore toute fraîche, & il présume que la publication, qui se fera un jour de l'histoire authentique des *TSING*, ne changera rien à l'essentiel de ces faits.

L'histoire de la dynastie régnante, aura toujours cela d'intéressant & d'utile qu'elle fait connoître plus particuliérement la Tartarie : ces pays vastes & incultes, situés au nord & au nord-ouest de la Chine, sont habités par des peuples *Nomades*, qui n'ont d'autre occupation que celle de nourrir des bestiaux. Quoiqu'ils n'aient point de demeures fixes, ils ont cependant chacun leur quartier, dont les limites sont déterminées. Divisés en trois nations, savoir, les *Mongous*, les *Kalkas* & les *Eleutes*, ils se regardent tous comme descendant de Tchin-kis-han, & ont des *Han*, ou rois qui les gouvernent. Autrefois chacune d ces nations étoit composée de plusieurs *hordes* ou *bannières* ; les *Eleutes* en avoient quatre, les *Kalkas* sept, & les *Mongous* quarante-neuf, que Kang-hi réduisit à quarante-huit, sous le commandement d'autant de princes, vassaux de la Chine.

Les *Mongous* se donnèrent à Taï-tsong, deuxième empereur des *TSING*, & joignirent leurs forces à celles des *Mantchéous* pour enlever l'empire aux *MING*. Les *Kalkas* reconnurent également leur domination ; mais les *Eleutes* prirent les armes pour défendre leur liberté. Kaldan, un de leurs *Han*, aspirant à les gouverner seul, eut de continuels démêlés avec Tsé-ouang-rabdan son neveu, qui partageoit

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1649. *Chun-tchi.*

qui ne pouvoient ſe plier au gouvernement des Tartares, n'attendoient pour ſe révolter qu'une occaſion de le faire impunément, ils réſolurent de lever l'étendart, & composèrent une armée qui pouvoit monter à environ trente mille hommes.

Avant de ſe mettre en campagne, ils publièrent un manifeſte contre les Tartares, qu'ils peignoient des couleurs les plus odieuſes, n'oubliant aucun motif capable de ſoulever les Chinois contre ces uſurpateurs, & d'enflammer leur courage pour le recouvrement de leur liberté.

Lorſque les *Mantchéous* s'étoient emparés de cette province, toutes les villes, cédant à la terreur de leurs armes, s'étoient

---

avec lui la puiſſance ſouveraine. Séren-kaldan, fils de ce dernier, que les Chinois appellent *Tchon-kar*, & les Moſcovites *Kouantaïgi*, réunit ſous ſon obéiſſance les quatre hordes ou bannières des *Eleutes*. Ce même *Han*, préférant l'indépendance aux avantages d'un commerce avec la Chine, oſa braver la puiſſance de Kang-hi, & s'attira une guerre que ſon père & lui ſoutinrent avec une bravoure & une habileté qui durent faire juger à leurs ennemis par les ſommes qu'elle leur coûta & les pertes qu'ils eſſuyèrent, combien il eſt difficile de réduire une nation qui combat pour ſa liberté.

Ces trois nations ont chez elles des titres d'honneur; celui de *Taï-ki* eſt pour les deſcendans des princes *Mongous*, *Eleutes* & *Tchaſſac*. Les deux premières de ces nations, ainſi que les *Kalkas*, ne les accordent qu'aux princes qui ont quelque autorité ou quelque juriſdiction; les rangs de ces princes ſont encore diſtingués par des titres particuliers, tels que ceux de *Han*, *Tſi-nong-noyen*, *Tortſi*, *Hochetſi*, *Taï-tſing*, *Oupaché*, & *Séſſan*. Les *Eleutes* donnent ce dernier nom aux princes qui entrent dans le conſeil d'Etat.

Les *Mantchéous*, à l'exemple des Chinois, dont ils ont emprunté ces diſtinctions, mettent auſſi des différences entre leurs princes: ils les nomment *Han* ou Empereur, *Tſing ouang*, *Kiun-ouang*, *Peï-tſé*, *Peïlé* & *Kong*; on les diſtingue encore par des ceintures de couleur *rouge* & *jaune*, comme on l'a dit dans la note, pag. 454, tom. X.

Les Tartares ſont fort adonnés à la ſecte de *Foë*, répandue au Japon & dans les Indes, où elle a pris naiſſance. Les prêtres de cette ſecte, connus en Chine ſous le nom de *Ho-chang*, & ſous celui de *Lama* dans toute la Tartarie, forment une eſpèce de hiérarchie, qui ne reconnoît qu'un ſeul chef, appellé *Talaï-lama*,

empreſſées de ſe ſoumettre ; ils laiſsèrent, dans chacune de celles qui ſe donnèrent à eux, la même garniſon & le même gouverneur, excepté à Si-ngan-fou, la capitale, où ils mirent un gouverneur Tartare, avec trois mille hommes de leurs troupes. Le manifeſte publié contre eux produiſit une impreſſion générale ſur les Chinois, qui portoient tous impatiemment le joug étranger ; les gouverneurs des villes, à l'exception de la capitale, ouvrirent leurs portes aux inſurgens à meſure qu'ils s'y préſentoient : ainſi la défection fut univerſelle.

Le général *Mantchéou* trembla de ſe voir enlever la capitale elle-même : il dépêcha couriers ſur couriers à Pé-king pour demander un prompt ſecours. Bientôt après, dans la crainte que ce ſecours n'arrivât trop tard, il ne vit point d'autre moyen de s'aſſurer de la ville que de ſe défaire des habitans, & il forma l'horrible projet de les faire tous maſſacrer : il l'auroit exécuté, ſi le vice-roi de la province, averti à temps, n'étoit accouru, accompagné des principaux habitans, ſe jetter à ſes pieds,

---

auquel tous les autres obéiſſent ; à cette dignité ſuprême, il y en a de ſubordonnées, telles que celles de *Houtouctou*, de *Ti-rong*, de *Taï-lama*, de *Tchortſi* & de *Sertſi*. Ils vivent en communauté comme les *Ho-chang*, & quoique d'accord avec eux ſur le dogme de la *Métempſycoſe*, ils diffèrent cependant quant à la doctrine & à la manière de vivre & de s'habiller. Leurs vêtemens, faits d'une étoffe de ſoie jaune ou rouge, reſſemblent aſſez, pour la forme, à ceux que nos peintres donnent ordinairement aux apôtres.

Ce fut l'an 65 de l'ère Chrétienne, & ſous Ming-ti, dix-huitième empereur des *HAN*, que la ſecte de *Foë* s'introduiſit en Chine ; voyez tom. III, pag. 357. Les *MONGOUS*, en conquérant l'empire, y amenèrent avec eux leurs *Lama*, dont l'orgueil, la licence & le trop grand crédit, furent les principales cauſes de la chûte de cette dynaſtie. Cette ſecte, & celle des *Taoſſé*, qui l'a précédée, ont toujours fait plus de proſélytes parmi le peuple que parmi les lettrés, qui ſe ſont ſouvent élevés avec véhémence contre elles, & qui ont courageuſement défendu la doctrine de *Confucius*, qu'on peut regarder comme la religion ancienne & naturelle des Chinois. *Editeur.*

demandant quartier & répondant de la fidélité & de l'obéissance des autres.

Les insurgens une fois maîtres de toutes les villes de la province, ne pensèrent plus qu'à former le siége de la capitale. Telle étoit encore la terreur qu'inspiroit le nom Tartare, que trois mille hommes renfermés dans cette ville paroissoient aux Chinois une armée formidable : ils augmentèrent en conséquence leurs forces d'une infinité de gens qu'ils ramassèrent sans choix, & dont ils crurent que le nombre intimideroit les ennemis. Le général Tartare fut effectivement épouvanté d'abord d'une multitude, à laquelle il n'avoit à opposer qu'une garnison si foible en comparaison : cependant il voulut tenter si la bravoure répondroit à la supériorité du nombre. Ayant apperçu un de leurs corps séparé du reste de l'armée, il fit sortir à l'instant mille cavaliers, dont il donna le commandement à un de ses officiers, distingué par son courage. Par malheur pour les Tartares, ces troupes étoient composées de ce qu'il y avoit de plus brave & de plus aguerri dans l'armée ennemie ; c'étoit une espèce de corps de réserve destiné à porter du secours dans tous les endroits qui en auroient besoin : aussi reçut-il les *Mantchéous* avec toute la bravoure possible. Bientôt même devenant agresseur, ce corps les chargea à son tour vigoureusement, leur tua beaucoup de monde, & poursuivit les fuyards jusqu'aux portes de la ville, où il les força de rentrer avec précipitation. Ce petit échec excita de nouveaux transports de colère & de fureur dans l'ame du général Tartare, & lui fit reprendre le cruel dessein de faire égorger tous les habitans. « Vous savez, dit-il au vice-roi, que vos » Chinois ne cherchent que l'occasion de nous enlever l'em» pire : une révolution aussi subite que celle que nous venons

» d'essuyer dans cette province, en est une preuve; voulez-» vous nous exposer vous & moi à être victimes de leur tra-» hison ? Il faut du sang & un exemple terrible, pour les » retenir dans la fidélité & l'obéissance qu'ils nous doivent ».

« — Avant d'exécuter tant d'horribles assassinats, examinons » au moins de sang froid, répondit avec fermeté le vice-roi, » comment nous pourrions les justifier. Eh ! qu'avons-nous » donc tant à craindre de gens à qui nous avons enlevé toutes » armes offensives ? Rien ne m'épouvante de leur part que le » désespoir auquel nous les réduisons, & qui peut les porter » aux dernières violences. Que feriez-vous alors avec trois mille » hommes qui composent toute votre garnison ? Je puis me » rendre encore caution de leur fidélité ; mais si vous les » poussez à bout, vous serez vous-même responsable des suites » funestes qui ne manqueront pas d'en résulter. Au reste, il » vous est aisé de mettre a l'épreuve leur attachement : il en » est beaucoup qui ont servi dans les guerres précédentes ; for-» mons-en un corps dont nous nous servirons contre les re-» belles : la conduite qu'ils tiendront dans leur première sortie » contre les ennemis, vous apprendra jusqu'à quel point nous » pouvons compter sur leur fidélité, & comment vous devez » en agir ».

Le général suivit ce conseil ; il fit aussi-tôt publier l'ordre, aux habitans qui avoient servi, de se rendre sur la place d'armes pour y passer en revue. Les grands mandarins s'y trouvèrent en même-temps ; on en choisit cinq mille, à qui on donna des armes, & on leur fit exécuter toutes les évolutions militaires : dès le lendemain une partie fut commandée pour une sortie contre les rebelles. Heureusement ils remportèrent un avantage signalé : etant tombés sur un corps d'ennemis qui

n'étoit composé que de ces gens ramassés à la hâte, sans expérience & sans courage, ils les mirent dans un moment en déroute, & rentrèrent en triomphe dans la ville, n'ayant souffert de leur côté qu'une perte très-légère. A leur retour, le général Tartare qui étoit monté sur les remparts pour observer comment ils se comporteroient, leur donna mille louanges flatteuses, & renonça au barbare dessein qu'il avoit formé contre les habitans. Les insurgens ne se laissèrent pas décourager; ils se disposèrent à livrer un assaut, dans la pensée que les habitans de cette grande ville ne seroient pas plus fidèles aux Tartares que ceux des autres places de la province; mais voyant que personne ne se déclaroit pour eux, ils commencèrent à désespérer du succès.

Cependant la cour de Pé-king, à la première nouvelle de la révolte que lui donna le général Tartare, se hâta de recourir aux moyens les plus prompts d'en arrêter les progrès. Elle fit partir plus de vingt mille hommes, avec ordre de rassembler & de prendre sur leur passage les troupes qu'ils trouveroient dans les provinces de Chan-tong & de Ho-nan, jusqu'à ce qu'ils eussent formé une armée de plus de cinquante mille hommes. Cette armée avoit à peine mis le pied dans le Chen-si, que l'épouvante précéda sa marche, & saisit en même temps toutes les troupes des rebelles, qui n'attendirent pas même qu'elle fût arrivée jusqu'à eux pour lever le siége de Si-ngan-fou & prendre la fuite. La cavalerie Tartare redoubla de vîtesse, & les atteignit en peu de jours: les rebelles se croyant perdus sans ressource, se debandèrent d'eux-mêmes & se dissipèrent en un moment. Les villes qui les avoient reçus si facilement dans leurs murs, retournèrent avec la même promptitude à l'obéissance des Tartares.

La

La révolte du Chen-si étant dissipée, il s'en éleva une autre dans la partie septentrionale du Chan-si, d'autant plus à craindre, que le général Chinois qui en étoit le chef avoit presque engagé les *Mongous* dans son parti.

Le jeune empereur Tartare entroit dans sa quatorzième année ; les princes ses oncles, pensèrent alors à lui donner pour épouse une princesse du sang des *Mongous*, afin de se lier plus étroitement avec eux : un des princes *Mantchéous* fut chargé d'en aller faire solemnellement la demande. Cet ambassadeur partit avec un cortège nombreux & brillant, & passa par Taï-tong, où il séjourna quelque temps. Les gens de sa suite, la plupart étourdis & libertins, s'y livrèrent à toute sorte de désordres & d'excès. La fille d'un des plus considérables de la ville, étoit conduite par sa famille, avec les cérémonies en usage, à la maison de son nouvel époux ; sans respect pour les droits les plus sacrés de la nature & des gens, ils l'arrachèrent des bras de ses parens & l'enlevèrent : crime inoui à la Chine, & qui fit frémir de colère & d'indignation tous ceux qui l'apprirent.

Kiang-tsaï, gouverneur de la ville, envoya porter des plaintes au prince *Mantchéou*. Cet outrage sanglant, commis envers toute une famille, ne parut à l'ambassadeur qu'une aventure plaisante, & il répondit sur ce ton aux plaintes qui lui étoient adressées. Le gouverneur se transporta lui-même chez le prince, & lui parla avec fermeté & vivacité, en lui peignant la grandeur de l'attentat dont il demandoit justice. Le prince reçut avec le même ton de légéreté & de plaisanterie les nouvelles plaintes du gouverneur. Celui-ci outré de dépit & d'indignation, quitta le prince, & parcourant successivement les différens quartiers de la ville, en criant à la vengeance, il ameuta

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1649. *Chan-tchi.*

les habitans, à la tête desquels il se mit, & fit main-basse sur tout ce qu'il rencontra de Tartares : aucun n'échappa au carnage, excepté le prince-ambassadeur, qui, à la première nouvelle du tumulte, avoit pris la précaution de gagner le rempart, d'où il descendit au moyen d'une corde qu'on lui procura. Ayant trouvé au pied des murailles un cheval, il le monta tel qu'il étoit, sans selle & sans bride, & reprit la route de Pé-king.

Le gouverneur comprit d'abord qu'une révolte ouverte contre les Tartares étoit l'unique ressource capable de le mettre à couvert de leur ressentiment : il répandit un manifeste, dans lequel il peignit des couleurs les plus vives, l'attentat commis dans la ville de Taï-tong ; passant ensuite à la nation des *Mantchéous*, il fit, de son caractère & de ses mœurs, le portrait le plus odieux, & finit par des invitations pathétiques aux Chinois de se réunir pour briser le joug de la tyrannie & chasser les usurpateurs de leur empire.

Ce manifeste produisit l'effet que le gouverneur pouvoit en espérer : tout ce qu'il y avoit de plus brave & de plus courageux dans les provinces de Chan-si & de Chen-si accourut pour se joindre à lui ; il les incorpora dans les troupes qu'il avoit sous ses ordres, & il en composa une armée assez forte pour lui faire espérer de se soutenir contre les *Mantchéous*, & même d'avoir sur eux la supériorité, dans le cas où les *Mongous* voudroient l'assurer de quelque secours. Dans le dessein de les y engager, il envoya un de ses officiers vers le prince *Mongou*, celui-là même dont les *Mantchéous* se proposoient de demander la fille pour leur empereur. Cette négociation eut un entier succès : le prince *Mongou* entra dans la ligue & alla jusqu'à promettre de marcher en personne à la tête de ses troupes contre les *Mantchéous*.

L'alliance des *Mongous* avec les Chinois, auroit porté le coup le plus fatal à la puissance des Tartares : leurs troupes étoient en grande partie composées de soldats *Mongous*, qui auroient sans doute refusé de porter les armes contre leurs compatriotes ; & d'ailleurs le prince auquel s'adressoit le gouverneur de Taï-tong, étoit le plus puissant de la nation : aussi les *Mantchéous* mirent-ils promptement tout en œuvre pour traverser des desseins dont l'exécution auroit causé leur ruine totale.

La cour de Pé-king informée par le retour de son ambassadeur du soulevement de Taï-tong, se prépara à en tirer une vengeance éclatante ; mais elle s'empressa encore davantage d'envoyer une nouvelle ambassade au prince *Mongou*. L'ambassadeur fut chargé de présens d'une magnificence extraordinaire, & on lui fit prendre une route différente de la première pour se rendre à sa destination.

Admis à l'audience du prince *Mongou*, il commença par le récit du funeste massacre des Tartares à Taï-tong, au mépris du droit le plus sacré des nations, & du caractère d'ambassadeur que portoit le prince *Mantchéou* ; il n'oublia rien de ce qu'il crut propre à le persuader que cette injure lui étoit commune, & il finit par lui demander la princesse sa fille en mariage pour l'empereur son maître. Le prince *Mongou* parut d'abord irrésolu & embarrassé de répondre à cause de son engagement avec le gouverneur Chinois ; mais les riches présens qu'on étala sous ses yeux, le tirèrent bientôt de son indécision : il accorda sa fille, en déclarant en même temps qu'il ne croyoit pas pouvoir aider de ses troupes les *Mantchéous*, afin de ne pas violer la parole qu'il avoit donnée au gouverneur Chinois ; & il promit de conserver une exacte neutralité dans

DE L'ERE CHRÉTIEENE. *Tsing.* 1649. *Chun-tchi.*

l'affaire de Taï-tong : ce fut en effet sa dernière résolution, dont il donna avis au gouverneur Chinois.

Kiang-tsaï ne fut point affecté de se voir frustré du secours qu'il attendoit des *Mongous ;* il se voyoit alors à la tête d'une armée de cent mille hommes, tous braves & aguerris, qui étoient venus se ranger sous ses étendarts, pour partager avec lui la gloire de délivrer leur patrie. Ses troupes lui décernèrent le titre de prince de *Han* & de *restaurateur de l'empire*, titre qu'il n'avoit dessein de conserver, selon la déclaration qu'il en donna, que jusqu'à ce qu'il se fût trouvé un prince de la famille des *Ming*, digne de monter sur le trône impérial. Les *Mantchéous* s'empressèrent de recourir aux moyens les plus efficaces pour arrêter les progrès de la révolte : ils firent aussi-tôt partir de Pé-king une armée considérable. Le prétendu prince de Han s'y attendoit, & il développa bientôt tous les talens d'un grand capitaine.

Lorsqu'il fut assuré que l'armée ennemie n'étoit plus qu'à une distance peu considérable de la sienne, il rassembla une grande quantité de chariots, sur lesquels il plaça des canons chargés à cartouche : on ajusta pour chaque pièce une mèche disposée de manière que ceux qui avoient ordre de mettre le feu à un signal convenu, auroient le temps de se garantir du danger avant l'explosion. Tout étant préparé, & les chariots couverts de manière qu'on les prît pour des chariots qui portoient le bagage, il sortit de ses lignes & marcha à la rencontre des ennemis. Les Tartares surpris de la témérité du général Chinois, se disposèrent à lui donner bataille : à la première attaque les Chinois se retirèrent en désordre, abandonnant leurs chariots. Alors les ennemis persuadés qu'ils auroient bon marché de gens qui fuyoient devant eux, commencèrent

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1649. *Chun tchi.*

par se jetter sur les chariots : à l'instant on mit le feu aux canons qui étoient masqués, & il en coûta la vie à un grand nombre de Tartares. Le prince de Han profita de leur désordre pour les charger & les mit en fuite : il les poursuivit l'espace de vingt *ly ;* plus de quinze mille hommes restèrent sur le carreau, & l'armée ennemie dans une déroute universelle, se dissipa entièrement. Cette victoire mit le prince de Han en grande réputation ; il lui venoit de toutes parts du monde se ranger sous ses drapeaux : ne doutant point que les Tartares n'envoyassent promptement contre lui de nouvelles forces, il fit tous les préparatifs nécessaires pour être en état de les recevoir.

En effet, dès qu'on fut informé à Pé-king de la perte de la bataille, on donna sur le champ des ordres pour former une armée deux fois plus nombreuse que la première, & elle se mit aussi-tôt en route pour Taï-tong. Le prince de Han se trouvoit alors à la tête de plus de cent cinquante mille hommes ; il s'avança à la rencontre des ennemis jusqu'à une distance de la ville de plusieurs dixaines de *ly :* si-tôt qu'il se vit en présence, sans leur donner le temps de se reconnoître, il les fit charger brusquement, & leur tua plus de vingt mille hommes ; le reste chercha son salut dans la fuite.

La perte de cette seconde bataille remplit de consternation la cour de Pé-king : un échec de cette nature étoit capable de ruiner entiérement les affaires des *Mantchéous.* Le prince Tsé-tching-ouang, chef du conseil de régence, prit la résolution de marcher en personne à la tête des troupes, & employa toutes ses ressources pour assurer le succès de son expédition. Il commença par faire lui-même la revue des huit bannières, & prit dans chacune l'élite des soldats, dont il forma un corps

d'armée de plus de cent mille hommes : il en fit venir autant des provinces voisines, qu'il remplaça par de nouvelles levées. Il choisit de même parmi les officiers les plus braves & les plus expérimentés, & partit ainsi avec une armée formidable pour Taï-tong, résolu d'éteindre la révolte ou de périr.

Le prince de Han ne se laissa pas intimider par la crainte d'en venir aux mains avec une armée si supérieure à la sienne; il espéroit que les troupes Chinoises, dont elle étoit en partie composée, se déclareroient pour lui : dans cette confiance, dès que l'armée Tartare arriva dans le district de Taï-tong, il se mit en devoir d'aller lui présenter le combat. Le prince Tsé-tching-ouang n'avoit garde d'accepter le défi, & de commettre sa fortune aux hasards d'une action générale : il connoissoit la bravoure & l'habileté du prince de Han ; la perte des deux batailles précédentes l'instruisoit assez de la nécessité d'établir un nouveau plan de conduite : ainsi il s'arrêta au projet de parvenir à enfermer le général Chinois dans une place où il pût le réduire plus facilement par la grande supériorité de ses forces. Les deux armées furent donc uniquement occupées pendant plus de deux mois, l'une à chercher l'occasion de se battre, l'autre à l'éviter ; il n'y eut que de légères escarmouches, dans lesquelles les Tartares remportèrent toujours l'avantage ; le prince, leur général, préféroit de sacrifier quelques-uns des siens, à l'inconvénient de risquer une bataille décisive.

La conduite du prince Tartare parut au prince de Han un effet de la crainte & du sentiment de sa propre foiblesse : il s'imagina qu'il n'oseroit venir l'attaquer dans Taï-tong. Dans cette fausse persuasion, il y conduisit son armée pour lui faire prendre quelques jours de repos : Le prince Tartare qui l'épioit,

profita en habile homme de cette faute pour ruiner fon armée, & éteindre jufqu'au fouvenir de fa révolte : il ne le fut pas plutôt entré dans Taï-tong, qu'il partit avec toute fa cavalerie & fit une diligence extrême ; il inveftit la ville, & raffemblant tous les payfans des villages voifins, il leur fit creufer un foffé large & profond, de plus de cent *ly* de tour : il fut infpirer tant d'activité aux travailleurs, que l'ouvrage fut achevé en très-peu de jours. Certain d'affamer la ville & de faire périr le prince de Han avec toute fon armée, il ne s'occupa plus qu'à garnir de corps-de-garde cette ligne de circonvallation. Le général Chinois fentit la double faute qu'il avoit commife, en venant s'enfermer lui-même dans la ville, & plus encore de n'en être pas forti au moment de l'arrivée des Tartares. Cependant il ne lui reftoit d'autre reffource pour fe tirer d'embarras, que de forcer la barrière qu'on lui oppofoit ; il prit fon parti, & ayant affemblé fes officiers, il leur adreffa ce peu de paroles : « Je ne perdrai pas » le temps à vous montrer le danger qui nous menace, vous » le voyez ; votre bravoure peut feule opérer notre falut com- » mun : le fuccès exige de grands efforts de valeur, & il n'eft » pas impoffible. Qui avons-nous à combattre, après tout ? » Des gens déja affoiblis, découragés par deux défaites, & qui » redoutent tellement une troifième action, qu'il ne nous a » jamais été poffible de les y engager. Le parti qui nous refte » à prendre, n'eft pas douteux ; s'il nous faut périr, mourons » les armes à la main. Ne vaut-il pas mieux vendre en braves » gens notre vie, que de tomber fans gloire fous le fer des » Tartares ? » Il s'éleva alors dans l'affemblée un bruit univerfel, qui prouva leur impatience de marcher à l'ennemi. Le prince de Han les félicita d'une réfolution digne d'eux, & leur

dit de disposer leurs troupes, en leur annonçant que son projet étoit d'entreprendre le lendemain même dès l'aurore, de forcer le fossé que les Tartares avoient creusé, & ce fossé une fois franchi, de leur livrer bataille.

Kiang-tsaï parut en effet le lendemain matin hors des murs à la tête de ses troupes : il les rangea lui-même en bataille, & n'oublia rien pour leur communiquer le courage qui l'animoit. Les Tartares se préparèrent de leur côté à le bien recevoir ; le prince de Han fondit avec impétuosité sur ceux qui gardoient le fossé. Il s'engagea alors une sanglante action, dans laquelle il périt une grande quantité de monde ; enfin, après quatre heures de combat, le prince de Han força les Tartares à lui abandonner le fossé : déja il alloit poursuivre le succès de ses premiers efforts, lorsque s'étant trop avancé vers l'ennemi, dans le dessein de rallier ses troupes, il fut atteint d'une flèche qui lui enleva en même temps la victoire & la vie. La consternation & l'effroi s'emparèrent à l'instant de ses troupes témoins de sa chûte ; bientôt ce ne fut plus qu'une déroute générale : ceux qui ne prirent point la fuite, se rendirent aux Tartares, qui les reçurent à bras ouverts, charmés de voir finir une guerre qui leur avoit coûté tant de monde. Ils ne voulurent d'autre vengeance, que de livrer au pillage la ville de Taï-tong, qu'ils regardoient comme le berceau de la révolte.

Après l'extinction des révoltes excitées dans les provinces de Fou-kien, de Kiang-si, de Chen-si & de Chan-si, les *Mantchéous* se voyoient possesseurs paisibles de plus des deux tiers de l'empire : il ne leur restoit plus à conquérir que les les provinces de Sé-tchuen, de Yun-nan, de Koueï-tchéou, de Kouang-si & de Kouang-tong, qui pouvoient seules former

former un très-grand royaume, en état de tenir tête aux Tartares, si elles avoient été réunies sous un seul prince; mais le Ssé-tchuen, la plus grande des cinq, étoit sous la domination tyrannique du rebelle Tchang-hien-tchong; & les quatre autres obéissoient au prince de Koueï, trop foible pour se soutenir contre une puissance aussi considérable que celle des *Mantchéous.* Ces conquérans qui vouloient réunir tout l'empire sous leurs loix, entreprirent cette année de soumettre le Ssé-tchuen & de détruire la tyrannie sous laquelle gémissoit cette province, presque entiérement dépeuplée par les cruautés inouies de Tchang-hien-tchong.

La dernière année de *Hoaï-ti* ou *Tsong-tching*, que les Tartares comptent pour la première de *Chun-tchi*, le rebelle Tchang-hien-tchong avoit mis tout à feu & à sang dans le Hou-kouang, & à la dixième lune de la même année, il étoit entré dans le Ssé-tchuen: comme il avoit des forces nombreuses, rien ne put l'arrêter que la ville de Tching-tou, capitale de la province, qu'il investit de toutes parts. Bientôt après il fit mettre le feu à tous les bourgs & villages des environs, qui devinrent autant de monceaux de cendres.

Long-ouen-kouang, vice-roi de la province, qui faisoit sa résidence ordinaire dans cette ville, ne put être spectateur d'un embrasement si barbare; ayant rassemblé toutes ses troupes, qu'il augmenta de recrues prises parmi les habitans, il se mit à leur tête dans le dessein de faire une sortie vigoureuse & de livrer bataille au rebelle. Quelque brave & expérimenté que fût ce mandarin, il étoit difficile qu'il l'emportât sur un ennemi, qui se trouvoit à la tête de deux cens mille hommes: il ne pouvoit lui en opposer que quarante mille, dont à peine dix mille avoient été au feu; le reste étoit composé des bour-

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1649. *Chun-tchi.*

geois de Tching-tou, dont la plupart n'avoient jamais porté les armes. Le vice-roi sentoit tout le désavantage de sa position ; mais il avoit un certain nombre de braves d'élite dont l'intrépidité étoit à toute épreuve : il remit son sort entre leurs mains, & les distribua de rang en rang, assuré qu'ils communiqueroient leur valeur aux moins aguerris. Profitant alors du moment où il les vit animés, il fit sonner la charge, & fondit avec impétuosité sur les rebelles, qui furent enfoncés ; plus de vingt mille des leurs couvrirent le champ de bataille. Il se voyoit au moment de décider la victoire ; mais emporté par la chaleur du combat, & tout occupé du soin d'animer ses soldats, il s'avança à la portée du trait : une flèche qui l'atteignit, lui enleva la vie & la victoire, & sa mort fut le signal d'une déroute universelle parmi ses troupes. Tout plia devant les rebelles ; Tchang-hien-tchong n'eut qu'à se présenter pour entrer dans Tching-tou : il immola à sa fureur le prince de Chou de la famille des *Ming*, avec plusieurs des principaux habitans de cette grande ville ; mais il perdit plus de trente mille hommes dans cette sanglante action. A la vue du champ de bataille, jonché de ses plus braves soldats, il frémit de rage & ne respira que vengeance contre les habitans de Tching-tou, qui composoient la plus forte partie de l'armée de Long-ouen-kouang. Il alloit condamner à passer au fil de l'épée tout ce qui se trouvoit dans la ville sans aucune distinction, lorsque Sun-ko-ouang, le plus considérable de ses officiers, vint à bout de le fléchir, en lui peignant toute la haine que cette inhumanité alloit lui attirer ; ainsi il se contenta d'abandonner cette malheureuse ville au pillage, pendant lequel ses soldats se portèrent aux plus affreux excès.

Cette province se trouvant dégarnie de troupes, il s'en rendit

aiſément le maître, & réſolut d'en former un royaume. Il commença par diviſer ſes troupes en quatre corps d'armée, dont il confia le commandement à quatre officiers généraux, qu'il revêtit des titres les plus magnifiques : il donna à Sun-kouang, le premier de ces généraux, le nom de *Ping-tong-tſiang-kiun*, c'eſt-à-dire, *général pacificateur de l'eſt*; à Lieou-ouen-ki, le ſecond, celui de *Kien-fou-nan-tſiang-kiun*, ou *général qui établit ſolidement le ſud*; Li-tſing-koué, le troiſième, eut le titre de *Ngan-ſi-tſiang-kiun*, *général qui donne la paix à l'oueſt*; & le quatrième, Ngaï-ki-neng, eut celui de *Ting-pé-tſiang-kiun*, *général conquérant du nord*.

Peu de jours après, le ſeize de la dixième lune, ce chef de rebelles, prit le titre de *Si-ouang* ou *roi de l'oueſt* : il donna le nom de *Si-kien* à ſa prétendue dynaſtie, & celui de *Ta-chun* aux années de ſon règne : il choiſit la ville de Tching-tou pour la capitale de ſes états, & l'appella *Si-king*. Ouang-tao-ling & Yen-yang-min furent nommés ſes miniſtres d'état, & il créa ſix généraux, affectant d'imiter en tout la forme du gouvernement Chinois. Ignorant & ennemi déclaré des lettres, les ſavans devenoient l'objet aſſuré de ſa haine, de ſes mépris & de ſes perſécutions. Un de ſes officiers, homme de lettres, s'étant aviſé de lui propoſer quelque réforme avantageuſe au gouvernement, il le fit mourir, & avec lui plus de deux cens autres lettrés, pour ſe défaire, diſoit-il, de ces donneurs d'avis, qui n'étoient propres qu'à cauſer du trouble & à empêcher la réuſſite des meilleures entrepriſes. Il avoit conçu le deſſein d'exterminer dans ſes états tous ceux qui faiſoient profeſſion de cultiver les lettres : pour conſommer plus ſûrement ce barbare projet, il ſut cacher quelque temps la haine qu'il avoit jurée aux lettrés, & il fit publier dans la province de Sſé-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1649. *Chun-tchi.*

tchuen l'ordre à tous ceux qui s'étoient appliqués à l'étude, de se rendre à Tching-tou pour y être examinés & promus aux dignités & aux emplois de mandarins suivant leur capacité. L'espérance de parvenir attira à Tching-tou des candidats, au nombre de trente-deux mille trois cens dix : un seul d'entre eux préféra de rester dans la solitude, afin de n'être point distrait par les emplois de son application à l'étude, qui faisoit son bonheur & toute son ambition. Aussi-tôt que cette multitude de lettrés fut assemblée dans l'endroit destiné à l'examen, Tchang-hien-tchong les fit investir par ses soldats, & sous prétexte de punir la désobéissance de celui qui ne s'étoit point rendu à ses ordres, il ordonna à ses gens de faire main-basse sur ceux qu'il tenoit renfermés : tous furent passés au fil de l'épée. Ce monstre osa tenter de justifier sa barbarie, en publiant que c'étoit rendre service à l'état, que d'exterminer ces sortes de gens, qui sont toujours les principaux auteurs des cabales & des désordres qui se commettent.

Plus il répandoit de sang, plus son caractère devenoit féroce : rongé d'inquiétude & de soupçons, il ne pouvoit se dissimuler qu'il ne méritât d'être en exécration à tout le monde. Sa fureur redoubla lorsqu'il vit l'effroi universel de cette grande province, & rien n'étant plus capable d'en modérer les accès, il convertit en désert un des pays les plus peuplés de l'empire.

A la prise de Tching-tou, après avoir fait mourir le prince de Chou qui s'y étoit renfermé, il attacha à son service les trois mille eunuques qui servoient ce prince malheureux. Un d'entre eux, en conversant avec ses camarades, l'ayant par mégarde appellé simplement de son nom de Tchang-yen-tchong, au lieu de lui donner le titre de roi, il en fut informé par un de

ſes miſérables eſpions, qu'il entretenoit en grand nombre, & ce fut un crime irrémiſſible. Il aſſembla auſſi-tôt les troupes qu'il employoit à ſes exécutions ſanguinaires, & peu content de la mort du prétendu coupable, il fit égorger ſous ſes yeux les trois milles eunuques, ſans en épargner que quelques-uns qu'il conſerva pour le ſervice intérieur de ſa famille.

Par une contradiction, qui n'eſt cependant qu'apparente, ce même homme, continuellement dominé par un caractère inquiet, ſoupçonneux & féroce, montroit avec ſes troupes un air ouvert, gracieux & affable. Il converſoit familièrement avec ſes ſoldats, mangeoit même avec eux; généreux & naturellement libéral, il s'empreſſoit de leur donner ce qui leur faiſoit plaiſir, & il étoit tranſporté de joie lorſqu'ils paroiſſoient contens de lui; mais il reprenoit ſon caractère farouche contre ceux qui lui ſembloient triſtes & mécontens : il les regardoit comme des gens dont il devoit ſe défier, & c'étoit pour lui un motif de proſcription, dont l'arrêt ne tardoit pas à être exécuté.

Converſant un jour, ſuivant ſa coutume, avec ſes ſoldats, il en vit un dont tous les autres louoient hautement la bravoure; Tchang-hien-tchong le conſidère quelque temps, & n'ayant entre les mains qu'une ceinture, il l'a lui donna. Le ſoldat ſurpris de voir ſa bravoure miſe à ſi vil prix, s'en plaignit à quelques-uns de ſes camarades avec trop peu de précaution; le tyran, qui en fut informé, fit mettre ſous les armes ſes troupes, & en ayant ſéparé environ deux mille, du nombre deſquels étoit ce ſoldat, il les fit paſſer au fil de l'épée.

Sur le rapport d'un de ſes eſpions, qu'un *Ho-chang* ou prêtre d'idole, en grande réputation dans Tching-tou, avoit parlé

de l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1649.
Chun-tchi.

de lui d'une manière peu respectueuse, ce tyran, sous prétexte de faire un grand sacrifice à *Foë*, le fit venir, & avec lui tous les *Ho-chang* de cette ville, dont le nombre alloit à plus de deux mille ; il les immola tous, non à *Foë*, dont il ne s'embarrassoit guère, mais à sa cruauté, que la soif de répandre le sang irritoit sans cesse.

Ce n'étoient là que les prémices de sa barbarie ; il envoya aux officiers qui commandoient dans les villes soumises à sa tyrannie des ordres d'exercer le même traitement envers les *Ho-chang* de leur départemens : on en compta plus de vingt-cinq mille mis à mort dans la seule province de Sé-tchuen ; les femmes & les enfans n'étoient pas plus à couvert de ses fureurs que les hommes ; les cruautés les plus inouies & les plus incroyables, signalèrent le règne affreux de ce monstre.

A la nouvelle que les *Mantchéous* étoient arrivés dans le Chen-si, & qu'ils se disposoient à venir l'attaquer, il envoya Lieou-tsin-tchong, l'un de ses généraux, avec une division considérable, & toute composée de soldats du Sé-tchuen, s'emparer de Han-tchong-fou, qui est comme la clef de cette province. Cet officier entra sans difficulté dans la place ; mais à l'approche des Tartares, il la leur livra, & passa à leur service. Furieux de cette défection, Tchang-hien-tchong jura la perte de tous les peuples du Sé-tchuen. Ses satellites, ministres trop fidèles de ses cruautés, se répendant aussi-tôt dans Tching-tou, forcèrent les maisons & en arrachèrent les habitans, qu'ils chargèrent de chaînes & trainèrent hors des murailles. Le tyran voulut se rassasier de ce spectacle horrible : on entendoit de tous côtés les hurlemens de la rage & le cris du désespoir, poussés par cettte multitude d'hommes, de femmes & d'enfans de tout âge. Si-tôt qu'il parut, ces infortunés tom-

bèrent à ſes pieds, implorant ſa miſéricorde, & demandant qu'on ſeparât au moins l'innocent d'avec le coupable. Quelqu'endurcis que fuſſent la plupart des ſoldats employés ſouvent à ces ſortes d'exécutions ſanguinaires, ils ne purent tenir contre ce ſpectacle touchant : pluſieurs joignirent leurs prières aux cris de ces malheureux pour exciter ſa pitié & demander grace. La nature ſembla un moment avoir repris le deſſus ; le tyran fut attendri, & demeura quelque temps indécis ; mais bientôt il rougit d'avoir été ſenſible, & entrant dans un nouvel accès de fureur, il ordonna d'arrêter les ſoldats qui lui avoient paru touchés du ſort de ces victimes innocentes, & les fit tous avancer dans la plaine : là ils furent inveſtis par ſes ſatellites, dont chacun prit le caractère & fit les fonctions de bourreau ; lui-même couroit de rang en rang pour animer leur férocité, défendant d'épargner perſonne ſous peine de la vie. Bientôt un fleuve de ſang couvrit la terre, & plus de ſix cens mille hommes furent égorgés : il fit jetter les cadavres dans la rivière, afin que les habitans des contrées qu'elle arroſoit, fuſſent avertis par le ſpectacle de ſes eaux changées en ſang & des corps qu'elle charrioit, du ſort affreux qui les attendoit eux-mêmes.

A cette vue horrible, les uns ſaiſis de frayeur, abandonnèrent leur patrie & tout ce qu'ils poſſédoient pour aller implorer un aſile dans les états voiſins ; les autres, ſentant leur courage renaître de leur déſeſpoir même, préférèrent de vendre chérement leur vie, à l'ignominie de tomber ſous les coups d'un cruel bourreau : ils coururent aux armes, & brûlant de ſe venger, ils auroient pu réuſſir, s'ils avoient eu à leur tête un chef qui ſût diriger leur courage ; mais manquant de chef & de munitions de guerre, ils périrent tous. Le rebelle convertit

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1649. *Chun-tchi.*

en une ſolitude affreuſe, une des plus floriſſantes provinces de l'empire.

La ruine du Sſé-tchuen n'avoit point encore aſſouvi la barbarie de ce tygre altéré de ſang. Il exerça ſa rage ſur les animaux qui avoient échappé au maſſacre général des habitans : chevaux, bœufs, moutons, tous les troupeaux furent égorgés par ſes ordres.

Il ne reſtoit plus à ce monſtre deſtructeur, que de mettre cette province dans un état à ne pouvoir être repeuplée : il y réuſſit, en faiſant abattre palais, maiſons, murailles des villes, édifices publics & particuliers ; rien ne fut épargné ; & ſes troupes renverſèrent tout de fond en comble. « Je veux, fit-il » enſuite publier dans ſon armée, éteindre juſqu'au nom de » cette province & éterniſer ma vengeance. Je trouverai ailleurs » des palais, & mes ſoldats des maiſons plus commodes & plus » magnifiques ; qu'ils ſoient donc inſenſibles aux regrets, en » voyant tout abſolument détruit ; & puiſque cette province » doit reſter à jamais un déſert, de quelle utilité y ſeroient les » arbres & les forêts mêmes ? Que le feu achève de me venger, » & qu'un incendie univerſel conſume tout ce qui peut être » la proie des flammes ». Cet ordre fut publié ſous les peines les plus ſévères, & exécuté avec promptitude. Cette vaſte province n'offrit bientôt plus que des ruines & des monceaux de cendres ; & depuis plus de quatre-vingts ans, quelques ſoins qu'aient pris les empereurs pour la repeupler, elle n'a pu encore ſe remettre ſur le même pied où elle étoit avant cette terrible deſtruction.

Tchang-hien-tchong triomphoit à peine du ſuccès de ſes fureurs, quand il apprit que les Tartares n'attendoient plus à Han-tchong-fou que l'arrivée d'un renfort, pour venir l'attaquer

quer avec leurs forces réunies. Sur cette nouvelle, il rassembla toutes ses troupes distribuées dans les provinces voisines ; & lorsqu'elles furent arrivées au rendez-vous, il manda les principaux officiers & leur adressa ce discours : « La province de » Sé-tchuen n'est plus qu'un amas de ruines & qu'un vaste » désert ; j'ai voulu signaler ma vengeance, & en même » temps vous détacher des richesses qu'elle offroit, afin d'em- » pêcher que votre ardeur ne se rallentît pour la conquête » de l'empire, dont j'ai tout lieu de me flatter. Compagnons » assidus des hasards, que j'ai courus jusqu'ici, vous le de- » viendrez de ma gloire & de ma fortune ; je veux que vous » soyez alors au point de n'avoir pas même de nouveaux desirs » à former. L'exécution de mes projets est facile ; mais il me » reste de l'inquiétude sur un obstacle qui peut empêcher ou » retarder la conquête que je médite : un cœur efféminé n'est » pas propre aux grandes entreprises ; il ne faut aux héros que » la seule passion de la gloire ; vous avez tous des femmes, » & la plupart de vous en ont même plusieurs à leur suite. » Ces femmes ne peuvent qu'embarrasser dans les camps, & » sur-tout dans les marches ou dans les expéditions qui exigent » de la célérité ; craignez-vous de n'en pas retrouver ailleurs » d'aussi belles & d'aussi accomplies ? Encore un peu de » temps & je vous en promets d'autres qui nous donneront » sujet de nous féliciter d'avoir fait le sacrifice que je vous » propose. Défaisons-nous donc de l'embarras que celles-ci » nous causent ; je sens qu'on ne mérite de persuader qu'en » donnant l'exemple : demain, sans plus de délai, je ferai con- » duire toutes mes femmes sur la place d'armes. Ayez soin de » vous y trouver, & faites publier, sous des peines sévères, » l'ordre à tous vos soldats sans exception de s'y rendre en même

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1649. *Chun-tchi.*

» temps que vous, accompagnés chacun de leurs femmes ; le » traitement que je ferai aux miennes, fera la loi commune ».

Tchang-hien-tchong avoit pris quatre femmes, pour se conformer aux empereurs de la Chine ; & il avoit attaché à leur service trois cens jeunes filles, qu'il menoit toujours à sa suite en qualité de concubines. Elles étoient l'élite des plus belles femmes qu'on avoit pu lui trouver ; chacune d'elles étoit dans le cas de disputer à toutes les autres le prix de la beauté. Il en choisit parmi elles une vingtaine, qu'il crut nécessaires pour le service des quatre reines ; toutes les autres liées inhumainement, furent traînées dans cet état sur la place d'armes, où il se trouva lui-même. Ses troupes montoient à plus de deux cens mille hommes : officiers & soldats, tous accompagnés de leurs femmes, se rendirent à l'heure assignée. Tchang-hien-tchong parcourut les rangs, & faisant une revue générale, il ordonna qu'on separât les femmes. Bientôt il les fit investir par les troupes choisies pour cet horrible massacre. Ses deux cens quatre-vingt concubines étoient placées à la tête de l'armée, il donna le signal, & toutes furent égorgées : plus de quatre cens mille autres femmes eurent le même sort, & furent sacrifiées au caprice barbare d'un chef sanguinaire.

Cette terrible exécution finie, il s'abandonna aux transports d'une joie immodérée ; il alloit de rang en rang témoigner aux soldats la satisfaction qu'il ressentoit de leur prompte obéissance. « Je ne crains plus les Tartares, s'écrioit-il, & il n'est » plus d'obstacle qui puisse s'opposer à notre bravoure ! Je vois » déja ces étrangers chassés de la Chine, & chacun de vous se » féliciter d'avoir pris part aux peines & aux travaux qui nous » restent à supporter ». Il donna l'ordre de se tenir prêt à partir le lendemain pour Chun-king.

Quelques jours après ſon arrivée dans cette ville, où il fit quelque ſéjour, une partie de l'armée Tartare deſtinée à la conquête du Sſé-tchuen, entra dans Han-tchong. Le commandant Tartare ſut de Lieou-tſing-tchong, ancien officier de Tchang-hien-tchong qui avoit paſſé à leur ſervice, que le rebelle étoit à Chun-king, & qu'il ſe diſpoſoit à continuer ſa route pour pénétrer dans le Chen-ſi : cet officier lui conſeilla même de preſſer la marche du reſte de l'armée, afin d'empêcher les rebelles de ſurprendre Han-tchong. Le général Tartare lui dit de ne rien craindre pour cette place, & que le gros de l'armée arriveroit encore aſſez à temps. En effet, Tchang-hien-tchong qui avoit d'abord hâté ſa marche, afin de prévenir les Tartares & d'entrer avant eux dans Han-tchong, ayant appris par ſes eſpions qu'un de leurs détachemens l'avoit dévancé, mais que le gros de l'armée étoit encore aſſez loin, ſe preſſa moins pour ménager davantage ſes troupes & ſe préparer à recevoir l'ennemi.

Cependant le commandant du détachement Tartare qui étoit arrivé à Han-tchong, ſur la nouvelle que Tchang-hien-tchong approchoit à la tête d'une armée formidable, ſortit de la ville avec toutes les troupes qui étoient à ſes ordres ; il ſe fit précéder, ſuivant la coutume de ſa nation, par cinq à ſix cavaliers des meilleurs archers qu'il eut, du nombre deſquels il mit Lieou-tſing-tchong. A peine fut-il hors des murs, qu'on vint lui annoncer que l'armée des rebelles n'étoit éloignée que de quarante à cinquante *ly*. Cette nouvelle lui fit hâter ſa marche, & il fit tant de diligence, que les cinq à ſix cavaliers qui le précédoient, arrivèrent à la vue de l'ennemi dans le temps qu'il faiſoit halte. Les ſentinelles de Tchang-hien-tchong coururent à ſa tente l'avertir que l'armée Tartare paroiſſoit; Tchang-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1649. *Chun-tchi.*

hien-tchong sûr de la fidélité de ses espions, rit de l'avertissement, & leur demanda si les Tartares avoient des aîles : à peine finissoit-il de parler, que plusieurs de ses gens accoururent coup-sur-coup lui confirmer la même nouvelle. Persuadé que c'étoit en eux l'effet d'une terreur panique, il fit arrêter tous ceux qui étoient venus l'avertir, en leur disant qu'il alloit lui-même s'assurer de la vérité, & qu'à son retour il les traiteroit comme ils le méritoient : il sortit de sa tente sans casque ni cuirasse, & prenant une pique il monta à cheval & s'éloigna de son camp. Lieou-tsing-tchong le reconnut & le fit remarquer aux autres cavaliers ; un d'eux poussant son cheval à toute bride courut sur lui, & lui lança une flèche qui l'étendit sur la place. Ce coup heureux délivra l'empire d'un monstre odieux, & sauva la vie à une multitude d'innocens qu'il avoit fait lier & qu'il vouloit faire mourir ce jour là même après son dîner.

La mort de leur chef répandit la consternation parmi les rebelles ; aucun de leurs officiers ne songea à le remplacer dans le commandement, & lorsque le général Tartare arriva avec sa brigade, les quatre grands généraux de Tchang-hien-tchong prirent la fuite vers la province de Yun-nan, suivis d'une partie de leurs soldats ; tout ce qui resta mit les armes bas : ainsi cette formidable armée se trouva dissipée & la révolte éteinte : le Sé-tchuen rentra sous l'obéissance des vainqueurs.

Les révoltes des provinces de Foukien, de Kiang-si, de Kouang-tong & d'une partie du Hou-kouang, firent juger aux Tartares de la mauvaise disposition des peuples à leur égard, & de la nécessité d'employer des moyens efficaces pour accoutumer les Chinois à leur domination. De tous ceux qui furent proposés dans les différens conseils où cette importante affaire

fut agitée, on donna la préférence à celui d'établir trois princes qui tiendroient leur cour dans ces provinces dont les impôts serviroient à l'entretien de leur maison & de leurs troupes : ce devoit être autant de petits souverains vassaux de l'empire, dont la fortune seroit attachée à leur fidélité & à leur obéissance ; & il devoit y avoir entre eux une réciprocité de services, en sorte qu'un des princes, dans le cas où il auroit besoin de secours, pouvoit reclamer celui de ses voisins. Le conseil de la régence jetta les yeux sur Kong-yeou-té, prince de *Kong-chan*, un des descendans de Confucius, King-tchong-ming, prince de *Hoaï-chun*, & Chang-ko-hi, prince de *Chi-chun*, tous trois Chinois. Ils étoient du nombre de ceux qui s'étoient déclarés les premiers pour Taï-tsong des *Mantchéous*, & cet empereur leur avoit donné pour récompense des titres de princes. Le conseil se persuada que leur qualité de Chinois les rendroit agréables aux peuples des provinces dont ils alloient prendre possession, & la reconnoissance qui les lioit aux Tartares, de qui ils avoient reçu leur élévation, devoit être un garant assuré de leur fidélité. Ils furent de nouveau créés princes, sous des titres différens de ceux qu'on leur avoit d'abord donnés ; Kong-yeou-té eut celui de *Ting-nan-ouang*, ou *prince qui établit solidement la paix dans les province du midi* ; King-tchong-ming reçut le titre de *Ping-nan-ouang*, ou *prince pacificateur du midi* ; & Chang-ko-hi, celui de *Tsing-nan-ouang*, ou *prince qui purge de brigands le midi*. On leur donna en même-temps des troupes, & on les fit partir pour les provinces qui leur étoient assignées.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1649. *Chun-tchi.*

Kiu-ché-ssé en apprit le premier la nouvelle, qu'il cacha au prince de Koueï son maître, de peur de lui causer de l'inquiétude & du chagrin : il se disposa à faire la meilleure défense

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1649. *Chun-tchi.*

qui pourroit dépendre de lui. Ce vice-roi envoya à Tching-tching-kong l'ordre d'arriver avec sa flotte au secours de Kouang-tchéou-fou, ou de *Canton*, capitale de la province de ce nom, ne doutant pas que cette place ne fût assiégée sous peu de temps. Tchang-tong-tchang, que l'intelligence, la bravoure rendoient digne de Tchang-kiu-tching son ayeul, fut créé *Tsong-tou*, ou généralissime des troupes, & chargé de garder les passages du Hou-kouang.

A la neuvième lune, Kiu-ché-ssé eut avis que Kong-yeou-té, prince de *Ting-nan*, avoit pris sa route par la province de Hou-kouang à la tête d'une puissante armée, dont il avoit formé deux divisions, & fait embarquer l'une des deux à Heng-tchéou pour se rendre à Pao-king-fou, tandis que l'autre iroit par terre à Yang-tchéou-fou : il en informa sur le champ le prince de Koueï & le grand général Tchang-tong-tchang, qui s'approcha aussi-tôt de Tsuen-tchéou, par où les ennemis devoient nécessairement passer en allant du Hou-kouang dans le Kouang-si : il envoya Tsao-tchi-kien camper à Long-hien-men pour s'opposer à ceux qui viendroient de Heng-tchéou, & il donna des ordres à Ma-tsin-tchong de faire avancer sa division vers Tchao-li, afin de tenir tête au corps des Tartares qui marchoit vers Pao-king : il ne négligea rien de ce qui étoit nécessaire pour que les commandans pussent se secourir mutuellement.

1650.

Le six de la première lune de l'an 1650, on reçut à la cour du prince de Koueï la nouvelle que les Tartares avoient pris Nan-hiong & Tchao-tchéou, qui avoient été abandonnés par les officiers chargés de leur défense. Le prince de Koueï ne se croyant pas en sûreté à Chan-king, en sortit le huit de cette même lune, suivi de peu de monde, pour aller à Té-king-tchéou. Le général Ma-ché lui amena une escorte, & il y

reçut des dépêches de Kiu-ché-ſſé, qui le conjuroit de ne pas quitter la province, parce que ſa préſence étoit néceſſaire pour maintenir les peuples & les encourager à repouſſer les ennemis; mais rien ne put raſſurer le prince, qui partit bientôt de cette dernière ville & ſe rendit à Ou-tchéou. Il y apprit que les princes Chang-ko-hi & King-tchong-ming avoient pacifié la province de Kiang-ſi, & qu'ils étoient entrés dans celle de Kouang-tong; qu'après la priſe de Nan-hiong & de Thao-tchéou, ils n'avoient plus trouvé d'obſtacle juſqu'à Kouang-tchéou.

Ou-tching-naï, préſident du tribunal des tributs, dénonça alors au prince cinq de ſes grands, Yuen-pong-min, Lieou-ſiang, Ké-ting-ché-koueï, Kiu-pao & Mong-tching-fa, qu'on appelloit vulgairement les *tigres* : il les accuſa de tromper leur ſouverain & de ne s'occuper que de leurs intérêts particuliers. Le prince, qui avoit déja quelques ſoupçons contre eux, les fit arrêter & mettre dans les priſons des criminels d'état. Yen-ki-hoan, un des miniſtres, craignant qu'une conduite ſi précipitée ne fît des mécontens, préſenta un placet en leur faveur, & demanda non-ſeulement leur liberté, mais encore qu'on les rétablît dans leurs places. Le prince n'eut aucun égard à ſes inſtances, & refuſa leur grace à Kiu-ché-ſſé lui-même, qui lui envoya de Koueï-lin juſqu'à ſept placets pour le même motif.

Cependant les Tartares aux ordres du prince Kong yeou-té s'approchoient des limites communes au Kouang-ſi & au Hou-kouang : diviſés en deux corps, ils avoient en tête les troupes que le *Tſong-tou* Tchang-tong-tchang leur avoit oppoſées, & dont il avoit confié le commandement aux généraux Tſao-tchi-kien & Ma-tſin-tchong. Il ſe donna preſqu'en même-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1650. *Chun-tchi.*

temps deux batailles sanglantes, dont la perte ruina entiérement les affaires du prince de Koueï. Yu-yuen-hou, Tchao-yn-siuen, Hou-y-tsing, tous trois officiers-généraux employés dans les armées qui furent battues, étoient liés, par des intérêts communs, avec les cinq grands que le prince avoit fait mettre dans les prisons; aussi furent-ils des premiers à plier & à prendre la fuite: de son côté, Tsiao-lien, qui étoit à Ping-lo avec un détachement, refusa de quitter ce poste, malgré les ordres réitérés & pressans que les généraux lui envoyèrent de venir à leur secours. La division qui étoit aux ordres de Tsa-tchi-kien essuya le premier choc & fut aussi la plus maltraitée. Ma-tsin-tchong ne perdit pas autant de monde, mais il fut obligé d'abandonner la ville aux ennemis & de se retirer en désordre à Ou-kang. Ces deux échecs funestes remplirent de consternation Koueï-lin, qui se trouvoit dégarnie de troupes. Tchao-yn-siuen au lieu d'occuper le poste que Kiu-ssé-ché lui avoit assigné pour protéger cette place, empêcha même les troupes qui étoient en marche pour venir à son secours d'aller plus avant: il persuada à leurs commandans de prendre une autre route, & leurs soldats se débandèrent sans qu'on pût les retenir. Hou-y-tsing & Ouang-yong-tcha s'évadèrent aussi, en trompant la vigilance de Kiu-ssé-ché, qu'ils laissèrent presque seul dans Koueï-lin. Tsi-léang-yun, son lieutenant, le pressant de ne pas attendre que l'arrivée des Tartares le mit dans l'impossibilité de se garantir du danger, ce ministre fidèle à son prince lui répondit: « Je n'acheterai point par » une lâcheté quelques jours de vie de plus. Koueï-lin est » commise à ma garde; c'est en la délivrant ou en périssant » avec elle que je dois me montrer digne de la confiance de » mon souverain ». Cet officier n'eut pas la même générosité; il

il abandonna le vice-roi, & se retira avec les troupes qu'il avoit sous ses ordres.

Le grand général Tchang-tong-tchang informé de l'abandon où il se trouvoit, passa aussi-tôt la rivière pour se jetter dans Kouei-lin ; il représenta au ministre la nécessité de pourvoir à sa sûreté. « Des officiers comme vous & moi, lui dit le » vice-roi, ne doivent pas craindre la mort ; mourir pour » notre prince, c'est notre devoir ; rougir de la lâcheté de » ceux qui l'ont abandonné & ne pas les imiter, voilà ce que » l'honneur attend de nous ». — « Je ne vous presse plus, » reprit le général, mais je veux partager avec vous la gloire » de mourir ». Ce combat de générosité fut bientôt suivi de la nouvelle que l'avant-garde ennemie paroissoit : comme la ville étoit sans défense, les Tartares y entrèrent sans peine & se saisirent de ces deux héros, qu'ils conduisirent au prince Kong-yeou-té leur général. « Quel est, demanda le prince, le » ministre d'état de Koueï-lin ? » — « Moi, répondit Kiu-ché- » ssé, qui n'attends plus que la mort ». — « La mort, reprit » le commandant Tartare ! la vertu & le mérite sont dignes » d'un autre traitement ; je vous offre la même place que vous » occupiez, avec autant d'autorité, si vous voulez vous atta- » cher au prince que je sers ; vous voyez la fortune où je suis » parvenu ; quoique de la famille de Confucius, je n'aurois » jamais pu y prétendre ». Tchang-tong-tchang indigné d'entendre un des descendans de cet ancien philosophe exciter des sujets à trahir leur souverain, lui dit, d'un ton ironique, qui le mortifia : « Nous ne sommes point étonnés de la ma- » nière dont vous vous êtes élevé ; le rebelle Mao a été votre » maître, & vous avez reçu de lui des leçons sur la fidélité » que les sujets doivent à leur prince ». Le commandant des

Tartares piqué de ce reproche, le fit charger de chaînes. Kiu-ché-ſſé demanda d'être traité comme lui; mais au lieu de le ſatisfaire, il fit ôter les fers à Tchang-tong-tchang, auquel on rendit ſes habits & ſon bonnet : il les invita l'un & l'autre à s'aſſeoir auprès de lui & revint à la charge pour tâcher de les gagner. Déſeſpéré de leur fermeté, il ſe leva bruſquement & les laiſſa ſeuls. Après avoir demeuré quelque temps livré à l'agitation que lui cauſoit l'obſtination de Kiu-ché-ſſé, dont il faiſoit beaucoup d'eſtime, il lui envoya & à ſon généreux ami, l'ordre de ſe raſer à la mode des Tartares : tous deux refusèrent avec la même fermeté qu'ils avoient montrée d'abord. Le prince chagrin de ne pouvoir rien gagner ſur eux, leur propoſa de s'habiller au moins comme les *Ho-chang*. Cette tentative ne lui ayant pas mieux réuſſi que l'autre, & convaincu que les prières & les menaces devenoient inutiles, il prononça leur arrêt de mort, qui fut exécuté le ſept de la même lune. Pendant l'exécution, un orage furieux & terrible porta l'épouvante à plus de cent *ly*; le prince lui-même en fut ſi effrayé, qu'il ſe repentit d'avoir ſacrifié à la politique ces deux héros, auxquels il fit faire de magnifiques obsèques.

Tandis que le prince Kong-yeou-té s'approchoit du Kouang-ſi, les deux autres princes, Chang-ko-hi & King-tchong-ming, étant entrés dans le Kouang-tong, allèrent mettre le ſiége devant la capitale, qui ne ſuivit point l'exemple des villes qui s'étoient ſoumiſes ſans réſiſtance aux Tartares. Cette capitale montra d'autant plus de réſolution, que conformément aux ordres de Kiu-ché-ſſé, Tching-tching-kong étoit arrivé avec une bonne partie de ſa flotte : aidée de ce ſecours, elle fit une ſi belle défenſe pendant plus de huit mois que dura le ſiége, que les Tartares furent juſqu'à trois fois ſur le point de

l'abandonner. Ils n'étoient point exercés à combattre ſur mer, & Tching-tching-kong leur tua tant de monde, que malgré le renfort qu'on leur envoya pour remplacer ceux qui avoient péri, jamais ils ne ſe ſeroient rendus maîtres de la place, s'il ne s'étoit trouvé des traîtres qui les introduiſirent par la porte du nord, le trois de la dixième lune. Tching-tching-kong ſe retira avec ſa flotte & reprit la route de la mer.

Les princes furieux de la réſiſtance que cette ville leur avoit oppoſée & de tout le ſang qu'elle leur avoit coûté, la livrèrent au pillage & firent main-baſſe ſur la garniſon. Les lâches officiers qui l'avoient livrée entre leurs mains, furent continués dans leurs emplois, & ils obtinrent la vie de quelques ſoldats qui les avoient aidés à trahir leur ſouverain : un petit nombre fut aſſez heureux de ſe dérober par la fuite au reſſentiment des vainqueurs. Les maux que firent les Tartares dans cette ville pendant les dix jours que dura le pillage, paſſent toute croyance : à l'exception des ouvriers, qu'on chercha à conſerver pour continuer le commerce, & dont pluſieurs même ne purent ſe mettre à couvert de la férocité du ſoldat, tout ſuccomba ſous le fer des ennemis ; on fait monter au-delà de cent mille les victimes de leur fureur.

Le prince de Koueï reçut à Ou-tchéou la nouvelle de la priſe de Kouang-tchéou ; il en partit pour ſe rendre à Tſien-tchéou, & dans le ſéjour qu'il y fit, il eut le chagrin de voir Tching-pang-fou, un de ſes officiers dans lequel il avoit le plus de confiance, quitter ſon ſervice pour paſſer à celui de ſes ennemis. Comme l'infidélité de cet officier pouvoit avoir des complices, ou du moins des imitateurs ſéduits par ſon exemple, ce prince, dans la crainte de n'être pas en ſûreté à Tſien-tchéou, en ſortit précipitamment par un temps de groſſes

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1650. *Chun-tchi.*

pluies qui enflèrent si fort les rivières, que plusieurs des gens de sa suite se noyèrent en les passant, & il ne put arriver à Nan-ning-fou que sur la fin de l'année.

1651.

A la deuxième lune de l'année suivante, les Tartares se présentèrent devant Ou-tchéou, qui leur ouvrit aussi-tôt ses portes : ce fut dans cette ville que Tching-pang-fou alla se donner à eux. Ce traître, après avoir abandonné son maître, ne sachant comment il seroit reçu des Tartares, & craignant de n'être pas bien traité s'il se présentoit à eux les mains vuides, ajouta la perfidie à l'infidélité : il alla trouver Tsiao-lien, qui l'avoit toujours compté au nombre de ses amis ; saisissant le moment qu'ils étoient seuls, il lui enfonce un poignard dans le cœur, & sa tête à la main, il vint s'offrir aux Tartares, qui le reçurent à leur service.

Sun-ko-ouang & Li-ting-koué, deux des quatre généraux de l'exécrable Tchang-hien-tchong, étoient alors maîtres de la province de Yun-nan. Ils se disoient soumis au prince de Koueï, mais ils n'étoient ses sujets que de nom ; aussi le prince n'osant se fier à eux, prit la route du midi pour éviter de tomber entre les mains des Tartares, qui étoient maîtres de presque tout le Kouang-si. Il n'eut pas fait une journée de chemin, qu'il s'apperçut que ses ennemis n'étoient pas moins puissans dans le Kouang-tong, où il espéroit trouver quelque ressource. Agité de crainte, il prit la résolution de sortir des terres de l'empire, & d'aller chercher un asile dans le *Mien-koué*, royaume de *Hava*, dont le roi le reçut avec générosité. Il demeura sept ans à la cour de ce monarque, & pendant cet espace de temps, il tenta, par le moyen de quelques-uns de ses plus fidèles sujets, de se rétablir dans l'héritage de ses ancêtres : mais aucun de ses projets ne réussit.

Sun-ko-ouang & Li-ting-koué voyant que le prince de Koueï avoit passé dans un royaume étranger, & que les Tartares étoient les maîtres de la plupart des provinces de l'empire, n'hésitèrent pas à se déclarer pour le parti le plus fort, & se soumirent à ces conquérans. Cette année, huitième de CHUN-TCHI, les *Mantchéous* se virent, pour la première fois, en possession de toutes les provinces de l'empire : ils ne laissèrent cependant pas d'être troublés de temps en temps par quelques révoltes qui s'élevèrent principalement sur les côtes du Fou-kien, qui ne furent jamais entiérement tranquilles ni soumises.

Cette même année mourut le prince Tsé-tching-ouang, chef du conseil de la régence; le jeune empereur avoit tant de respect pour lui, que jamais il ne lui donnoit d'autre nom que celui d'*Ama-ouang*, c'est-à-dire, *Père-prince* : il lui étoit en effet redevable du trône & de la réunion de tout l'empire sous ses loix. Ce génie vaste & pénétrant ne conçût jamais de projet, qui ne fût suivi d'un heureux succès : il étoit si attentif au bien général & si affable, qu'il fut aimé des Chinois comme des Tartares. Il sut si bien cacher son ambition, que ses amis les plus intimes ne purent deviner les ressorts secrets de sa conduite, & il ne fut bien connu que quelque temps après sa mort. Ce prince s'étoit tellement emparé de toute l'autorité de la régence, qu'on ne déterminoit rien dans le conseil que d'après ses ordres ou sa permission. Un de ses frères, mais qui n'avoit sur les autres de supériorité que par ses prétentions ambitieuses, voulut lui succéder à la place de chef du conseil de la régence; mais les princes & les grands des tribunaux se réunirent pour s'y opposer, alléguant que l'empereur étoit en état de gouverner par lui-même. De son

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1651. *Chun-tchi.*

côté, le prince intriguoit de toutes ſes forces pour faire continuer ce tribunal & s'en faire déclarer chef. Les grands en vinrent à un éclat qui jetta la cour dans le trouble; ils donnèrent leur démiſſion, & remirent les marques de leurs dignités, proteſtant hautement qu'ils ne les reprendroient que des mains de l'empereur : cette fermeté fit ceſſer les prétentions du prince & rétablit le calme.

Le jeune empereur ayant enfin pris les rênes du gouvernement, ſe comporta avec une ſageſſe qui lui attira l'admiration générale : il ne fit d'autres changemens dans les ſix tribunaux que d'en doubler les officiers, dont il ordonna que la moitié ſeroit priſe parmi les Tartares, & l'autre compoſée de Chinois : cette loi s'obſerve encore aujourd'hui.

1652. L'année ſuivante (1652), neuvième de ſon règne, il fit procéder aux examens ordinaires des lettrés, & donna des ordres très-rigoureux aux examinateurs de ſe comporter avec droiture & déſintéreſſement; il défendit ſévèrement aux étudians de ſolliciter à prix d'argent les grades auxquels ils aſpiroient. L'ambition & la cupidité trouvent toujours des moyens d'éluder l'exécution des loix les plus ſagement combinées : celle que rendit l'empereur n'empêcha pas pluſieurs candidats de ſe préſenter devant les examinateurs les mains pleines d'or & d'argent, & ils obtinrent les degrés & les emplois qu'ils deſiroient. Pluſieurs de ceux qui n'avoient d'autre recommandation que leur mérite, ſe voyant privés des grades auxquels ils avoient droit de prétendre, crièrent à la corruption & à l'injuſtice. L'empereur, à qui leurs plaintes parvinrent, après les avoir vérifiées, fit punir de mort les examinateurs; il ordonna que les étudians convaincus d'avoir donné de l'argent, ſubiroient de nouveaux examens. Il pardonna à ceux qui ſe trouvèrent

d'une capacité suffisante ; mais il envoya en exil dans la Tartarie avec leurs familles, ceux qui ne méritoient pas les places qu'ils avoient achetées.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1652. *Chun-tchi.*

Toutes les provinces de la Chine obéissoient alors aux *Mantchéous ;* il ne restoit plus que la mer à soumettre. Tching-tching-kong, fils du fameux pirate Tching-tchi-long, s'en étoit emparé, & ne cessoit d'inquiéter les côtes. Cette année, à la deuxième lune, il fit une descente sur celles du Fou-kien au port de *Hia-men*, que les Européens appellent *Emouï*, dans le dessein de mettre le siége devant Haï-tchin-hien. Les Tartares ne manquèrent pas d'y porter du secours, & Tching-tching-kong les attendit devant la place. Les deux partis en vinrent aux mains : les Tartares se battirent, à leur ordinaire, avec beaucoup de valeur ; mais bientôt ébranlés par le canon de Tching-tching-kong, cet habile marin sut si bien profiter de ce premier désordre, qu'il les poussa vivement, leur tua sept à huit mille hommes & mit les autres en fuite. Ce pirate revint ensuite devant Haï-tchin, qu'il emporta le jour suivant dans un assaut général. Il ordonna que tous ceux qu'on trouveroit les armes à la main, fussent mis en pièces ; mais en même temps il défendit de faire aucun mal aux habitans. Les brèches furent réparées par son ordre, & la place munie d'une bonne garnison & de plusieurs pièces de gros canon.

1653.

Les officiers Tartares chargés de la défense de ces côtes, consternés de la perte de cette bataille & de la prise de Haï-tchin, n'osèrent plus tenir la plaine & se renfermèrent dans les postes les plus importans en attendant que la cour leur envoyât des forces suffisantes pour attaquer l'ennemi. Tching-tching kong, maître de la campagne, mit à contribution les deux départemens de Tchang-tchéou & de Siuen-tchéou. Les

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
Tsing.
1653.
Chun-tchi.

Hien ou villes du troisième ordre, les bourgs & villages, tout fut saccagé : il en fit transporter le butin sur ses vaisseaux, & se hazarda ensuite à aller mettre le siége devant Tchang-tchéou. La perte de la bataille de Haï-tchin avoit jetté tant d'épouvante & d'effroi dans cette ville, que s'il s'y fût présenté tout d'abord il s'en seroit facilement emparé ; mais s'étant mis à battre la campagne & à piller les différentes places des environs, il perdit tout le fruit de sa victoire, en donnant au corps d'armée que la cour envoya au secours de cette ville, le temps d'arriver, & les moyens de le forcer à lever le siége.

Tching-tching-kong n'eût garde d'attendre l'ennemi : il avoit sujet de craindre qu'on ne lui coupât la communication avec ses vaisseaux ; aussi dès qu'il vit que les Tartares renfermés dans Tchang-tchéou continuoient de faire une belle défense, il leva paisiblement le siége & se retira du côté de Haï-tchin, où étoit son armée navale. Il s'embarqua sans différer, laissant seulement une partie de ses troupes à terre, pour s'opposer aux Tartares qui le harceloient dans sa retraite. Ils le poursuivirent jusqu'à Haï-tchin, où ils voulurent prendre leur revanche : leur général estimoit assez son ennemi, pour se croire obligé de ne rien négliger de ce qui pouvoit lui procurer la victoire. Il mit une partie de son armée en embuscade, & alla avec l'autre attaquer les Chinois. Ceux-ci l'attendirent de pied-ferme, & le reçurent vertement ; ils le repousèrent même jusqu'à l'embuscade. Alors les Tartares débusquèrent, & s'étant réunis aux premiers qui plioient, ils menèrent battant les Chinois jusqu'à la portée des gros canons de leur flotte. Tching-tching-kong fit faire un si grand feu sur eux, qu'ils cessèrent de le poursuivre & le laissèrent s'embarquer assez tranquillement.

Après

Après quelques heures de repos, les Tartares s'approchèrent des murs de Taï-tchin, & dès le lendemain, avant le lever du ſoleil, ils entreprirent de l'emporter par eſcalade : l'aſſaut dura cinq heures, & fut ſoutenu avec une vivacité qui répondit à l'attaque ; cependant Tching-tching-kong ſortit la nuit ſuivante avec ſes troupes par la porte du ſud & regagna le port ; il mit à la voile, abandonnant ainſi aux aſſiégeans cette place, qui, dès le lendemain, leur ouvrit ſes portes. Tching-tching-kong reprit le large, bien réſolu de ſe venger dès que l'armée Tartare ſe ſeroit retirée.

L'année ſuivante, Tang-jo-ouang (1), pour qui l'empereur marquoit une eſtime particulière, offrit à ce prince l'aſtronomie Européenne. Dès la troiſième année de ſon règne, l'empereur Hoaï-tſong avoit fait travailler à cet ouvrage. CHUN-TCHI, d'après le rapport des examinateurs, qui attendirent juſqu'à l'année ſuivante pour donner leur avis, ordonna qu'à l'avenir on ne ſe ſerviroit plus de l'aſtronomie des Mahométans, & qu'on lui ſubſtitueroit celle d'Europe, ſous le titre de *Si-li-ſin-fa*. 1654.

La douzième année de CHUN-TCHI, le pirate Tching-tching-kong fit une deſcente ſur les côtes du Fou-kien dans le département de Siuen-tchéou, d'où il entra enſuite dans celui de Hing-hoa ; la plupart des villes, bourgs & villages furent ſaccagés, & lui fournirent un riche butin qu'il tranſporta ſur ſes vaiſſeaux. Les Tartares eurent le chagrin de ne pouvoir s'oppoſer à ſon brigandage ; cependant il n'oſa tenter de ſe rendre 1655.

(1) Le P. *Adam Schal*, jéſuite de Cologne en Allemagne, & le même que *Nieuhof* appelle *Adam Schale*, en latin *Scaliger.* Je fais cette remarque pour qu'on ne ſe trompe pas avec l'abbé *Prévôt*, qui paroît les avoir pris pour deux perſonnes différentes. *Editeur.*

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1655. *Chun-tchi.*

maître d'aucune des villes considérables, parce que les *Mantchéous* y tenoient de fortes garnisons, & qu'il craignoit d'échouer comme il avoit fait devant Tchang-tchéou. A la nouvelle de cette descente, la cour de Pé-king fit marcher des troupes pour s'opposer à ses entreprises & maintenir les peuples dans l'obéissance.

1656. L'an 1656 le roi des *Oros*, c'est-à-dire, des *Russes* ou *Moscovites*, envoya quelques-uns des grands de sa cour à Pé-king, pour établir entre les deux états la liberté du commerce; l'empereur ordonna de les traiter avec honneur, & leur fit préparer une maison devant laquelle on plaça des corps-de-garde; les soldats avoient ordre de les accompagner toutes les fois qu'ils sortoient. La cour exigea pour préliminaire, que le monarque *Russe* se reconnût vassal (1) de la Chine, & qu'il offrît,

(1) Si l'on s'en rapporte à *Nieuhof*, maître d'hôtel des ambassadeurs Hollandois, envoyés par le gouvernement de Batavia pour solliciter à Pé-king la liberté du commerce, les Moscovites ne furent pas admis à l'audience de l'empereur, non parce qu'ils refusèrent que leur monarque fût regardé comme son vassal, mais parce qu'ils ne voulurent pas s'assujettir au cérémonial Chinois. Avant l'audience qu'ils se flattoient d'obtenir, ils devoient commencer par rendre hommage devant le trône du vieux palais, où l'on garde le trésor & le sceau impérial. Tous les grands de la Chine sont obligés de rendre leurs respects à ce trône avant que de paroître aux yeux de l'empereur; & l'empereur même, avant son installation, n'est point exempt de cette cerémonie, par la raison, disent les Chinois, que ce trône est plus ancien que l'empereur, & qu'il mérite par conséquent d'être respecté. Tous les ambassadeurs y sont assujettis trois jours avant l'audience; celui de Moscovie la regarda comme une dérogation à la Majesté du Czar, & refusa de s'y soumettre: il partit sans avoir été reçu à l'audience.

Le 25 d'Août, jour marqué pour l'audience, l'empereur n'en donna pas à cause de la mort subite du plus jeune de ses frères, dont les funérailles ayant été différées l'espace d'un mois, l'audience fut remise au même terme; outre des Hollandois, on vit à cette audience les ambassadeurs du grand Mogol, des *Lamas* & des *Sutaises*. Ce dernier fut traité avec plus de considération, parce qu'il représentoit une nation Tartare voisine de la Chine, qui avoit une excellente cavalerie. Il étoit revêtu d'une

comme tribut, les présens qu'il envoyoit. Ces conditions abregèrent de beaucoup le temps de l'ambassade, par le refus que les Russes firent d'y souscrire & ils s'en retournèrent sans avoir rien conclu.

Tching-tching-kong voyant que les Tartares entretenoient une forte armée dans le Fou-kien pour s'opposer à ses descentes, tourna ses vues ailleurs; & comme il avoit beaucoup de soldats & de matelots avec un grand nombre de vaisseaux, il conçut le dessein de se rendre maître du Kiang-nan. Sa première tentative sur cette province, fut la conquête de l'île de *Tsong-ming*, dont il s'empara facilement : il y établit ses arsenaux & ses magasins, qu'il fit garder par une partie de ses troupes; une escadre assez forte croisoit dans ces parages pour mettre cette place à couvert d'insulte.

---

casaque ou justau-corps de peaux de moutons, teintes en cramoisi, qui descendoit jusqu'au défaut de la ceinture, & n'avoit point de manches; ensorte qu'il avoit les bras entiérement nuds jusqu'aux épaules. Une espèce de jupon d'une étoffe légère, descendoit de la ceinture au-dessous du gras des jambes. Son bonnet, pareil à-peu-près à celui des Arméniens, étoit garni de marte & surmonté d'une aigrette de crins de cheval teints en rouge. Il avoit des bottes si épaisses & si pesantes, qu'elles lui ôtoient la facilité de marcher librement. Il portoit au côté gauche un large sabre, dont la poignée étoit tournée en arrière, parce que c'est l'usage de le tirer de la main droite sans tenir avec la gauche le fourreau. Tous les gens de sa suite étoient vêtus de même, & avoient de plus un arc & un carquois suspendus à leurs épaules, de manière qu'ils avoient plus l'air de militaires que d'ambassadeurs.

L'ambassadeur du Mogol avoit une robe de couleur bleu-céleste, si richement brodée en or, qu'on appercevoit à peine l'étoffe : elle étoit assujettie par une magnifique ceinture de soie garnie de superbes franges aux deux bouts, qui tomboient négligemment jusqu'aux genoux; il avoit des bottines de maroquin, & un turban de soie, rayée de diverses couleurs & fort riche.

L'ambassadeur des *Lamas* étoit vêtu d'une étoffe jaune avec un chapeau à larges bords, comme celui des cardinaux, & un grand chapelet, de la forme des nôtres. Il venoit, selon *Nieuhof*, demander, pour les *Lamas*, la permission de rentrer dans les établissemens qu'ils avoient eus en Chine, & dont ils avoient été expulsés sous les derniers empereurs de la dynastie précédente des *MING*. *Editeur.*

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1657. *Chun-tchi.*

Au commencement de l'année ſuivante, quatorzième de CHUN-TCHI, ce pirate ſe rendit maître de Tong-tchéou : ſon deſſein étoit de s'aſſurer l'embouchure du Kiang ; il s'avança du côté du midi, & s'empara de preſque toutes les villes des départemens de Tchang-tchéou & de Tchin-kiang : remontant enſuite ce grand fleuve avec une flotte de plus de huit cens voiles juſqu'à Kiang-ning ou Nan-king, il entreprit le ſiége de cette ville.

Le commandant Tartare, bien éloigné de croire Tching-tching-kong aſſez oſé pour tenter une pareille conquête, n'avoit pris aucune précaution ; il n'avoit que très-peu de proviſions de guerre & de bouche, & ſa garniſon n'alloit au plus qu'à ſix mille hommes ; ainſi tout contribuoit à lui faire craindre de ne pouvoir tenir long temps. Une autre inquiétude vint encore l'agiter : comme la ville étoit fort peuplée, il appréhendoit quelque trahiſon de la part des habitans ; & pour ſe délivrer de cette crainte, il réſolut de faire mourir tous ceux qui étoient en état de porter les armes. Le *Tſong-tou*, auquel il communiqua ce barbare deſſein, chercha à l'en détourner, en lui repréſentant qu'il ſeroit capable de révolter contre eux tout l'empire, & il vint à bout, par le ton ferme avec lequel il lui parla, de lui faire changer de réſolution.

Cependant Tching-tching-kong ne preſſoit que foiblement le ſiége, dans la penſée que les habitans, dont il n'ignoroit pas la répugnance à porter le joug des Tartares, lui fourniroient quelque moyen de ſe rendre maître de la ville, & d'épargner le ſang de ſes gens qu'il avoit ſoin de ménager. Le commandant Tartare étonné de lui voir rallentir ſes attaques, commença à ne le plus craindre ; il voulut même éprouver s'il n'avoit point uſurpé la réputation de bravoure dont il jouiſ-

ſoit. Ayant fait choix de mille à douze cens de ſes Tartares, à la tête deſquels il mit un de ſes meilleurs officiers, il l'envoya donner ſur un quartier des aſſiégeans, qu'il lui indiqua de deſſus les murailles, où il demeura tout le temps que dura cette ſortie pour être ſpectateur de l'action.

Les Tartares, ſuivant leur manière de combattre, coururent vers les ennemis au grand trot, l'arc & la flèche en main; mais ils n'eurent pas fait cent cinquante pas, que leur général découvrit de deſſus les remparts deux eſcadrons de cavalerie Chinoiſe, qui s'avançoient pour couper à ſes gens la communication avec la ville. Les Tartares s'appercevant du danger où ils alloient tomber, tournèrent bride contre ces deux corps ennemis, qui les reçurent avec bravoure, leur tuèrent plus de la moitié de leur troupe & pourſuivirent le reſte juſque ſous les murs de la ville. Le général Tartare forcé d'avouer qu'il n'auroit jamais cru les Chinois capables de ſe battre avec tant de courage, n'oſa plus tenter de ſortie.

L'avantage que ces derniers venoient de remporter ſur les Tartares, fit croire à Tching-tching-kong qu'il pourroit aiſément ſe rendre maître de cette grande ville: il étoit inſtruit du peu de proviſions qu'elle avoit pour un ſi grand nombre d'habitans renfermés dans ſon enceinte; mais il jugea que s'il différoit encore de quelque jours de donner l'aſſaut, il éprouveroit moins de réſiſtance; ainſi il remit l'exécution de ce projet après la fête que ſon armée ſe diſpoſoit à célébrer, ſous huit à dix jours, à l'occaſion de l'anniverſaire de ſa naiſſance. Ce jour-là, tout ce que l'indiſcipline peut produire de licence & d'excès, ſe réunit dans ſon camp: ce ne fut partout que réjouiſſances & feſtins; preſque tous les ſoldats s'enſevèlirent dans l'ivreſſe. Le général Tartare attentif à ce qui ſe

De l'Ere Chrétienne. Tsing. 1657. Chun-tchi.

paſſoit dans le camp des aſſiégeans, fut bientôt l'état où la débauche les avoit mis : il fit prendre les armes à toute la garniſon, & ſortit à une heure de nuit, tandis que les Chinois étoient livrés au plus profond ſommeil. L'attaque fut ſi chaude qu'il leur tua plus de trois mille hommes, & contraignit les autres à ſe rembarquer, abandonnant leurs tentes, leurs armes & tout le butin qu'ils avoient fait, dont les Tartares ſe ſaiſirent. Après cet échec, Tching-tching-kong déſeſpérant de la réuſſite, remit à la voile ; & comme il ne doutoit pas qu'on n'envoyât de Pé-king des troupes contre lui, il fit revenir à bord tout le monde qu'il avoit à terre.

Cette même année, un nouveau parti ſe forma dans la province de Koueï-tchéou en faveur du prince de Koueï : les chefs, Ma-tſin-tchong & Ma-oueï-hing, trouvèrent moyen, par leurs intrigues, de mettre une armée ſur pied & de faire entrer le vice-roi du Koueï-tchéou dans leur révolte. En un inſtant toute la province ſe ſoumit à l'obéiſſance du prince de Koueï, auquel ils en firent parvenir la nouvelle dans le pays de *Mien-koué*, où il s'étoit retiré. Cette révolution fit luire à ſes yeux & à ceux de ſes fidèles ſujets qui l'avoient ſuivi, l'eſpérance de revoir leur patrie. Tout ce qu'ils avoient de meubles précieux & d'argent fut employé à lever des ſoldats & augmenter leur petite troupe, compoſée de quelques mille hommes : ils ſe flattoient qu'en traverſant la province de Yun-nan, par où il leur falloit paſſer pour aller dans celle de Koueï-tchéou, les peuples ſe joindroient à eux, & dans cette confiance ils quittèrent le royaume de *Mien* au commencement de l'an 1658, quinzième de CHUN-TCHI.

1658.

Le fameux Ou-ſan-koueï qui avoit introduit les Tartares dans la Chine, ſe trouvoit alors dans le Yun-nan ; l'empereur lui

avoit donné, à titre de principauté, cette province, à laquelle il avoit incorporé celle de Koueï-tchéou : ainſi il avoit à défendre ſon propre domaine, que cette révolte pouvoit lui enlever ſans retour. Intéreſſé à ſe conſerver le Koueï-tchéou, Ou-ſan-koueï leva des troupes & ſe tint dans le Yun-nan pour y attendre le prince à ſon paſſage. Jamais fortune ne fut égale à la ſienne ; il trouva le moyen de le ſurprendre & de ſe ſaiſir de ſa perſonne, ſans être obligé preſque de tirer l'épée. Il n'eut pas de peine à diſſiper la petite armée qu'il amenoit ; la plupart des ſoldats dont elle étoit compoſée ſe donnèrent la mort, pour éviter la domination des Tartares. Ou-ſan-koueï fit étrangler le prince & ſon fils ; ils étoient les ſeuls qu'on reconnût alors pour être de la famille des *Ming*. En immolant ces deux victimes, on ôtoit aux Chinois tout prétexte de révolte & l'eſpérance de rétablir cette dynaſtie, que pluſieurs font durer juſqu'à l'époque de la mort du prince de Koueï, regardé par eux comme le dernier empereur de cette famille. Suivant ce calcul, la première année de la dynaſtie régnante ne feroit que la ſeizième de Chun-tchi.

1659.

Tching-tching-kong fut, de tous les partiſans des *Ming*, celui qui donna le plus de peine aux *Mantchéous* : ils l'avoient vu ſe rendre maître de la mer, ſans ſonger à lui oppoſer un ſeul vaiſſeau ; ce ne fut qu'à l'occaſion du ſiége de Nan-king, que la cour impériale ſe détermina enfin à équiper une flotte, qui fit voile du côté des îles du Fou-kien, où l'on s'attendoit à le rencontrer. Tching-tching-kong épargna aux Tartares la peine de venir le chercher : comme ils étoient peu au fait de la manœuvre, il les mit ſous le vent & coula à fond pluſieurs de leurs vaiſſeaux ; il en prit encore un plus grand nombre, & regagna triomphant une des îles qui lui ſervoient

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 165.. *Chun-tchi.*

de retraite, où s'étant fait amener quatre mille prisonniers, il leur fit couper le nez & les oreilles. Ces malheureux ainsi mutilés, furent remis à terre : il vouloit, par cette barbarie, prouver aux Tartares qu'ils n'avoient aucune paix à attendre de lui. Apprenant le triste sort du dernier prince des *Ming*, sous le nom duquel il avoit jusque-là fait la guerre aux Tartares, dans l'espérance que la cause qu'il défendoit, engageroit les peuples à se déclarer pour lui, & voyant toutes ses tentatives restées sans succès, il tourna ses vues du côté de l'île *Formose*, dans le dessein de s'y former un établissement solide.

Les *Hong-mao* (1) étoient alors les maîtres de *Taï-ouan*, que

(1) Les Hollandois, que les Chinois appellent *Hong-mao*, ou *cheveux rouges*, tentèrent, à peu-près dans le même temps, mais sans succès, une pareille entreprise sur *Macao*, appartenant aux Portugais. Macao, en Chinois *Ngao-nan*, est une petite île remplie de rochers qui la rendent de difficile accès; elle servoit autrefois de retraite aux pirates qui désoloient les côtes voisines. Les Portugais qui alloient aux Indes, ayant abordé à l'île de Sancian, pour commercer avec les Chinois, & la trouvant déserte, bâtirent sur la plage quelques cabanes, qui leur servoient d'abri en attendant leur cargaison : aussi-tôt que leurs vaisseaux étoient chargés, ils remettoient à la voile, abandonnant ainsi leurs petites habitations. Le gouvernement Chinois qui avoit à cœur de détruire les écumeurs de mer, proposa de leur céder Macao, à condition d'en chasser les pirates : ces étrangers saisirent cette occasion de s'établir en Chine, & quoiqu inférieurs en nombre aux brigands, ils vinrent à bout de les expulser & de se rendre maîtres de l'île. Bientôt ces nouveaux colons élevèrent des maisons & formèrent une bourgade très-peuplée. Leur comptoir qui s'enrichit par le commerce qu'ils faisoient seuls avec la Chine, excita l'envie des Hollandois qui tentèrent de le leur enlever.

Au mois de Juin 1622, deuxième de Hi-tsong des *Ming*, quatorze vaisseaux Hollandois entrèrent dans le port de Macao ; ils paroissoient si assurés de s'en rendre maîtres, qu'ils avoient fait d'avance le partage de ses richesses. La veille de la Saint Jean, au soir, sept cens hommes descendirent à terre, dont trois cens restèrent pour garder les batteries, tandis que les quatre cens autres s'approchèrent de la ville. Quelques volées de canon lâchées du fort les obligèrent de quitter le grand chemin & de prendre à gauche pour attaquer la place par un autre endroit ; malgré la vivacité du feu de leur mousqueterie, les Hollandois furent repoussés & obligés de regagner le port : ils étoient si découragés, que quoique renforcés par les trois

les Japonois leur avoient cédée. Ces derniers s'en étoient emparés la première année de *Tien-ki* : une escadre de leur nation y ayant abordé trouva le pays inculte, mais assez propre pour y établir une colonie. Le commandant y laissa une partie de son équipage, avec ordre de prendre toutes les connoissances nécessaires & relatives à son projet. Quelque temps après un vaisseau des *Hong-mao* qui alloit au Japon, ou revenoit des côtes de ce royaume, fut jetté par la tempête à Taï-ouan ; ils y trouvèrent les Japonois peu en état de leur résister : le pays leur parut beau, & commode pour le commerce ; sous prétexte de se pourvoir de rafraîchissemens, quelques-uns d'eux entrèrent dans les terres & l'examinèrent de plus près. De retour à bord, ils en firent à leurs officiers une description si avantageuse, qu'elle leur inspira le desir de s'en mettre en possession. Les *Hong-mao* demandèrent en conséquence aux Japonois, avec lesquels ils ne vouloient pas se brouiller, la permission de bâtir

cens hommes restés sur le port qui les pressoient de retourner avec eux au combat, ils coururent avec précipitation vers leurs vaisseaux : plusieurs entrant dans l'eau se noyèrent ; il en coûta la vie à plus de quatre cens des leurs, indépendamment des blessés : les Portugais ne perdirent que trois hommes. Depuis cet échec, les Hollandois, qui avoient été reçus plus vertement qu'ils ne s'y attendoient, n'ont osé hazarder une seconde tentative : cependant la première fut cause que les Portugais se précautionnèrent. Macao fut fortifiée d'une enceinte de murailles flanquées de bastions garnis de pièces d'artillerie, & le port protégé par une batterie avec un corps-de-garde. Les Portugais continuèrent de posséder cette île sous la protection & la dépendance de l'empire : le gouvernement Chinois y avoit alors un auditeur ou intendant-général du commerce & des affaires résidant à Macao. Cette ville étoit peuplée en partie de Portugais, environ au nombre de mille, & par cinq à six mille Chinois, dont les uns étoient chrétiens & vêtus à la Portugaise, & les autres idolâtres, presque tous artisans ou marchands, vivoient & s'habilloient à la mode Chinoise. On y comptoit deux hôpitaux, trois paroisses & cinq couvens, quatre d'hommes & un de filles. La maison des Jésuites étoit comme la pépinière des missionnaires qui se répandoient dans la Chine, dont le zèle & les travaux étoient souvent traversés par le gouvernement. *Editeur.*

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1659. *Chun-tchi,*

une maison sur le rivage d'une île qui borde l'une des entrées du port. La proposition fut d'abord rejettée ; mais les *Hong-mao* insistèrent, & les Japonois leur accordèrent enfin un terrein assez petit, sur lequel ils élevèrent un fort, avec cette inscription : CASTEL ZELANDA 1634. Les Japonois ayant, peu de temps après, abandonné Taï-ouan, les *Hong-mao* s'en trouvèrent entiérement les maîtres.

La Chine étoit alors déchirée au-dedans par des guerres intestines suscitées par des rebelles, & au-dehors par celles qu'elle avoit à soutenir contre les Tartares, dont les suites aboutirent enfin à fixer une famille étrangère sur le trône de l'empire.

Les *Hong-mao* de Taï-ouan se croyant en sûreté du côté de la Chine & hors d'insulte de toute autre part, négligèrent de garnir les îles de Pong-hou & de Taï-ouan de troupes pour s'opposer aux tentatives qu'on pourroît faire contre eux ; Tching-tching-kong les prenant au dépourvu, se saisit d'abord de Pong-hou, (1) où il laissa cent de ses voiles pour conserver

(1) On ignore pourquoi le P. *de Mailla*, dans une lettre insérée dans le quatorzième volume des *Lettres Edifiantes*, recueillies par le P. *du Halde*, place l'expédition de Tching-tching-kong en 1661, & deux ans après l'époque qu'il lui donne ici : cette différence sur un même fait, vient probablement de quelque faute glissée à l'impression. L'*Histoire générale des Voyages*, qui cite le P. *du Halde*, répéteroit la même erreur, si c'en est une : elle dit que les Hollandois abandonnèrent les îles de Pong-hou ou des *Pêcheurs*, pour aller s'établir dans l'île Formose sur la foi d'un traité de commerce respectif fait avec les mandarins Chinois. Après l'invasion des Tartares, plus de vingt-cinq mille Chinois se réfugièrent avec leurs familles dans cette île ; où ils se livrèrent les uns à l'agriculture, & les autres au commerce.

Tching-tching-kong forcé de quitter la Chine (apparemment lorsque Tching-tching-long, son père, fut arrêté & conduit à Pé-king par les Tartares) eut, sur ces îles, des vues de conquête qui transpirèrent : dès 1646 les Hollandois en reçurent des avis qui leur vinrent du Japon, & qui leur firent prendre des précautions. En 1650 la garnison du fort Taï-ouan montoit déja à douze cens hommes ;

cette conquête ; de-là il entra dans le port de Taï-ouan avec le reste de la flotte par la passe de Ou-eul-men, à une lieue au-dessus du fort de Zélande : il débarqua une partie de ses troupes, & attaqua le fort par terre & par mer ; mais comme ses batteries ne jouoient pas avec autant de vivacité que celles des *Hong-mao*, plusieurs mois se passèrent sans que le fort parût

---

dans le cours de 1652, les paysans Chinois de l'île, quoique sans armes, commencèrent à se révolter ; ils comptoient sans doute sur les secours de Tching-tching-kong, qui avoit probablement fomenté ce soulévement ; mais le pirate alors trop occupé contre la Chine, ne put diviser ses forces pour les soutenir : les Hollandois aidés des Insulaires, les firent bientôt rentrer dans la soumission ; & afin de les intimider & de les contenir, ils bâtirent, de l'autre côté du canal qui sépare Formose de Taï-ouan, le fort de Province, auquel ils donnèrent le nom de *Sakkam.*

Cette première tentative du corsaire, quoique faite sourdement, jointe à ce que les Chinois des îles des *Pêcheurs* discontinuèrent d'envoyer aux Hollandois des *joncs* pour le commerce, leur donna des inquiétudes, qui augmentèrent en 1655 par la cessation totale de la fourniture des *joncs* : cependant ils crurent devoir dissimuler, & leur gouverneur, nommé *Cayet*, députa vers Tching-tching-kong le Chinois *Ping-ka*, pour renouveller avec lui un traité d'amitié : le corsaire de son côté chercha à le tromper par des protestations de vouloir vivre en bonne intelligence avec les Hollandois ; il lui fit dire que le besoin qu'il avoit eu lui-même de ses *joncs* l'avoit empêché d'en envoyer à l'ordinaire : cette démarche produisit cependant un bon effet, mais qui ne fut que momentané. Le commerce reprit vigueur jusqu'en 1659 : à cette époque, les Hollandois découvrirent que Ping-ka levoit secrétement, au nom de Tching-tching-kong, des droits sur les *joncs* qui arrivoient pour leur compte. Le gouverneur fit saisir les effets de cet exacteur, qui se hâta de se mettre à couvert par la fuite : il se retira auprès du corsaire, qu'il pressa de ne plus différer l'exécution de son ancien projet sur Formose. Sa fortune avoit changé ; vaincu par les Tartares, il s'étoit retiré sur les côtes de l'île d'*Emouï* : un grand nombre de ceux qui l'avoient suivi dans ses courses, passèrent alors dans l'île Formose, & y répandirent le bruit qu'il ne tarderoit pas à les suivre avec le reste de ses forces ; cependant ce fameux corsaire ne parut qu'au mois d'Avril 1661 avec une flotte nombreuse & assiégea le fort Zélande. Le conseil de Batavia, qui s'étoit laissé endormir par les discours de l'ancien gouverneur de Formose, nommé *Verbugh*, ennemi de *Cayet*, dont il traitoit de chimères les craintes d'une invasion, & les avis qu'il en donnoit, négligea de renforcer la garnison ; néanmoins comme elle

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
Tsing.
1659.
Chun-tchi.

difpofé à fe rendre. Cette longue réfiftance lui caufoit d'autant plus d'inquiétude, qu'il n'avoit plus de reffource s'il échouoît dans cette entreprife : il fit un dernier effort, & ayant rempli quelques-uns de fes navires d'artifice, il profita d'un grand vent nord-eft, & les pouffa vers les quatre vaiffeaux que les *Hong-mao* avoient dans le port, dont trois furent confumés par les flammes ; alors il fit fommer le fort de fe rendre, fous la condition & la promeffe de leur laiffer emporter leurs effets. Les *Hong-mao*, auxquels il ne reftoit plus qu'un feul vaiffeau, acceptèrent la capitulation ; ils remirent le fort & s'embarquèrent avec ce qu'ils purent emporter. Tching-tching-kong ne trouvant plus d'obftacle à fes deffeins, s'empara de toute la partie de Taï-ouan, qui appartient à préfent aux Chinois ; il fit conftruire des forts, & choifit, pour bâtir fa capitale, l'emplacement où fe trouve aujourd'hui Taï-ouan-fou, à laquelle il donna le nom de *Ching-tien-fou :* deux autres villes, *Tien-hing-hien* au nord, & *Ouan-nien-hien* au fud, s'élevèrent fur les plans qu'il en donna. Il fit conftruire fon palais & tint fa cour au fort Zélande, dont il changea le nom en

---

étoit de douze cens hommes, elle tint jufqu'au commencement de 1662, qu'elle fut obligée de capituler à des conditions plus avantageufes qu'elle n'ofoit efpérer. Voilà ce que l'auteur de l'*Hiftoire générale des Voyages* rapporte de cette expédition, d'après le P. *du Halde*, qui a fuivi le P. *de Mailla*. La contradiction apparente qui fe trouve entre fa lettre & l'*Hiftoire*, fait préfumer qu'il écrivit immédiatement après fon retour de l'île Formofe, les faits que le P. *du Halde* a receuillis, & qu'il n'a pu les vérifier dans ce moment, parce qu'on n'avoit encore rien rédigé des Mémoires de KANG-HI, qui ne parurent que long temps après, & la quarante-feptième année de fon règne : mais comme on n'a plus d'originaux à confulter, on ne peut décider laquelle des deux époques eft la plus certaine. Au furplus on a cru devoir ne rien changer à l'ordre que le P. *de Mailla* a établi, puifqu'il déclare qu'il a fuivi le mémorial du règne de Kang-hi, rédigé fous les yeux de ce prince. Il en faudroit conclure que, s'il a erré, c'eft que le texte Chinois contient lui-même des dates fautives. *Editeur*.

celui de *Ngan-ping-tching*, qu'il conserve encore aujourd'hui. DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1659. *Chun-tchi.*

Taï-ouan commença alors à prendre une nouvelle forme; Tching-tching-kong y introduisit les coutumes & le gouvernement Chinois; mais ce conquérant ne jouit pas long temps du fruit de ses travaux : il mourut un an & quelques mois après s'être établi dans ces îles, laissant pour successeur son fils Tching-king-maï, qui ne fit presque rien pour mettre en valeur un pays que son père avoit acquis au prix de tant de sang & de fatigues.

Les mandarins du Fou-kien ayant recueilli les prisonniers mutilés par les ordres de Tching-tching-kong, les avoient envoyés à la cour dans la persuasion que la vue de ces objets de compassion & d'horreur, exciteroit à venger l'insulte faite à la majesté impériale; cependant quand on sut que ce pirate s'étoit retiré dans l'île Formose, on ne s'occupa plus du projet de l'attaquer, & la cour de Pé-king loin d'être touchée du sort des malheureuses victimes de sa barbarie, les fit au contraire mourir pour s'être laissé prendre par un rebelle, plutôt que de périr glorieusement les armes à la main en se défendant contre lui. 1660.

L'année suivante, 1661, mourut CHUN-TCHI le premier empereur des *Mantchéous* qui ait régné en Chine. On attribua sa mort au chagrin que lui causa la perte d'une de ses reines, pour laquelle il avoit conçu une violente passion. (1) N'ayant 1661.

(1) *Philippe Couplet*, dans sa Table Chronologique de l'empire Chinois, donne de plus grands détails sur la mort de ce prince, qui fut causée par la petite vérole. CHUN-TCHI devint passionné pour la femme d'un de ses officiers, qu'il maltraita sous prétexte d'avoir manqué à son devoir : l'officier sensible à l'affront qu'il venoit de recevoir, se retira chez lui & mourut au bout de trois jours. L'empereur alors fit venir sa veuve au palais, & lui donna le rang de seconde reine. Il en eut un fils, dont la naissance fut célébrée par de grandes réjouissances; mais ce fils ne

point de fils légitime, il laissa l'empire au second de ses fils, âgé seulement de huit ans, qu'il avoit eu d'une de ses femmes ou reines qui tiennent le premier rang après l'impératrice.

---

vécut que trois mois, & sa mort fut suivie de près par celle de la mère. CHUN-TCHI s'abandonnant à son désespoir, attenta à sa propre vie; on s'opposa à sa fureur: il ordonna d'appaiser les manes de cette princesse en sacrifiant trente hommes qui s'offriroient volontairement; coutume barbare que son successeur abolit dans la suite. Il voulut encore que les officiers portassent le deuil pendant un mois, & le peuple pendant trois jours, avec les mêmes cérémonies pratiquées à l'égard des impératrices, dont il lui donna le titre après sa mort. Le corps de la princesse fut mis dans un cerceuil précieux couvert de perles, & brûlé, suivant l'usage des Tartares, avec une quantité prodigieuse d'or & d'argent, de soieries & de meubles de la couronne. Ce foible prince r cueillit lui-même ses cendres dans une urne d'argent. Se livrant à toutes les superstitions des Bonzes qui l'obsédoient, il exhortoit toutes les femmes du palais & les eunuques à prendre l'habit de ces religieux, & lui-même se faisant raser les cheveux, embrassa leur règle & s'assujettit à leur manière de vivre. Il fit construire dans son palais trois Pagodes, & ne s'occupa plus que du culte des idoles, pour lequel il avoit marqué auparavant beaucoup de mépris. Le célèbre *Adam Schal*, qu'il n'appelloit jamais que *Ma-fa*, le *respectable père*, & auquel il avoit accordé le rare privilége de lui offrir directement des placets sans l'intervention des tribunaux, tenta de rappeller ce prince à lui-même, mais inutilement. Il n'avoit que vingt-quatre ans lorsqu'il mourut. Avant de mourir cependant, ayant mandé les quatre grands auxquels il recommanda le jeune Kang-hi & qu'il désigna pour ses tuteurs, il s'avoua coupable de n'avoir point marché sur les traces de son père & de son aïeul, d'avoir méprisé les conseils de sa mère; d'avoir, par avarice, frustré les grands de leurs pensions; d'avoir prodigué beaucoup pour des choses de pure curiosité; de n'avoir point eu pour ses peuples des entrailles de père; d'avoir trop favorisé les eunuques; & enfin d'avoir aimé trop éperduement la reine défunte. Ses regrets tardifs ne réparèrent point le mal qu'il avoit fait, & la fin de son règne ne répondit pas aux espérances flatteuses qu'on avoit conçues du commencement, dont il dut la gloire aux grandes qualités du prince Ama-ouang, son oncle & son tuteur, plus capable que lui de porter la couronne. Ce régent prépara le régne brillant de Kang-hi, comme on a vu chez nous, dans le même-temps, le ministre de Louis XIII, jetter, pour ainsi dire, les fondemens de la gloire & de la puissance de Louis XIV. *Editeur.*



DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1661. *Kang-hi.*

KANG-HI.

Le jeune prince que Chun-tchi avoit nommé ſon ſucceſſeur, fut auſſi-tôt après ſa mort unanimement reconnu pour légitime empereur par tous les grands & les mandarins de Pé-king, *Mantchéous*, *Mongous* & Chinois, & il prit poſſeſſion du trône avec les cérémonies accoutumées.

Quelques jours après la ſolemnité de ſon inauguration, les grands s'aſſemblèrent conformément à ſes ordres, & choiſirent quatre d'entre eux auxquels ils donnèrent la régence pendant ſa minorité, avec un pouvoir abſolu. Ils firent auſſi-tôt publier l'élévation de ce prince & une amniſtie générale, avec une déclaration que les années de ſon régne s'appelleroient *Kang-hi*. On publia encore que, ſuivant la déciſion du tribunal des rites, l'empereur défunt auroit, dans la ſalle des *ancêtres*, le nom de *Chi-tſou-tchang-hoang-ti*.

L'empire jouiſſoit alors d'une paix profonde ; il ne ſe formoit plus aucun parti en faveur des *MING* depuis la mort du prince de Koueï. Le fils de Tching-tching-kong, maître de l'île Formoſe, ne paroiſſoit occupé qu'à s'y maintenir, enſorte que toutes les provinces de l'empire ſe trouvoient réunies ſous la domination des *Mantchéous*. 1662.

Les quatre princes régens donnèrent leurs premiers ſoins à empêcher que les eunuques ne s'ingéraſſent dans l'adminiſtration. Les crimes dont leur chef étoit accuſé, offroient une occaſion favorable à l'exécution de ce projet : ils lui firent faire ſon procès, & la peine de mort fut prononcée contre lui pour les malverſations dont il fut convaincu. On fit en même temps ſortir du palais pluſieurs milliers d'eunuques, qu'on ren-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1662. *Kang-hi.*

voya chez leurs parens. La régence fit graver ſur une plaque de fer, du poids de plus de mille livres, qui ſubſiſte encore aujourd'hui, une loi, en vertu de laquelle la nation *Mantchéou* s'engage à ne plus élever d'eunuques aux emplois & aux dignités. Cette loi eſt toujours en vigueur.

1663.

Pendant que Tching-tching-kong étoit occupé à fonder un royaume dans l'île Formoſe, ce pirate n'avoit pas laiſſé d'envoyer quelques-uns de ſes vaiſſeaux ravager les côtes, d'où ils avoient emporté un butin conſidérable. Les quatre chefs de la régence étoient fort embarraſſés pour réprimer ſon brigandage : ils redoutoient ſes forces maritimes, dont ils avoient fait une funeſte expérience, & ils conſidéroient d'ailleurs les frais immenſes que coûteroit l'entrepriſe de l'aller attaquer dans Taï-ouan même. Cependant le ſpectacle des quatre mille priſonniers inhumainement mutilés, qui avoit fait frémir, le monde qu'il égorgeoit ſur les côtes, l'inquiétude qu'il ne continuât d'y mettre tout à feu & à ſang, prouvoient la néceſſité de s'oppoſer à ſes pirateries. On tint à ce ſujet pluſieurs conſeils, dans leſquels rien ne fut décidé : un des grands mandarins ayant ouvert l'avis de transférer dans l'intérieur de l'empire les peuples expoſés à ſes inſultes, & de détruire tous les bourgs, forts & villages voiſins de la mer, les autres membres du conſeil, étonnés de la violence de l'expédient, ſe regardèrent en ſilence ; mais comme il offroit un moyen d'ôter au pirate l'appât qui l'attiroit pour butiner, on ne rejettta point cette propoſition, dont on remit l'examen à une autre ſéance. Ce projet de deſtruction ayant tranſpiré au-dehors, Tang-jo-ouang (1), préſident du tribunal des mathématiques, intercéda en faveur

(1) Le P. *Adam Schal*, jéſuite.

des

des environs de Ngao-nan (ou de *Macao*) qui appartenoient aux Européens, & il fut assez heureux pour se faire écouter des régens, en leur représentant que la ville ne seroit point à charge à l'empire, étant en état de se défendre elle-même contre les entreprises des pirates : ainsi l'affaire ayant été remise sur le tapis, on adopta le plan de tout détruire jusqu'à trente *ly* de la mer, & on défendit tout commerce au-dehors, dans les provinces de Kouang-tong, de Fou-kien, de Tché-kiang, de Kiang-nan, de Chan-tong & de Pé-tchéli, comme l'unique moyen d'obtenir la paix & de soustraire les côtes à la cupidité des pirates : les seuls environs de Macao furent exceptés, à condition qu'elle se chargeroit de leur défense sans qu'il en coûtât rien à l'empire. Peu de temps après on mit la main à l'exécution, pour transporter dans l'intérieur des provinces les habitans des côtes, auxquels on assigna autant de terrein qu'on leur en faisoit quitter : on leur donna aussi des maisons & tout ce qui leur étoit nécessaire pour former les nouveaux établissemens où on les avoit transférés.

L'année suivante, 1664, les régens, sur une accusation grave qui leur fut présentée par Yang-kouang-sien, contre les Européens & la religion qu'ils enseignoient, ôtèrent à Tang-jo-ouang sa place de président du tribunal des mathématiques, & le firent mettre aux fers avec plusieurs de ses compagnons : des ordres rigoureux furent expédiés aux mandarins des provinces, de charger de chaînes & d'envoyer à Pé-king les autres missionnaires répandus dans la Chine. Le délateur les accusoit d'être venus apporter l'esprit de révolte & de faction, en se servant, pour séduire les Chinois, du prétexte de les instruire de leur religion : il disoit que les temples où ils s'assembloient avec ceux qu'ils avoient gagnés à leur loi, étoient autant de 1664.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1664. *Kang-hi.*

réfuges où ils prenoient des mesures pour se défendre dans le cas où l'on voudroit les attaquer ; que pour mieux distinguer ceux de leurs prosélytes, sur lesquels ils pouvoient compter, ils leur donnoient de petites pièces de cuivre (des médailles) jettées en fonte, sur lesqu'elles on voyoit des figures d'hommes & de femmes, dont l'explication étoit un secret réservé à ceux de leur secte. Il terminoit son mémoire par un portrait si horrible de la religion, que les régens se hâtèrent de la proscrire & de défendre, sous de grièves peines, à tout sujet de l'empire de la suivre ; il étoit enjoint, à ceux qui l'avoient embrassée, de la quitter sans délai ; & pour récompenser le zèle de l'accusateur, on lui donna la place de Tang-jo-ouang.

1665.

L'année suivante, 1665, les mandarins ayant fait conduire à Pé-king les Européens répandus dans les provinces, les régens ordonnèrent au tribunal des crimes de les examiner rigoureusement, & de statuer, conjointement avec le tribunal des rites, sur la peine qu'on leur infligeroit. Tang-jo-ouang, en sa qualité de chef des prosélytes & de docteur de cette loi, fut d'abord condamné à être étranglé ; mais la peine ayant paru trop légère aux régens, eu égard au crime, dont on l'accusoit, d'être à la tête d'une secte qui prêchoit la rebellion, les deux tribunaux, des rites & des crimes, s'assemblèrent de nouveau & le condamnèrent à être mis en pièces. La sentence fut ensuite présentée aux régens pour être confirmée & mise à exécution ; mais au moment qu'ils alloient la confirmer, on ressentit de violentes secousses de tremblement de terre ; cet événement les saisit d'effroi & les détermina à suspendre leur arrêt. Ils accordèrent même un pardon général, dont ils exceptèrent Tang-jo-ouang : les trois Européens qui résidoient à la cour furent élargis, ainsi que les autres, & on les conduisit à

Kouang-tchéou-fou, capitale de la province de Kouang-tong, avec ordre aux mandarins de cette ville, de les garder étroitement. L'ordre pour l'exécution de la ſentence portée contre Tang-jo-ouang, fut encore ſuſpendu ſur les repréſentations de Sony, un des quatre chefs du tribunal de la régence : il dit à ſes collègues, que les honneurs dont Tang-jo-ouang avoit été comblé par le feu empereur Chun-tchi, devoient être un motif de ne rien précipiter; qu'il craignoit qu'un jour le jeune empereur devenu majeur & gouvernant par lui-même, ne leur demandât compte de leur conduite à l'égard d'un homme que ſon père avoit protégé : en conſéquence il leur conſeilla, pour ſe mettre à l'abri de toute recherche, de prendre l'attache de l'impératrice mère, afin que ſa ſignature les diſculpât ſi jamais ils étoient inquiétés à ce ſujet. Sony avoit imaginé cet expédient pour ſauver Tang-jo-ouang : les trois régens ſes collègues ſuivirent ſon avis; mais l'impératrice mère indignée, jetta par terre la ſentence, & demanda ſi les régens avoient déja oublié l'eſtime & la conſidération que ſon fils avoit eues pour un homme qu'ils auroient dû reſpecter, au lieu de le traiter en criminel. Elle ordonna de le mettre en liberté : il en jouit peu, ſon grand âge & ce qu'il avoit ſouffert dans les priſons, terminèrent bientôt ſa carrière.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1665. *Kang hi.*

Le commencement de l'an 1666 fut marqué par la mort de Sony, le plus âgé des quatre régens de l'empire. KANG-HI prit alors les rênes du gouvernement; il caſſa d'abord le tribunal de la régence : les connoiſſances qu'il avoit acquiſes, le mirent à même de juger ſainement de la conduite de ſes tuteurs, & il ne tarda pas à le faire paroître dès qu'il eut été déclaré majeur : cette cérémonie ſe fit avec beaucoup d'éclat.

1666.

Des quatre régens chargés de l'adminiſtration pendant ſa

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1666. *Kang-hi.*

minorité, Sony & Patourou-kong pouvoient passer pour gouverner absolument; rien ne se faisoit dans le conseil de régence que par l'ordre de Patourou-kong (1). KANG-HI avoit souvent désaprouvé sa conduite, & s'en étoit expliqué assez ouvertement dans plusieurs occasions. Patourou-kong avoit fait bien des mécontens; mais comme l'autorité étoit dans ses mains, & qu'il faisoit un crime des simples murmures, personne n'osoit se plaindre: on se contentoit de gémir en secret, & d'attendre l'époque de la majorité du prince. Dès l'instant que KANG-HI eut cassé le conseil de régence, on lui présenta contre ce ministre douze chefs d'accusation, dont chacun étoit digne de mort. L'empereur, tout jeune qu'il étoit, montra beaucoup de fermeté dans cette occasion: il fit arrêter Patourou-kong avec toute sa famille; le tribunal des crimes instruisit leur procès, & bientôt convaincus des crimes dont on les avoit accusés, le père & le troisième de ses fils furent condamnés à être mis en pièces; ses autres enfans, au nombre de sept, à être décapités, & tous leurs biens confisqués au profit de l'état. Cette sentence fut confirmée par l'empereur, qui fit cependant quelque grace au père, en commuant sa peine en celle d'être étranglé. L'exécution suivit de près la confirmation de l'arrêt.

1667.

Sur la fin de l'an 1667, il arriva à la cour un ambassadeur Portugais avec des présens qu'il offrit, suivant le cérémonial qu'on exige en Chine de la part des étrangers. KANG-HI le traita avec honneur, & promit sa protection à la ville de Macao. Cet ambassadeur partit fort satisfait de la cour à la

(1) C'est le même que le P. *Couplet* appelle *Sucama*; voyez la Table Chronologique de l'empire Chinois, imprimée à la fin de son *Confucius*. Il marque qu'il étoit un grand ennemi de la religion Chrétienne, & qu'on porta contre lui vingt chefs d'accusation. *Editeur.*

troisième lune de l'année suivante, septième de KANG-HI.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1668. *Kang-hi.*

Quoiqu'il n'eut encore que quinze ans, ce prince gouvernoit avec une sagesse & une application qui faisoit l'admiration de ses sujets: soigneux d'éviter les fautes ordinaires à la jeunesse, il n'étoit attentif qu'à se faire aimer de ses peuples. Continuellement occupé à s'instruire, il menoit une vie active, dont tous les momens étoient remplis, soit à se former aux exercices militaires, auxquels les Tartares se plaisent; soit à cultiver les sciences, dans l'étude desquelles consiste le plus grand mérite des Chinois. Les progrès qu'il fit dans la tactique & dans les lettres, le mirent au-dessus des plus habiles dans l'une & l'autre carrière.

Comme on ne pouvoit, sans un ordre exprès de l'empereur, rien changer à l'astronomie de Tang-jo-ouang, Yang-kouang-sien, son délateur & son successeur dans la place de chef du tribunal des mathématiques, se voyoit avec chagrin forcé de suivre les mêmes calculs qu'il avoit établis. Ce nouveau président intrigua tant, qu'il engagea le tribunal des rites, de qui celui des mathématiques dépend, & plusieurs mandarins qui lui étoient subordonnés, à se joindre à lui pour demander l'abolition de l'astronomie Européenne, comme erronée, & le rétablissement de l'ancienne, qui étoit celle de la nation. Malgré le crédit de la cabale qu'il faisoit agir, il ne put réussir à surprendre la jeunesse de l'empereur; ce prince comprit mieux que ses grands le mobile & le motif de cette demande: cependant il lut le placet, & pour réponse il ordonna aux neuf tribunaux de Pé-king de s'assembler, & d'examiner avec soin le contenu de la supplique; mais voulant se mettre en état de décider lui-même la question, il se fit instruire secrétement par des personnes versées dans cette ma-

De l'Ère Chrétienne. Tsing. 1668. Kang-hi.

tière, afin de connoître laquelle des deux astronomies donnoit avec plus de justesse, le mouvement des astres.

Yang-kouang-sien persuadé que l'empereur adopteroit la décision des neuf tribunaux, mit tout en usage pour gagner leur suffrage; il y réussit, & tous répondirent par un placet commun, qu'après avoir consulté les plus habiles gens, ils jugeoient qu'on devoit rétablir l'ancienne astronomie. Le jeune empereur ne se rendit point au jugement des tribunaux : il manda tous les présidens des autres tribunaux, & fit en même temps venir Nan-hoaï-gin (1) & Yang-kouang-sien. Là, devant une nombreuse assemblée, après avoir parlé avec dignité de l'importance d'employer dans le tribunal des mathématiques une astronomie sûre, il s'adressa à Nan-hoaï-gin & à Yang-kouang-sien, & leur demanda s'ils n'auroient point quelque moyen sensible de faire voir à tous ceux qui étoient présens, laquelle des deux astronomies marquoit avec plus de justesse les révolutions des astres. Yang-kouang-sien qui n'avoit

1669.

que des connoissances bornées, se trouva embarrassé de la proposition. Nan-hoaï-gin voyant qu'il gardoit un profond silence, prit la parole, & dit à l'empereur qu'il y avoit plusieurs moyens faciles; que s'il vouloit ordonner de placer un *gnomon*, Yang-kouang-sien & lui supputeroient chacun, suivant leur méthode, à quel point l'ombre marqueroit le lendemain à midi; qu'alors on jugeroit laquelle des deux étoit la plus exacte. Cette manière de décider la question parut si simple, qu'elle eut l'approbation du prince & de toute l'assemblée. On plaça plusieurs styles de différentes grandeurs : l'antagoniste de Nan-hoaï-gin ne put donner aucune supputation

(1) Le P. *Ferdinand Verbiest*, jésuite.

ſatisfaiſante ; l'Européen détermina juſte les points qu'il avoit indiqués. L'empereur dit en ſouriant aux chefs des tribunaux, qu'ils voyoient eux-mêmes qu'il ne faut jamais précipiter ſes jugemens, & qu'il avoit eu raiſon de ne pas ſe décider ſans examen. Ce prince ne s'en tint pas à cette ſeule expérience; il fit ſupputer, ſuivant les deux méthodes, par le tribunal des mathématiques, pluſieurs éclipſes paſſées dont on avoit les obſervations ; & ayant examiné lui-même la différence des calculs, il prononça en faveur de l'aſtronomie Européenne, qu'il trouva beaucoup plus exacte que celle des Chinois : en conſéquence de quoi il ordonna de s'y conformer à l'avenir.

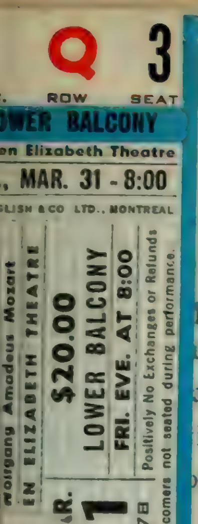
Les préſidens des neuf tribunaux qui avoient ſi légérement porté leur jugement ſur la foi de Yang-kouang-ſien, forcés de ſe rendre à des preuves ſi convaincantes, furent irrités contre lui ; ils l'accusèrent d'avoir tenté de tromper ſon ſouverain, & d'être incapable de remplir la place qu'il poſſédoit : ils demandèrent qu'il en fût deſtitué & livré au tribunal des crimes pour y être examiné à la rigueur. Sur cette plainte, il fut arrêté & conduit devant ce tribunal, qui, après l'avoir convaincu de fourberie & de pluſieurs injuſtices commiſes dans le tribunal dont il étoit le chef, prononça contre lui la peine de mort : tous ſes biens furent confiſqués ; mais l'empereur d'un naturel porté à la clémence, ſe contenta de le faire deſcendre au rang du peuple, & de l'exiler à Oueï-tchéou de la province de Kiang-nan, ſa patrie. Il mourut en chemin, peu de temps après ſon départ de Pé-king. Nan-hoaï-gin le remplaça dans le tribunal des mathématiques. Ce nouveau préſident profitant de l'accès qu'il avoit auprès de l'empereur, lui repréſenta que l'aſtronomie de Tang-jo-ouang ayant obtenu la préférence, il étoit de ſa juſtice de réhabiliter la mémoire de ſon auteur,

De l'Ère Chrétienne. *Tsing.* 1669. *Kang-hi.*

flétrie par l'accuſation de Yang-kouang-ſien, & de révoquer l'arrêt porté contre la religion qu'il profeſſoit. L'empereur renvoya l'examen de cette affaire au tribunal des rites. Les mandarins qui le compoſoient, après avoir délibéré quelque temps, répondirent que Tang-jo-ouang ayant été reconnu innocent des crimes dont Yang-kouang-ſien l'avoit noirci, il étoit juſte de le réintégrer dans ſes dignités, & de lui rendre les mêmes honneurs que s'il fût mort dans la place de préſident qui lui avoit été injuſtement enlevée; à l'égard de la religion, attendu que c'étoit une doctrine étrangère, ils dirent qu'on pouvoit permettre aux Européens exilés à Kouang-tchéou, de retourner à leurs maiſons & à leurs égliſes, pour y pratiquer les exercices de leur religion; que cependant il paroiſſoit à propos de leur défendre de la prêcher aux Chinois, & à ceux-ci, de l'embraſſer: cette déciſion du tribunal, fut confirmée dans tous ſes points.

1670. L'empereur avoit eu pluſieurs entretiens avec Nan-hoaï-gin ſur l'aſtronomie & la géométrie à l'occaſion de ſes diſputes avec Yang-kouang-ſien; il y avoit pris tant de goût, qu'il réſolut de ſe faire inſtruire dans ces ſciences, & ſur-tout dans l'aſtronomie, regardée comme un des points les plus importans du gouvernement. Il avoit encore un autre but; c'étoit de pouvoir être en état de juger par lui-même, ſi les aſtronomes du tribunal, que les anciens condamnoient à mort lorſque leurs calculs ſur le mouvement des aſtres ſe trouvoient faux, méritoient une punition auſſi rigoureuſe. Comme ce prince avoit l'eſprit vif & pénétrant, il fit les progrès les plus rapides, & répondit aux ſoins & au zèle de Nan-hoaï-gin, au point de devenir bon aſtronome en peu de temps.

1671. Kang-hi s'apperçut bientôt que la géométrie avoit des rapports



[r]orts directs avec l'astronomie; aussi ne fut-il pas moins empressé de profiter de la paix dont jouissoit l'empire, pour en [a]pprendre les principes : il se fit expliquer par Nan-hoaï-gin la [m]anière de mesurer les différentes distances, soit sur les montagnes, soit dans la plaine; il apprit aussi à se servir des principaux instrumens de mathématique, & tout ce qu'il y a de [p]lus curieux en ce genre.

1671.

Notre musique excita encore sa curiosité : il étoit assez instruit de celle des Chinois, & il vouloit se mettre en état de la comparer avec l'Européenne. Siu-gé-chin en composa, par son ordre, un traité en langue Chinoise, & il lui apprit à toucher de quelques instrumens d'Europe. Ce prince commençoit déja à jouer quelques airs avec assez de justesse & de grace, lorsque la guerre civile que Ou-san-koueï excita dans les provinces du midi, vint troubler ces exercices d'agrément & l'obligea de porter ailleurs toute son attention.

Depuis l'avénement de KANG-HI au trône, Ou-san-koueï, prince tributaire du Yun-nan, étoit toujours resté dans cette province, sans autre projet que d'y passer tranquillement le reste de ses jours. Il aimoit ses peuples, & les gouvernoit en père; ayant fait long temps la guerre, il avoit acquis assez d'expérience pour se maintenir contre ses voisins & s'opposer à leurs efforts, s'ils entreprenoient de l'attaquer : dans cette vue, il exerçoit continuellement ses troupes, & les tenoit toujours prêtes à agir à la première occasion qui se présenteroit. Ces précautions donnèrent de l'ombrage à la cour : on y conçut contre lui des soupçons, que la seule considération de son âge avancé auroit dû dissiper. Les grands s'imaginant qu'il méditoit une révolte, en donnèrent avis à l'empereur d'une manière si spécieuse, que tout autre qu'un prince aussi éclairé, auroit

ajouté foi à l'accusation : il crut cependant devoir les laisser dans l'idée qu'il étoit persuadé que leurs craintes étoient fondées ; mais il ne voulut jamais consentir aux instances qu'ils lui faisoient, d'envoyer des troupes contre Ou-san-koueï. KANG-HI se contenta de lui faire expédier un ordre de se rendre à la cour pour prêter l'hommage qu'il devoit & qu'il n'avoit pas rendu depuis long temps ; il étoit persuadé que ce moyen suffiroit pour détruire les soupçons que donnoient les précautions qu'il sembloit prendre, ou que s'il refusoit, il fourniroit par-là une preuve de son manquement de fidélité, qui justifieroit la guerre qu'on seroit encore à temps alors de lui déclarer.

La coutume des *Mantchéous* étoit de retenir à la cour les fils aînés des officiers généraux des provinces pour s'assurer de leur fidélité ; le fils de Ou-san-koueï, qui s'y trouvoit alors avec les autres otages, instruit des soupçons qu'on avoit contre son père, & de l'ordre qu'on lui envoyoit de se rendre à la cour, le crut perdu. Dans cette pensée, il fit partir promptement un homme de confiance, pour avertir son père du danger qu'il couroit en obéissant. Ou-san-koueï ayant reçu la lettre de son fils avant l'ordre qui l'appelloit à la cour, répondit qu'accablé des infirmités de la vieillesse, il étoit hors d'état d'entreprendre un si long voyage ; mais qu'il écriroit à son fils de faire en son nom l'hommage que l'empereur exigeoit. Cette réponse donna un nouveau poids à l'accusation des grands, qui ne manquèrent pas de s'en servir pour exciter de plus en plus l'empereur à porter les armes contre Ou-san-koueï ; cependant ce prince qui desiroit conserver la paix, voulut tenter encore une fois la voie de douceur, & il fit partir deux mandarins d'auprès de sa personne, chargés d'engager Ou-san-koueï à

ne plus s'excuſer ſur la démarche qu'on exigeoit de lui. Ou-ſan-koueï reçut ces deux envoyés avec beaucoup de magnificence & avec toutes les marques du reſpect dû à leur caractère ; mais lorſqu'ils vinrent à lui faire la propoſition dont ils étoient chargés, il leur demanda avec vivacité, ſi les Tartares avoient oublié que c'étoit lui qui les avoit introduits dans l'empire : il dit qu'il y avoit de l'ingratitude de leur part, à vouloir lui ravir le peu de jours qui lui reſtoit à vivre. « Croit-t-on à la » cour, ajouta-t-il avec plus de feu, que je ſois aſſez aveugle » pour ne pas ſentir le motif de l'ordre qui m'y appelle ? Je » m'y rendrai, ſi on continue de me preſſer, mais ce ne ſera » qu'à la tête de quatre-vingt mille hommes : vous pouvez » prendre les devants ; j'eſpère vous y ſuivre dans peu, accom- » pagné d'une manière à faire reſſouvenir de ce qu'on m'y » doit ».

Ou-ſan-koueï, d'après la lettre de ſon fils, avoit en effet ſi bien pris ſes meſures pour aſſurer le ſuccès de ſa révolte, qu'auſſi-tôt que les envoyés de l'empereur furent partis, il quitta l'habit Tartare & reprit celui des Chinois : tout le Yun-nan ſuivit ſon exemple. Il proſcrivit le calendrier des TSING, & en fit publier un nouveau qu'il envoya aux royaumes voiſins tributaires de la Chine & qui le recevoient de l'empire ; ſe mettant enſuite à la tête de ſes troupes, il entra dans la province de Koué-tchéou, qui ſe déclara auſſi-tôt pour lui ; de-là il paſſa dans le Sſé-tchuen, & enſuite dans le Hou-kouang : ces provinces abandonnèrent le parti des Tartares, & ſe donnèrent à Ou-ſan-koueï avec un empreſſement ſingulier.

Pendant que le prince de Yun-nan parcouroit avec tant de rapidité les provinces du midi, ſon fils, qui étoit reſté à la cour, n'y travailloit pas avec moins d'activité à la ruine des

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Ising.* 1673. *Kang-hi.*

Mantchéous, & s'il n'avoit pas été trahi, la conspiration qu'il avoit eu l'adresse d'y tramer, étoit seule capable de détruire cette dynastie. Il avoit formé le projet de faire main-basse sur tous les mandarins Chinois & *Mantchéous* que leur devoir appelloit au palais le premier jour de l'an, & de saisir la personne même de l'empereur : il ne trouva point de gens plus propres à entrer dans ses desseins, que les esclaves de cette grande ville, comme étant ceux qui avoient le moins à perdre & le plus à gagner dans une révolte. Il s'attacha en conséquence à distinguer ceux d'entre eux qui montroient le plus d'esprit & de talens. Rien de ce qu'il croyoit nécessaire pour s'insinuer dans leur confiance, ne lui paroissoit humiliant ; il descendoit avec eux jusqu'à la familiarité, & il ne dédaignoit pas de leur demander leur amitié. Par ces insinuations adroites, il en gagna d'abord un grand nombre ; & lorsqu'il les vit arrivés au point de pouvoir leur confier une partie de ses desseins, il n'oublia rien pour leur faire sentir le malheur de l'esclavage, en leur peignant ce que cet état offre d'abject & de pénible : il leur fit voir la possibilité de changer leur sort par une grande révolution, & la facilité de l'exécuter avec du courage & de la fermeté.

L'espoir de la liberté & la perspective d'une fortune inespérée, enflammèrent ces esclaves d'autant plus aisément, qu'étant tous Chinois, ils supportoient avec encore plus de peine l'avilissement de la servitude & d'obéir aux Tartares, qu'ils regardoient comme des usurpateurs & des tyrans. Ils promirent tout au fils de Ou-san-kouei, & se lièrent à lui par les sermens les plus forts : ils montrèrent une ardeur & un courage qu'on n'avoit pas lieu d'attendre de leur état, & ils lui gardèrent un secret inviolable. Tout promettoit un succès

infaillible ; lorſqu'un ſeul d'entre eux devenu infidèle, par un mouvement d'attachement & de tendreſſe pour ſon maître, lui révéla la conſpiration.

Ma-tſi, c'eſt le nom de ce maître heureux, ſervoit dans la première compagnie des gardes-du-corps de l'empereur : ſa bravoure & ſon mérite lui avoient gagné l'eſtime de la cour, & ſes talens le firent depuis parvenir à la place de miniſtre d'état, dans laquelle il eut toute la confiance de ſon ſouverain : encore plus aimé dans ſon domeſtique qu'il ne l'étoit au-dehors, il traitoit ſes eſclaves plus en père qu'en maître, & il n'exigeoit d'eux que les ſervices qu'ils pouvoient lui rendre. Jamais il ne les excédoit de travail, & il vouloit que rien ne leur manquât, ſur-tout lorſqu'ils étoient malades ; ces ſoins paternels & cette humanité, lui gagnèrent l'affection de ceux que l'eſclavage avoit réduits à le ſervir & lui ſauvèrent la vie.

Le dernier jour de l'an, veille de celui fixé par le fils de Ou-ſan-kueï pour l'exécution de ſon complot, l'eſclave de Ma-tſi parut agité d'un violent chagrin & paſſa tout le jour dans les larmes, s'obſtinant à en taire le ſujet. L'amour pour ſon maître l'emporta, & à la nuit cloſe, le voyant ſeul dans ſon appartement, il alla ſe jetter à ſes pieds, les arroſant de ſes larmes ſans pouvoir proférer une ſeule parole. Ma-tſi tâcha de le raſſurer par de nouvelles marques de bonté : alors l'eſclave lui découvrit le projet, les auteurs & les principaux complices de la conſpiration. Ma-tſi ſans perdre de temps monta à cheval, & ordonna à l'eſclave de le ſuivre. Comme la nuit étoit avancée lorſqu'il ſe préſenta aux portes du palais, l'officier de garde fit de grandes difficultés ; enfin après bien des inſtances, il obtint qu'on avertiroit l'empereur qu'il avoit une affaire de la plus grande conſéquence à lui communiquer, &

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1673. *Kang-hi.*

qu'elle ne pouvoit être remise au lendemain. KANG-HI donna ordre de le faire entrer. Introduit devant l'empereur avec son esclave, il fit répéter à ce dernier ce qu'il lui avoit dit à lui-même de la conspiration & de ses auteurs. Le prince chercha à rassurer l'esclave sur la crainte qu'il avoit d'être puni, & ordonna cependant de le retenir au palais. Il consulta Ma-tsi sur les précautions qu'il falloit prendre pour prévenir les conjurés. Son avis fut de doubler la garde du palais & de n'y laisser entrer que les mandarins : il conseilla encore de faire arrêter, dès cette même nuit, le fils de Ou-san-koueï avec tous ses gens & ceux de ses complices dont on avoit les noms. Ma-tsi chargé lui-même de la commission, exécuta avec promptitude les ordres qui lui furent donnés. Bientôt le chef de la conjuration & les principaux complices furent mis dans les prisons : quelques-uns cependant s'évadèrent au premier bruit que leur complot étoit découvert. On instruisit le procès de ceux qui étoient arrêtés ; & convaincus de tout ce que l'esclave de Ma-tsi avoit déclaré, ils furent jugés à mort. L'empereur qui aimoit ses sujets, ne put consentir à en voir périr un si grand nombre ; il accorda un pardon général, dont il n'excepta que le fils de Ou-san-koueï & quelques-uns des plus coupables, qui subirent le dernier supplice.

1674. A peine les mandarins que KANG-HI avoit envoyés vers Ou-san-koueï, pour l'engager à obéir à l'ordre de venir à la cour, furent-ils de retour à Pé-king, qu'il arriva coup-sur-coup des couriers du Yun-nan, du Koué-tchéou, du Sfé-tchuen, du Hou-kouang & de presque toutes les provinces du midi, pour donner avis que par-tout on se déclaroit en faveur de Ou-san-koueï, & que si on n'apportoit un prompt remède à une révolte si considérable, il étoit à craindre qu'on ne vît bientôt

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1674. *Kang-hi.*

les rebelles aux portes de Pé-king. L'empereur connut tout le danger auquel il étoit exposé ; il n'avoit, pour ainsi dire, qu'une poignée de monde sur qui il pût compter, en comparaison des troupes nombreuses qui se déclaroient chaque jour pour Ou-san-koueï ; d'un autre côté, il ne paroissoit pas prudent, sur-tout après la conspiration qu'il venoit d'étouffer, de dégarnir Pé-king : cependant il fut forcé de prendre ce dernier parti. Il fit marcher ce qu'il avoit de troupes pour sa garde, sous la conduite de généraux auxquels il recommanda de se tenir sur la défensive & de ne point en venir aux mains sans y être forcés. Il leur dit encore de s'attacher uniquement à arrêter la rapidité des conquêtes des ennemis. Ce prince infatigable employoit les jours & les nuits à tenir conseil avec ses grands, ou à donner les ordres qu'exigoient les mouvemens des rebelles, dont il vouloit être instruit jusque dans les moindres détails : il sut si bien menager les esprits, & sur-tout les gouverneurs des provinces & des places les plus importantes, qu'il réussit à s'attacher les principaux mandarins d'armes, & maintint dans l'obeissance ceux qui ne s'étoient pas encore déclarés pour Ou-san-kouei : sa conduite, pleine de sagesse, rallentit de beaucoup la facilité que son ennemi avoit d'abord trouvée à pousser ses conquêtes & releva le courage des Tartares : bientôt on s'apperçut qu'une révolte qui auroit enlevé l'empire à tout autre qu'à lui, ne servit qu'à développer ses grands talens & ses éminentes qualités dans tous les genres.

1675.

Cependant Ou-san-koueï avoit profité de tous ses avantages sans rien perdre de ses conquêtes, parce qu'on ne s'étoit occupé qu'à empêcher sa révolte de faire de plus grands progrès ; mais l'empereur se vit sous peu de temps en état d'augmenter ses troupes & d'attaquer un ennemi qu'il s'étoit

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1675. *Kang-hi.*

contenté jusque-là d'arrêter, en se tenant sur la défensive.

A cette époque, trois autres ennemis du côté du midi se déclarèrent contre les *Mantchéous;* les princes de Kouang-tong, de Fou-kien & de Taï-ouan ou de Formose prirent les armes contre eux, & les auroient infailliblement chassés de la Chine, s'ils avoient su concerter leurs opérations avec Ou-san-koueï, & un nouveau parti très-puissant qui s'éleva du côté du nord, seul capable d'occuper toutes les forces Tartares. Cette dernière révolte avoit pour chef *Satchar*, prince *Mongou*, qui conçut des projets ambitieux sur les rapports que lui fit son envoyé à la cour de Pé-king, de la situation de cette capitale & de la facilité de s'en emparer : il lui représenta cette grande ville dégarnie de troupes, & la garde de ses portes confiée à des enfans. Plusieurs autres officiers *Mongous* lui ayant confirmé la même chose, la circonstance lui parut favorable pour secouer le joug des Tartares & tenter de reconquérir le sceptre impérial que les *YUEN* ou *MONGOUS*, ses ancêtres, avoient porté. Persuadé que le moyen le plus sûr d'accélerer le succès de ses hautes entreprises, étoit de faire entrer dans sa révolte les princes *Mongous* ses voisins, il s'appliqua à les gagner, & il y réussit si bien, qu'il en tira toutes les promesses qu'il voulut : ils s'engagèrent à mettre sur pied une armée de plus de cent mille hommes, à la tête de laquelle Satchar devoit faire une prompte irruption dans la Chine.

Par bonheur pour les *Mantchéous*, l'empereur, qui entretenoit par-tout des espions depuis la révolte de Ou-san-koueï, fut informé à temps de la tempête qui se préparoit en Tartarie, & il ne perdit pas un seul moment; il commença par expédier des ordres aux troupes du Leao-tong de se mettre en campagne, & de se trouver à jour nommé au rendez-vous qu'il leur

leur assignoit : là elles devoient recevoir de nouveaux ordres. Il rassembla, avec une promptitude étonnante, un petit corps d'armée, formé en partie de la garnison de Pé-king, qu'il fit partir sans délai pour aller joindre les troupes du Leao-tong. Il en avoit confié la conduite à de braves officiers, qui devoient, aussi-tôt après leur jonction, profiter de leurs forces réunies pour attaquer le prince Satchar, & chercher à se saisir de sa personne, ainsi que de toute sa famille.

Les troupes impériales firent une diligence extrême, & ne laissèrent pas le temps au prince *Mongou* de se reconnoître ni de réunir toutes ses forces, encore moins de les joindre à celles des autres princes confédérés ; de sorte qu'ayant été contraint de se battre avec le peu de soldats qu'il assembla à la hâte, il fut vaincu & fait prisonnier avec son frère & ses enfans : cette victoire en imposa tellement aux autres princes *Mongous*, qu'aucun n'osa remuer ; cependant KANG-HI leur fit connoître qu'il n'ignoroit pas leurs liaisons avec le prince Satchar, mais il leur pardonna.

Les princes de Kouang-tong, de Fou-kien & de Taï-ouan qui s'étoient déclarés pour le parti de Ou-san-koueï, se précipitèrent dans une ruine totale, par la mésintelligence qui se mit entre eux. Tching-king-maï, prince de Taï-ouan, prétendoit avoir le pas sur le prince de Fou-kien, qui n'étoit que tributaire des *Mantchéous* ; le prince de Fou-kien, qui se regardoit comme son égal, lui marqua son ressentiment de l'insulte qu'il lui faisoit. Il rassembla tout ce qu'il avoit de forces maritimes pour attaquer la flotte de son rival ; mais il ne tarda pas à se repentir de sa témérité : plusieurs des soldats qui montoient les vaisseaux de son ennemi avoient servi sous Tching-tching-kong ; c'étoient des gens aguerris & accoutumés à vaincre. La

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1675. *Kang-hi.*

flotte du prince de Fou-kien fut battue ; il perdit plusieurs vaisseaux, le reste fut très-maltraité.

Tching-king-maï se trouvoit malgré lui engagé dans cette querelle : attaché d'inclination à Ou-san-koueï, il mettoit sa gloire à contribuer de tous ses efforts à chasser les *Mantchéous* de la Chine ; au lieu que le principal but du prince de Fou-kien, étoit de se rendre indépendant & de se composer un royaume dans l'empire. Quoiqu'il eut eu l'avantage dans ce premier combat naval, le prince de Taï-ouan lui envoya un de ses officiers pour lui représenter le tort qu'il se faisoit & à la cause commune, par son ardeur à poursuivre une prétention de simple cérémonial ; il lui fit dire que quand bien même il lui cédéroit le pas dans le Fou-kien, on regarderoit cette déférence comme une politesse à l'égard d'un étranger ; mais afin de lui prouver combien il desiroit sincérement ne pas pousser plus loin cette dispute, il lui fit encore dire qu'il consentoit à n'avoir sur lui aucune prééminence, quoiqu'il pût y prétendre en sa qualité de souverain indépendant.

Le prince de Fou-kien aigri par les pertes qu'il avoit essuyées, ne voulut rien écouter de la part du prince de Taï-ouan : il reçut mal son envoyé, qui s'en retourna fort mécontent. Le prince de Taï-ouan, jugea, par la réception qu'on lui avoit faite, que la flotte du Fou-kien ne seroit pas long-temps sans le venir chercher, & il se mit en état de la bien recevoir il alla croiser dans les parages où il estimoit qu'elle devoit se rendre, & en effet elle parut bientôt. Le prince Taï-ouan connut à sa manœuvre, qu'elle faisoit voile de son côté dans l'intention de lui disputer l'avantage du vent, qui soufloit nord-ouest ; alors il cala une partie de ses voiles, & cingla vers le nord-est ; mais la flotte du Fou-kien ne perdit point ce premier

avantage. Tching-king-maï avoit autant de bravoure que ſon père ; il ne montra pas moins d'habileté dans cette occaſion : quoique ſon ennemi fût ſupérieur en forces, & qu'il eut le vent contraire au commencement de l'action, il fit des mouvemens ſi à propos, qu'il gagna enfin le vent, & battit la flotte ennemie juſqu'au ſoir, avec tant d'avantage, qu'elle fut obligée de prendre la fuite & de ſe réfugier dans les ports. Le prince de Fou-kien n'écoutant plus que ſon déſeſpoir, voulut tenter un troiſième combat, & fut encore plus maltraité que dans les deux premiers.

La révolte du prince de Kouang-tong n'eut pas un ſuccès plus heureux : il s'étoit d'abord déclaré pour Ou-ſan-koueï, qu'il avoit reconnu empereur de la Chine, dans l'eſpérance qu'il en retireroit des avantages plus conſidérables que des Tartares ; mais Ou-ſan-koueï qui ſe voyoit arrêté par les *Mantchéous* à chaque entrepriſe qu'il tentoit, ne jugea pas qu'il fût d'une ſage politique de lui accorder aucune prérogative au-deſſus de celle dont il étoit en poſſeſſion, & encore moins d'augmenter ſa puiſſance : il auroit été à craindre que ce ne fût lui fournir des moyens de devenir ſon concurrent, & le mettre en état de lui diſputer par la ſuite le titre même d'empereur qu'il s'étoit arrogé. Le prince de Kouang-tong qui vit ſes projets ambitieux s'évanouir, ſe repentit de la démarche qu'il avoit faite, & de la légéreté avec laquelle il avoit changé ſes habits Tartares pour reprendre ceux de ſa nation ; il chercha dès-lors à ſe raccommoder avec les *Mantchéous.*

La victoire que les troupes impériales avoient remportée en Tartarie contre le prince Satchar, contint dans le devoir les autres princes *Mongous :* ceux-ci pour prouver qu'ils avoient ſincérement l'intention de vivre dans la ſoumiſſion & l'obéiſ-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1675. *Kang-hi.*

sance, envoyèrent en ôtage à la cour de Pé-king leurs frères & leurs fils aînés.

L'empereur se voyant tranquille du côté du nord, ne se borna plus, comme il l'avoit fait jusqu'alors, à se tenir sur la défensive contre les ennemis qui l'attaquoient dans les provinces méridionales : il forma deux corps d'armée de ses troupes victorieuses, à leur retour de Tartarie, & les envoya contre les princes de Kouang-tong & de Fou-kien. Ce dernier avoit entiérement ruiné ses affaires dans la guerre qu'il avoit entreprise contre le prince de Taï-ouan : il avoit perdu ses meilleures troupes, ses trésors se trouvoient épuisés, ses peuples étoient ruinés & mécontens ; le chagrin & une humeur sombre le rendoient de plus en plus insupportable à ses sujets, & la conjoncture ne pouvoit être plus favorable aux Tartares pour recouvrer cette province.

1676.

Le prince de Fou-kien apprit bientôt qu'une armée de *Mantchéous* devoit venir l'attaquer : malgré sa foiblesse il auroit pu l'arrêter, s'il avoit fait garder, par mille à douze cens hommes seulement, les deux passages par où elle devoit nécessairement entrer dans ses états ; mais cette précaution si simple ne lui vint pas même dans l'esprit : la crainte le troubla si fort à la première nouvelle de leur marche, qu'il ne pensa plus qu'à fléchir la colère de son ennemi, en s'empressant de se faire raser de nouveau la tête & de reprendre l'habillement Tartare qu'il avoit quitté ; il donna les ordres les plus sévères à tous ses sujets d'en faire autant : il se flattoit, en faisant cette démarche d'être traité avec moins de rigueur.

Cependant les Tartares entrèrent dans le Fou-kien sans rencontrer la moindre opposition : par-tout ils furent reçus par les mandarins & par le peuple avec les mêmes honneurs

que les troupes du prince : ils continuèrent ainſi leur route juſqu'à Fou-tchéou-fou, capitale de la province, ſans troubler la tranquillité des habitans ni trouver de réſiſtance. Le prince ne pût ſe diſpenſer de les bien recevoir ; il fit fournir aux ſoldats les vivres néceſſaires, & traita les officiers avec beaucoup d'honneur dans l'eſpérance de conjurer l'orage qui le menaçoit, & d'obtenir la grace d'être conſervé dans le même état où il étoit avant ſa révolte : il ſe trompa ; on lui laiſſa, à la vérité, le titre de prince tributaire de l'empire ; mais conformément aux ordres exprès de KANG-HI, on mit dans ſa capitale une garniſon commandée par un officier-général, dont l'autorité contrebalançoit la ſienne ; de ſorte qu'il ne pouvoit rien entreprendre ſans le conſentement de ce ſurveillant. On lui laiſſa ſes gardes ; mais le reſte de ſes troupes étoit ſubordonné au commandant Tartare, qui avoit le pouvoir de les employer toutes les fois qu'il jugeroit en avoir beſoin pour le ſervice de l'empereur.

Le prince de Kouang-tong fut réduit ſur le même pied que celui de Fou-kien : ce prince, dans le deſſein d'abandonner Ou-ſan-koueï, dont il étoit mécontent, avoit rappellé par parties, ſous différens prétextes, les troupes qu'il avoit à ſon ſervice, & lorſqu'il les eut toutes retirées, il les augmenta conſidérablement, afin de ſe mettre en état de ſe défendre s'il venoit l'attaquer, pour ſe venger de ce qu'il avoit quitté ſon parti : il reprit l'habit Tartare & ſe fit raſer, ordonnant à ſes ſujets de ſe conformer à ſon exemple. Quoique la révolte dont il s'étoit rendu coupable dût lui faire craindre quelque reſſentiment de la part des Tartares, il crut cependant que ſon repentir & la manière dont il avoit abandonné Ou-ſan-koueï, les appaiſeroit. Plein de cette idée, dès qu'il apprit qu'ils appro-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1676. *Kang-hi.*

choient de ſes états, il alla au-devant d'eux, & les reçut dans ſa capitale comme ſes maîtres légitimes.

Les officiers-généraux Tartares ſatisfaits de trouver tant de facilité dans une entrepriſe dont le ſuccès leur donnoit beaucoup d'inquiétude & qui auroit pu leur coûter bien du monde, répondirent à l'accueil qu'il leur faiſoit, en tâchant d'adoucir la rigueur des conditions qu'ils avoient ordre de lui preſcrire. On ne devoit lui conſerver que l'ombre de la ſouveraineté, & l'obliger à recevoir dans ſa capitale & celle du Kouang-ſi, deux officiers-généraux avec une autorité abſolue ſur ſes propres troupes. Le prince ne s'attendoit pas à un traitement ſi dur; il vit, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite de quitter ſi légérement le parti de Ou-ſan-koueï : cependant comme il n'étoit plus temps de revenir ſur ſes pas, il diſſimula ſon chagrin, & content en apparence du titre de prince qu'on lui laiſſoit, il donna ſes ordres pour le logement & l'entretien des troupes Tartares qui reſtèrent en garniſon à Kouang-tchéou & à Koueï-lin : il ſe ſoumit à tout ce qu'on exigea de lui.

Ou-ſan-koueï ne pourſuivoit plus qu'avec lenteur les opérations de la guerre. L'empereur, qui connoiſſoit l'habileté de ce rebelle, ne voulut point hazarder de bataille contre lui : ſes généraux ſe contentoient d'obſerver tous ſes mouvemens & d'agir ſous-main auprès des gouverneurs des places, afin de les détacher de ſes intérêts; ils y réuſſiſſoient mieux que s'ils avoient employé la force des armes.

1677.

Dans ces entrefaites, un nouvel ennemi ſe diſpoſoit du côté du nord-oueſt à porter la guerre dans la Chine; c'étoit le *Kaldan*, prince des *Eleutes*, qui pendant plus de dix ans, tint en échec toutes les forces de l'empire. L'empereur marcha en perſonne à cette guerre, qui lui coûta beaucoup de peine à terminer.

Les *Eleutes*, nation considérable qui habitoit au nord-ouest de la Chine, étoient divisés en plusieurs hordes ; ils occupèrent dans la suite tout le pays du nord-ouest & du nord de l'empire sous différens chefs, tous originaires d'une même famille & descendans d'une même tige.

Au commencement de la dynastie régnante des *TSING*, un prince *Eleute* vint faire hommage & paya tribut à l'empereur Chun-tchi. Il en obtint le titre de *Han* ou de roi, sous le nom de *Kouché-han*, & on lui expédia le diplôme impérial, qui étendoit sa jurisdiction sur les princes *Ouotsio-tou-han* & *Hopa-laï-poyen.* On lui permit encore de conduire ses troupeaux dans le pays qui est à l'ouest du Hoang-ho, & on lui donna un sceau relatif à l'autorité qu'on lui accordoit.

L'empereur fit aussi expédier des lettres-patentes à un autre prince de cette même famille, appellé *Tchétchin-ouenpou*, pour le récompenser des services qu'il avoit rendus en purgeant l'empire des bandits, qu'on appelloit *Pémao* ou *Bonnets blancs.* Il lui donna le titre de *Touchtou-patour-Taïtsing*, & soumit à son autorité les princes *Talaï-patour-Taïki* & *Merghen-Taïki :* il joignit à cette prééminence la permission d'habiter avec ses troupeaux du côté du *Si-haï* ou mer occidentale, c'est-à-dire, du lac de *Houhounor.*

Kaldan, qui fit la guerre à KANG-HI, étoit de cette famille & fils de Hotohotsin, qui avoit pris le titre de *Patour-Taïki.* Ce prince demeuroit avec ses troupeaux aux montagnes *Altaï*, ce qui lui fit donner, & à la horde dont il étoit le chef, le nom d'*Eleutes du nord.*

Hotohotsin laissa plusieurs enfans de différens lits, entr'autres Tsenké & Kaldan, qu'il eut de la même femme. Tsenké, l'aîné, fut déclaré, par son père, son héritier, & Kaldan, qui

étoit fort jeune, quitta la maiſon paternelle pour aller trouver le *Talaï-Lama*, dans le deſſein de ſe faire *Lama* lui-même; avant d'exécuter ce deſſein, ayant pris querelle avec Tchétchin & Patour, deux de ſes frères, mais d'une mère différente, & ayant eté repris par Tſenké, qui blâma ſa conduite, il tourna ſa colère contre celui-ci & le tua : cette mort cauſa beaucoup de trouble dans ſa horde, & le *Talaï-Lama*, qui en fut informé, le renvoya parmi les ſiens.

Kaldan réuniſſoit, à la diſſimulation & à la duplicité, tous les vices d'un caractère pervers & méchant. De retour dans ſa horde, il parloit ſans ceſſe des grandes liaiſons qu'il entretenoit avec le *Talaï-Lama*; c'étoit un moyen sûr de gagner l'eſtime de ſa horde, & il ſut par-là ſi bien ſéduire les anciens officiers de ſon père & de Tſenké ſon frère, qu'ils ſe joignirent à lui, dans le projet qu'il leur découvrit, de ſe défaire de ſes frères Tchétchin & Patour. Il ſe donna enſuite lui-même le titre de *Taïki*, & ſoumit à ſa domination toutes les hordes du nord-oueſt : ce fut en cette qualité, que la ſeizième année de KANG-HI, il envoya un de ſes officiers à la cour impériale, pour y faire hommage en ſon nom.

Le *Talaï-Lama*, tiré d'une horde du Tangout, eſt le chef de la religion de *Foë*, pour lequel tous les *Mongous* ſont pénétrés d'une profonde vénération. La neuvième année de Chun-tchi, ce grand *Lama* vint lui-même à la cour de Pé-king faire hommage & offrir des préſens. L'empereur le reçut en cérémonie, aſſis ſur ſon trône, dans la grand'ſalle d'audience, & lui donna un ſceau d'or avec un titre magnifique : depuis ce temps, le *Talaï-Lama* a conſtamment prêté hommage, & n'a jamais manqué de faire des préſens à l'empereur. L'an 1675 il fit porter à KANG-HI, par un de ſes principaux *Lama*, un grand

grand couſſin rouge, avec quelques raretés de Ki-ping.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1677. *Kang-hi.*

A la dixième lune de cette année, KANG-HI ſe rendit médiateur entre les *Eleutes* & les *Kalkas*, qui étoient ſur le point de ſe déclarer mutuellement la guerre. Les *Kalkas* deſcendent des *YUEN* ou *MONGOUS*. Sous Taï-tſong, empereur des *Mantchéous*, un de leurs princes appellé *Mahaſamati-han*, avoit commencé à former des liaiſons avec la cour impériale. Au commencement du règne de Chun-tchi, le prince Touchtou-han, ainſi que quelques autres princes, envoyèrent en tribut des chevaux, des chameaux, des peaux de zibelines, avec d'autres choſes précieuſes, & demandèrent qu'on établit une union ſtable entre la Chine & leur pays. La cinquième année de Chun-tchi (en 1648), les princes Tchaſſac-han & Nomen-han vinrent eux-mêmes prêter hommage, que l'empereur reçut, aſſis ſur ſon trône, dans la grand'ſalle des audiences. Comme juſqu'alors il n'y avoit eu rien de réglé ſur les tributs que devoient payer ces princes *Kalkas*, ni par rapport aux préſens qu'on leur feroit en retour de leurs tributs, KANG-HI, la douzième année de ſon règne (en 1673), ayant reçu des princes Touchtou-han & Cheleï-han, mille chevaux & cent chameaux, détermina la nature des tributs & des préſens, & cette loi ſervit de règle pour l'avenir. Il commença par diviſer en huit quartiers ou huit principautés, les pays occupés par les *Kalkas*, qu'il déſigna en général du nom de *Tchaſſac*, mais auxquels il donna différens titres particuliers, tels que ceux de *Touchtou-han*, *Tchétchin-han*, *Tantſin-Lama*, *Merghen-Noyen*, *Pihilertou-han*, *Lopotſong-Noyen*, *Tchétchin-ſinong* & *Koentolun-toin* : enſuite il décida que ces huit *Tchaſſac* ou grands *Taïki*, offriroient tous les ans en tribut huit chevaux blancs & un chameau de même couleur ; que les petits *Taïki*, ou princes ſubalternes, donneroient ce qu'ils

pourroient, ſans rien déterminer à cet égard ; que les préſens qu'on feroit aux grands *Taïki*, conſiſteroient en argent, en thé, en baſſins d'argent, en pièces de ſoie, en toiles, & qu'on leur en donneroit plus ou moins ſuivant leur rang & leurs dignités.

A cette même lune on reçut à la cour pluſieurs dépêches des mandarins de la partie occidentale du Chen-ſi, qui donnoient avis qu'un *Tſinong* des *Eleutes*, après avoir été battu par Kaldan, s'étoit ſauvé ſur les limites de la Chine, & qu'il demandoit un aſyle pour lui & pour ſes gens : ils ajoutoient qu'on ne pouvoit pénétrer les vues de Kaldan, ni ſavoir ſi ſon deſſein étoit de déclarer la guerre aux *Kalkas*, ou s'il penſoit à venir attaquer les frontières de l'empire ; mais qu'on ſavoit sûrement qu'il étoit à la tête d'une puiſſante armée, & qu'il faiſoit de grands préparatifs.

Le tribunal des affaires étrangères, avertit de ſon côté qu'il étoit informé par Tchang-kia-kéou, que Toanchouheyetou, envoyé des *Eleutes* à la cour, & les gens de ſa ſuite, n'oſoient retourner dans le pays, par rapport à la guerre qui s'étoit élevée, diſoient-ils, entre Ouotſio-tou, *Han* des *Eleutes*, & Touchtou, *Han* des *Kalkas*, qui s'étoient l'un & l'autre déclarés ennemis de leur *Taïki*. Le tribunal ajoutoit dans ſon placet, qu'il avoit auſſi appris de Koukou-hoton ou Koué-hoa-tching, que des marchands Tartares qui étoient venus pour commercer, ſe plaignoient d'avoir été pourſuivis par trois cens hommes, commandés par Sérentaché, *Taïki* des *Kalkas* au pays de *Kélong*, & qu'ils demandoient avec inſtance d'être reçus ſous la protection de l'empire.

KANG-HI étoit occupé à délibérer ſur les moyens d'éteindre ces premières ſemences de guerre, lorſqu'il reçut la nouvelle

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1677. *Kang-hi.*

qu'un ambassadeur de *Taïki-Kaldan*, se présentoit sur la frontière avec des lettres de créance comme envoyé pour faire hommage au nom de ce prince. On l'examina avec plus d'attention qu'à l'ordinaire, parce que, quelque temps auparavant, Hotchopayenbek, qui étoit *Noyen* Mahométan, se disant chargé, de la part du *Kaldan*, de renouveller l'hommage, s'étoit avancé jusque sur les limites, où il avoit causé beaucoup de désordre; l'empereur fut obligé d'envoyer des mandarins pour le réprimer, & il ordonna qu'à l'avenir, lorsque le *Kaldan* enverroit faire hommage, il ne chargeroit de la commission que des gens pacifiques, à la tête desquels il mettroit un *Eleute* revêtu d'une autorité suffisante & pourvu des talens nécessaires pour remplir son ambassade avec dignité; mais il en excluoit les Mahométans. Malgré cette défense, le prétendu envoyé du *Kaldan* & les sept personnes de sa suite, se trouvèrent tous Mahométans, & autant d'espions que Spiritaï-han, prince *Hochétsi*, envoyoit à la cour impériale, pour examiner ce qui s'y passoit & lui en rendre compte. Il leur avoit fait prendre la qualité de plénipotentiaires du *Kaldan*, afin de leur donner par ce titre un facile accès. La supercherie ayant été découverte, l'empereur les fit arrêter : il ne voulut pas cependant les faire punir lui-même, mais il les renvoya au *Kaldan*, pour qu'il vengeât l'insulte qu'on lui faisoit d'abuser de son nom; & on lui intima de nouveau les ordres sur le choix des seigneurs de sa cour qu'il chargeroit de venir faire hommage en son nom.

Les princes de Fou-kien & de Kouang-tong étant rentrés sous la domination Tartare, l'empereur envoya ordre aux troupes employées contre eux, d'aller joindre l'armée occupée dans le Hou-kouang contre Ou-san-kouei. Sur l'avis que ce

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1677. *Kang-hi.*

renfort étoit en marche, Ou-ſan-koueï abandonna la province, & ſe retira dans le Sſé-tchuen ; mais il n'y trouva plus le même zèle pour ſes intérêts : ce contre-temps lui fit craindre de ne pouvoir y reſter, ſur-tout ſe voyant pourſuivi de près par les Tartares ; cependant comme il avoit des reſſources dans ſon génie, il s'y maintint en habile capitaine le reſte de l'année, ſans que les Tartares oſaſſent entreprendre de l'en chaſſer.

A la douzième lune les grands mandarins du Chen-ſi mandèrent que les peuples du *Si-haï* ou mer Occidentale, autrement appellé le lac *Houhou-nor*, venoient en foule ſe réfugier dans l'empire pour ſe mettre à couvert des armes du *Kaldan* : le bruit de ſon approche avec une armée deſtinée à la conquête de leur pays, s'accréditoit de plus en plus. Ils écrivoient que le *Taïki* Merghen-holanaï-tortſi étoit arrivé en fugitif du côté de Sou-tchéou avec pluſieurs mille de ſes gens, tranſportant avec eux leurs tentes & tous leurs équipages, comme s'ils devoient toujours demeurer en Chine ; que cette première émigration avoit été ſuivie d'une autre de plus de dix mille Tartares, conduits par le *Tſinong* Pouti-patour, le *Tchosba* de Lopotſan, le *Hochétſi* de Erdéni, le *Oupaché* de Séſan & le *Oupaché* de Pataïmamou, qui avoient amené avec eux leurs familles pour éviter de tomber entre les mains du *Kaldan.* Les mandarins repréſentoient enſuite que ces émigrans étoient réduits à la dernière miſère ; mais après avoir fait l'éloge de la grandeur d'ame & de la généroſité de l'empereur, qui, diſoient-ils, porte indiſtinctement dans ſon ſein tous les peuples de l'univers, ils obſervoient qu'il pourroit y avoir de l'inconvénient à les recevoir dans l'empire. KANG-HI leur permit cependant

1678. de reſter ſur les frontières, & il ordonna même de leur fournir des beſtiaux, voulant qu'on leur laiſsât la liberté de vivre à leur

manière ; mais afin de les tenir en respect, il établit un cordon de troupes capable de leur en imposer.

A la quatrième lune, *Nomen*, que l'empereur avoit fait comte sous le nom de *Tchin-koué-kong*, & le *Nomen* des *Oulataï*, qu'il avoit envoyés du côté de *Patari*, contre des coureurs & des vagabonds, lui donnèrent avis qu'à la troisième lune intercalaire, une troupe de trois à quatre cens voleurs étant allé dans le pays de *Patari*, avoit tué le *Taïki* Tchahan-ourtousan & sa femme ; qu'ils avoient enlevé vingt personnes de sa famille, & plus de soixante mille deux cens quatre-vingt-dix chevaux ou chameaux, avec des tentes, des armes & tout ce que cette horde possédoit. KANG-HI prit cette affaire à cœur, & envoya Séren & Nghenkésen, deux officiers des tribunaux, avec ordre de faire la plus grande diligence pour savoir à quel prince Tartare appartenoient ces trois à quatre cens partisans : mais ces deux commissaires ne purent rien apprendre de certain à cet égard, & ils se bornèrent à conjecturer que ces brigands pouvoient être quelque reste des *Eleutes* de Ouotsio-tou-han qui avoient été battus par le *Kaldan*, & qui manquant de ressources pour subsister, faisoient le métier de bandits & de voleurs.

Dans ces entrefaites, Ou-san-koueï n'ayant que trop de sujet de se défier des officiers Chinois qui servoient dans son armée, & voyant qu'il s'en détachoit assez souvent de son parti pour se donner aux Tartares, prit la résolution d'abandonner le Sétchuen & de se retirer dans le Yun-nan ; il y fut encore déterminé par les avis qu'il reçut que l'armée Tartare grossissoit chaque jour, & qu'elle paroissoit disposée à diriger sa marche vers lui : cependant les ennemis n'entreprirent rien & lui laissèrent faire assez tranquillement sa retraite, se contentant de s'assurer de cette province & d'y rétablir la tranquillité.

A la huitième lune les grands mandarins du Chen-ſi répondirent à l'ordre qui leur avoit été donné de s'informer de la marche & des projets du *Kaldan ;* leurs dépêches étoient conçues en ces termes : « Nous, les généraux Tchang-yong & Sun-ſſé-ké, en conſéquence de l'ordre de Votre Majeſté, avons » envoyé ſecrétement en Tartarie un homme de confiance » qui en ſavoit la langue, & qui nous a fait le rapport ſuivant. — La première perſonne que j'ai interrogée ſur le ſujet » de la commiſſion dont j'étois chargé, a été *Tarhanhochéan*, » officier de Ouotſio-tou-han, qui alloit du côté de *Si-haï.* Il » m'a dit qu'à la deuxième lune de cette année, le *Kaldan* » avoit ordonné à ſes gens de tenir prêts leurs equipages, que » dans peu il devoit ſe mettre en campagne, mais qu'on ignoroit la marche qu'il tiendroit.

» Nous avons en ſecond lieu fait venir Yon-tchu, chef de » quelques Tartares, arrivé depuis peu du pays du *Kaldan ;* » il nous a dit qu'il demeuroit à la montagne *Kin-chan*, éloignée de Kia-yu-koan de deux mois de chemin, vers le nord-ouest, dans un pays appellé anciennement *Taouan.*

» Nous nous ſommes encore adreſſés à un *Lama* appellé *Ouan-tchun*, qui étoit depuis peu de retour d'auprès du *Kal-dan;* il » nous a dit que la plupart des peuples de cette contrée s'étoient » ſoumis à ce prince, quelques-uns de leur plein gré, & les autres » par force ; que pluſieurs de ces derniers l'avoient abandonné, » dès qu'ils avoient trouvé le moyen de le faire avec ſûreté. —Il » ſembleroit que le *Kaldan* forme le projet de ſe porter du côté » du *Si-haï* pour s'en emparer ; mais comme les peuples qu'il a » ſoumis à ſon obéiſſance lui ſont peu attachés, & que le pays » de *Si-haï* eſt fort éloigné de ſes états, il craint qu'on ne profite » de ſon abſence pour y cauſer quelque révolution ».

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1679. *Kang-hi.*

L'année suivante, 1679, le *Kaldan* fit demander au général Tchang-yong un interprète qui sût le *Chinois*, le *Mongou* & le *Tartare* qu'on parle dans le pays à l'oueſt de la Chine : il chargea le *Séſan* Mannaï de remetre à ce mandarin trois chevaux & un habit complet de zibeline, pour être offerts de ſa part à l'empereur, afin de l'engager à ne pas s'oppoſer aux vues qu'il avoit ſur le *Si-haï*, le berceau de ſes ancêtres. Tchang-yong avoit accepté les préſens & envoyé au *Kaldan* l'interprète qu'il demandoit avec des inſtructions ſecrettes. A ſon retour l'interprète rapporta que le *Kaldan* étoit dans la trente-ſixième année de ſon âge, & d'une phiſionomie qui ſeule inſpiroit la terreur; qu'il avoit le caractère ſévère, & marquoit beaucoup de penchant pour le vin ; que l'année dernière il avoit aſſemblé une aſſez groſſe armée pour aller porter la guerre dans le *Si-hai* ; mais qu'après une marche de onze jours, il avoit rebrouſſé chemin, ſans qu'on ait jamais pu en ſavoir la raiſon ; que cette année, il s'étoit mis deux fois en campagne, & que s'étant avancé chaque fois juſqu'à Tchen-téou des Mahométans, il étoit revenu ſur ſes pas ſans rien entreprendre.

Quelque temps après un ambaſſadeur de ce prince arriva à Pé-king, & juſtifia ſon maître ſur l'impoſture des Mahométans qui avoient fauſſement pris le titre de ſes envoyés. Il déſavoua tout ce qu'ils avoient fait, & dit que ceux que ſon ſouverain chargeoit de rendre hommage à l'empire, étoient toujours munis de lettres de créance. Il déclara que le *Talaï-Lama* ayant élevé ſon maître au rang de *Han*, ſous le titre de *Pochkétou-han*, il venoit offrir, de ſa part & en cette qualité, des cuiraſſes appellées *Soſékia*, & fort eſtimées, des fuſils, des chevaux & des chameaux, des peaux de zibelines avec d'autres productions précieuſes de ſes états, qu'il préſentoit

comme un hommage. L'empereur le renvoya au tribunal des princes étrangers, qui, après avoir vérifié ses lettres de créance, dit que le *Kaldan* & les autres princes des *Eleutes* étoient venus constamment rendre hommage à l'empire; que le *Kaldan* ayant été créé *Han* par le *Talaï-Lama*, rien n'empêchoit que l'empereur lui fît la même grace qu'au *Kalka*. On reçut son tribut, & on lui donna un sceau pareil à celui qui avoit été accordé au *Kalka*.

Le fameux Ou-san-koueï s'appercevoit de jour en jour que son âge avancé secondoit mal son courage, & ne lui permettoit plus de soutenir les fatigues d'une longue guerre. Arrivé dans le Yun-nan, il ressentit plus qu'il n'avoit encore fait le poids de la vieillesse; il jugea qu'il touchoit au terme de sa vie, & ayant fait assembler ses principaux officiers, après les avoir instruits de la conduite qu'ils devoient tenir pour se soutenir contre les Tartares, il leur recommanda son fils, encore enfant. Sa mort, qui suivit de près, fut douce & tranquille; il transmit à son fils les conquêtes qu'il avoit faites dans l'empire.

A la septième lune de cette même année, vers les dix heures du matin, on ressentit un tremblement de terre si violent à Pé-king, que plus de trois cens mille (1) personnes furent ensevelies sous les ruines des maisons; la ville de Tong-tchéou, à quatre lieues de la capitale, éprouva un semblable désastre, &

(1) *Couplet* qui marque ce terrible tremblement au dix Septembre, dit qu'il périt plus de quatre cens mille personnes. « *Sub decimam horam matutinam, regiam urbem & loca vicina tam horribilis terræ motus concussit, ut innumera palatia, deorum fana, turres & urbis mœnia corruerint; & sub ruinis sepulta quadringenta hominum millia, & in proximo aulæ oppido* Tong-tchéou *dicto supra triginta hominum millia sub ædium ruinis oppressa.* Il ajoute que l'empereur fit rétablir, à ses frais, les maisons & inhumer ceux qui avoient péri sous les ruines. *Editeur.*

plus

plus de trente mille hommes furent écrasés par le renversement des édifices. L'effroi continua pendant environ trois mois que les secousses se firent sentir par intervalle, mais moins fortes que les premières. L'empereur, les princes & le peuple campèrent assez long temps à la campagne pour éviter le danger. KANG-HI fit, à cette occasion, de grandes largesses au peuple, dont un nombre prodigieux se trouvoit réduit à l'extrême misère; les soldats, & sur-tout ceux des *bannières*, eurent aussi part à ses libéralités (1).

L'an 1680, dix-neuvième de KANG-HI, on découvrit quels étoient les coureurs qui avoient ravagé le pays de *Patari*. Le mandarin chargé de faire des perquisitions à cet égard, apprit du *Tsinong* de Patour, qu'après avoir été battu par le *Kaldan*, il s'étoit sauvé, accompagné du *Hochétsi* de Erdéni, avec lequel il étoit demeuré six jours; qu'au bout de ce temps, ils s'étoient séparés, & que le *Hochétsi* avoit emmené avec lui quatre cens hommes, avec lesquels il étoit actuellement dans le pays de Touchétou-han, où il avoit conduit ses troupeaux. D'après 1680.

(1) A la dernière lune de l'an 1679 (le 4 janvier 1680), un incendie subit consuma en peu d'heures le palais impérial. Le dommage fut estimé plus de deux millions trois cens cinquante mille livres. Quatre jours après cet accident, KANG-HI étant allé à sa maison de plaisance prendre le plaisir de la chasse, dont il étoit passionné, & ayant apperçu de loin le tombeau magnifique du dernier empereur des *Ming*, élevé par les soins de Chun-tchi, il le visita & fit à ce prince les cérémonies Chinoises : il s'écria, les larmes aux yeux & le visage prosterné contre terre, qu'il ne devoit point attribuer aux *Mantchéous*, le sort funeste qui avoit tranché ses jours, mais à l'infidélité de ses propres sujets. Un autre jour KANG-HI étant à la chasse & s'étant écarté de ses gens, rencontra un vieillard qui se désespéroit de la perte d'un fils unique que venoit de lui enlever un officier Tartare; le monarque indigné de cette action, fait monter en croupe le vieillard, & se rend, à deux lieues de là, à la maison de l'officier, auquel il fit couper la tête, après qu'il l'eut convaincu de son crime, en présence des grands qui l'avoient rejoint. Il gratifia le vieillard de la charge que possédoit l'officier. *Editeur.*

ces premiers indices, le commiſſaire de la cour envoya chercher le *Hochétſi*, qui avoua de bonne foi qu'il étoit l'auteur du brigandage commis dans le pays de *Oulataï*, & il s'excuſa ſur la néceſſité où il ſe trouvoit de permettre le pillage pour faire ſubſiſter ſa troupe, qui n'avoit plus d'aſyle étant réduite à fuir devant le *Kaldan* victorieux. L'empereur lui pardonna en faveur de ſa franchiſe, à condition qu'il répareroit le dommage qu'il avoit cauſé.

Cette même année, les *Tchangkolao* ou Montagnards de la province du Kouang-ſi, prirent querelle avec quelques ſujets de l'empire ; & leur démêlé perſonnel dégénéra dans une guerre ouverte. Le prince de Kouang-tong, qui avoit la province de Kouang-ſi ſous ſa juriſdiction, auroit pu en étouffer les premières ſemences en faiſant marcher une diviſion de ſes troupes ; mais quoiqu'il eût alors juſqu'à quarante mille hommes ſur pied, dont il ne tenoit qu'à lui de diſpoſer, négligeant abſolument de faire attention aux conſéquences que pouvoit avoir cette guerre, il en laiſſa tout le fardeau aux ſeules troupes de la province.

L'empereur mécontent de ce prince, qui ne s'occupoit que du ſoin de s'enrichir par le commerce qu'il faiſoit avec les *Hong-mao* (1) & les îles de Lu-ſong (2), malgré les défenſes réitérées du gouvernement de commercer avec les étrangers, lui envoya ordre de conduire une partie de ſes troupes contre les *Tchangkolao*. Le prince obéit ; il aſſembla un petit corps d'armée, & marcha juſque près des limites du Kouang-ſi ; mais là, ſous différens prétextes, il partagea ſa petite armée,

(1) Les Hollandois, que les Chinois appellent *cheveux rouges*.

(2) Manille ou Luçon, une des Philippines, appartenante aux Eſpagnols.

dont il envoya un détachement au secours des troupes du Kouang-si contre les *Tchangkolao*, & avec l'autre division il reprit le chemin de Kouang-tchéou-fou (ou Canton), sa résidence ordinaire.

L'empereur & toute la cour crurent appercevoir dans sa conduite le dessein de vouloir secouer le joug des Tartares : le peu d'égard qu'il avoit pour les ordres qu'on lui intimoit, de rompre tout commerce avec les étrangers ; le grand nombre de troupes qu'il entretenoit sur pied, & qui sembloient inutiles, tout contribua à rendre la chose si probable, que l'empereur envoya deux grands lui signifier l'ordre de se faire mourir avec un cordon de soie jaune, qu'ils lui portèrent renfermé dans une boîte de vernis. Une commission de cette nature, demandoit de la prudence & de la fermeté : les envoyés eurent soin d'arriver incognito & sur le soir à Kouang-tchéou-fou ; ils se rendirent aussi-tôt chez le commandant des troupes Tartares qui étoient en garnison dans la place, & l'instruisirent du sujet de leur mission, en lui ordonnant de faire mettre ses soldats sous les armes. Le lendemain avant le jour, ils montèrent au palais, escortés des troupes Tartares : ils firent prier le prince de se lever, & lui signifièrent l'ordre de l'empereur, qu'il reçut avec une grandeur d'ame qui les surprit : après s'être revêtu de ses plus magnifiques habits, il ouvrit tranquillement la boîte & prit le cordon, avec lequel il s'étrangla. Ce prince avoit plusieurs frères, l'un desquels étoit gendre de KANG-HI : les deux grands chargés d'exécuter les ordres de la cour, en firent mourir trois, avec plus de cent de ses principaux officiers qui avoient eu le plus de part à sa confidence (1).

(1) Les deux grands chargés de cette commission de la part de KANG-HI, ne

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1680. *Kang-hi.*

On établit sa principauté sur le pied des provinces de l'empire, & le reste de sa famille fut transporté à Pé-king.

L'armée Tartare occupée dans le Ssé-tchuen contre Ou-san-koueï, & qui n'avoit osé jusque-là hazarder une bataille contre ce rebelle, dont elle craignoit l'habileté, n'eut pas plutôt appris sa mort, qu'elle se mit en route pour passer dans le Yun-nan, où elle battit les rebelles dans trois actions considérables. Profitant de ses succès, elle s'avança vers Yun-nan-fou, la capitale de cette province, qu'elle investit.

Le fils de Ou-san-koueï, qu'il avoit déclaré son successeur, étoit dans cette place, considérée comme le dernier retranchement qui restoit à leur parti. Ce qu'il avoit de braves gens se trouvoient renfermés avec lui, résolus de se défendre avec courage, & de sacrifier leur vie pour conserver la sienne. Il ne le cédoit en bravoure à aucun de ses nouveaux sujets, & il fit toute la résistance qui dépendoit de lui ; mais après avoir soutenu un assez long siége, ce jeune prince craignant de tomber vif entre les mains des Tartares, se pendit, & termina par sa mort une révolte qui sembloit devoir anéantir la puissance des *Mantchéous* dans la Chine.

Les Tartares étant entrés dans la ville, se saisirent de toute la famille de Ou-san-koueï ; ils firent exhumer son corps & emportèrent ses os à Pé-king, où ils conduisirent les prisonniers de considération. Plusieurs d'entre ceux-ci subirent la mort, & on éteignit jusqu'au dernier rejetton de la famille

---

mirent pas plus de dix-sept jours à se rendre de Pé-king à Canton, où ils arrivèrent le 9 d'octobre. *Couplet* dit que ce prince de Canton étoit fort attaché aux Chrétiens, qu'il protégeoit. Les Tartares avoient dessein de confisquer ses biens ; mais ayant ouvert le cercueil de son père, qui n'avoit point encore été porté à la sépulture, & ayant trouvé le corps vêtu à la Tartare, ils changèrent d'avis, & laissèrent sa succession à ses héritiers. *Editeur.*

de Ou-san-koueï. Ses os réduits en cendres, furent jettés au vent, ne pouvant punir autrement le chef d'une révolte d'autant plus à craindre, qu'il étoit en état de la soutenir & par sa puissance & par son habileté.

1681.

Le prince de Fou-kien, inquiet, soupçonneux & cruel, se perdit dans le même temps par la manière dure & barbare dont il traitoit ses sujets : il ne pouvoit pardonner à ceux de ses officiers qui avoient hautement désapprouvé sa révolte, & il les regardoit comme des gens qui ne le voyoient qu'avec peine au-dessus d'eux ; il conçut contre leur fidélité des soupçons qui coûtèrent la vie à plusieurs d'entre eux. Son injustice révolta tous les esprits, qui se réunirent pour porter des plaintes contre lui. L'empereur fit venir ce prince avec toute sa famille à Pé-king, & le punit du dernier supplice : il fut coupé par morceaux, & ses chairs jettées aux animaux carnaciers. Kang-hi remit la principauté du Fou-kien sur le même pied que celle de Kouang-tong, & eut soin d'y envoyer l'année suivante des mandarins généraux & particuliers comme dans les autres provinces.

La même année, vingtième de Kang-hi, Lopotsan, *Taïki* des *Kalkas*, vint, suivant l'ancien usage, prêter hommage à l'empereur : il n'avoit pas rempli ce devoir depuis long temps à cause des troubles arrivés dans ses états. La douzième année de Chun-tchi (1655), ce prince divisa les *Kalkas* en huit *Tchassac*, qui devoient, à des temps marqués, se rendre à la cour pour rendre hommage. Le *Taïki* Lopotsan fut le premier qui satisfit à cette loi.

La première annee de Kang-hi (1662), un *Tchassac* & le *Taïki* Lopotsan se brouillèrent au point de recourir aux armes. Le *Tchassac* fut défait & tué par Lopotsan; celui-ci craignant que

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1681.
Kang-hi.

les autres *Tchaſſac* ne ſe réuniſſent pour venger cette mort, abandonna ſon pays & alla ſe réfugier chez les *Eleutes*, parmi les hordes ſoumiſes au *Kaldan.*

Cette même année de Kang-hi, le *Kaldan* cherchant à perſuader qu'il vouloit vivre en bonne intelligence avec l'empire & les *Kalkas*, ainſi qu'avec le *Taïki* Lopotſan ou *Tchaſſac* Touhan, demanda qu'on reconnût ce dernier pour *Tchaſſac*, afin qu'il pût l'envoyer en cette qualité faire hommage à l'empereur. La cour lui accorda cette dignité à la ſollicitation du *Kaldan.*

Depuis long temps des troupes de bandits & d'autres vagabonds de la Tartarie, exerçoient de continuels brigandages, s'aſſemblant par centaines & ſouvent en plus grand nombre, pour piller de tous côtés & enlever dans les pâturages les chevaux & les beſtiaux des *Mantchéous.* L'empereur ordonna aux princes *Mongous* d'arrêter ces fréquens déſordres, & il leur adreſſa le reſcrit ſuivant : « Sous mes ancêtres & juſqu'à ce » jour, votre pays de Tartarie a été diviſé en différens quar- » tiers ou principautés ; ſavoir, *Tchahar*, *Kortchin*, *Naïman*, » *Honniot*, *Holo-kortchin*, *Parin*, *Tourbet*, *Tchalut*, *Korlo*, *Tou-* » *met*, *Kartchin*, *Ngahan*, *Tchalout*, *Keſiéteng*, *Setſé-pou-lou*, » *Outchu-moutſin*, *Hopakaï*, *Kaotſit*, *Hopahanar*, *Souctè*, *Houla-* » *taï*, *Orto*, *Kalka*, *Maomingan*, *Koukou*, *Hoton-toumet.* Vous » êtes tous de la même famille ; vous êtes tous *Mongous* : il » vous feroit de la plus grande facilité de vous accorder à » entretenir, à frais commun, des corps-de-gardes pour veiller » ſur vos troupeaux. Ceux que vous avez établis ſont trop » éloignés les uns des autres, & la plupart à une ou deux jour- » nées de diſtance : vous laiſſez par-là vos pâturages expoſés » aux incurſions des brigands, & vos beſtiaux ſont, en quel- » que ſorte, à leur diſcrétion. Au lieu de vous ſervir d'étran-

» gers pour les garder, la prudence femble vous dicter de n'y » employer que des nationaux. Princes *Peïlé*, & vous grands » des *Mongous*, affemblez-vous pour ftatuer fur une précau- » tion qui vous eft de la plus grande conféquence, & faites- » moi favoir ce que vous aurez réfolu ». Tous les princes & grands fe conformèrent à cet ordre, & établirent des corps-de-gardes plus rapprochés les uns des autres, afin de pouvoir fe fecourir mutuellement & avec plus de promptitude en cas d'incurfion de la part des brigands.

1682.

L'année fuivante, 1682, l'empereur cherchant à faire régner la paix, envoya aux principaux d'entre les princes Tartares, *Eleutes* & *Kalkas*, de magnifiques ambaffades, dont le motif apparent étoit de leur porter des préfens; mais dans le fait, c'étoit pour examiner l'état de leurs cours & leur infpirer des fentimens de paix. De tous ces princes, Poch-kétou-han, *Kaldan* des *Eleutes*, lui donnoit le plus d'inquiétude; il députa vers lui deux grands du premier ordre, qu'il fit accompagner par Sunko, *ceinture rouge* (1), & Honanta, le premier garde-du-corps de la première compagnie, & le fecond, garde-du-corps de fa préfence; Nghen-kéfen, officier d'un tribunal, & le *Lama* Sambutan-kérong furent auffi de cette ambaffade.

Les *Kalkas*, divifés en deux quartiers, fous la diftinction de la *droite* & de la *gauche*, étoient gouvernés par deux *Han*, qui avoient l'infpection fur les autres princes de leur diftrict. Comme ces princes étoient en trop grand nombre, KANG-HI n'envoya des ambaffades qu'aux principaux d'entre eux: celle pour Touch-tou-han, chef des *Kalkas* de la *gauche*, étoit compofée de Féyankou, capitaine des gardes, de Ho-rabdan, *Taïki*

(1) Voyez la note, tome X, page 454.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1682. *Kang-hi.*

Mongou, d'un officier des gardes, & du mandarin Kara. Le grand *Lama* Choui-tchon-kérong fut envoyé vers le *Koutouctou* des *Tcheptsuntanpa*; on députa à Tché-tchin-han, deux grands du premier ordre, avec Séren, officier de l'un des tribunaux; le lieutenant-général Pandarka, Nomoutsi, *Taïki Mongou* du deuxième ordre, le garde-du-corps Sahata & le mandarin Ouotsir, furent choisis pour aller vers le *Noyen* Erkétaïtsing. L'empereur nomma Chéouchit, grand officier de sa maison, le lieutenant-général Yang-taï, Soning, grand du quatrième ordre, & Ouchépa, officier de tribunal, ses ambassadeurs auprès du *Noyen* Merghen. L'ambassade destinée pour le *Tchassac* Tou-han, chef des *Kalkas* de la *droite*, étoit composée d'un lieutenant-général, *Taïki Mongou* du deuxième ordre, d'un garde-du-corps de la première compagnie, & d'un officier dans un tribunal. Les envoyés vers le *Taïki* ou prince de *Pentsou*, furent Ouména, *ceinture rouge* & grand du palais, Ouomoctou, grand du premier ordre, Mata, garde-du-corps de la première compagnie, & Tala, officier d'un tribunal. Le lieutenant-général Lacta, de la famille impériale, Tchamouyang, *Taïki Mongou* du second ordre, Souleï, officier des gardes, & le mandarin Mati furent nommés ambassadeurs auprès du *Tsinong* de Erdeni. On députa vers le *Séren*, *Taïki* de *Kohaï*, un garde-du-corps de la première compagnie, Lati, *Taïki* du premier ordre, le docteur Feïpao, & le mandarin Balang. Ouotsir, grand du premier ordre, Tchamsou, officier des gardes, Holo, docteur du premier ordre, & le mandarin Tsilanpao, furent envoyés vers le *Noyen* de *Tarmahili* : enfin l'ambassade pour le *Taïki* Lopotsan, étoit composée d'un garde-du-corps de la première compagnie, d'un docteur du premier ordre & du mandarin Sanké.

L'empereur

L'empereur fit porter à chacun de ces princes un *pao-tsé* ou habit long de cérémonie, garni de zibelines noires, avec un bonnet bordé de même, mais d'une nuance moins foncée; il y joignit un chapelet de corail, des bottes de cuir & de soie fourrées; une ceinture ornée de pierres précieuses & bordée de corail, avec le mouchoir, la bourse & le petit couteau dans une gaine d'ivoire, qui s'attachent à la ceinture. Il leur envoya encore un carquois, dont les ornemens étoient de pierres précieuses & de corail, avec l'arc & les flèches; un vase d'or pour prendre le thé, orné de pierres précieuses & de corail, un autre de vermeil doré, pour le riz, & un service entier de plats d'argent : ces présens furent accompagnés, pour chacun des princes, de cinq peaux de zibelines, presque noires; d'autant de peaux de castors, de léopards, de tigres & de léopards de mer; de neuf barres de thé, de quatre-vingt dix pièces de soie, & de neuf cens pièces de toile fine du plus beau bleu. Comme la plupart de ces présens ne convenoient point au *Koutouctou* Tchépsuntanpa, qui étoit *Lama*, on lui en envoya de particuliers, qui consistoient en sept grandes serviètes de toile fine; une coupe de pierre précieuse; une aiguière de même matière, avec son anse; un chapelet de corail; une selle brodée, & couverte de plaques d'or; un service complet de vermeil doré, & une théyère d'or, ornée de pierres précieuses & de corail. On lui donna encore, comme aux autres princes, des peaux, du thé, des soieries & des toiles.

Avant de partir, l'empereur donna à chacun des ambassadeurs des instructions sur les routes qu'ils devoient tenir, & sur la manière de se conduire à l'égard des princes vers lesquels il les envoyoit. Il leur recommanda sur-tout de leur inspirer

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1682. *Kang-hi.*

des ſentimens de ſoumiſſion & de fidélité pour ſa perſonne, & il les chargea de lettres qu'il écrivit à ces princes d'un ton de maître, adouci cependant par les promeſſes d'avoir pour eux tous les égards qu'ils mériteroient; mais il menaçoit de ſon reſſentiment ceux qui troubleroient la paix ou s'écarteroient de l'obéiſſance qu'ils lui devoient. Munis de ces inſtructions, ces différens ambaſſadeurs partirent pour leur deſtination.

Le garde-du-corps Tortſitchapou & les autres envoyés vers le *Taïki* Lopotſan, arrivés au pays de *Kongoropo*, rencontrèrent Salactour, ambaſſadeur du *Kaldan*, qui ſe rendoit à la cour impériale pour y faire hommage. Ils ſurent de lui que Tchaſſac-tou, *Han* des *Kalkas* avoit défait ſans reſſource le *Taïki* Lopo-tſan. Poukoupanti, envoyé de Tchaſſac-tou-han, qui accompagnoit l'ambaſſadeur, leur confirma cette vérité, & leur dit que ſon maître inſtruit par une voie sûre, que Lopotſan s'étoit réuni avec les *Oros* (les Ruſſes ou Moſcovites) pour le venir attaquer & s'emparer de ſes états, avoit envoyé contre lui ſon fils, à la tête de dix à douze mille hommes; que l'ayant ſurpris le dix de la deuxième lune de cette année pendant la nuit, dans le temps qu'il étoit enſeveli dans les vapeurs du vin, il s'étoit ſaiſi de ſa perſonne; qu'il avoit enſuite diſſipé ſans peine tous ſes gens, enlevé ſes richeſſes & ſes troupeaux, & l'avoit fait conduire dans le camp de ſon père, où il l'avoit laiſſé. Les ambaſſadeurs de l'empire jugeant par ce récit que leur voyage devenoit inutile, n'osèrent cependant retourner ſans un ordre exprès: ils s'arrêtèrent pour attendre la réponſe de la cour, qui leur manda de revenir.

1683. L'année ſuivante, 1683, l'empereur ſe rendit maître de l'île de Taï-ouan ou de Formoſe, où régnoit Tching-ké-ſan, fils de Tching-king-maï. Ce dernier, au commencement de la

révolte de Ou-ſan-koueï, s'étoit déclaré pour lui, & après de grands démêlés ſur la préſéance avec le prince de Fou-kien, il s'étoit retiré dans ſon île, où il étoit mort peu de temps après, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Tching-ké-ſan dans un âge tendre, auquel il donna pour tuteurs Lieou-koué-kan & Fong-ſi-fan, deux de ſes officiers qui lui étoient entièrement dévoués.

L'empereur en détruiſant la principauté de Fou-kien, y avoit envoyé, en qualité de *Tſong-tou* ou gouverneur général, Yao, homme adroit & inſinuant. A peine eut-il pris poſſeſſion de ſa charge, qu'il fit publier, juſque dans Taï-ouan, une amniſtie, par laquelle il promettoit à tous ceux qui ſe ſoumettroient à l'adminiſtration Tartare, les mêmes emplois & les mêmes honneurs dont ils jouiſſoient. Cette déclaration produiſit tout l'effet que le *Tſong-tou* en attendoit; la plupart de ceux qui s'étoient attachés à Tching-tching-kong avoient quitté, pour le ſuivre, leur patrie, leurs femmes & leurs familles, & ils ne deſiroient que l'occaſion de retourner chez eux honorablement. Quelques-uns même ne balancèrent point, auſſi-tôt après la publication, de paſſer dans le Fou-kien: le *Tſong-tou* leur fit un traitement ſi avantageux, qu'ils furent bientôt ſuivis par un plus grand nombre. Cette déſertion fit juger au gouverneur du Fou-kien, que la conjoncture étoit favorable pour s'emparer de Taï-ouan; en conſéquence il envoya, ſous les ordres du *Titou* ou grand amiral de la province, une flotte conſidérable attaquer les îles *Pong-hou.* Cette eſcadre trouva plus de réſiſtance qu'elle n'avoit compté; la garniſon ſoutenue par l'artillerie des Hollandois, ſe défendit avec bravoure: cependant il fallut céder à la force. Ces îles une fois priſes, le conſeil du jeune prince jugea qu'il ſeroit

impoſſible de conſerver Taï-ouan : ainſi, ſans attendre que le *Titou* vint les attaquer, ils envoyèrent porter à l'empereur, au nom du jeune prince, le placet ſuivant :

« Proſterné aux pieds de Votre Majeſté, lorſque je conſidère » la puiſſance de la Chine, qui, depuis un temps immémorial, » s'eſt ſoutenue avec éclat dans une ſucceſſion de rois, qui en » ont ſi glorieuſement occupé le trône, je ne puis m'empêcher » de reconnoître que le Tien, par une protection ſpéciale, a » choiſi votre illuſtre famille pour gouverner ces états, & qu'il » n'a opéré les dernières révolutions, que pour perfectionner » les cinq grandes vertus (1) ; les preuves en deviennent évi- » dentes par l'heureux ſuccès qui a couronné toutes les entre- » priſes de Votre Majeſté. Mes ancêtres ſe ſont toujours ſigna- » lés par un véritable attachement pour leurs ſouverains ; ils » ont fait leur étude principale de reconnoître les bienfaits » qu'ils avoient reçus des *MING*, dans un temps où votre » glorieuſe dynaſtie ne leur avoit accordé aucune faveur.

» C'eſt cet attachement inviolable à ſon prince qui obligea » mon aïeul Tching-tching-kong de ſortir de la Chine, & de » défricher les terres incultes de l'orient : Tching-king-maï, » mon père, aimoit & cultivoit les ſciences ; imitant les rois » de *Yé-lang* (2), ſon ambition ſe bornoit à inſtruire & à gou- » verner ſon peuple. Héritier de ſes domaines, j'ai joui juſ- » qu'ici du nom & du rang qu'il m'a tranſmis, & loin de cher- » cher à m'aggrandir, toute mon occupation eſt de me rap- » peller avec reconnoiſſance les bienfaits dont le Tien a comblé » ma famille. Je regarde Votre Majeſté comme le ciel, qui,

(1) La charité, la juſtice, les cérémonies, la prudence & la fidélité.

(2) Sur les confins du Sſé-tchuen.

» par ſon étendue & par ſon élévation, couvre & embraſſe » l'univers; Elle eſt encore ſemblable à la terre, qui ſoutient » toutes choſes par ſa ſolidité : Elle a poſé pour baſe immuable » de ſa glorieuſe adminiſtration, la bienfaiſance, la juſtice & » la clémence; & de même que le ſoleil à ſon lever, répand » par-tout la lumière, l'éclat qui environne ſon trône frappe » les nations les plus éloigneés; pourrois-je ne pas m'abaiſſer » devant lui, & oſerois-je concevoir des deſſeins inſpirés par » l'orgueil ou par l'ambition ? La ſeule penſée de faire paſſer » mes vaiſſeaux du côté de l'oueſt, ſeroit un crime. Hélas! » de ces flots innombrables de ſoldats qui étoient venus inon- » der l'orient, qu'en reſte-t-il ? Comme la roſée qui ſe diſſipe » lorſque le ſoleil paroît, tout s'eſt évanoui ſans laiſſer de » traces : ainſi loin de chercher à faire couler encore le ſang, » je ſouhaite ardemment de voir le ciel & la terre ne faire » qu'un ſeul tout par l'harmonie & la concorde. Le peuple » de cette île ne demande pas de pouvoir s'ennivrer de li- » queurs fortes, ni de ſe raſſaſier de mets délicats; il n'aſpire » qu'à être traité avec douceur, & il n'en ſera que plus porté » à la ſoumiſſion : moi-même je n'ai point d'autre penſée. » Je fais ici le ſerment ſolemnel, que la lumière du ſoleil n'eſt » pas plus pure que les ſentimens de fidélité & d'obéiſſance » que j'apporte au pied du trône de Votre Majeſté ».

L'empereur, pour toute réponſe à ce placet, ordonna à Tching-ké-ſan de ſe rendre à Pé king. Ce prince en conçut de vives inquiétudes; & au lieu d'obéir, il ſe contenta d'envoyer le ſceau de ſa principauté, avec ceux de ſes premiers officiers. Il adreſſa un ſecond placet, dans lequel il expoſoit qu'étant né dans les contrées méridionales, & d'une ſanté foible, il ne pourroit ſupporter le froid du nord; en conſéquence il de-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1683. *Kang-hi.*

mandoit qu'on lui permît de ſe retirer dans le Fou-kien, pays d'où ſes ancêtres étoient ſortis. Ce placet ne fut pas plus favorablement accueilli que le premier ; de ſorte que ce malheureux prince fut obligé de quitter Taï-ouan & de venir demeurer à Pé-king, où il jouit de la qualité de comte, que l'empereur lui donna à ſon arrivée à la cour, & qu'il tranſmit à ſon fils après lui.

A la ſeptième lune les ambaſſadeurs qu'on avoit envoyés au *Kaldan* des *Eleutes*, arrivèrent à la cour. L'empereur les ayant admis auſſi-tôt en ſa préſence, ils lui firent un détail circonſtancié de tout ce qu'ils avoient vu depuis leur entrée dans les états du *Kaldan* juſqu'à leur départ pour revenir en Chine. Kitat, le chef de cette ambaſſade, s'exprima de la ſorte dans le compte qu'il rendit : « Lorſque nous arrivâmes » près des limites du *Kaldan*, nous dépêchâmes Sambutan-» kérong & quelques autres d'entre nous pour prendre les » devans & donner avis de notre arrivée. Le vingt-huit de » la onzième lune, notre envoyé nous fit dire qu'il avoit vu » à Sarpatéou le *Kaldan*, qui lui avoit d'abord témoigné » beaucoup de ſurpriſe du ſujet de ſa miſſion ; mais qu'en-» ſuite il s'étoit félicité de ce que la Chine, qui n'avoit » jamais envoyé d'ambaſſade aux *Eleutes*, lui faiſoit cet hon-» neur, ajoutant qu'il regardoit cet événement comme l'épo-» que la plus glorieuſe de ſon règne. Que ce prince lui avoit » encore dit qu'il pouvoit repartir dès le lendemain avec » Keſſerſin, chargé de ſa part d'aller au-devant des ambaſ-» ſadeurs.

» Le dix de la douzième lune nous arrivâmes à Mao-li-kéou, » où un *Séſſan* ou conſeiller d'état du *Kaldan*, appellé Séren, » nous attendoit. Il nous fournit à chacun un cheval de mon-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1683. *Kang-hi.*

» ture, & trente chevaux avec dix chameaux pour porter notre » bagage, & pourvut à notre subsistance, en nous faisant don- » ner un grand nombre de moutons.

» Le ving-quatre de cette même lune nous arrivâmes à » Tsitsiha, où nous séjournâmes ; un second *Séssan* du *Kaldan*, » appellé Tchétchin, vint nous y trouver. —Jamais, nous dit-il, » le grand empereur de la Chine ne nous a envoyé d'ambassade ; » il a sans doute un motif dans celle que nous recevons aujour- » d'hui ? Nous lui répondîmes que Votre Majesté impériale » n'en avoit point d'autre que la bienveillance, qui lui est » naturelle ; que l'empire jouissant d'une paix universelle, elle » avoit voulu profiter de cet heureux temps pour donner des » marques de ses libéralités au *Han*, leur maître. Nous ajou- » tâmes que, devant arriver le lendemain à sa cour, nous serions » bien aises de savoir comment il recevroit les présens que » nous étions chargés de lui offrir de la part de notre au- » guste maître, & quel cérémonial on observeroit pour notre » réception. Nous lui témoignâmes encore le desir que nous » avions d'être prévenus de l'étiquette qu'on suivoit, afin de » nous y conformer. Comme nous étions près d'arriver au » quartier où le *Kaldan* a fixé sa demeure, il nous envoya son » *Kesser* ou ministre, pour nous dire de sa part qu'il auroit » dû venir en personne au-devant de nous ; mais que sa nation » recevant, pour la première fois, les honneurs d'une pareille » ambassade, il ne pouvoit y avoir rien de réglé sur le céré- » monial ; qu'il pensoit que d'abord il falloit choisir un jour » heureux pour cette cérémonie. Nous lui répondîmes que » quand il l'auroit fixé, s'il vouloit nous faire avertir & nous » dire en même temps avec quelles cérémonies il recevroit » l'ordre & les présens de Votre Majesté, nous nous rendrions » auprès de lui.

» Le *Keſſer* rapporta notre réponſe à ſon maître ; le *Kaldan* » choiſit le vingt-huit de la lune, comme un jour heureux » pour nous donner audience. Il nous fit dire qu'il recevroit » de nos mains les préſens & la lettre de Votre Majeſté ; que » quoiqu'il n'eût point, comme à la Chine, des tribunaux » chargés de recevoir les tributs & les placets des princes » étrangers, il avoit des *Séſſan* qui rempliſſoient les mêmes » fonctions auprès de lui, & qu'il auroit pu leur donner la » commiſſion de recevoir l'ambaſſade ſans manquer aux rites » & aux uſages de ſa nation.

Le jour indiqué nous parûmes devant le *Kaldan ;* il étoit » aſſis ſur une natte, les pieds croiſés à la manière des Tar- » tares. Lorſque nous lui préſentâmes l'ordre de Votre Ma- » jeſté, il ſe leva, & le corps à moitié courbé, il le prit avec » les deux mains : il ordonna enſuite aux grands qui étoient » à ſes côtés, de recevoir les habits & les autres préſens que » Votre Majeſté lui envoyoit.

» Après ces préliminaires, nous lui témoignâmes l'intérêt » que Votre Majeſté prenoit à ſa perſonne, & il nous marqua » les mêmes ſentimens pour elle. Nous ayant fait aſſeoir, il » nous dit : — On a répandu le bruit que des eſprits remuans » avoient cauſé du trouble dans l'empire, & qu'il avoit fallu » pluſieurs années pour rétablir la tranquillité. Nous répon- » dîmes, qu'à la vérité, des gens turbulens avoient troublé la » paix ; mais que Votre Majeſté les avoit traités avec tant de » douceur, qu'elle avoit fait rentrer dans le devoir ceux qui » s'en étoient écartés, & que ſans avoir beſoin de recourir » aux armes, elle étoit parvenue à éteindre juſqu'aux dernières » ſemences de diviſions dans l'empire, qui jouiſſoit actuelle- » ment d'une paix profonde.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1683. *Kang-hi.*

» — On m'a encore dit, continua-t-il, que l'empereur votre » maître a envoyé huit jeunes gens dans le royaume de *Tan-* » *gout* pour y apprendre les lettres & la langue du pays ; quel » fruit espère-t-il en retirer ? — Celui, répondîmes-nous, que » procure l'acquisition de nouvelles connoissances ; le plaisir » en est semblable à celui qu'on ressent au sortir d'un grand » festin ; on retourne chez soi joyeux & content.

» Le vingt-neuf de la douzième lune le *Kaldan* nous invita » à venir voir les jeux & les danses des *Lama ;* & le lendemain, » premier de la première lune, nous fûmes encore invités à » les entendre expliquer leurs livres canoniques : après ces » exercices, il nous donna à manger, & nous régala de trois » en trois jours jusqu'au neuvième de cette même lune. Ces » fêtes, en usage au renouvellement d'année, étant finies, » nous demandâmes un entretien aux *Séssan* Tchétchin, Our- » tchin & Tchapou : ils se justifièrent sur l'affaire du *Hochétsi* » de *Erdéni*, & du *Tsinong* Patourkké. Nous vînmes ensuite » à parler des sujets du *Kaldan* qui venoient en Chine sans » lettres de créance de sa part : ils répondirent que tous ceux » qu'on envoyoit rendre hommage, ne partoient jamais sans » lettres scellées du sceau de leur *Han ;* mais qu'il pouvoit se » faire que quelques-uns de ses sujets, trop éloignés de l'en- » droit où il fait sa demeure, tels que les *Tourbets*, les *Tour-* » *gouts* & les *Hochets* dans les fréquens voyages qu'ils étoient » obligés de faire en Chine pour leur commerce, auroient pu » se dire ses envoyés sans en avoir la commission ; & que quand » ils auroient demandé ce titre, on le leur auroit refusé.

» Mais, leur dîmes-nous, si la mère de votre *Han*, ses frères, » ses fils, ses petits fils & ses neveux vouloient envoyer des » gens à notre cour leur donneroit-il des passe-ports ? — Ils

» leur deviendroient inutiles, répondirent-ils; cependant afin » que vous n'y soyez plus trompés, notre *Han* a trois sceaux; » & si les passe-ports n'en sont pas munis, tenez-les pour » faux.

» Le dix-neuf de la lune nous avertîmes les mêmes *Séssan*, » que n'ayant plus rien à faire à la cour de leur maître, nous » demandions notre audience de congé, & que nous nous » disposions à retourner en Chine; le *Han* nous fit dire de » rester encore un jour ou deux.

» Le vingt-trois ce prince nous donna un festin & consentit » à notre départ, qui fut fixé au vingt-sept de la lune; & pour » répondre aux présens de Votre Majesté, il nous envoya, » par quatre des grands de sa cour, quatre cens chevaux choi-» sis, soixante chameaux, trois cens peaux de zibelines, cinq » cens peaux d'hermines, trois peaux de *chélisun*, cent peaux » de renards tachetées de blanc & de jaune, vingt peaux de » renards jaunes, cinq cuirs dorés, un gros oiseau vivant, » appellé *tiao* par les Chinois, qui ressemble à l'aigle royal, » & quatre fusils, qu'il nous a chargés de présenter de sa part » à Votre Majesté ».

1684. Les princes *Kalkas* envoyèrent leurs propres fils à la cour remercier l'empereur de l'honneur qu'il avoit daigné leur faire. Cependant ils ne vivoient pas entre eux dans une sincère union; il étoit même à craindre qu'ils n'en vinssent bientôt à se faire une guerre ouverte. La raison, ou le prétexte de leur mésintelligence venoit de ce qu'au temps des démêlés de Lopotsan, plusieurs des frères & des neveux du *Tchassac* Tou-han, chef des *Kalkas* de la *droite*, avoient passé chez les *Kalkas* de la *gauche*, & qu'ils ne vouloient point revenir. Le *Tchassac* Touhan en avoit porté des plaintes à l'empereur, & s'étoit en même

temps adreſſé au *Talaï-Lama*, qui avoit envoyé vers les ſept bannières de la *droite* pour les engager à reſpecter le *Tchaſſac* comme ils le devoient, & déterminer ſes frères & ſes neveux qui s'étoient donnés au Touch-tou, *Han* de la *gauche*, à retourner dans leur famille. Ce différend cauſa de la peine à l'empereur, qui deſiroit maintenir ſes vaſſaux en paix. Il écrivit au *Talaï-Lama* une lettre preſſante, afin qu'il ſe joignît à lui pour appaiſer ces querelles domeſtiques, & il offrit ſa médiation à l'effet d'engager les transfuges à retourner dans leur patrie. Le *Talaï-Lama* s'étoit déja occupé de cette négociation, & avoit envoyé Tcharpounaï vers les princes *Kalkas*, obſtinés à ne point ſe relâcher de leurs prétentions : cependant il ne douta pas qu'elle ne réuſsît dès que l'empereur s'en mêloit, & il fit encore partir le *Koutouctou* Sanpatchinpou, en lui recommandant de ſe trouver à la douzième lune au pays des *Kalkas*.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1684. *Kang-hi.*

A la neuvième lune Kourbanpaï, envoyé du *Kaldan*, arriva ſur les frontières : il préſenta ſes lettres de créance, qui furent envoyées à la cour pour y être examinées ; ayant été trouvées en bonne forme, on lui permit de ſe rendre à Pé-king, mais avec la condition de n'amener avec lui que deux cens hommes, & de renvoyer le reſte de ſa ſuite : il ſe ſoumit à cette reſtriction.

L'an 1685, à la première lune, le *Koutouctou* Sanpatchinpou, envoyé du *Talaï-Lama* auprès des *Kalkas*, étant arrivé à Koukou-hoton, que les Chinois appellent *Koueï-hou-tching*, tomba malade & mourut. L'empereur en donna avis au *Talaï-Lama*, & l'engagea à le faire remplacer dans cette ambaſſade par un autre *Lama*. Le chef des *Lama* nomma le *Koutouctou Eleute* Ylakouéſan, & lui donna ordre d'aller à Koukou-hoton prendre le ſceau de Sanpatchinpou, & de ſe rendre inceſſamment 1685.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1685. *Kang-hi.*

au pays des *Kalkas :* il lui conféra le titre de *Tchaſſac-ta-Lama* ou grand *Lama-Tchaſſac.*

A la ſeptième lune un ſecond envoyé du *Kaldan* arriva à Pé-king, & ſe plaignit de ce qu'on n'avoit permis à Kourbanpaï, qui étoit venu l'année précédente à la cour, de n'entrer en Chine qu'avec deux cens hommes, contre l'uſage qui s'étoit pratiqué de temps immémorial. Le tribunal des affaires étrangères, auquel l'empereur renvoya cette affaire, répondit que le *Kaldan* fondoit ſes plaintes d'après l'ancienne coutume; mais que cet uſage ayant été aboli la vingt-deuxième année de KANG-HI, il falloit s'en tenir aux derniers réglemens. L'empereur confirma cette déciſion.

1686.

Le *Talaï-Lama* cherchant à ſeconder les démarches de l'empereur pour parvenir au rétabliſſement de la paix entre les *Kalkas*, envoya dans l'endroit où ſe tenoient les conférences, Silétou, politique habile & en grande réputation dans le *Tourbet.* Il lui ordonna de ſe trouver à la quatrième lune intercalaire de cette vingt-cinquième année de KANG-HI, au quartier du *Taïki* Merghen, où tous les princes *Kalkas* & les ambaſſadeurs Chinois devoient s'aſſembler.

L'empereur fit voir, par le nombre & la qualité de ſes envoyés, combien il avoit à cœur de voir cette affaire entiérement terminée : il députa vers les principaux princes des *Kalkas*, les perſonnes de ſa cour les plus conſommées dans les affaires. Tous ces ambaſſadeurs ſe réunirent au pays du *Taïki* Merghen, où les princes des deux partis ſe rendirent en même temps. La paix ſe conclut, & fut jurée unanimement devant l'image de *Foë.* Les actes de ce congrès furent envoyés à la cour dans le plus grand détail, & on y joignit un placet commun, rempli des ſentimens de la plus vive reconnoiſſance pour

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1687. *Kang-hi.*

l'empereur, qui marqua beaucoup de joie de l'heureux ſuccès de cette négociation.

Peu de mois après la concluſion de la paix, le prince *Kalka* Tchétchin-han mourut. L'empereur répondit au placet qui lui fut adreſſé à cette occaſion, que la paix venant d'être faite, il ne convenoit pas de laiſſer cette place vacante; & qu'ainſi on avertît Touchtou-han, le *Koutouctou* Tchépſuntanpa & le *Tchaſſac* Tou-han de proclamer Yrdenho-rabdan, fils aîné de Tché-tchin-han.

A cette époque, des lettres du *Kaldan* qu'on envoya en original, & des avis qu'on reçut de différens endroits, firent connoître à la cour que ce prince cherchoit à tenter la fidélité de ceux qui avoient ſigné la paix. Il leur diſoit qu'on n'y avoit obſervé aucune règle d'équité, & qu'on n'avoit employé que l'autorité pour la conclure. Le *Kaldan* ajoutoit dans ſes lettres, qu'un ferment arraché par la violence, n'engageoit pas l'honneur, & qu'une paix ſemblable n'étoit propre qu'à rallumer un feu mal éteint. Les mémoires envoyés à la cour, contenoient encore que ces lettres avoient fait impreſſion ſur pluſieurs des princes, & qu'ils paroiſſoient diſpoſés à entrer dans ſes vues; que même le *Tchaſſac* Tou-han étoit allé le trouver pour concerter avec lui les moyens de détruire Touchtou-han.

La démarche du *Kaldan* ne ſurprit point l'empereur; il n'ignoroit pas que ſon but étoit de profiter des diſſentions des *Kalkas* pour les ſubjuguer, & la paix qui venoit d'être conclue entre eux, déconcertoit toutes ſes vues: cependant il ne pût ſe perſuader qu'après avoir comblé de bienfaits le *Tchaſſac* Tou-han, il voulût devenir ingrat & troubler l'harmonie qu'il venoit de rétablir. KANG-HI aima mieux croire que les avis qu'on lui donnoit, étoient ſans fondement, ou plutôt un artifice de

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1687. *Kang-hi.*

ses ennemis pour nuire à ce prince dans son esprit; mais afin de s'assurer des mauvaises intentions du *Kaldan*, il écrivit aux *Kalkas Eleutes* : « J'apprends avec douleur que vous songez » à renouveller les querelles entre vous; je vous ai prouvé » que je ne cherchois pas moins vos intérêts que ceux de la » Chine. Vous vous ressouvenez sans doute que, la seizième » année de mon règne, vous, *Eleutes* & *Mongous*, je vous en- » gageai à resserrer entre vous les liens d'une amitié sincère: » vous me répondîtes unanimement que, réunis sous la même » loi & respectant les ordres du *Talaï-Lama*, qui vous recom- » mandoit de vivre en paix, vous étiez disposés à étouffer toute » semence de discorde : cette époque est encore si récente, » qu'elle ne peut s'être effacée de votre mémoire.

» Vous, Pouckétou-han, votre soumission m'a toujours » paru sincère, & vous m'en avez donné des preuves par votre » exactitude à rendre votre hommage : j'ai peine à ajouter foi » aux bruits qu'on répand des desseins que vous méditez; la » guerre que vous entreprendriez ne sauroit manquer d'être » funeste à l'un des deux partis, & de faire périr une infinité » de monde. Le sang des sujets est précieux; le souverain qui » le prodigue ne mérite pas d'être appellé le père de ses peu- » ples. Aussi-tôt que cette lettre vous sera parvenue, travaillez » à cimenter avec les *Kalkas* une paix stable & solide : j'envoie » un ordre semblable à Touchtou-han; Taolaï-hacha, qui est » chargé de vous le porter, vous confirmera combien je desire » de voir l'union régner entre vous ».

1688. Au commencement de l'an 1688, vingt-septième de KANG-HI, un ambassadeur de Tchahan (1), *Han* des *Oros*, appellé

(1) *Czar* des Moscovites ou Russes; c'est apparemment le nom corrompu de *Iwan*, qui régna conjointement avec Pierre I Alexiowitz, depuis 1682 jusqu'en 1687.

Fiotor (1), venant de *Sélinga* par ordre de son souverain, arriva à Pé-king pour déterminer les limites des deux empires. KANG-HI voulant mettre fin aux disputes qui s'étoient si souvent élevées à cette occasion, nomma de son côté des commissaires qui eurent ordre de se rendre à Sélinga, où se devoient tenir les conférences. Soukétou (2), grand du premier ordre, Tong-koué-kang, oncle maternel de l'empereur, & Tou-tong, lieutenant-général des troupes Tartares, furent nommés chefs de la commission; Horni, président d'un tribunal, Matsi, président du tribunal des censeurs, Mara, officier des gardes, & plusieurs autres mandarins, les accompagnèrent en qualité d'assesseurs : mais comme aucun d'eux n'entendoit ni le Russe ni le Latin, dont les *Oros* se servoient ordinairement pour traiter avec la Chine, l'empereur nomma Su-gé-chin (3) & Tchang-tching, tous deux Européens, pour leur servir d'interprètes : il leur en fit expédier le brevet, & leur donna le rang de mandarins du troisième ordre.

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1688.
Kang-hi.

(1) Théodore-Alexiowitz, *Golowin-okolnitz*, grand-pannetier du *Czar*, lieutenant-général de *Branki*, fils du gouverneur général de la Sibérie *Samoïede*, & de tout le pays qui s'étend depuis *Tobolskoï* jusqu'à la mer orientale. *Fiotor* est le nom *Foëdor* ou *Théodore. Editeur.*

(2) Le prince Sozan ou Sosan, capitaine de la garde impériale & ministre d'état.

(3) *Antoine Péreira*, Portugais, *Jean Gerbillon*, François, tous deux jésuites. Ces deux missionnaires reçurent à cette occasion de l'empereur, entr'autres présens, une longue robe du plus beau brocard, ornée de dragons, mais sans broderie, parce que cette distinction est réservée pour l'empereur & les princes du sang, à moins que ce monarque ne fasse lui-même cette faveur à quelque particulier. Il leur donna aussi des robes courtes de martre, à boutons d'or, doublées de satin, qui venoient de sa propre garde-robe; cependant ils n'eurent pas l'honneur de le voir comme les autres seigneurs de l'ambassade, & lorsqu'ils se présentèrent pour prendre congé de lui, il leur fit dire qu'il leur souhaitoit un heureux voyage.

Le prince héritier, par ordre de son père, accompagna l'ambassade jusqu'à une lieue de Pé-king, où l'on avoit dressé une tente pour le recevoir. Après avoir

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1688.
Kang-hi.

Indépendamment d'une nombreuse suite de domestiques que ces envoyés menoient avec eux, l'empereur choisit cinq mille huit cens hommes dans les huit bannières, dont seize cens devoient marcher en-avant & tenir lieu d'avant-garde ; les trois mille deux cens autres, réservés pour leur servir d'escorte, joints à un grand nombre de canoniers & d'officiers,

---

régalé de thé les ambassadeurs & les chefs des étendarts, il se leva ; alors tout le monde se prosterna neuf fois la face tournée vers le palais, pour remercier l'empereur de l'honneur qu'il avoit fait à l'ambassade, de la faire accompagner si loin par son fils. Ce prince retourna à Pé-king, & les ambassadeurs continuèrent leur route. Ils passèrent par Cha-ho pour se rendre à un camp qui leur avoit été préparé à quarante-deux *ly* au-delà de cette ville, au pied d'une montagne, près d'un fort qui bouche le passage d'un défilé fort étroit, & dont les murs s'étendent des deux côtés jusqu'à des montagnes qui paroissent inaccessibles : elles sont si stériles, qu'on n'y découvre pas même un arbre, ce qui leur a fait donner le nom de *Montagnes pauvres*. Là, comme dans tous les endroits où les ambassadeurs s'arrêtèrent sur la route, les mandarins des villes voisines vinrent en habits de cérémonie leur rendre les hommages dus à leur rang, & se mirent à genoux dans le grand chemin en présentant leur billet de visite.

Après une marche de quinze jours, l'ambassade arriva à Koueï hoa-chin, ou Kuku-hotun, ville autrefois fort peuplée & célèbre par son commerce, pendant que les Tartares occidentaux étoient les maîtres de la Chine : les ambassadeurs allèrent descendre au principal temple, où ils trouvèrent un de ces *Lama* que les Tartares croient immortel, ou du moins dont l'ame n'est pas plutôt séparée du corps, qu'elle passe dans celui d'un enfant ; ce qui leur fait donner, par les Chinois, le nom de *Ho-fo*, qui signifie *Dieu vivant*. Ils sont adorés comme des divinités sur la terre. Ce prétendu immortel, âgé d'environ vingt-cinq ans, étoit assis dans une alcôve à l'extrêmité du temple sur deux grands coussins, l'un de brocard, & l'autre de satin jaune ; il étoit couvert, depuis la tête jusqu'aux pieds, d'un grand manteau de damas de la Chine, bordé d'un galon de soie, semblable aux chappes de nos prêtres, de sorte qu'on ne lui voyoit que la tête, qu'il avoit nue ; ses cheveux étoient frisés. La seule civilité qu'il fit aux ambassadeurs, fut de se lever de son siége en les voyant paroître. Il continua de se tenir debout pour recevoir leurs complimens, ou plutôt leurs adorations ; quant à eux, lorsqu'ils furent à six pas du *Lama*, ils jettèrent leurs bonnets à terre, & se prosternèrent trois fois en frappant la terre du front. S'étant ensuite agénouillés devant lui, il leur imposa les deux mains sur la tête, & leur fit toucher son chapelet. Ils rendirent une seconde

formoient

formoient, avec le reſte de la caravanne, près de dix mille hommes. L'empereur fit partir les commiſſaires auſſi-tôt qu'ils furent en état, leur ordonnant de ſortir de la grande muraille par Cha-hou-kéou. Il envoya un exprès au *Koutouctou* Tchépſuntanpa, pour l'avertir du ſujet de leur miſſion, & lui porter l'ordre de leur ménager un paſſage par le pays des *Kalkas*;

---

adoration, après laquelle le *Lama* s'étant aſſis, les deux chefs de l'ambaſſade prirent place à côté de lui, l'un à droite & l'autre à gauche. Pluſieurs perſonnes de leur ſuite furent auſſi admiſes à l'adoration, & reçurent l'impoſition des mains, avec la faveur de toucher le chapelet. Ces hommages rendus, on préſenta d'abord du thé : il y avoit un vaſe particulier pour le *Lama*, qui fut ſervi le premier. Les ambaſſadeurs le ſaluèrent avant & après le thé, ſans qu'il daignât faire aucun mouvement pour les remercier. Un inſtant après on apporta une collation, compoſée de fruits ſecs & de pâtiſſerie qui répandoit une odeur forte. On plaça une table devant l'idôle vivante, & chaque ambaſſadeur eut la ſienne. A cette collation ſuccédèrent des tables chargées de riz & de viandes à demi-cuites. Les conviés firent honneur à ces mets, & principalement deux Tartares *Kalkas*, qui les mangèrent avec avidité. Le divin *Lama* ne démentit point ſa gravité; il prononça à peine cinq ou ſix mots, ſouriant cependant quelquefois en promenant ſes regards ſur l'aſſemblée.

Au ſortir de ce feſtin, les ambaſſadeurs montèrent à une galerie environnée de chambres, dans l'une deſquelles ils trouvèrent un enfant de ſept à huit ans, aſſis, avant une lampe qui brûloit devant lui. Il étoit vêtu & placé comme l'idôle régnante, dont il ſe diſoit le ſucceſſeur; car les *Lamas* ont toujours un ſubſtitut prêt à le remplacer en cas d'une mort imprévue. Ce jeune impoſteur ne parla point & ne fit pas le moindre mouvement : pluſieurs *Mongous* du cortège de l'ambaſſade lui rendirent les mêmes honneurs qu'à l'autre. La chambre du *Fo* vivant étoit ſur le porche même du temple : on y voyoit un trône à la Tartare, & une belle table incruſtée de nacre de perle, ſur laquelle étoit une taſſe de porcelaine avec une ſoucoupe d'argent. Dans une autre chambre, aſſez mal-propre, ils trouvèrent un *Lama* qui chantoit ſes prières, écrites ſur des feuilles de gros papier noir. Enfin prenant congé de la divinité, qui les laiſſa partir ſans ſe lever & ſans leur faire la moindre civilité, ils allèrent viſiter dans un autre temple le *Lama* ou *Fo* vivant qui étoit venu la veille au-devant d'eux; celui-ci leur confeſſa avec franchiſe qu'il ne comprenoit pas comment il pouvoit avoir exiſté dans d'autres corps que le ſien, & qu'il ne ſe rappelloit rien de ce qui pouvoit lui être arrivé dans ceux où l'on prétendoit qu'il avoit déja vécu : il avoua encore,

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING*, 1688. *Kang-hi.*

mais la guerre acharnée que le *Kaldan* faisoit alors aux *Kalkas*, empêcha ces envoyés de se rendre à leur destination : ils étoient déja à moitié chemin, lorsqu'ils furent contraints de s'arrêter, parce que les passages étoient fermés ; & après avoir attendu en vain pour continuer leur route avec sûreté, ils furent obligés de revenir à Pé-king. On remit à l'année suivante les conférences au sujet des limites avec les *Oros*, & on convint d'un autre endroit que Sélinga, où l'on n'auroit pas à craindre les mêmes inconvéniens.

Cette guerre, entre le *Kaldan* & les *Kalkas*, commencée à la quatrième lune de cette année, causoit des ravages affreux dans toute la Tartarie ; & elle auroit fini par la ruine entière des *Mongous* & des *Kalkas*, si l'empereur, qui prit ceux-ci sous sa protection, après avoir inutilement épuisé toutes les voies de la douceur & de la négociation, n'avoit entrepris de réduire le *Kaldan* par la force, en marchant contre lui en personne à la tête de ses armées.

Le commencement de cette même année fut encore marqué par la mort de l'impératrice, aïeule de KANG-HI. Comme il avoit perdu son père & sa mère en bas âge, il avoit pour cette

avec la même ingénuité, qu'il n'en avoit d'autre preuve que les assurances de leur grand pontife, qu'ils adoroient tous comme une divinité.

L'ambassade s'étant remise en route, on divisa la caravanne en trois bandes, qui devoient se rejoindre par des chemins différens à l'endroit où réside le *Han* des *Kalkas*. Après avoir traversé des montagnes, des déserts & des sables, elle se réunit au pays des *Kalkas*, au moment où elle reçut ordre de l'empereur de revenir à Pé-king. Il la rappelloit, parce que la guerre étant allumée entre les *Eleutes* & les *Kalkas*, il ne vouloit point donner d'ombrage aux deux partis, ni leur faire croire qu'il envoyoit du secours à l'un au préjudice de l'autre ; mais avant de revenir, il les chargea d'avertir les plénipotentiaires Russes, qui les attendoient à Sélinga, de la cause de leur retour, & de les inviter à se rendre sur les frontières de l'empire, ou de choisir un autre endroit pour tenir les conférences au sujet des limites ; cette négociation s'effectua l'année suivante dans la ville de Nipchou, *Editeur*.

princeſſe le reſpect & la tendreſſe d'un fils : il en rempliſſoit à ſon égard tous les devoirs, avec une exactitude qui cauſoit de l'admiration à ſes ſujets ; & quoiqu'il aimât la chaſſe, la ſeule paſſion qu'il montrât, il quittoit cet amuſement, & faiſoit juſqu'à ſoixante & quatre-vingt *ly* pour ſe rendre auprès de ſon aïeule, s'il lui ſurvenoit la plus légère indiſpoſition. Il porta le deuil de cette princeſſe comme ſi elle eût été ſa propre mère, & voulut qu'il fût univerſel. Ses obsèques ſe firent avec beaucoup de pompe ſuivant le rit impérial ; ce monarque lui-même, au milieu de ſes fils, accompagna à pied le convoi, depuis le palais juſqu'à l'endroit où le cercueil fut dépoſé le premier jour, à dix *ly* de Pé-king. Les jours ſuivans il le conduiſit, avec toute ſa cour, juſqu'à la ſépulture, éloignée de la capitale d'environ deux cens cinquante *ly*. A ſon retour de cette cérémonie funèbre, il choiſit, parmi les reines de l'empereur Chun-tchi ſon père, une princeſſe, qu'il nomma & fit reconnoître impératrice, en l'adoptant pour ſa mère à la place de celle qu'il venoit de perdre.

Le *Koutouctou* Tchéptſuntanpa donna, le premier, avis des hoſtilités du *Kaldan* dans ce placet adreſſé à l'empereur. « L'année dernière nous apprîmes que le *Kaldan* venoit à nous par » différens chemins avec une armée de plus de trente mille » hommes ; il engagea les princes Tchaſſac-tou-han, Hohaï-» ketché-merghen & le *Noyen* Tarmaſili à entrer dans ſor parti. » Touchtou-han indigné d'une révolte qui ſuivoit de ſi près » la paix qu'ils avoient jurée enſemble, ſe mit à la tête de ſes » troupes, les arrêta tous trois & les ramena. Ce prince informé » que le *Kaldan* venoit par trois endroits, s'avança du côté de » Erquie, par où il ſavoit qu'il devoit lui-même paſſer ; mais » ayant appris de l'envoyé du *Talaï-Lama*, qu'il rencontra

» dans sa marche, que son maître & Votre Majesté envoyoient » exhorter les deux partis à suspendre leurs hostilités, plein de » respect pour ces ordres, il n'alla pas plus avant & vint cam- » per à Touchtou-nor, en attendant les conférences qu'on y » devoit tenir pour terminer toutes querelles. Le *Kaldan* au » contraire a continué de nous faire la guerre; il a enlevé » les princes Tchinhadan-patour, le *Noyen* Tchétchin, le » *Taïki* Irden de la *droite*, & Pochkétou de *Koentoulun* de la » *gauche.*

» A son arrivée à Témour, il a attaqué le *Taïki* Kaltan, fils » de Touchtou-han, & l'a tellement maltraité, que de plu- » sieurs mille hommes il lui en est à peine resté cent; le *Taïki* » Kaltan, le *Taïtsing* Erkimou & six autres seulement ont été » assez heureux pour ne pas tomber entre ses mains.

» D'un autre côté, Tantsin-ouenpou, Tantsila, Toukarha- » rabdan, & quelques autres de son parti se sont rendus » maîtres de Erdéni-tchao, qui n'est qu'à deux journées du » canton où je fais ma résidence; il nous serre de si près, que » si Votre Majesté ne nous envoie un prompt secours, il nous » sera impossible d'échapper au joug des *Eleutes* ».

Peu de jours après, l'empereur reçut ces dépêches du président Horni, l'un des commissaires envoyés sur les limites des *Oros*, qui lui confirmoient les mêmes faits. Il ajoutoit: « Nous » n'étions pas encore arrivés au lieu de la résidence de Tché- » psuntanpa, que nous fûmes informés que les troupes du » *Kaldan* étoient devant Erdéni-tchao; comme nous avions » peine à le croire, nous envoyâmes Haïsantaï vers Tchépsun- » tanpa, & aussi-tôt après son départ, nous apprîmes qu'en » effet Erdéni-tchao étoit prise. Nous sûmes encore que l'ar- » mee du *Kaldan* s'étoit ensuite avancée jusqu'à Karatchol, à

» une journée de chemin de Tchépſuntanpa ; que dans la » crainte de tomber entre les mains des ennemis, la femme » & les enfans de Touchtou-han avec le *Lama* Panti s'étoient » ſauvés de nuit, accompagnés d'environ trois cens hommes. » — Les *Kalkas*, diſoit-il encore, ſont dans un trouble & » une confuſion étrange ; la frayeur s'eſt tellement emparée » de tous, qu'ils abandonnent leur pays, leurs beſtiaux & » leurs tentes pour aller ailleurs implorer un aſyle & éviter » d'être pris par le *Kaldan*. On les voit paſſer continuellement » par troupes, cherchant à ſe mettre à couvert de la fureur de » ſes armes. Aucun de ces fugitifs n'a pu nous donner des » nouvelles de Touchtou-han ; ainſi nous ignorons s'il eſt » encore en vie.

» Le *Kaldan* n'eſt pas le ſeul qui en veuille aux *Kalkas :* Tou- » karha-rabdan, qui a ſous ſon commandement ſix à ſept mille » hommes, fait main-baſſe ſur tous ceux qu'il rencontre ; il » a forcé leurs *Taiki* de ſe ſoumettre aux *Eleutes*. Cet allié du » *Kaldan* brûle les temples conſacrés à *Foë* & ſes ſtatues ; il » réduit en cendres tous les livres qui traitent de ſa doctrine, » ſans qu'on puiſſe s'oppoſer à ſa fureur. Haïſantaï, dont j'at- » tends le retour, me fournira ſans doute des détails plus cir- » conſtanciés, que je ferai paſſer à Votre Majeſté, pour me » conformer à ſes ordres & remplir exactement la commiſſion » dont elle m'a honoré ».

Après ces connoiſſances, KANG-HI craignant que le *Kaldan* ne vînt attaquer les *Kalkas* juſques ſur les terres de l'empire, ce qui l'auroit obligé de lui déclarer la guerre, envoya des ordres à huit bannières des *Mongous*, ſoumis à ſon obéiſſance, de faire avancer des troupes ſur les limites du côté de Sounit dans le diſtrict de Karong, afin d'arrêter les *Eleutes* s'ils

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1688. *Kang-hi.*

se présentoient pour les franchir. Les bannières commandées furent deux de *Houniot*, deux de *Parin*, une de *Késiéteng*, une de *Ssé-tsé-pou*, & celles de *Hara-kortchin* & de *Kartchin.*

Honanta, garde-du-corps du premier ordre, envoyé en Tartarie à l'occasion de la mort de Irtenha-rabdan, revint à la septième lune, & rapporta que le vingt-cinq de la cinquième lune, étant au pays de Tchétchin-han, on lui dit que le *Tortchi* Tchapou, frère du *Kaldan*, avoit paru à la tête de quatre cens hommes; qu'il avoit battu & fait mourir Kaltan, fils de Touchtou-han. Qu'après cette expédition, le *Kaldan* ayant penétré plus avant dans le pays, avoit défait entiérement deux princes *Kalkas*, & réduit en cendres Erdéni-tchao; que s'étant emparé des états de Touchtou-han, il l'avoit obligé de s'enfuir à Onhin. Le garde-du-corps dit encore que les hordes de Tchétchin-han avoient également pris la fuite, laissant tout le pays des *Kalkas* à la merci du *Kaldan*, sur la nouvelle qu'il étoit déja au sud de Karong, & qu'il s'approchoit de Sounit. — « Le dix-neuf de la sixième lune, ajouta-t-il, étant arrivé » au pays de Foutsi, j'entrai dans le camp de Tchépsuntanpa, » où le trouble & la confusion régnoient comme ailleurs; » en un mot, tous les *Kalkas* sont hors d'eux-mêmes, & ne » pensent qu'à se réfugier sur les terres de l'empire ».

Ouenta, assesseur d'un des tribunaux de Pé-king, envoyé en Tartarie, donna avis de l'émigration des *Kalkas* sur les frontières de Sounit des deux *Karong*, & mandoit que ces fugitifs occupant entièrement la contrée, il étoit à craindre que leur multitude ne causât des disputes entre les différens *Taïki* qui s'y étoient refugiés avec leurs hordes: il avertissoit de se précautionner, afin de prévenir tout désordre.

Haïsantaï, que le président Horni avoit envoyé prendre des

informations sûres au ſujet du *Kaldan*, écrivit à l'empereur qu'après avoir joint ce prince, il lui avoit fait des reproches ſur ſa conduite ; mais que toute ſa réponſe avoit été qu'on ne devoit pas ignorer les ſujets de mécontentemens qu'il avoit reçus de Touchtou-han & de Tchépſuntanpa ; qu'il ne pouvoit même diſſimuler la peine qu'il avoit reſſentie, en apprenant que ce dernier s'étant réfugié ſur les terres de l'empire, la cour l'avoit pris ſous ſa protection & reçu au nombre de ſes ſujets : que cependant, pour donner des preuves du deſir qu'il avoit lui-même de faire la paix, il promettoit de la ſigner auſſi-tôt qu'on lui auroit renvoyé ſon ennemi chargé de chaînes, afin d'en tirer une vengeance à laquelle ſon honneur ne lui permettoit pas de renoncer.

L'empereur ne douta plus, d'après ce rapport, que le *Kaldan* ne fût décidé à faire la guerre aux *Kalkas*, & il jugea que la voie des armes étoit le ſeul moyen de le réduire ; mais afin de le mettre entiérement dans ſon tort, il eſſaya encore de l'amener à un accommodement. Le garde-du-corps Honanta, accompagné d'un *Lama* & de deux aſſeſſeurs d'un tribunal, fut chargé de lui porter une lettre, dans laquelle KANG-HI lui marquoit l'étonnement où il étoit de ce qu'il ne lui avoit point fait part de ſes griefs contre les *Kalkas* ; que le grand *Lama* & lui, dans la ſeule vue d'épargner le ſang, avoient cherché à lui inſpirer des ſentimens de conciliation ; qu'il lui avoit fait réitérer les mêmes exhortations par Taolaïhacha, envoyé de ſa part à la cour de Pé-king pour y rendre hommage en ſon nom ; mais qu'il ignoroit encore ſi cet envoyé étoit retourné auprès de ſa perſonne, & s'il lui avoit rendu les inſtructions dont il l'avoit chargé. KANG-HI terminoit ſa lettre en invitant de nouveau le *Kaldan* à conſidérer les maux que la guerre traîne

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1688. *Kang-hi.*

à sa suite, & la crainte qu'elle ne finît par la ruine des deux partis.

Cependant l'empereur mit en mouvement les troupes du Léao-tong, & une partie des bannières des princes *Mongous* & *Mantchéous*. Comme les commissaires chargés de déterminer les limites avec les *Oros* ne pouvoient se rendre à Sélinga, KANG-HI envoya ordre à Sokétou & ses collègues de revenir à Pé-king. Leur escorte fut employée à protéger les *Kalkas* refugiés sur les terres de l'empire & à prévenir le désordre qui pouvoit naître parmi eux.

Honanta & sa suite arrivèrent le ving-sept de la septième lune au Kara-ousso, près du Kerlon : ils y apprirent que les envoyés du *Talaï-Lama* étoient sur le point d'arriver auprès du *Kaldan*; quelque temps après ils surent que ces envoyés s'étant rendus à sa cour, il leur avoit demandé qui vengeroit la mort de son frère Tortsi-tchapou, s'il faisoit la paix avec Touchtou-han. « Sachez, ajouta-t-il, que j'ai résolu de faire la guerre » pendant cinq à six ans avec toutes mes forces : je veux » détruire les *Kalkas*, & je ne serai pas content, que je » n'aie vu à mes pieds Tchépsuntanpa humilié & chargé de » chaînes ».

A la neuvième lune Tchépsuntanpa donna avis à l'empereur, que le *Kaldan* après avoir considérablement augmenté ses troupes, les avoit divisées en trois corps, qui s'étoient mis en mouvement, & paroissoient avoir dessein de s'approcher des limites de l'empire. KANG-HI craignit qu'en effet le *Kaldan* ne voulût venir attaquer les *Kalkas* qui s'y étoient refugiés, & il mit sur pied un gros corps d'armée tiré des huit bannières, qu'il envoya camper à Koué-hoa-tching, où il devoit attendre les ordres qui lui marqueroient sa destination.

Le

Le comte Sounou (1), lieutenant-général des troupes Tartares, commandoit la droite, & le comte Hoachen la gauche, avec quatre lieutenans généraux sous eux : on ne nomma point alors de généralissime, & on se contenta d'en remettre, en attendant, la commission au comte Sounou.

Quelque temps après l'empereur reçut un placet de Touchtou-han & de Tchépsuntanpa, tous deux chefs des *Kalkas*, qui demandoient, au nom de toute la nation, d'être reçus au nombre des sujets de l'empire, sur le même pied que les *Mongous* des quarante-neuf bannières. KANG-HI leur accorda le pays de Karong, & envoya le président Horni pour faire le dénombrement de ces émigrans. Le vingt-neuf de la neuvième lune ce commissaire de la cour ayant assemblé tous les *Taïki*, leur demanda, de la part de l'empereur, quel dessein ils avoient eu en entrant dans le Karong, & s'ils prétendoient y rester ou s'ils ambitionnoient un autre établissement.

« Nous sommes, lui répondirent-ils, les restes infortunés » d'une nation que le *Kaldan* a presque entiérement détruite ; » la ruine de notre patrie, nos malheurs personnels nous ont » déterminés à venir dans le Karong implorer un asyle, & » nous recevrons avec reconnoissance celui qu'on voudra nous » accorder ». Horni leur intima l'ordre dont il étoit chargé

(1) *Sounou* est le petit nom du prince Sourniama de la famille impériale ; plusieurs de ses fils aimèrent mieux, sous le règne de Yong tching, être dégradés & mis au rang du peuple, avoir leurs biens confisqués & subir une rude prison, que de renoncer à la religion Chrétienne qu'ils avoient embrassée. Le comte Sourniama lui-même mourut de misère, le dix-neuf de la onzième lune, c'est à-dire le deux janvier 1725, au Fourdan, place de guerre de la grande muraille, au midi, & à peu de distance de Cha-hou-kéou. Voyez la lettre du P. *Parennin*, datée de Pé-king, le vingt juillet 1725, qui se trouve dans le XVIII[e] *Recueil des Lettres Edifiantes*, *Editeur*.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1688. *Kang hi.*

de faire le dénombrement de tous ceux qui les avoient ſuivis, afin de leur fournir en proportion le néceſſaire pour ſubſiſter & former leur établiſſement. Il trouva environ trente *Taïki*, plus de ſix cens *Lama*, & deux mille familles du peuple, compoſant vingt mille têtes. Les chefs de ces refugiés annoncèrent qu'ils attendoient au moins un pareil nombre de familles qui n'avoient pu encore arriver, & ils promirent d'en donner par la ſuite un état exact. L'empereur envoya ordre aux mandarins de Koué-hoa-tching de leur diſtribuer inceſſamment du riz, dont ils avoient le plus grand beſoin, juſqu'à ce que tous étant raſſemblés, il pût déterminer ce qu'il leur donneroit chaque année pour leur ſubſiſtance, en attendant qu'ils ſe fuſſent remis des pertes cruelles qu'ils avoient eſſuyées.

A la onzième lune le garde-du-corps Honanta, & le *Lama* Channanto-tortſi arrivèrent de leur ambaſſade de Tartarie; ſuivant le rapport qu'ils firent, le *Kaldan* affectoit de publier qu'il n'étoit point ennemi des *Kalkas*, mais ſeulement de Touchtou-han & de Tchépſuntanpa, qui s'étoient, diſoit-il, mal comportés dans l'aſſemblée que l'empereur avoit convoquée pour rétablir la concorde & l'union entre les princes *Kalkas*. Il les accuſoit d'avoir abuſé des bienfaits de l'empereur, ainſi que d'avoir fait mourir Tchaſſac-han : il diſoit encore que dans le temps même où il voloit au ſecours des *Kalkas*, ceux-ci avoient envoyé des troupes pour faire périr ſon frère Tortſi-tchapou ; il les chargeoit des griefs les plus odieux, & ajoutoit que le *Talaï-Lama* & l'empereur lui même devoient être contens de ce qu'il avoit entrepris de les exterminer, parce que c'étoit l'unique moyen de ſe procurer une paix durable. Et comme le *Kaldan* avoit queſtionné les ambaſſadeurs de la cour ſur le lieu de la retraite de Tchépſuntanpa, il leur avoit dit qu'on

se donnât bien de garde de lui laisser mettre le pied sur les terres de l'empire, parce qu'il ne manqueroit pas de faire repentir de la facilité qu'on auroit eue de s'attendrir sur son sort; qu'il étoit persuadé que l'empereur avoit déja porté le même jugement que lui sur ce transfuge dangereux, dont probablement il auroit démêlé le caractère assez clairement pour se garantir de l'imprudence qu'il y auroit à lui accorder un asyle. Il se plaignit ensuite des nouvelles difficultés qu'on faisoit aux *Elutes*, ses sujets, qui se présentoient pour commercer en Chine; que malgré leurs lettres de créance, munies de son sceau, qui leur suffisoient autrefois pour passer librement, on les retenoit sur les frontières jusqu'à ce qu'on eût reçu la réponse & la permission de la cour; retards qui leur causoient, & aux peuples voisins, un préjudice énorme, sur lequel il les avoit chargés de faire ses représentations à l'empereur, afin qu'il donnât des ordres pour que les négocians de sa nation jouissent de la même liberté de commerce qu'ils avoient eue de tout temps.

A la douzième lune KANG-HI réduisit les *Kalkas* sous deux chefs, auxquels il laissa le titre de *Han*, qu'il rendit héréditaire dans leur famille; mais à la charge qu'à chaque mutation, ces chefs seroient obligés, avant de prendre possession, d'obtenir l'agrément de la cour.

Au commencement de l'an 1689, vingt-huitième de son règne, ce prince écrivit au *Talaï-Lama* tout ce qu'il avoit fait pour appaiser les différends des *Kalkas* & les réunir entre eux; il s'étendoit sur les plaintes que le *Kaldan* lui avoit adressées, & sur le contenu d'un placet de Touchtou-han. L'empereur disoit qu'il paroissoit certain que ce dernier avoit été l'aggresseur; qu'à la vérité, le *Kaldan* s'étoit avancé à la tête de ses troupes, mais sans commettre aucune hostilité; que

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1689. *Kang-hi.*

Touchtou-han, ſous prétexte que Tchaſſac-tou-han s'entendoit avec le *Kaldan* contre les intérêts des *Kalkas*, avoit pris les armes & tué le *Tchaſſac-tou-han* Tortſi-tchapou, frère du *Kaldan*; enfin que ce dernier n'avoit entrepris une guerre, devenue ſi funeſte aux *Kalkas*, que pour venger la mort de ſon frère. « Je ne prétens point, ajoutoit KANG-HI, favoriſer un parti » au préjudice de l'autre, & je n'enviſage que la juſtice; » mais le *Kaldan* a évidemment le bon droit & l'équité de ſon » côté. Je n'ai jamais eu d'autre but que de ménager le ſang » des peuples & de les empêcher de s'entre-détruire: je cherche » à étouffer toute ſemence de diſcorde. J'ai prévu la chûte des » *Kalkas*; leurs *Han* & leurs princes avec leurs peuples ſe ſont » donnés à mon empire, & ſi je leur avois refuſé un aſyle, » moi, qui ſuis le monarque le plus puiſſant de l'univers, quel » autre les auroit ſecourus dans leur détreſſe?

» Je les laiſſe dans le pays de Karong, où ils ſe ſont réfu- » giés; leurs princes conſervent les mêmes titres qu'ils avoient » à leur entrée dans mes états: ils ont reçu de mes libéralités » tout ce qu'ils pouvoient deſirer pour vivre ſuivant leurs cou- » tumes. Un prince ſage & ami des hommes, peut-il vouloir » la guerre? Qui peut répondre d'un ſuccès heureux? Et même » quelques avantages qu'on remporte, à quel prix ne faut-il » pas les acheter? Voilà pourquoi mon intention eſt de rendre » la paix aux *Eleutes* & aux *Kalkas*. Le *Kaldan* a beaucoup d'eſ- » time & de vénération pour votre loi; je ne doute point qu'il » n'ait de la déférence pour vos conſeils. Dans cet eſpoir, je » goûte d'avance le plaiſir d'une réconciliation prochaine. Je » vais envoyer encore une fois l'exhorter à la paix; il faut » que de votre côté vous employiez tout ce que vous avez » de crédit ſur lui pour l'amener à des ſentimens de concorde.

» Peut-être qu'enfin nous viendrons à bout de consommer une » œuvre si digne de vous & de moi ».

L'empereur, dans sa lettre au *Kaldan*, convenoit que Touch-tou-han & Tchépsuntanpa avoient été eux-mêmes les auteurs de leur ruine, en contrevenant à ses ordres & en commettant les premières hostilités. Il lui disoit que, respectant la loi de *Foë* & sa doctrine, la guerre qu'il avoit faite aux *Kalkas* avoit causé la destruction de ses temples; profanation dont l'odieux retomboit sur ceux qui l'avoient suscitée. Enfin il lui représentoit que sa vengeance devoit être satisfaite par l'humiliation de ses ennemis, forcés de mendier un asyle qu'il n'avoit pu leur refuser dans l'état de désespoir où ils étoient réduits; & il finissoit par l'exhorter à ne plus mettre d'obstacle à une paix que le grand *Lama* & lui desiroient, & qu'il étoit même de son propre intérêt de conclure pour ne pas aliéner les puissances qui ne pourroient s'empêcher de protéger ces peuples, s'il s'obstinoit à vouloir les écraser.

A la quatrième lune l'empereur fit partir de Pé-king les mêmes commissaires qu'il avoit chargés l'année précédente d'aller à Sélinga déterminer les limites avec les *Oros* (1). On

(1) Suivant le P. *Gerbillon*, jésuite François, qui étoit de cette ambassade avec le P. *Thomas Péreira*, Portugais, en qualité d'interprètes, les Russes ayant étendu leur domination dans la Scythie jusqu'aux confins de la Tartarie Chinoise, y établirent des colonies & y bâtirent un fort. Ils s'étoient d'abord emparés de la chasse aux martres-zibelines; ce qui avoit occasionné une guerre de trente ans, mais peu sanglante. Les Chinois détruisirent deux fois le fort, qui fut relevé par les Russes: enfin, comme il étoit assiégé pour la troisième fois, & sur le point d'être pris, des ambassadeurs du grand duc de Russie arrivèrent à la cour de Pé-king; ils venoient annoncer qu'on enverroit incessamment des plénipotentiaires pour traiter de la paix & régler les limites. Les Chinois en furent d'autant plus charmés, que jusques-là ils avoient été obligés d'entretenir une armée pour s'opposer aux progrès des Moscovites, qui s'étoient avancés jusqu'auprès du Léao-

DE L'ERE CHRÉTIEENE. *TSING.* 1689. *Kang-hi.*

choisit un autre endroit pour tenir les conférences, afin d'éviter de passer par le pays des *Kalkas*, que le *Kaldan* avoit conquis. La ville de Nipchou, appartenante aux *Oros*, fut assignée

tong, & avoient établi, sur les bords mêmes de la mer du sud, des colonies que les Chinois avoient dissipées; ainsi dans l'espérance de la paix, le siége fut levé : les plénipotentiaires Russes se rendirent, comme on en étoit convenu, sur les frontières en 1688, & s'arrêtèrent à la ville de Sélinga, située à quatre cens lieues de Pé-king, pour y attendre le retour du courier qu'ils avoient dépêché, afin d'annoncer leur arrivée & de savoir jusqu'où ils s'avanceroient. La cour impériale détermina que les conférences se tiendroient à Sélinga même, & elle y envoya ses ambassadeurs, avec plein pouvoir. Ces commissaires étoient deux grands, l'un président d'un tribunal & grand chambellan, l'autre étoit oncle de l'empereur : ils furent accompagnés de plusieurs mandarins & d'une suite nombreuse. *Gerbillon* & son collègue, qui leur servoient d'interprètes, mangeoient à la table de l'oncle de l'empereur, & ils avoient été chargés de cette commission, parce qu'on avoit besoin de quelqu'un qui entendit la langue latine, dont les Russes se servoient constamment dans leurs ambassades. La caravanne Chinoise fut quatre mois en route, & passa au milieu des déserts par des chemins si difficiles, que *Gerbillon* ajoute que ce qu'il avoit essuyé pour se rendre de France à Pé-king, n'étoit qu'un jeu en comparaison de ce qu'ils eurent à souffrir dans cette marche.

Cette première députation n'ayant abouti à rien, les mêmes commissaires se rendirent l'année suivante, 1689, dans la ville de Nipchou, qui est sous la domination des Moscovites, à trois cens lieues au nord de Pé-king, sous le méridien de cette capitale, mais un peu plus à l'orient. Les deux interprètes jésuites les y suivirent : ils mirent quarante-neuf jours à faire cette route, & les conférences durèrent environ un mois. Les ambassadeurs Chinois & les interprètes firent le chemin par terre; mais la plus grande partie de l'escorte remonta le Sahalien-oula (le fleuve Noir), qui, après un cours de sept cens lieues d'occident en orient toujours navigable, se décharge dans l'océan oriental, à quarante-six degrés de latitude, vis-à-vis ou un peu au-dessous de la partie septentrionale du Japon. Le cortège de cette ambassade étoit composée de huit à neuf mille hommes, dont trois mille de troupes pour servir d'escorte; il y avoit cent cinquante mandarins, douze mille chevaux, trois mille chameaux & cinquante canons. Quoique les Moscovites eussent moins de monde, cependant ils vinrent avec autant d'appareil, & ne le cédèrent point en magnificence aux Chinois. La paix s'étant enfin conclue, elle fut jurée dans une église que les Russes avoient à Nipchou le 3 Septembre 1689, deux ou trois jours avant le départ des commissaires, qui se séparèrent pour retourner chacun auprès de leurs souverains. *Editeur.*

aux députés des deux puiſſances ; ceux de la Chine s'y rendirent en quarante-ſix jours ; & trouvant les *Oros* campés au nord du fleuve Sahalien, auprès de la citadelle, ils prirent leur poſte au ſud.

Le fort *Yacſa*, que les *Oros* avoient bâti ſur le fleuve Sahalien (1), à plus de mille *ly* à l'eſt de Nipchou, étoit le principal objet des différends élevés entre les deux couronnes. L'empereur refuſoit abſolument de laiſſer Yacſa entre leurs mains, & il avoit ordonné à Sokétou (2) & aux autres commiſſaires, de ne pas ſe relâcher ſur cet article. Les *Oros*, de leur côté, vouloient conſerver cette forteresſe ; l'opiniâtreté qu'on mit de part & d'autre occaſionna, dès les premières conférences, de grands débats (3) qui durèrent pluſieurs jours,

(1) Ce fleuve, que les Moſcovites appellent *Onon-amur*, prend ſa ſource dans des montagnes qui ſont entre Sélinga & Nipchou ; il coule de l'occident à l'orient l'eſpace de cinq cens lieues, & va ſe décharger dans la mer orientale après s'être groſſi de pluſieurs autres rivières. On aſſure qu'il n'a pas moins de quatre ou cinq lieues de largeur à ſon embouchure. *Editeur.*

(2) Le prince Soſan.

(3 Le plénipotentiaire Moſcovite propoſoit le fleuve Sahalien pour ſéparation des deux empires, de ſorte que tout ce qui étoit au nord appartiendroit à la Ruſſie. Les commiſſaires Chinois rejettèrent la propoſition, parce que leur empire avoit au nord des villes & des terres aſſez peuplées, & que la chaſſe des martres-zibelines ſe faiſoit dans les montagnes qui ſont au-delà du fleuve. Ils demandèrent, de leur côté, que les Moſcovites ſe retiraſſent juſqu'au de là du Sélinga, & abandonnaſſent à la Chine la ville de ce nom, ainſi que Nipchou & Yacſa avec leurs dépendances, ſous prétexte que ce pays avoit autrefois appartenu à l'empire, ou qu'il lui avoit payé tribut : en effet lorſque les Tartares occidentaux ou *Mongous* s'étoient rendus maîtres de la Chine, tous les autres Tartares de cette région étoient devenus leurs tributaires. Le miniſtre Ruſſe allégua pluſieurs raiſons pour prouver que ces terres appartenoient au contraire aux Moſcovites.

Sur ce premier débat, les commiſſaires Chinois ſe réduiſirent à demander que les Ruſſes ne paſſaſſent pas Nipchou, offrant de leur laiſſer cette place pour faciliter leur commerce avec la Chine. Le plénipotentiaire du *Czar* répondit, en riant, que les Moſcovites leur étoient ſans doute fort obligés de ne les pas chaſſer

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1689. Kang-hi.

& avec tant de vivacité, qu'on fut sur le point de rompre & d'en venir à une guerre ouverte. L'européen Tchang-tching (*Gerbillon*), affligé du mauvais succès d'une négociation si importante, persuadé d'ailleurs que les *Oros* étoient mal-éclairés sur leurs véritables intérêts, demanda au prince Sokétou la permission de passer avec Su-gé-chin (*Péreira*), son collègue,

de cette ville. Les Chinois piqués de l'ironie, firent détendre leurs tentes, en déclarant qu'ils ne vouloient plus de conférences avec des gens qui les insultoient, & dont ils espéroient peu de satisfaction. Cependant la négociation se renoua; un gentilhomme Russe vint au camp des Chinois demander quelle étoit leur dernière résolution. On lui montra sur une carte les bornes qu'on prétendoit assigner aux deux empires; c'étoit, d'un côté, une petite rivière nommée *Kerbétchi*, dont la source est dans une grande chaîne de montagnes qui s'étendent jusqu'à la mer orientale, & qui sont au nord du fleuve Sahalien-oula, dans lequel cette rivière vient se décharger à trente ou quarante lieues de Nipchou. Le sommet de ces montagnes fut marqué pour bornes respectives; de sorte que tout le pays qui s'étend du haut de la chaîne vers le midi, appartiendroit aux Chinois, & ce qui s'étend au nord demeureroit aux Moscovites, avec ce qui est à l'ouest au-delà de la même rivière. De l'autre côté, & au midi du Sahalien, la rivière d'Ergone, qui vient se jetter dans ce fleuve après avoir pris sa source dans un grand lac, à soixante-dix ou quatre-vingt lieues au sud-est de Nipchou, fut désignée pour limites; de manière que tout ce qui est à l'est & au sud de l'Ergone, appartiendroit à la Chine; & que ce qui est au-delà seroit le partage des Moscovites, avec la restriction qu'ils n'habiteroient que le pays qui est entre le Sahalien & une chaîne de montagnes peu éloignée, qui se trouve au sud de ce fleuve, sans avancer dans les terres qui appartenoient aux *Kalkas* devenus la plupart sujets de l'empire.

Les Moscovites marquèrent aussi de leur côté les bornes qu'ils prétendoient fixer, un peu au-delà de Yacsa, entendant se conserver cette place & tout ce qui est à son occident. Comme aucun des deux partis ne voulut se relâcher, les Chinois firent quelques mouvemens dans leur camp; ils étoient résolus de passer la rivière & de se poster de manière qu'ils tiendroient la citadelle de Nipchou comme bloquée. Les Moscovites, qui s'en apperçurent, envoyèrent proposer de céder Yacsa, à condition qu'il seroit rasé, & de mettre pour séparation la rivière d'Ergone. La petite armée Chinoise qui avoit passé la rivière, ayant commencé à défiler sur le haut des montagnes, au pied desquelles Nipchou est située, cette vue décida les Moscovites à accéder à tout ce que les commissaires exigeoient: ils demandèrent seulement que dans les lettres qu'on écriroit aux *Czars* leurs maîtres, on mît leurs titres au moins en abrégé, & qu'on ne se servît d'aucun terme qui

au

au camp des *Oros*. Il se flattoit d'obtenir d'eux qu'ils se relâcheroient sur l'article de Yacsa : la chaleur que les deux partis mettoient dans cette affaire étoit si grande, que Sokétou craignit que les *Oros* n'arrêtassent ces deux Européens. L'estime qu'il savoit que l'empereur faisoit de leurs personnes, lui fit rejetter d'abord la proposition ; mais Tchang-tching revint

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1689. *Kang-hi.*

marquât de l'inégalité entre les souverains des deux empires ; que s'ils envoyoient des ambassadeurs à Pé-king, ils fussent traités avec honneur, sans être soumis à aucun cérémonial humiliant ; qu'ils rendissent les lettres dont ils seroient chargés en main propre à l'empereur, & jouissent, dans les lieux où ils seroient, même à la cour, d'une entière liberté ; enfin que le commerce fût libre d'un état à l'autre, avec la simple permission des gouverneurs, sous la jurisdiction desquels les marchands se trouveroient. Les commissaires Chinois accordèrent sans peine ce dernier article ; mais ils ne voulurent pas consentir à ce qu'il fût inséré dans le traité, parce qu'il étoit étranger à leur mission, qui se bornoit au réglement des limites. Ils rejettèrent les deux autres demandes, comme n'ayant aucun pouvoir à cet égard, & ne voulant pas prendre sur eux de rien décider sur l'étiquette des ambassadeurs, ni sur le style des lettres ; ainsi les Moscovites se virent réduits à demander que le traité fût dressé suivant les intentions des commissaires.

Cependant un nouvel incident pensa le faire échouer. On ne s'étoit point expliqué sur la chaine des montagnes appellée *Nossé*, qui s'étend depuis la source de la petite rivière Kebétchi, au nord-est, jusqu'à la mer occidentale & boréale, & qui finit par une langue de montagnes qui s'étend dans la mer : cette chaîne, à la source du Kebétchi, en forme deux autres de hautes roches, dont l'une, que les Moscovites entendoient poser pour limites, s'étend à l'est & court parallélement au fleuve Sahalien ; l'autre va au nord-est, & c'étoit celle que les Chinois vouloient pour ligne de séparation. Ils insistèrent à ce que les montagnes de Nossé marquassent les bornes ; mais les Russes s'y opposèrent, d'autant plus qu'entre ces deux chaînes de montagnes, il y a une vaste étendue de pays arrosée par des rivières, dont la principale nommée *Oudi*, a plusieurs colonies Moscovites sur ses bords : c'est dans cette contrée que se trouvoient les plus belles zibelines, les renards noirs & d'autres fourrures précieuses ; c'est aussi dans la mer qui s'avance entre ces deux chaînes de montagnes qu'on pêche ces grands poissons, dont les dents sont plus belles & plus dures que l'ivoire : les Tartares les estiment beaucoup, & en font des anneaux qu'ils mettent au pouce droit, pour ne pas se blesser en tirant de l'arc.

Ces nouvelles difficultés ayant fait cesser les négociations de la part des Russes, les commissaires Chinois firent réflexion qu'en exigeant plus qu'ils n'avoient ordre de demander, ils risquoient absolument de manquer le but de leur mission ; ainsi

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1689. *Kang-hi.*

plusieurs fois à la charge, assurant toujours que les *Oros* ne lui feroient aucun mauvais traitement, & qu'il espéroit même les amener à un accommodement. Soukétou se laissa persuader enfin ; mais il ne voulut permettre qu'à Tchang-tching d'y aller. Celui-ci fut reçu d'une manière honorable par les *Oros* : il vint à bout de les convaincre que la conservation de Yacsa n'étoit

---

ils se disposoient à renvoyer auprès des Moscovites, lorsqu'un de leurs officiers accompagné de quelques Tartares, vint protester qu'ils répondroient du sang que feroit répandre la continuation d'une guerre qu'ils offroient de terminer à l'amiable, & qu'ils sauroient se défendre s'ils étoient attaqués. Cette fermeté radoucit les commissaires ; ils se relâchèrent & on convint que le différend sur le pays situé entre les deux chaînes de montagnes, resteroit indécis jusqu'à ce que les deux cours se fussent expliquées sur leurs prétentions respectives à cet égard : les limites furent donc accordées comme les Moscovites y avoient consenti d'abord ; & les Chinois donnèrent les mains à tout, d'autant plus que la saison étoit fort avancée, & qu'ils craignoient le mauvais temps pour leur retour. Les articles furent arrêtés en consequence des interprétations qu'on y donna & des changemens qu'on y fit. On convint de la manière dont le traité seroit signé & juré par les ambassadeurs des deux couronnes. L'interprète Moscovite & le P. *Gerbillon* furent chargés de le rédiger en Latin, & ils en firent deux copies : dans celle destinée pour les Chinois, l'empereur étoit nommé avant les Czars ; & dans l'autre pour les Russes, on donna le premier rang aux grands ducs de Moscovie & à leurs ministres. Le préambule étoit conçu dans les termes suivans :

« *Par ordre du très-grand empereur.* Song-houtou, capitaine des officiers » de la garde-du-corps, conseiller d'état & grand du palais ; Tong-koué-kang, » grand du palais, *Kong* du premier ordre, seigneur d'un des étendards de l'em- » pire & oncle de l'empereur ; Lang-tan, seigneur d'un des étendards de l'empire ; » Sapso, général des camps & armées de l'empereur sur le fleuve Sahalien-oula, » & gouverneur général des pays circonvoisins ; Lang-tarcha, seigneur d'un des » étendards de l'empire ; Mala, grand enseigne d'un des étendards de l'empire ; » Ouenta, second président du tribunal des affaires étrangères, &c. s'étant assem- » blés près de Nipchou, l'an vingt-huit de KANG-HI, pendant la septième lune, » avec les grands ambassadeurs plénipotentiaires Théodore Alexiovitz, *Golowin-* » *okolnitz* & lieutenant de *Branki*, & ses compagnons, nous sommes convenus, » par un accord mutuel des articles suivans : &c. ».

On fit quatre copies de ce traité ; deux en Latin traduites, l'une en Tartare pour la Chine, & l'autre en Moscovite pour la Russie. Les deux exemplaires Latins furent seulement scellés des sceaux des deux nations. Les ambassadeurs respectifs ayant la

pas comparable aux avantages qu'ils retireroient du commerce avec la Chine, principal objet de leur miſſion, qui alloit leur être interdit du moment de la rupture de la négociation. Ces raiſons les frappèrent ; ainſi ils accordèrent pour préliminaire que le fort de Yacſa ſeroit raſé, à condition qu'ils auroient liberté entière de commercer avec la Chine. Tchang-tching

---

main poſée ſur leur exemplaire, jurèrent, au nom de leur maître, d'obſerver fidélement le traité, & prirent Dieu à témoin de la ſincérité de leurs intentions. Comme les commiſſaires de la Chine avoient ordre de jurer la paix par le Dieu des Chrétiens, dans la penſée que rien ne pouvoit avoir plus de force ſur les Moſcovites pour leur faire obſerver inviolablement le traité, ils composèrent cette formule de ſerment :

« La guerre qui a régné entre les habitans des frontières des deux empires, de » la Chine & de la Moſcovie, & les combats que ſe ſont donnés les deux partis, » avec effuſion de ſang & trouble du repos des peuples, étant tout-à-fait contraires » à la divine volonté du ciel, qui eſt amie de la tranquillité publique ; Nous, grands » ambaſſadeurs des deux empires, avons été envoyés pour déterminer les bornes » des deux états, & établir une paix ſolide & éternelle entre les deux nations ; ce » que nous avons heureuſement exécuté dans les conférences que nous avons tenues, » la vingt-huitième année de Kang-hi, pendant la ſeptième lune, proche du » bourg de Nipchou. Après avoir marqué très-diſtinctement & mis par écrit les » noms des pays & des lieux où ſe touchent les deux empires, établi des bornes » à l'un & à l'autre, & réglé la manière dont on traitera déſormais les affaires qui » pourront ſurvenir, nous avons réciproquement reçu l'un de l'autre, un écrit » authentique dans lequel eſt contenu le traité de paix, que nous ſommes convenus » de faire graver, avec tous ſes articles, ſur des pierres qui ſeront placées dans » les lieux que nous avons marqués pour ſervir de bornes aux deux empires, afin » que tous ceux qui paſſeront par là en puiſſent être pleinement informés, & que » cette paix, avec ſes conditions, ſoit inviolablement gardée à jamais.

» Que ſi quelqu'un avoit ſeulement la penſée ou le deſſein ſecret de tranſgreſſer » ces articles de paix, ou ſi, manquant de parole & de foi, il venoit à les violer par » quelque intérêt particulier, ou formoit le deſſein d'exciter de nouveaux troubles » & de rallumer le feu de la guerre, nous prions le ſeigneur ſouverain de toutes » choſes, qui connoît le fond de nos cœurs, de ne pas permettre que de telles gens » vivent juſqu'à l'âge parfait, mais qu'il les puniſſe par une mort avancée ».

Les commiſſaires Chinois avoient intention de lire cette formule à genoux, devant une image du Dieu des Chrétiens, & d'adorer l'image en ſe proſternant juſqu'à terre, ſuivant leur uſage. Ils s'étoient encore propoſé de brûler enſuite cette for-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1689. *Kang-hi.*

s'empreſſa de porter au camp Chinois cette nouvelle. On renoua les conférences : ces deux principaux articles furent arrêtés. On ne fit plus que de légères difficultés ſur la manière de fixer les limites des deux états : il devoit être en effet bien aiſé de s'accorder ſur ce point ; les pays qui devoient ſervir de bornes aux deux empires, étant des déſerts, à la vérité, d'une étendue immenſe, mais abſolument incultes ; ainſi la paix fut enfin ſignée à la huitième lune de cette année, & les commiſſaires Chinois repartirent peu de temps après pour ſe rendre à Pé-king, où ils arrivèrent à la neuvième lune.

A la dixième lune, le préſident Horni de retour d'auprès du *Kaldan*, rendit compte de ſa commiſſion de la manière ſuivante : « Nous arrivâmes le ſept de la huitième lune au pays du » *Kaldan ;* nous lui remîmes, à lui-même, l'ordre & les préſens » de Votre Majeſté. Après nous avoir fait aſſeoir : — Vous » venez ſans doute, dit-il, en s'adreſſant à moi, pour m'exhor- » ter, de la part de votre maître, à une réconciliation & à la » paix avec les *Kalkas ?* Sur ma réponſe que c'étoit en effet » le principal objet de la miſſion dont j'étois honoré auprès » de lui, il paſſa tout de ſuite à un autre ſujet, & il ajouta : » — On m'a rapporté que, l'année dernière, l'empereur avoit » envoyé pluſieurs grands de ſa cour à Sélinga ; quelle étoit

mule, ſignée de leur main & ſcellée du ſceau des troupes de l'empereur ; mais les Moſcovites craignant qu'il n'y eût de la ſuperſtition dans cette cérémonie, ou ne voulant pas s'aſtreindre à des pratiques étrangères, décidèrent que chacun jureroit à ſa manière : cependant les Chinois renoncèrent à leur formule, & firent le même ferment que les Ruſſes ; après quoi le plénipotentiaire Moſcovite remit aux envoyés de la Chine les deux exemplaires du traité, & reçut d'eux les ſiens en Latin & en Moſcovite. Ils s'embraſsèrent au ſon des inſtrumens de muſique dont ils étoient accompagnés. Le Ruſſe fit ſervir une collation, qui conſiſtoit en confitures & en trois ſortes de vins d'Europe, pendant laquelle on ſe félicita mutuellement ſur l'amitié qui venoit d'être établie entre les deux puiſſances. *Editeur.*

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSIN.
168[illegible]
Kang-hi.

» donc la cauſe d'une ſi nombreuſe députation ? étoit-elle » eſcortée par des troupes ? — Tchahan, *Han* des *Oros*, lui ré- » pondis-je, eſt maître, comme vous le ſavez, du pays qui eſt » au nord du fleuve Sahalien. Etant limitrophe avec les terres » de l'empire, ce prince avoit demandé qu'on choisît un en- » droit propre à tenir des conférences pour déterminer les » limites reſpectives & régler à l'amiable quelques différends » élevés entre les deux puiſſances. L'empereur avoit choiſi » Sélinga ; les grands dont on vous a parlé ſe mirent en route » pour ſe rendre à leur deſtination, accompagnés de quelques » mille hommes qui leur ſervoient d'eſcorte, & ils étoient à » moitié chemin, lorſqu'ils apprirent que vous aviez des dé- » mêlés avec les *Kalkas* : comme il falloit néceſſairement paſſer » par le pays qui étoit alors le théâtre de la guerre, l'empe- » reur craignit que les deux partis ne le ſoupçonnaſſent d'en- » voyer du ſecours à l'un au préjudice de l'autre, & ce fut » ce qui le détermina à rappeller à Pé-king ſes députés & leur » ſuite ; l'affaire des *Oros* renvoyée à l'année ſuivante, ſe né- » gocie actuellement dans une ville beaucoup plus à l'eſt que » Sélinga. Le *Kaldan* finit à ces mots l'audience qu'il nous » donnoit.

» Le dix-huit de la même lune, ce prince m'invita à venir » le trouver à une de ſes maiſons de campagne ; là, auſſi-tôt » que je fus admis en ſa préſence, il fit ſortir tous ceux qui » s'y trouvoient, voulant me parler en particulier : — L'em- » pereur, me dit-il alors, ſuit en tout l'impreſſion de cette » bienveillance univerſelle, ſi digne de ſon cœur, qui em- » braſſe indifféremment tous les peuples. Je ſuis ſenſible aux » ſoins qu'il prend pour étouffer les diviſions qui ont été déja » ſi funeſtes aux *Kalkas*, & je vous avoue ſincérement que je

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1689. *Kang-hi.*

» ſuis diſpoſé à ſeconder ſes vues pacifiques ; mais Tchépſun-
» tanpa & Touchtou-han ſont les premiers auteurs de la
» guerre ; ils ont pris les armes contre moi ſans motif. Le
» *Tchaſſac-tou-han* mon frère, & pluſieurs autres de mes amis,
» ont été les premières victimes qu'ils ont immolées à leur
» fureur : je m'en ſuis plains juſqu'à trois fois à votre maître ;
» quel moyen a-t-il employé pour me venger & me faire juſtice
» de mes ennemis ?

» Je lui répondis que Votre Majeſté, dont le cœur embraſſe
» l'univers, n'avoit pu voir, ſans en être touchée, ces deux
» princes fugitifs réduits à la dernière misère ; & qu'il avoit
» dû juger, par les lettres qu'elle lui avoit écrites, combien
» elle déſapprouvoit leur conduite ; que loin de les ſoutenir
» dans leurs torts, elle faiſoit même, en quelque ſorte, les pre-
» mières avances pour aſſoupir ces querelles ; que ſi, de ſon
» côté, il étoit ſincérement diſpoſé à la paix, il en donneroit
» des preuves en répondant aux intentions de Votre Majeſté.

» Le vingt-deux de la lune on annonça au *Kaldan* que le
» *Talaï-Lama* avoit député Tantſila avec quelques autres *Lama*,
» pour l'engager à ne pas s'oppoſer plus long temps à un
» accommodement avec les *Kalkas*. Ce prince répondit que
» ſi la lettre du *Talaï-Lama* & les inſtructions données à ſes
» envoyés étoient conformes à ce que l'empereur lui avoit
» écrit, on devoit deviner ſa réponſe.

» Le vingt-quatre, le *Kaldan*, qui paroiſſoit diſpoſé à ſe
» conformer aux ordres de Votre Majeſté, prit la route de
» l'oueſt avec tout ſon monde & ſes troupeaux, & nous, de
» notre côté, nous partîmes le lendemain pour retourner à
» Pé-king ».

A la douzième lune il arriva à la cour un envoyé du *Talaï-*

Lama, dont la miſſion ſe bornoit, en apparence, à féliciter l'empereur ſur ſa ſanté ; mais qui étoit chargé de lui dire en ſecret que ſon maître ne voyoit d'autre moyen d'accélerer la concluſion de la paix, que de livrer Touchtou-han & Tchépſuntanpa au *Kaldan*, aſſurant qu'il ſe contenteroit de cette ſatisfaction, & ne feroit aucun mal à ces deux princes. La propoſition déplut fort à l'empereur, qui s'en plaignit amérement dans ſa réponſe, adreſſée en partie aux *Lama*, miniſtres du *Talaï-Lama*, plutôt qu'à ce chef lui-même ; elle étoit conçue en ces termes : « Chenparinkanpou, que vous m'avez envoyé, » m'a inſinué, de votre part, de faire charger de chaînes » Touchtou-han & le *Koutouctou* Tchépſuntanpa, & de les » envoyer en cet état au *Kaldan*, ſur les aſſurances qu'il ne » leur feroit fait aucun mal. Le premier devoir des rois & des » maîtres du monde eſt d'avoir un cœur droit, des intentions » pures, & une conduite dont la raiſon & la juſtice forment » la baſe. Si je faiſois arrêter ces deux princes, je me décla- » rerois dès-lors pour un parti aux dépens de l'autre ; pourrions- » nous enſuite vous & moi nous offrir pour médiateurs entre » les *Eleutes* & les *Kalkas* ? Nous devons, l'un & l'autre, tenir » une conduite impartiale & dégagée de toute prévention ; » c'eſt le meilleur moyen de concilier tous les partis & de » les forcer à accepter la paix. J'ai envoyé le préſident Horni » vers le *Kaldan* ; il m'a écrit que ce prince avoit été défait » par Tſéouang-rabdan, & ſi mal-mené, qu'une partie de ſes » gens étant reſtée ſur le champ de bataille, ceux qui avoient » échappé à cette déroute, éprouvoient les horreurs de la » miſère & d'une famine affreuſe, qui les avoit mis dans la » triſte néceſſité de ſe nourrir de chair humaine. Horni ajoute » que votre envoyé auprès de ce prince, a dû vous mander

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1689. *Kang-hi.*

» les mêmes choses. Supposons le *Kaldan* réduit aux dernières » extrémités, sans ressource pour se procurer les besoins de » première nécessité, & implorant mon secours; supposons » encore que je lui aie donné un asyle; si violant l'hospitalité j'allois me saisir de sa personne & le livrer à son » ennemi, quelle idée odieuse ne donnerois-je pas de moi? » Ces réflexions toutes simples, me donnent lieu de douter » que votre envoyé aît été l'interprète de vos véritables sentimens, & m'empêchent d'ajouter foi aux propositions qu'il » m'a faites de votre part. Je vous envoie Pantsarta, afin de » m'assurer de votre façon de penser à cet égard ».

1690.

Après la défaite du *Kaldan* par Tséouang-rabdan, le président Horni se rendit sur les confins du pays qu'occupoient les *Kalkas* suivant les ordres de la cour. On fut ensuite long temps sans rien apprendre du *Kaldan*, ni du *Koutouctou* Ylakouésan, du *Tortsi* Channan & des autres députés envoyés vers ce prince; KANG-HI jugea qu'il vouloit rompre avec lui malgré ses protestations d'amour pour la paix, & qu'il avoit retenu Ylakouésan & sa suite, comme une preuve de son changement de dispositions. Le *Kaldan* étoit en effet résolu de faire une guerre sanglante aux *Kalkas*; & c'étoit la raison qui l'avoit déterminé à faire arrêter les ambassadeurs de la cour. L'empereur vit bien qu'il n'avoit plus rien à ménager; il leva en conséquence, pour garder les limites, une armée considérable, qu'il divisa en plusieurs corps, l'un desquels, sous les ordres du président Horni, eut ordre de s'avancer jusqu'au sud du Kerlon. Comme on ne savoit point au juste l'endroit où le *Kaldan* s'étoit retiré, l'empereur envoya de tous côtés à la découverte, sans qu'on pût s'en procurer de nouvelles certaines; seulement Talaïkampou, envoyé du *Talaï-Lama*, à son

passage

paſſage par Kia-hiu-koan, dit à Tcheu, officier du tribunal, que le trois de la douzième lune, il avoit vu le *Kaldan*, dont le premier deſſein avoit été de marcher vers Hiongoro; mais qu'ayant appris que la *Kotun* ou princeſſe *Honou*, & Tſéouang-rabdan s'avançoient vers ſon pays, il avoit pris la route de Hopto, où il l'avoit laiſſé, conduiſant pluſieurs mille hommes d'infanterie avec lui, mais fort peu de cavalerie; qu'après avoir pris quelque repos à Hopto, il ſe propoſoit de marcher du côté de l'eſt contre les *Kalkas*.

Quoiqu'on ne pût faire un fond certain ſur ce rapport, l'empereur ne laiſſa pas d'en conclure que le *Kaldan* étoit brouillé avec Tſéouang-rabdan; comme il en ignoroit la cauſe, il envoya vers ce dernier, Tahou, avec ordre de lui remettre des préſens accompagnés de la lettre ſuivante : « La place » que j'occupe m'impoſe le devoir de chercher les moyens de » maintenir en paix tous les royaumes. On m'a rapporté que » vous aviez rompu avec le *Kaldan*; ce ne peut être que pour » de fortes raiſons de mécontentement. Cette nouvelle m'a » vivement affecté : cependant la diſtance conſidérable qui » nous ſépare m'engage à ſuſpendre mon jugement ſur les » bruits qui ſont parvenus juſqu'à moi. Pour me tirer de toute » incertitude, j'envoie Tahou, un des premiers officiers du » tribunal de mes miniſtres, vous porter de ma part vingt » pièces de ſoie de différentes couleurs, & ſavoir de vous-» même le ſujet de vos démêlés ».

A la cinquième lune Horni écrivit à l'empereur que Matſi, précédemment au ſervice de Tchépſuntanpa, & fait priſonnier par le *Kaldan*, s'étant ſauvé de ſon camp, avoit paſſé la rivière de Ourtcha, & s'étoit mis enſuite à la tête d'une armée qu'il faiſoit monter à quarante mille hommes, mais qui n'alloit

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
Tsing.
1690.
Kang-hi.

qu'à trente mille ; qu'il avoit demandé du ſecours aux *Oros*, & qu'il eſpéroit que ſous peu de temps il en recevroit un renfort conſidérable. Sur cette nouvelle l'empereur fit dire aux *Oros*, Kilicouli & Yſaniſtſi, alors à Pé-king pour leur commerce, qu'il étoit ſurpris d'apprendre que leur nation ſe joignoit au *Kaldan* pour faire la guerre aux *Kalkas* ; qu'elle ne pouvoit ignorer que ces derniers s'étoient donnés à la Chine, & que leur faire la guerre, c'étoit la déclarer à l'empire & contrevenir formellement au traité, ſi ſolemnellement juré à Nipchou. Ces *Oros* ne furent pas moins étonnés de cette nouvelle ; ils ne purent faire d'autre réponſe, ſinon qu'ils regardoient ce bruit comme deſtitué de tout fondement.

Quelques jours après on reçut un autre avis de la part des Tartares, que le *Lama* Changnan-tortſi étoit arrivé, le quatre de la première lune, à Tahanter ; qu'il y avoit trouvé Ylakouéſan & les autres ambaſſadeurs Chinois auprès du *Kaldan* auxquels il avoit fourni des vivres dont ils avoient un preſſant beſoin ; qu'il avoit vu un envoyé des *Oros* marcher avec les *Eleutes*, & même entendu le commandant des *Eleutes* parler à cet envoyé du deſſein où ils étoient de demander des troupes aux *Oros*, & que celui-ci en avoit promis : les dépêches portoient encore, que le *Kaldan* ſouffroit beaucoup de la diſette de vivres, & qu'il avoit fait tuer preſque tous ſes chevaux pour la ſubſiſtance de ſon armée. Cet avis confirma l'empereur dans ſon opinion, que le *Kaldan* étoit abſolument réſolu à la guerre, & que la force ſeule pouvoit l'obliger à la paix. Il donna en conſéquence ordre au comte Sounou, de la famille impériale, qui commandoit les troupes Tartares des bannières deſtinées à marcher contre le *Kaldan*, de ſe tenir prêt à partir. KANG-HI fit enſuite part aux grands de ſa cour de l'avis qu'il

avoit reçu du président Horni ; celui-ci mandoit qu'un *Kalka* qui s'étoit sauvé du camp des *Eleutes*, avoit rapporté que le six de la sixième lune, ils avoient passé la rivière Ourchun au nombre de quarante mille, & s'étoient approchés de la rivière Ourchta ; que là, un envoyé du *Noyen* Poutun des *Oros*, étant arrivé au camp du *Kaldan* à la tête de quelques centaines de soldats, s'en étoit presque aussi-tôt retourné avec beaucoup de précipitation, sans qu'on ait pu en deviner la cause ; que la rivière Ourchun n'étoit pas fort éloignée de celle de Kalka, laquelle est à une journée du pays de Karong, ou du premier corps-de-garde Chinois ; qu'il paroissoit certain que le *Kaldan* alloit entrer dans le pays de Poïr, & par conséquent commencer ses hostilités contre l'empire.

Chatsin, *Touchtou-han* de Kortchin, prince du premier ordre, écrivit à l'empereur : « En conséquence des ordres de Votre » Majesté, je me suis mis en campagne ; & étant arrivé avec » mes troupes à Tunta, j'y ai trouvé un grand nombre de » *Kalkas* qui s'y étoient refugiés. Je les interrogeai sur la rai- » son qui leur avoit fait abandonner leur patrie, & ils m'ont » répondu que la crainte de tomber entre les mains du *Kaldan*, » avoit rendu leur fuite néceſſaire. Ces mêmes fugitifs me » dirent encore que Merghen de Outchun-coutsin, leur avoit » assuré que, le quatre de cette sixième lune, les *Eleutes* étoient » partis de la *Hourhoeï*, & venoient par deux chemins au » nombre de plus de deux mille ; que les *Taïki* Palantchou & » Noho étoient allés à leur rencontre avec quelques centaines » de leurs gens, & que les officiers des *Eleutes* leur avoient » dit : — Nous vous avions d'abord pris pour des *Kalkas* ; mais » puisque vous appartenez au grand empereur de la Chine, » vous n'avez rien à craindre de notre part : nous n'en vou-

» lons qu'aux *Kalkas ;* eux seuls sont nos ennemis : quant à » vous, nous vous comptons au nombre de nos amis ; & afin » de vous en convaincre, ainsi que de nos dispositions à ne » rien entreprendre contre vous, nous vous invitons à jurer » avec nous une fidélité mutuelle. Ylakouésan, & les autres » envoyés de l'empereur, ainsi que ceux du *Talaï-Lama*, sont » dans notre camp : suivez-nous, & vous pourrez alors croire » la vérité de tout ce que nous avançons. Le jour suivant, » ajouta Merghen, ils se saisirent des femmes de ces *Taïki*, & » de plus de soixante personnes de leur suite ; m'étant apperçu » à temps de cette trahison, je me suis heureusement jetté au » milieu des herbes, où, restant caché, j'ai trouvé le moyen » de me dérober à leur perfidie, & ensuite de me rendre jus- » qu'ici. Ce n'étoit point le *Kaldan* qui commandoit ces » troupes, mais un de ses frères ».

L'empereur, pleinement instruit alors des démarches du *Kaldan*, tint un conseil composé des princes & des grands de sa cour, dans lequel il fut résolu d'employer tous les moyens possibles pour le détruire ; sa ruine entière étant regardée comme le seul fondement de la paix. KANG-HI déclara qu'il commanderoit en personne ; il assembla en conséquence une armée formidable, composée des quarante-neuf bannières des princes *Mongous*, de l'élite des huit bannières des *Mantchéous* & de la bannière des Chinois. Cette armée devoit être divisée en plusieurs corps, qui prendroient chacun une route différente.

La division aux ordres immédiats des princes, devoit sortir par Y-fong-kéou ; le corps d'armée que commandoit le comte Sounou, devoit suivre celui où seroit l'empereur, qui ne se mettroit en marche que deux jours après l'armée des princes,

dont le départ étoit fixé au quatre de la septième lune.

Dans ces entrefaites, KANG-HI s'attachoit à mettre en évidence les torts du *Kaldan*, & à lui ôter tout moyen de se plaindre de ce qu'on lui déclaroit la guerre. Orbitiou, mandarin du tribunal des affaires étrangères, alla lui porter, de sa part, des plaintes de ce qu'il entroit, à main armée, sur les terres de l'empire, & de ce que, contre le droit des gens, il retenoit ses ambassadeurs. Il lui fit encore dire qu'il envoyoit des troupes en Tartarie pour mettre les frontières hors d'insulte, & se précautionner sur le bruit qui se répandoit qu'il se disposoit à les attaquer. Les instructions de Orbitiou, portoient de plus que, dans le cas où le *Kaldan* demanderoit si l'empereur & les princes marchoient en personne contre lui, il répondît qu'il l'ignoroit; enfin que si ce prince rebelle se déterminoit à envoyer un officier pour justifier sa conduite, il eût soin de l'en prévénir par un courier. Orbitiou étoit aussi chargé d'une lettre de KANG-HI adressée au *Kaldan*, conçue en ces termes : « Mon premier devoir est de protéger » les foibles contre l'oppression, & de faire régner la paix » autant parmi les étrangers que parmi mes sujets ; je les porte » également dans mon sein. La guerre est un fléau qu'on ne » peut trop s'attacher à détourner, puisque le malheur & la » ruine des peuples en sont les suites nécessaires, & c'est ce » qui m'a engagé à vous exhorter si souvent à reprendre des » sentimens de paix & à quitter toute pensée de continuer vos » hostilités.

» Vous m'avez répondu que, jaloux de seconder mes intentions, qui n'ont pour but que le bien de l'humanité, & de » vous conformer à mes ordres, vous ne respiriez que la paix ; » cependant il me revient de toutes parts que vous avez re-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1690. *Kang-hi.*

» commencé à inquiéter les *Kalkas.* J'envoie le président Horni » pour savoir si tout est tranquille sur les limites; & on me » mande que vous avez assuré les *Taïki* de Outchun-coutsin, » chargés de veiller à la sûrete des frontières de l'empire, que » ce seroit vous calomnier que de vous imputer le dessein de » nous faire la guerre; mais tandis que vous nous payez de » belles paroles, vous entrez sur nos terres avec vos troupes » & vous en enlevez les hommes & les bestiaux; est-ce donc » là une preuve de vos dispositions pacifiques? n'est-ce pas au » contraire une déclaration de guerre formelle? Il y a très- » long temps que j'ai envoyé vers vous le *Koutouctou* Ylakouésan; » cependant je ne le vois point revenir, non plus que sa suite: » que prétendez-vous, en les retenant? Orbitiou, mandarin » d'un de mes tribunaux, vient encore une fois vous engager, » de ma part, à changer de conduite; si vous ne le faites pas, » sachez que je suis résolu de me mettre à la tête de mes » armées, suivi de tous les princes de ma cour, pour vous » châtier. Le meilleur parti que vous ayiez à prendre, est de » retirer sans délai vos troupes, de mettre en liberté mes en- » voyés, & de les faire accompagner par un de vos premiers » officiers, que vous chargerez de venir me rendre compte » de votre conduite: vous avez dû voir, par la mienne, la » peine que j'ai à me décider à des voies de rigueur; mais si » vous me forcez à tirer l'épée du fourreau, je ne l'y remettrai » point que je n'aie vengé le mépris que vous aurez fait de » mes conseils ».

Quelques jours après, l'empereur reçut un courier de Horni, qui lui donnoit avis d'une bataille qu'il avoit livrée au *Kaldan*, auprès de la rivière *Hourhoeï.* Les *Eleutes*, au nombre de plus de vingt mille, étant entrés dans le pays de Outchun-coutsin,

en avoient enlevé un grand nombre d'hommes, de femmes & de bestiaux. Le président Horni, à la tête des troupes qu'il avoit sous ses ordres, se mit en devoir de leur reprendre ce butin; il forma deux divisions, & prenant des chemins différens, il joignit les ennemis auprès de la rivière Hourhoeï. L'attaque fut commencée par les *Mongous*, soutenus des *Kalkas*. Les *Mongous* forcèrent d'abord les *Eleutes*, & leur enlevèrent une grande partie de leur bagage; mais au lieu de poursuivre l'ennemi, ils se jettèrent à la débandade sur le butin. Les *Eleutes* s'appercevant du désordre où ils étoient, se rallièrent, & fondirent sur eux avec impétuosité; ayant regagné le butin dont ils s'étoient emparés, ils les poussèrent si vivement sur les *Kalkas*, que ceux-ci ne pouvant soutenir le grand feu de leur mousqueterie, furent forcés de plier. Horni fit avancer des brigades qui n'avoient point encore donné, & elles arrêtèrent les *Eleutes*, qu'elles menoient à leur tour avec vigueur, lorsque deux pelotons d'ennemis descendant des montagnes voisines, chargèrent la droite & la gauche des impériaux, qui, faute de poudre, ne purent répondre à la vivacité de leur feu, & se virent obligés de céder le terrein avec tout ce qu'ils avoient pris.

La perte de cette bataille causa du chagrin à l'empereur. Comme Horni avoit attaqué le *Kaldan*, il craignit que ce ne fût un motif de plus à ce prince pour refuser de faire la paix avec les *Kalkas*: cette raison le détermina à envoyer vers lui Manpi, assesseur du tribunal des affaires étrangères, pour l'assurer que Horni en étoit venu aux mains sans ses ordres; mais qu'il avoit été forcé à cet acte d'hostilité, parce qu'il n'avoit pu voir d'un œil tranquille les violences exercées par lui, *Kaldan*, sur les terres de l'empire. Les instructions de Manpi portoient encore que l'empereur avoit chargé ses généraux d'ob-

ſerver ſeulement la marche des *Eleutes*, & de ne les point attaquer ; que même, ſur la nouvelle qu'ils approchoient des frontières, il avoit dépêché un courier à Horni, dans la crainte qu'il ne devînt aggreſſeur, pour lui porter des ordres de ſe tenir ſur la défenſive ; mais que ce courier étoit arrivé trop tard & après la bataille donnée.

Malgré cette eſpèce de négociation, KANG-HI ne laiſſa pas de tout diſpoſer pour le départ des troupes qu'il avoit fait aſſembler. Hoché-yu-tſing-ouang, ſon frère aîné, en fut nommé généraliſſime, ſous le titre de *Fou-yuen-Ta-tſiang-kiun*, ou *grand général qui gouverne loin ;* on lui donna pour lieutenant le prince Yn-ti, fils aîné de l'empereur, & il fut arrêté qu'ils ſortiroient de la grande muraille par Koupe-kéou. Tchang-ning, de la famille impériale, prince du premier ordre, ſous le nom de *Hoché-kong-tſing-ouang*, eut le commandement d'une ſeconde diviſion : on lui donna le titre de *Ngan-pé-Ta-tſiang-kiun*, qui ſignifie *grand général qui donne la paix au nord ;* Yapou, prince du premier ordre, ſous le nom de *Kien-tſing-ouang*, & Ouotcha, prince du ſecond ordre, ſous celui de *Tolo-ſin-kiun-ouang*, tous deux de la famille impériale, y devoient ſervir en qualité de lieutenans-généraux, & on détermina qu'ils entreroient en Tartarie par Hi-fong-kéou.

Le départ de ces différens corps d'armées fut fixé au deux de la ſeptième lune. Le comte Sounou reçut en même temps ordre d'aller prendre le commandement de l'armée de Horni; mais, peu de jours après, ſur la nouvelle que les troupes de *Hamita* & celles de *Honniot* (ou *Onhiot*) & de *Parin* avoient joint Horni, l'empereur donna contre-ordre au comte Sounou, & lui fit dire d'attendre le prince Yu-tſing-ouang. On dépêcha un autre courier à Hamita, auquel on ordonna de

de

suspendre sa marche & toute opération militaire jusqu'à ce que le prince Yu-tsing-ouang l'eût joint, & de l'attendre à Kéré, où se devoit faire la jonction des deux armées.

Le treize de la septième lune Tarhan-kérong, envoyé du *Kaldan*, arriva à Pé-king pour protester, de la part de son maître, qu'il regardoit les *Kalkas* comme ses seuls ennemis; qu'il étoit entré malgré lui sur les terres de l'empire, où il se voyoit obligé de rester encore quelque temps, mais avec promesse de n'y commettre aucune hostilité. L'empereur traita honorablement cet ambassadeur, & lui donna à son départ une lettre pour le *Kaldan*, dans laquelle il commençoit par lui faire des reproches sur le peu de fond qu'il y avoit à faire sur sa parole; qu'aimant naturellement la droiture, il ne pouvoit souffrir qu'on usât de détours, sur-tout dans une affaire de la plus grande conséquence. Afin de le convaincre de la légitimité de ses plaintes, il lui rappelloit tout ce qu'il avoit fait, de concert avec le *Talaï-Lama*, pour l'amener à des sentimens de conciliation & au rétablissement de la paix. Il finissoit sa lettre par l'informer que, dans la nécessité où il le mettoit de s'opposer aux ravages qu'il causoit sur les limites de l'empire, il avoit enfin résolu d'envoyer une armée considérable, sous les ordres du prince Yu-tsing-ouang, de son fils aîné, & de plusieurs de ses grands, & qu'ils étoient actuellement en chemin: que cependant, s'il vouloit prendre le parti que le *Talaï-Lama* & lui desiroient, & qu'ils lui avoient tant de fois suggéré, il les rappelleroit; mais il le menaçoit de le poursuivre à toute outrance, s'il persistoit à ne pas vouloir quitter les armes.

Le quatorze de la septième lune l'empereur partit de Pé-king pour la Tartarie, sous le prétexte d'y aller passer le temps des grandes chaleurs; mais le véritable motif de son voyage, étoit

qu'il vouloit être plus à portée de donner ses ordres, soit pour la conclusion de la paix, soit pour pousser, selon que les circonstances l'exigeroient, les opérations de la campagne.

Cependant le *Kaldan* envoyoit députés sur députés au camp des impériaux, protester qu'il ne vouloit point faire la guerre avec l'empereur, & qu'il n'en vouloit qu'à ses deux ennemis qui s'étoient refugiés sur ses terres. Il lui étoit impossible, malgré ces démarches, de cacher l'intention où il étoit d'allumer de plus en plus le feu de la guerre; mais il croyoit par là donner le change & temporiser assez pour augmenter le nombre de ses troupes, & se mettre en état de se venger plus complettement de Touchtou-han & de Tchépsuntanpa. L'empereur démêla ses vues; les différentes divisions des troupes qui étoient en marche, avançoient toujours, & elles se réunirent bientôt assez près de Parin, sous les ordres du grand général Yu-tsing-ouang.

Peu de jours après son départ, KANG-HI se trouva indisposé, & se vit même obligé de revenir à Yng-tchuang; mais comme ni le repos ni les remèdes ne paroissoient apporter aucun soulagement à son mal, sur les instances des grands qui l'accompagnoient, il retourna à Pé-king, où il reçut bientôt la nouvelle d'une victoire remportée sur le *Kaldan* au pays d'Oulan-poutong, mais qui coûta la vie au prince Kiou-kiéou (1). Les dépêches du grand général contenoient le détail suivant:

(1) Ce prince, oncle de l'empereur, & chef d'un des huit étendards de l'empire, fut tué dans cette bataille. On brûla son corps, suivant l'usage des Tartares, qui n'y manquent jamais à l'égard de ceux qui ont péri à la guerre ou qui sont morts en voyage. On rapporta à Pé-king ses cendres dans un petit coffre de brocard, placé dans une chaise fermée, couverte de satin noir, & portée par huit hommes: elle étoit précédée par dix cavaliers, ayant chacun

« Le vingt-neuf de la ſeptième lune ayant appris que l'ar-
» mée des *Eleutes* étoit campée à Oulan-poutong, je fis auſſi-
» tôt avancer les troupes de Votre Majeſté de ce côté là.

une lance ornée d'une houppe rouge & d'une banderole de ſatin jaune, avec une bordure rouge, ſur laquelle étoient peints les dragons de l'empire; c'étoit la marque du chef d'un des huit étendards. Enſuite venoient huit chevaux de main, marchant deux à deux, proprement équipés : ils étoient ſuivis d'un autre cheval, portant une ſelle dont l'empereur ſeul a droit de ſe ſervir, à moins d'être honoré de cette faveur, qu'il n'accorde guère qu'à ſes fils. Les enfans & les neveux du mort, à cheval & vêtus de deuil, environnoient la chaiſe, que huit domeſtiques accompagnoient à pied : à quelques pas d'eux ſuivoient les plus proches parens, & deux grands que l'empereur avoit envoyés pour lui faire honneur.

Les autres parens du défunt, tous en habits de deuil, vinrent auſſi au-devant de ſon convoi. A leur arrivée, ſes enfans & ſes neveux mirent pied à terre & commencèrent à pleurer autour de la chaiſe. Ils marchèrent enſuite à pied, toujours en pleurant, l'eſpace d'un demi-quart de lieue : les deux envoyés de l'empereur les firent remonter à cheval. On continua la marche, pendant laquelle pluſieurs parens ou amis du mort vinrent lui rendre leurs devoirs.

Le convoi n'étoit plus qu'à un quart de lieue de l'endroit où il devoit s'arrêter avant d'entrer dans la capitale, lorſque l'aîné & le quatrième des fils de l'empereur, envoyés par lui pour faire honneur au défunt, parurent avec une nombreuſe ſuite, compoſée de perſonnes de la première diſtinction. Tout le monde mit pied à terre, & on fit doubler le pas aux porteurs afin d'arriver plutôt auprès des princes lorſqu'on fut en leur préſence, on poſa la chaiſe à terre. Les deux princes & toute leur ſuite pleurèrent quelque temps avec de grandes marques de triſteſſe; enſuite remontant à cheval ils s'éloignèrent un peu du grand chemin, & ſuivirent le convoi juſqu'au camp. On rangea devant la tente du mort les chevaux de main & les lances. Le coffre où repoſoient ſes cendres fut tiré de la chaiſe & placé ſur une eſtrade au milieu de la tente, avec une petite table auprès. Les deux princes étant entrés, l'aîné ſe mit à genoux devant le coffre, & éleva trois fois au-deſſus de ſa tête, une petite coupe remplie de vin, qu'il verſa, en ſe proſternant chaque fois juſqu'à terre, dans un plus grand vaſe d'argent qui étoit poſé ſur la table. Après cette cérémonie les princes ſortirent de la tente & reçurent les remercimens des enfans & des neveux du mort : ils remontèrent à cheval pour retourner à Pé king. Le convoi ſe mit en marche le lendemain pour entrer dans la ville; une troupe de domeſtiques accompagnoit les cendres en pleurant & en ſe relevant tour à tour. Tous les officiers de l'étendard du mort, & quantité de ſeigneurs des plus qualifiés de la cour, vinrent rendre leurs devoirs à la mémoire d'un homme qui avoit été

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1690. *Kang-hi.*

» Le premier de la huitième lune, sur le midi, nous décou-
» vrîmes l'ennemi campé au bas d'une montagne, entre un
» bois & une petite rivière. Sur les deux heures je fis atta-

---

généralement estimé. A mesure qu'on approchoit de Pé-king, le convoi grossissoit par la multitude des personnes distinguées qui arrivoient successivement. En entrant dans la ville, un des domestiques du mort lui offrit trois fois une coupe de vin, qu'il répandit à terre, en se prosternant autant de fois. Les rues par où le convoi devoit passer, étoient nettoyées & bordées de soldats à pied, comme dans les marches de l'empereur, du prince héritier & des princesses. Avant d'arriver à la maison du défunt, deux nombreuses troupes de domestiques, qui étoient les siens & ceux de son frère, tous en habits de deuil, vinrent se joindre au cortège. D'aussi loin qu'ils l'apperçurent, ils se mirent à pleurer & à jetter de grands cris, auxquels ceux qui accompagnoient les cendres répondirent par des pleurs & des cris redoublés. Le convoi étoit attendu à la maison du mort par un grand nombre de personnes de qualité.

Le P. *Gerbillon*, qui rapporte cette pompe funèbre, comme y ayant assisté, dit qu'il n'y remarqua d'autre superstition, que celle de brûler du papier à chaque porte de la maison du mort par où passoient ses cendres : on l'allumoit lorsqu'elles approchoient d'une cour. Des pavillons de nattes formoient comme autant de grandes salles, éclairées par quantité de lanternes, où il y avoit des tables sur lesquelles on avoit posé des fruits & des odeurs. On plaça le coffre qui renfermoit les cendres sous un dais de satin noir, enrichi de crépines & de passemens d'or, & fermé par deux rideaux. Le fils aîné de l'empereur & l'un de ses jeunes frères, institué fils adoptif de l'impératrice, nièce de Kiou-kiéou, morte sans laisser d'enfant mâle, se trouvèrent aussi à la maison du mort : ils répétèrent les mêmes cérémonies qu'ils avoient pratiquées dans la tente, avant d'entrer à Pé-king, & furent remerciés, à genoux, par les enfans & les neveux du défunt, qui se prosternèrent après avoir ôté leurs bonnets. La veille du jour qu'on devoit porter les cendres à la sépulture, Kang-hi ayant témoigné qu'il vouloit honorer le convoi de sa présence, les grands & les frères même du mort, le supplièrent de s'en dispenser : il se rendit à leurs instances, mais il voulut que ses enfans assistassent à cette dernière cérémonie. Son fils aîné, deux autres de ses fils, deux régules, plusieurs princes du sang, & la plupart des grands de l'empire accompagnèrent les cendres jusqu'à la sépulture, éloignée de Pé-king d'environ une lieue & demie. Lorsqu'on y fut arrivé, on plaça l'urne sous un dais préparé exprès, & les princes & les grands firent les cérémonies devant le tombeau du père & de la mère de Kiou-kiéou, qui l'étoient également de l'empereur Chun-tchi, & par conséquent aïeuls de Kang-hi. *Editeur.*

» quer : notre aîle gauche enfonça ceux qu'elle avoit en front ; » la droite ne put avoir le même avantage, à cause du ruisseau » qui la séparoit des ennemis. Ceux-ci profitèrent de leur position ; mais nos troupes ayant remonté à la source, franchirent l'obstacle qui les avoit arrêtées, & tombant avec » impétuosité sur ce qui s'opposoit à leur ardeur, elles mirent » tout en fuite. La nuit m'empêcha de poursuivre l'ennemi » & d'achever sa défaite entière : cependant notre victoire a » été complette ».

Le *Kaldan* consterné de cet échec, chercha à renouer les négociations qu'il avoit éludées : il envoya au grand général de l'empire, plusieurs de ses officiers avec des pouvoirs très-étendus, dans lesquels cependant il n'étoit fait aucune mention de Touchtou-han ni de Tchépsuntanpa, ses ennemis personnels. Le grand général, qui n'ignoroit pas les intentions de l'empereur, ne se laissa pas surprendre par les protestations du *Kaldan ;* il exigea que l'on comprît nommément ces deux princes dans le traité de paix. Les envoyés demandèrent, au nom de leur maître, qu'au moins on les lui remît tous deux, s'obligeant à donner caution qu'il ne leur seroit fait aucun mal, & même que le *Kaldan* les traiteroit avec honneur, comme il l'avoit promis au *Talaï-Lama.*

Un envoyé du *Talaï-Lama* qui arriva dans ces circonstances, appuya la demande du *Kaldan*, pour qu'on lui livrât les deux princes *Kalkas ;* mais le grand général montra toute l'indignation que lui causoit une semblable proposition : « Je vois » bien, dit-il, que les armes de l'empereur pourront seules » mettre à la raison ce prince obstiné ; heureusement rien ne » sera plus facile. Allez le retrouver, & assurez-le bien que » dès demain je marche à lui ». Ces paroles intimidèrent l'en-

voyé du *Talaï-Lama* : il demanda la permiſſion de paſſer dans le camp du *Kaldan*, avec la promeſſe de faire les derniers efforts pour l'engager à ſe conformer aux ordres de l'empereur pour la concluſion de la paix.

Le douze de la huitième lune, KANG-HI jugeant qu'après le gain de la bataille de Oulan-poutong, il n'y auroit plus d'expédition conſidérable contre le *Kaldan*, envoya ordre au prince Yn-ti, ſon fils aîné, de revenir à Pe-king. Le *Kaldan* perdant toute eſpérance d'obtenir des conditions plus favorables à ſes deſſeins de vengeance, ſe rendit enfin, & mit par écrit ſa ſoumiſſion, après avoir fait ſerment, devant la ſtatue de *Foë*, de conſentir à faire la paix conformément aux conditions exigées par l'empereur : il envoya ſa ſignature en bonne forme au prince Yu-tſing-ouang, qui la fit paſſer à Pe-king. KANG-HI lut la ſoumiſſion du *Kaldan* avec une joie proportionnnée au deſir qu'il avoit de donner la paix à l'empire. Le *Kaldan* demandoit que le paſſé fût oublié, & proteſtoit de la ſincérité de ſon repentir. L'empereur déclara devant tous ſes grands qu'il lui pardonnoit, & il lui écrivit ſur le champ une lettre, dans laquelle il lui diſoit qu'une des principales raiſons qui l'avoit déterminé à accorder ſa protection aux *Kalkas*, étoit l'honneur qu'ils avoient de deſcendre de la famille impériale des *YUEN*. Il lui faiſoit l'énumération de tout ce qu'il avoit tenté, de concert avec le *Talaï-Lama*, pour rétablir la paix ſur des fondemens durables, & finiſſoit par lui dire qu'il vouloit bien être perſuadé de la ſincérité de ſes proteſtations, & de tout ce que contenoit l'écrit qu'il lui avoit fait remettre ; mais que s'il le forçoit, en violant des promeſſes ſi ſolemnellement jurées, à reprendre les armes, il devoit s'attendre qu'il ne les quitteroit pas ſans l'avoir entièrement exterminé.

Malgré la conclusion & la signature de la paix, l'empereur laissa dans la Tartarie une partie de ses troupes, sous les ordres du grand général Yu-tsing-ouang, de Soukétou, de Mintchu, de Féyankou & de Hamita, & il ordonna à l'autre partie de son armée de revenir à Pé-king, recommandant aux officiers d'exercer leurs soldats & de les tenir toujours prêts à partir au premier ordre. On vit par là qu'il n'avoit pas grande confiance dans les promesses du *Kaldan*, & qu'il s'attendoit à le voir exciter de nouveaux troubles, aussi-tôt qu'il pourroit le faire avec quelque succès. La suite ne vérifia que trop la sage prévoyance de l'empereur.

La victoire que le prince Yu-tsing-ouang venoit de remporter sur le *Kaldan*, avoit d'abord répandu la joie & donné matière aux plus grands éloges, d'après la relation qu'il avoit envoyée à l'empereur; mais lorsqu'on sut le détail de l'action, & qu'il n'auroit tenu qu'aux généraux de ruiner sans ressource le parti du *Kaldan*, si l'on avoit profité du gain de la bataille en se mettant à sa poursuite, on se plaignit si hautement de la mauvaise conduite des généraux, que l'empereur ne pût se dispenser de la faire examiner & d'en attribuer la commission aux princes & grands de la cour.

Les murmures s'élevèrent alors de toutes parts & avec tant d'éclat, que les juges crurent devoir agir dans toute la rigueur des loix, réservant à l'empereur d'user de clémence envers les accusés, s'il le jugeoit à propos. Ils condamnèrent les deux grands généraux & tous les princes, à l'exception du fils aîné de l'empereur, à perdre leurs emplois & à être privés de leurs dignités. Ils déclarèrent pareillement l'oncle maternel de l'empereur, Tong-koué-kang, déchu & privé de ses prérogatives. Comme les grands, tels que Soukétou, Mintchu, Hamita

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1690. *Kang-hi.*

& la plupart des lieutenans-généraux de l'armée, ainsi que le comte Sounou & ses officiers s'étoient distingués dans l'action, & qu'on leur devoit la victoire, les juges se contentèrent de les condamner à être privés des récompenses que méritoit leur bravoure. L'empereur mitigea la sentence des juges, dont la sévérité lui parut excessive : il se contenta d'ôter aux princes leurs places de généraux, & les condamna à être privés de leurs appointemens pendant trois ans ; il adoucit encore par proportion, en faveur des autres accusés, la rigueur de la sentence prononcée contre eux.

A la douzième lune, le *Kaldan* ayant confiance dans les dispositions favorables de l'empereur à son égard, lui représenta la misère à laquelle l'interruption du commerce occasionnée par les malheurs de la guerre, avoit réduit ses sujets, & il le supplioit de se laisser attendrir sur leur sort, en lui faisant passer des secours qui le missent en état de les soulager. L'empereur n'écoutant que sa générosité naturelle, lui envoya mille *taëls*, somme considérable dans ce temps-là, sur-tout par rapport au *Kaldan*.

1691. Quelque tranquille que parût le *Kaldan*, la plupart des princes & des grands de la cour, ne pouvoient se persuader qu'un esprit aussi inquiet demeurât long-temps sans causer de nouveaux troubles. Les ministres d'état, convaincus de ses dispositions, demandèrent qu'on envoyât des troupes en Tartarie, sous prétexte de les exercer & de les tenir en haleine ; mais en effet pour empêcher le *Kaldan* de remuer. La sagesse de cette précaution étoit encore justifiée par les nouvelles qu'on venoit de recevoir, que ce prince étoit du côté de Ouonong, & qu'il paroissoit vouloir s'avancer vers le *Tsinong* Merghen des *Kalkas*. L'empereur leva deux corps d'armée,

qu'il fit marcher du côté du Kerlon & du Toula ; il publia en même temps qu'il feroit cette année une revue générale des *Kalkas*, & il envoya à tous leurs princes ordre de se tenir prêts à partir pour le rendez-vous qui leur seroit assigné.

A la deuxième lune de cette trentième année de Kang-hi, un envoyé de Tséouang-rabdan, apporta la réponse de son maître à l'ordre que l'empereur lui avoit donné, de l'instruire des raisons du nouveau démêlé qui s'étoit élevé entre lui & le *Kaldan*. Cette réponse portoit que le *Kaldan*, après avoir fait empoisonner son frère, cherchoit encore à lui débaucher ses sujets ; que rien n'étoit par conséquent plus légitime que la vengeance qu'il vouloit en tirer : mais que le bien de la paix générale l'emporteroit dans son cœur sur ses intérêts particuliers ; & qu'au reste, il attendoit les ordres de l'empereur comme une loi suprême qui régleroit toute sa conduite.

A la troisième lune Kang-hi envoya ordre à tous les princes *Kalkas* de se rendre, avec leurs sujets, du côté de Chang-tou, de Nghertun & de Tsi-ki : il fixa le jour du rendez-vous au douze de la quatrième lune. Matsi, président d'un des tribunaux, fut chargé de régler les présens qu'on leur feroit. Tous ces princes s'étant rendus à l'endroit assigné, on les divisa en neuf classes, rangées de manière que l'empereur pût les distinguer facilement, & que chacun vînt à son rang rendre hommage. Kang-hi partit le vingt (1) de la même lune pour

(1) *Gerbillon*, qui fut de ce voyage, place le départ de l'empereur pour aller tenir les états de Tartarie, au neuf de mai *1691*. Son cortége étoit nombreux & composé de la plus grande partie de sa cour. Outre les officiers & les troupes de sa maison, la plupart des grands de l'empire, les principaux princes du sang, les régules, les ducs, &c. partirent en même-temps avec beaucoup de troupes, & prirent une autre route pour se rendre au lieu de l'assemblée. Les trompettes, les hautbois, les tambours & tous ceux qui portoient les marques de la dignité impé-

aller tenir ces états; & étant arrivé à l'assemblée, il traita tous ces princes avec beaucoup de bonté. Les *Han*, les *Noyen*, les

---

riale, rangés en haie des deux côtés du grand chemin hors de la porte de la ville, attendoient l'empereur pour se mettre en marche. Ce prince fit presque tout le voyage en chassant. Etant arrivé sur les bords d'une petite rivière nommée *Chang-tou*, où il y avoit autrefois une ville du même nom, dans laquelle les empereurs de la famille des *YUEN* tenoient leur cour pendant l'été, il alla voir une source d'eaux chaudes & médicinales, dans le voisinage de laquelle il s'en trouve une autre très-fraîche. La première, malgré leur réunion, conserve un filet d'eau chaude distinct de l'autre en coulant ensemble. KANG-HI prit encore d'autres divertissemens, tels que ceux de tirer au blanc avec le fusil & l'arc, en quoi il montroit beaucoup d'adresse : il se donna aussi celui de faire lutter un *Kalka* & un *Mongou* contre un de ses *Ha-ha-chous*, qui passoit pour le meilleur athlète de la cour, quoiqu'il fût très-petit de taille, & qu'il n'eût pas plus de vingt-cinq ans. Le *Kalka* terrassa le *Ha-ha-chou*; mais le *Mongou*, quoique beaucoup plus puissant, &, en apparence, plus robuste, ne put le renverser; il conserva le même avantage contre son adversaire. Pour se donner plus de facilité dans cet exercice, les Tartares quittent leur habit & prennent une casaque de grosse toile. Ils se ceignent le plus étroitement qu'ils peuvent; ensuite ils se saisissent l'un & l'autre au-dessus de l'épaule, ou par le haut de la poitrine, en s'efforçant, par des croc-enjambes, de renverser leur adversaire. Celui qui a terrassé le sien vient se mettre à genoux devant l'empereur & lui faire hommage de sa victoire, en se prosternant à terre.

KANG-HI choisit, pour tenir l'assemblée des états de Tartarie, la plaine de *Tolo-nor* ou les *sept réservoirs d'eau*, où il assit son camp, qu'il chargea *Cerbillon* de tracer; telle en étoit l'ordonnance : Les tentes de l'empereur furent placées au centre; son quartier étoit composé de quatre parcs ou de quatre enceintes. La première, qui étoit fort grande, contenoit les tentes des gardes-du-corps, tellement jointes ensemble, qu'elles ne laissoient aucun vuide & formoient une galerie; la seconde enceinte avoit moins d'étendue que la première; la troisième étoit fermée par des rets ou filets de cordes jaunes entrelacées, qu'on ne pouvoit traverser. Chacune de ces enceintes avoit trois portes; une au sud, qui étoit la plus grande, par où l'empereur entroit & sortoit avec sa suite; les deux autres portes étoient, l'une à l'orient, & l'autre à l'occident. Celles des trois enceintes intérieures, étoient occupées par des gardes-du-corps, sous le commandement de deux ou trois officiers. La dernière enceinte & la plus intérieure, de toile jaune, tendue sur des pieux & des cordes, formoit une espèce de muraille en quarré-long, avec une seule porte de bois vernissé, gardée par deux *Hyas*, tenant chacun un battant de la porte avec une courroie de cuir, &

Tsinong & les *Taïkis* furent distingués dans les honneurs qu'on leur fit. Les festins, la musique & d'autres divertissemens

n'en permettant l'entrée qu'aux seuls domestiques de l'empereur. Au-dessus de cette porte, étoit un pavillon de toile jaune, avec une broderie plate de couleur noire. Entre la seconde enceinte, appellée *muraille de toile*, & celle de rets, les officiers de la maison impériale se trouvoient placés; & au milieu de l'enceinte de toile jaune, étoit la tente de l'empereur, ronde, suivant l'usage des Tartares, à-peu près de la forme d'un colombier. Ordinairement il en a deux qui communiquent ensemble, dont l'une lui sert pour coucher, & l'autre de salle, où il se tient pendant le jour.

Les deux tentes destinées pour l'assemblée, étoient plus spacieuses & plus hautes que les tentes ordinaires. La plus grande, qui devoit servir de salle d'audience, avoit cinq toises de diamètre, & l'autre quatre. En-dedans elles étoient ornées d'une tapisserie de soie bleue, & couvertes en-dehors d'un feutre épais, revêtu d'une toile forte : cette couverture servoit à garantir de la pluie & de l'ardeur du soleil. Ces deux tentes étoient surmontees d'un cylindre de toile, ouvragé, sur le bord & vers le haut, d'une broderie plate de couleur noire. On plaça, au fond de la seconde, le lit de l'empereur, dont le tour étoit de brocard d'or, parsemé de dragons. Les couvertures & les matelas étoient de satin : il y avoit encore une couverture de peaux de renards, qui se met sur les matelas, & dont les Tartares font usage quand il fait froid. Le fond de la plus grande tente présentoit une petite estrade d'environ cinq pieds de large, & haute d'un pied & demi, couverte d'un tapis de laine. Un paravent, sur lequel étoit peint un grand dragon, cachoit la communication de cette première tente avec la seconde. Le parc étoit couvert d'un feutre blanc, & vers le milieu d'une natte du Tong-king. Aux deux coins de cette partie intérieure de l'enceinte, étoient les tentes des deux fils de l'empereur; mais plus petites que la sienne. Il y en avoit encore pour les officiers qui sont auprès de sa personne : celles des grands étoient rangées autour de la troisième enceinte. On avoit réservé, du côté du sud, une plate-forme pour y placer la musique, les éléphans & les marques de la dignité impériale. Au-delà du quartier des grands & à trois cens pas de distance, étoient les tentes des *Hyas* ou officiers de l'écurie, & de tous les grands & petits officiers de l'empereur.

Le camp des troupes étoit distribué en dix-sept quartiers, occupés par les soldats des huit étendards, dont les tentes se touchoient & formoient une espèce de galerie qui bordoit l'enceinte, au milieu de laquelle étoient les tentes des officiers. On avoit laissé, entre chaque quartier, un espace vuide d'environ cent pas, qui servoit d'esplanade ou de place d'armes. L'empereur ayant visité successivement les quartiers, les soldats se mirent en haie devant les portes de leur

succédèrent à la cérémonie de l'hommage, qui se fit avec beaucoup d'appareil. L'empereur accorda au *Han* des *Kalkas*,

camp sans autres armes que le sabre au côté, ayant leurs officiers à leur tête & tous les drapeaux déployés. Les arcs, les carquois & les fusils étoient posés à terre devant les rangs. Chacun des quatre camps des mousquetaires avoit huit petites pièces de campagne, avec deux autres plus grosses & deux petits mortiers : toute l'artillerie consistoit en soixante-quatre petites pièces, huit autres médiocres & huit mortiers. Les régules & les princes étoient à pied, chacun à la tête de son camp, ayant les marques de leur dignité exposées devant leurs tentes : elles consistoient, pour ceux du premier ordre, en deux grands étendards, & en une grande banderole de la couleur de l'étendard dont ils étoient chefs, & deux autres piques, ornées vers le sommet du poil des queues de vaches de Tartarie, & dix lances ornées de petites bannières de satin, sur lesquelles les armes de l'empire étoient peintes en or, avec des fleurs & des festons. Les régules du second ordre n'avoient point d'étendards, mais seulement deux piques, avec leurs banderoles & huit lances. L'empereur ne fit que parcourir les camps des mousquetaires ; mais il s'arrêta pour voir faire l'exercice à l'infanterie, qui étoit composée de sept à huit cens soldats, armés, les uns de fusils & de sabres ; les autres d'une espèce de pertuisane, qui n'est tranchante que d'un côté, quelques-uns n'avoient qu'un grand sabre, qu'ils tenoient d'une main, & de l'autre un bouclier, fait d'osier courroyé : cette troupe sert à commencer les attaques. Aussitôt qu'elle fut rangée en bataille, on lui fit faire trois ou quatre évolutions après lesquelles on donna le signal de l'assaut ; alors ces soldats se mirent à courir tous ensemble le sabre à la main, se couvrant de leurs boucliers & poussant de grands cris. Leur impétuosité fut si vive, qu'ils firent reculer les *Hyas* de l'empereur. Lorsqu'ils ne peuvent plus avancer, ils s'accroupissent à terre & se couvrent de leurs boucliers, qui les garantissent des flèches, mais qui ne seroient point à l'épreuve des armes à feu. Après cette première manœuvre, on en fit combattre quelques-uns à découvert avec le sabre, sans s'approcher cependant de trop près ; d'autres avec la pertuisane & le bouclier. L'empereur voulant juger comment ils se garantissoient des flèches, leur en fit tirer qui n'étoient armées que d'un morceau d'os presque arrondi par le bout, & telles qu'on s'en sert pour tirer les lièvres sans les percer ; ils ne purent se couvrir si parfaitement de leurs boucliers, qu'ils ne fussent atteints au pied. A la suite de ces exercices, l'empereur essaya des chevaux d'une espèce singulière, dont le pas est si allongé & si vîte, que d'autres bons chevaux auroient de la peine à les suivre au grand trot, & même au petit galop.

Le lendemain, jour marqué pour recevoir les hommages des princes *Kalkas*, tous les mandarins & les officiers civils & militaires parurent dès le matin en

& aux autres princes du premier ordre, d'être mis ſur le même pied que les princes *Mongous*, avec mille *taëls* d'appointemens,

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1691. *Kang-hi.*

habits de cérémonie, & ſe rendirent chacun au poſte qui lui étoit aſſigné. Les ſoldats furent rangés ſous les armes avec leurs étendards dans l'ordre ſuivant.

Au-dehors des trois enceintes intérieures du quartier impérial, & à dix pas de la porte la plus extérieure, on avoit tendu un grand pavillon jaune d'environ quatre toiſes de large ſur trois de longueur, & un autre plus petit derrière le grand. Sous le premier, il y avoit une eſtrade haute d'environ deux pieds couverte de deux tapis de feutre, l'un de laine blanche, & l'autre à fond rouge, avec des dragons jaunes; au milieu étoit placé un couſſin de ſatin jaune, brodé en fleurs & en feuillages, avec les armoiries de l'empire en or, pour ſervir de ſiége à l'empereur. La terre étoit couverte de feutre, & par-deſſus de nattes du *Tong-king.* Un peu plus loin, on dreſſa deux autres grands pavillons de ſimple toile; ſur le devant, & vis-à-vis de celui de l'empereur, on en éleva un plus petit, ſous lequel on plaça une table chargée de vaſes & de coupes d'or, à l'entour de laquelle on en voyoit beaucoup d'autres garnies de viandes. Tout l'eſpace qui ſe trouvoit depuis l'enceinte des tentes de l'empereur juſqu'au quartier de l'avant-garde, étoit occupé par les ſoldats rangés en double haie, & armés de leurs arcs & de leurs carquois, avec les enſeignes déployées. Les officiers paroiſſoient à la tête, vêtus de leurs habits de cérémonie, qui ſont les mêmes que ceux des autres mandarins. Entre les rangs de cette milice, on avoit mis les trompettes, les hautbois, les tambours & toutes les marques de la dignité impériale, qui étoient portées par des hommes vêtus d'une grande robe de taffetas rouge, ſemée de cercles à taches blanches : elles étoient précédées par quatre éléphans qu'on avoit amenés exprès de Pé-king, & dont les harnois étoient magnifiques : on nomme ces éléphans les *porteurs des pierreries de la couronne*, quoiqu'ils n'en aient jamais ni ſur leurs harnois, ni dans les grands vaſes de cuivre dorés dont ils ſont chargés. On voyoit auſſi pluſieurs chevaux de main de l'empereur ſuperbement équipés.

Toutes ces diſpoſitions étant achevées, les grands de la cour, les officiers de la maiſon impériale & ceux des tribunaux ſe placèrent à leur rang & ſans confuſion; les régules & les princes du ſang, *Mantcheous* & *Mongous*, ſe rangèrent à la gauche de l'empereur; la droite fut réſervée pour les *Han* & les princes *Kalkas* : enſuite on conduiſit à l'audience le grand *Lama* Houtouktou & ſon frère Touchtou-han, le principal des trois *Han Kalkas*. Le *Lama* étoit vêtu d'une grande robe de ſatin jaune, avec une bordure de martre; il portoit par-deſſus une écharpe couleur de ſang de bœuf, relevée par-deſſus l'épaule; il avoit la tête & la barbe raſées. Son bonnet étoit une eſpèce de mitre de ſatin jaune, avec quatre coins retrouſſés & garnis de zibeline très-noire & très-fine; ſes

& le même nombre de pièces de soie & de toile. Il donna aux autres des titres & des présens suivant leur qualité. Ce

bottines étoient de satin rouge, dont le pied alloit en pointe avec un petit galon jaune sur les coutures. Deux seuls *Lama* entrèrent avec lui dans l'enceinte intérieure, & il fut introduit par le président du tribunal des *Mongous*. Son frère, qui marchoit après lui, portoit une grande veste de brocard d'or & de soie, mais fort sale, & il avoit la tête couverte d'un bonnet de fourrures moins belles que celles du *Lama*. Ce prince n'avoit aucune suite; un des premiers officiers de la garde impériale lui servit d'introducteur. L'empereur reçut debout ces deux princes sous le grand pavillon qui étoit immédiatement devant sa tente, & ne souffrit pas pas qu'ils se missent à genoux : il les prit par la main pour les relever, au moment qu'ils alloient s'agenouiller. Ce monarque étoit revêtu de ses habits de cérémonie, qui consistoient en une veste longue de brocard à fond jaune, chargée de dragons en broderie d'or & de soie, & par-dessus une robe à fond de satin violet, sur laquelle paroissoient quatre grands cercles, chacun d'un pied de diamètre, remplis de deux dragons en broderie d'or; un des cercles étoit immédiatement sur l'estomac, un second au milieu du dos, & les deux autres sur les manches. Son bonnet n'avoit rien d'extraordinaire, qu'une grosse perle placée sur le devant. Il portoit au col une espèce de chapelet à gros grains d'une sorte d'agathe, mêlée de corail; ses bottines étoient de simple satin noir. Les deux princes ses fils, & les régules étoient à-peu près vêtus de même, mais moins richement. L'audience dura près d'une demi-heure : on apporta en cérémonie un petit coffre qui renfermoit un seau avec des lettres-patentes que l'empereur accordoit à Touchtou-han, auquel il conservoit le titre de *Han*.

Au sortir de là, on conduisit les deux princes proche du grand pavillon préparé hors du troisième parc. L'empereur s'y rendit aussi, & s'assit, à la manière des orientaux, sur une estrade. Ses fils étoient placés derrière lui sur un coussin à terre; les régules de Pé-king, ceux des *Mongous*, & les autres princes du sang se rangèrent sur deux lignes à sa gauche; vis-à-vis d'eux, & à la droite de l'empereur, se mirent les trois princes *Kalkas* qui avoient le titre de *Han*, avec le grand *Lama* à leur tête. Ce pontife occupa toujours la première place, & reçut les honneurs avant les trois *Han*. Quoique les deux frères de l'empereur assistassent à la cérémonie, ils n'avoient pas le premier rang parmi les régules; ce fut un oncle de l'empereur, fils du frère aîné de Chun-tchi; après lui étoient le frère aîné, le cadet de l'empereur & les autres régules suivant leur rang, assis à terre sur des coussins comme les trois *Han*, derrière lesquels on voyoit sept à huit cens *Taikis* ou princes du sang des *Han Kalkas*, aussi assis à terre en quinze ou vingt rangs : les grands de l'empire paroissoient dans le même ordre. A l'arrivée de l'empereur toute l'assemblée se tint debout, & demeura dans cette situation pendant que les

monarque se sépara d'eux les laissant pleins d'admiration pour

princes *Kalkas* rendirent hommage. Aussi-tôt que l'empereur se fut placé sur son siége, les officiers du tribunal des *Mongous* allèrent prendre ces princes & les conduisirent à trente pas de l'estrade. Lorqu'ils furent rangés en ordre, un officier du tribunal des cérémonies leur dit en Tartare : — Mettez-vous à genoux. Ils s'y mirent à l'instant ; ensuite le même officier leur cria : — Battez de la tête contre terre. Aussi-tôt ils battirent trois fois de la tête. L'officier leur dit : — Levez-vous. Aussi-tôt ils se relevèrent. Un moment après : — Mettez-vous à genoux. Ils fléchirent encore le genou, & recommencèrent à battre trois fois de la tête, pour rendre à l'empereur le salut, qui consiste en trois génuflexions & neuf prosternations. Les *Lamas* furent dispensés de cette cérémonie, parce qu'ils ne l'observent jamais à l'égard d'un séculier. L'empereur en ayant apperçu quelques-uns parmi les *Taïkis*, qui rendoient hommage en qualité de princes du sang *Kalkas*, ordonna qu'ils fussent séparés de cette troupe, & placés à la tête de cinq ou six cens *Lamas* de leur nation. Le grand *Lama* & son frère, qui avoient eu leur audience particulière, ne rendirent point l'hommage ; mais ils demeurèrent aussi debout, de même que les princes & les grands de l'empire.

Après cet hommage solemnel, les princes *Kalkas* furent conduits par les mêmes officiers aux places qui leur étoient marquées. Ils y trouvèrent des tables couvertes de viandes, & servies en vaisselle d'argent, au nombre de près de deux cens. Elles étoient chargées en pile, & à plusieurs étages, de bœuf, de mouton & de gibier ; les piles d'enbas consistoient en pâtisseries, en confitures & en fruits secs Le grand *Lama* & les trois *Han* eurent chacun leur table particulière, ainsi que les deux fils de l'empereur & les régules du premier ordre. Les autres étoient deux, trois ou quatre à la même table, assis suivant leur rang sur des coussins ; les *Tai-ki*, qui n'en avoient pas, s'assirent à plate terre. Avant qu'aucun des convives touchât aux mets qu'il avoit devant lui, les deux maîtres-d'hôtel de l'empereur allèrent chercher les tables qui lui étoient destinées & les apportèrent avec beaucoup de respect, aidés par les autres officiers de la bouche : elles étoient servies en vaisselle d'or. Le chef du gobelet lui ayant présenté à genoux sa coupe remplie de thé, faite d'une espèce d'agathe avec un cercle d'or, tous les assistans se mirent à genoux pendant qu'il but, & battirent la terre de leur front. Les fils de l'empereur, les régules, les princes du sang & les *Taïkis* burent ensuite le thé : on eut grand soin d'en donner aux régules de Pé-king en même temps qu'aux trois *Han Kalkas*. Avant que de boire, & après avoir bu, chacun fléchit un genou en se baissant vers la terre. Comme les *Lamas* ne boivent jamais que dans leurs propres coupes, on eut l'attention de présenter au grand *Lama* celle dont il se servoit. Le même cérémonial s'observa pour le vin & les viandes. L'empereur offrit lui-même du vin au grand *Lama*, aux trois *Han* & à une vingtaine de *Taïki* : ils reçurent cet honneur à genoux devant l'estrade, tenant

la magnificence avec laquelle il les avoit traités, & il reprit le

de l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1691.
Kang-hi.

d'une main la coupe & frappant de la tête contre terre. Les officiers de gobelet ſervirent enſuite du vin aux *Taïkis*, aux *Lamas* & aux autres convives. Ce feſtin fut entremêlé de divertiſſemens exécutés par des danſeurs de corde, qui firent divers tours de ſoupleſſe. Il y eut auſſi des marionnettes, qui jouèrent à-peu-près comme en Europe. Les *Kalkas*, qui n'avoient jamais vu ce ſpectacle, oublioient de manger, par l'admiration qu'il leur cauſoit. Le grand *Lama* parut inſenſible à ces frivolités; il fut le ſeul qui conſerva un air grave, & il demeura les yeux baiſſés avec une contenance fort ſérieuſe. Le lendemain du feſtin, le grand *Lama*, les trois *Han*, ainſi que les principaux *Taïkis*, furent appellés pour recevoir les préſens que l'empereur leur deſtinoit : il donna au grand *Lama* mille *taëls* en argent; à chacun des trois *Han* quinze pièces de ſatin, avec quelques grands vaſes d'argent pour le thé, pluſieurs habits complets à la *Mantchéou*, tels que les portent, dans les cérémonies, les régules & les princes du ſang. Il joignit à ces préſens des pièces de toile pour leurs domeſtiques, une grande quantité de thé & de ſelles brodées. Cinq des plus proches parens des trois *Han*, furent créés régules du ſecond ordre; d'autres princes *Kalkas*, furent faits régules du troiſième ordre, & quelques-uns eurent le titre de *Kong*. Tous reçurent des habits à la *Mantchéou*, dont ils ſe vêtirent à l'inſtant, & depuis ils ne parurent plus devant l'empereur qu'avec ces habits : le grand *Lama* lui-même, ne conſerva de ſon ancien habillement, que ſon écharpe rouge & ſes bottines. Cette cérémonie fut ſuivie d'une collation, accompagnée de muſique & de tours des danſeurs de corde comme la veille.

Le jour ſuivant l'empereur fit la revue des troupes qui l'avoient accompagné, & parcourut les rangs dans le plus grand ſilence; on n'entendit pas même les trompettes ni les tambours, & aucun officier ne lui rendit le ſalut. Ces troupes étoient compoſées de quatre mille cavaliers armés de flèches, de deux mille mouſquetaires à cheval, d'un bataillon de ſept à huit cens fantaſſins, & de quatre à cinq cens canonniers, ſans y comprendre les officiers & la ſuite de l'empereur, qui formoient un corps de ſept à huit cens chevaux, non plus que les eſcadrons que chaque régule avoit amenés de Pé-king, au nombre de dix mille chevaux & de douze cens hommes d'infanterie. L'artillerie conſiſtoit en ſoixante-dix piéces de campagne, toutes de bronze, dont huit plus groſſes que les autres, étoient dorées, avec des ouvrages rélevés en boſſe, & traînées ſur des chariots peints en rouge. L'empereur s'étant placé ſur une éminence, les vit défiler devant lui; alors on entendit ſonner quatre trompettes fort ſourdes, que les Tartares nomment *lapa*, & dont ils ſe ſervent pour donner le ſignal du combat. Elles ſont de cuivre, & longues de neuf pieds, mais ſi peſantes, qu'il faut qu'un homme la ſoutienne ſur une fourche, tandis que l'autre l'embouche. L'empereur fit faire quelques décharges de mouſqueterie & de canon devant les princes *Kalkas*. Après

ch

chemin de Pé-king, où il arriva le douze de la cinquième lune.

Le seize de la douzième lune les Européens Su-gé-chin &

---

avoir fait retirer ses troupes, il s'exerça à tirer de la flèche avec un arc si fort, qu'aucun des princes *Kalkas* ne put le bander. Il les régala ensuite d'une course de chevaux, nommée *Paohyai* : les chevaux étoient montés par des danseurs de corde, qui couroient à bride abattue, se renversoient sur leur cheval, jettoient les jambes & le corps tantôt à droite, tantôt à gauche sans toucher à terre, quoiqu'ils ne se tinssent qu'avec la main au crin des chevaux. Un homme couroit devant eux, comme pour leur servir de guide. Ils firent plusieurs fois la culbute sur la selle, la tête renversée en bas & les pieds en l'air, & couroient dans cette posture, ou bien ils s'asséyoient sur le col du cheval en faisant d'autres tours. A ce divertissement succéda celui de la lutte des *Kalkas* contre des athlètes *Mantchéous*, *Mongous* & Chinois : les premiers eurent l'avantage. Cette journée fut terminée par la visite que reçut l'empereur des femmes & des filles des princes *Kalkas*. Il leur fit servir une collation, & les régala de musique & du jeu des marionnettes. Ces princesses avoient à leur suite des filles qui ne se marient point, & qui sont sous la direction des *Lamas*.

L'empereur visita lui-même le grand *Lama*; & le jour marqué pour le départ, il lui donna une audience, après laquelle il fit lever le camp. Les trois *Han* & les *Taiki* se trouvèrent rangés en haie sur son passage, & se mirent à genoux pour recevoir ses derniers ordres. Quantité de *Kalkas* réduits à la misère, se présentèrent aussi sur son chemin pour implorer du secours : il leur en fit donner suivant leur qualité & leurs besoins. Avant de partir, il envoya un détachement à l'endroit où le grand *Lama* tenoit sa cour, & d'où le *Kaldan* l'avoit chassé. Il fit demander à ce prince si, contre sa parole, il étoit dans l'intention de conserver un pays qui ne lui appartenoit pas, & de commettre des hostilités contre les sujets de l'empire. Le commandant avoit ordre de le traiter avec douceur, s'il paroissoit disposé à se retirer, mais de l'attaquer s'il marquoit trop de fierté. L'armée qui étoit partie de Pé-king dès le commencement du printemps, reçut ordre de demeurer campée sur les frontières du côté de Koukou-hotun jusqu'au retour du détachement envoyé pour observer le *Kaldan*. L'empereur assigna quelques terres au jeune *Han* Chassactou, âgé seulement de dix à onze ans. Ce prince s'étoit comporté avec beaucoup de dignité dans l'assemblée générale; & comme il n'avoit pas encore été reconnu *Han*, Kang-hi le créa régule du premier ordre. Enfin l'empereur reprit, en chassant, la route de Pé-king : il fit une partie du chemin par terre, & l'autre sur l'eau. Le prince héritier, en habits de cérémonie, avec peu de suite, vint au-devant de lui à deux lieues de la capitale, où il entra, suivant *Gerbillon*, le quatorze de juin, à cinq heures & demie du matin, pour éviter la chaleur du jour. *Editeur.*

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1691. *Kang-hi.*

Ngan-to (1), chargés de l'astronomie du tribunal des mathématiques à la place du président Min-ming-ngo (2), que l'empereur avoit envoyé en Europe, présentèrent à ce prince un placet, pour se plaindre de la conduite de Tchang-pong-ké, vice-roi de la province du Tché-kiang, qui avoit proscrit la religion chrétienne. Ils disoient dans leur mémoire que ce vice-roi avoit donné des ordres rigoureux pour faire abattre les *Tien-tchu-tang* (églises) & briser les planches des livres que Yn-to-tsé (3) avoit fait imprimer. Ils lui rappelloient les bienfaits dont il les avoit comblés; & que si la religion Chrétienne méritoit les reproches dont on vouloit la flétrir, lui-même, dans la visite qu'il avoit faite des provinces méridionales de son empire, n'auroit pas traité avec autant de distinction les Européens qu'il y avoit rencontrés. Ils lui exposoient les services rendus à l'état par Tang-jo-ouang (4), qui s'étoit appliqué à reformer l'astronomie du tribunal des mathématiques, & dont les corrections se trouvoient conformes aux mouvemens des cieux; travail long & opiniâtre, dont le succès avoit excité contre l'auteur la haine de Yang-kouang-sien, & failli causer sa perte. Ils alléguoient les travaux de Nan-hoaï-gin (5), qui avoit présidé le tribunal des mathématiques après Tang-jo-ouang, & les soins qu'ils se donnoient eux-mêmes depuis plus de vingt ans, & par son ordre, pour traduire en Chinois & en Tartare les traités d'Europe sur le *Ki-ho* (la géométrie), le *Tien-ouen* (l'astronomie), le *Souen-fa* (l'arithmétique), le *Lu-lu*

(1) Les PP. *Thomas Péreyra* & *Antoine-Thomas*, jésuites.

(2) Le P. *Grimaldi*, jésuite.

(3) Le P. *Intorcetta*, jésuite Italien.

(4) Le P. *Adam Schaal*, jésuite Allemand.

(5) Le P. *Ferdinand Verbiest*, jésuite.

(la musique) & le *Ké* ou *Kiong-li* (la philosophie & la physique). Ils faisoient encore valoir le travail des Européens employés, la première année de Chun-chi, à diriger la fabrique des armes, & la fonte des canons, ignorée en Chine; les négociations dont Min-ming-ngo avoit été chargé à la cour de Russie, en vertu d'une commission scellée par le tribunal de la guerre; ce qu'ils avoient fait eux-mêmes aux conférences de Nipchou, où ils avoient été envoyés avec la qualité de mandarins du troisième ordre, pour y conclure un traité de paix avec les *Oros*. Ils terminoient leur mémoire par un éloge de la bonté du cœur de ce monarque, qui prenoit également sous sa protection les étrangers comme ses sujets; & ils lui représentoient que ce n'étoit point l'appât des richesses ni l'intérêt, mais l'amour de la vérité, qui leur avoit fait braver de si grands dangers pour venir dans ses états annoncer une religion qui ne leur inspireroit pas un zèle si pur, & ne leur auroit pas fait surmonter autant d'obstacles, si elle étoit fausse & dangereuse.

L'empereur lut avec attention ce placet, qu'il envoya au tribunal des rites, avec ordre de délibérer sur son contenu & de lui en faire son rapport. Le tribunal s'assembla plusieurs fois; & comme l'affaire paroissoit avoir été déja décidée la huitième année de Kang-hi, le jugement qui avoit été porté alors servit de base à la réponse qu'il présenta à l'empereur. Ce prince ne la trouvant pas conforme au desir qu'il avoit de traiter favorablement les Européens, donna ordre au tribunal des ministres d'état de se réunir avec celui des rites pour examiner de nouveau l'affaire. Le lendemain ces deux tribunaux s'étant assemblés au palais, la séance dura long-temps; enfin ils rendirent ce jugement, intitulé seulement du nom du tribunal des rites:

« Moi, Koupataï, sujet de Votre Majesté, président du tri-

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1692.
Kang-hi.

» bunal des rites, présente très-respectueusement ce placet.
» — Il a été d'abord observé par le tribunal, sur l'affaire communiquée, que les Européens qui sont en Chine ont traversé de vastes mers pour s'y rendre des extrêmités de la terre » à travers mille dangers, attirés par la haute sagesse de V. M. » & par ses grandes vertus, qui font l'admiration de l'univers. » Maintenant ils sont chargés de la direction de l'astronomie & » du tribunal des mathématiques ; ils ont signalé leur zèle pour » faire construire des machines de guerre & fondre des canons, » qui ont été d'un si grand secours dans les dernières guerres » civiles. On leur doit de la reconnoissance pour les services » qu'ils ont rendus dans la négociation de la paix avec les *Oros*, » conclue à la satisfaction de tout l'empire. On ne peut les » accuser d'avoir causé aucun trouble, ni rien fait contre la » raison : la doctrine qu'ils enseignent n'est point mauvaise, ni » capable de séduire le peuple. On permet d'aller aux temples » des *Lamas*, des *Ho-chang* & des *Tao-ssé*, & on défend d'aller » dans ceux des Européens ; cette distinction ne nous paroît » point raisonnable. Nous estimons donc qu'on doit laisser » subsister toutes les églises qui sont dans l'empire, & permettre indistinctement d'y aller prier & brûler des parfums » sans inquiéter personne à ce sujet. Nous attendons l'ordre de » V. M. pour faire exécuter cette décision dans toute l'étendue » des états soumis à son obéissance ». Elle fut rendue le trois de la deuxième lune, par dix-sept grands de l'empire, dont onze étoient du tribunal des ministres d'état ; l'empereur la signa de sa propre main, & la renvoya au tribunal des rites, avec l'ordre suivant de la faire publier dans toutes les provinces : « Vous, » vice-rois, recevez avec respect les ordres de votre souverain ; » ne manquez pas de les exécuter ponctuellement ; qu'ils soient

» intimés à tous les mandarins de vos jurifdictions, & rendez » compte de ce que vous aurez fait pour les faire obferver ».

Les affaires de Tartarie occupoient bien plus férieufement l'empereur & la cour que celles des Européens. Le *Kaldan*, efprit toujours inquiet & remuant, faifoit des courfes continuelles depuis le Kerlon, pays des *Kalkas*, jufqu'au Si-haï, contrée habitée par les *Eleutes*. Il mettoit à contribution les peuples qu'il rencontroit fur fon paffage; mais les chofes n'étoient point portées à des extrêmités qui exigeaffent une guerre déclarée. L'empereur mettoit d'ailleurs tous fes foins à faire régner la paix dans les vaftes pays de la Tartarie, & à empêcher fur-tout que Tféouang-rabdan n'en vînt à une rupture ouverte avec le *Kaldan*, dont il avoit fujet de fe plaindre fortement. Kang-hi envoya Mati, officier du tribunal, lui porter des préfens capables de l'appaifer & de l'engager à facrifier fon reffentiment au bien de la paix.

Mati partit à la cinquième lune de Pé-king, & étant arrivé fur les frontières du Chen-fi, il demanda à Sun-ffé-ké, grand général des troupes de cette province, une efcorte qui le conduisît au moins jufqu'à Hami. Cet officier lui accorda foixante hommes, avec chacun deux chevaux & un chameau pour porter le bagage. Lorfqu'il n'étoit plus qu'à cinq ou fix *ly* de Hami, il fut attaqué par cinq cens hommes des troupes du *Kaldan*, qui le tuèrent & enlevèrent prefque toute fon efcorte, à la réferve de vingt-quatre hommes qui fe fauvèrent à Hami, avec deux de leurs officiers bleffés. Cette nouvelle étoit à peine rendue publique, qu'il arriva à Pé-king un envoyé du *Kaldan* pour faire hommage & demander en même temps qu'on renvoyât les *Kalkas* dans leur ancien pays, excepté Touchtou-han & Tchépfuntanpa, qui refteroient fur les terres de l'empire.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1692. *Kang-hi.*

Malgré l'inſulte faite à la dignité impériale par le maſſacre de ſes ſujets, Kang-hi n'écoutant que ſon inclination à la douceur, écrivit encore au *Kaldan* pour eſſayer de le ramener à des ſentimens de paix. Il lui rappella le dernier traité qu'il avoit juré ſolemnellement de ne point enfreindre, & l'obligation où un prince eſt de tenir inviolablement ſes promeſſes. Prenant enſuite un ton plus ferme, il lui diſoit : « J'apprens qu'au mépris de vos ſermens, vous, & Tſéouang-rabdan, ne pouvez » vivre dans l'union ; auſſi-tôt que je ſuis inſtruit de vos démê» lés, je fais des démarches pour les aſſoupir. J'envoie un des » mandarins de mes tribunaux porter des paroles de paix, & » vos gens, comme des barbares, le maſſacrent inhumaine» ment ! Je vous fais juge, ſi une action auſſi atroce ne crie pas » vengeance, & ſi elle peut être approuvée par un prince qui » doit donner à ſes ſujets l'exemple de la juſtice ? La lettre que » Mati portoit à Tſéouang-rabdan eſt ſans doute tombée entre » vos mains ; de quelle honte n'avez-vous pas dû être accablé, » lorſque vous en avez fait lecture ? Vous avez violé ſans pu» deur le droit des gens. Chez toutes les nations, les ambaſ» ſadeurs des princes, fuſſent-ils en guerre ouverte, ont été » regardés comme des perſonnes ſacrées. Après la bataille de « Oulan-poutong, qu'elle conduite ai-je tenue envers vos » envoyés ? avez-vous à vous plaindre du traitement que j'ai » exercé à leur égard ? J'ai fait conduire au-delà des limites de » l'empire plus de mille de vos ſoldats faits priſonniers ; & on » leur a fourni, par mes ordres, tout ce qui leur étoit néceſ» ſaire. Je pouvois cependant les traiter en rebelles, & expier » dans leur ſang votre révolte & leur infidélité ; auriez-vous » pu me reprocher même d'uſer du droit que j'avois incon» teſtablement de retenir vos envoyés ? Je vous ai donné un

» exemple qu'il vous est honteux de n'avoir pas suivi. On m'a
» vu traiter vos députés avec distinction, & les combler de
» caresses ; j'ai sacrifié mon ressentiment au desir que j'ai de
» voir régner la paix parmi vous.

» Vous me demandez de renvoyer les *Kalkas* dans leur ancien
» pays ! quoi, vous exigez que je les remette à la discrétion
» d'un ennemi implacable ? quelle opinion auriez-vous de
» mon humanité ? Rappellez-vous le serment dont vous avez
» scellé le dernier traité de paix. Me méconnoîtriez-vous déja
» pour votre souverain, & le *Talaï-Lama* pour votre maître ?
» Vous ne respectez plus ses sages conseils ni mes ordres ; que
» dois-je penser d'une conduite qui manifeste le parjure &
» l'esprit de révolte ? Je veux bien vous avertir, pour la der-
» nière fois, que si le repentir ne suit de près votre faute,
» j'irai, les armes à la main, vous demander raison de tant
» d'outrages ».

Cependant le *Kaldan* mettoit tout en usage pour corrompre la fidélité des *Mongous :* le desir de se venger des *Kalkas* étoit le moindre de ses projets. Il envoya Tchortsi de Erdéni à Péking, sous le prétexte de rendre hommage ; mais dans la vérité, pour semer la division & débaucher les principaux d'entre les *Mongous*. L'empereur informé de la trahison, la lui reprocha par la lettre suivante : « Je n'ai point de passion qui égale
» celle de faire jouir tous les peuples des avantages d'une paix
» solide ; c'est le mobile de toutes mes actions. J'ai cherché à
» m'attacher, par des bienfaits, les princes tributaires de mon
» empire ; leur obéissance & leur soumission ont été la me-
» sure des graces dont je les ai comblés. La confiance que
» je leur ai inspirée par ma conduite, en a déterminé plusieurs
» à se donner à moi sans réserve, & ils m'instruisent avec

De l'Ére Chrétienne. *Tsing.* 1692. *Kang-hi.*

» exactitude de tout ce qui peut intéresser mon service & » celui de l'empire.

» Cessez donc d'être surpris, si j'ai été informé que vos » envoyés ont abusé de leur nom & de leur qualité pour » répandre des lettres séditieuses parmi les *Mongous* ; vous » n'avez tiré de votre perfidie que la honte d'avoir échoué. » Les *Mongous* indignés, ont été les premiers à me découvrir » vos intrigues & vos menées sourdes. Il est étonnant que l'ex- » périence ne vous ai pas rendu moins confiant dans l'exé- » cution de vos trames criminelles ; comment avez-vous pu » vous flatter que les *Mongous* quitteroient mon service pour » se ranger sous vos loix ?

» A la bataille de Oulan-poutong, la plupart de vos gens, » saisis de crainte, vous abandonnèrent pour venir se donner » à moi. J'ai refusé de les recevoir ; je vous renvoyai même » les prisonniers que j'avois faits. Il n'en étoit aucun qui ne » retournât avec regret. Connoissez, prince, l'étendue des » malheurs que vous vous préparez. Vos sujets n'aspirent qu'à » secouer votre joug & à changer de maître ; ceux mêmes à » qui vous donnez votre confiance, vos envoyés, sont les pre- » miers à chercher l'occasion de vous tromper impunément. » Vous ne faites aucun cas des conseils du *Talaï-Lama*, ni des » ordres réitérés que je vous ai adressés. Vous vous jouez des » sermens solemnels ; toute votre conduite semble marquée » au coin de la mauvaise foi. Je remets cette lettre à vos » envoyés ; lisez-là avec attention : puisse-t-elle vous faire » appercevoir l'abîme où vous vous précipitez ! »

A la quatrième lune de cette trente-deuxième année de son règne, Kang-hi fut attaqué d'une fièvre maligne qui fit craindre pour sa vie. Les médecins du palais ne négligèrent aucun

aucun des moyens que l'art leur fournissoit pour le guérir ; mais ils les épuisèrent envain, & aucun remède n'eut de succès. L'empereur se ressouvint alors que Tchang-tching & Pé-tsin lui avoient vanté la vertu de remèdes (1), apportés d'Europe, auxquels il avoit lui-même donné le nom de *Chin-yo* (2) ; voyant que les soins de ses médecins ne lui étoient d'aucun soulagement, il proposa lui-même de prendre le remède des Européens. Les médecins s'y opposèrent avec opiniâtreté, alléguant qu'il y auroit de la témérité à faire, sur l'empereur même, l'expérience d'un remède inconnu. Trois des plus fameux furent de même avis, & ajoutèrent qu'il seroit convenable de suspendre pendant quelques jours toute espèce de drogue, afin d'examiner la marche de la nature & de découvrir plus sûrement le caractère de la maladie ; mais l'empereur, à l'insçu de ses médecins, prit le spécifique Européen, & le soir du même jour il se trouva sans fièvre : il continua d'aller de mieux en mieux les jours suivans. Cependant quelque temps après il ressentit de nouveau plusieurs accès d'une fièvre intermittente, lesquels, quoiqu'assez légers, lui causèrent de l'inquiétude. Ce nouvel accident lui fit donner l'ordre de publier, par toute la ville, que si quelqu'un avoit un spécifique contre la fièvre, il eût à venir sans délai en donner avis au palais ; & que ceux qui en étoient attaqués, pouvoient se présenter pour être guéris. Il chargea quelques-uns des grands officiers du palais de recevoir les remèdes qu'on apporteroit, & de les administrer aux malades.

Parmi ceux qui s'annoncèrent pour avoir des recettes infail-

(1) La pâte des pauvres.

(2) Remedes divins. C'est la signification des deux termes Chinois.

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
Tsing.
1693.
Kang-hi.

libles, un *Ho-chang* se fit remarquer par sa singularité, & divertit les courtisans. Ce bonze se présenta, d'un air grave & les mains vuides, devant les officiers nommés par l'empereur, & demanda qu'on le conduisît auprès du puits le plus profond du palais, d'où ayant tiré un sceau d'eau, il en remplit un vase de porcelaine, qu'il posa à terre; ensuite il la reprit, & se tournant vers le soleil, les mains élevées, il la lui offrit. Le charlatan réitéra la même cérémonie vers les quatre parties du monde, en faisant des gestes & des contorsions ridicules; alors il présenta le vase aux quatre grands nommés par l'empereur, en les assurant qu'aucune fièvre ne pouvoit résister à la vertu de cette eau mystérieuse. Tout ce qu'il y avoit là de spectateurs se mirent à rire; on ne laissa pas cependant de faire prendre de cette eau à quelques-uns des fébricitans; mais le prétendu remède se trouvant sans efficacité, le *Ho-chang* fut chassé du palais comme un imposteur.

Les Européens, Tchang-tching, Hong-jo & Pé-tsin (1), se rendirent aussi au palais avec une certaine provision de quinquina; ils le présentèrent aux quatre grands, & leur enseignèrent la manière de l'administrer. On en fit, dès le lendemain, l'essai sur plusieurs malades, qu'on garda à vue, & qui furent guéris dès la première prise. Les grands chargés de veiller aux expériences, rendirent compte à l'empereur de l'effet étonnant du remède; & ce monarque se seroit déterminé à en prendre dès l'instant, si le prince héritier ne s'y fût opposé, & n'eût même fait des reproches aux grands d'avoir parlé si avantageusement d'un remède dont on faisoit la première expérience. Ceux-ci se justifièrent, en disant que ce spé-

(1) *Gerbillon*, *de Fontaney*, & *Bouvet*, jésuites.

cifique, loin de pouvoir jamais nuire, étoit au contraire salutaire même en santé, & ils offrirent d'en prendre. Le prince s'étant fait apporter du vin, voulut lui-même en faire le mêlange avec l'écorce péruvienne, & sur les six heures du soir il en donna une prise à chacun des quatre grands, qui se retirèrent chez eux, & dormirent fort tranquillement sans éprouver la moindre incommodité.

L'empereur passa fort mal cette nuit. Sur les trois heures du matin, il fit appeller Soukétou ; & ayant su que lui & les trois autres grands avoient pris du quinquina, sans en avoir éprouvé aucune incommodité, il n'hésita plus à en prendre lui-même, & sa fièvre disparut. L'usage qu'il en fit pendant quelques jours, le rétablit parfaitement. KANG-HI récompensa ceux qui avoient marqué du zèle pour lui procurer des remèdes efficaces ; mais il punit sévérement les trois médecins qui avoient proposé de laisser agir la nature, & de suspendre tout remède. Le tribunal des crimes, devant lequel ils furent traduits, les ayant condamnés à mort, l'empereur commua leur peine en celle de l'exil. Il récompensa les Européens, auxquels il publioit qu'il étoit redevable de la vie, & leur fit présent d'une maison (1) située dans le *Hoang-tching* ou l'enceinte du palais, qui avoit appartenue à un gouverneur du prince héritier, qu'on avoit exilé, & dont les biens avoient été confisqués. Il ordonna au tribunal des édifices publics d'y faire toutes les réparations & les changemens qu'ils deman-

(1) C'est la première maison que les jésuites aient eu en Chine. Ils y ont fait bâtir une très-belle église, aux frais de l'empereur. Voyez la position de cette maison & de cette église dans le Plan de Pé-king, dressé par ordre du gouvernement Chinois, & publié par MM. de l'*Isle* & *Pingré* en 1765 ; il se trouve à Paris chez *Lattré*, rue Saint-Jacques. *Editeur.*

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1693. *Kang-hi.*

deroient; & les ayant fait venir au palais, il les admit en sa présence (1) & les assura de sa protection. Il fit remettre à Pé-tsin (au P. Bouvet) des présens pour le roi de France, en lui recommandant d'informer ce monarque de la faveur qu'il venoit de leur accorder.

A cette époque, Poliétou, officier de Oula, accusa Chatsin, prince de *Kortchin*, d'entretenir avec le *Kaldan* des liaisons contraires aux intérêts de l'empire: on l'en avoit déja taxé après la bataille de Oulan-poutong. L'empereur répondit que ce prince lui étoit attaché depuis trop long temps, pour soupçonner sa fidélité. L'officier de Oula insista, & fit passer à KANG-HI le placet suivant:

« Dans le voyage que je fis chez les *Eleutes*, je rencontrai » Tsirhalan-kérong, envoyé du *Kaldan*; dès qu'il sut que j'étois » un *Taïki*, il me demanda si je connoissois le prince de Kor- » tchin: & comme je l'assurai que j'étois un de ceux en qui il » avoit le plus de confiance, il me conduisit à l'endroit où il » avoit pris son logement; & aprés un repas que nous fîmes » ensemble, & avoir exigé que j'en fisse le serment devant » l'image de *Foë*, il me remit une lettre pour le prince de » Kortchin. Cet envoyé me fit présent d'une peau de zibeline » & d'un habit de drap de *Ngan-nan*. Nous nous séparâmes, » en nous promettant réciproquement le secret ».

KANG-HI ne communiqua à personne cet avis; mais lorsque tous les princes *Mongous* & *Kalkas* vinrent à la cour pour les fêtes du commencement de l'année suivante, & que ceux de Kortchin furent arrivés, il les manda, & leur dit: « J'ai su,

(1) Le quatre juillet 1693. Voy. dans le VIII[e] *Recueil des Lettres Edifiantes*, la lettre du P. *de Fontaney*, en date de Tchéou-chan, port du Tché-kiang, le quinze février 1703. *Editeur.*

» qu'après la bataille de Oulan-poutong, vous aviez envoyé » un de vos gens au *Kaldan ;* tout le monde en prit sujet de » soupçonner que vous étiez d'intelligence avec ce rebelle ; » les grands & les généraux des troupes vous ont même accusés » d'avoir le dessein de vous joindre à lui contre moi. Poliétou, » officier de Oula, a rassemblé plusieurs preuves pour donner » couleur à cette accusation ; mais me rappellant que depuis » Taï-tsou & Taï-tsong, mes ancêtres, vous vous êtes montrés » fidèles dans toutes les occasions, je n'ai pas hésité à rejetter » ces impressions. Je vous avouerai cependant que je ne puis » dissiper entiérement les nuages qui s'élèvent dans mon es- » prit ». Alors Chatsin, prince de Kortchin, ôtant son bonnet, se jetta aux pieds de l'empereur, en s'écriant qu'après tant de preuves de leur zèle pour son service, il étoit affligeant d'être soupçonnés, & qu'ils mériteroient les derniers châtimens, s'ils poussoient l'ingratitude jusqu'à oublier ses bienfaits. Il prit à témoin de son attachement pour la famille impériale, tous les princes assemblés, comme autant de garans de sa fidélité, s'il venoit à l'empereur le moindre soupçon à cet égard. KANG-HI parut persuadé de la sincérité de ces protestations : l'état des affaires de Tartarie exigeoit qu'il n'approfondît point une accusation de cette nature ; il craignoit d'obliger le prince de Kortchin à se déclarer ouvertement. De tous les *Mongous* c'étoit le plus puissant, & jusques-là il avoit été inviolablement attaché aux *Mantchéous.*

Pendant que le *Kaldan* continuoit de semer la division dans la Tartarie ; l'empereur, de son côté, prenoit toutes les précautions nécessaires pour assurer le repos des frontières de la Chine, & se mettre en état de perdre son ennemi, s'il le forçoit d'en venir aux dernières extrêmités. Sous prétexte de

prendre le divertiſſement de la chaſſe, il fit un voyage en Tartarie, & envoya ordre à Sapſou, grand-général du département de Hélong-kiang, de ſe tenir prêt à conduire ſes troupes, ainſi que celles de Chin-yang & de Oula, ſur les frontières, dans des lieux où elles puſſent facilement trouver leur ſubſiſtance. Ce général lui écrivit qu'il paroiſſoit néceſſaire, avant de mettre les troupes en marche, de ſavoir les diſtances & de marquer les campemens, en faiſant reconnoître les endroits qui pourroient fournir de l'eau & du fourrage. L'empereur envoya en conſéquence Tchang-taï, mandarin du tribunal de la guerre, Tégout & Tiéteou, mandarins du tribunal des affaires étrangères, meſurer les diſtances. On trouva, de Chin-yang à Soyoltſi, quatorze cens cinq *ly*, qu'on pouvoit faire, étant preſſés, en vingt-cinq jours, & en trente-neuf jours d'une marche ordinaire; depuis Merghen juſqu'à Soyoltſi, onze cens ſoixante-dix-ſept *ly*, ou vingt jours de chemin en marchant à grandes journées, & trente-un jours d'une marche plus rallentie. Les ſeize cens cinquante *ly*, depuis Kirin-oula juſqu'à Soyoltſi, pouvoient ſe faire en vingt-neuf jours, & avec moins de diligence, en quarante-huit journées.

Le *Kaldan* inſtruit des diſpoſitions de la cour, n'oublioit aucun des moyens qu'il croyoit capables de fortifier ſon parti. L'ambition étoit ſa ſeule divinité; il lui ſacrifia la religion de ſes pères, & ſe fit Mahométan, dans l'eſpérance de gagner les Tartares qui ſuivoient cette ſecte. Il ſema la diviſion parmi les *Mongous* au ſujet de la religion de *Foë*, cherchant à brouiller les ſectateurs du *Talaï-Lama*, en faveur de qui il ſe déclaroit, avec ceux qui s'attachoient au parti de Tchépſuntanpa, que ſoutenoit particuliérement l'empereur de la Chine. KANG-HI, attentif à veiller ſur toutes les démarches du *Kaldan*, ne

fut pas long temps ſans être inſtruit que l'on voyoit dans la Tartarie des couriers qui alloient continuellement de la cour du *Kaldan* à celles des princes *Mongous* & du *Talaï-Lama*, & que le but principal de ces négociations, étoit de ſemer la diviſion parmi les *Mongous*. Il prévit les ſuites fâcheuſes qui pouvoient en réſulter, & donna ordre au *Talaï-Lama* & à tous les princes *Mongous*, de ne recevoir ces couriers qu'autant qu'ils ſeroient munis de lettres de créance ſcellées du ſceau des princes qui les enverroient. Il ordonna en même temps à la garniſon de Koué-hoa-tching, d'arrêter tous ceux qui ne montreroient point de paſſe-ports revêtus des formes preſcrites.

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1693.
Kang-hi.

Le *Kaldan*, informé des préparatifs qu'on faiſoit contre lui, & des ordres de raſſembler les plus grandes forces pour l'accabler, dans le cas où il s'avanceroit ſur les frontières de l'empire, chercha à détourner l'orage qui le menaçoit. Meïſſeſſan, un des ſeigneurs de ſa cour, ſe rendit, de ſa part, auprès de l'empereur pour le complimenter & lui donner avis qu'il alloit conduire ſes troupeaux dans les pâturages du côté de Tamir. L'empereur lui fit cette réponſe : « Votre conduite, & les » termes même des dépêches que vous m'adreſſez, prouvent » que vous vous écartez des vrais principes de la raiſon & » des égards que vous me devez. Vous n'avez ceſſé de m'écrire » que vous ſuiviez avec reſpect les inſtructions du *Talaï-Lama*; » & le *Talaï-Lama* lui-même, ſéduit par les démonſtrations » artificieuſes d'un zèle hypocrite, m'a adreſſé en votre faveur, » au printemps dernier, les plus inſtantes ſollicitations pour » obtenir le pardon des fautes, dont il n'ignore pas que vous » vous êtes rendu coupable, & afin que je vous conſervaſſe le » titre de *Han*. Aujourd'hui vous me faites prévenir que vous » allez conduire vos troupeaux du côté de Tamir ; mais

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1694. *Kang-hi.*

» Meïssessan, votre envoyé, me parle, en votre nom, de » manière à me convaincre que vous regardez ce pays comme » à vous. Est-ce donc là où aboutit votre docilité aux conseils » du *Talaï-Lama ?* votre conduite n'est-elle pas entiérement » contradictoire ? Des paroles, & aucun effet, voilà ce qu'elle » manifeste : croyez-vous par là vous concilier les esprits? Tant » de promesses illusoires, l'honneur si peu respecté, des devoirs » dont vous avez contracté l'obligation par les hommages que » vous m'avez rendus, & que vous ne remplissez point; tout » doit révolter contre vous. Un prince qui manque de fidélité » peut-il en exiger des autres ? Puissiez-vous ouvrir enfin les » yeux sur l'abîme que vous creusez sous vos pas ! J'ai chargé » votre envoyé de ma réponse : elle est celle d'un maître ou» tragé ; mais qui sacrifieroit son ressentiment au bien de la » paix, si l'on pouvoit en espérer avec vous ».

Quelque temps après, le grand général Féyanko, élevé depuis peu à la dignité de *Pé*, écrivit de Koué-hoa-tching, où il faisoit sa résidence, que Sélinter, officier de Toumet, ayant à son retour de Tamir, pénétré plus de quarante *ly* dans le pays, avoit rencontré au sud de la montagne Tsiramotaï, un parti d'*Eleutes* qui avoient fait feu sur sa suite, & que s'étant mis en état de les repousser, ils avoient pris la fuite. Comme cet officier n'avoit avec lui que neuf personnes, craignant que les *Eleutes* ne vinssent en plus grand nombre, il s'étoit lui-même retiré, marchant jour & nuit, afin de se dérober à leur poursuite. Cet avis s'accordoit avec ce que le *Kaldan* avoit fait dire, qu'il alloit au pays de Tamir ; & il décida l'empereur à mettre quelques troupes en campagne ; en conséquence il envoya ordre à Chin-yang de faire partir deux mille hommes de Ningouta, & mille de Hélong-kiang. On tira de Pé-king quinze

quinze mille hommes ; & sur ce qu'on apprit que le *Kaldan* s'approchoit du Kerlon, l'empereur envoya des ordres dans les provinces qui devoient fournir des troupes, de les tenir prêtes à partir. Il dépêcha en secret vers Chatsin, prince de *Kortchin*, pour l'inviter à le venir joindre dans le pays de Moulan, où il prenoit le divertissement de la chasse ; & il lui assigna Kéroulan-soutaï, où il se rendroit pour conférer avec lui. Le prince de Kortchin s'y trouva au jour marqué. L'empereur l'ayant fait entrer dans sa tente, lui dit : « Le *Kaldan*, » vous le savez, foule depuis long-temps aux pieds tous les » principes de l'honneur & de la probité ; méchant, fourbe » & turbulent par caractère, jamais nous ne pourrons espérer » de repos tant qu'il verra le jour ; j'ai juré sa perte, je la dois » à ma gloire & à mes peuples qu'il vexe & qu'il opprime. » Voilà le but des grands préparatifs de guerre qui m'occupent. » Je sais que la nouvelle n'en parviendra pas plutôt jusqu'à » lui, qu'il cherchera à nous échapper par la fuite, & qu'il » attendra que j'aie retiré mes troupes pour recommencer ses » hostilités. Voici, d'après l'expérience que j'ai de sa conduite, » quel seroit mon projet pour nous défaire de ce méchant » homme. J'ai appris, par Poliétou, que le *Kaldan* vous a solli- » cité de vous joindre avec lui ; il faut que vous ayez l'air de » vous rendre à son invitation, lui écrire que vous êtes à sa » disposition avec vos dix bannières, & qu'à son approche » des frontières de l'empire, vous passerez de son côté. Je ne » doute pas qu'il ne donne dans ce piège ; tombant alors sur » lui à l'improviste avec toutes mes troupes, nous le prendrons » infailliblement ». L'empereur termina cette conférence en faisant présent d'un de ses propres habits au prince de Kortchin.

Le général Sapsou s'étoit aussi mis en mouvement, & se

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1695. *Kang-hi.*

tenoit prêt à marcher au premier ordre avec trente-cinq mille quatre cens trente hommes, tirés des troupes de Chin-yang, de Kirin-oula, de Merghen, de Hélong-kiang & des autres provinces de son gouvernement. L'empereur fit faire un grand nombre de cuirasses de coton qu'il destina pour la cavalerie, & même pour l'infanterie. C'étoient une espèce de corcelets matelassés & fort épais. Des mandarins furent chargés d'en faire venir cinq mille du Tché-kiang, trois mille du Kiang-nan, deux mille du Fou-kien, mille du Kiang-si & autant du Chan-tong.

A cette époque le *Homkoulan* & trois autres officiers du *Kaldan* vinrent se donner à l'empereur. Ces transfuges avoient d'abord été sujets du *Taïki* Ho-rabdan, qu'ils avoient quitté pour passer au service du *Kaldan.* Ils avoient déserté de Payen-oulan, & étoient venus, avec beaucoup de peines & de fatigues, se ranger sous les drapeaux de Kang-hi. On sut par eux que le *Kaldan* étoit resté au pays de Hopto, depuis la deuxième lune jusqu'à la huitième; qu'il étoit venu camper à la source du Kerlon, où le *Taïki* Ho-rabdan, Tantsila & Tantsin-gomoup l'avoient joint avec environ trois mille soldats. Ce chef des *Eleutes*, après avoir passé le Kerlon, avoit mis à contribution les *Kalkas* Namoutcha-toin & Parhou; puis descendant le Kerlon, il étoit allé à Payen-oulan avec environ six mille hommes, conduisant avec lui les troupeaux qu'il avoit enlevés à Namoutcha-toin, & à quelques autres de ses voisins. Tséouang-rabdan, campé à Kéluna-pirha, ne vivoit pas en bonne intelligence avec le *Kaldan*, & n'avoit même aucune communication avec lui. Un grand nombre de sujets de ce dernier passèrent dans le camp de Tséouang-rabdan.

Quelque temps après l'empereur fit choisir, dans les troupes

des huit bannières, trente-sept mille sept cens trente soldats, robustes & aguerris, destinés à l'expédition qu'il méditoit contre les *Eleutes*.[1] Les grands furent chargés de faire, sans délai, les provisions de guerre & de bouche nécessaires pour cette armée. On promit, aux mandarins qui avoient perdu leurs places, de les rétablir, s'ils se distinguoient dans cette guerre; & pour animer les officiers actuellement de service, on s'engagea à les récompenser, en leur donnant des mandarinats plus élevés que ceux auxquels ils pouvoient prétendre.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1695. *Kang-hi.*

A la première lune de l'année suivante (*1696*), KANG-HI indiqua pour le quatorze un grand festin, auquel il invita tous les officiers qui devoient être de l'expédition. Le jour fixé pour cette fête, ce prince tint sa cour avec la plus grande pompe. Il parut d'abord sur son trône dans la salle d'audience, environné de ses grands, de ses gardes & des ministres d'état, tous assis sur des siéges magnifiquement ornés, & chacun suivant son rang & sa dignité. Paroissoient ensuite, à droite, les mandarins de guerre jusqu'au pont *Kin-choui-kiao*, & à gauche les mandarins chargés des vivres; après eux, à la droite, les généraux des troupes Chinoises; au-delà du pont, les officiers subalternes, assis de chaque côté; au-delà de la porte *Ou-men*, étoient assis pareillement les mandarins reformés, les docteurs, les lieutenans & le corps de l'artillerie. Une symphonie bruyante ouvrit la fête: alors l'empereur ayant fait approcher le *Pé* Féyankou, qu'il avoit nommé grand-général de cette expédition, il lui présenta une coupe de vin. Cet officier l'ayant reçue à genoux, se leva, descendit les marches du trône, se mit de nouveau à genoux, & vuida la coupe après qu'il eut frappé la terre de son front. Les officiers généraux, Tartares & Chinois, reçurent le même honneur, ainsi que les mandarins

1696.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1696. *Kang-hi.*

des vivres; tous obſervèrent le même cérémonial. L'empereur ordonna enſuite à ſes gardes-du-corps de préſenter, en ſon nom, du vin à tous les autres officiers. Ceux-ci reçurent la coupe à genoux, & vinrent, dix par dix, la boire au bas des degrés du trône, après avoir frappé la terre de leur front une ſeule fois. Cette cérémonie dura près de deux heures. Lorſque le feſtin fut fini, le grand maître de la maiſon impériale, ſuivi des gens qui compoſoient ſon tribunal, diſtribua des pièces de ſoie au grand général, aux gardes-du-corps, à tous les lieutenants-généraux.

Quelques jours après, l'empereur déclara qu'il vouloit envoyer deux armées contre le *Kaldan;* que l'une, ſous les ordres du grand général Féyanko, iroit le chercher du côté de l'oueſt, & qu'il commanderoit l'autre en perſonne. Le miniſtre d'état Ouang-hi, tous les grands des neuf tribunaux & les cenſeurs de l'empire, étonnés de ſa réſolution, allèrent en corps lui faire des repréſentations & le prier de ne pas s'expoſer aux dangers & aux fatigues d'une guerre contre un ennemi qu'une ſeule armée pouvoit réduire. Ce prince loua leur zèle; mais il leur ſignifia qu'il partiroit le quatorze de la deuxième lune, & que dans la crainte que le *Kaldan*, informé qu'il marchoit en perſonne contre lui, ne lui échappât par la fuite, il envoyoit en avant un détachement ſous la conduite de Hornita, afin de l'attirer dans le pays de Oulan-poutong.

Suivant les derniers avis reçus, le *Kaldan* étoit alors campé à Payen-oulan, vers le nord des frontières des *Mongous*. KANG-HI perſuadé que quand il verroit les forces de l'empire prêtes à fondre ſur lui il n'oſeroit riſquer le ſort d'une bataille, envoya ordre de faire avancer un corps compoſé de mille cavaliers de Tcha-hao, d'en prendre autant dans les troupes de Kor-

tchin & de Honniot, & d'y joindre dix mille hommes tirés des gardes des princes *Kalkas*, avec leurs troupes légères. Les instructions adressées aux commandans de ces différens corps, portoient en termes exprès d'attaquer sans relâche le *Kaldan*, & de ne point quitter prise qu'ils ne l'eussent entiérement détruit. Les princes *Mongous* reçurent également ordre de se rendre sur les bords de la rivière Ourhoeï : & d'y attendre l'empereur, dans l'armée duquel ils devoient être employés.

Dans ces entrefaites, un envoyé de Tséouang-rabdan arriva à la cour. Il venoit offrir à l'empereur des raretés de son pays, & se plaindre du *Kaldan*, qu'il traitoit de prince sans honneur & sans foi. Il avoit encore la commission de représenter que le commerce des sujets de son maître avec la Chine, ne pouvoit leur être avantageux tant que la permission de le faire ne seroit accordée qu'à deux cens personnes. L'empereur, sur le rapport du tribunal des affaires étrangères, permit d'en augmenter le nombre jusqu'à trois cens, & il chargea l'envoyé de porter cette réponse à Tséouang-rabdan, avec une lettre, dans laquelle il prevenoit ce prince de ne point s'effrayer, non plus que les *Turfan*, s'il avoit mis trois armées en campagne; qu'elles étoient destinées à punir le *Kaldan* & à venger les peuples des maux qu'il leur causoit. Il fit accompagner cet envoyé à son retour par Tchang-min, mandarin du tribunal des ministres d'état, & par un officier du tribunal des affaires étrangères, qui portèrent, de sa part, à Tséouang-rabdan vingt pièces de soie, deux services de tasses, l'un d'argent & l'autre de bois rare, avec un habit de cérémonie doublé de peau de renard, un bonnet de zibeline, une ceinture ornée de pierres précieuses, des bottes de cuir & des bas de bottes de brocard.

Le général Féyan-ko, chargé d'examiner les routes les plus

commodes pour les marches depuis Koué-hoa-tching jusqu'au pays de Karong, où étoit le rendez-vous des trois armées, envoya les instructions suivantes:

« Depuis Koué-hoa-tching jusqu'à Karong, il se présente » deux chemins faciles; l'un par Mounaï, qui conduit en » vingt jours au pays de Karong; & l'autre par Koentolun, » plus court d'une journée que le premier. Sans qu'il soit né» cessaire de creuser des puits, on trouve par-tout sur ces deux » routes des petits ruisseaux & des sources qui donnent de » très-bonne eau. Il y a encore deux chemins; l'un par Koton» purhusun, qui ne demande que treize jours de marche, & » sur lequel on trouve dix à douze puits; l'autre, par Karpaï» tchahan-kouteng, qui offre, ainsi que le premier, dix à douze » puits par chaque journée; mais ce dernier chemin est le » plus long, il faut dix-sept jours pour le faire. Par-tout ailleurs » on ne trouve point d'eau; les puits qu'on est obligé de creu» ser à deux, trois, cinq & six pieds de profondeur, ne don» nent que de très-mauvaise eau, pleine de sable & de vase ».

D'après ces instructions, l'empereur lui dépêcha le *Lama* Channan-tortsi, & le lieutenant-général Hoyusi, pour lui porter l'ordre de faire creuser des puits où il n'y auroit point de sources d'eau vive ni de rivière. Il lui fit encore dire de garder auprès de lui le *Lama*, qui pourroit lui être d'une grande utilité, parce qu'il savoit la langue des *Mantchéous* & des *Mongous*.

L'armée que l'empereur commandoit en personne, étoit composée de trente-sept mille sept cens hommes, tirés des troupes de Pé-king & de la province de la cour, auxquels se joignirent plus de quarante mille hommes des bannières des *Mongous* & des *Kalkas*. Féyanko avoit sous ses ordres cinquante-cinq mille six cens hommes, en partie Chinois & en partie

Mantchéous & *Mongous*. La troisième armée, dont le commandement fut confié au général Sapsou, étoit de trente-cinq mille quatre cens trente hommes effectifs. Indépendamment de ces forces, quinze mille, tant mandarins reformés que docteurs & bacheliers, devoient escorter les convois & marcher à la suite des armées. Un nombre considérable de valets grossissoit encore cette multitude; chaque soldat *Mantchéou*, *Mongou* & Chinois étant servi en campagne par des domestiques attachés à sa personne (1); de sorte qu'on peut évaluer à un million d'hommes les trois armées qui passèrent en Tartarie pour cette expédition.

Tous les préparatifs étant faits, le tribunal des rites détermina les cérémonies qui seroient observées au départ de l'empereur; & le tribunal de la guerre régla la marche des troupes de la manière suivante : « Après que Sa Majesté aura offert un » sacrifice au Tien, elle se tranportera à la salle de ses *ancêtres* » pour les avertir de son départ; delà, sortant de son palais, » elle se rendra, par la grande rue de *Ngan-ting-men*, à la porte » de la muraille de terre de ce fauxbourg, où les soldats des » huit bannières l'attendront sous les armes. Les troupes lé» gères feront l'avant-garde. Les fils de l'empereur qui le sui» vront à cette expédition, marcheront à la tête de leurs ban» nières avec les gardes-du-corps de la même bannière. Les » canonniers *Mantchéous* formeront les premiers rangs; après » eux, les canonniers Chinois des bannières, & les soldats

(1) Un corps de huit à dix mille cavaliers effectifs, se compte ordinairement pour quarante ou cinquante mille hommes, parce qu'on y comprend les valets que les Tartares font servir de soldats dans l'occasion, & qu'ils instruisent de jeunesse à tirer de l'arc & se mettre en état d'occuper une place de cavalier ou de fantassin. Ces valets sont avantageux à leurs maîtres en ce que ceux-ci profitent de leur paie; & même, si ces valets font quelque action de valeur, c'est le maître qui en reçoit la récompense. *Editeur.*

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1696.
Kang-hi.

» Chinois ſuivront immédiatement. Dès qu'ils verront paroître » l'empereur, ils le ſalueront de trois coups de canon, & ſe » diſpoſeront à marcher. Lorſque Sa Majeſté arrivera au mi- » lieu du camp, alors tous les officiers & les ſoldats, le ſalue- » ront, ſans deſcendre de cheval, avec une profonde incli- » nation, & ſe mettront en marche. Les princes qui ne ſuivent » point l'empereur à la guerre, & tous les mandarins, ſe pla- » ceront à droite & à gauche ſur ſon paſſage, à la ſuite de » l'armée ; lorſque ſa majeſté paſſera, ils le ſalueront profon- » dément, les deux genoux en terre. Les lieutenans-généraux » & les officiers de la garde qui ſeront en faction, ne quit- » teront point leurs poſtes pour aller conduire Sa Majeſté.

» L'armée ſera diviſée en ſeize brigades, deux de chaque » bannière, ſans y comprendre le corps de l'artillerie. La grande » brigade de la bannière jaune ſera commandée par le prince » Yn-yéou, ſeptième fils de l'empereur. Il aura ſous lui le lieu- » tenant-général Touskar ; pour ſous-lieutenans-généraux, » Talychen, Chantchilong, grand du palais, allié à la famille » impériale, & Ouenta, inſpecteur-général de la milice. La » petite brigade de la même bannière, ſera commandée par » Sourſa, prince *Peïlé*, & il aura ſous lui les ſous-lieutenans- » généraux Kartchin & Sitchou.

» La grande brigade de la bannière toute jaune, marchera » ſous les ordres du prince Yn-ki, cinquième fils de Sa Ma- » jeſté, qui aura pour lieutenant-général Pahoentaï, & pour » ſous-lieutenans Hokana-ſontchu, du tribunal des miniſtres » d'état, & Pouctar, grand du palais. La petite brigade de » la même bannière obéira à Pou-ki, de la famille impé- » riale ; le lieutenant-général Tchéou-pou-chi, & le ſous-lieu- » tenant Moulo-hoen ſerviront ſous lui.

» Le

» La grande brigade de la bannière toute blanche, sera com-
» mandée par Ouotcha, prince du second ordre du titre de *Sin-kiun-ouang*, & aura pour lieutenant-général Hoſſitan, » & pour ſous-lieutenans, Horna & Serden, du tribunal des » miniſtres d'état. La petite brigade de la même bannière, » marchera ſous les ordres du comte de Tien-tchu, de la » famille impériale, ayant ſous lui le lieutenant-général Ché-» ouen-yng, & le ſous-lieutenant Ou-ché-pa.

» Le prince Yn-tſing, quatrième fils de Sa Majeſté, ſera à » la tête de la grande brigade de la bannière toute rouge, & » aura ſous lui le comte de Tchang-taï, le lieutenant-général » Tſichi, le ſous-lieutenant Faka, l'ancien préſident du tribunal » des rites Koupataï, & Hoa-hien, ceinture rouge & aſſeſſeur » dans le tribunal des miniſtres d'état. Le comte de Sié-tchu, » de la famille impériale, commandera la petite brigade de la » même bannière, & aura le lieutenant-général Octſiha, & le » ſous-lieutenant Tchatactou pour ſubordonnés.

» Yohi, prince du ſecond ordre du titre de *Ko-tching-kiun-ouang*, conduira la grande brigade de la bannière blanche-» bordée, avec les lieutenans-généraux Karma & Sanké, & » le ſous-lieutenant Nadaï. Ourtchen, prince *Peïlé*, comman-» dera la petite brigade de la même bannière, ayant ſous lui » le lieutenant-général Souhé.

» La grande brigade de la bannière rouge-bordée, ſera ſous » les ordres du prince Yn-tchi, troiſième fils de l'empereur, » aidé par le comte Fouchen, le lieutenant-général Sanchatſi, » Sirta, aſſeſſeur d'un tribunal, Sanpao, du tribunal des mi-» niſtres d'état. Le comte Sounou, de la famille impériale, » aura le commandement de la petite brigade de la même » bannière, & Houhé pour ſous-lieutenant-général.

» La grande brigade de la bannière toute bleue, aura pour » chef Tantchin, prince du premier ordre du titre de *Yen-tsing-ouang*, & sous ce prince, le sous-lieutenant-général » Tchaï-moupou & Tchang-chéou, du tribunal des ministres » d'état. La petite brigade de la même bannière, sera com- » mandée par Harsa, de la famille impériale, & par Tson- » kouli, en qualité de sous-lieutenant-général.

» Kiého, prince du premier ordre du titre de *Kang-tsing-* » *ouang*, sera à la tête de la grande brigade de la bannière » bleue, & sous lui, Hornita, grand du palais, & Ouofeï, » sous-lieutenant-général & de la famille impériale. Loupin, » prince *Peïlé*, guidera la petite brigade, avec l'ancien lieu- » tenant-général Kataï, & le sous-lieutenant Louchékou.

» L'artillerie des bannières jaune-bordée & blanche, sera » sous les ordres du comte Holuntaï, lieutenant-général, dans » un camp séparé des autres, & il aura sous lui le comte » Sien-tching-hien, sous-lieutenant-général. Celle des deux ban- » nières entiérement jaunes & rouges, sera commandée, dans » son camp particulier, par le lieutenant-général Ouang-yong- » yu & le sous-lieutenant Tchang-so-tchi. L'artillerie de la » bannière blanche-bordée, & de la bannière toute bleue, » sera soumise au lieutenant-général Li-tching-tsong, aux sou- » lieutenans Leï-ki-tsien & Yu-oueï-pang, & aura son camp » particulier comme les autres, de même que celle des ban- » nières rouge & bleue, l'une & l'autre bordées, qui sera » sous la direction du lieutenant-général Feï-yang-kou, & du » sous-lieutenant Pasaï, de la famille impériale ».

Tout étant réglé pour le départ, l'empereur fit un sacrifice solemnel au Tien, & lui adressa cette prière : « La trente-cin- » quième année de KANG-HI, le vingt-septième de la seconde

» lune, recevez mon hommage, protégez le plus soumis de » vos sujets, souverain Ciel, suprême Empereur! J'invoque » votre assistance, avec une confiance respectueuse, dans la » guerre que je me vois forcé d'entreprendre. Vous m'avez » comblé de faveurs : un peuple immense reconnoît ma puis- » sance, & vous avez signalé sur moi les effets d'une protection » toute extraordinaire. J'adore dans le silence & le respect » vos bienfaits; je ne sais comment manifester la reconnois- » sance qui me pénètre. Mon desir le plus ardent a toujours » été de voir les peuples de l'empire, & même les nations » étrangères, jouir des douceurs de la paix. Le *Kaldan* détruit » mes plus chères espérances; il seme par-tout le désordre; » il foule aux pieds vos loix, & méprise les ordres de son » souverain, qui tient votre place sur la terre : c'est le plus » faux & le plus méchant de tous les hommes. Vous m'avez » accordé une première victoire sur lui : je l'ai défait & ré- » duit aux dernières extrémités. Ses malheurs n'ont apporté » aucun changement à sa conduite; aux violences déclarées, » il substitue l'intrigue & la cabale; il se joue des sermens les » plus sacrés. Objet de la haine du genre humain, ô Tien, » sans doute qu'il a mérité votre colère! Le seul dessein de » venger la terre & de punir ses forfaits me met les armes à » la main. Je tiens de vous le droit de faire la guerre aux » méchans. Pour m'acquitter de ce devoir, je marche en per- » sonne à la tête de mes troupes, que je divise en plusieurs » corps afin d'investir le *Kaldan*. Mon départ est fixé au troi- » sième jour de la seconde lune. Prosterné devant vous, j'im- » plore votre secours, & je vous offre ce sacrifice, animé » de l'espérance d'attirer sur moi vos graces signalées. Je ne » forme qu'un seul vœu; celui de faire jouir d'une paix

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* *1696.* *Kang-hi.*

inaltérable le pays immense sur lequel vous m'avez établi ».

Après les cérémonies du sacrifice, l'empereur se rendit à la salle de ses *ancêtres*, pour les avertir, suivant la coutume, de l'expédition qu'il alloit faire en Tartarie. Les deux jours suivans furent employés à achever les préparatifs qui regardoient spécialement sa personne. Il partit de Pé-king, le trente de la deuxième lune (1)

Le nombre prodigieux de chariots qui transportoient les bagages ne pouvoit manquer d'embarrasser la route. L'empereur en avoit formé deux divisions, dont la première devoit sortir de la grande muraille par Kou-pé-kéou, l'autre par Tou-ché-kéou. Cette sage précaution fut insuffisante : la négligence des officiers qui commandoient les convois causa quelque désordre & retarda la marche des troupes. L'empereur, arrêté par ces difficultés, ne put aller, le premier jour de la troisième lune, au-delà de Nan-kéou (2). Il arriva le second jour à Yu-y (3), où il fallut séjourner. Le quatrième jour il coucha à Ché-ho, le cinquième à Tching-ou ; il y demeura pendant trois jours, soit pour attendre les bagages, soit pour expédier diverses affaires de l'empire qui exigeoient

(1) Ce qui revient au premier avril de l'an 1696. Les missionnaires jésuites, *Thomas*, *Péreira* & *Gerbillon* partirent avec KANG-HI. *Gerbillon* a publié un Journal exact de la route que tint ce prince, qui se fit accompagner dans cette expédition par six de ses fils. *Editeur.*

(2) Ou l'*entrée méridionale.* C'est une forteresse, dont les murs qui s'élèvent à la hauteur de trente-cinq pieds, sont de pierre de taille, seulement jusqu'à environ quatre pieds du rez-de-chaussée, & le reste d'une espèce de gros cailloux & de pierre de roc. Les crénaux sont de briques; ils sont flanqués de tours, à des justes distances. Au-dessous de la forteresse, on découvre une assez grande ville, appellée *Nan-kéou-tching. Editeur.*

(3) *Gerbillon* appelle cette ville *Yu-lin*, qu'il dit être murée. Il y a plusieurs différences entre son Journal & les historiens suivis par le P. *de Mailla. Editeur.*

de la célérité. Le neuvième jour il campa à Mao-eulh-kou, & le dixième à Tou-ché-tchin.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

Le lendemain onzième, il alla camper à Tſilun par Haſſun (1), hors de la grande muraille, où il donna divers ordres pour la diſcipline des troupes. Il fit diſtribuer aux officiers & aux ſoldats des bœufs & des moutons. L'armée commença dès lors à obſerver les réglemens du tribunal de la guerre pour la marche & les campemens.

Le douze on campa à Nohaï-hoſſou (2); le treize à Poro-hoton. Comme on y arriva de fort bonne heure, l'empereur s'exerça, avec ſes fils & les princes *Kalkas*, à tirer de la flèche, & ſe diſtingua par ſon adreſſe.

Le quatorze l'armée ſéjourna à Poro-hoton à cauſe du mauvais temps; le lendemain elle campa aux premiers lacs de Kon-onor (3). Quoiqu'il tombât de la pluie mêlée de neige, l'empereur ne voulut point entrer dans ſa tente que tous les ſoldats n'euſſent tendu les leurs. Il refuſa abſolument de ſe

(1) Ou *Chilon-palhatou*, comme ce lieu eſt appellé dans le Journal de *Gerbillon* Il dit que les terres marécageuſes étoient encore ſi peu dégélées, qu'à peine y voyoit-on la trace des voitures. *Editeur.*

(2) C'eſt ce que le Journal appelle *Nohaï-hojo*, près de la petite rivière de Chantou, qui coule de l'oueſt à l'eſt par divers détours. KANG-HI donna l'ordre de faire partir le bagage à la pointe du jour, de ne point allumer de feux avant cette heure, & de ne faire qu'un ſeul repas par jour: ce prince & ſes fils s'aſſujettirent à ce réglement pour donner l'exemple. *Editeur.*

(3) Ou *Kon-nor*, remarquable par pluſieurs étangs d'eau douce, mais où on n'apperçoit point un arbre. Malgré la chaleur & une pluie accompagnée de tonnerre, comme les jours précédens il tomba beaucoup de neige, la terre en étoit ſi couverte, qu'on ne put trouver de quoi faire du feu. L'empereur demeura expoſé au mauvais temps, avec les princes ſes fils, juſqu'à ce que les tentes fuſſent dreſſées. Ce prince infatigable & attentif à tout, donna ordre aux *Hias* de conduire les chevaux de ſa ſuite dans une vallée au nord-oueſt du camp, pour les mettre à couvert d'un vent très-froid qui ſouffloit. *Editeur.*

mettre à couvert, malgré les inſtances des grands qui l'accompagnoient ; & comme la marche de cette journée avoit été fort courte, les chariots de tranſport arrivèrent de bonne heure. L'empereur en témoigna beaucoup de ſatisfaction, & il ſe perſuada qu'il falloit rejetter ſur les officiers qui commandoient l'arrière-garde, les retardemens des journées précédentes. Il chargea l'aîné de ſes fils d'en prendre le commandement.

Le vingt-trois (1) de cette lune l'armée arriva à Ouchimok avec des peines incroyables, ſur-tout pour les chariots, à cauſe

(1) Le P. *de Mailla* a ſupprimé, ou ſes hiſtoriens ont omis, comme peu intéreſſans, pluſieurs campemens, du ſeize au vingt-trois. Le dix-ſept, le vent ayant changé à l'oueſt, la pluie ceſſa, & le ſoleil, qu'on vit luire au milieu du jour, rendit à l'empereur ſa gaieté naturelle : le mauvais temps l'avoit affligé. Touche-tou-han, & le grand *Lama* Chepzuin-tamba-houtouktou, ſon frère, vinrent ſaluer KANG-HI, qui leur fit beaucoup de careſſes.

Le dix-huit on entra dans un pays plein de petites montagnes & de collines ; la plupart encore couvertes de neige : on en traverſa quelques-unes. On campa à Queizou-poulak, à l'entrée d'un déſert ſablonneux, qui a quatre journées de largeur. Près de ce lieu eſt un lac nommé *Pojoktei*, d'environ cinq à ſix *ly* de tour.

Le dix-neuf on s'arrêta pour attendre les chariots de tranſport : c'étoit le jour de la naiſſance de KANG-HI ; mais il ne voulut pas qu'elle fût célébrée. Le lendemain il s'exerça, dans les ſables voiſins, à la chaſſe au cerf, & il leva la défenſe de faire plus d'un repas par jour.

Le vingt-un on fit quarante *ly*, preſque toujours entre de petites montagnes ſablonneuſes, remplies de bruyères, & d'une eſpèce de ſaules qui croiſſent en buiſſons. La route fut aſſez ſupportable. On campa près de Holbo, dans une petite plaine entre deux étangs. L'eau étoit fort bonne dans celui de l'eſt ; mais amère & ſalée dans l'autre. On vit pluſieurs petites mares, dont on auroit pris l'eau pour une eſpèce de lie, tant elle étoit chargée de nitre.

Le vingt-deux on continua à traverſer des montagnes de ſables mouvans, où les chemins, quoique ſoigneuſement réparés, étoient fort incommodes pour les voitures & les chevaux, qui s'y enfonçoient. On campa dans un lieu nommé *Anghirtou* (ou *Aghirtou*) ; on trouva une ſource de fort bonne eau, à dix *ly* du camp vers l'eſt.

Le vingt-trois on campa au nord d'une grande plaine, dans un lieu nommé

du mauvais temps qui continuoit; ce qui obligea l'empereur à ſéjourner le lendemain pour faire repoſer ſes troupes. Les *Mongous* étoient ſatisfaits de voir la pluie tomber, parce que

---

Houjimouk, qui tire ce nom d'un grand étang, dont l'eau eſt remplie de nitre. Il tomba de la neige pendant tout le jour & toute la nuit ſuivante, avec un vent impétueux du ſud-oueſt : l'air étoit auſſi froid qu'à Pé-king dans le cœur de l'hiver. On perdit pluſieurs chevaux, & tous les autres eurent beaucoup à ſouffrir de la diſette du fourage. On paſſa le vingt-quatre dans le même camp.

Le vingt-cinq on trouva des ſables nouveaux beaucoup plus unis, & quelquefois aſſez fermes pour rendre le chemin moins difficile. On découvroit pluſieurs tentes diſperſées. La grande plaine où l'on campa ſe nomme *Kaltou*, du nom d'un étang qui s'étend à perte de vue du côté de l'oueſt, & qui eſt environné de ſable au nord. Le froid fut extrême le matin ; & la terre étoit ſi gelée, que les traces des chevaux ne paroiſſoient pas ſur la boue. Comme il tomba beaucoup de neige pendant tout le jour, & qu'il fit un vent très-impétueux, on prit le parti de paſſer le vingt-ſix dans le même camp.

Le vingt-ſept on fit d'abord trente *ly* dans les ſables mouvans, au travers d'un pays fort inégal. Pluſieurs bêtes chargées qui s'abattirent furent abandonnées ſur la route. Pendant le reſte de la journée juſqu'à Con-nor les ſables furent plus fermes, & le pays s'ouvrit ũn peu au nord & au nord-oueſt.

Le vingt-huit la route fut ſemblable à celle du jour précédent. On campa près de Courtchahan-Nor (autrement Tchahan-Nor), grand étang, où l'on prit l'amuſement de la pêche ; mais tout le poiſſon ſe trouva de la même eſpèce, & de fort mauvais goût. Le régule du pays vint ſaluer l'empereur avec pluſieurs princes de ſon ſang, & lui fit préſent d'un grand nombre de chevaux, de bœufs & de moutons.

Le vingt-neuf on entra dans un pays plus uni, & l'on campa dans un lieu nommé *Houlouſtaï*, près de quelques étangs dont l'eau étoit chargée de nitre & d'autres ſels. Le lendemain, & le premier jour de mai, furent paſſés dans le même camp. Kang-hi, inquiet de la perte d'un grand nombre de chevaux & d'autres bêtes, déclara publiquement que, lui-même & ſon conſeil, avoient eu tort d'entreprendre le voyage dans une ſi fâcheuſe ſaiſon. Deux des princes ſes fils, ſe mirent à la tête de deux étendards qu'ils devoient commander, & marchèrent en avant, après avoir pris congé de ce monarque.

Le deux de mai le pays ſe trouva plus inégal & fort ſablonneux, mais riche en pâturage. On monta une aſſez haute montagne, & l'on crut s'appercevoir que la terre s'élevoit beaucoup. Le camp fut aſſis au ſud d'une montagne ſablonneuſe, dans un lieu nommé *Sira-ſouritou*, où l'on trouva de l'eau & du fourage en abondance. L'empereur, en cet endroit, renouvella l'ordre de ne prendre qu'un repas

les grandes séchereſſes qu'ils avoient éprouvées les années précédentes, les avoit réduits à une extrême misère, faute de pâturages pour leurs troupeaux. L'herbe croiſſoit à vue d'œil,

---

par jour. Le ſoir, les miſſionnaires aſtronomes obſervèrent que le ſoleil touchoit l'horiſon à cent douze degrés quarante minutes du point du ſud, ou à vingt-deux degrés quarante minutes de l'eſt, & que par conſéquent la variation n'étoit pas d'un degré entier. Ils trouvèrent auſſi la hauteur du pôle de quarante-trois degrés cinquante ſept minutes; ce qui s'accordoit avec la diſtance qu'ils avoient parcourue.

Le quatre on trouva un pays ouvert & fort uni, dont le fond étoit de ſable, mêlé de terre, & riche en herbe, mais sèche & flétrie. On campa à Habirhan, où étoit un grand étang. On creuſa pluſieurs puits, qui donnèrent d'aſſez bonne eau.

Le cinq on fit cinquante *ly* au nord & au nord-oueſt, dans un pays toujours fort découvert du nord au ſud. Le terrein étoit beaucoup plus ferme dans quelques endroits, où l'on voyoit de très-bons pâturages & des herbes odoriférantes, qui à peine commençoient à ſortir de terre. On campa dans un lieu nommé *Horho*, où étoient pluſieurs mares d'eau mauvaiſes à boire, ainſi que celle des puits qu'on avoit creuſés. On en fit apporter d'une fontaine ſituée à une lieue de là.

Le ſix on fit trente *ly*, droit au nord, dans un pays toujours fort découvert, mais inégal & ſtérile, où l'on ne trouva que du ſable ferme. On s'apperçut que l'on montoit plus que l'on ne deſcendoit. On campa à Keterkou, près d'une fontaine dont l'eau étoit fort bonne; ce qui n'empêcha pas de creuſer quantité de puits.

Le ſept on fit encore trente *ly*, toujours droit au nord, & dans un pays ſemblable à celui du jour précédent, montant ou deſcendant, par des degrés inſenſibles. On campa à Targhit, où on trouva une grande mare d'eau de pluie, dans un fond environné de petites collines. On fit des puits près d'une fontaine dont l'eau étoit bonne.

Le même jour arrivèrent au camp les députés que l'empereur avoit envoyé au *Han* des *Eleutes*, pour lui demander quel étoit ſon deſſein, & en vertu de quoi il s'étoit avancé ſur les terres des *Kalkas*. Ce *Han* les avoit retenus pendant trois mois, & fait garder étroitement dans une vallée, pour leur ôter toute connoiſſance de l'état de ſes troupes & de ſes affaires. Enſuite il les avoit renvoyés à pied & ſans proviſions, avec une lettre adreſſée à l'empereur, conçue en termes modeſtes; mais dans laquelle il prétendoit que ce prince ne pouvoit protéger, ſans injuſtice, un homme qui avoit commis des crimes énormes. Avant leur départ, le *Han* leur avoit dit qu'il auroit pu leur donner la mort, pour venger celle de cinq cens de ſes ſujets qu'un officier des troupes impériales avoit fait tuer l'année pré-

& ils regardoient comme une protection marquée du ciel sur l'empereur, de ce qu'il sembloit lui procurer, à point nommé, du fourage pour son armée.

Les chemins étoient si rompus, que malgré les soins du prince Ynti pour presser la marche des convois, il ne put faire que de petites journées. Ces difficultés obligèrent l'armée à s'arrêter fréquemment. Les mauvais chemins le contraignirent de séjourner également à Kaltou, à Koen-nor, à Kohosoutaï, à Tcho-han-nor & à Holosoutaï.

Le trois de la quatrième lune l'armée arriva à Sourétou, le quatre à Hapirghan, le six à Holho, dans le pays de Karong, où elle séjourna afin de donner aux chariots, qui avoient de la peine à suivre, le temps d'arriver.

Quoique les huit bannières fussent renfermées dans le même camp, on trouva facilement & abondamment les provisions nécessaires, tant pour les soldats que pour les chevaux & les bestiaux qui suivoient l'armée. Cependant l'artillerie qu'on avoit tirée de Koupékéou, & qui étoit conduite par les troupes Chinoises, restoit fort loin derrière à cause de la difficulté des chemins.

L'empereur ayant envoyé à la découverte, on lui rapporta

---

cédente, sans aucune apparence de raison, puisqu'ils étoient à la suite d'un de ses envoyés ; mais que ne consultant que sa clémence, il leur accordoit la vie Il ne leur fit pas rendre les chevaux ni les chameaux sur lesquels ils étoient arrivés ; on leur laissa seulement les vivres qu'ils avoient apportés, & qui ne durèrent que deux mois. Lorsqu'ils n'eurent plus de quoi subsister, on leur fit donner cinq chameaux maigres, après beaucoup d'instances. En les renvoyant on leur fit présent de quelques bêtes maigres, tels que des chiens, de jeunes chameaux, & des poulains qui ne leur pouvoient être d'aucun service. Trois cens cavaliers chargés de les escorter depuis Thoula, où ils avoient été gardés, jusqu'au-delà du Kerlon, leur firent faire de grandes journées à pied, sans aucune compassion.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1696. *Kang-hi.*

que le *Kaldan* étoit ſur les bords de la rivière de Toula, à dix-huit journées de Karong, & que ſon monde & ſes troupeaux manquoient de tout.

Le huit de la quatrième lune l'armée, après avoir ſéjourné à Tarkila, ſe rendit le neuf à Senſen, où elle s'arrêta quelques jours. On n'étoit plus éloigné que d'une journée & demie des frontières de l'empire. Les grands, à la tête deſquels s'étoit mis Souketou & le premier miniſtre Yſanho, jugeant qu'il étoit téméraire & imprudent à l'empereur de s'expoſer en perſonne dans un pays tel que la Tartarie, le preſsèrent de retourner à Pé-king, & de laiſſer la conduite de l'armée au prince Yu-tſing-ouang, ſon frère, & aux autres généraux employés ſous ſes ordres. Leurs craintes étoient fondées ſur le bruit qui ſe répandoit que le *Kaldan* étoit à la tête d'une armée de quatre-vingt mille hommes, dont vingt mille *Eleutes* & ſoixante mille auxiliaires, que lui avoient fourni les *Oros*. L'empereur frémit de colère à cette propoſition : « Qu'oſe-t-on » me propoſer, répondit-il avec feu ? Le *Kaldan* attaque les » *Kalkas* & les *Mongous*, mes alliés & mes ſujets; je vole à » leur défenſe, réſolu de les venger & d'exterminer le perfide » auteur de leurs maux. Je mets en campagne de formidables » armées ; je prodigue les tréſors de l'empire ; le ciel, la terre » & mes *ancêtres* ſont informés de mon expédition par les » cérémonies publiques qui ont précédé mon départ ; dans » toutes mes troupes il n'eſt pas un ſeul ſoldat qui ne con-

Le huit on ſéjourna, & le neuf on fit quarante-deux *ly* au nord. On campa dans un lieu nommé *Penzé*. Le dix on fit cinquante *ly* au nord-oueſt, & on alla camper à Kodo, où il y avoit trois fontaines & une mare, mais peu de fourage. Les miſſionnaires prirent la hauteur du pôle à midi, & la trouvèrent de quarante-cinq degrés & quelques minutes. On ſéjourna dans cet endroit, le onze & le douze,

» noiſſe mes projets de vengeance, & mes grands ſe montrent » ſi peu jaloux de ma gloire, qu'ils me conſeillent une lâcheté! » Eux-mêmes fuiroient-ils l'occaſion de réparer leurs fautes » paſſées? Des conſeils auſſi timides, le déshonneur qui en » réjailliroit ſur eux, ſont bien capables d'exciter toute mon » indignation. Loin de les écouter, je veux aller au but que » je me ſuis propoſé : j'ai juré la ruine entière du *Kaldan ;* les » grands de l'empire ne m'ont offerts leurs ſervices que pour » concourir à l'exécution de ce projet, & ſe couvrir de gloire » en y contribuant. Faites publier dans toute l'armée, que je » punirai de mort, ſans aucune diſtinction de rang ni de qualité, » tout téméraire quelconque qui oſera propoſer de retourner » ſur ſes pas & reprendre le chemin de Pé-king. C'eſt au milieu » de mille périls que les empereurs Taï-tſou & Taï-tſong, » mes ancêtres, ont élevé notre famille au degré de puiſſance » & de gloire où elle eſt parvenue: Iſſu de ces grands hommes, » ſerois-je aſſez lâche pour rebrouſſer chemin, &, comme » une femme timide que l'ombre du danger effraie, fuir aux » approches de l'ennemi? J'ai promis au grand général Féyan- » kou d'agir de concert avec lui : je crains plus que tout le » reſte, le reproche de manquer à ma parole; devancé à la

---

à cauſe du mauvais temps, & d'un vent froid & violent. Le douze, vers les dix heures du ſoir, deux officiers qu'on avoit envoyé à la découverte, rapportèrent qu'ils avoient vu, de fort près, l'avant-garde de l'armée des *Eleutes*, qui ſuivoit le cours du Kerlon, & paroiſſoit s'avancer vers les impériaux. Cette nouvelle diſſipa la mélancolie de Kang-hi & remplit le camp de joie, dans l'eſpérance que la marche ne ſeroit pas auſſi longue qu'on le craignoit. On ſouffroit beaucoup dans le camp, & la plupart des chevaux, ainſi qu'une partie des chameaux & des autres bêtes de ſomme, étoient haraſſées. Kang-hi aſſembla ſon conſeil vers minuit, & on dépêcha des couriers aux généraux des deux armées qui marchoient du côté de l'occident, pour porter l'ordre, à l'un, de ſuivre en queue l'armée ennemie, & à l'autre, de fermer les paſſages qui pouvoient faciliter ſa fuite.

» cour par la honte & l'opprobre, qui couvriroient mon » nom, comment oserois-je reparoître devant mes *ancêtres ?* L'empereur à ces mots ne pût retenir ses larmes; Tong-koueï & les autres tombèrent à ses pieds, en lui demandant pardon de la faute qu'ils avoient faite. Ce prince les releva avec bonté, & reprit un air serein.

Le treize l'armée alla camper à Soudétou, sur les limites du pays de Karong. Assez près de là, on trouva sur une pierre une inscription gravée, qui indique que les bornes de l'empire s'étendent jusqu'à cet endroit. Au sortir de Karong, le pays est rempli de monticules; mais autant que l'horison peut s'étendre, on n'apperçoit aucune montagne élevée; aussi y a-t-il moins de gibier que dans le Karong : on n'y trouve que des chèvres jaunes, des mulets sauvages, & de gros oiseaux, dont les ailes sont toutes blanches. Si l'on en excepte l'herbe, qui est abondante, ce pays n'offre rien pour la subsistance d'une armée.

Depuis Tou-che-kéou jusqu'au Karong, on compte huit cens *ly :* les jours y sont plus courts qu'à Pé-king. Depuis cette capitale jusqu'à Tou-che-kéou, il y a quatre cens vingt-trois *ly*. L'empereur ayant pris, avec un bon instrument, la hauteur du póle sur les limites du Karong, il la trouva de cinq degrés

Le treize on fit soixante-dix *ly*, droit au nord. Après en avoir fait cinquante, on sortit de la Tartarie Chinoise, c'est-à-dire, du pays qui est habité par les *Mongous*, partagés en quarante-neuf étendards, qui s'étoient soumis aux *Mantchéous* avant que ceux-ci eussent fait la conquête de la Chine : une montagne beaucoup plus élevée que les autres en marque les limites. Avant que de partir on laissa dans le camp un grand nombre de chevaux & de mulets fatigués, presque toutes les voitures de l'équipage, & une partie du bagage, avec un détachement pour la garder jusqu'au retour. Le temps étoit serein, mais extrêmement froid le matin. On campa dans la plaine de Soudétou, où il se trouva une fontaine de très-bonne eau.

plus au nord que Pé-king, c'est-à-dire, d'environ mille deux cens cinquante *ly*. Le froid se faisoit alors sentir rigoureusement au-dehors de Karong; le matin, avant que le soleil fût levé, on avoit la barbe gelée. Cette température ne nuit cependant point à la végétation, & n'empêche pas l'herbe de croître.

KANG-HI avoit envoyé, par des routes différentes, plusieurs officiers du côté du Kerlon pour apprendre des nouvelles du *Kaldan*. Le douze de la quatrième lune, deux de ces officiers rapportèrent que le neuf, à leur arrivée à Ytchar-co-kincé, ils avoient trouvé plus de deux mille *Eleutes*; & qu'étant allés sur une montagne pour observer leur position, ceux-ci, qui s'en étoient apperçus, avoient fait quelques mouvemens comme pour venir à eux, ce qui les avoit obligés de revenir sur leurs pas; que le dix, ayant rencontré un envoyé du prince de Kortchin, il leur avoit dit, qu'au commencement de cette quatrième lune, le *Kaldan* avoit décampé d'auprès de Toula pour aller du côté du Kerlon, & que lorsqu'il l'avoit quitté, ce prince étoit auprès de la montagne Tarhan. Cet envoyé leur avoit conseillé de ne pas marcher en troupe, & de se dérober promptement à la poursuite des gens du *Kaldan*, qui n'étoient pas éloignés d'eux.

Le quatorze de cette même lune, l'armée alla camper à Houlosoutaï-tchaka-nor, où elle séjourna le quinze; & le seize

Le quatorze, après soixante-dix *ly* au nord-ouest, on campa à Houloussoutaï-Tchahan Nor, près d'une grande mare d'eau, toute blanche de nitre. Le fourage y étoit meilleur que dans aucune autre partie de la route. Cette journée, au bout de dix *ly* de marche, on vit plusieurs gros blocs de marbre fort blanc, sur l'un desquels on lisoit une inscription Chinoise, qui marquoit que Yong-lo, troisième empereur de la dynastie des *MING*, avoit passé par cette route, à peu près dans la même saison où l'on étoit, lorsqu'il alloit faire la guerre aux *Mongous* de la race des *YUEN*, qui avoient été chassés de la Chine par Hong-vou son père.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1696. *Kang-hi.*

à Kara-manhi-hapirhan, où elle resta deux jours. Elle en partit pour se rendre à Sira-pouritou. L'empereur instruisit de sa marche le prince héritier, qu'il avoit laissé à Pé-king pour gouverner en son absence.

L'empereur avançoit toujours du côté du Kerlon, dans

Le quinze on séjourna pour attendre l'artillerie qui étoit restée en arrière, & le seize on campa dans un lieu nommé Kara-manguni-habirhan, où se trouva une source d'eau courante.

Le même jour on vit arriver au camp un officier d'un des régules *Mongous* soumis à l'empereur, envoyé par ordre de ce prince au *Han* des *Eleutes*, sous prétexte d'avoir dessein de se joindre à ce *Han* contre les *Mantchéous*. Il apportoit à KANG-HI la réponse que ce *Han* faisoit au régule. Il l'exhortoit à se joindre promptement à lui, promettant de s'avancer incessamment à la tète de ses troupes, aussi-tôt qu'il auroit reçu un secours de soixante mille Russes qu'il attendoit. Il marquoit encore que, s'ils défaisoient l'armée des *Mantchéous*, ils iroient ensemble droit à Pé-king, & feroient la conquête de la Chine, dont le partage se feroit entre eux. Cet officier, auquel KANG-HI fit donner cent *taëls* de récompense, ajouta que le *Han* des *Eleutes* l'avoit reçu avec plaisir; que c'étoit un prince d'une taille au-dessus de la médiocre, maigre de visage, & qu'il paroissoit âgé de cinquante ans.

Le dix-sept on séjourna pour laisser passer les troupes qu'on avoit résolu de faire marcher à l'avant-garde: elles étoient composées de trois mille hommes d'infanterie Chinoise, & de tous les mousquetaires des huit étendards, au nombre de deux mille. Ces deux corps, avec huit cens hommes de gendarmerie Chinoise, & huit cens chevaux *Mongous*, devoient composer cette avant-garde, soutenus d'une grande partie de l'artillerie. Les troupes des trois premiers étendards, avec les gardes & les officiers de la maison impériale, devoient former le corps de bataille, que KANG-HI se proposoit de commander en personne, ayant sous lui trois des princes ses fils & un régule, avec les principaux seigneurs de l'empire. L'arrière-garde devoit être composée des troupes des cinq autres étendards, chacun avec leurs régules à leur tête, & deux fils de l'empereur qui en étoient chefs.

Ce jour-là *Gerbillon* étant sorti de l'enceinte du camp par la porte du nord, vit une espèce d'arbre, ou plutôt un mât, dressé sur une hauteur assez près du camp. Ce mât avoit, de distance en distance, des chevilles qui servoient d'échellons pour y monter; au dessus étoient deux paniers, & au bas un corps de-garde. On lui dit que la nuit il y avoit des sentinelles sur cet arbre, pour découvrir de plus loin.

l'espérance de rencontrer bientôt l'ennemi. Son armée formoit trois divisions ; la première, composée des troupes Chinoises & de celles de *Tchahar*, faisoit l'avant-garde, avec le corps d'artillerie des huit bannières ; la seconde, commandée par l'empereur, avoit les gardes-du-corps, ainsi que les troupes des trois bannières jaunes-bordées, & jaunes & blanches toutes unies ; à la troisième division, marchoient les bannières entièrement rouges, bleues & blanches ; & rouges & bleues-bordées. Comme elles se trouvèrent toutes rassemblées, le dix-sept de cette lune, l'empereur en fit la revue.

Le vingt-un l'armée arriva à Sibartaï ; Norbou, membre du tribunal des affaires étrangères, qui avoit été envoyé à la

---

Le dix-huit on fit soixante-dix *ly* au nord-nord-ouest, & on campa à Ongon-élezou, où on séjourna le jour suivant. KANG-HI envoya son fils aîné, accompagné de Sosan-laoyé, un des principaux seigneurs & des premiers ministres de l'empire, pour commander l'avant-garde, avec défense néanmoins d'engager le combat, sans un ordre exprès, quand les ennemis lui présenteroient bataille ; mais de se tenir sur la défensive, en attendant qu'ils fussent joints par le reste de l'armée. Sa Majesté visita le même jour tous les quartiers qui étoient aux environs du sien.

Le vingt on fit cent vingt *ly*, presque droit au nord, & on campa au nord d'une grande plaine nommée *Sibartaï* ou *Sibartou*. On y séjourna trois jours. Un *Taïki Kalka* amena à l'empereur deux *Eleutes* qu'il avoit pris ; mais si stupides, qu'on ne put en tirer beaucoup de lumières. Ils assurèrent que le *Han* des *Eleutes*, dont l'armée ne montoit pas à dix mille hommes, ne croyoit pas que les *Mantchéous* vinssent le chercher si loin ; mais qu'il étoit résolu de les combattre, s'ils paroissoient. Le même jour, un petit officier *Mongou*, établi à Pé-king, qu'on avoit envoyé à la découverte, revint au camp, & rapporta qu'il avoit rencontré, un peu au-delà du Kerlon, un parti de trente à quarante *Eleutes* qui l'avoient poursuivi long temps, & qu'il lui auroit été difficile d'échapper, s'il ne s'étoit élevé un grand vent qui leur avoit fait perdre l'envie de le poursuivre. L'empereur lui donna pour récompense un mandarinat du cinquième ordre, qui devoit passer à ses enfans. Le soir il arriva un autre courier, qui apporta des nouvelles de la seconde armée, c'est-à-dire, de celle qui marchoit à l'ouest, & devoit aller droit à Thoula, pour couper le chemin de la retraite aux ennemis. Il dit que

découverte, vint le même jour y joindre l'empereur. Cet officier, après avoir passé le Kerlon, s'étoit avancé jusque dans le pays de Tarkiltsi, environ à cinquante *ly* de cette rivière.

---

cette seconde armée ayant beaucoup fatigué, ne pourroit arriver à Thoula que vers le trois de la cinquième lune, qui revient au deux de juin. KANG-HI tint un conseil de guerre, le vingt-deux, sur le parti qu'on devoit prendre dans la conjoncture : les uns étoient d'avis d'avancer en diligence, & de combattre l'ennemi avant qu'on manquât de vivres, pour ne pas donner au *Kaldan* le temps de se retirer; d'autres vouloient au contraire qu'on marchât à petites journées jusqu'au Kerlon, & qu'on se reposât chaque jour de marche, afin de donner aux chariots le temps d'arriver. Ils alléguoient, pour appuyer ce sentiment, que les chevaux & les autres bêtes de charge, se remettroient par degrés, & que les autres armées pourroient rejoindre pendant cet intervalle, ou suivre en queue les ennemis s'ils s'avançoient pour combattre; que se trouvant plus en forces, il y auroit plus d'ardeur dans les troupes & plus de confiance dans la victoire. Un troisième parti proposa de s'avancer jusqu'au premier lieu où l'on trouveroit de l'eau & du fourage en abondance, & d'y attendre les autres armées & les convois.

Le vingt quatre on fit cent *ly*, presque toujours au nord-ouest. On campa dans un lieu nommé Tchaban-poulak, au nord d'une grande plaine, & au sud de quelques petites collines. Deux officiers des gardes de l'empereur qui étoient allés à la découverte, virent du haut d'une montagne, à cent quatre-vingt *ly* du camp, trois hommes à cheval, qui paroissoient être des sentinelles avancés des ennemis, & que, fort loin de là, ils avoient vu beaucoup de poussière, & un amas de vapeurs qui leur avoit paru de la fumée; ils étoient persuadés que c'étoit l'avant-garde, ou du moins une partie de l'armée ennemie. On séjourna dans ce camp jusqu'au vingt, & l'empereur décida d'attendre les deux autres armées avant que de marcher à l'ennemi; qu'après la jonction on s'avanceroit lentement vers le Kerlon; & qu'au lieu d'aller au nord-ouest, on iroit au nord-est, pour remonter ensuite le Kerlon. Le vingt-six deux cavaliers *Eleutes*, armés chacun d'un fusil, & vêtus d'habits de peaux de cerfs, furent amenés au camp par un des principaux *Lamas* des Tartares soumis à l'empire; & on apprit d'eux que le *Kaldan* étoit campé entre le Kerlon & le Thoula, dans un pays découvert, avec une armée d'environ vingt-sept mille hommes, y compris les valets armés, bien résolu de combattre si on marchoit à lui. Ces deux *Eleutes* avoient été pris par les gens du *Lama*, à deux petites lieues du gros de leur armée, où on ne savoit rien de certain touchant la marche de l'armée impériale. Le *Lama* qui venoit de l'armée commandée par Fiangou-pé, ou le comte de Fiangou, assura que ce généralissime faisoit la plus grande diligence, & qu'il arriveroit au Kerlon le huit de la cinquième lune;

Etant

Etant sur le point de prendre un homme qui fuyoit, trente à quarante *Eleutes* accourus au secours de cet homme l'avoient contraint de faire une prompte retraite ; & sans un tourbillon de poussière, à la faveur duquel il repassa le Kerlon, il seroit

---

mais qu'ayant été obligé de laisser beaucoup de monde en arrière fatigué de la marche, il n'avoit plus que dix mille hommes. Il donna aussi des nouvelles de la troisième armée, commandée par le général Sun-ssé-khé ; elle étoit également réduite à dix mille hommes, & suivoit, à dix journées de distance, celle de Fiangou-pé. Le vingt-neuf KANG-HI eut le plaisir de voir arriver les troupes de l'arrière-garde & quantité de charrettes chargées de riz, qui fut distribué selon les besoins. Plusieurs chevaux moururent d'une maladie contagieuse, occasionnée par la mauvaise qualité & la disette de l'eau. Cette maladie se manifestoit par une pustule ou par une enflure à la gorge. Le temps continuoit à être fort rude, & si froid, qu'on étoit obligé de se vêtir comme en plein hiver.

Le trente-un on fit quatre-vingt-dix *ly* au nord-ouest, & on campa à Touirin, où on séjourna les trois premiers jours de juin. Dans la vue d'animer les troupes, KANG-HI distribua aux officiers généraux plusieurs de ses propres habits, & remit à tous les mandarins une année de leurs gages qui leur avoit été payée d'avance. Il fit aussi présent aux soldats, des chevaux qu'il leur avoit fait prêter ; d'un à chaque cavalier, & de trois à chaque gendarme.

Le deux de juin l'empereur fit partir deux officiers, pour aller déclarer au *Han* des *Eleutes* les motifs de sa marche ; ils étoient chargés d'une lettre & de présens qui consistoient en deux cens *taëls* d'argent, dix pièces de brocard de la Chine & d'étoffes de soie, des habits de brocard & des fruits. Il fit escorter ces envoyés par deux cens cavaliers choisis de l'avant-garde, & quatre officiers de confiance, qui avoient ordre de s'arrêter aussi-tôt qu'ils appercevroient les gardes avancées, & de laisser continuer leur route aux envoyés. S'ils ne rencontroient pas l'ennemi au lieu marqué, ils devoient revenir sur leurs pas, & laisser également avancer les envoyés, sous la conduite d'un officier *Mongou* qu'on leur avoit donné pour guide, & qui avoit ordre de revenir à toute bride aussi-tôt qu'il appercevroit quelques corps des *Eleutes*. Dans sa lettre l'empereur annonçoit au *Kaldan* qu'il étoit venu pour terminer la guerre qui affligeoit depuis si long temps les *Eleutes* & les *Kalkas*, & qu'il seroit forcé d'agir contre lui, s'il ne se prêtoit pas à quelque accommodement.

Le quatre on fit soixante *ly*, partie au nord-est, partie au sud-est, & on campa à Jdou chilou-irou-poulak, à vingt *ly* de Talan-poulak. Le cinq on fit d'abord vingt *ly* au nord-ouest, & ensuite soixante-dix *ly* droit au nord. On campa dans un lieu nommé *Roukoutchel*. On n'y étoit pas encore, que trois cavaliers du nombre des

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1696.
Kang-hi.

infailliblement tombé entre leurs mains. Il dit, qu'autant qu'il en pouvoit juger, le *Kaldan* étoit campé dans le pays de Tarkiltſi.

Le ſix de la quatrième lune, le grand général Féyankou qui étoit venu camper à l'eſt du Hon-hin, près de Sira-houlo-ſoutaï, il dépêcha de là un courier à l'empereur, pour l'informer qu'il alloit ſe mettre à la quête du *Kaldan*, & s'approcher en conſéquence de la rivière de Toula, eſpérant pouvoir arriver le trois de la lune ſuivante au pays de Kéréhoſou, à l'oueſt de la montagne Olac.

La diminution des vivres commençoit à ſe faire ſentir dans l'armée impériale; les chariots de tranſport ne pouvoient arri-

---

deux cens qui ſervoient d'eſcorte aux envoyés, vinrent annoncer qu'un parti d'environ mille *Eleutes*, les avoit ſurpris le lendemain de leur arrivée ſur le bord du Kerlon, & leur avoit enlevé quatre cens chevaux; que ces *Eleutes* avoient enſuite attaqué l'eſcorte, mais qu'ils s'étoient contentés de l'inveſtir dès qu'on leur eut dit qu'elle conduiſoit à leur *Han* deux envoyés de l'empereur. Cela n'empêcha pas cependant qu'ils dépouillèrent deux officiers qui remirent ces envoyés entre leurs mains, & ils ſe diſpoſoient à traiter les envoyés même avec une égale rigueur, ſi Tanequilan, leur commandant, ne les avoit pris ſous ſa ſauve-garde. Ces trois cavaliers s'étoient ſauvés à la faveur de la nuit pour apporter ces nouvelles: cependant, le ſoir du même jour, les deux cens hommes de l'eſcorte arrivèrent au camp; ils apprirent que les *Eleutes* s'étoient retirés vers les ſix heures du matin, & avoient repaſſé le Kerlon.

Le ſix on fit environ cent *ly*, partie au nord & partie à l'oueſt, & on campa à Yentou-pouritou. Le ſoir, un des deux envoyés revint du camp des *Eleutes*. Un *Lama*, à qui on les avoit fait parler, leur dit qu'ils ne pouvoient être préſentés au *Han*, & qu'ils étoient libres de retourner ſur leurs pas avec leurs préſens & leurs lettres. Ce prêtre ne pouvoit ſe perſuader que Kang-hi fût venu auſſi près d'eux qu'on le publioit; & il dit que, s'il avoit commis cette imprudence, il falloit que l'un d'eux ſe hatât de l'aller avertir qu'il s'expoſoit à ne pas trouver de chemin pour ſe retirer s'il paſſoit le Kerlon avec ſon armée. Le *Lama* cependant retint un de ces envoyés juſqu'à ce que le *Han* eût délibéré ſur le parti qu'il prendroit. Une troupe de cavaliers *Eleutes* qui eſcortèrent l'envoyé juſqu'à quinze *ly* du camp, ayant découvert d'une hauteur l'armée impériale, abandonnèrent cet envoyé & retournèrent au galop vers leur camp.

ver dans ces pays de ſable ; les bêtes de ſomme même s'en tiroient à grand'peine, encore ne falloit-il pas qu'elles s'arrêtaſſent trop long temps, autrement elles auroient couru riſque d'enfoncer. L'empereur, qui avoit prévu toutes ces difficultés, faiſoit ſuivre l'armée par trente à quarante mille chameaux chargés de riz & d'autres proviſions ; mais ces précautions furent encore inſuffiſantes ; & on fut obligé de ſéjourner pluſieurs jours à Tchahan-poulac, en attendant le retour des bêtes de charge qu'on avoit envoyé chercher des vivres à l'endroit où les chariots avoient été contraints de s'arrêter. L'herbe des pâturages tiroit auſſi à ſa fin ; ces raiſons déterminèrent l'empereur à faire marcher en avant trois bannières, qu'il ſuivoit à un jour de diſtance. Le premier de la cinquième lune il campa à Toring-chéri, où, dans un conſeil de guerre, il propoſa de tenter encore de ramener le *Kaldan* à des ſentimens de paix, en lui promettant une princeſſe du ſang en mariage. Les grands dirent que le *Han* étoit indigne de cette faveur ; cependant ils convinrent que ce dernier trait de bonté couvriroit de gloire l'empereur. Il fit partir en conſéquence, le mandarin Hobita avec une bonne eſcorte, commandée par Kaouarta, un de ſes gardes-du-corps, & le *Taïki* Harabdan : ils étoient précédés par quatre *Eleutes* faits priſonniers, qu'il renvoyoit, & qui étoient chargés d'avertir le *Kaldan* de leur arrivée.

Le ſept on fit ſoixante-dix *ly*, encore partie au nord & partie à l'oueſt, & on campa ſur le bord du Kerlon, dans un endroit appellé *Erdénitolohac-kerlon-poulong*, où l'empereur prit le plaiſir de la pêche. Ce jour-là, comme le précédent, toute l'armée marcha en ordre de bataille. Elle étoit diviſée en pluſieurs eſcadrons, chacun avec ſes étendards, qui offroient des figures de dragons en or, & d'autres ornemens. Chaque eſcadron étoit commandé par quelques ſeigneurs du premier rang. Les gendarmes de l'avant-garde formoient, ſur la première ligne, un gros eſcadron qui en avoit pluſieurs ſur les aîles. L'artillerie & les cavaliers-

Kang-hi joignit à sa lettre le présent d'un habit complet, plus de cent pièces de soie & vingt *taëls* d'argent. Il promettoit au *Kaldan* de lui donner pour épouse une princesse du sang aussi tôt que la paix seroit signée.

Le cinq de la cinquième lune l'empereur alla camper à Adou-tchila-arou-poulac, & le dix à Roukoutchélet; de là à Yentou-poritou, & le douze à Erdéni-toloueï.

Le mandarin Hobita arriva avec ses deux cens hommes, le cinq de la lune, près du Kerlon, sans avoir découvert aucune trace des ennemis; mais le six, les *Eleutes* l'ayant apperçu du sommet d'une montagne, fondirent sur lui, avec leur vîtesse ordinaire, au nombre de plus de mille; & après avoir fait une décharge de flèches, ils tournèrent bride avec la même célérité. L'escorte impériale fit feu de sa mousqueterie, & en coucha plusieurs par terre; Kaouarta, l'un des deux officiers qui conduisoient cette escorte, voyant la retraite des ennemis, fit porter à leur commandant la lettre de l'empereur par un mandarin, accompagné des quatre *Eleutes* prisonniers. Ceux-ci racontèrent à leurs compatriotes les bons traitemens qu'ils avoient reçus des impériaux. Tantsila, c'est le nom de leur chef, demeura frappé & interdit quand il apprit que l'empereur venoit à eux à la tête d'une armée formidable, tandis que le

---

mousquetaires marchoient à la seconde ligne; l'infanterie à la troisième, avec deux ou trois mille chevaux *Mongous* à ses côtés, & plusieurs autres escadrons de gendarmes, armés de mousquets & de flèches; enfin sur les aîles marchoit l'arrière-garde, toute composée de gendarmerie. Le bagage suivoit la troisième ligne, & chacune de ces trois lignes occupoit près d'une lieue d'étendue, excepté la première, qui étoit plus serrée. Comme chaque escadron étoit suivi d'une multitude de valets, qui menoient les chevaux & qui portoient les cuirasses de leurs maîtres, cette armée paroissoit fort nombreuse, quoiqu'elle ne fût pas de vingt mille hommes effectifs. L'empereur marchoit à la seconde ligne, accom-

général Féyankou en amenoit une feconde d'un autre côté, laquelle étoit déja campée près de la rivière de Toula ; cependant il fe chargea de porter au *Kaldan*, fon maître, la lettre qui lui étoit deftinée ; & montant fur le champ à cheval, il prit la route du camp des *Eleutes*. Kaouarta ramena l'efcorte à celui des impériaux.

Le fept de la lune l'empereur alla camper à Pouritou-fibartaï-poulac. Hobita vint le joindre en cet endroit, & lui dit qu'à fon approche les *Eleutes*, faifis de frayeur, avoient pris la fuite, & que le *Kaldan* s'étoit retiré du côté de Toula, à plufieurs journées du camp.

Le lendemain l'empereur, avec fon armée, approcha du Kerlon, & envoya Hobita affurer les *Eleutes* qu'il venoit leur apporter la paix. Le Kerlon eft une rivière peu profonde, bordée des deux côtés par de petites montagnes, affez hautes

---

pagné de fes gardes-du-corps & des officiers de fa maifon ; mais cette difpofition n'étoit que pour la marche ; dans le cas d'une bataille elle devoit changer.

Au lieu de fer, la plupart des cuiraffes étoient de coton & de foie, pliées en foixante ou quatre-vingt doubles, & enfermées entre plufieurs doubles de taffetas. Ces cuiraffes font excellentes contre le moufquet ; ce qui n'empêchoit pas que chacun ne portât fa cuiraffe de feuille de fer & fon cafque fur fon cheval, ou ne la fit porter fur un cheval de main, conduit par un valet. Ce fpectacle étoit magnifique ; tout brilloit de foie de différentes couleurs, mêlées avec l'or des cuiraffes & des étendards, qui étoient en très-grand nombre ; mais il n'y avoit ni trompettes ni tambours : les Tartares n'en ont pas l'ufage. Le jour d'auparavant l'empereur avoit envoyé au camp des *Eleutes* l'officier qui en étoit revenu depuis deux jours, & l'avoit fait accompagner d'un *Lama*. Ils avoient ordre de leur dire, de fa part, qu'il attendroit un jour entier fur les bords du Kerlon la réponfe de leur *Han*, après lequel terme il prendroit fa dernière réfolution ; qu'il leur confeilloit de l'attendre de pied-ferme pour terminer cette guerre, par une bataille ou par un accommodement.

Le huit on fit vingt *ly*, en remontant le Kerlon au fud-oueft, l'armée continuant de marcher en bataille ; elle forma divers corps particuliers fur la rive pour la commodité des pâturages, mais fans prendre la précaution de les fortifier,

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1696.
Kang-hi.

cependant pour qu'on pût découvrir les ennemis : on ne put reconnoître distinctement, à leurs divers mouvemens, s'ils alloient changer de camp ou bien joindre le *Kaldan*.

Le treize le *Kaldan* décampa, & reprit, par l'ouest, la route de ses états. L'empereur informé de sa retraite, se mit lui-même à sa poursuite à la tête de douze à quinze mille hom-

---

On apprit d'un *Eleute* transfuge, que le *Kaldan* ayant appris que l'empereur s'avançoit, avoit remonté le Kerlon à la hâte, & en effet, on trouvoit par-tout des vestiges de ses campemens. Kang-hi détacha toute la cavalerie des *Mongous*, qui montoit à trois mille hommes, & trois cens gendarmes choisis de l'avant-garde pour marcher sur ses traces.

Le neuf on fit soixante-dix *ly* au sud-ouest, en remontant encore le Kerlon. Un transfuge confirma que le *Kaldan* se retiroit en diligence vers la source de cette rivière, dans la vue de se couvrir des bois & des montagnes, & qu'il n'étoit qu'à deux cens *ly*. Il ajouta qu'il avoit entendu quelques coups de canon vers le lieu où ce *Han* s'étoit retiré, d'où on présuma que le général Fiangu-pé en étoit déja venu aux mains avec lui.

Le dix on fit encore soixante-dix *ly* au sud-ouest, & l'on campa à Kaïré-hojo : les vestiges d'un camp dans lequel on trouva quantité d'ustensiles, des chauderons & des débris de tentes, firent juger de la précipitation avec laquelle les *Eleutes* se retiroient.

Le onze on fit quatre-vingt dix *ly* à l'ouest-sud-ouest, toujours en suivant le Kerlon, mais à une demi-lieue de distance : on campa près des monts Tono & Suilhitou. L'empereur voyant que le riz commençoit à manquer, & que presque tous les chevaux étoient fort las, jugea qu'il fatigueroit inutilement son armée à la poursuite d'un ennemi qui avoit pris les devans. Il fut décidé dans le conseil de guerre, de faire un détachement de la meilleure cavalerie, soutenue par l'artillerie légère, pour donner la chasse au *Kaldan*, & que l'empereur, avec le reste de l'armée, retourneroit vers le lieu où il avoit ordonné qu'on amenât des vivres. Suivant cette résolution, Kang-hi nomma un général & des lieutenans-généraux pour commander le détachement, qui, joint aux troupes des *Mongous*, ne montoit qu'à cinq ou six mille chevaux. Ainsi, le douze, à la pointe du jour; tandis que l'empereur retournoit sur ses pas avec le reste de l'armée, le détachement suivoit le *Han* des *Eleutes* à la piste, en remontaut toujours le Kerlon.

Le treize on fit cent *ly*, droit à l'est. Pendant cette route, un courier de Fiangu-pé vint annoncer à l'empereur, de la part de ce général, qu'il étoit arrivé le quatre du mois sur les bords du Thoula ; qu'il y avoit séjourné le lendemain,

mes, l'élite de sa cavalerie. Un parti de *Mantchéous* qui marchoit en avant rencontra un *Eleute*, que ses camarades avoient abandonné, & dont le cheval s'étoit abattu, excédé de lassitude. KANG-HI renvoya ce prisonnier avec Hobita & un *Lama*, qu'il chargea de porter au *Kaldan* des présens & une lettre, par laquelle il l'engageoit à se rendre auprès de lui, ou bien d'attendre qu'il allât le trouver. Le *Kaldan* ne pouvoit se persuader que l'empereur fût réellement à la tête de l'armée qui le poursuivoit; & la certitude qu'il en eut redoubla sa frayeur. Il prit la fuite vers l'ouest avec ce qu'il pût rassembler à la hâte de ses gens, & il força la marche jusqu'à ce qu'il fût hors d'inquiétude & de danger.

Le nombre des sujets du *Kaldan* qui venoient se ranger sous

---

pour attendre quelques troupes dont la marche avoit été plus lente; qu'ensuite s'étant trouvé avec quatorze mille cavaliers en bon état, malgré la fatigue qu'ils avoient essuyée, il s'étoit avancé vers le Kerlon, en occupant avec son armée tous les passages par où les ennemis pouvoient se retirer vers le Thoula. Cette nouvelle causa la plus grande joie à l'empereur, qui campa ce jour-là à Tarhont-chaidan, & le quatorze à Koutoul-poulak. On reçut la première nouvelle que l'armée de Fiangu-pé, jointe à l'élite de celle de Sun-ssé-ké, avoit livré bataille aux *Eleutes*; mais comme ce bruit n'avoit pour fondement que le témoignage de quelques *Mongous*, qui ne rapportoient aucune circonstance de l'action, on y ajouta peu de foi. On séjourna le quinze, & on reçut des nouvelles certaines d'une victoire complette remportée sur le *Kaldan*. Ce *Han* fuyant avec précipitation devant l'armée impériale, tomba dans celle de Fiangu-pé, qui avoit pénétré par des chemins regardés jusqu'alors comme impraticables, parce que c'étoit la plus mauvaise partie du désert, & la moins pourvue d'eau, de fourage & d'habitans: aussi cette armée avoit-elle souffert des fatigues incroyables; presque toute la cavalerie étoit toute démontée & réduite, jusqu'aux premiers officiers, à mener les chevaux par la bride, pour n'en pas manquer lorsqu'il faudroit combattre. D'ailleurs elle manquoit de vivres, qu'on n'avoit pu faire avancer à temps malgré toutes les précautions imaginables: elle avoit passé onze jours avec quelques morceaux de chair de cheval & de chameaux pour toute nourriture, & plusieurs cavaliers étoient morts de misère.

Le *Han* des *Eleutes* attaqua le premier cette armée, & à peine laissa-t-il au-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1696. *Kang hi.*

les drapeaux de l'empereur augmentoit chaque jour : ils étoient attirés par le traitement que recevoient les *Eleutes* qui paſſoient du côté des impériaux.

Hobita & Norbou, que l'empereur avoit envoyés de nouveau à la découverte, virent près de Kéré-hochou, l'endroit où les *Eleutes* avoient campé, & leurs tentes & leurs équipages, auxquels ils avoient mis le feu, preſque entiérement réduits en cendres. Ces deux officiers ayant ſuivi leurs traces, apperçurent de loin un homme que Hobita pourſuivit & arrêta, dans l'eſpérance d'en obtenir quelques éclairciſſemens : c'étoit un *Kalka* qui s'étoit ſauvé depuis deux jours de Payen-oulan ; mais on ne put rien apprendre de lui touchant la route que le *Kaldan* avoit priſe. L'empereur fit encore repartir Hobita avec ordre de ne rien négliger pour découvrir la marche de ce prince, &, s'il le trouvoit, de lui rendre la lettre ſuivante :

géneral le temps de ſe mettre en bataille. Le combat dura long-temps ; mais enfin, après quelques décharges de l'artillerie & de la mouſqueterie, l'infanterie Chinoiſe, couverte de boucliers, avec des armes courtes, perça courageuſement juſqu'au centre des *Eleutes*, qui avoient mis pied à terre pour mieux combattre ; la cavalerie des *Mantchéous* avoit auſſi quitté ſes chevaux, & ſuivant l'infanterie, elle pénétra dans l'armée ennemie, dont elle fit un grand carnage. On répandit d'autant plus de ſang, que l'eſpérance de retraite manquoit également aux deux partis. Le *Kaldan*, ſuivi de quarante ou cinquante hommes, prit la fuite d'un côté, & le reſte de ſes gens chercha ſon ſalut par d'autres routes, laiſſant leur bagage, leurs femmes, leurs enfans & leurs troupeaux à la diſcrétion du vainqueur.

Cette grande nouvelle fut apportée par quelques-uns des principaux miniſtres & des officiers du *Kaldan*, qui venoient implorer la miſéricorde de l'empereur au camp de Mao-Lao-yé, général du détachement que Sa Majeſté avoit envoyé à la pourſuite de l'ennemi, & ce ſeigneur avoit auſſi-tôt dépêché un courier au camp impérial. On apprit que le lieu de la bataille ſe nommoit *Térelgi.* L'empereur au comble de ſa joie, ſortit de ſa tente, & annonça lui-même à ſes officiers une ſi glorieuſe victoire, & fit lire publiquement la lettre du général Mao-Lao-yé.

Le ſeize on fit quarante *ly* au ſud, & on campa à Touirino, à trente *ly* à l'oueſt d'un endroit qui porte auſſi ce même nom. On amena en poſte à l'empereur les

« Depuis

« Depuis que le ciel m'a mis sur le trône, toute mon attention s'est toujours portée à rendre heureux les peuples qui me sont soumis; & si je parois en personne à la tête de cette expédition, mes démarches, loin d'avoir pour but de nouvelles conquêtes, ne tendent qu'à l'avantage de vos sujets & des miens. Deux de mes lettres, qui vous ont fait connoître mes intentions, vous ont été portées par des gens sûrs, & cependant vous n'avez pas daigné me faire savoir si elles vous ont été rendues. Quelle doit être ma surprise, après de telles avances, de ne voir personne venir de votre part ? Me croyez-vous donc capable de m'abaisser, au point de vous tendre des pièges ? J'ai beau protester de la droiture de mes vues; vous fuyez devant moi, & cette fuite me prouve votre défiance. Je suis sur vos traces, & de toutes-parts je ne trouve que des armes abandonnées par vos officiers & par vos soldats. Un grand nombre d'entre eux qui désertent chaque jour pour venir se donner à moi, reçoivent, par mes ordres, tout ce qui est nécessaire à leur subsistance. Si je venois vous faire une guerre barbare, traiterois-je ainsi des gens qui vous reconnoissent pour leur maître ?

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

---

trois principaux officiers qui s'étoient sauvés de la bataille & qui étoient venus se rendre. L'un d'entre eux étoit l'ambassadeur du *Tal.i-Lama*, envoyé au *Han* des *Eleutes*; les deux autres étoient des officiers du premier rang, dont l'un étoit connu de l'empereur, parce qu'il avoit été ambassadeur du *Han* à la cour de Pé-king : ils confirmèrent la lettre de Mao-Laoyé. L'empereur les félicita du parti qu'ils avoient pris, leur fit donner des habits *Mantchéous*, & les recommanda aux soins de Sosan-Laoyé.

Le dix-sept on fit trente *ly*, partie au sud & partie à l'est. Ce jour-là, un des principaux officiers de l'armée de Fiangu-pé, arriva au camp, avec une lettre de ce général pour l'empereur : il lui rendoit compte de la bataille & de sa victoire. A l'arrivée de cet officier l'empereur sortit de sa tente devant laquelle s'étoient

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

» Une de mes armées a pris la route de l'oueſt, & elle eſt » maintenant dans le pays de Payen-oulan ; celle que j'ai » envoyée du côté de l'eſt, compoſée des troupes tirées de » Hélong-kiang, de Chin-yang, de Nin-gouta & de plu- » ſieurs autres pays, eſt, dans ce moment, près du Kerlon ; » un autre détachement eſt allé vous couper le chemin de la » retraite : où prétendez-vous donc vous ſauver pour trouver » un aſyle ?

» Je vous invite de nouveau à vous rendre auprès de moi. » Si vous refuſez de prendre confiance dans ma parole impé- » riale, un repentir tardif ne pourra détourner de deſſus votre » tête la tempête qui vous menace. Je veux bien encore vous » repréſenter le danger de votre poſition : le deſir ſeul d'épar- » gner le ſang, me porte à vous preſſer de répondre à cette » démarche ; & je ne dédaigne point de la faire pour pro- » curer une paix ſolide, qui doit être le vœu & l'occupation » de tout ſouverain. Le Tien ne les a élevés au-deſſus des autres » que pour être les pères du peuple, & non ſes deſtructeurs ».

Les nouvelles que l'empereur reçut de la fuite précipitée du *Kaldan* du côté de l'oueſt, l'empêchèrent de continuer à le pourſuivre. Comme les chariots de tranſport pour les vivres &

aſſemblés tous les grands & les officiers de ſa ſuite. Après l'avoir fait approcher de lui, & lui avoir permis d'embraſſer ſes genoux, il lui demanda ſi tous les officiers généraux étoient en bonne ſanté. Enſuite recevant de ſes maains la lettre de Fiangu-pé, il prit lui-même la peine de la lire tout haut. La lettre portoit que Fiangu-pé, ayant rencontré les ennemis, le douze du mois, n'avoit pas balancé à livrer bataille ; que le combat avoit duré trois heures, pendant leſquelles les *Eleutes* avoient ſoutenu le choc avec beaucoup de valeur ; mais qu'ayant enfin plié de toutes parts, ils avoient pris la fuite dans un grand déſordre ; qu'ils avoient été pourſuivis juſqu'à trente *ly* du champ de bataille ; qu'il en étoit demeuré deux mille ſur la place ; qu'on leur avoit fait cent priſonniers dans leur fuite, & qu'on avoit enlevé leurs bagages, leurs armes, leurs troupeaux, avec une grande partie

les bagages éprouvoient toujours beaucoup de difficultés, & que les fourages commençoient à manquer le long du Kerlon, il prit le parti de conduire son armée du côté de Toïrin, où l'herbe étoit plus abondante.

Le vingt-deux de la cinquième lune ce prince reçut la nouvelle d'une victoire remportée par le général Féyankou sur le *Kaldan*, au pays de Tchao-modo. Le onze de la même lune Féyankou avoit envoyé Pouta, avec un *Kalka*, à la découverte, pour savoir de quel côté le *Kaldan* s'étoit retiré. Cet officier qui s'étoit avancé jusqu'à l'embouchure de la rivière de Téreltchi, ayant appris la position critique du *Kaldan*, & la terreur que lui inspiroit l'approche de l'armée commandée par l'empereur, en avoit instruit le grand général, qui avoit sur le champ détaché le lieutenant-général Chétaï, avec Honanta & Hotié, en leur ordonnant de suivre de près les ennemis, & de les engager à une action s'il se présentoit une occasion favorable. Chétaï les ayant trouvés trop supérieurs en force, s'étoit contenté de faire sur eux une décharge; & tournant bride comme s'il fuyoit, il s'étoit replié vers Tchao-modo, où il savoit que le grand général étoit près d'arriver. Celui-ci informé que Chétaï avoit attiré le *Kaldan* sur ses traces, mit les troupes en mouvement pour aller

---

de leurs femmes & de leurs enfans; que le *Han*, avec son fils, une fille & un *Lama*, son principal ministre, s'étoit sauvé sans autre escorte qu'une centaine de cavaliers; que sa femme avoit été tuée dans le tumulte, & que le reste de ses gens s'étoit dissipé.

L'officier ajouta que les fuyards venoient tous les jours par troupes se rendre aux deux généraux Chinois; qu'on avoit fait plusieurs détachemens de cavalerie pour suivre les autres, & sur-tout le *Han;* enfin, que l'infanterie Chinoise s'étoit glorieusement comportée dans le combat, ayant enfoncé les ennemis & ouvert, au reste de l'armée, le chemin de la victoire.

Tous les grands dirent au monarque qu'un avantage de cette importance, méritoit qu'on en rendît graces au ciel. Il approuva cette proposition. On apporta

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

occuper le ſommet d'une montagne ; & ayant fait mettre pied à terre à la cavalerie, il attendit le *Kaldan*, qui pourſuivoit Ché-taï l'épée dans les reins à la tête de dix mille hommes. Ce chef des *Eleutes* attaqua le gros de l'armée avec beaucoup d'ardeur & de bravoure, quoiqu'elle fût ſupérieure à la ſienne, & qu'elle fît bonne contenance. Perſuadé que n'ayant point à combattre l'empereur en perſonne il obtiendroit facilement la victoire, il tenta de déloger les impériaux du poſte avantageux qu'ils occupoient ; mais le feu ſoutenu de leur mouſqueterie & de leurs pièces de campagne, depuis deux heures après midi que commença l'action juſqu'au ſoir, ayant entâmé ſes rangs, le déſordre ſe communiqua d'un corps à l'autre, & il fut contraint de faire retraite. Alors Féyankou fit monter à cheval ſes cavaliers, & deſcendant la montagne au grand trot, il fondit ſur les fuyards qu'il pourſuivit plus de trente *ly*, juſqu'à l'embouchure du Téreltchi. Les *Eleutes* laiſsèrent deux mille hommes ſur le champ de bataille, & on leur prit beaucoup d'armes, de bagages & de beſtiaux.

L'empereur reçut à cette occaſion les félicitations de toute ſon armée. Il offrit un ſacrifice en action de graces, ſur une table en forme d'autel, dreſſée devant ſa tente, & chargée de

ſur le champ une table, avec une caſſolette, où l'on mit des paſtilles odoriférantes. Cette table, ſur laquelle étoient deux chandeliers & un cierge ſur chacun, fut placée au milieu de l'eſpace vuide qu'on laiſſe toujours devant les tentes de l'empereur. Sa Majeſté ſe tint ſeule debout devant la table, le viſage tourné au ſud ; ſix des princes ſes fils étoient immédiatement derrière lui ; tous les régules, *Mongous* & *Kalkas*, les grands de ſa ſuite & les autres mandarins s'étant mis à genoux, il prit trois fois une petite taſſe pleine d'eau-de-vie, qu'il éleva au ciel des deux mains, & qu'il verſa à terre en ſe proſternant autant de fois.

Après cette cérémonie, KANG-HI rentra dans l'enceinte des tentes ; & s'étant aſſis à l'entrée de la ſienne, la porte de l'enceinte toute ouverte, les princes, les régules & les mandarins, chacun dans ſon rang, le ſaluèrent en cérémonie par

parfums; les princes, les grands & les généraux y aſſiſtèrent, rangés en ordre ſuivant leurs dignités & leurs grades.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1696. *Kang-hi.*

Tanpa-hachha, un des membres du conſeil du *Kaldan*, le quitta pour paſſer au ſervice des Chinois. Comme KANG-HI remarqua en lui des talens ſupérieurs, & qu'il ſe propoſoit de lui donner de l'emploi, il le queſtionna beaucoup pour ſavoir qu'elles étoient les véritables diſpoſitions du *Kaldan*. On ſut par lui que ce prince, malgré la perte de la bataille de Oulan-poutong, ſe fiant ſur l'attachement de ſes ſujets, qu'il traitoit cependant avec dureté, n'avoit pas déſeſpéré de battre les impériaux; dans cette perſuaſion, il s'étoit avancé du côté du Kerlon pour attaquer les *Kalkas*, préſumant que les *Mantchéous* ne manqueroient pas de venir au ſecours de leurs alliés. Son plan étoit de les harceler pendant pluſieurs années, s'il ne ſe ſentoit pas le plus fort, & de leur faire épuiſer leurs tréſors : après cela, il ſe propoſoit de réunir toutes ſes forces & de fondre ſur l'empire, ſe flattant que rien ne pourroit plus lui réſiſter. Comme il ne pouvoit ſe figurer que l'empereur osât ſe mettre à la tête de ſes armées, ni s'engager dans des pays déſerts & inhabitables, où le ſoldat ne peut trouver de proviſions que celles qu'on y porte avec des frais immenſes, la nouvelle que ce monarque marchoit en perſonne contre lui, l'avoit déconcerté ſi fort, que dès le ſeptième jour de la cinquième lune il étoit décampé, & n'avoit accordé

---

trois génuflexions & neuf battemens de tête, pour le féliciter d'une victoire qui entraînoit la ruine du *Han* des *Eleutes*. En effet, elle étoit d'autant plus heureuſe, que l'armée Chinoiſe ſe trouvoit réduite à de fâcheuſes extrêmités par la diſette des vivres, & que les troupeaux des *Eleutes* lui furent d'une grande reſſource. On prit ſix mille bœufs, environ ſoixante-dix mille moutons, cinq mille chevaux, autant de chameaux, & des armes de toute eſpèce au nombre de cinq mille.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1696. *Kang-hi.*

aucun relâche à ses troupes, déja fatiguées, jusqu'à ce qu'il se crût hors de danger; mais le quatorze de la même lune, arrivé au pays de Téreltchi, il y fut atteint par l'armée de l'ouest. Cinq mille hommes, parmi lesquels on comptoit à peine deux mille fusiliers, composoient toutes ses forces: elles se trouvoient réduites à ce petit nombre, parce que le pays qui s'étend depuis le Kerlon-payen-oulan jusques-là, avoit été désolé par une grande sécheresse, au point qu'on n'y trouvoit point de pâturage pour la subsistance des troupeaux.

Lorsque les *Eleutes*, qui ne savent combattre qu'à pied, virent l'armée impériale, soutenue par une artillerie considérable & bien servie, ils désespérèrent bientôt de pouvoir se tirer d'affaire. La division à la tête de laquelle s'étoit placé le *Kaldan*, fut d'abord entâmée par le feu de l'artillerie, & la première à donner l'exemple d'une fuite précipitée. Tantsila & Tantsin-ouenpou suivirent de près. Ho-rabdan tint ferme pendant quelque temps, avec le corps d'armée qui étoit à ses ordres; mais il fut contraint de céder au premier choc de la cavalerie des *Mantchéous*; & malgré sa bravoure & l'intelligence qu'il fit paroître pour couvrir ses troupes pendant leur retraite, il fut obligé d'abandonner ses équipages & ses provisions, qui consistoient en vingt mille bœufs & quarante mille moutons: il ne put même sauver sa femme, qui tomba entre les mains des impériaux. Le *Kaldan* perdit dans cette occasion son épouse,

---

Le dix-huit on campa à Chahan-Nor; le dix-neuf près de Sibartaï; le vingt-un à quinze *ly* au sud-ouest de Karamanguni-habirhan; le vingt-deux à Soudétou, & le vingt-trois à Hoto. On rentra sur les terres des *Mongous*, soumis à l'empire depuis l'origine de la monarchie des *Mantchéous*, & on passa ce qu'on nomme *Karou*, ou les limites de l'empire. On rejoignit les gens qu'on y avoit laissés; on y trouva les chevaux & les autres bestiaux qui n'avoient pu suivre, fort gras & très-frais.

qui portoit le titre de *katun* ou de *reine :* elle fut tuée d'un coup de fusil. Le *Séſſan* Taïpamier, & trois autres de sa suite, furent emportés par un boulet de canon : ce jour fut également fatal à plusieurs officiers de distinction. Honanta, envoyé à la poursuite des fuyards, reçut la soumission de plus de deux mille d'entre eux & de leurs familles.

Parmi les officiers du *Kaldan* qui s'étoient soumis au général Féyankou, on comptoit le Mahométan Aptouch-han, les *Taïkis* Tchérin-tchap, Patour, Kourou-merghen, Hantou; les *Séſſan* Meï, Mamoukoin, Erintchin, Hachha, & plusieurs autres qui étoient venus se rendre d'eux-mêmes après la bataille. Ho-rabdan avoit reçu deux blessures considérables, & n'avoit point reparu depuis ce combat : son cheval étant revenu seul, on avoit tout lieu de croire qu'il étoit resté sur le champ de bataille. Le *Kaldan* qui avoit pris la fuite avec une poignée de soldats, remplissoit tous les lieux sur son passage des cris de son désespoir, en répétant que tout étoit perdu, & qu'il ne devoit plus s'attendre qu'à périr de faim & de misère. Plus de deux mille *Eleutes* s'étoient rendus au grand général Féyankou, & cinq cens au général Masha.

Le vingt-trois de la lune l'empereur ordonna au prince son fils, d'établir hors de *Tchang-kia-kéou*, une des portes de la grande muraille, les *Eleutes* qui s'étoient rangés sous ses drapeaux, ou qui avoient été faits prisonniers de guerre. Il leur fit donner des bestiaux, avec les ustensiles & les provisions

---

Le vingt-quatre on campa à Targhir. L'empereur fit distribuer vingt-cinq mille livres aux princes *Mongous* & *Kalkas* qui l'avoient suivi. Pendant sa route il s'amusoit à la chasse des chèvres jaunes, que les soldats *Mongous* renfermoient dans des enceintes. Plusieurs princes & princesses *Mongous* & *Kalkas* vinrent le complimenter & le remercier de la vengeance qu'il avoit tirée du *Han* des

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

néceſſaires à leur nouvel établiſſement : & comme il craignit que le riz ne vînt à leur manquer, il fit prendre cinq cens *taëls* deſtinés à pourvoir à ces approviſionnemens. Le même jour l'armée arriva à Tcha-han-poulac ; le lendemain à Sibartaï-chéri ; le vingt-quatre à Sira-poritou, où les *Mongous* vinrent en foule féliciter l'empereur de l'heureux ſuccès de ſes armes. Le vingt-cinq il arriva à Holoſoutaï, le vingt-ſix à Soudétou, le vingt-ſept à Koutou, & le vingt-huit à Tarkira, d'où il fit partir pour Pé-king ſon fils aîné, afin de prévenir le prince héritier de ſon retour.

Le premier jour de la ſixième lune l'empereur arriva à Ankiltou. Quoiqu'on eût lieu de préſumer que le *Kaldan* étoit écraſé par l'échec qu'il venoit de recevoir, néanmoins comme il avoit marié une de ſes filles à un des plus puiſſans princes du Tſing-haï ou Houhou-nor, on craignit qu'aidé des forces de ſon gendre, il ne relevât ſon parti ; & afin de prévenir ſes intrigues, KANG-HI fit répandre dans le Tſing-haï le manifeſte ſuivant, adreſſé à tous les princes de cette contrée.

« Vous, princes *Taïkis*, du pays de Tſing-haï, qui ſuivez
» avec reſpect la loi du *Talaï-Lama*, vous ſervez l'empire & lui
» rendez, dans toutes les circonſtances, l'hommage qui lui eſt
» dû ; fidèles à payer le tribut, vous recevez avec ſoumiſſion
» ſes ordres. Je vous en ai marqué ma reconnoiſſance, en
» vous comblant de bienfaits ; & votre bonheur fait l'objet

Eleutes. Il les reçut gracieuſement ; & les ayant fait traiter, il leur diſtribua de l'argent & des pièces de ſoie. Une princeſſe, mère du régule à qui appartenoit le pays où l'on étoit, demanda une des petites idoles de *Foë*, trouvées dans le butin enlevé aux *Eleutes*, & qu'on avoit envoyées à l'empereur. Il y en avoit une vingtaine d'or, dont KANG-HI lui fit préſent.

Le vingt-cinq on campa à Holho, & le vingt-ſix à Souretou. Ce jour-là, Touchtou-han, accompagné de ſon frère le *Lama* Tchempſin-tamban-Houtouktou,

» principal

» principal de mes soins paternels. Vous n'ignorez pas sans » doute les outrages que le *Kaldan* a faits à la religion du *Talaï-Lama*, ni avec quelle insolence il a méprisé mes ordres. » Ennemi de la paix il allumoit le feu de la discorde parmi » les *Mongous*; les *Kalkas* ont été les premières victimes de ses » fureurs. J'ai fait marcher contre lui des armées nombreuses, » & je ne puis me dispenser de vous apprendre qu'il a été » complettement défait en personne, près de la rivière Toula.

» Après la première victoire que je remportai sur lui à » Oulan-poutong, je rappellai mes troupes pour lui donner » le temps de se reconnoître, & de profiter de la grace que » je lui faisois de ne pas le perdre entiérement. Il parut céder » de bonne foi, & il jura devant la statue de *Foë*, de ne plus » inquiéter les vassaux de l'empire; mais il ne tarda pas à vio-» ler ce serment, & à recommencer ses intrigues. Je cherchai » inutilement à le ramener aux principes de l'honneur : son » caractère turbulent le rend indocile à tout conseil. Il s'est » avancé l'année dernière jusqu'au Kerlon, qu'il fit passer à son » armée pour aller insulter Namoutchar-toin, prince *Kalka* » soumis à l'empire. J'envoyai Orbitéyéou, officier d'un de

---

vint saluer l'empereur. Ces deux princes faisoient leur demeure à plus de cinquante lieues de là. KANG-HI avoit dépêché des couriers pour leur donner avis de la victoire remportée sur les *Eleutes*, comme aux plus intéressés, puisque c'étoit pour les protéger qu'il avoit entrepris la guerre. Ils offrirent plusieurs chevaux au monarque, qui leur fit distribuer des pièces de soie & de brocard, & les traita splendidement dans ses propres tentes.

Le vingt-sept on campa à Chahannor; le vingt-huit à Kaltou; le vingt-neuf à Anghirtou; enfin le trente on acheva de passer les sables mouvans, qu'on trouva moins difficiles qu'au premier passage, parce que les chemins avoient été réparés avec soin : on y avoit fait plusieurs lits de branches de saules & d'autres arbres, entremélés de sable, qui empêchoient que les chevaux, les chameaux, & même les charrettes, n'enfonçassent trop. On campa à Koueïzou-poulak; & le len-

» mes tribunaux, lui demander raison de cette infraction de » la paix : il refusa de le voir, fit enlever ses chevaux, & le » renvoya à pied. Je dissimulai cet outrage ; Kéchtou, un de » mes gardes, & Paotchu, mandarin d'un de mes tribunaux, » retournèrent vers lui avec le caractère d'ambassadeurs. Il » refusa de leur donner audience, & les traitant plus inhu- » mainement encore que ne l'avoit été Orbitéyéou, il enleva » & pilla leur bagage ; de sorte que, forcés de revenir à » pied, sans ressource & sans provision de bouche, ils arri- » vèrent épuisés & mourans, après avoir souffert toutes les » fatigues d'un voyage pénible, & éprouvé les horreurs de » la faim.

» Au récit de tant d'indignités, que je ne pouvois révoquer » en doute, je ne fus plus le maître de ma juste colère ; je » levai trois armées formidables, résolu de lui faire la guerre » en personne, & de délivrer la terre d'un si méchant homme. » Quoiqu'il ne méritât aucun ménagement, cependant lorsque » j'arrivai près du Kerlon, je lui écrivis encore plusieurs fois » pour lui demander une entrevue, dans l'espérance de réta- » blir la paix en Tartarie. Envain j'ai engagé ma parole & lui

---

demain, premier de mai, à Connor ; le deux à Nohaï-hojo ; le trois, ayant repassé la grande muraille, on campa à Tou-chi-y-tching, qui en est à dix *ly*, dans une gorge de montagne qu'elle occupe & qu'elle ferme entiérement ; on vit arriver dans le camp un grand nombre de valets, qui venoient de Pé-king, au-devant de leurs maîtres, & leur conduisoient des rafraîchissemens en abondance. Vers le soir on annonça le *Hoang-taï-tse*, ou le prince héritier, suivi d'une foule d'autres princes & de grands de l'empire, qui venoient, en habits de cérémonie, rendre leurs devoirs à l'empereur. Ils n'avoient mis que deux jours à venir de Pé-king.

A l'entrée de la grande muraille, on avoit disposé une grande galerie, composée de nattes & remplie de grands vases pleins de liqueurs à la glace, qu'on offroit gratuitement à toute la suite de l'empereur, sans en excepter les moindres valets.

» ai offert toutes sortes de sûretés pour sa personne ; il a » constamment refusé de se rendre à mes invitations, & violant encore les droits les plus sacrés, il a retenu mes envoyés. La frayeur néanmoins le saisit à la nouvelle que je » m'approchois de son armée ; & suivi de sa femme & de ses » enfans, il prit la fuite du côté de la rivière de Téreltchi ; mais » y ayant rencontré mon armée de l'ouest, commandée par » le général Féyankou, il a été entiérement défait & contraint » de fuir avec ses enfans, accompagné seulement d'une trentaine de soldats, après avoir perdu sa femme dans le combat, de même que plusieurs de ses premiers officiers, & » plus de quatre mille de ses gens qui ont été tués ou faits » prisonniers.

» Tanpa-hachha, & un grand nombre de ses sujets qui sont » venus se soumettre à mon obéissance, m'ont tous assuré, » ainsi que les prisonniers faits à la dernière bataille, que le » *Talaï-Lama*, que ma dynastie protège depuis environ soixante » ans, étoit mort depuis plusieurs années. Le *Tipa*, dont » le devoir étoit de m'en donner avis, me l'a caché avec le » plus grand soin, dans le dessein de favoriser le *Kaldan*, & » de détacher les peuples de la fidélité qu'ils me doivent, pour » les engager à épouser les intérêts de ce rebelle : une pareille » conduite n'est-elle pas criminelle ?

» De son côté, le *Kaldan* publioit assez hautement que les » *Taïkis* du Tsing-haï & les *Oros* étoient disposés à se joindre

---

De vingt *ly* en vingt *ly* on avoit préparé les mêmes secours, par l'ordre de KANG-HI, afin de prévenir, par ce rafraîchissement, l'incommodité de la chaleur, bien plus grande en-deçà de la grande muraille qu'au-delà.

Le quatre on logea à Tiao-ou ; le cinq à Hoaï-laï-hien ; & le six à Hing-ho où l'impératrice douairière, quatre des principales reines, & les petits princes,

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1696.
Kang-hi.

» à lui pour attaquer la Chine : il difoit encore que les Ma-
» hométans devoient entrer dans cette ligue & l'aider à ren-
» verfer notre dynaftie. Il leur promettoit, lorfqu'ils en feroient
» venus à bout, de placer fur le trône de l'empire un Maho-
» métan qui fe chargeroit d'entretenir fes troupes. Il s'étoit
» avancé dans cette vue jufqu'au Kerlon, & après la perte
» de la bataille, il répéta encore à fes gens qu'en venant fur
» les bords de ce fleuve, il avoit conçu d'autres deffeins que
» celui de pénétrer dans les terres de l'empire & d'y faire
» quelques courfes. Il accufa le *Talaï-Lama*, qui l'avoit preffé
» de porter la guerre du côté du fud, fur l'affurance qu'il en
» retireroit un grand fujet de joie, d'être la caufe de fa ruine
» & de celle de fes peuples. Cette manœuvre ne peut être
» que l'ouvrage du *Tïpa*, qui aura trompé le *Kaldan*, en lui
» faifant fuggérer, comme venant de la part du *Talaï-Lama*,
» dont il céloit la mort, de commettre des hoftilités fur les
» terres des vaffaux de l'empire ; les preuves fe réuniffent &
» vont jufqu'à l'évidence.

» Maintenant que tous fes projets ont échoué, & que le
» *Kaldan* s'eft perdu lui-même, il pourroit fe faire que le *Tipa*,
» l'eût engagé à fe retirer du côté de l'occident. Vous, princes
» *Taïkis* du Tfing-haï, je vous préviens que fi vous voulez
» conferver l'union qui a toujours fubfifté entre nous, il faut
» que vous faffiez publier dans vos états & fur vos limites,

---

s'étoient rendus, accompagnés de tous les mandarins des tribunaux & des officiers de guerre.

Le fept l'empereur arriva à Pé-king, & trouva hors de cette ville tous les mandarins & officiers de fa maifon, revêtus de leurs habits de cérémonie ; ainfi que le tribunal de ceux qui portent les marques de la dignité impériale, avec les trompettes, les tambours, les mufettes, les flutes, &c. Ils étoient rangés en fort

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

» l'ordre d'arrêter le *Kaldan* s'il s'y présente, & de me l'envoyer chargé de chaînes : je mets à ce prix l'amitié que je chercherai toujours à cultiver avec vous. Des dispositions contraires de votre part, deviendroient une source des divisions qui pourroient produire de grands maux.

» Je sais que le *Kaldan* a donné sa fille en mariage au fils du *Tsi-nong* Pochkétou ; veillez également sur les démarches du gendre comme sur celles du beau-père ; arrêtez tous leurs sujets que vous trouverez dans le Tsing-haï. J'ordonne au tribunal des affaires étrangères, de faire traduire en *Mongou* ce manifeste, & après y avoir mis le sceau de l'empire, de vous l'envoyer par l'*Euleute* Lolaïhémoutsi ».

Le cinq de la sixième lune l'empereur arriva à Touchekéou, & il y fut accueilli par une foule de monde avec des démonstrations d'une joie extraordinaire ; le six il coucha à Hoaï-laï-hien, & deux jours après, c'est-à-dire le huit, il entra dans Pé-king. Le prince héritier, accompagné de ses frères & des grands qui étoient restés dans cette capitale, ainsi que de tous les mandarins d'armes & de lettres étant venus à sa rencontre jusqu'à dix *ly*, en habits de cérémonie, se rangèrent en haie des deux côtés du chemin, & le reçurent à genoux. Les bourgeois & le peuple, tenant des baguettes parfumées à la main, sortirent en foule, & se prosternèrent à son passage en poussant des cris de joie.

---

bel ordre, chacun portant quelques-unes de ces marques de la dignité impériale; ils marchèrent devant ce prince jusqu'au palais. Les rues de Pé-king étoient bordées de soldats & d'une grande foule de peuples, que le monarque avoit expressément défendu qu'on fît retirer. Il alla droit au palais de ses *ancêtres*, où tous les tribunaux & les mandarins assemblés, & en habits de cérémonie, eurent l'honneur de le complimenter. KANG-HI alla voir l'impératrice douairière, avant que de rentrer dans son appartement.

Quoique les affaires du *Kaldan* paruſſent entièrement déſeſpérées par la perte de tous ceux de ſon parti, qui avoient été tués, diſperſés ou faits priſonniers, cependant l'empereur n'étoit pas ſans inquiétude; il connoiſſoit le génie de ce prince, fécond en intrigues & en reſſources, & il ſavoit d'ailleurs qu'il lui reſtoit encore des amis puiſſans auprès du *Talaï-Lama* & des princes du Tſing-haï. Ainſi, malgré ſes victoires, KANG-HI ne ceſſa d'employer les moyens les plus propres à ſe défaire d'un ennemi toujours à craindre tant qu'il verroit le jour; & il envoya différens détachemens en Tartarie, avec ordre de le chercher & de le mettre à mort par-tout où ils pourroient ſe ſaiſir de ſa perſonne; il fit en même temps porter à tous les princes de Tſing-haï ſon manifeſte contre lui. Soukétou notifia de ſa part, à l'envoyé du *Talaï-Lama* qui venoit à la cour, une défenſe d'entrer dans la ville de Pé-king, conçue en ces termes:

« Après ſa défaite à Oulan-poutong, le *Kaldan* donna des » marques de ſon repentir; il prit avec reſpect la ſtatue de *Foë*, » qu'il mit ſur ſa tête, & atteſta le ciel qu'il conſentoit à » périr miſérablement, ſi jamais il troubloit le repos de tant » de peuples ſoumis à ma domination, non plus que les *Kalkas* » mes nouveaux ſujets. La religion du ſerment fut une bar- » rière trop foible contre ſon caractère turbulent; elle ne » l'empêcha pas, l'année dernière, de s'avancer juſqu'au Ker- » lon, pour y attaquer de nouveau les *Kalkas*, & en parti- » culier Namoutchar-toin, qu'il ſavoit être ſous la protection » de l'empire. Ces inſultes multipliées m'obligèrent d'armer » contre lui des forces conſidérables. A mon approche, il cher- » cha ſon ſalut dans une prompte fuite; mais les troupes que » j'avois envoyées du côté de l'oueſt le rencontrèrent, & il fut

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

» taillé en pièces : tout périt ou fut diſſipé, à la réſerve d'une » poignée de ſes partiſans avec leſquels il échappa. Les *Eleutes* » faits priſonniers & ceux qui ſont venus ſe ranger ſous mes » étendards, ont tous aſſuré que le *Talaï-Lama* a paſſé depuis » long temps dans un autre corps. Tous les *Mongous* honorent » & reſpectent ce chef ſuprême de leur religion ; & s'il eſt » vrai, comme on n'en peut douter, qu'il ſoit mort, il falloit » l'annoncer aux docteurs de cette loi ; c'eſt un crime puniſ- » ſable d'avoir abuſé de ſon nom & de ſon autorité pour » favoriſer la révolte du *Kaldan.*

» Mes envoyés vers le *Talaï-Lama* demandent inutilement » d'être conduits en ſa préſence ; le *Tipa* (1) les mene au pied » d'une tour très-élevée, & fait paroître un *Lama* qu'il a » revêtu des habits de ce pontife. A-t-il pu ſe perſuader que » mes officiers ne ſoupçonneroient pas l'impoſture ? Qu'étoit-ce » autrefois que le *Tipa ?* Un ſimple officier du *Talaï-Lama :* » il me doit ſon élévation. Comblé de mes faveurs, je l'ai » établi roi du Tibet, & l'ai créé *Tſoukapa* (premier miniſtre » du *Talaï-Lama*). Vendu au *Kaldan,* il foule aux pieds ſes » devoirs & trahit le *Pantchen* (ou l'intendant & vicaire du » *Talaï-Lama*) ; il a conſtamment refuſé d'introduire mes » ambaſſadeurs en préſence du *Talaï-Lama.* Retournez-donc » vers le *Tipa,* rapportez-lui fidélement ce que je vous dis ; » & ſignifiez-lui de ma part l'ordre exprès de m'envoyer ſans » délai les *Lamas* qui ont ſuivi le *Kaldan ;* & ſur-tout de per-

(1) Le grand *Lama*, comme chef de la religion de *Foë* ou *La*, renonce à toutes les affaires temporelles ; enſorte que depuis la ceſſion qu'on lui a faite du Tibet, un vice-roi, ſous le titre de *Tipa* ou *Deva*, gouverne en ſon nom. Le *Tipa*, quoique marié, porte l'habit des *Lamas*, mais il n'eſt pas aſſujetti aux règles de l'ordre. *Editeur.*

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1696. *Kang-hi.*

» mettre à Témoutſi-ſouno-moutſanpou, *Lama* Chinois, qui » a beaucoup connu le *Talaï-Lama*, à la cour duquel il a » demeuré pluſieurs années, de voir ce chef ſuprême de la » religion, & de lui déclarer mes ordres dans l'audience qu'il » lui procurera, en le faiſant accompagner par le *Pantchen:* » c'eſt à ce prix ſeul, que je recevrai enſuite à ma cour l'envoyé » du *Talaï-Lama* ».

L'empereur ignoroit où le *Kaldan* s'étoit retiré, & cette incertitude lui cauſoit beaucoup d'inquiétude. Il queſtionna les *Taïkis* & les officiers *Eleutes* qui avoient paſſé à ſon ſervice; mais ils ne purent lui donner d'autres éclairciſſemens, ſinon qu'ils le ſoupçonnoient de s'être refugié auprès du *Talaï-Lama*, parce qu'il étoit trop mal avec Tſéouang-rabdan pour avoir cherché un aſyle dans ſes états. La cauſe des démêlés de ce dernier avec le *Kaldan*, venoit de ce que celui-ci avoit enlevé à Tſéouang-rabdan la princeſſe Hohaï, fille de Tché-tchin, *Han* des *Kalkas*, qui lui étoit promiſe en mariage. D'ailleurs, en 1688, le *Kaldan* étant venu camper à *Op*, Sounomou-rabdan, frère de Tſéouang-rabdan, qui l'accompagnoit, mourut ſubitement. Tſéouang-rabdan, qui ſoupçonna le *Kaldan* d'être l'auteur de ſa mort, marcha contre lui à la tête de cinq mille hommes, le défit, & le pourſuivit juſqu'au pays de Pouctacrin-habitchar. Il répondit au *Kaldan*, qui lui envoya demander la cauſe de cette attaque imprévue, que c'étoit pour le punir de l'affront qu'il lui avoit fait en enlevant la princeſſe Hohaï, & venger la mort de ſon frère. Après la défaite de ſon ennemi, Tſéouang-rabdan entra dans ſes états, & enleva ſa femme avec une partie de ſes ſujets; depuis ce temps, leur inimitié s'étoit accrue au point, qu'ils étoient devenus irréconciliables.

Il

Il n'étoit pas à préſumer non plus que le *Kaldan* ſe fût refugié auprès de Hayuki, prince de *Tourgout*, à la cour duquel ſe trouvoit alors Haotſintou, frère de Tchétchin-han, que le *Kaldan* avoit ſi fort maltraité. Le chemin d'ailleurs étoit fort long & fort difficile; & de plus, Hayuki avoit marié une de ſes filles à Tſéouang-rabdan : nouvelle raiſon pour l'empêcher de lui demander un aſyle. Ils ne pouvoient penſer que le *Kaldan* ſe fût retiré chez les *Oros*, avec leſquels il étoit fort mal, quoique des raiſons de commerce les euſſent obligés à entretenir une ſorte de liaiſon. Il n'auroit pu ſe rendre chez eux que par Hon-kolin & Han. S'il prenoit la route de Han, il pouvoit s'attendre à trouver les peuples de *Mingun* & de *Trétenkout*, de tout temps ſes ennemis irréconciliables. Enfin pour ſe rendre auprès du *Talaï-Lama*, il auroit été obligé de paſſer par le pays de Hami, avec lequel il s'étoit brouillé; cependant il pouvoit eſpérer de rencontrer un grand nombre de Mahométans qui lui étoient entiérement dévoués.

Sur la gauche du Tſing-haï, plus de deux mille familles étoient dans ſes intérêts; & il étoit probable que s'il prenoit le parti d'aller auprès du *Talaï-Lama*, les *Taïkis* du Tſing-haï ne lui refuſeroient pas le paſſage, mais ſans lui permettre de s'établir parmi eux. Une fois entré dans les états du *Talaï-Lama*, comme il étoit étroitement lié avec le *Tipa*, il pouvoit eſpérer d'y être en ſûreté, & d'obtenir même la place de *Pantchen*. Les habitans de la ville de Toptcha, dans le royaume de Tangout, étoient des diſciples du *Koutouctou* Sénitſa, autrefois maître du *Kaldan*; ainſi c'étoit encore une raiſon de plus pour faire conjecturer qu'il auroit préféré de chercher chez eux un aſyle dans l'eſpérance de les faire déclarer en ſa faveur.

Peu de temps après, Paotchu, un de ceux qui étoient allés

porter aux *Taïkis* du Tſing-haï le manifeſte de l'empereur, revint à la cour. De Kan-tchéou il avoit paſſé ſur les limites de Si-ning, & s'étoit d'abord rendu dans le pays de Tchahan-tolohaï du Tſing-haï. Il avoit remis au *Kanpou* Chenparen une copie du manifeſte, en lui enjoignant d'obliger les *Taïkis* du Tſing-haï de ſe conformer aux ordres qu'il contenoit, & de les exécuter lui-même. Le *Kanpou* aſſembla ces princes, & leur fit part de la commiſſion dont il étoit chargé. Tachpatour, accompagné de trente-un *Taïkis*, ſe rendit à l'invitation, & dit que le *Kaldan* ayant fait mourir Haotſir-han leur chef, & enlevé un grand nombre de leurs ſujets, ils le regardoient tous comme un ennemi dangereux ; mais qu'à l'égard de la fille de ce prince, mariée au fils du *Tſinong* Pochectou, ils n'oſeroient prendre ſur eux de la livrer ; & que diſciples fidèles du *Talaï-Lama*, ils ne feroient rien ſans ſes ordres. L'empereur parut content de leur réponſe, & ne les preſſa pas davantage au ſujet de cette princeſſe.

Le dix de la huitième lune, il reçut des dépêches ſecrètes de Mantou, qu'il avoit envoyé du côté de Hami ; il lui mandoit qu'Abdoulichet, prince Mahométan, & Erké-Soutan, ſon fils, s'étoient ſauvés du camp du *Kaldan* pour venir ſe ſoumettre à la Chine. La vingt-unième année de KANG-HI (1680), ces deux princes que le *Kaldan* avoit invités, ſous le prétexte de leurs intérêts communs, s'étant rendus ſur ſa parole & ſans ſoupçonner ſes deſſeins, au pays d'Ili, il les força de reſter dans ſon armée & de le ſuivre. Ils demeurèrent avec lui juſqu'au jour qu'il fut battu à Tchao-modo par les troupes impériales : alors, profitant du déſordre pour ſe tirer de cette eſpèce de captivité, ces deux princes Mahométans l'avoient abandonné. Depuis cette époque, ils avoient ſu par pluſieurs

Eleutes, que le *Kaldan* étoit encore à la tête de plus de deux mille hommes qui lui étoient reſtés fidèles, & qu'il s'étoit refugié dans le pays de Tamir; mais que n'ayant ni tentes ni beſtiaux, il ne pourroit y faire un long ſéjour. Forcé de quitter cette contrée, il ne pouvoit guère ſe porter que du côté du Tſing-haï ou de Hami, de Turfan ou de Yrghen; mais conſidérant que Hami étoit trop près de Kiayu-koan, où l'empereur entretenoit beaucoup de troupes, il y auroit eu de la témérité à lui de s'en approcher, auſſi bien que de Turfan ou de Yrghen. Il ſe trouvoit à Yrghen plus de deux mille ſoldats Mahométans, & Tſéouang-rabdan en avoit cinq cens à Turfan: on en comptoit autant à Hami.

L'empereur envoya un mandarin de la cour chercher le prince Abdoulichet & ſon fils, pour les amener à Pé-king. Il écrivit au *Talaï-Lama* & ſe plaignit de ce que le *Tipa* avoit tout mis en œuvre pour traverſer ſes démarches lorſqu'il vouloit rétablir la paix: il le preſſoit de s'expliquer ſur ſes véritables ſentimens à l'égard du *Kaldan*. Il écrivit en même temps au *Pantchen*, que ſon deſſein, en l'invitant à ſe rendre à ſa cour, avoit été de travailler, de concert avec lui, à procurer la tranquillité aux Tartares; & que ſa déſobéiſſance étoit ſans doute l'effet des intrigues criminelles du *Tipa*, qui l'avoit menacé de la colère du *Kaldan* s'il entreprenoit ce voyage. Dans ſa lettre au *Tipa*, KANG-HI s'étendoit en reproches les plus vifs ſur les cabales continuelles, dont il étoit l'artiſan odieux, & il employoit les couleurs les plus fortes pour peindre les trahiſons & les fourberies dont il s'étoit rendu coupable. « Qu'étiez-vous, *Tipa*, avant que vous fuſſiez » parvenu par mes bontés? Vous étiez au nombre des offi- » ciers ſubalternes du *Talaï-Lama*. Sur les témoignages qu'on

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1696. *Kang-hi.*

» me rendit de votre zèle pour ſon ſervice, & afin de vous » encourager à mieux faire encore, je vous élevai à la dignité » de prince, ſous le titre de *Toubet-ouang* (prince de Toubet); » peu de temps après, je vous établis *Tſonkapa* de la loi des » *Lamas*. En ai-je aſſez fait pour exciter votre reconnoiſſance? » Mais, naturellement ingrat, vous oubliez que je vous ai » comblé de faveurs, & vous vous rendez lâchement au parti » du *Kaldan*, avec lequel vous ne ceſſez d'entretenir des liai- » ſons criminelles. Vous ne rempliſſez point les devoirs de » votre place; le *Talaï-Lama* eſt mort depuis long temps, & » vous agiſſez ſous ſon nom comme s'il vivoit encore: vous » avez envoyé au *Kaldan* le *Koutouctou* Tſirong, afin qu'il » priât publiquement pour le ſuccès de ſes armes. Déſolé » d'apprendre qu'il avoit été battu à Oulan-poutong, vous » recourez à la ruſe pour lui donner le temps de ſe rétablir » de ſa défaite; & vous entâmez une négociation pour la » paix, à laquelle vous étiez l'un & l'autre très-oppoſés. Enfin » pour l'empêcher de tomber entre mes mains, vous l'avez » determiné à s'éloigner des frontières de l'empire. J'avois » trop ſujet de croire que les intentions du *Kaldan* pour la » paix, n'étoient pas ſincères. J'invitai le *Koutouctou* Pantchen » à me venir joindre à Pé-king, pour conférer ſur les moyens » de la rendre plus ſolide; mais prenant un ton de hauteur, » qui vous convenoit ſi peu, vous le menacez du reſſentiment » du *Kaldan* s'il m'obéit, & vous l'intimidez ſi fort qu'il n'oſe » ſe mettre en chemin. Vous inſpirez au contraire de l'au- » dace au chef des *Eleutes*; & afin de fortifier ſon parti, vous » l'engagez à donner ſa fille en mariage au *Tſinong* Pochectou; » alliance à laquelle ce *Taïki* ne penſoit pas, & que le *Kaldan* » n'auroit jamais faite ſans vous. Ce prince ſe laiſſe conduire

» en tout par vos conſeils ; vous êtes ſon oracle. Son mépris » pour mes ordres, eſt un crime qui retombe ſur vous ; & » lui-même vous accuſe de ſa ruine. Un grand nombre de » ſes officiers, & plus de deux mille de ſes gens, aſſurent que » vous l'avez entraîné dans le précipice.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

» Le *Talaï-Lama* eſt le ſouverain de tous les *Lamas ;* ma » dynaſtie l'honore & le reſpecte depuis plus de ſoixante ans ; » comment a-t-on oſé me cacher ſa mort ? Vous l'avez » tenue ſecrette pour tromper tout le monde en faveur du » *Kaldan ;* eſt-il un châtiment proportionné à l'énormité d'un » tel crime ?

» Tanpa-hachha, qui a paſſé ſous mes drapeaux, étoit, vous » le ſavez, un des premiers & des principaux officiers du » *Kaldan :* il m'a rapporté que ce prince, ſur la nouvelle que » j'avois levé trois armées nombreuſes, & que je marchois » en perſonne contre lui, s'étoit écrié devant pluſieurs de ſes » officiers, qu'il étoit perdu ; que ſon deſſein n'étoit pas de » ſe porter vers le Kerlon, & qu'il n'y étoit venu qu'en con- » ſéquence de l'ordre du *Talaï-Lama*, qui lui avoit promis de » grands ſuccès. Après la bataille de Tchao-modo, on l'en- » tendit répéter ſouvent à ſes gens : — C'eſt le *Talaï-Lama* qui » m'a perdu ; & c'eſt moi qui vous perd tous.

» Une union inaltérable entre le *Talaï-Lama* & moi, a été » continuellement cimentée par nos égards réciproques ; & » les troubles qui ont déſolé la Tartarie, n'auroient pas été » auſſi funeſtes s'il avoit joui de la vie ; ils ſont même une » preuve ſans réplique de ſa mort. Vous, *Tipa*, par une » ſupercherie indigne d'un homme de votre rang, vous vous » êtes couvert de ſon nom reſpectable, & avez creuſé l'abîme » où s'eſt précipité le *Kaldan*.

» Dans la place augufte où le ciel m'a mis, le plus effentiel » de mes devoirs, eft de récompenfer les gens de bien & » châtier les méchans. Je devrois vous dévouer à une haine » implacable; mais je cède encore à ma paffion dominante, » la générofité, qui aime à pardonner. Ouvrez-donc les yeux » fur votre conduite, & méritez la grace qui vous eft offerte; » voici à quel prix elle vous eft préfentée : Rempliffez avec » zèle les obligations attachées à la place du *Tfonkapa*, & » réparez les fautes que vous avez commifes dans l'exercice » d'un emploi fi important; apprenez-moi en quel temps eft » mort le *Talaï-Lama*; ce qui s'eft paffé avant, & depuis cet » événement; rendez au *Koutouctou* Pantchen la liberté & l'au- » torité qui lui appartient; envoyez-moi le *Koutouctou* Tfirong » chargé de chaînes; enfin faites déclarer nul le mariage de » la fille du *Kaldan* avec le *Tfinong* Pocheĉtou : alors je vous » rends toute la confidération que je vous ai montrée dans les » premiers temps de votre élévation. Mais fi, perfiftant dans » votre défobéiffance, vous manquez de fatisfaire à un feul » des articles que je vous prefcris, je jure de vous punir » fuivant toute la rigueur des loix; je n'affignerai point de » bornes à mon reffentiment, je mettrai en mouvement toutes » les troupes du Yun-nan; j'irai moi-même à la tête de mes » armées, ou j'enverrai les princes de ma cour laver dans » votre fang la honte de vos forfaits. Connoiffez vos vrais » intérêts; & empreffé de me fléchir, envoyez-moi, fi-tôt » que vous aurez reçu ma lettre, quelques-uns des vos officiers » de confiance qui me donnent, de votre part, des marques » fincères de votre repentir, & du defir dans lequel vous » devez être de me faire oublier le paffé ».

Dans la lettre que KANG-HI écrivit à Tféouang-rabdan, il

commence par le louer ſur ſon exactitude à rendre ſon hommage & à payer les tributs; fidélité qu'il s'étoit plu de récompenſer, en le comblant de diſtinctions & de faveurs. Il répond enſuite à ce que ce prince lui écrit lui-même au ſujet de ſes griefs perſonnels contre le *Kaldan*, & il lui fait, en peu de mots, le détail de tout ce qui s'eſt paſſé depuis la bataille de Oulan-poutong. Il termine ſa lettre en recommandant à Tſéouang-rabdan de faire les perquiſitions néceſſaires pour découvrir la retraite du *Kaldan*, ſoit parmi les *Eleutes*, ſoit dans le pays de Hami, & de le lui envoyer chargé de chaînes, ou de lui apporter ſa tête, comme le ſeul moyen d'aſſurer le repos des *Eleutes* & des *Mongous :* enfin il lui dit que c'eſt la plus grande preuve qu'il puiſſe lui donner de ſon zèle pour ſon ſervice.

Au commencement de la neuvième lune le prince Mahométan Abdoulichet écrivit à l'empereur, de Tſining, où il s'étoit retiré avec ſon fils, pour ſolliciter la permiſſion de retourner dans ſon pays. Il demandoit en même temps des ordres particuliers pour être autoriſé à exécuter le deſſein qu'il avoit formé de chercher le *Kaldan*, de ſe ſaiſir de ſa perſonne ou de le tuer, s'il parvenoit à le découvrir. La crainte d'être inquiété ou maltraité en paſſant par Turfan, par Yrghen & par d'autres provinces de la dépendance de Tſéouang-rabdan, étoit le motif principal ſur lequel il fondoit le deſir d'être muni des lettres de la cour; mais KANG-HI, de l'avis de ſon conſeil, jugea que l'union ancienne & bien connue de ce prince avec l'empire rendroit inutiles les lettres qu'il demandoit : en conſéquence il ſe borna à lui accorder la permiſſion de retourner dans ſon pays, & refuſa de lui faire expédier des lettres, dont il auroit pu abuſer dans la ſuite.

L'empereur craignoit de voir renaître les troubles dans la Tartarie, tant que vivroit le *Kaldan*, dont les ressources lui donnoient les plus vives inquiétudes. Dans la vue de les prévenir par la perte de ce prince, il envoya de toutes-parts divers corps de troupes qui parcoururent inutilement toute la Tartarie pour découvrir le lieu de sa retraite. Il écrivit au *Kaldan* même les lettres les plus pressantes pour le déterminer à venir se soumettre, dans la pensée que ce prince finiroit par prendre ce parti, ou du moins qu'il lui enverroit quelques-uns de ses officiers. Il eut l'attention d'en prévenir Féyankou.

« Tantsila, un des officiers du *Kaldan*, est venu se donner à » nous; si le *Kaldan* ne se rend pas à mes sollicitations, il est » perdu sans ressource : il faut, grand général, que vous l'en- » gagiez à venir jusqu'à Koué-hoa-tching. Il préférera peut- » être d'envoyer un de ses officiers pour traiter avec moi ; je » me trouverois alors embarrassé, & j'aurois de la peine à ne » pas recevoir sa soumission ; ce qui me lieroit les mains en- » suite, & m'ôteroit la liberté d'agir contre lui : c'est pour- » quoi si le *Kaldan* vous députe quelques-uns de ses officiers » pour traiter avec vous, répondez-leur, qu'en qualité de grand » général des troupes, votre autorité ne s'étend pas au-delà » du commandement militaire qui vous a été confié, & que » vous ne pouvez vous mêler d'affaires qui y sont étrangères. » Vous détournerez ces députés de venir à Pé-king, en leur » représentant la rigueur de la saison, & vous leur conseil- » lerez de retourner auprès du *Kaldan*, leur maître, & d'em- » ployer tout le crédit qu'ils pourroient avoir sur son esprit » pour le déterminer à se soumettre ; vous appuyerez sur ce » parti, comme sur le seul qu'il puisse prendre, s'il a encore » à cœur le bien de sa famille & son propre repos ; & vous

établissant

» établiſſant médiateur dans cette négociation, vous lui » offrirez vos ſervices auprès de moi. Si ces envoyés ſe rendent » à vos avis & prennent le parti de retourner ſur leurs pas, » ne manquez pas de m'en donner avis. Préparez tout, pour » que je puiſſe me mettre à la tête des troupes. Je vous recom- » mande, par-deſſus tout, de faire un choix des meilleurs » chevaux; ce point eſt important. Je partirai de Pé-king le » dix-neuf de la neuvième lune, & me rendrai en diligence » à Koué-hoa-tching ».

Cependant l'empereur continuant toujours la voie des négociations, fit partir de nouvelles lettres pour le *Kaldan* plus preſſantes que toutes celles qu'il lui avoit écrites juſques-là. Il lui retraçoit, avec les couleurs les plus vives, le tableau de toutes les peines qu'il avoit priſes pour le ramener à ſes vrais intérêts, & à répondre à ſes intentions pacifiques. Après lui avoir fait le détail de la manière dont il avoit reçu tous ceux de ſes officiers & autres de ſon parti qui étoient venus ſe ſoumettre, il le preſſoit de jetter les yeux ſur lui-même, & ſur l'état déplorable où ſes imprudences & ſa perfidie l'avoient jetté. Il finiſſoit par lui donner ſa parole impériale que, malgré les ſujets du plus vif reſſentiment & l'énormité de ſes fautes, il recevroit encore ſa ſoumiſſion avec bonté, le traiteroit avec la diſtinction dûe à ſon rang & à ſa naiſſance, & accorderoit même à la ſincérité de ſon repentir, ce qu'il auroit mérité d'honneurs & d'avantages par ſa fidélité à remplir les devoirs dont il étoit tenu envers l'empire.

Le dix-neuf de la neuvième lune (1) l'empereur partit de

(1) Comme *Gerbillon* fut encore de ce voyage, & qu'il en a tenu un journal exact, jeſpère que le lecteur lira avec plaiſir l'extrait que j'en ai fait. Des pièces de comparaiſon pareilles à celles-là, préſentent un grand ſecours à l'Hiſtoire

Pé-king, conformément à ce qu'il avoit écrit au grand général Féyan-kou. Il prit pour prétexte de ce voyage, le desir de visiter par lui-même les portes de la grande muraille.

---

qu'elles justifient : elles font voir en même temps la variété d'ortographe qui règne dans les noms propres Tartares.

L'empereur partit le quatorze d'octobre *1696*, & le dix-neuf de la neuvième lune, suivant le calendrier Chinois. On fit ce jour-là soixante-dix *ly*, presque toujours au nord jusqu'à Tchang-ping-tchéou, grande ville peu peuplée, & à demi-ruinée. Le prince héritier & les autres fils de l'empereur l'accompagnèrent jusqu'à deux lieues de Pé-king ; mais de tous les princes, le fils aîné de ce monarque fut le seul qui continua de le suivre avec le frère aîné de Sa Majesté.

Le quinze on ne fit que vingt *ly* au nord, & on campa près de Nan-kéou, parce que l'empereur voulut attendre le troisième & le huitième des princes ses fils, auxquels il accorda la permission de faire avec lui le voyage. Le seize on fit cinquante *ly*, toujours dans les montagnes du détroit de Nan-kéou, & l'on campa à l'extrêmité de ce détroit près du bourg Cha-tao, forteresse qui autrefois en fermoit l'entrée. Après avoir passé la montagne Palim, on commença à sentir un air bien plus froid, amené par un vent du nord qui balaya tous les nuages.

Le dix-sept on fit cinquante *ly*, & on campa à Hoaï-laï-hien ; le dix-huit à Tchang-kia-yuen, après avoir parcouru cinquante autres *ly*. De là on alla camper sur le bord de la petite rivière Yang-ho, au-delà de Pao-ngan, petite ville fort peuplée.

Le vingt on fit cinquante *ly*, & on campa à Suen-hoa-fou, située dans une grande plaine. Du temps des *MING* cette ville étoit considérable & fort peuplée. On y entretenoit une armée de cent mille hommes contre les Tartares : il y avoit encore une garnison d'environ mille soldats, tous Chinois. L'empereur fit grace à cette ville & à la banlieue, du tribut de l'année.

Le vingt-un on campa à Hia-pou, grande ville bien fortifiée, à cinq *ly* de la grande muraille, & où il se fait un grand commerce de chevaux, de bestiaux & de pelleteries Tartares. Douze à quinze cens hommes gardent cette porte de la grande muraille. On vit arriver une troupe d'*Eleutes* soumis ; & ils obtinrent la permission de paroître à genoux devant l'empereur, qui adressa quelques mots à leurs chefs, & leur fit donner des habits de soie, doublés de peau. On passa tout le jour suivant dans ce lieu pour rassembler des provisions.

Le vingt-trois on marcha dans les montagnes, & l'on passa la grande muraille dans un détroit nommé *Tchang-kia-kéou ;* l'empereur prit en route l'amusement de la chasse, & fit lâcher ses faucons sur quelques faisans. On campa près de Tchanhun-Tolohaï, sur le bord d'un ruisseau ; & le vingt-quatre on traversa le

Le vingt-trois il reçut un courier du général Tſou-léang-pié, qui lui donnoit avis qu'ayant été ſurpris dans le pays de Honnhin par un corps d'environ deux mille hommes, il avoit reçu un échec conſidérable, ſans avoir pu découvrir poſitivement ſi les ennemis étoient *Eleutes* ou *Mongous ;* il avoit

Hinkan-Tabahan, montagne fort haute & couverte de neige. Le froid ſembloit augmenter à meſure qu'on montoit, & les ruiſſeaux étoient glacés. Tout le pays au-delà paroiſſoit de niveau avec le ſommet de la montagne. On campa dans une vaſte plaine, nommée *Kara-palaſſou*, où le fourage eſt excellent, & dans une ſi grande abondance, parce qu'il eſt arroſé d'un ruiſſeau, qu'on y nourrit plus de quarante mille bœufs ou vaches de l'empereur.

Le vingt-cinq on paſſa ce ruiſſeau; & trente *ly* plus loin, au nord-oueſt, on traverſa une montagne fort pierreuſe, d'où l'on deſcendit dans une autre plaine qui s'étendoit à perte de vue : KANG-HI y avoit un grand nombre de haras. Quinze *ly* plus loin, on paſſa devant cinquante-huit haras, rangés ſur une même ligne : chacun de ces haras contenoit trois cens jumens, avec leurs poulains & leurs étalons. Il y en avoit huit autres, de poulains au-deſſous de trois ans, deſtinés à fournir les écuries impériales, les tribunaux militaires & les poſtes. L'empereur avoit dans la même plaine quatre-vingt mille moutons, qu'on entretient toujours dans le même nombre. Après avoir viſité les haras, il ſe rendit au camp des *Mongous*, qui en prennent ſoin. Leurs femmes ſe préſentèrent des deux côtés du chemin, tenant des planches chargées de beurre & de fromage, qu'elles lui offroient à l'envi. Il quitta ſon cheval pour s'arrêter quelque temps dans cette habitation. On campa le ſoir à Tchantéoulam, près d'une petite rivière.

Le vingt-ſix, avant qu'on eût levé le camp, l'empereur fit préſent aux régules & aux princes *Mongous* qui l'accompagnoient dans ſon voyage, d'un grand nombre de chevaux de ſes haras : il en donna cent vingt à quelques-uns, cinquante, & trente à d'autres. Chacun des principaux ſeigneurs du cortège eut une ſelle. En ſortant du camp, on trouva les troupeaux de l'empereur rangés ſur une ligne, juſqu'au-delà de Orvi-poulak, dans une autre plaine, où l'on campa.

Le vingt-ſept on fit ſoixante *ly* à l'oueſt, toujours dans une grande plaine fort unie; l'empereur pendant la route chaſſoit au lièvre, & il en tua cinquante-huit à coups de flèches; les trois princes ſes fils, en tuèrent auſſi pluſieurs. On campa à Houhou-erghi, dans un fond, près d'un gros ruiſſeau.

Le vingt-huit on ſéjourna, pour donner à l'équipage le temps d'arriver. KANG-HI s'amuſa l'après midi à tirer au blanc avec les princes ſes fils, à la vue de toute la cour, & l'adreſſe des trois princes ſe fit admirer.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

remarqué cependant qu'ils étoient armés de cuiraffes, d'arcs & de flèches, & combattoient à la manière des *Eleutes*, ce qui donnoit lieu de préfumer que c'étoit un détachement de l'armée du *Kaldan.*

Le vingt-huit ce monarque paffa la grande muraille par Tchang-kia-kéou, & alla camper à Tchahan-tolohoï, où un courier, dépêché par le général Féyan-kou, ne lui laiffa plus aucun doute qu'en effet c'étoient des troupes du *Kaldan* qui avoient furpris & défait le général Tfou-léang-pié. Leur premier objet étoit d'enlever les magafins de riz, renfermés dans Honn-hin; mais Tfou-léang-pié, dont le deffein étoit d'aller camper dans une pofition plus favorable, y avoit fait mettre le feu peu de temps auparavant.

Le vingt-neuf KANG-HI ayant paffé la montagne de Tchahan-tolohoï, alla camper dans la vafte plaine de *Kara-parhaffun*, où il vit des troupeaux de bœufs de la bannière jaune-bordée, au nombre de plus de feize mille.

Le trente il arriva dans le pays d'Angoli, où il remarqua,

Le vingt neuf on fit cinquante *ly* au fud-oueft, dans un terrein fort inégal, mais rempli de bons pâturages. Des ruiffeaux d'une très-belle eau y attirent les *Mongous*, qui y ont plufieurs campemens. Quoique l'empereur continuât de chaffer pendant fa route, il eut la complaifance de fe détourner à chaque campement qu'il rencontroit, & de paffer près des tentes. Ces *Mongous* fe préfentoient en bon ordre, avec leurs femmes & leurs enfans; les uns offrant du lait, les autres du beurre & de la crême. Les plus aifés avoient préparé quelques moutons à leur manière, & quelques-uns mêmes des chevaux, qu'ils lui préfentèrent. On campa à Tchnoha (ou Chnoho), dans une vallée affez large, où ferpente un gros ruiffeau, occupée par divers camps de *Mongous.*

Le trente on fit cinquante *ly* à l'oueft-fud-oueft. L'équipage marcha toujours dans un terrein fort égal; mais l'empereur fit une bonne partie du chemin en chaffant dans des montagnes fort rudes, & pleine de pierres qui fortent de terre. Il y trouva des renards & quelques faifans, mais fur-tout beaucoup de lièvres.

avec satisfaction, plus de vingt mille chevaux de Tapsun-Nor, tous dans le meilleur état possible. Il alla camper à Kaliotaï, d'où il envoya dire aux *Taïkis* du pays d'Ortos, de faire un choix de leurs meilleures troupes, & de les conduire sur les bords du fleuve Hoang-ho, où elles attendroient des ordres ultérieurs.

Le premier de la dixième lune, qui répond au vingt-sixième d'octobre, il s'arrêta à Olot-poulac (Orvi-poulac), où il vit dans la campagne environ seize mille bœufs & plus de soixante-dix mille moutons. Cette multitude de bestiaux parut fort extraordinaire aux princes *Mongous*, *Kalkas* & *Eleutes*. « Nous savons de nos ancêtres, disoient-ils, & nous avons » été nous-mêmes à portée de le vérifier, que ce pays ne » nourrissoit que mille ou, tout au plus, deux mille bœufs; » jamais le nombre n'en a été porté à dix mille. Ce pays, » voisin de Tchang-kia-kéou, a toujours passé pour très-froid; » cependant aujourd'hui la température paroît changée: le » Hoang-ho n'a pas encore gelé, on a seulement vu une glace » fort mince sur ses bords. Quoique l'herbe paroisse jaune & » flétrie, elle est encore toute verte à la racine. Fort peu de » gens portent des habits fourrés; & la plupart se contentent » de les avoir doublés de coton. Autrefois on ne pouvoit, » pendant la nuit, se passer de feu dans les tentes; il n'est pas » nécessaire d'en allumer actuellement. Jamais année n'a été » plus favorable que celle-ci, & le bonheur accompagne par- » tout Sa Majesté ».

On campa dans la plaine de Hoaï-Nor ou *des deux étangs*, parce qu'il s'y en trouve deux fort près l'un de l'autre.

Le trente-un on fit cinquante *ly* à l'ouest, quelquefois un peu au nord. Après

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1696. *Kang-hi.*

Le trois KANG-HI arriva à Houhou-erki (Houhou-erghi). Dans une lettre qu'il écrivit de ce camp au prince héritier, son fils, qu'il avoit laissé à Pé-king, il avouoit qu'ayant parcouru bien des pays en Tartarie, il n'en avoit trouvé aucun comparable à celui de Koué-hoa-tching, où la chasse procuroit mille agrémens, quoique le gibier ne s'y trouvât qu'en médiocre quantité.

Le quatre il campa à Tchaoha; le cinq à Hoyoï-nor (Hoaï-nor); le six à Palun-kar (Paron-kol), & le sept à Houlou-soutaï. Etant arrivé le onzième à Kara-hosou, il se disposa à faire le lendemain son entrée dans la ville de Koué-hoa-tching. Il commença par publier un ban, portant défense, sous les peines les plus sévères, à tous les gens de sa suite, de causer le moindre dommage aux habitans. A son arrivée il trouva toutes les troupes, les officiers à leur tête, rangées en haie sur son passage; les habitans, accourus en foule de tous côtés, étoient à genoux, avec des baguettes parfumées à la main, remplissant les airs de mille cris de joie, & répétant sans cesse, *dix mille années de vie à l'empereur !*

KANG-HI employa le temps de son séjour dans cette ville, à prendre des informations sur tout ce qui pouvoit avoir rapport aux limites des provinces du Chansi & du Chen-si, & il ordonna en conséquence quelques changemens. Il y reçut

avoir passé quelques montagnes, on entra dans une plaine fort unie, riche en fourage & en gibier. L'empereur tua six cailles, de suite, à coups de flèches. Il visita des haras de chevaux & des troupeaux de moutons qu'on avoit assemblés exprès sur sa route : il fut salué par un très-grand nombre de *Mongous*, qui lui firent leurs présens ordinaires. On campa dans la même plaine, près d'une petite rivière qui est à l'ouest, & porte, à cause de cette situation, le nom de *Paron-kol*, ou *rivière de l'ouest.*

plusieurs envoyés des princes étrangers, du *Talaï-Lama*, du *Talaï-han*, du *Koutouctou* Pantchen, & de huit princes ou *Taïkis* du Tsing-haï : le *Tipa* fut le seul qui se dispensa de ce devoir. L'empereur les régala pendant plusieurs jours, & leur prodigua à tous des marques de bonté. Il s'occupa encore à prendre, à Koué-hoa-tching, une connoissance exacte des *Eleutes*, tant de ceux qui avoient été faits prisonniers à la journée qui avoit été si funeste au *Kaldan*, que d'autres qui, de leur plein gré, s'étoient refugiés sur les terres de la domination impériale : il fit donner à chaque famille trente *taëls*, afin de les aider à se pourvoir de ce qui pouvoit leur manquer.

Le vingt-deux de la lune, après avoir chassé pendant quelques jours, il revint à Koué-hoa-tching ; & le lendemain il s'exerça à tirer de la flèche avec les princes ses fils, & ses principaux officiers qui l'escortoient.

Le vingt-quatre il quitta Koué-hoa-tching, & parut sensible

Le premier de novembre, septième de la dixième lune, après avoir fait les deux tiers du chemin dans la même plaine, & le reste dans un terrein ingrat, on campa dans la vallée de Houloustou, arrosée d'un gros ruisseau & de plusieurs sources, & environnée de petites montagnes : elle est riche en fourage.

Le deux on fit trente *ly* à l'ouest, tirant un peu au nord. On campa dans la vallée appellée *Mohaï-Tou*, c'est-à-dire, *pays des charettes*, parce que les *Mongous* de ce canton emploient de petites voitures à roues.

Le trois on fit trente-cinq *ly* à l'ouest, par un chemin fort difficile. On n'y découvre que des montagnes, peu hautes, à la vérité, mais rudes à monter, & plus encore à descendre, parce que la plupart sont remplies de roches qui sortent à-demi de terre. On campa dans la vallée de Karaoussou, arrosée d'un ruisseau.

Le quatre on fit vingt *ly* à l'ouest, prenant souvent au sud, toujours dans une vallée qui tourne autour des montagnes. On campa le soir à Tchahan-poulak. Le cinq on fit cinquante *ly* à l'ouest, dans une vallée arrosée d'une petite rivière, qu'on passa & repassa plus de dix fois. Cette vallée est remplie d'absynthe, & très-peuplée de perdrix & de faisans qui aiment beaucoup la graine de cette plante. On campa à Hara-hojo.

De l'Ére Chrétienne. *Tsing.* 1696. *Kang-hi.*

aux témoignages d'affection qu'il reçut des habitans, qui le virent partir avec regret. Ce jour-là il alla camper à trente-trois *ly* de cette ville, & fit le lendemain la revue de deux mille cinq cens hommes des troupes de Yéou-oueï, auxquelles il fit distribuer un grand nombre de bœufs & de moutons.

Le vingt-six il prit la route du sud-ouest par une fort belle plaine, bien cultivée & remplie de villages. Ce pays, qui offre une perspective agréable, est un des meilleurs de toute la Tartarie; l'air y est admirable, & ses habitans annoncent la meilleure santé : les vieillards mêmes conservent une fraîcheur de teint qui étonne & fait le plus grand plaisir.

Le vingt-sept de la lune il campa au village de Lou-sou-tsun; le vingt-huit à Houlan-hosou (ou Houtan-hojo), que les Chinois appellent *Toto-tching*, situé sur les bords du Hoang-ho. Il fit venir quelques nouveaux *Mantchéous*, & leur fit tirer des flèches pour éprouver si elles parviendroient jusqu'à l'autre bord de ce fleuve : elles y volèrent facilement.

Le vingt-neuf, les princes du pays d'*Ortos*, *Ouang*, *Peïlé*, *Peïsé*, *Kong* & *Taïkis* passèrent le Hoang-ho & vinrent saluer l'empereur, qui, ce même jour, fit mesurer la largeur de ce fleuve, & il trouva qu'il avoit en cet endroit cinquante-trois perches de largeur, de dix pieds chacune; son cours est assez tranquille, & beaucoup moins rapide que lorsqu'il parcourt

---

Le six on fit soixante *ly* au nord-nord-ouest, d'abord dans la même vallée; ensuite dans une grande plaine, qui s'étend à perte de vue du côté de l'ouest. On passa plusieurs fois une petite rivière qui grossit par degrés, & n'est pas guéable en plusieurs endroits. Cinq cens *Mongous*, rassemblés par ordre de l'empereur, faisoient lever le gibier. On campa près d'une de ces pyramides qu'on élève dans les plus célèbres temples de la Chine; elle se nomme *Chahan-subarhan*, ou la *pyramide blanche.*

les

les provinces ſeptentrionales de la Chine. De Koué-hoa-tching jusqu'à cet endroit du Hoang-ho, on meſura cent ſoixante-dix *ly*.

Dans une des lettres que KANG-HI écrivoit au prince héritier en forme de journal de ſon voyage, il lui marque : « Je vous » envoie un cheval *Eleute*, dont j'eſpère que vous ſerez con- » tent ; je ne ſais pas ſi on fera bien de le nourrir avec des fèves » comme on fait en Chine. Vous recevrez auſſi de vrais mou- » tons *Kalkas* ; il ſont excellens, comme vous le ſavez, & d'un » goût bien ſupérieur à ceux des autres pays.

» Le deux de la onzième lune les *Mongous* vinrent, de grand » matin, m'annoncer qu'au pays de Sirha, à cinquante *ly* de » celui où j'étois campé, le Hoang-ho avoit gelé dans deux » endroits différens, & que la glace étoit fort épaiſſe ; ce qui » ne s'étoit jamais vu juſques-là.

» On trouve ici tout ce qu'on peut ſouhaiter pour la nour- » riture ; il n'y a que des queues & des langues de cerfs, dont

---

Le ſept on fit quarante *ly* à l'oueſt, toujours dans une grande plaine, arroſée de la même rivière que l'on traverſa trois fois. On paſſa devant pluſieurs hameaux, compoſés de quelques maiſons de terre, habitées par des *Mongous* qui cultivent les champs voiſins. Ces pauvres habitans ſe rangeoient ſur le chemin pour ſaluer l'empereur, auquel ils offroient des moutons, du beurre, de la crême & divers bois odoriférans.

En approchant de Koueï-hoa-tching ou Houhou-hotun, à la diſtance d'environ vingt *ly*, on trouva la garniſon de cette place rangée à genoux ſur la route ; plus près de la ville étoient, ſur pluſieurs lignes, tous les officiers du tribunal *Louan-y-oueï*, avec divers inſtrumens de muſique, & les marques de la dignité impériale. Ils marchèrent dans cet ordre juſqu'à la ville ; le peuple étoit à genoux ſur le grand chemin. Les femmes étoient auſſi rangées ſur une ligne & à genoux. En approchant du principal temple dans lequel l'empereur devoit loger, on vit environ deux cens *Lamas*, rangés en haie, les uns avec des inſtrumens de muſique, fort groſſiers ; les autres avec des étendards de diverſes formes. tous étoient revêtus de leurs habits de cérémonie, qui conſiſtoient en un manteau jaune ou

De l'Ère Chrétienne. *Tsing.* 1696. *Kang-hi.*

» je n'ai pu me procurer qu'une cinquantaine de chaque » efpèce : je vous les envoie, avec le gros poiffon, dont le » goût me femble peu agréable. On me préfente par-tout » des faifans gras, & d'une chair admirable ; il y en a une » très-grande quantité dans ce pays. J'ai auffi une provifion » abondante d'excellentes oranges & de raifins, parmi lefquels, » ceux de la petite efpèce, qu'on appelle *Sou-tfé-pou-tao* » (raifins de Corinthe) font très-délicieux. Ce qu'on m'offre » ici me femble plus exquis que tout ce qu'on trouve de bon » à Pé-king.

» Le trois, avant le lever du foleil, je fis paffer le Hoang-ho » aux gens de ma fuite ; les princes du pays d'*Ortos*, les *Ouang*, » *Peïlé*, *Peïtfé*, *Kong* & les autres *Taïkis* m'offrirent cent vingt- » deux chevaux, dont vingt pour mon ufage : ils ajoutèrent » à ce préfent, plus de trois cens chevaux ordinaires, dont » cent vingt font deftinés pour le fervice des officiers du » palais.

---

rouge, qui leur couvre tout le corps depuis le col jufqu'aux pieds, & une demi-mitre de drap jaune, avec une frange de laine fur toute la couture. Ils occupoient un fort grand efpace, jufques dans le temple où réfidoit le *Houtouctou*, c'eft-à-dire, le principal *Lama*. L'empereur étant entré dans le temple, mangea dans l'appartement qu'on lui avoit préparé ; enfuite il vifita les autres temples de la ville : on en diftingue trois confidérables, qui ont chacun leur *Houtouctou* & un grand nombre de *Lamas*. Ces prêtres ne vivent pas en communauté ; ils ont chacun leurs biens à part, & s'affemblent feulement dans leurs pagodes pour la prière.

Le huit l'empereur vifita la fortereffe qui eft à demi-ruinée, & quelques pagodes. Le foir il alla hors de la ville. En entrant dans fa tente, il donna audience à un ambaffadeur du *Talaï-Lama*, qui étoit arrivé le même jour. Il lui parla fiérement fur la lenteur de fon maître à lui envoyer la fille du *Kaldan*, qu'il lui avoit fait demander ; & il le menaça de la guerre, fi ce délai duroit plus long temps. L'ambaffadeur lui fit préfent de plufieurs pièces d'une efpèce de ferge, & de diverfes paftilles odoriférantes.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1696. *Kang-hi.*

» Lorſque la plus grande partie de mon cortège fut ſur » l'autre bord du Hoang-ho, je paſſai moi-même ce fleuve » avec tant de tranquillité & de calme, qu'il me ſembloit être » ſur la rivière de *Tchang-tchun-yuen* (maiſon de plaiſance de » l'empereur à deux lieues de Pé-king).

» Le pays des *Ortos* m'a ſemblé, en tout, répondre à l'idée » qu'on s'en forme à Pé-king. La petite chaſſe y eſt fort agréa- » ble, & on y trouve grande quantité de lièvres & de faiſans. » Le terrein, quoique coupé de petites collines, peut cepen- » dant paſſer pour un pays de plaine ; les pâturages y ſont » excellens. Dès ma tendre jeuneſſe, j'avois oui dire que les » lièvres d'Ortos avoient un fumet exquis; je puis maintenant » l'aſſurer d'après ma propre expérience.

» Après avoir ſéjourné quatre jours, je marchai du côté de » Sirhatou, dont j'ai fait la viſite. J'y ai trouvé toutes les » troupes très-bien exercées & en fort bon état. ».

Deux jours après l'empereur reçut un courier, dépêché par un mandarin des frontières occidentales de la province de

---

Le neuf KANG-HI donna un grand feſtin aux ſoldats *Mongous* qui s'étoient trouvés au dernier combat, ainſi qu'aux Tartares orientaux de *Ninkota* & *Aïgou*, qui avoient campé tout l'été ſur la frontière pour obſerver les mouvemens des *Eleutes*, & qui vinrent avec leur général le ſaluer. L'ambaſſadeur du *Talaï-Lama* accompagné des *Lamas* qu'il avoit amenés, & les principaux *Lamas* de Houhou-hotun furent de cette fête. On plaça les *Houtouctous* entre les régules & les princes *Mongous* ; & les ambaſſadeurs entre les grands de l'empire. Le feſtin fut accompagné de muſique & d'autres amuſemens, tels que la lutte. Pluſieurs *Mongous* exercèrent leurs forces & leur adreſſe contre des *Mantchéous* & des Chinois.

Le dix-huit on quitta la ville de Houhou-hotun, & on fit cinquante *ly* à l'oueſt-ſud-oueſt, toujours dans une grande plaine fort unie, & cultivée en divers endroits. Sur la route on vit pluſieurs villages à droite & à gauche : on paſſa deux petites rivières ; on fut obligé de jetter un pont ſur la ſeconde, appellée *Tourghen*, qui coule au nord-oueſt, & va ſe jetter dans le Hoang-ho. On campa dans la

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1696.
Kang-hi.

Chen-si. Il lui annonçoit que, le *Taïki* Erghé-patour, avoit envoyé à Hayuki un corps de mille hommes, sous les ordres du *Séssan* Sartitchap; que Tséouang-rabdan avoit aussi envoyé un détachement de mille hommes, commandés par le *Séssan* Tchouhoulan : & enfin que le *Taïki* lui-même faisoit avancer plus de mille hommes du côté de Altaï, le rendez-vous général de ces différentes divisions. Elles devoient s'y réunir, & attendre le *Kaldan*, dans le cas où il se porteroit de ce côté-là. Leur dessein étoit de l'arrêter & de le tuer, ou de le conduire à Pé-king chargé de chaînes.

Le cinq de la lune on fit dix-huit *ly*, & on arriva au bord du Hoang-ho, qui étoit couvert de glace d'un demi-pied d'épaisseur : toute la suite de l'empereur passa dessus le lendemain dans trois endroits différens. Le soir, les mères & les épouses des princes d'*Ortos*, les *Ouang*, *Peïlé*, *Peïtsé*, *Kong* & *Taïkis* vinrent saluer ce monarque, qui fut surpris de la candeur & des bonnes mœurs de ces peuples, comme

même plaine, près du village Ontsin-cajan. L'empereur pendant son séjour à Houhou-hotun, avoit fait acheter tout ce qu'on avoit pu trouver d'*Eleutes*, hommes, femmes & enfans qui avoient été pris dans la dernière bataille. Il s'étoit fait une occupation de réunir les familles dispersées, le mari avec sa femme, les pères & mères avec leurs enfans. Il eut même soin de faire distribuer aux prisonniers des habits & des fourures; & laissant un officier de sa maison pour ce détail, il donna ordre que ceux qu'on découvriroit dans la suite, fussent traités de même.

Le dix-neuf on séjourna pour attendre un détachement de deux mille cinq cens cavaliers, qui revenoient de garder les frontières de la Tartarie appartenante à l'empire, & qui avoient eu part à la victoire remportée sur les *Eleutes*. L'empereur, qui ne les avoit pas vus depuis cette action, alla au-devant d'eux lorsqu'ils furent près du camp. Quelques jours auparavant il leur avoit envoyé des bœufs & des moutons, & un de ses principaux officiers. Ils jettèrent des cris de joie en appercevant de loin leur maître. Ce monarque les fit manger en sa présence, & servir par les grands de sa cour. Il leur marqua sa satisfaction de l'important

il le marque dans la lettre qu'il écrivit à ce ſujet au prince héritier, ſon fils.

« Juſqu'ici, lui dit-il, je n'avois point l'idée qu'on doit ſe » former des *Ortos ;* c'eſt une nation très-policée, & qui n'a » rien perdu des anciennes coutumes des vrais *Mongous*. Tous » leurs princes vivent entre eux dans une union parfaite, & » ne connoiſſent point la différence *du tien* & *du mien :* il eſt » inoui de trouver un voleur parmi eux, quoiqu'ils ne pren- » nent aucune précaution pour la garde de leurs chameaux » & de leurs chevaux. Si par haſard un de ces animaux » s'égare, celui qui le trouve en prend ſoin juſqu'à ce qu'il » en ait découvert le propriétaire, & il le lui rend alors ſans » le moindre intérêt. Entre les princeſſes que les *Ouang* & » les *Peïlé* reconnoiſſent pour leurs mères, il n'en eſt au- » cune qui la ſoit véritablement : cependant ils ont pour » elles un reſpect & une déférence qu'on trouve rarement » dans des enfans bien nés à l'égard de celles qui les ont mis » au monde.

ſervice qu'ils avoient rendus à ſa couronne, ſur-tout du courage avec lequel ils avoient ſupporté la fatigue & la faim. Il leur remit les ſommes qu'ils avoient empruntées de la caiſſe impériale, qui montoient à cent cinquante mille *taëls*, & il promit de récompenſer en particulier ceux qui s'étoient diſtingués. Il demanda enſuite aux principaux officiers un détail de leurs fatigues & de leur marche. Ils donnèrent tous beaucoup de louanges au général Fiangu-pé, qui avoit gagné le cœur des ſoldats, & dont l'exemple & l'exhortation avoient animé leur courage.

Le vingt on campa un peu au-deſſus de Tarhan-cajan, après environ quarante *ly* droit à l'oueſt. On y vit les reſtes d'une ancienne ville du temps des Tartares *Yuen*. Kang-hi reçut en cet endroit les hommages du vice-roi, du tréſorier-général & des juges de la province de Chenſi.

Le vingt-un on fit cinquante *ly* au ſud-oueſt, toujours dans la même plaine, dont le terrain eſt fort bon & fort uni, quoique les terres ne ſoient cultivées qu'aux environs de quelques hameaux diſperſés. On campa près du gros village Li-ſou, dans lequel on remarque un temple.

de l'Ere Chrétienne. Tsing. 1696. Kang-hi.

» Les *Ortos* ſont intelligens en tout, & principalement dans » la manière d'élever des beſtiaux. La plupart de leurs chevaux » ſont doux & traitables. Les *Tchahar*, au nord des *Ortos*, » ont la réputation de les élever avec beaucoup de ſoin & » de ſuccès; je crois cependant que les *Ortos* les ſurpaſſent » encore en ce point. Malgré cet avantage, ils ne ſont pas, » à beaucoup près, auſſi riches que les autres *Mongous*. Ils » manient l'arc avec peu de grace, & en général ils s'ac- » quittent mal de cet exercice; mais leurs arcs ſont des plus » forts, & ils atteignent le but avec une adreſſe merveil- » leuſe. On jouit dans ce pays d'un air fort ſain; les eaux ſont » excellentes, & les alimens d'un goût exquis. Le froid n'y » eſt pas fort rigoureux, & juſqu'ici je ne l'ai point trouvé » auſſi vif que celui que j'éprouvai, à la quatrième lune, près » du Kerlon : je ſaurai dans la ſuite à quoi m'en tenir ſur cet » objet ».

Le vingt-deux, après ſoixante-dix *ly* au ſud-ſud-oueſt, on campa à Houtan-hojo, ſur le bord du Hoang-ho. Ce fleuve, en cet endroit, n'a pas moins de cent vingt toiſes de largeur, & coule avec rapidité. L'empereur s'en étant approché, s'amuſa à tirer des flèches, & en fit tirer par ſes gens. Elles paſsèrent preſque toutes ſur la rive oppoſée; mais on doit remarquer qu'elles étoient fort déliées, & faites exprès pour tirer loin. Le vingt-trois ce prince en meſura la largeur avec ſon demi-cercle : il la trouva de cent huit pas Chinois dans l'endroit le plus étroit.

Le vingt-ſept l'empereur, ſuivi d'environ cent cinquante de ſes gens, paſſa le Hoang-ho dans une barque, pour prendre l'amuſement de la chaſſe de l'autre côté de ce fleuve. Le régule des Tartares d'*Ortous*, avec les autres princes & les *Taïkis*, les reçurent ſur la rive, & lui offrirent divers préſens. Il employa les chevaux des *Mongous*, & rien ne parut lui cauſer tant de plaiſir, que l'adreſſe de quelques-uns de ces chevaux exercés à chaſſer le lièvre. Il en tua cinquante ou ſoixante, & l'on prit quantité de faiſans avec les oiſeaux. Le régule d'Ortous, qui étoit venu de près de quarante lieues pour le recevoir ſur ſes limites, le régala dans ſon camp.

Le vingt-neuf on quitta Houtan-hojo, & on fit environ trente *ly* au nord-oueſt,

Le ſix de la lune l'empereur campa à Tong-ſié-haï-y, où il ſéjourna le ſept & le huit pour recevoir les tributs des princes *Ortos ;* le neuf le camp fut tranſporté quatorze *ly* plus loin, à Tchahan-poulac, où l'empereur fit eſſayer les chevaux que les *Ortos* lui avoient offerts en préſens. Il les deſtinoit pour les princes ſes fils, & il en fut très-ſatisfait.

Le dix on alla camper dix-neuf *ly* plus loin, à Houſtaï, où on ſéjourna le lendemain, toujours dans l'attente qu'on recevroit enfin des nouvelles du *Kaldan :* on en reçut en effet ce jour-là. Touchtou-nabour, grand *Séſſan* du *Kaldan*, & l'homme en qui ce *Han* rebelle avoit le plus de confiance, vint ſe rendre dans le camp, avec une ſuite de quatre-vingt perſonnes. On apprit de lui que le projet du *Kaldan* avoit été d'abord de ſe retirer du côté de Hami ; mais qu'il s'en étoit déſiſté lorſqu'on lui eut appris que Honanta y étoit paſſé avec

---

en remontant le Hoang-ho, pour chercher quelqu'endroit où la glace fût aſſez forte & faire paſſer l'équipage. La plaine où l'on continuoit de marcher étoit remplie d'excellens fourages ; & l'herbe étoit ſi haute en quelques endroits, qu'on n'y voyoit pas marcher les chevaux.

Le trente on paſſa le Hoang-ho ſur la glace, & on entra dans le pays d'Ortous, habité par ſix étendards de *Mongous*, tous ſoumis à l'empire, & compoſés de cent ſoixante-quinze *Nurus* ou compagnies, chacune de cent cinquante chefs de familles. On évalue ces compagnies à mille hommes chacune. Ces *Mongous* ſont errans comme les autres, avec leurs troupeaux, & demeurent ſous des tentes : ceux qui cultivent quelques morceaux de terre ſont en petit nombre. On fit environ quarante-cinq *ly* au ſud-oueſt, & l'on campa à Tumſſuhaï, ou Tumskaye.

Le premier jour de décembre, & le lendemain, on ſéjourna ; l'empereur reçut les préſens des *Mongous* d'Ortous : ils conſiſtoient principalement en chevaux. Il leur fit donner des récompenſes, l'uſage étant de faire évaluer tout ce que les *Mongous* offrent à l'empereur, & de leur en donner le prix en ſoie, en toile, en thé & en argent.

Le deux on ſéjourna encore ; l'empereur prit l'exercice de la chaſſe, avec la plus grande partie de ſes gens. Il tua cinquante-quatre lièvres & pluſieurs faiſans ; les chaſſeurs en tuèrent auſſi en très-grand nombre.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

un corps de troupes. Ce transfuge assura qu'il étoit actuellement au pays de Saïsu-tchouri, dans un climat extrêmement froid, manquant de tout, & ses gens étant obligés de le suivre à pied faute de chevaux.

Le quinze on reçut au camp un courier de Honanta. Ce général ayant eu des avis certains, qu'une troupe de gens, venant du côté de l'est, s'avançoit à grandes journées vers le Toubet, se mit à la tête de sa cavalerie, & se rendit en diligence sur les frontières de Sourho, à plus de cent *ly* du lieu d'où il étoit parti. Il rencontra en effet cette troupe, qu'il surprit & fit prisonnière, sans qu'aucun échappât. Elle étoit composée de Tarhan-ouompou, envoyé du *Talaï-Lama* au *Kaldan;* du *Séssan* Hortao, envoyé du *Tsinong* Posouctou, prince de *Tsing-haï;* de Hochétsi, *Séssan* & envoyé de Pontchou,

Le trois l'équipage ne fit que vingt *ly* à l'ouest, & campa dans un lieu nommé *Chahan-poulak*, du nom d'une fontaine voisine; mais l'empereur en fit au moins soixante, avec les chasseurs & les officiers de sa suite. Il tua quantité de lièvres, & quatre-vingt-cinq faisans.

Le quatre l'équipage fit environ trente *ly* au nord-ouest, & l'empereur environ soixante en chassant: il tua cent vingt lièvres. On campa dans un lieu qui se nomme *Houstaï.*

Le cinq on séjourna; l'empereur fit traiter les chasseurs d'*Ortous*, au nombre de quatre ou cinq cens, & leur fit distribuer des pièces de soie & de toile, avec du thé. Le même jour, un des principaux officiers du *Han* des *Eleutes* vint se rendre à l'empereur. Il avoit quitté *le Kaldan*, avec soixante-dix personnes, qui n'avoient plus de quoi subsister; tourmenté d'ailleurs par le chagrin d'avoir perdu sa femme & ses enfans, qui avoient été pris dans la dernière bataille. Le général Fiangu-pé, près duquel il s'étoit d'abord rendu sur la frontière, l'avoit envoyé en poste à l'empereur. Ce monarque le reçut avec bonté, lui donna audience sur le champ, & lui présenta même une tasse de vin de sa propre main. On apprit de lui, que le *Han* avoit encore sous ses ordres environ quatre mille personnes, en y comprenant les femmes & les enfans; mais qu'il ne comptoit guere plus de mille combattans, réduits à la dernière misère, & qui se déroboient les uns aux autres ce qui est le plus nécessaire à la vie.

Taïki

Taïki du Tſing-haï : ils retournoient vers leurs maîtres avec la réponſe du *Kaldan*, & un envoyé de ce prince, nommé le *Tortſi* Koumon, ſon petit-fils en ligne directe. Ce *Tortſi* étoit accompagné du *Kérong* Lacpoutchoué, de Sounomraché, de Lamtchampa, d'Ouchitchin-toin, & de pluſieurs autres, au nombre de quatre-vingt, tant hommes que femmes ou enfans, avec trois *Taïkis* & leur ſuite. Ils étoient partis le cinq de la dixième lune de Kourembertſir, où le *Kaldan* étoit alors campé : ils dirent que ce prince étoit ſur le point de ſe retirer du côté de Pékertchahan, avec plus de mille hommes qui lui étoient demeurés fidèles. Le général Honanta avoit encore appris d'eux que, Ho-rabdan étoit à Tchapka-kouentchen avec un même nombre de gens ; mais que Tantſinompou s'étoit brouillé avec le *Kaldan*, qu'il avoit abandonné,

---

Le ſix l'équipage fit encore vingt *ly* à l'oueſt ; l'empereur avec les chaſſeurs & les officiers de ſa ſuite, chaſſa tout le jour, & tua cent cinquante liévres ; les princes ſes fils, en tuèrent chacun plus de cinquante. Enfin l'on en tua plus de mille ; auſſi le nombre en eſt-il incroyable dans ce pays. On prit moins de faiſans que le jour précédent, mais on vit beaucoup de perdrix, quoiqu'on ne daignât pas s'y arrêter. Le camp fut aſſis à Quatolo-haï.

Le ſept on ſéjourna ; mais l'empereur ne ceſſa pas de chaſſer tout le jour, & tua tant de lièvres, qu'il ſe plaignit pluſieurs fois de s'être fatigué le bras à tirer de l'arc. On continua de ſéjourner le huit & le neuf.

Le dix l'équipage fit quinze *ly* au nord, & campa à Tchékeſtaï ; l'empereur chaſſa tout le jour, & tua cent vingt-un liévres. Le temps devint plus froid. On ſéjourna le onze, & le froid fut extrême, quoique le ciel fût couvert de nuages pendant tout le jour. Le douze, pendant que l'équipage ſéjournoit encore, l'empereur tua de ſa main cent vingt-deux liévres.

Le treize l'équipage continua de ſéjourner, ainſi que les trois jours ſuivans. On reçut un courier du général Fiangu-pé, par lequel on apprit que le *Han* des *Eleutes* envoyoit à l'empereur un de ſes principaux officiers, avec la qualité d'ambaſſadeur, pour traiter de la paix. Sa Majeſté donna ordre que l'ambaſſadeur lui fût amené ſeul, & qu'on retînt toute ſa ſuite ſur la frontière. On vit arriver le même jour un autre courier de Si-ning, qui venoit donner avis qu'on avoit

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1696.
Kang-hi.

pour se réfugier dans le pays de Tamir. Ils ajoutèrent que, depuis la bataille de Tchao-modo, ils avoient mené une vie errante & malheureuse, dénués de tout, sans habits pour se défendre des rigueurs de l'hiver, sans troupeaux & sans fourage pour le peu de chameaux & de chevaux qui leur restoient; que si la maladie venoit au printemps prochain se joindre à tant de maux, ils regardoient le *Kaldan* comme perdu sans ressource. Ce prince, vaincu par sa malheureuse destinée, avoit dessein, lors de leur départ, d'envoyer vers l'empereur pour implorer sa clémence & ils ne doutoient point qu'il ne l'eût fait.

Le dix-neuf l'empereur apprit en effet, d'un courier dépêché par le grand général Féyankou, que le *Kaldan* étoit résolu de se soumettre; que l'officier chargé de cette importante négociation, devoit arriver incessamment, & qu'il auroit soin de le faire conduire aussi-tôt au camp impérial.

Le vingt-un, Kéleïkoin, envoyé du *Kaldan*, se rendit en effet

---

arrêté un ambassadeur du *Han* au grand *Lama*, & deux autres ambassadeurs que le grand *Lama* & les princes de *Kokonor* avoient dépêchés au *Han*. Ce courier apportoit toutes les lettres que le *Kaldan* écrivoit au grand *Lama* & aux autres princes du même pays : elles furent aussi-tôt traduites. Le *Han* y parloit encore avec fierté, & ne paroissoit pas sans espérance de se rétablir. Il prioit le *Lama* de l'aider de ses prières auprès de *Foë*, leur divinité commune.

Le seize l'empereur donna un festin aux *Mongous* d'*Ortous*, & s'exerça avec eux à tirer de l'arc & du fusil, ainsi qu'avec ses enfans & les plus adroits tireurs. Il fit aussi lutter plusieurs de ses gens & distribuer environ dix mille livres en argent aux *Mongous* d'*Ortous* qui avoient servi à ses chasses. Chaque soldat eut environ six écus, & les officiers quinze. On donna des habits aux régules. Cette fête fut troublée par un vent d'ouest très-violent, qui s'éleva un peu après midi & dura jusqu'au soir : il fit lever une nuée de sable & de poussière qui obscurcit la lumière du soleil; mais il ne faisoit pas froid pour la saison.

Le même jour, seize décembre, la lettre que l'ambassadeur du *Kaldan* apportoit à l'empereur arriva au camp. Ce malheureux prince représentoit que ce

auprès de KANG-HI, qui l'admit le même jour à une audience devant tous les princes de sa suite. Il le fit approcher de lui, & ordonna qu'on lui servît du thé. L'empereur étoit assis sur une estrade élevée sous une tente magnifique. Après qu'il l'eut questionné sur l'état des affaires du *Kaldan*, il fit un discours, dans lequel retraçant le tableau fidèle de tout ce qui s'étoit passé entre le *Kaldan* & lui, il montra la nécessité où il s'étoit trouvé de prendre la défense des *Kalkas* & de leur accorder sa protection contre un prince livré aux fureurs de la vengeance, qui avoit eu l'audace de venir les attaquer jusque sur les terres de l'empire; & qui, défait entiérement à la journée de *Oulan-poutong*, se trouvoit enfin réduit au triste état où lui-même avoit plongé tant de malheureuses victimes de sa cruauté.

« Parlez maintenant, ajouta-t-il à l'ambassadeur, & en » présence des princes assemblés, osez prendre sa défense, si » vous avez quelque réponse à faire — Nos malheurs, dit » Kéleïkoin, ont ouvert nos yeux à la sagesse & à la prudence. » Que l'empereur soit à jamais notre souverain. Nous ne » demandons d'autre faveur, que d'être reçus au nombre de » ses fidèles sujets ». Il se prosterna ensuite, & frappant la terre de son front, il continua : « Votre Majesté relève encore, » par l'éclat de ses vertus & sa haute sagesse, la gloire du » trône où elle est assise. Nous autres *Eleutes*, nous sommes

---

n'étoit pas lui qui avoit donné occasion à la guerre; & sans parler de paix ni d'accommodement, il ajoutoit que, Sa Majesté ayant promis autrefois d'en user bien avec lui, il la prioit de se souvenir de sa parole.

Le vingt-sept on commença à revenir sur ses pas, & on campa à Houstaï; le lendemain on séjourna, & l'ambassadeur du *Kaldan* arriva au camp. Le dix-neuf on fit cinquante *ly* jusqu'au Tumskaï, où on resta le vingt; le lendemain on campa, après quarante *ly* de marche, sur les bords du Hoang-ho, un peu au-dessous de l'endroit où on l'avoit passé. On y séjourna quatre jours.

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
Tsing.
1696.
Kang-hi.

» la plupart grossiers & sans prudence ; je me vois forcé à » l'humiliant aveu que, dans notre guerre avec les *Kalkas*, » notre unique objet a été de piller leurs richesses & d'enlever leurs jeunes gens, hommes & femmes. La justice & » la raison sont d'accord avec les paroles que Votre Majesté » a daigné nous adresser. Je reconnois qu'elle ne fait acception d'aucun peuple, & qu'elle les porte tous également » dans son cœur : nous sommes les seuls coupables. Puisse » l'aveu de nos torts, nous en mériter le pardon ! Norbou-chaï-tchuin, qui est venu se soumettre à V. M. depuis peu » de jours, a été élevé par elle à un degré de gloire & d'honneur où jamais il n'auroit pu prétendre, même parmi nous ; » les bontés dont Votre Majesté le comble, ne laissent plus » d'autre desir à former, que d'appartenir à un maître si grand » & si généreux. J'ose me flatter que, dans peu de jours, » sort du *Kaldan*, mon souverain, sera confondu avec celui » dont les *Kalkas* jouissent paisiblement à l'ombre de votre » trône ».

L'empereur sourit à ces derniers mots ; « Je vois bien, dit-il, » en se tournant vers les princes, que la raison est de tous les » pays ; cet envoyé vient de nous le prouver par son discours » plein de sagesse & de bon sens ».

Le vingt-quatre l'empereur ayant appris que le général Fiangu-pé, qu'il avoit mandé, devoit arriver le lendemain matin, lui fit l'honneur d'envoyer au-devant de lui un des principaux officiers de sa chambre, & de lui faire mener un de ses propres chevaux.

Le vingt-cinq il envoya, dès la pointe du jour, les trois princes ses fils, & son frère aîné, accompagnés des principaux seigneurs de sa cour & des officiers de sa garde, pour complimenter ce général. Ils le rencontrèrent à une demi-lieue du camp, d'où ils le conduisirent au quartier impérial. KANG-HI lui fit l'honneur de sortir de sa tente, & d'aller au-devant de lui jusqu'à la porte de l'enceinte

Les princes *Mongous*, se jettant aux genoux de l'empereur, lui dirent qu'il venoit de montrer, dans les paroles adressées à l'envoyé du *Kaldan*, la plus grande sagesse & toute la bonté de son cœur; & que si le *Kaldan* persistoit dans une obstination stupide, il mériteroit d'être livré au sort le plus funeste. L'empereur se fit apporter un bonnet de peau, dont il fit présent à Kéleïkoin.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

Le vingt-cinq KANG-HI congédia l'envoyé du *Kaldan*, qu'il chargea de la lettre suivante: « *Kaldan Pochkétou-han*, je » vous avois d'abord envoyé Tchahataï, & quelque temps » après Mantsi, avec des lettres très-pressantes, par lesquelles » je vous exhortois à une soumission sincère, & j'engageois » ma parole impériale qu'oubliant le passé, je rendrois la » liberté à tous vos *Eleutes*; rien n'annonçoit en cela que » des dispositions favorables à votre égard; pourquoi donc » suis-je encore à recevoir de votre part une réponse à ces » lettres? Ma patience surpasse votre obstination à mécon» noître vos véritables intérêts. Venez sans délai vous sou» mettre; vous participerez, je le promets, vous & tous » vos gens, aux honneurs & aux richesses que la Chine offre » à ceux qui remplissent le devoir de fidèles sujets; mais si, » vous laissant encore abuser par des fourbes & des rebelles,

---

extérieure de ses tentes, où il le reçut debout. Le général s'étant mis à genoux d'assez loin, l'empereur lui demanda s'il se portoit bien & le fit approcher. Il eut une longue conférence avec lui. Pendant le dîner, il lui envoya plusieurs plats de sa table. En sortant, ce général fut salué & embrassé par tous les grands de la cour, qui s'empressoient d'autant plus de le féliciter, qu'il étoit universellement aimé.

Le même jour KANG-HI donna audience à l'ambassadeur du *Kaldan*, qui protesta que le dessein du *Han*, son maître, étoit de se soumettre, aussi-tôt qu'il seroit assuré d'obtenir sa grace. Comme on se défioit de la sincérité de cette sou-

DE L'ÈRE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

» vous refusez la grace que mon amour pour le bien de la » paix vous présente de nouveau, attendez-vous à tout le » poids de ma vengeance. Vous vous repentirez alors vainement de vous être livré à des soupçons & à des inquiétudes » chimériques.

» Kéleïkoin, votre envoyé, m'a présenté vos premiers hom» mages & les protestations que vous l'avez chargé de faire » en votre nom, de votre repentir & de votre entière sou» mission. Il vous rendra compte de la manière dont je l'ai » reçu & de mes dispositions. Vous auriez dû y prendre con» fiance, d'après les lettres que je vous ai écrites précédem» ment : celle-ci sera la dernière ; elle vous sera remise par » Pochhi, mandarin d'un de mes tribunaux, accompagné de » l'écrivain Tchang-cheou, mandarin du huitieme ordre ».

L'empereur fit venir de nouveau en sa présence l'envoyé Kéleïkoin. « Retournez, lui dit-il, auprès du *Kaldan*, votre » maître, & pressez-le de se rendre auprès de moi ; une en» trevue est nécessaire, pour que nous conférions ensemble » sur la conclusion de ses affaires : elle traîneroit trop en lon» gueur, si on ne traitoit que par députés. Qu'il s'empresse » d'arriver ici ; son refus m'offenseroit & me forceroit d'aller » moi-même le chercher par-tout où il auroit l'imprudence

mission, plusieurs furent d'avis de retenir l'ambassadeur, & d'écrire au *Kaldan* qu'il seroit bien reçu s'il se hâtoit de venir. Ils apportoient pour raison que, si l'on renvoyoit l'ambassadeur, les troupes du *Kaldan*, qui étoient ébranlées & prêtes à se rendre, comme on l'avoit appris de plusieurs transfuges, se rassureroient & demeureroient attachés à la fortune de leur maître ; & qu'il paroissoit même que c'étoit la seule vue que le *Han* se proposoit dans cette ambassade : cependant l'empereur prit le parti de congédier honorablement l'ambassadeur, après l'avoir chargé d'une lettre, par laquelle il assuroit le *Kaldan* que, s'il venoit dans l'espace de quatre-vingt jours, il seroit traité avec distinction, & que, pendant

» de se réfugier. Je vous donne soixante-dix jours, pendant » lesquels j'attendrai sa réponse : ce terme passé, sans que j'aie » reçu la satisfaction que je demande, je me mets de nouveau » à la tête d'une armée formidable, & je n'écouterai plus » que la justice & mon ressentiment ». L'envoyé du *Kaldan* partit le même jour avec les deux mandarins qui devoient l'accompagner.

Le premier jour de la douzième lune le grand général Féyan-kou arriva, de son armée, au camp impérial, à Sar-houto. KANG-HI nomma les princes ses fils, son frère aîné, & un grand nombre d'officiers pour aller au-devant de lui ; & lorsqu'il fut près de sa tente, ce prince en sortit pour le recevoir. Le grand général l'apperçut, & il se mit à genoux. L'empereur le fit aussitôt relever, & le conduisit dans sa tente, où ils eurent ensemble une très-longue conférence sur tout ce qui s'étoit passé dans l'expédition contre le *Kaldan.* KANG-HI le combla d'éloges, qu'il reçut avec une modestie noble & franche qui charma tout le monde, attribuant les succès qu'il avoit eus, à l'exactitude avec laquelle il avoit suivi les sages instructions de Sa Majesté.

L'empereur passa encore quelques jours à prendre le divertissement de la chasse. Il montoit, le plus souvent, un cheval

---

ce temps-là, les troupes Chinoises n'avanceroient point pour le chercher ; mais que s'il ne paroîssoit point avant l'expiration de ce terme, il seroit poursuivi sans relâche.

Le vingt-six l'empereur repassa le Hoang-ho avec toute sa suite, & campa au-dessous de Coutan-hojo ; le vingt-sept à Haïloustaï ; le vingt-huit près de la ville Oulan-palasson ; le vingt-neuf à Kiliké ; le trente on entra dans la Chine par la porte de la grande muraille appellée *Tcha-hou-kéou*, & par les Tartares *Chourghéiouka ;* le trente-un on coucha à Yéou-ouei, où on séjourna le lendemain, premier jour de l'an 1697, & le neuvième de la douzième lune Chinoise ; le

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

qui avoit été pris à la bataille de Tchao-modo : un jour qu'il l'avoit forcé plus qu'à l'ordinaire, les grands virent avec étonnement, que la ſueur de ce cheval étoit de couleur de ſang. L'empereur remarquant leur ſurpriſe, leur dit que ce cheval tiroit ſon origine du royaume d'*Iſſac*, & qu'il étoit ſans doute de la race de ceux qu'on appelloit anciennement *Ta-ouan-han-hiué-ma*, c'eſt-à-dire, *cheval du royaume de Ta-ouan, qui ſue le ſang.* « C'eſt, répondirent les grands, une ancienne tradition, » que les chevaux du pays de *Ta-ouan* ſont des *Tien-ma* (chevaux » céleſtes), dont la ſueur eſt rouge, & que leur vîteſſe égale » celle des vents ; nous mettions au rang des fables ce qui eſt » conſigné dans nos faſtes à cet égard ; mais nous voyons » aujourd'hui par nous-mêmes, que la tradition s'accorde avec » la vérité, & qu'il y a en effet des chevaux, quoique très- » rares, dont la ſueur eſt de couleur de ſang ».

L'empereur qui vouloit être rendu à Pé-king pour les fêtes du nouvel an, en reprit le chemin toujours en chaſſant, comme il avoit fait pendant tout le voyage ; il y arriva le dix-neuf de cette douzième lune, vers les deux heures après midi. Le prince héritier, à la tête des mandarins de guerre & de lettres, alla au-devant de lui à quelques dixaines de *ly* ;

---

deux de janvier à Tſo-oueï ; le trois à Kao-chan ; le quatre à Taï-tong-fou ; le cinq à Ouan-koan-tun ; le ſix à Tien-tching ; le ſept à Té-kion tchang ; le huit à Suen-hoa-fou ; le neuf à Kiéou-pao-ngan ; le dix à Hoaï-laï ; le onze à Tchang-ping-tchéou ; & enfin le douze à Pé-king.

Le prince héritier, accompagné de cinq de ſes frères & des grands de l'empire qui étoient reſtés dans cette capitale, vint au-devant de l'empereur juſqu'au bourg de Kin-yong-koan, au milieu du détroit. Les chefs des principaux tribunaux, & tous les autres mandarins Tartares ou tartariſés, du premier & du ſecond ordre, vinrent auſſi juſqu'à l'entrée du détroit. Les mandarins des ordres inférieurs n'ont pas le droit d'aller ſi loin. Les régules & les princes du ſang ſaluèrent Sa Majeſté, un peu avant qu'elle entrât dans Tchang-ping-tchéou. Avant que d'entrer dans

les

les chefs des bannières & des tribunaux étoient rangés à côté du chemin, chacun suivant son rang, son poste, sa bannière & son tribunal.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1696. *Kang-hi.*

L'empereur entra à Pé-king par la porte du nord, appellée *Té-ching-men* (de la victoire ou de la vertu guerrière); il alla au palais par celle de *Chin-oumen*, & se rendit à l'appartement de l'impératrice mère, pour laquelle il a toujours conservé un respect & une déférence particulière. Il se retira ensuite dans son palais pour se livrer au repos, dont il avoit grand besoin.

1697.

L'an 1697, trente-sixième de son règne, le seize de la première lune, KANG-HI reçut la nouvelle que le prince de Hami, Mahométan, s'étoit saisi de Septenpartchour, fils du *Kaldan*, & qu'il l'avoit envoyé au lieutenant-général Ho-nanta, pour qu'il le fît conduire à Pé-king. Le Mahométan Ebtoula-tarhanbek (ou Tarkammebegh) prince de *Hami*, ayant eu avis que Septen-partchour étoit du côté de Parkour, réduit à vivre de sa chasse, envoya contre lui Kopabek, son fils, à la tête d'un corps de troupes qui enleva ce prince avec toute sa suite.

L'empereur & toute sa cour, assistoient alors aux fêtes & aux divertissemens par lesquels on a coutume de célébrer à Pé-king le renouvellement de l'année: il fit appeller les princes

Pé-king, il fut salué, hors de cette ville, par les mandarins qui n'étoient pas venus la veille au-devant de lui. Tous les membres du tribunal *Louan-youeï* étoient rangés, depuis la porte de derrière de l'enceinte du palais jusqu'assez loin des portes de la ville, des deux côtés des rues & du chemin par lesquels l'empereur devoit passer. Ils portoient, ou traînoient toutes les marques de la dignité impériale, comme dans les grandes cérémonies: ce cérémonial n'est pas d'usage dans les voyages annuels de Sa Majesté; mais elle l'avoit ordonné dans cette occasion, pour faire prendre une haute idée de sa grandeur & de sa magnificence aux *Eleutes* qu'elle venoit de soumettre à sa domination. *Editeur.*

De l'Ere Chrétienne. Tsing. 1697. Kang-hi.

Mongous, *Kalkas*, *Eleutes*, auxquels il annonça cette intéressante nouvelle : ils en marquèrent la plus vive satisfaction, & ne parurent faire que la plus légère attention aux feux d'artifices & aux illuminations, dont la variété & la beauté surpassoient tout ce qu'on avoit vu jusques-là dans ce genre à la Chine. KANG-HI avoit déja pris la résolution de faire un nouveau voyage en Tartarie, à la tête d'un nombre considérable de soldats. On publia qu'il n'avoit d'autre objet que de se rendre jusqu'à Ning-hia, pour faire la visite des frontières & reconnoître l'état des troupes qui y étoient en garnison ; mais son véritable dessein étoit d'intimider le *Kaldan* & de l'engager à venir se remettre entre ses mains : c'étoit depuis long-temps ce qu'il desiroit avec le plus d'ardeur.

La nouvelle de la prise du fils du *Kaldan* lui fit avancer son départ, qu'il fixa dès-lors au six de la deuxième lune. Ce jour-là, il sortit en effet de son palais par la porte *Chin-ou-men*, & alla coucher à Tchang-ping-tchéou, à quatre-vingt *ly* de Pé-king.

Le huit il vint camper à l'ouest de Hoaï-laï-hien, où il reçut un courier que Pao-tchu lui dépêchoit, pour lui rendre compte de la commission dont il l'avoit chargé ; il lui marquoit qu'étant arrivé, le vingt-deuxième de la onzième lune de l'an 1696, à Oustsang, & qu'après avoir remis au *Tipa* ses lettres, il avoit obtenu une audience, dans laquelle il s'étoit fort étendu sur les sujets de mécontentemens que l'empereur avoit reçus de lui, & qui lui avoient mérité son ressentiment & son indignation. Il joignoit à ses dépêches la soumission du *Tipa* & ses réponses aux griefs dont on le chargeoit.

« Grand prince, les reproches que m'a adressé Paotchu, en » conséquence des ordres de Votre Majesté, m'ont couvert

» d'une extrême confusion & pénétré de la douleur la plus » amère. Votre Majesté a daigné, par considération pour le » *Talaï-Lama*, m'honorer du titre de prince du *Toubet*. Je suis » sa créature ; comblé de ses bienfaits, je mets ma gloire à le » publier, & mon occupation continuelle est de chercher les » moyens de donner des témoignages éclatans de ma recon- » noissance. Comment aurois-je pu songer à favoriser la révolte » du *Kaldan*, au mépris de ses ordres & de ceux du *Talaï-* » *Lama ?* Votre Majesté n'est-elle pas le *Fo Mienchuchuli*, à qui » rien ne peut être caché ? Si je jouis de quelque gloire ; si je » suis heureux enfin, c'est à vous que je le dois, & à la bien- » faisance du *Talaï-Lama*. Ne serois-je donc pas mon plus » grand ennemi, si, oubliant mes devoirs les plus sacrés, je » prostituois des dignités que je tiens de vous, à servir les » projets chimériques d'un scélérat. Assuré, comme je le suis, » que l'œil perçant de Votre Majesté lit dans l'avenir, com- » ment aurois-je osé lui cacher la mort du *Talaï-Lama ?* J'ai la » plus grande joie de ce qu'elle nous envoie deux *Lamas* qui » le connoissent : le *Lama* Ouen-tchun a demeuré plus de » dix ans avec lui ; & personne, à cet égard, n'est plus en » état de rendre hommage à la vérité. Dès que ces deux *La-* » *mas* seront arrivés, je les introduirai auprès du *Talaï-Lama*, » & ils pourront attester à Votre Majesté l'innocence de ma » conduite ; alors elle connoîtra la droiture de mon cœur, » & je serai un nouvel exemple du peu de fondement qu'il » faut faire sur les bruits publics.

» Votre Majesté envoya au *Koutouctou* Pantchen l'ordre de » se rendre à Pé-king ; nous l'exhortâmes, le *Talaï-Lama* & » moi, à se mettre en route. Il étoit prêt à le faire, lorsque » des brouillons & des gens de mauvaise foi vinrent l'effrayer

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1697. *Kang-hi.*

» par mille ſoupçons odieux & le diſſuadèrent d'entreprendre » ce voyage. L'envoyé du *Kaldan* n'arriva ici que long-temps » après ; & ce qui met la calomnie dans tout ſon jour, c'eſt » que Pantchen n'avoit jamais eu de liaiſons avec le *Kaldan* : » or eſt-il probable qu'il eût voulu favoriſer les intérêts de » ce rebelle, contre la fidélité qu'il doit à Votre Majeſté ?

» On accuſe le *Koutouctou* Tſinong de s'être trouvé à la ba- » taille de Oulan-poutong, & d'y avoir contrevenu aux ordres » de Votre Majeſté & du *Talaï-Lama* : c'eſt une nouvelle » calomnie. Il ne joignit le *Kaldan* qu'après la bataille ; & le » temps qu'il paſſa auprès de lui, ne fut employé qu'à l'exhor- » ter à la paix & à ſacrifier tout reſſentiment contre les *Kalkas*.

» J'entends célébrer par-tout la bonté de votre cœur, ſur- » tout à l'égard des étrangers ; c'eſt ce qui m'enhardit à croire » que vous ne pouvez ordonner la mort d'un homme qui a » changé ſept fois de corps. Pour moi, qui ſuis votre ſujet, » je n'aurois pas, je vous l'avoue, le courage de le faire charger » de chaînes.

» Votre Majeſté exige que la fille du *Kaldan* ſoit conduite » à la cour de Pé-king ; mais comme ſon mariage avec le » *Tſinong* Pochkétou eſt antérieur aux diviſions des *Eleutes* & » des *Kalkas*, nous oſons croire que, diſtinguant l'innocence » du crime, & n'écoutant que la bonté de votre cœur, vous » ne voudrez point ſéparer deux époux, déja trop malheureux » par les crimes de leur père. Nous conſerverons, avec eux, » un ſouvenir éternel de ce bienfait ».

Le dix l'empereur étant arrivé à Suen-hoa-fou, déclara le deſſein dans lequel il étoit d'obliger le *Kaldan* à venir ſe remettre à ſa diſcrétion, ou de l'y contraindre par la force. Pour cet effet il vouloit mettre en campagne quatre armées,

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1697. *Kang-hi.*

qui iroient par des routes différentes à la poursuite de l'ennemi. Une de ces armées, conduite par Sun-ssé-ké, devoit passer la grande muraille à Kia-yu-koan, & diriger sa marche du côté de Hami pour se joindre au général Honanta. Il s'entretenoit de cette expédition avec le grand général Féyankou, lorsqu'un courier, dépêché par Honanta, lui apporta quelques détails sur la prise du fils du *Kaldan*. Le *Hachha* Ouomoctou, qui avoit été arrêté en même-temps que ce prince, étoit porteur de plusieurs lettres du *Kaldan*, adressées au *Koutouctou* Sankéraché. On apprit de lui que, le vingt-quatre de la douzième lune, il avoit quitté le *Kaldan* à Kékit-halan-kout; & que Horabdan étoit à Tsispoulong de Tchapha. Il ajouta que, la disette de provisions les réduisant à la nécessité de vivre entiérement de leur chasse, ils s'étoient divisés par pelotons; mais qu'il ne pensoit pas que le *Kaldan* eût avec lui plus de six à sept cens hommes.

Le quatre de la troisième lune (qui répond au vingt-six de mars), l'empereur arriva à Chin-mou, ville du troisième ordre, que le voisinage de la grande muraille rend très-florissante, à cause de son commerce avec les *Mongous* d'Ortos, qui y amènent leurs chevaux, leurs boeufs & leurs moutons. On annonça à ce monarque l'arrivée de Septenpartchour (1), fils du *Kaldan*, & il reçut ce jeune prisonnier, environné de ses

(1) *Gerbillon* qui accompagna Kang-hi dans ce voyage, comme il avoit fait les années précédentes, n'a pas manqué de parler de cet événement avec son exactitude ordinaire. « Le ving-six de mars, l'empereur étant arrivé à Chin-mou, » on lui annonça le fils du *Kaldan*, qui avoit été pris par la garnison de Hami » ou Hamoul. Le fils du petit prince, souverain de cette ville, l'accompagnoit » lui-même, & fut d'abord admis seul à l'audience de l'empereur, qui voulut » voir ensuite le fils du *Kaldan*. Je le vis aller à l'audience : c'étoit un enfant » de quatorze ans, assez bien fait. Il étoit vêtu d'une casaque de drap, avec un

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1697. *Kang-hi.*

gardes & des grands de fa fuite, avec un appareil de grandeur qui l'intimida. Septenpartchour s'étant profterné au pied de fon trône, KANG-HI lui demanda fi fon père, ouvrant enfin les yeux fur le trifte état où les fuites de fa révolte l'avoient réduit, penfoit à fe foumettre. Septenpartchour faifi de crainte, lui répondit que, malgré fon peu d'expérience, il étoit sûr que fi le *Kaldan*, fon père, étoit, comme lui, témoin de l'éclat qui l'environnoit, il tomberoit à fes pieds & le reconnoîtroit pour fon fouverain. La frayeur l'ayant empêché de pourfuivre, l'empereur qui defiroit fe procurer des renfeignemens fur le *Kaldan*, queftionna Hakina, un de fes gardes, qui lui avoit amené le jeune prifonnier, & il apprit de lui qu'il n'y avoit que vingt-deux jours de marche de Pouloukir au pays où étoit actuellement le *Kaldan ;* mais que la difette d'eau & de vivres rendoit cette route fort difficile : qu'au refte, les trois mille hommes de garnifon qu'il avoit à Pouloukir, feroient plus que fuffifans pour venir à bout de cette expédition, attendu l'état où fe trouvoit le *Kaldan.*

» bonnet de peau de renard ; fon air étoit trifte & embarraffé. L'empereur le » retint affez long-temps, toujours à genoux, & lui fit diverfes queftions. Il fe » nommoit *Sepden Baljou*, qui fignifie en langue du Tibet, *longue vie & très-* » *heureux :* ce nom lui avoit été donné par le grand *Lama.* Le prince de Hami » fe nommoit *Tarkammepek ;* & fon fils, qui étoit un grand jeune homme, vêtu, » comme les Mores, d'une vefte de fatin rayé, portoit le nom de *Saki-pek. Pek* » ou *Begh*, en langue du pays, fignifie *prince.*

» Le prince des *Eleutes* ne laiffa pas de foutenir fon rôle avec dignité. Tout » ce qu'il y avoit d'*Eleutes* à la fuite de l'empereur, alla au-devant de lui ; ils » fe rangèrent à genoux fur les bords du chemin, & fe mirent à pleurer lorfqu'il » approcha d'eux : il étoit à cheval. S'étant arrêté devant eux d'un air ferme, » il leur parla avec beaucoup de réfolution, fans marquer néanmoins trop de » fierté, ni laiffer rien échapper qui pût choquer l'empereur. Il ne fe conduifit » pas avec moins de fageffe, lorfqu'il fut préfenté à ce monarque, qui le fit » mener en pofte à Pé-king dès le jour fuivant ».

Le lendemain l'empereur fit partir pour Pé-king le fils du *Kaldan*, & écrivit au prince héritier qu'il en eût soin jusqu'à son retour. (1).

Malgré la certitude que KANG-HI avoit de la mort du *Talaï-Lama*, le *Tipa*, partisan du *Kaldan*, & le principal moteur de ses démarches, prenoit toutes les mesures possibles pour la tenir cachée à ce monarque; KANG-HI lui en avoit fait faire les plus vifs reproches depuis la journée de Oulan-poutong. Le *Tipa* intimidé, fit partir Nimatang (2), un des principaux *Houtouctous* de *Poutala*, pour justifier sa conduite. Cet envoyé

(1) Dans la lettre que KANG-HI adresse au prince héritier à cette occasion, il marque que le fils du *Kaldan* lui avoit paru petit de taille & de peu d'esprit. Il parle dans cette même lettre du plaisir qu'il avoit goûté sur les limites du Pétchéli & du Chen-si, du côté de Pao-té-tchéou. » Après qu'on a passé le » Hoang-ho, les montagnes, les rivières & les terres offrent, sur les limites de » ces deux provinces, le spectacle le plus agréable & le plus varié, & je ne sais » à quoi vous le comparer. Les bourgs, comme autant de forteresses, s'élèvent » sur les montagnes; les plaines sont rares, & de peu d'étendue. Ces montagnes » sont fertiles, & bien cultivées; les habitans sont laborieux, & les soldats robustes. » L'air qu'on y respire est excellent, & on y connoît peu les maladies.

(2) Ce *Houtouctou* fut reçu par KANG-HI avec plus d'honneur qu'on n'en avoit jamais fait aux princes étrangers, selon ce qu'en écrit *Gerbillon*, qui en fut témoin. Ce monarque alla au-devant de lui jusqu'à la porte de la seconde cour de la maison où il étoit logé. Il accepta ses présens, qui consistoient en beaucoup de pastilles, en piéces d'une étoffe assez semblable à notre ratine, en grains de corail, &c. *Gerbillon* confirme ce qu'on dit ici de la négociation de Nimatang, qu'il nomme *Nimata*. Cet envoyé avoua à KANG-HI que le vieux *Dalaï-Lama* étoit mort en effet depuis seize ans; mais qu'avant de mourir il avoit assuré les *Lamas* de sa cour qu'il ressusciteroit l'année suivante, & qu'il leur avoit marqué le lieu où il devoit renaître; qu'en même temps il leur avoit recommandé de le bien élever jusqu'à l'âge de quinze ans, de tenir sa mort secrete, & répondre, à ceux qui demanderoient de ses nouvelles, qu'il observoit le *Tsochen* (c'est ainsi qu'ils nomment leurs contemplations religieuses); que pour dernier ordre, il leur avoit remis entre les mains un petit paquet, contenant une lettre pour l'empereur, avec un portrait de *Foë*, ou plutôt de sa propre personne (car il se qualifie de *Foë vivant*), en leur imposant la loi de l'envoyer à sa destination dans la dixième

joignit l'empereur à Houmaché le vingt-un de la douzième lune, & lui avoua ſecrétement que le *Talaï-Lama* étoit mort en effet depuis ſeize ans, & que le jeune *Talaï-Lama*, dans lequel ſon ame avoit paſſé, étoit dans ſa quinzième année. KANG-HI fit part de cette nouvelle à Yſanho, ſon premier miniſtre, à Soukétou, Mintchu, & à quelques autres ſeigneurs qui l'accompagnoient. Le vingt-cinq il paſſa le Hoang-ho à Hong-tching, & campa ſur le bord de ce fleuve. Le lendemain, pour faire connoître aux peuples combien il chériſſoit la mémoire des perſonnes qui s'étoient ſignalées par leur zèle & leur attachement, il envoya ſon fils aîné, avec les grands de la cour & des tribunaux, à la ſépulture de Tchao-léang-tong

lune de la ſeizième année après ſa mort. L'envoyé ajouta que, l'intention du *Dalaï-Lama*, ayant été que ſa mort ne fût connue qu'à cette époque, il prioit S. M. d'en vouloir garder le ſecret juſqu'à cette lune, & de n'ouvrir qu'alors le paquet qu'il lui remettoit. L'empereur s'y engagea; mais voulant être obéi ſur les autres points, il renvoya Nimata avec deux petits mandarins & une lettre pour le *Tipa*, par laquelle il lui renouvelloit l'ordre, non-ſeulement de faire partir la fille du *Kaldan* & le *Houtouctou* Pantchen, mais de déterminer le moment de leur départ. Deux jours après, un officier que KANG-HI avoit dépêché au neveu du *Kaldan*, étant venu rendre compte de ſa négociation, rapporta, qu'à la deuxième lune de cette année, un envoyé de Poutala avoit apporté à ce prince la nouvelle de la mort du *Dalaï-Lama* & de ſa prétendue renaiſſance; que cette même année, le nouveau pontife ſortiroit de ſa retraite, âgé de quinze ans, & commenceroit à donner des audiences publiques. L'empereur, ſurpris qu'on lui eût fait un myſtère de ce qui ſe publioit ailleurs, fit rappeller ſur le champ le *Houtouctou* Nimata & les deux officiers qui l'accompagnoient. Nimata, preſſé de s'expliquer, répondit qu'il ignoroit ce qui ſe paſſoit d'un autre côté, & qu'il avoit exécuté les ordres du *Tipa*. L'empereur lui déclara qu'il ne connoiſſoit aucune raiſon de tenir la mort du *Dalaï-Lama* ſecrete, lorſqu'elle avoit été publiée dans d'autres lieux. Auſſi-tôt il fit aſſembler tout ce qu'il y avoit de princes *Mongous* à ſa ſuite, pour ouvrir, en leur préſence, le paquet qu'il avoit reçu de Nimata. En l'ouvrant, la tête de la ſtatue de *Foë* tomba par terre, & le reſte du corps demeura dans les mains de celui qui tenoit le paquet. La confuſion du *Lama* fut extrême; les princes *Mongous* en tirèrent un mauvais augure. L'empereur & les ſeigneurs *Mantchéous* de ſa cour s'en réjouirent beaucoup. *Editeur.*

tong, qui avoit rendu d'importans ſervices aux *Mantchéous*, lors de la conquête qu'ils firent de la Chine. On fit, par ſon ordre, les mêmes honneurs à la famille de Tchin-fou, originaire de ces quartiers.

Ce même jour KANG-HI entra dans Ning-hia au bruit des acclamations du peuple & de la garniſon, rangée ſous les armes des deux côtés du grand chemin, les officiers à leur tête : ils avoient tous à la main une *hiang*, ou baguette parfumée. Cette ville, & en général toute cette frontière de la Chine, fourniſſent d'excellens officiers & de braves ſoldats. Le vingt-ſept les miniſtres publièrent, par l'ordre de KANG-HI, que le deſſein de ce Monarque étant d'appaiſer entiérement les troubles qui exiſtoient encore en Tartarie, il promettoit à ceux qui paſſeroient ſous ſes drapeaux & s'y diſtingueroient, de les avancer à proportion de leurs ſervices.

Le vingt-huit l'empereur apprit, par un courier du grand général Féyankou, le retour de Pochhi & de Tchang-chéou, qu'il avoit chargés d'accompagner Kéleïkoin, & de porter une lettre au *Kaldan*. Le vingt-neuf de la première lune, lorſqu'ils étoient encore à deux journées de Sacſat-oulek, lieu de la réſidence du *Taïki* Houſta, où étoit alors le *Kaldan*, on ne leur permit pas d'aller plus loin, juſqu'à ce qu'on eût inſtruit ce prince de leur arrivée. Peu de jours après, le *Kaldan* envoya un de ſes officiers complimenter les députés & prendre la lettre dont ils étoient porteurs. Le douze de la ſeconde lune les deux envoyés reçurent la viſite de l'*Eleute* Koentſi, qui leur marqua le deſir qu'il avoit, lui & ſon frère Chétari, de profiter de la circonſtance favorable de leur ambaſſade pour paſſer au ſervice des *Mantchéous*. Le père de cet *Eleute* avoit été envoyé autrefois par le *Kaldan* vers KANG-HI, qui l'avoit comblé de bienfaits.

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1697.
Kang-hi.

Le quatorze, un nouvel émiſſaire du *Kaldan* vint annoncer aux envoyés que le *Han*, ſon maître, ne donneroit audience qu'à Pochhi, l'un deux. Conformément à cet ordre, Pochhi ſe mit ſeul en route avec Tchochhi-patour, c'eſt le nom de cet émiſſaire, pour ſe rendre au camp du *Kaldan*, où il n'arriva que le lendemain ſur le midi, ayant employé vingt-quatre heures à faire ſa route. Il attendit ce prince juſqu'au ſoir. Il vint enfin; & s'étant placé, en plaine campagne, ſur un tas de pierres, il ordonna à Pochhi de ſe tenir à une certaine diſtance de lui: alors il lui fit dire par un interprète, qu'il étoit très-ſenſible à l'honneur que l'empereur lui faiſoit, & que la lettre de ce prince l'avoit beaucoup flatté. Il ajouta que, pour prouver l'envie ſincère qu'il avoit de ſuivre ponctuellement les ordres de ce monarque, il chargeroit un de ſes officiers de lui faire connoître ſes véritables ſentimens. Après cette courte audience, le *Kaldan* monta à cheval & s'éloigna.

Pochhi ayant rempli ſa commiſſion, ſe mit en marche le vingt-cinq, pour retourner ſur ſes pas. Il rencontra en route Tchahataï & Mantſi, que KANG-HI avoit envoyés auparavant au même *Han*. Ils étoient arrivés à Sacſat-houri le premier jour de la première lune, & dès le lendemain ils avoient eu audience du *Kaldan*, qui leur avoit fait pluſieurs queſtions ſur les forces de l'empereur, & ſur le traitement qu'il faiſoit aux *Eleutes*. Tchahataï & ſon collègue, lui répondirent que ce prince commandoit à des troupes innombrables, aguerries & bien diſciplinées; que les deux *Hachha*, Tanpa & Tchahan-chétar, avoient été accueillis à Pé-king, & élevés au rang de grands du palais impérial; que KANG-HI avoit aſſigné aux *Eleutes* qui lui avoient demandé un aſyle, des terres & des beſtiaux, avec l'argent, les grains & les uſtenſiles néceſſaires,

& qu'ils vivoient tranquilles à l'ombre de sa protection. Le *Kaldan*, à ce discours, parut tout rêveur, & rompit brusquement l'audience sans leur dire un seul mot.

Le premier de la troisième lune Kang-hi reçut une lettre du *Tipa*, dans laquelle il tâchoit de justifier la conduite qu'il avoit tenue en lui cachant la mort du *Talaï-Lama* : elle étoit conçue en termes affectueux & flateurs, ordinaires à ceux de la secte des *Lamas*. Le *Tipa* y alléguoit pour exemple l'extrême difficulté qu'il avoit eu à découvrir la personne dans laquelle étoit passée l'ame du *Talaï-Lama*, & les précautions indispensables qu'il avoit été forcé de prendre pour cacher la mort de celui-ci, afin d'éviter les troubles qui se seroient infailliblement élevés pendant l'interrègne parmi les peuples attachés à la religion de *Foë*. Il ajoutoit que ce n'étoit que le vingt-cinq de la dixième lune de l'an 1696, qu'on avoit été pleinement assuré que son ame étoit passée dans le corps du jeune *Talaï-Lama*, alors âgé de quinze ans. Il finissoit par supplier l'empereur d'appuyer de toute son autorité le nouveau pontife contre les rivaux qu'on pourroit lui opposer.

Dans le même temps que le *Tipa* faisoit partir ces dépêches, il donna ordre à Tarhan-émoutsi, de publier par-tout la mort du *Talaï-Lama* & l'installation de son successeur. Il envoya Tarhan-émoutsi en porter la nouvelle à Tséouang-rabdan, & lui signifier en même temps une défense d'entreprendre aucune expédition de guerre pendant toute cette année, & de congédier les troupes qu'il avoit en campagne. Tséouang-rabdan étoit dans le Tourgout, à la tête de près de vingt mille hommes, quand il reçut les ordres du *Tipa* ; il obéit aussi-tôt, & licencia son armée, abandonnant la poursuite du *Kaldan*, contre lequel il agissoit vigoureusement, à la sollicitation de l'empereur.

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1697.
Kang-hi.

Le *Tipa* n'avoit fait publier cet ordre que pour favorifer le *Kaldan*, dont il n'ignoroit pas le trifte état, & afin de rendre inutiles les grands préparatifs de guerre que l'empereur faifoit pour achever de le perdre. En effet, cette fufpenfion de tout acte d'hoftilité pendant une année entière, donnoit à ce rebelle le temps néceffaire de fe rétablir. L'empereur furieux contre le *Tipa*, que ce dernier trait démafquoit entiérement, envoya le *Koutouctou* Nimatang avec Paotchu, fignifier à ce roi du Toubet l'ordre de venir lui-même, & fans délai, lui rendre compte de fa conduite.

Le trois de la lune, le Mahométan Tarhanbek, prince de *Hami*, demanda du fecours à l'empereur contre Tféouang-rabdan, qui le menaçoit. Ce dernier fe plaignoit de ce que Tarhanbek avoit envahi le pays de Pochectou-han, auquel il n'avoit aucun droit; de ce qu'il avoit fait enlever Septenpartchour fans l'en avoir prévenu; & enfin, de ce qu'au lieu de recevoir fes envoyés & de les entendre, il les avoit fait arrêter, fans égard pour les droits accordés aux ambaffadeurs des têtes couronnées & contre toute raifon. Il exigeoit que le prince de Hami lui envoyât un des députés qu'il avoit fait arrêter injuftement, & qu'il le fît accompagner par un des fiens; de faire voir Septenpartchour à ceux qu'il lui envoyoit actuellement; & enfin, de faire conduire à Turfan ceux qui étoient avec ce jeune prince, & qu'il avoit également retenus prifonniers. Hourtou, chargé de la lettre de Tféouang-rabdan, dans laquelle tous ces griefs étoient contenus, avoit ordre de demander de bouche au prince de Hami, s'il s'étoit foumis de fon plein gré à l'empire, ou s'il y avoit été contraint par la force.

Le prince de Hami fe contenta de répondre en général à

Tſéouang-rabdan, qu'il n'avoit envahi aucun des pays de la domination du *Kaldan ;* qu'à l'égard de Septenpartchour & des autres priſonniers, ils avoient été conduits en préſence de l'envoyé du général Honanta & de ſon propre envoyé à lui-même, qui avoient pu le reconnoître; enfin que c'étoient les *Mongous* qui avoient enlevé ſes députés, & qu'il n'avoit aucune part à cette violence. Venant enſuite à l'article de ſa ſoumiſſion à l'empire, il lui fit entendre que l'empereur même l'y avoit engagé, en lui faiſant ſentir qu'étant auparavant ſoumis au *Kaldan*, il devoit maintenant ſe regarder comme ſujet des *Mantchéous*, & prendre leurs intérêts contre tous ceux qui tenoient encore le parti de ce prince rebelle.

Lorſque Tſéouang-rabdan fut inſtruit que, pour preuve de ſa ſoumiſſion à Kang-hi, Tarhanbek avoit envoyé à ce monarque le fils du *Kaldan* & les autres *Eleutes* priſonniers, il ne garda aucun ménagement, & n'écoutant que ſon reſſentiment, il fit arrêter ſucceſſivement plus de ſoixante-dix perſonnes que le prince de Hami lui avoit envoyés pour calmer ſa colère & eſſayer de le faire entrer dans des vues de paix & de conciliation. Le prince de Hami ne douta plus d'après cela, que Tſéouang-rabdan ne vînt inceſſamment l'attaquer; & il craignit de ſuccomber, avec d'autant plus de raiſon, que ce dernier avoit conſervé des intelligences dans Hami, où il avoit un grand nombre de partiſans. L'empereur, auquel il demandoit un prompt ſecours, répondit, après une mûre délibération de ſon conſeil, que dans le cas où Tſéouang-rabdan l'attaqueroit & lui enleveroit Hami, il eût ſoin auſſitôt de l'en inſtruire, & d'empêcher ſur-tout ſes troupes de ſe diſperſer.

Le cinq de cette même lune, Kang-hi indigné d'avoir

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1697. *Kang-hi.*

été amusé par le *Tipa* & Nimatang, son envoyé, écrivit au prince héritier la lettre suivante : « Le *Koutouctou* Nimatang, » l'envoyé du *Tipa*, m'avoit communiqué, il y a quelque » temps, une affaire importante, sur laquelle il m'avoit fait » promettre de garder le secret, que j'observai avec la plus » scrupuleuse discrétion; mais aujourd'hui j'apprends que ceux » qui étoient les plus obligés à ne le point divulguer, ont été » les premiers à n'en pas faire de mystère. Voici de quoi il » s'agit :

» D'après les lettres du *Tipa*, je ne pouvois douter que le » *Talaï-Lama* ne fût encore en vie ; il m'entretenoit toujours » dans cette opinion. Je fus étrangement surpris, lorsque Ni- » matang, son envoyé, me dit, en me suppliant de tenir ce » secret caché, que le vieux *Talaï-Lama* étoit mort depuis seize » ans. Je nommai ce *Koutouctou* & Paotchu pour porter mes » ordres au *Tipa*. Presque aussi-tôt après leur départ, Ynkou » se rendit auprès de moi, & me circonstancia la mort du » *Talaï-Lama*, m'ajoutant que tous les peuples du nord-ouest » en étoient pleinement informés. Outré contre le *Koutouctou*, » j'envoyai après lui & le fis revenir sur ses pas avec toute sa suite.

» Votre conduite, lui dis-je, me paroît aussi indécente qu'in- » concevable ; vous me confiez une affaire qui, selon vous, » est de la plus grande conséquence. Je suis fidèle à garder le » secret que vous me demandez ; & j'apprends que votre » envoyé, Tarhan-émoutsi, le publie par-tout. Quel avantage » prétendiez-vous donc tirer de cette dissimulation, & d'un » trait de mauvaise foi si manifeste ?

» Je lui fis ces reproches en présence des *Lamas* que j'avois » assemblés, & des grands de ma suite, qui partagèrent l'in- » dignation dont j'étois saisi. — N'est-ce pas, dirent-ils, un

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1697. *Kang-hi.*

» outrage fait à l'empereur, & pour nous une marque évi-
» dente de mépris, que de cacher, pendant feize ans entiers,
» la mort du *Talaï-Lama*; de publier de fauffes relations pen-
» dant tout ce temps, pour accréditer l'impofture; d'adreffer
» des lettres fuppofées à la cour, & de venir enfuite, quand
» on voit que la fourberie ne peut fe tenir plus long temps
» cachée faire une fauffe confidence à l'empereur, & feindre
» de ne dire qu'à lui ce qu'on publie par-tout ailleurs? On voit
» affez que le génie du *Tipa* s'eft étendu dans le royaume
» du Toubet.

» Le *Koutouctou* Nimatang frappé de la vérité de ces repro-
» ches comme d'un coup de foudre, fe trouble, balbutie,
» pâlit & tombe fans connoiffance (1). Il fallut du temps pour
» lui faire reprendre fes efprits, & il ne put prononcer alors
» que ce peu de mots, qu'il répéta plufieurs fois: — Je ne
» fuis point coupable de cette impofture.

» Il eft facile, après tout ceci, de prendre une jufte opinion
» de la plus part des *Lamas*: ce font des traîtres, des ames
» baffes & ferviles, vendues au *Tipa*, qui n'a débité que des
» menfonges, & ne s'eft occupé que des moyens de rendre
» vraifemblable le tiffu de fourberies qu'il a inventées. Tan-
» moupa-fortfi, un de ces *Lamas*, a pouffé l'impudence jufqu'à
» venir dépofer, d'un ton ferme & hardi, qu'il avoit vu le

(1) Dans la note précédente, extraite du journal de *Gerbillon*, il eft parlé d'un petit paquet contenant une lettre du vieux *Dalaï-Lama*, avec fon portrait, que le *Houtouctou* Nimata remit à KANG-HI, fous la condition expreffe de ne l'ouvrir qu'à la dixième lune de l'année courante 1697. Lorfque ce monarque en fit l'ouverture en préfence des princes *Mongous* de fa fuite, on peut fe rappeller que la tête de la ftatue de *Foë* tomba par terre, & que le refte du corps demeura dans les mains de celui qui tenoit le paquet; accident qui jetta le *Lama* dans une extrême confufion.

» *Talaï-Lama*, dont il étoit connu perſonnellement, & qu'il » étoit plein de vie; une impoſture auſſi criminelle, ſeroit-» elle trop punie par le dernier ſupplice?

» Ordonnez, de ma part, au tribunal des affaires étran-» gères, de faire arrêter Merghen-tchortſi & les autres *Lamas*; » aſſemblez-les tous dans le temple *Tchun-tan-ſſé*; faites en même » temps charger de chaînes Tanmoupa-ſortſi & tous ſes diſ-» ciples, & qu'on les livre au tribunal des affaires étrangères. » Ayez ſoin d'y mettre des gardes en nombre ſuffiſant pour » s'aſſurer de ces *Lamas*, & les tenir renfermés dans des » chambres ſéparées, de manière qu'ils n'aient entr'eux au-» cune communication. Combien de fois Merghen-tchortſi » n'a-t-il pas aſſuré que le *Talaï-Lama* étoit vivant? Aujourd'hui » que le complot criminel eſt découvert, qu'alléguera-t-il » pour ſa juſtification? Les chiens n'aboient que contre ceux » qu'ils ne connoiſſent pas; ils ſont fidèles & utiles à leurs » maîtres; mais ces vils *Lamas* oublient qu'ils tiennent tout » de nous. Ils ſont auſſi ingrats & perfides, qu'ils ſont inca-» pables de nous ſervir; ils ne paroiſſent occupés qu'à nous » nuire. Ne craignez pas de leur faire tous ces reproches; ils » ſont très-juſtes & trop bien mérités.

» Informez-vous avec ſoin quels ſont les *Lamas* que nous » avons envoyés dans le *Si-yu*, depuis ſeize ans : vous en » dreſſerez un état que vous m'enverrez. Examinez en même » temps la conduite des *Lamas*; & pour vous aider dans vos » recherches, ſervez-vous des grands que vous avez auprès » de vous; mais ſur-tout, choiſiſſez-les parmi les *Mantchéous*. » Vous vous informerez, en mon nom, de la ſanté de l'impé-» ratrice-mère, à laquelle vous ne rendrez qu'un compte vague & général de tout ce que je vous écris.

Je

» Je suis arrivé à Ning-hia depuis dix jours ; j'ai passé tout » le temps à régler ce qui concerne les troupes que j'envoie » en campagne. J'ai donné l'ordre précis de m'amener le *Kaldan* » mort ou vif ; & mes mesures sont si bien prises, que, pour » cette fois, je me flatte que le succès répondra à mes » desirs (1) ».

L'empereur envoya porter l'ordre à l'armée qui s'avançoit du côté du nord, de marcher à petites journées, & de ne se rendre à sa destination, qu'après avoir reçu des assurances certaines qu'elle trouveroit sur toute sa route une provision suffisante de vivres & de fourages. Quant à l'armée de l'est, commandée par le général Sapsou, comme elle étoit partie du Léao-tong, d'où elle recevoit ses vivres, & qu'elle n'avoit plus à craindre de s'embarrasser dans les passages des *Kobi* (ou

(1) Kang-hi ajouta : « J'ai pris ici la hauteur du soleil, que j'ai trouvée de » trente-huit degrés trente-quatre minutes ; elle est moindre par conséquent que » celle de Pé-king d'un degré & vingt minutes, & plus ouest que cette ville de » deux mille cent cinquante *ly*. Suivant le calcul de Ngan-tof, le tribunal des » mathématiques avoit supputé la dernière éclipse de soleil du premier de cette » lune, de neuf doigts quarante-six minutes : nous l'observâmes ici par le plus » beau temps du monde, sans le moindre nuage ; & suivant notre supputation, » nous ne l'avons trouvée que de neuf doigts, & environ trente minutes ; aussi » étions-nous plus ouest que Pé-king. Quoique fort grande, elle n'obscurcit point » le ciel jusqu'à faire paroître les étoiles ».

Gerbillon, conformément à ce qu'en écrit l'empereur, trouva aussi que la hauteur du pole, qu'il mesura dans Ninghia, étoit de trente-huit degrés cinquante-cinq minutes. Il ajoute : « Le vingt-un avril, j'observai l'éclipse du soleil, qui » fut de onze doigts & demi : on ne vit aucune étoile. Je pris la hauteur du soleil » au commencement de l'éclipse avec le quart de cercle du P. *Thomas*, d'un » pied & quelques pouces de rayon : elle étoit de dix-neuf degrés cinquante-trois » minutes ; & celle de la fin, se trouva de quarante-trois degrés cinquante-trois » minutes : d'où il s'en suit que l'éclipse commença à sept heures quatre minutes, » qu'elle finit à neuf heures dix minutes ; & par conséquent, que la durée fut » de deux heures six minutes ». *Editeur*.

pays déserts), elle eut ordre de continuer sa route jusqu'au Kerlon.

L'armée du grand-général Féyankou, sans compter vingt à vingt-cinq mille hommes, tant *Mantchéous* que Chinois, étoit composée de toutes les troupes des *Mongous* & des *Kalkas*, commandées par des princes de leur nation, & dont les forces réunies montoient, avec les gens de suite & les valets, à plus de cent cinquante mille hommes. L'empereur en avoit reçu l'état à Ning-hia, & il avoit donné les ordres les plus précis pour la subsistance d'une armée si nombreuse, qui avoit à traverser une si grande étendue de déserts.

Le plus petit corps d'armée partit de Lan-tchéou, sous les ordres du général Suntséké; il n'étoit composé, en sortant de la Chine, que de trois à quatre mille hommes effectifs, qui, avec les valets & leur suite, n'alloit guère qu'à dix mille hommes; mais comme ce corps devoit joindre la division que commandoit Honanta, qui pouvoit aller de vingt-cinq à trente mille hommes, cette armée, après la jonction de celle de Suntséké, devoit monter, avec les valets & les gens de suite, au moins à quatre-vingt mille hommes. Les trois armées, sans y comprendre les conducteurs des chariots pour les vivres & leurs escortes, passoient par conséquent trois cens mille hommes. On ne comprend point, dans cette énumération, une quatrième armée qui suivoit l'empereur, & qui n'ayant aucune destination particulière, devoit être employée dans les occasions où il seroit nécessaire de porter du secours.

Le onze de cette lune, Moanpi, assesseur d'un des tribunaux de Pé-king, informa l'empereur qu'ayant pénétré plus avant vers le nord, par ordre du général Féyankou, avec un corps de troupes, l'*Eleute* Tchamousou avoit profité de cette occa-

ſion favorable pour quitter le pays de Aſſactou-hala-hotſirhan, où il étoit, & venir ſe rendre à lui; cet *Eleute* transfuge apprit qu'étant encore à Aſſat-houri, on avoit entendu le ſoir comme trois coups de canon; après quoi on avoit vu paroître, vers minuit, deux hommes, l'un bucheron & l'autre pêcheur, qui ſe rendirent chez le *Kaldan*, & lui dirent qu'ils avoient vu dans le *Han-haï*, ou pays déſert du *Cobi*, s'élever une pouſſière extraordinairement épaiſſe, qui s'agitoit en diverſes directions, & étoit portée comme ſi elle eût été occaſionnée par les évolutions de deux armées aux priſes & dans la chaleur du combat. Le rapport de ces deux hommes ſe répandit en un moment dans le camp du *Kaldan*, & y jetta le trouble & la conſternation. On ne douta pas que ces tourbillons de pouſſière ne fuſſent élevés par l'armée des *Mantchéous*; & les trois coups de canon confirmèrent dans cette penſée, parce qu'on n'ignoroit pas que c'étoit l'uſage des *Mantchéous*, de faire une décharge d'artillerie lorſqu'ils dreſſoient leur camp ou qu'ils le quittoient. Le *Kaldan* troublé à cette nouvelle, & craignant d'être ſurpris par les impériaux, décampa à la hâte, & conduiſit ſon armée à Aſſactou-hala-hotſirhan, où l'on n'arriva qu'après ſeize jours d'une marche forcée. L'*Eleute* Tchamouſou ajouta à ce récit, que le *Kaldan* ayant détaché de cet endroit Tarba & deux de ſes officiers de confiance, pour aller à la découverte du côté du *Han-haï*, il avoit profité du trouble des *Eleutes* pour ſe ſauver avec ſa femme & venir ſe ſoumettre à l'empereur. On apprit encore de ce transfuge, que Tantſila, grand-général du *Kaldan*, étoit campé au-delà du *Cobi*, à trois journées de diſtance de l'armée *Eleute*; que mécontent de ce prince, il avoit refuſé, à deux repriſes différentes, de le joindre, ſous prétexte que ſes ſervices lui étoient inutiles, puiſqu'il avoit avec lui le général

Tchinpofanpou. Le *Kaldan*, dans la plus cruelle perplexité, ne faifoit que roder du côté du mont Altaï, fans ofer paffer au-delà, fachant que tous les paffages étoient fermés, & gardés avec le plus grand foin.

KANG-HI ayant appris toutes ces particularités du lieutenant Moanpi, réfolut en conféquence d'écrire encore au *Kaldan* pour le preffer de fe foumettre, dans l'efpérance que ce *Han*, ne fachant plus où donner de la tête, céderoit enfin à de nouvelles inftances; & croyant faire plus d'impreffion fur fon efprit, il affecta de n'employer pour cette négociation que des *Eleutes*, à la tête defquels il mit le fils de la nourrice du *Kaldan*, qui avoit été pris en même temps que Septenpartchour, fils de ce prince.

Il comptoit beaucoup fur le témoignage que ces *Eleutes* rendoient de la manière généreufe dont il en avoit ufé à leur égard, & qu'il pourroit diffiper les inquiétudes de ce *Han*, fur le traitement qu'on lui feroit à la cour de Pé-king, en cas qu'il fe décidât à s'y rendre, fans attendre d'être forcé par les généraux, qui déja le tenoient invefti de toutes parts.

Dans fa lettre au *Kaldan*, il lui fait entendre qu'il ne peut fonder fes efpérances fur le *Talaï-Lama*, dont on lui promettoit la protection, puifque ce pontife étoit mort il y avoit feize ans; que le *Tipa*, fon oncle, en lui difant le contraire, l'abufoit groffièrement, & cherchoit à lui infpirer une aveugle confiance qui mettoit le comble à fes malheurs.

Il écrivit auffi au grand général du *Kaldan*, & à Tféouangrabdan. Dans la lettre adreffée au premier, il lui marquoit que fi fon deffein étoit de paffer fous fes étendards, comme il l'avoit appris de Keleï-koin, il promettoit de l'élever au rang de *Peïlé* & de le combler d'honneurs & de bienfaits, s'il réuf-

ſiſſoit, par ſon crédit, à engager le *Kaldan*, ſon maître, à faire l'acte de ſoumiſſion qu'il en exigeoit; mais s'il ne pouvoit vaincre ſon obſtination, que cela ne l'empêchât pas de venir, & qu'il trouveroit à ſa cour, lui & tous ceux qui l'accompagneroient, beaucoup plus d'honneurs & de richeſſes que partout ailleurs, & qu'il lui en donnoit ſa parole.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1697. *Kang-hi.*

Dans la lettre que Kang-hi adreſſa à Tſéouang-rabdan, il annonçoit à ce prince les armées formidables qu'il venoit de mettre en campagne pour exterminer le perfide *Kaldan*; il lui fait part des intrigues du *Tipa*, pour cacher aux Tartares la mort du *Talaï-Lama*, & les faire agir à ſon gré au nom de ce pontife, décédé depuis ſeize ans, & dont le *Kaldan* par conſéquent ne pouvoit s'autoriſer pour juſtifier ſa conduite. Il l'encourage à tenir la promeſſe qu'il lui avoit faite d'arrêter le *Kaldan*, s'il paroiſſoit ſur ſes frontières; & il lui fait entendre qu'il agiroit en cela pour ſes propres intérêts, puiſque le *Kaldan*, quoique ſon proche parent, ne cherchoit qu'à le perdre, & s'étoit déclaré ſon ennemi irréconciliable. Enfin il lui apprend qu'un grand nombre de *Séſſan* & de *Hachha Eleutes* étoient déja venus ſe ſoumettre, & que tous les jours il en arrivoit de nouveaux auprès de lui.

Le quinze de la troiſième lune intercalaire Kang-hi partit (1)

(1) Kang-hi fit ſon entrée dans Ninghia le dix-ſept Avril, & n'en partit que le cinq de mai. Les affaires qu'il y régla, & le plaiſir de la chaſſe & de la pêche qu'il prit dans les environs, l'engagèrent à ce long ſéjour. Il y mangea des raiſins ſecs de deux eſpèces, qui étoient venus de *Sining* ou de *Tou-tou-fan*, & du pays des *Usbeks*. On lui préſenta auſſi des raiſins de Corinthe, venus par la même voie. Entre divers autres préſens, on lui offrit des piéces de ſerge de pluſieurs couleurs, qui ſe fabriquent aux environs de cette ville, quoique les plus fines ſe tirent du côté des *Usbeks*. On lui donna auſſi pluſieurs tapis de pied, aſſez ſemblables à nos tapis de Turquie, mais plus groſſiers : ils ſe fabriquent à Ninghia.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1697. *Kang-hi.*

pour Pé-ta, fur les bords du Hoang-ho (1), où il féjourna pour vifiter cent trente barques qui defcendoient de Ning-hia chargées de riz, deftiné pour le détachement qui marchoit fur les traces du *Han* des *Eleutes*, qu'il vit défiler devant lui.

Le quinze de la quatrième lune il arriva à Pouctou, où il apprit, par un courier du grand général Féyankou, la mort du *Kaldan*, que des *Eleutes* transfuges lui avoient certifiée. Ce général lui écrivoit : « Le neuf de la quatrième lune j'arrivai » avec mon armée à Serkir-parhaffun ; mon camp y étoit à » peine affis, qu'on fit entrer dans ma tente le *Séffan Eleute*

L'empereur eut la curiofité d'en faire travailler devant lui, auffi bien que du papier qui fe fait, dans la même ville, avec du chanvre battu & mêlé dans de l'eau de chaux. Les mandarins lui offrirent des chevaux & des mules qui font eftimées les plus belles & les meilleures de celles dont on fe fert en Chine. La verdure naiffante des arbres, du bled & des herbages, formoit un fpectacle amufant. Une vafte plaine, à perte de vue, dans le voifinage de cette ville, eft entrecoupée de canaux, dont les eaux font entretenues au moyen d'éclufes pratiquées fur le Hoang-ho. Quand ils font remplis, chacun fait une ouverture vis-à-vis de fon champ, pour y faire couler l'eau néceffaire; après quoi l'ouverture fe ferme. Si le défaut de pluie rend la campagne trop sèche, on remplit les canaux, & l'on arrofe les terres fuivant le befoin. Comme elles font graffes, on n'emploie guères la charrue pour les labourer : on fe contente de les bêcher à force de bras. Elles font partagées en grands quarrés, autour defquels eft un chemin, dans lequel on creufe un petit canal par où on fait entrer l'eau. Il s'y trouve des falines naturelles. On n'a befoin que de creufer deux pieds de profondeur pour trouver des puits d'eau falée; dont on remplit de grands quarrés de terre pendant les chaleurs, comme dans les falines qui font au bord de la mer. On ne voit aucun village dans cette belle campagne; mais on peut la nommer un *village continuel*, parceque les maifons y font répandues de tous côtés à cent pas l'une de l'autre. Chacun a fa maifon dans les terres qu'il cultive. C'eft un des plus beaux pays qu'on puiffe voir, où les vivres font à vil prix, & les habitans très-nombreux. *Editeur.*

(1) Ce nom fignifie *pyramide blanche*, felon la remarque de *Gerbillon.* On trouve en effet à cet endroit, à environ quatre cens pas du Hoang-ho, une pyramide de brique, recouverte de plâtre, qui réfifte aux injures du temps. On voit, à peu de diftance, les débris d'un grand temple, dont il ne refte que quelques mafures. La hauteur du pole à Pé-ta, eft de quarante degrés dix minutes. *Editeur.*

» Tſikir & neuf autres, envoyés de Tantſila, accompagnés » de pluſieurs officiers du *Kaldan*. Ils m'apprirent que le *Kaldan* » étoit mort à Hotchaho-moutataï, le trois de la troiſième lune; » que Tantſila, avec quantité d'officiers de diſtinction & leur » ſuite, compoſée de plus de trois cens familles, demandoient » à ſe ſoumettre à l'empire, & qu'ils s'étoient arrêtés à Payang-» hertour pour y attendre les ordres de Votre Majeſté.

» Hourtchentchapou-féren, & pluſieurs autres, au nombre » au moins de deux cens familles, ont pris la route du pays de » Tſéouang-rabdan, à ce que m'ont aſſuré les mêmes trans-» fuges, dans le deſſein de ſe donner à ce prince; & le *Séſſan* » Erdéni, le *Taïki* Houſta, à la tête de deux cens autres familles, » ſont allés ſe ſoumettre à Tantſin-ngomoupou.

» Le *Séſſan* Tſikir, à qui je demandai enſuite quel avoit été » le genre de mort du *Kaldan*, & pourquoi Tantſila, au lieu » de s'être mis à leur tête, attendoit les ordres de l'empereur, » me répondit: — Le *Kaldan* tomba malade le treize de la troi-» ſième lune à la pointe du jour, & mourut la nuit ſuivante: » nous ne ſavons point de quelle maladie. Pour ce qui regarde » Tantſila, ſes chevaux ſont en très-mauvais état; & ſes gens » qui, pour la plupart, en manquent, ſont obligés de le » ſuivre à pied: ils ſont tous dans une grande diſette de vivres. » Voilà ſans doute de quoi excuſer Tantſila, & ce qui l'oblige » d'attendre les ordres de l'empereur.

» Autant que je puis juger de tout ce qu'ils m'ont dit, » Tantſila ſe rendra aux ordres de Votre Majeſté, ſi elle lui » permet de venir. Je pars pour Kotol, & je mene avec moi » les huit envoyés qui ont accompagné Tſikir; je les ferai » partir en poſte, afin qu'ils arrivent plutôt auprès de Votre » Majeſté. J'ai déja remis le *Séſſan* Tſikir entre les mains de

» Nomontſitaï, que j'ai chargé de vous le faire conduire avec » toute la célérité poſſible.

» Les *Mongous* ne pouvoient eſpérer de tranquillité tant que » le *Kaldan* auroit vécu ; ſes crimes étoient montés à leur » comble, & le Tien, qui le punit, accorde à Votre Majeſté » les *Eleutes*, ſes ſujets. Cependant, dans la crainte que Tan- » tſila, malgré ſes promeſſes & les diſpoſitions ſincères où il » paroît être, de vouloir ſe ſoumettre avec ce qu'il a de trou- » pes, ne vînt à changer de ſentiment, je partirai le treize de » cette lune pour Kotoli ; je marcherai de là en diligence vers » le lieu où s'eſt retiré ce général, que j'eſpère joindre bientôt » & ramener dans mon camp avec toute ſa ſuite ».

L'empereur laiſſa éclater toute la joie qu'il reſſentit à la nouvelle de la mort du *Kaldan :* « La guerre eſt enfin terminée, » dit-il, à ſes grands, & nous allons goûter les douceurs d'une » paix ſi ardemment deſirée ». Il fit expédier des ordres à Sapſou, général de l'armée du Léao-tong, de reconduire ſes troupes dans leurs quartiers ; & à Honanta, de retourner en Chine avec les ſiennes. Il écrivit auſſi au grand général Féyankou de licencier toutes celles qu'il ne jugeroit pas néceſſaires pour remplir le deſſein qu'il avoit formé d'amener Tantſila.

KANG-HI conſidérant que la mort du *Kaldan* étoit l'ouvrage du Tien, qui veilloit au repos de l'empire, voulut commencer par lui en rendre de ſolemnelles actions de graces. Il fit dreſſer en raſe campagne une table chargée d'odeurs & de parfums, qu'il fit brûler. Il étoit accompagné de ſon fils aîné, des grands & des mandarins de guerre & de lettres, qui tous fléchirent trois fois les genoux, & battirent la terre de leur front. Cette cérémonie finie, le monarque rentra dans ſa tente, & tous les mandarins vinrent le complimenter ; mais ils s'arrêtèrent

à la porte de la tente impériale, d'où ils envoyoient leur adresse de félicitation. Tandis que l'empereur s'acquittoit de ce devoir religieux, le prince héritier, son fils, en faisoit autant à Pé-king, dans la salle du palais appellée *Kien-tsing-kong*, accompagné des princes ses frères, & des grands seigneurs de la cour.

Le dix-huit de la lune le *Séssan* Tsikir arriva au camp impérial, & fit à KANG-HI une relation de la mort du *Kaldan*, qui s'accordoit entiérement avec celle qu'il avoit reçue de Féyankou, son général; il ajouta seulement que le corps de ce prince avoit été brûlé. Comme ce *Séssan* étoit particuliérement chargé d'assurer de la disposition où étoit Tantsila de se soumettre, l'empereur jugea à propos de le faire repartir incessamment; &, de l'avis de son conseil, il détermina que si d'après des informations exactes, il étoit certain que le corps du *Kaldan* avoit été brûlé, il falloit du moins envoyer à Pé-king les os de ce *Han*, que les flammes pouvoient ne pas avoir entiérement consommés. Son dessein étoit d'en faire un exemple; d'achever de réduire ces os en cendres, & de les jetter ensuite au vent, comme on avoit fait de celles du rebelle Ou-san-koueï: c'est ce qui fut conclud le vingt-deux de la lune, dans le camp de Tsitékou, par le conseil impérial, qui condamna en même temps Septen-partchour à avoir la tête coupée, & exposée sur un poteau à la vue du public. La sentence fut confirmée; l'empereur ordonna seulement qu'il seroit sursis jusqu'à nouvel ordre, à l'exécution de Septen-partchour.

Le vingt-cinq de la lune, l'empereur étant à Kara-soubac, à l'ouest du Hoang-ho, près de la rivière Kara, il y reçut un courier du lieutenant-général Honanta, qui lui faisoit part d'une lettre qui lui avoit été rendue, le dix de la quatrième

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1697. *Kang-hi.*

lune, près de la rivière Pal, de la part de Tarhanbec, prince de *Hami ;* elle étoit conçue en ces termes : « Toular, un de » mes plus fidèles sujets, & qui n'avoit pu me servir lorsque » je me sauvai des mains du *Kaldan*, arrive enfin du camp » de Tantsila, d'où il s'est échappé, & m'apporte les nou- » velles les plus intéressantes. Le *Kaldan* est mort à Hotchaho- » moutataï, le treize de la troisième lune ; Ourtchenchap, » avec plusieurs autres officiers, se sont donnés à Tséouang- » rabdan ; Tchérenpou, à Tantsinmoupou. Tantsila vouloit » prendre la route de l'ouest ; mais ayant appris que vous, » Honanta, étiez à Poulonkir, il n'osa exécuter son projet. » Il est maintenant à la tête de quatre ou cinq cens hommes, » qu'il conduit du côté de Kas ; son dessein est de se retirer » vers le *Talaï-Lama.* Le dix-sept de la même lune il m'enleva » un homme avec vingt-quatre chevaux & deux bœufs.

» Le Mahométan porteur de la lettre de Tarhanbec, à qui » je demandai de quelle maladie étoit mort le *Kaldan :* — « Ce » prince, répondit-il, voyant que les peuples de *Koentchar* lui » avoient manqué de parole & refusoient les secours dont il » avoit un besoin extrême, se livra aux accès de la plus noire » mélancolie ; il n'écouta plus que son désespoir, & passa » plusieurs jours sans qu'on pût lui persuader de prendre de » la nourriture. Il lui survint un violent mal de tête ; au fort » des douleurs il fit appeller Tantsila, & le treize, sur le midi, » il expira ».

Le trente de la lune l'empereur arriva à Sina-païcheng, d'où il écrivit au prince héritier, qu'ayant passé Oulan-hosou, il partoit ce jour-là pour Tchang-kia-kéou, & qu'il resteroit quelques jours en-deçà de la grande muraille, afin de jouir de l'air pur & de la fraîcheur qu'on y ressent ordinairement en

cette saison. L'abondance & la beauté des pâturages dans lesquels les chevaux de sa suite s'engraissoient, l'engageoient à ne pas précipiter son retour à Pé-king, où il ne comptoit arriver que vers le quinze de la cinquième lune. Il lui mande encore qu'il étoit inutile de venir au-devant de lui, & qu'il lui envoyât des chevaux de relais, parce que les siens n'étoient point fatigués ; mais qu'il donnât ordre aux mandarins de préparer sur la route de Tchang-kia-kéou à Pé-king, du thé, de la glace & d'autres boissons rafraîchissantes pour les gens de sa suite ; & il se loue des *Mongous*, qui ne lui avoient laissé rien à desirer à cet égard par-tout où il avoit passé.

L'empereur resta encore quelques jours à chasser en-deçà de la grande muraille, & continua ensuite sa route. Il arriva le treize de la cinquième lune à Hoaï-laï-hien, où il étoit attendu par le ministre d'état Honantaï, par les présidens des tribunaux & plusieurs autres mandarins, que le prince héritier (1) avoit envoyés au-devant de lui. Kesco, ambassadeur de Tséouang-rabdan, y apporta la réponse de son maître à la lettre que lui avoit écrit l'empereur, pour le presser de profiter de la première occasion favorable de se saisir du *Kaldan*. Elle ne contenoit que des expressions générales de zèle & d'attachement ; & il n'y étoit question qu'en passant du *Kaldan*, contre lequel

(1) *Gerbillon* marque dans son Journal, que le prince héritier & ses frères attendoient l'empereur depuis quelques jours à Hoaï-laï-hien ; qu'ils étoient accompagnés de plusieurs régules & des principaux Tartares de la cour, qui n'avoient pas été du voyage ; que le deux de juillet, on fit cent vingt *ly* jusqu'à Tchang-ping-tchéou, ville à six lieues de Pé-king, où l'impératrice douairière & les reines vinrent au-devant de l'empereur. Enfin le quatre, ce prince entra dans Pé-king, comme en triomphe. Toute la cavalerie & les huit étendards se trouvèrent sur son passage, avec les marques de la dignité impériale, & rangés en fort bel ordre des deux côtés du chemin. *Editeur.*

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1697. *Kang-hi.*

on se contentoit de faire quelques déclamations vagues : aussi l'empereur en fût-il offensé, mais il crut devoir dissimuler alors son ressentiment.

Peu de jours après l'arrivée de l'empereur à Pé-king, les princes & les grands de la cour lui adressèrent les plus instantes prières pour l'engager à prendre un nom honorable (1), qui transmît à la postérité la mémoire des services qu'il avoit rendus à ses peuples, l'exemple de ses vertus héroïques & de ses soins infatigables pour procurer la paix à ses vastes états. L'empereur reçut avec bonté les placets qui lui furent présentés, & assembla tous les grands de sa nation, auxquels il adressa ce discours :

« Les *Eleutes* & les *Kalkas*, nations tributaires de l'empire, » cultivoient en paix la bonne intelligence qui régnoit entre » eux ; un sujet de discorde, qui, par sa nature, ne sembloit » pas devoir produire de si funestes ravages, arma ces peuples » l'un contre l'autre, & menaçoit de ne s'éteindre que dans » leur ruine réciproque.

» Le *Kaldan* étoit un ennemi formidable ; Samarkand,

(1) C'est-à-dire, qu'ils voulurent l'engager à quitter le nom de KANG-HI, qu'il portoit depuis trente-six ans, pour en prendre un nouveau. On appelle en Chinois ces sortes de noms, *Nien-hao*, qu'il ne faut pas confondre avec les titres que les empereurs Chinois prennent en montant sur le trône. L'usage de ces *Nien-hao*, fut introduit l'an 163 avant l'ére chrétienne, sous le règne de Ouenti, empereur de la dynastie des *HAN*. Ordinairement ils sont empruntés de quelque événement mémorable ; quelquefois la pure fantaisie décide à en changer : mais il est important de les connoître, parce qu'ils tiennent lieu de dates. Il y a tel empereur qui en a changé jusqu'à quatorze fois, comme Kao-tsong des *TANG* ; & on doit juger de-là, que ce ne seroit pas un petit embarras dans l'histoire, si on n'avoit pas une liste de ces noms, & la date exacte à laquelle chacun commence & finit. Les empereurs *Mantchéous* se sont affranchis de cette espèce de servitude ; & celà est fort heureux pour les Lettres Chinoises. *Editeur.*

» Bocara, Poulout, Yurghien, Kaskar, Suirmen, Turfan, » Hami, enlevés aux Mahométans & la prise de plus de douze » cens villes, n'attestent que trop jusqu'à quel point il avoit » su porter la terreur de ses armes; les *Kalkas* avoient envain » rassemblé toutes leurs forces, en lui opposant leurs sept » bannières, qui formoient une armée de plus de cent mille » hommes : une seule année suffit au *Kaldan* pour dissiper & » anéantir des forces si considérables.

» Le *Han* des *Kalkas* est venu implorer mon secours & se » soumettre à ma puissance, attiré par la réputation de gran- » deur d'ame & de générosité avec lesquels j'ai toujours traité » les étrangers. J'aurois commis, contre une sage politique, » la faute la plus capitale, si j'avois refusé de le recevoir; il » n'auroit pas manqué d'aller se joindre aux *Eleutes*, & il » seroit superflu de vous faire sentir jusqu'à quel degré de » puissance & de force se seroit élevé le *Kaldan*, avec un allié » si considérable; ce rebelle le vit, & ses projets renversés par » ma prudence, le mirent au désespoir : voilà ce qui jetta » dans son cœur les semences d'une haine implacable contre » notre dynastie. Ce n'étoit point aux *Kalkas*, mais à nous- » mêmes qu'il en vouloit principalement, dans la guerre qu'il » soutint avec tant de fureur pendant un si grand nombre » d'années. Il a commencé par attaquer les *Kalkas*, pour pou- » voir, après leur défaite, triompher plus facilement de nous. » L'abondance, en tout genre, de provisions, suivit par-tout » les trois armées nombreuses que je mis à la fois en cam- » pagne; par-tout le ciel manifesta sensiblement sa protection » sur nos armes; les peuples du nord-ouest, calmes & paci- » fiques, devenus nos alliés & nos amis; la paix dont nous » goûtons déja les douceurs & les fruits : voilà des bienfaits

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
Tsing.
1697.
Kang-hi.

» que nous devons à la ſeule bonté du ciel. Appliquons-nous » à mériter, par notre reonnoiſſance, la continuation de » ces faveurs diſtinguées ; je dois m'occuper en particulier » de ce ſoin, plutôt que penſer à me décorer d'un nouveau » titre honorable ».

Le vingt-trois de la ſixième lune, le lieutenant-général Honanta écrivit à l'empereur, qu'après avoir paſſé avec ſon armée le détroit de *Kas*, il avoit rencontré, à ſon arrivée au pays de Selteng, un envoyé du *Tortſi* Kaltan, qui revenoit de la cour de Tſéouang-rabdan ; & que cet envoyé, nommé Ngotſi, lui avoit dit : « En arrivant au pays de Kimous, après » un jour de marche, je rencontrai Tantſila & ſa troupe ; » Hotſitou, qui avoit d'abord été au ſervice de Tortſi-Kaltan, » demanda la permiſſion de retourner vers ſon ancien maître. » Tantſila le lui permit ſans peine, & il s'en revint en con- » ſéquence avec moi. Le neuf de la cinquième lune nous » nous ſéparâmes de Tantſila ; le vingt-ſept de la quatrième » lune, Tantſila étant arrivé à Kimous, y trouva le *Lama* » Koman, qui lui enleva trois de ſes gens, & s'éloigna de lui. » Tantſila fit avertir ce *Lama* de la mort du *Kaldan*, & l'in- » forma du deſſein où il étoit de s'attacher à Tſéouang-rab- » dan, de lui demander de faire alliance avec lui, & la per- » miſſion de ſe retirer dans ſes états avec tous les gens de ſa » ſuite qui voudroient l'accompagner. Il le prioit de lui donner » un de ſes officiers de confiance, qui ſe joindroit à ſon » envoyé, & ſe rendroient enſemble auprès de Tſéouang- » rabdan, pour preſſentir ce prince ſur le traitement qu'ils » pourroient en eſpérer.

» Le *Lama* Koman y conſentit, & lui envoya le *Kélong* Tar- » han, auquel Tantſila joignit Touctſi-ſéren-taché ; & ces

» deux députés partirent le quatre de la cinquième lune. Tan-
» tſila & Las-lun-kélong-noyen conduiſoient avec eux plus
» de cinq cens hommes, dont environ trois cens étoient bien
» armés ; & ils ſont reſtés dans le pays du *Lama* Koman, en
» attendant le retour de leurs envoyés ». D'après ces démarches, Honanta ne pouvoit plus douter que Tantſila n'eût l'intention de ſe donner à Tſéouang-rabdan ; & jugeant qu'il étoit fort inutile de l'attendre plus long-temps, il prévenoit l'empereur qu'il alloit quitter le pays de Kas, pour ſe rapprocher des frontières de la Chine & gagner Pé-king.

Cette démarche de Honanta déplut à KANG-HI ; il ſavoit que Tantſila, Ho-rabdan, Tortſi-kaltan & Tantſin-omoupou, tous principaux officiers du *Kaldan*, étoient chacun à la tête d'une troupe de ſoldats aguerris, qui pouvoient dans la ſuite donner de l'inquiétude & renouveller les troubles ; & comme il vouloit étouffer juſqu'aux plus légères ſémences de guerre & de diſcorde, il avoit réſolu de les ſoumettre par la force, s'il ne réuſſiſſoit pas à ſe les attacher par la voie des bienfaits : il envoya en conſéquence ſans délai un ordre à Honanta de retourner à ſon poſte s'il en étoit parti, & de veiller ſur les démarches des officiers du *Kaldan*, afin de l'informer de tous leurs mouvemens, & de ne point penſer à s'en revenir ſans un ordre exprès de ſa part.

Au commencement de la neuvième lune, Honanta envoya à l'empereur la lettre ſuivante, qu'il avoit reçue de Tarhanbec, prince de *Hami :* « Tantſila reçut la lettre de l'empereur lorſqu'il
» étoit encore avec le *Lama* Koman à Tebſek ; il en fut ſi
» ſatisfait, qu'il changea ſur le champ de deſſein & réſolut
» de ſe donner à la Chine ; il attendit cependant ſix jours pour
» ſe déclarer : il fit partir alors devant lui un *Noyen-kélong*,

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
Tsing.
1697.
Kang-hi.

» pour lui en faciliter l'entrée. Il fut ſurpris le jour ſuivant par » un détachement de l'armée de Tſéouang-rabdan, qui fondit » ſur ſa troupe dans le moment où il ſe croyoit le plus en » sûreté. Ce détachement, commandé par Tchéren-tondop, » fils de Erdéni-poumou, Kantou, Laotchen, Lintchin, Tocta, » & pluſieurs autres officiers, étoit composé de plus de mille » hommes, qui donnèrent à l'improviſte ſur les gens de Tan- » tſila, enlevèrent les os du *Kaldan*, ſa fille Tchontſihaï & » la plupart des gens que Tantſila menoit avec lui. Quelques- » uns qui trouvèrent le moyen de s'échapper, ſe ſont retirés » chez Tantſin-omoupou, & Tantſila s'enfuit à Hami, où il » arriva le quinze de la ſixième lune. Je l'y reçus avec joie, » & lui fis tous les honneurs que je pus.

» Chaque jour il ſe rendoit près de moi pluſieurs des gens » de Tantſila. J'attendis juſqu'au neuvième jour que ſon fils » Tortſi-ſepteng, fût arrivé; alors je les fis partir le vingt-huit » de la ſixième lune, au nombre de ſoixante-dix-neuf, y com- » pris Tantſila & ſon fils, eſcortés par un détachement, dont » je confiai le commandement à mon fils aîné ».

Cette nouvelle combla l'empereur de joie; il donna ordre auſſi-tôt à Sun-ſſé-ké d'envoyer un détachement à ſa rencontre, pour lui rendre les honneurs militaires. En même temps il fit partir un mandarin du tribunal des affaires étrangères, chargé de le complimenter de ſa part, & de lui annoncer qu'il lui aſſignoit un rang parmi les grands de ſa cour. Son fils, Tortſi-ſepteng, fut créé garde-du-corps du premier ordre. Il donna, à ceux de leur ſuite, des établiſſemens au-delà de Tchang-kia-kéou, ſous les bannières des *Tchahao*; tous ceux qui ſe trouvoient en état de ſervir, devoient y être incorporés.

A la dixième lune l'empereur fut informé, par le grand

général

général Féyankou, qu'étant au pays de Kéker du *Han-haï*, il avoit rencontré Poutchoué-tchétchinbek, Hortar-omoupou, & quelques autres, chargés par Tantſin-omoupou de porter ſa réponſe à la lettre que Kang-hi lui avoit écrite. Ils avoient à leur ſuite dix hommes, une femme, douze chevaux & ſept chameaux : « Je leur demandai, dit Féyankou, dans quel pays » leur maître fixoit ſa demeure ; combien ce pays étoit éloigné » de celui où Tſéouang-rabdan faiſoit ſon ſéjour ordinaire ; ce » qu'il faudroit mettre de temps pour y arriver, & quand ils » étoient partis de ſa cour pour ſe rendre à leur deſtination : » enfin s'ils n'avoient rien à ajouter à ce que portoit la lettre » qu'ils étoient chargés de remettre à Votre Majeſté. Ils me » répondirent : — Lorſque nous ſommes partis, Tantſin-» omoupou nous dit qu'il n'avoit aucune inſtruction ni ordre » particulier à nous donner ; que la réponſe par écrit dont il » nous chargeoit, ne laiſſoit rien à deſirer & ſatisfaiſoit à tout » ce que l'empereur avoit exigé. Ils me dirent encore que leur » maître étoit campé à Hotong-kormoto, & Tſéouang-rabdan » à Polotara, éloignés de douze jours de chemin l'un de l'autre. » Ho-rabdan, ajoutèrent-ils, eſt à Kara-ytſis, à ſix à ſept jours » de chemin de Tantſin-omoupou, & à douze ou treize de » Tſéouang-rabdan. Nous ſommes partis de Hotong-kormoto » le vingt de la ſixième lune ».

Ces envoyés de Tantſin-omoupou arrivèrent peu de jours après le courier de Féyankou. On leur demanda s'ils croyoient que leur maître fût encore à Hotong-kormoto, & s'il ne leur avoit point parlé de ſe ſoumettre à l'empereur : « — Le pays » de Hotong-kormoto, répondirent-ils, eſt un pays très-froid ; » il eſt vrai-ſemblable que maintenant il en ſera parti, pour » aller dans le pays de Tſéouang-rabdan, ſon frère. Il ne nous

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1697.
Kang-hi.

» a point fait part qu'il eût aucun deſſein de ſe ranger ſous » l'obéiſſance de la Chine. L'aſſurance poſitive qu'il nous a » donnée que ſes lettres répondoient à tous les articles de » celles que l'empereur lui avoit adreſſées, nous ôtoit juſqu'à » la liberté de lui faire des queſtions ſur l'objet de notre com- » miſſion ». L'empereur fit repartir ces envoyés avec la lettre ſuivante :

« On m'avoit rapporté, qu'avant même la mort du *Kaldan*, » vous aviez abandonné ſon parti. Héſe-monitou vous a in- » vité de ma part, de vous attacher à moi, ſous les promeſſes » les plus poſitives de vous donner, dans toutes les occaſions, » des marques ſignalées de mon affection & de vous combler » de richeſſes & de tous les biens que vous auriez pu deſirer. » Si, après avoir pris conſeil de Ho-rabdan, vous aviez » préféré de vous donner à Tſéouang-rabdan, je ne vous en » aurois montré aucun reſſentiment ; mais ſachez que je ne » ſouffrirai pas que vous reſtiez dans un état d'indéciſion, » ſans qu'on ſache en faveur de qui vous voulez vous déclarer; » & encore moins qu'errant au gré de vos deſirs, d'un lieu » à l'autre, vous perſiſtiez à vivre dans l'indépendance, & » refuſiez de vous ſoumettre à aucun parti.

» Noyen-kélong eſt venu me dire, par votre ordre, que » vous attendiez avec impatience que le *Kaldan* s'approchât » de vous, qu'alors vous vous ſaiſiriez de lui, & que, pour » gage de votre ſoumiſſion à ma puiſſance, vous m'appor- » teriez ſa tête ; quelle fût ma réponſe ? Que, maître ou non » de la perſonne du *Kaldan*, je vous attendois dans mon camp » pour vous y combler d'honneurs & de biens. J'apprends » aujourd'hui que, vivant à part & iſolé de tout parti, vous » n'avez point recherché l'alliance de Tſéouang-rabdan ; je

» fais même que vous l'avez quitté d'abord pour vous ranger » fous les loix du *Kaldan*, & que depuis vous avez confervé » une haine implacable contre lui.

» La face des chofes eft maintenant changée entiérement : » *Kaldan* eft mort ; fon fils aîné eft mon prifonnier. Ecoutez- » donc avec reconnoiffance le dernier confeil que je vous » donne, & que m'infpire mon affection fingulière pour vous ; » venez promptement me rejoindre ; confiez-vous à moi, & » vous ferez heureux au-delà même de vos efpérances. Un » refus, ou des délais affectés, expoferoient votre vie aux » coups de ma vengeance. Vous n'avez qu'un moment pour » vous décider ; un repentir tardif, ne vous déroberoit point » aux effets de mon reffentiment ». La lettre que l'empereur écrivit en même temps à Ho-rabdan, auquel il donna également le titre de *Taïki*, étoit conçue prefque dans les mêmes termes.

Le vingt-cinq de la dixième lune l'empereur reçut un courier de Tchang-chéou, qu'il avoit envoyé vers Tféouang-rabdan, & qui lui rend ainfi compte de fa commiffion : « Le quinze » de la fixième lune, moi & mes collègues, nous remîmes à » Tféouang-rabdan la lettre de Votre Majefté & les préfens » qui l'accompagnoient ; il les reçut avec des fentimens pleins » de refpect & de reconnoiffance. Nous lui rappellâmes en- » fuite la parole qu'il avoit donnée à Votre Majefté, de cher- » cher les moyens de fe faifir du *Kaldan*, & de venger, par » fa mort, l'empire, & fur-tout la Tartarie, des maux qu'il » leur avoit faits. Nous venons par ordre de l'empereur, ajou- » tâmes-nous, vous demander l'exécution de vos engagemens. » Le ciel, il eft vrai, s'eft chargé lui-même de purger la » terre d'un monftre qui la fouilloit par fes crimes. Le *Kaldan*

» a été frappé d'une mort presque subite ; mais Tantsila, son » général, tient encore la campagne. Vos troupes le pour» suivent, nous le savons ; aussi réduisons-nous nos demandes » à ce seul point : que lorsque vous aurez pris Tantsila, vous » nous remettiez les os du *Kaldan* & ce qui lui a appartenu, » hommes & femmes, pour conduire le tout à Pé-king. Sa » réponse fut courte : — La guerre une fois terminée, nous » dit-il, les injures passées doivent être ensevelies dans l'oubli. » On doit de la pitié aux vaincus, & il est barbare de penser » à les accabler ; c'est la première loi que dicte l'humanité, & » celle que la coutume a de tout temps consacrée chez nous » autres *Eleutes*.

» Le vingt-huit de la sixième lune, vers minuit, Tséouang» rabdan nous dépêcha son *Séssan* Toptsi ; & voici le rapport » qu'il nous fit : — Tantsila se voyant poursuivi par les troupes » de Tséouang-rabdan & près de tomber en leur puissance, » ne songea plus qu'à se dérober par une prompte fuite ; il » prit avec lui sa femme & environ une cinquantaine de ses » gens, & se retira précipitamment du côté de Hami. Le » détachement envoyé après lui ne pût l'atteindre ; on enleva » seulement cent personnes, hommes & femmes, qui appar» tenoient au *Kaldan*, & qui étoient arrivés à Elen-haperhan. » Le *Taïki* amene le fils du *Kaldan*, qui est du nombre des » prisonniers. Quant à la fille de ce rebelle, ce n'est point » l'usage des *Eleutes* d'étendre leur vengeance sur les filles de » leurs ennemis ; & les cendres du *Kaldan*, quand même on » les remettroit entre les mains de l'empereur, ne pourroient » rien ajouter au triomphe de Sa Majesté.

» Nous étions déterminés, continue Tchang-chéou, à partir » le cinq de la septième lune ; mais Tséouang-rabdan nous

» retint. Le quatorze de la même lune, il fit remettre entre » nos mains Tchéren-fanloup, fils du *Kaldan*, avec Poulin, » fa mère; & nous affura en même temps que Tantfila, qui » s'étoit fauvé, avoit pris la route de la Chine. Il nous fut » aifé d'appercevoir qu'il ne cherchoit que des prétextes pour » éluder les ordres de Votre Majefté. Ses objections ne ref- » tèrent pas fans réplique de notre part : c'eft, lui répondîmes- » nous, une maxime conftante du gouvernement Chinois, de » n'épargner, ni les rebelles pris les armes à la main, ni leurs » parens, mais d'en exterminer toute la race. Refufer de fatis- » faire l'empereur fur un point auffi effentiel, c'eft vous expofer » à perdre le mérite de votre zèle & de vos fervices.

» Tféouang-rabdan perfifta dans fes premières réponfes, & » ajouta feulement qu'il avoit envoyé Keffer à Votre Majefté, » pour faire approuver fa conduite; qu'il attendoit fon retour » pour prendre fes dernières déterminations, & que nous » pouvions nous-mêmes refter à fa cour, & y attrendre la » décifion de fon confeil, que cet envoyé devoit apporter.

» Nous eumes encore une audience de Tféouang-rabdan; » nous le prefsâmes de fe foumettre à Votre Majefté, & » nous lui citâmes le *Tfinong* Patour-orghé, le *Tortfi* Kaldan, » & les *Taïkis* du Tfing-hai, que vous avez traités avec » tant de générofité & de magnificence. — Mon refpect & » mon zèle pour l'empereur, répondit-il, feront inviolables; » il me verra empreffé à lui en donner toutes les preuves qui » feront en ma difpofition; mais abftenez-vous de m'offrir » pour modèles les autres *Taïkis*. Seroit-ce votre deffein, en » me propofant leur conduite pour exemple, de m'infinuer » que la mienne eft repréhenfible? — Nous lui proteftâmes » que nous ne prétendions, par-là, lui faire entendre autre

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1697. *Kang-hi.*

» chofe, finon que l'empereur ayant fi magnifiquement récom-
» penfé la prompte foumiffion des autres *Taï-kis*, il pouvoit
» compter fur des faveurs & des diftinctions plus éclatantes
» encore, s'il répondoit aux preffantes invitations de Votre
» Majefté. Nous ajoutâmes : Les princes Tartares, *Eleutes*,
» *Kalkas* & *Mongous*, une fois foumis, quel appui trouverez-
» vous pour vous foutenir contre les entreprifes de vos enne-
» mis ? vous défendrez-vous contre les *Haffacs* vos voifins, avec
» lefquels vous allez être en guerre ? »

1698.

Cette dernière confidération parut toucher beaucoup ce prince ; auffi, pour fe concilier la faveur de l'empereur, il lui envoya, à la quatrième lune de l'an 1698, un de fes officiers, qu'il chargea d'une lettre conçue en ces termes : « Les *Haffacs* » m'ont réduit à l'indifpenfable néceffité de leur faire la » guerre ; l'expofé fimple, mais exact, des caufes qui m'y » contraignent, fuffit à ma juftification. Le *Kaldan* avoit fait » prifonnier le fils de Touké, *Han* de Haffac ; celui-ci me con- » jura, avec les plus vives inftances, de lui faire rendre fon » fils par le *Talaï-Lama*, à qui le *Kaldan* l'avoit envoyé. Qui » ne feroit pas fenfible aux larmes d'un père malheureux ! » Charmé d'ailleurs de lui donner un témoignage d'amitié & » d'attachement qui le convainquît du defir où j'étois de bien » vivre avec lui, je députai un de mes principaux officiers » vers le *Talaï-Lama*, & je lui donnai une efcorte de cinq » cens hommes pour la sûreté du fils de Touké, dont je me » flattois que le *Talaï-Lama*, à ma prière accorderoit de bonne » grace la liberté. Que n'avois-je pas droit d'attendre, de la » reconnoiffance de Touké, pour un fervice fi important !

» Voici maintenant le prix de ma générofité à fon égard. » Il fait main-baffe fur les cinq cens hommes, & donne la

» mort au *Taïki* Hourhet-patour, un de mes plus fidèles » ſujets, dans le deſſein de débaucher enſuite les ſoldats qu'il » commandoit. Après cette ſuite horrible d'aſſaſſinats, il fait » des incurſions dans le pays des Houlijanhan qui m'appartient, » & en enleve plus de cent familles. Hayuki, mon beau-père, » m'envoie ſa fille, mon épouſe, ſous la conduite de Santſit-» chapou, ſon frère; Touké l'attend ſur la route pour me » l'enlever. Dans le cours de l'automne dernier, ce *Han* fait » attaquer une caravanne de marchands de mes états, qui » revenoit du pays des *Oros*, & la livre au pillage, ſous les » plus frivoles prétextes. C'eſt ainſi que ſans ceſſe il m'inſulte » & opprime mes ſujets. Voilà des griefs trop conſidérables, » pour que je craigne de ne pouvoir juſtifier la guerre que » je viens de lui déclarer. Jaloux du ſuffrage & de l'approba-» tion de Votre Majeſté, je me ſuis empreſſé de lui rendre » compte de ma poſition & de ma conduite ».

Le *Séſſan* Keſſer & Tourkpaï, envoyés de Tſéouang-rab-dan, étoient encore à la cour de l'empereur, qui les faiſoit traiter avec beaucoup de diſtinction. Il leur fit préſent à chacun d'un habit de cérémonie complet, de quelques pieces de ſoie, & lorſqu'ils furent prêts à retourner vers leur mîatre, il les fit accompagner par Rachet, mandarin du tribunal des miniſtres, & Ynkou, mandarin du tribunal des affaires étrangères, qu'il chargea de la lettre ſuivante pour Tſéouang-rabdan.

« Depuis que vous avez abandonné le parti du *Kaldan*, » votre oncle maternel, vous n'avez ceſſé de vous montrer » à mon égard, droit, ſincère, ſoumis, reſpectueux & fidèle » à me rendre, dans toutes les circonſtances, l'hommage » que vous me devez. Je me ſuis fait, de mon côté, un

» devoir de vous témoigner ma satisfaction, par des présens » magnifiques & extraordinaires. Le Tien, dont le *Kaldan* » méprisoit les volontés, aussi audacieusement que mes ordres, » s'est vengé. Il n'est plus, sa mémoire est pour toujours effa- » cée de dessus la terre. Ses principaux *Séssan*, tous les *Lamas* » qui s'étoient attachés à sa destinée, sont venus ensuite se » soumettre à mon obéissance. Tantsila, Ourtchapou, avec » quelqu'autres officiers, sont les seuls qui ne soient pas venus » se rendre à moi. Ils errent çà & là, sans asyle & sans appui.

» Mon général Honanta, qui commande vers le nord-ouest, » me donne avis que Tantsila & son fils Septeng, *Tortsi*, » Laslun, avec plusieurs autres officiers de sa suite, venoient » se donner à moi; il me mande que les cendres du *Kaldan*, » Tchontsihaï, fille de ce *Han*, & plusieurs autres, qui » suivoient Tantsila, étoient tombés entre vos mains, excepté » quelques-uns qui s'étoient donnés à Tantsin-omoupou; » ces sortes de gens suivent les impressions du rebelle *Kaldan*, » & on ne doit point les épargner. Ceux qui sont dans vos » états, ne peuvent que vous être nuisibles. Aussi-tôt que » vous aurez reçu cette lettre, faites arrêter tous ces partisans » du *Kaldan*, & envoyez-les à Pé-king sous une escorte sûre; » remettez, aux deux mandarins que je vous envoie, les » cendres & les os du *Kaldan*, avec sa fille Tchontsihaï. Si » vous exécutez ce que je vous demande, vous me donnerez » en cela une preuve certaine du desir sincère que vous avez » de vivre avec moi en bonne intelligence, & je continuerai » à répandre sur vous mes bienfaits; mais si vous refusez de » le faire, non-seulement vous perdrez dans mon esprit tout » ce que vous-avez fait ci-devant pour obtenir mon amitié, je » vous interdirai encore toute communication avec la Chine,

&

» & ne permettrai plus à aucun de vos ſujets d'y venir faire » le commerce. Raché, mandarin du tribunal de mes mi- » niſtres, & Ynkou, de celui des affaires étrangères, vous » remettront de ma part dix pièces de ſoie, dont je vous fais » préſent ».

Raché & Ynkou, étant arrivés auprès de Tſéouang-rabdan, ils eurent auſſi-tôt audience de ce prince, auquel ils remirent la lettre de l'empereur; & il ne l'eut pas plutôt lue, qu'il leur dit: « J'ai déja fait entendre, plus d'une fois, aux envoyés de » l'empereur, votre maître, que, ſuivant la coutume de nous » autres *Eleutes*, notre vengeance ne s'étend pas juſqu'aux os » d'un ennemi mort, ni juſqu'à ſes femmes & à ſes filles. Si » j'avois attaqué & tué le *Kaldan*, me ſerois-je mis en peine » de ſon corps? Cependant comme je craindrois, en refu- » ſant cette ſatisfaction à l'empereur, qu'il conçût quelque » fâcheux ſoupçon contre moi, je vous remettrai ces triſtes » reſtes du *Kaldan* qu'il me demande. Pour ce qui eſt de » Tchontſihaï, fille de ce malheureux *Han*, outre qu'elle eſt » ma couſine germaine, encore un coup, notre vengeance, à » nous autres *Eleutes*, ne s'étend point aux perſonnes du ſexe, » & je prie l'empereur de ne point inſiſter ſur cet article. » Hourtchen-tchapou, & les autres officiers que l'empereur » me demande, ne ſont point ennemis de ma famille; & » d'ailleurs, comme ils ſont actuellement occupés à mon ſer- » vice dans la guerre que je fais aux *Haſſaks*, & qu'ils me ſont » néceſſaires, je ne puis croire que l'empereur, lorſqu'il le » ſaura, trouve mauvais que je les garde ».

Raché ne manqua pas de faire ſavoir à la cour de Pé-king, les raiſons de Tſéouang-rabdan. Le tribunal des affaires étran-

De l'Ére Chrétienne. *Tsing.* 1698. *Kang-hi.*

gères, reçut ſes dépêches, & en fit ſon rapport à l'empereur, qui ordonna une aſſemblée des grands, pour en délibérer. Le réſultat de leur conſeil fut que, le *Kaldan* étant un rebelle qui, pendant toute ſa vie, s'étoit continuellement oppoſé aux volontés du Tien, avoit mépriſé les inſtructions & les bienfaits de l'empereur, il falloit, auſſi-tôt que Raché auroit apporté ſes os, les mettre en pouſſière hors de la ville, à la place d'armes, en préſence de toutes les troupes *Mantchéous*, *Mongous*, *Eleutes*, *Kalkas* & Chinoiſes, comme on avoit fait à l'égard de Ou-ſan-koueï; qu'après cette exécution, on conduiroit Septen-partchour, fils de ce rebelle, ſur la place d'armes des deux bannières jaunes, où on lui feroit trancher la tête en préſence des troupes; qu'on enverroit enſuite cette tête en Tartarie par un mandarin des affaires étrangères, qui la feroit voir aux dix-neuf bannières des *Mongous* & à toutes les hordes des *Kalkas*, d'où il la rapporteroit, pour être expoſée à la vue du public ſur cette même place d'armes. Par rapport à Tchontſihaï, fille du *Kaldan*, & à Hourtchen-tchapou, & aux autres officiers qui avoient ſuivi le *Kaldan* dans ſa révolte, le conſeil conclud à ce qu'il falloit obliger Tſéouang-rabdan à les envoyer à la cour ſous une bonne eſcorte. KANG-HI envoya cette délibération de ſon conſeil, à Tſéouang-rabdan, par Ytao, officier du tribunal des miniſtres d'état.

Tſéouang-rabdan ſe plaignit du peu d'égard que la cour de Pé-king paroiſſoit avoir pour les réponſes qu'il avoit faites au mandarin Raché. Il entra de nouveau dans un détail des raiſons qui l'obligeoient à garder Tchontſihaï, ainſi que Hourtchen-tchapou & les autres officiers du *Kaldan*.

La lettre qui contenoit ce détail, n'arriva à Pé-king que sur la fin de l'année. Dès que les fêtes de l'année suivante furent finies, les membres du conseil privé auxquels KANG-HI l'avoit donnée à examiner, furent d'avis qu'on ne devoit pas presser Tséouang-rabdan de rendre les officiers du *Kaldan* qui étoient passés sous ses drapeaux, vu les services qu'ils lui rendoient dans la guerre contre les *Hassaks*, & parce qu'ils s'étoient rendus d'eux-mêmes dans les états de ce prince, sans y avoir été appellés ; mais qu'il n'en étoit pas de même de Tchongtsihaï, à laquelle le *Taïki* Tséouang-rabdan ne devoit pas donner asyle dans ses états, parce qu'elle étoit fille d'un traître & d'un perfide ; & qu'il falloit obliger le *Taïki* à la faire conduire à Pé-king, sous la menace de lui interdire tout commerce avec la Chine, s'il refusoit d'obéir. Ils ajoutèrent qu'il n'étoit pas nécessaire d'envoyer un exprès porter à ce prince les volontés de la cour, & qu'il suffiroit d'en charger ses propres envoyés, qui devoient incessamment retourner vers lui. L'empereur approuva cette détermination, & écrivit en conséquence au *Taïki*, qu'il consentoit à différer pour un temps l'exécution de ses ordres au sujet des officiers du *Kaldan*, en considération des services qu'ils lui rendoient dans son expédition contre les *Hassaks* ; mais qu'il exigeoit le renvoi de Tchontsihaï, sous peine de rompre tout commerce avec lui.

Toute la Tartarie commençoit à jouir des douceurs de la paix. Le *Tortsi* Rabtan avoit été tué en se sauvant chez les Mahométans ; Tantsila, & les autres principaux officiers du *Kaldan*, s'étoient donnés à la Chine. Il ne restoit plus que Tséouang-rabdan, qui refusa constamment de se soumettre, & qui dédaigna les promesses les plus avantageuses que lui faisoit l'empereur pour l'y déterminer.

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1699.
Kang-hi.

Cette même année de KANG-HI, le vingt de la dixième lune, (1) Ming-ming-ngo, préfident du tribunal des mathématiques, accompagné de 2 Siu-gé-chin, 3 de Ngan-to, de 4 Tchang-tching & de plufieurs autres Européens, préfenta à l'empereur, d'après des lettres qu'il avoit reçues de fon pays, un placet (2) conçu en ces termes : « Nous, vos fidèles fujets, » quoiqu'originaires des pays éloignés, fupplions, avec ref- » pect, Votre Majefté de nous donner des inftructions pofi- » tives fur les points fuivants. Les lettrés d'Europe ont appris

(1) Les PP. Philippe Grimaldi, 2 Thomas Péreyra, 3 Antoine-Thomas & 4 Jean Gerbillon, tous jéfuites.

(2) Les points conteftés étoient de favoir fi, par les mots de *Tien* & de *Chang-ti*, les Chinois entendoient le *ciel matériel* ou *le Seigneur du ciel* ; & fi les cérémonies qu'ils pratiquoient à l'égard de leurs ancêtres morts & du philofophe Confucius, étoient religieufes, ou fimplement civiles ; des facrifices, ou de fimples ufages de police. Il étoit de la plus grande importance, pour la pureté du Chriftianifme des Chinois convertis, d'avoir une idée exacte du fens qu'ils attachoient à ces termes, & de l'intention qui les portoit à la pratique de ces rits, parce que fi les termes de *Tien* & de *Chang-ti* n'exprimoient que le *ciel matériel*, & que les cérémonies inftituées à l'égard des ancêtres, fuffent des *facrifices réels*, il étoit à craindre que les nouveaux convertis, en continuant d'adorer le vrai Dieu fous ces dénominations, & en affiftant à ces facrifices, ne fe rendiffent coupables d'une idolâtrie groffière.

Cette double queftion étoit plus difficile à réfoudre qu'on ne fe l'imaginoit : elle embarraffa beaucoup les miffionnaires de la Chine, qui fe partagèrent de fentiment, & inondèrent l'Europe d'écrits, dans lefquels on trouve le pour & le contre appuyés avec la plus grande force.

Le refpect fingulier que les Chinois ont pour leurs parens pendant leur vie, peut bien excufer les honneurs qu'ils continuent de leur rendre après leur mort; au refte & c'eft ce que dit formellement Confucius dans le *Tchong-yong*, il y a lieu de croire que ces honneurs font proportionnés à leurs vertus bienfaifantes. Han outi, cinquième empereur de l'illuftre dynaftie des *HAN*, étendit les limites de la Chine, plus loin peut-être qu'aucun de fes fucceffeurs : malgré fes grandes conquêtes, & les belles provinces qu'il annexa à l'empire, feize ans après fa mort on ne lui avoit point encore décerné de titre ; & lorfque Han-fuen-ti ordonna aux grands de lui en affigner un, avec une place honorable dans la falle des

» qu'on pratique en Chine des cérémonies établies pour hono-
» rer Confucius ; qu'on y offre des sacrifices au ciel, & qu'on
» observe des rits particuliers à l'égard des ancêtres ; per-
» suadés que ces cérémonies, ces sacrifices & ces rits sont
» fondés en raison, ces lettrés Européens, qui en ignorent
» le véritable sens, nous prient très-instamment de le leur
» faire connoître.

---

ancêtres de la famille impériale, un de ses grands s'y opposa fortement, parce que Han-outi, disoit-il, avoit sacrifié, à l'ambition de ses conquêtes, une multitude prodigieuse de soldats & épuisé ses sujets, au lieu de travailler à leur bonheur. (Voy. le III[e] vol. de cette Hist. p. 117.) Les services que Confucius avoit rendus à l'état, étoient d'un tout autre prix aux yeux des Chinois ; cependant comme on n'en sentit bien l'importance, qu'après l'incendie des livres, lorsque les écrits de ce philosophe, échappés à la proscription générale, devinrent presque les seuls monumens historiques de la nation, on croit pouvoir assurer que les honneurs extraordinaires qu'on lui a décerné, ne datent que depuis cette époque. L'an 195 avant l'ére Chrétienne, l'illustre fondateur de la dynastie des *Han*, revenant de Peï, sa patrie, visita le tombeau de Confucius dans le pays de Lou, & il fut le premier qui lui sacrifia un bœuf. Ce conquérant se soucioit fort peu de ce philosophe & de ses livres ; mais il vouloit flatter les lettrés qui avoient fomenté la plupart des troubles dont son règne avoit été agité, & les empêcher de blâmer son gouvernement en gagnant leur estime. Il est aisé de conclure de-là, que le sacrifice qu'il offrit à Confucius en cette occasion, étoit une affaire de pure politique, & qu'il n'en attendoit rien ; mais je ne pense pas qu'on puisse en dire autant des lettrés, qui élevèrent depuis des *Miao* dans toutes les villes de la Chine, & réglèrent le culte, qu'ils n'ont pas discontinué de lui rendre depuis le fondateur des *Han*. Ils lui font des offrandes deux fois l'année, ainsi qu'à la nouvelle & à la pleine lune ; & ils croient que son esprit, qu'ils invoquent, se rend dans un magnifique cartouche, appellé le *siége de l'esprit*, sur lequel son nom est écrit en grandes lettres d'or, & qu'il accepte les grains, les fruits, les soieries, & les parfums qu'on brûle en son honneur, ainsi que le vin de félicité qu'on répand, & les chairs des animaux qu'on immole. Ils offrent toutes ces choses après s'y être préparés & purifiés par l'abstinence & la continence, dans l'espérance d'obtenir toutes sortes de prospérités & de biens. Nos théologiens concluent de ceci, que quand il seroit bien prouvé que dans leur institution ces cérémonies eussent été purement politiques, cela n'empêcheroit pas que de la manière dont elles se pratiquent aujourd'hui, elles ne soient superstitieuses & idolâtriques. A l'égard du Tien ou du *Chang-ti*, les anciens *King*, ou

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1700. *Kang-hi.*

» Nous avons toujours jugé qu'on honore Confucius en » Chine comme législateur ; que c'est en cette seule qualité, » & dans cette unique vue, qu'on pratique les cérémonies » établies en son honneur. Nous croyons que les rits qu'on » observe à l'égard des ancêtres, ne sont établis que dans la » vue de faire connoître l'amour qu'on a pour eux, & de » consacrer le souvenir du bien qu'ils ont faits pendant leur

---

livres classiques des Chinois, en parlent en termes si relevés, qu'il paroît impossible au premier coup d'œil, de ne pas le confondre avec le vrai Dieu. Il punit & récompense ; il place les rois sur le trône, & les en fait descendre ; il les avertit de se corriger à la vue des phénomènes & des calamités qu'il leur envoie ; il aime les peuples, &c. Sur un texte du *Chu-king*, dans lequel le Tien est qualifié de *Tsong-ming*, c'est-à-dire, *souverainement intelligent*, les commentateurs ajoutent qu'il est juste, simple & spirituel, sans passion, immuable, permanent, incompréhensible ; qu'il voit tout, qu'il est la vérité même. Le P. *Gaubil*, qui rapporte ces expressions, pag. 124 & 125 de sa traduction du *Chu-king*, assure que si on veut se donner la peine d'examiner les commentaires des passages des *King*, depuis la dynastie des *HAN* jusqu'à celle d'aujourd'hui, on trouvera une pareille doctrine sur le Tien. En effet, le P. *Visdelou*, dont le témoignage doit être d'un grand poids, écrit dans sa notice de l'*Y-king*, que la religion actuelle des Chinois n'est pas différente de l'ancienne : « car quoiqu'on y ait innové de temps en temps, touchant » le lieu, le temps & la forme, cependant, dit-il, les choses principales s'y pratiquent selon le rit ancien. Aujourd'hui, comme autrefois, on sacrifie au ciel, » à la terre, aux fleuves, aux ancètres, &c. Aujourd'hui encore, les anciennes » cérémonies sont en usage, excepté quelques-unes en petit nombre, qui n'ont » été changées par aucun autre motif, que parce qu'on a cru qu'elles ne convenoient pas à l'antiquité ».

Si l'on s'en rapporte à la nouvelle Paraphrase du *Tchong-yong*, imprimée dans le premier volume des Mémoires de la Chine, le trône du *Chang-ti* est environné de chœurs innombrables d'esprits, qui en descendent sans cesse pour nous protéger, pag. 468. On fait dire à Confucius : « Quelque pompeux & quelques solemnels que » soient les honneurs qu'on rend aux morts, ils ne s'élèvent jamais jusqu'au » culte religieux. On fait des sacrifices au *Chang-ti* sur les autels qui lui sont consacrés : on fait des cérémonies aux ancêtres dans les salles élevées en leur honneur ; qu'elle différence ! Différence essentielle, qui est comme le flambeau du » grand art de régner ; mais une fois bien comprise, elle en applanit toutes les » difficultés, pag. 472 ».

» vie. Quant aux facrifices au ciel, nous croyons que ce n'eft » pas au ciel vifible, qui eft ce ciel que l'on fait au-deffus de « nous qu'ils font offerts ; mais au maître fuprême, auteur » & confervateur du ciel & de la terre, & de tout ce qu'ils » renferment. Tels font l'interprétation & le fens que nous » avons toujours donné aux cérémonies Chinoifes ; mais » comme des étrangers ne font pas cenfés pouvoir prononcer

---

Le texte qui a occafionné cette paraphrafe, porte, mot a mot : « Les rites du » *Kiao* & du *Ché* (1), fervent à honorer le *Chang-ti* ; ceux du *Tfong-Miao*, » fervent à honorer les ancêtres. Celui qui comprend les rites *Kiao* & *Ché*, & » les rites *Ti-tchang* (2), eft en état de gouverner un royaume avec la même facilité » qu'il peut faire agir fa main ». On voit par ce texte, que Confucius n'explique point fi le culte rendu aux ancêtres ne confifte qu'en fimples honneurs, ou s'il dégénère en un culte religieux ; & on peut reprocher au paraphrafte, l'infidélité de faire décider par le philofophe Chinois, un point qui eft en queftion. Pour dire en deux mots mon fentiment, il me femble que, fi l'ancienne religion des Chinois n'eft pas différente de celle qu'ils obfervent aujourd'hui, on doit en conclure qu'ils n'ont jamais reconnu de fubftance diftincte de la matière ; & par conféquent, que les noms de *Tien* & de *Chang-ti*, ceux de *Li* & de *Taï-kié*, quelques attributs qu'ils leur donnent, ne peuvent être confondus avec celui du vrai Dieu ; que le culte rendu à Confucius & aux ancêtres, quoique peut-être purement & fimplement civil dans fes commencemens, n'eft pas plus exempt d'idolâtrie, que celui que les Romains rendirent d'abord à leurs pro-confuls du temps de la République, & enfuite à leurs empereurs. Enfin, les *Koueï-chin*, ou cette foule d'efprits fubalternes auxquels les Chinois facrifient, & qui préfident felon eux au ciel, à la terre, aux forêts, aux montagnes, aux fruits, aux moiffons & aux champs, aux fleuves, aux étangs, aux fontaines, au tonnerre, aux tempêtes & à la grêle, aux fciences & aux arts, aux maifons & aux portes, &c. ne diffèrent pas de ceux des Grecs & des Romains, qui en avoient peuplé le ciel & la terre, & en admettoient même de particuliers, non-feulement pour chaque action de la vie de l'homme, mais encore pour chaque art & chaque profeffion. Il eft remarquable que les empereurs de la Chine & les Céfars, s'étoient réfervés

---

(1) Ces interprètes Chinois entendent par *Kiao*, le facrifice au ciel ; & par *Ché*, le facrifice à la terre.

(2) Ils entendent par *Ti*, le grand facrifice qui fe fait tous les cinq ans ; & enfin par *Tchang*, le facrifice qui fe fait en automne.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1700. *Kang-hi.*

» ſur ce point important avec la même certitude que les Chi-
» nois eux-mêmes, nous oſons ſupplier Votre Majeſté de ne
» pas nous refuſer les éclairciſſemens dont nous avons beſoin:
» nous les attendons avec reſpect & ſoumiſſion ».

L'empereur lut ce placet avec attention, & l'approuva, comme conforme en tous points à la doctrine religieuſe des Chinois.

Cependant Tſéouang-rabdan ne pouvoit ſe réſoudre à livrer l'infortunée princeſſe Tchongtſihaï, fille du *Kaldan;* & depuis une année entière, il avoit été inflexible aux promeſſes & aux menaces de l'empereur; mais il falloit enfin céder à la crainte de s'attirer ſur les bras toutes les forces de l'empire, la ſoumiſſion de la plupart des princes Tartares, & même des *Eleutes*

le ſouverain pontificat, & qu'après leur mort on leur donnoit des noms d'apothéoſe.

Le placet de *Grimaldi* & de ſes confrères, ne parut point préſenter nettement les articles conteſtés par une grande partie des miſſionnaires; & c'eſt ce que leur reprocha le dominicain *François Gonzales* de Saint-Pierre, dans une *Relation*, en Eſpagnol, *de la nouvelle perſécution de la Chine*, extraite de celle qui avoit été compoſée à Macao par les miſſionnaires dominicains exilés. Il dit, §. V. de la première partie: « Les jéſuites prévoyant qu'ils ne pourroient éviter que le Saint
» Siége ne fît une déciſion contre ces cérémonies, ne ſe contentèrent pas d'avoir
» ſurpris, par de fauſſes informations, pluſieurs princes eccléſiaſtiques & ſéculiers
» de l'Europe pour empêcher cette déciſion, ils préſentèrent auſſi, en l'an 1700,
» à l'empereur de la Chine un mémorial, où ils lui expoſoient, *avec de grandes*
» *équivoques*, ou, pour mieux dire, ils ne lui expoſoient nullement les points qui
» faiſoient le ſujet de la conteſtation. Ils en obtinrent, continue-t-il, une réponſe
» conforme à leurs deſirs, qu'ils envoyèrent auſſi-tôt à Rome: & pour la rendre
» plus authentique, ils la firent confirmer par le ſerment qu'ils exigèrent, à force
» de ſollicitation, d'une foule de Chinois, parmi leſquels il y en avoit pluſieurs
» de la lie du peuple, entiérement ignorans, non-ſeulement dans la lecture de
» leurs propres caractères, mais encore dans la doctrine Chrétienne ». *Gonzales* ajoute que les jéſuites tinrent ſecrète la réponſe qu'ils avoient obtenue de l'empereur, & que les miſſionnaires des autres ordres n'en furent inſtruits que quelques mois après qu'elle eut été envoyée à Rome, lorſqu'il n'étoit plus temps d'écrire en Europe.

Tſing-haï, rendit l'obéiſſance néceſſaire. Il envoya donc la princeſſe à Pé-king; mais en conjurant l'empereur d'avoir pitié de ſon ſort, & de ne pas ſacrifier une victime innocente à une politique barbare.

Elle y arriva au commencement de l'an 1701. L'empereur la traita avec bonté; & malgré la détermination des grands qui dévouoit à la mort Septen-partchour, frère de cette infortunée princeſſe, il lui accorda la vie & la liberté. Bientôt même il ſignala envers lui ſa généroſité, en le mettant au nombre de ſes gardes du premier ordre; il le maria convenablement à ſa naiſſance, & lui donna de quoi ſubſiſter avec honneur. Il maria auſſi la princeſſe ſa ſœur à un de ſes gardes du ſecond ordre, pour lequel il avoit beaucoup d'eſtime & de bienveillance.

La clémence de KANG-HI & la grandeur d'ame dont il uſa envers ces illuſtres priſonniers, auroient dû fléchir Tſéouang-rabdan; mais rien ne put le faire revenir de ſes premières réſolutions; & c'eſt à ſon infléxible opiniâtreté, qu'on doit attribuer la principale cauſe de la guerre que la Chine fut enſuite obligée de faire à Séren-kaldan, ſon ſucceſſeur & ſon fils.

A cette époque, Si-oueï & Ko-oueï-li (1), deux étrangers Européens, ſe rendirent à Ning-po (2) du Tché-kiang, & y ache-

---

(1) C'eſt-à-dire, les Miſſionnaires *Charles de Broiſia* & *Alexis Gollet.*

(2) Autrement appellée *Liampo* par quelques Européens. C'eſt un excellent port de mer ſur la côte orientale de la Chine, & vis-à vis du Japon, qui n'en eſt éloigné que d'environ quatre journées. On y voit les plus belles ſoies de la Chine; & les marchands Chinois de Siam & de Batavia en enlèvent tous les ans. Les habitans de Ning-po font beaucoup de commerce avec le Japon. Les miſſionnaires, en fondant une égliſe dans cette ville, avoient principalement en vue de ſe procurer de ce côté-là une entrée dans la Chine, & peut-être de rentrer dans

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1701. *Kang-hi.*

tèrent un terrein vuide, dans le dessein d'y faire bâtir un temple au *Tien-tchu*, c'est-à-dire, au maître du ciel, en conséquence de l'édit du tribunal des rites donné en faveur du Christianisme, à la deuxième lune de la trente-unième année de KANG-HI (l'an 1692.) Le vice-roi de la province s'opposa à leur zèle : il prétendoit que tout ce qu'on pouvoit inférer de l'édit, c'est qu'il ne défendoit pas d'élever de nouveaux temples au *Tien-tchu*; mais qu'il n'en donnoit pas la permission formelle. Sous ce prétexte, il donna des ordres févères de suspendre cette entreprise au moins jusqu'à ce qu'on eût reçu la décision du tribunal des rites, auquel il avoit renvoyé la connoissance de cette affaire. Le tribunal ne se pressa pas de répondre; & sa décision, qui

1702.

n'arriva qu'une année après, à la huitième lune de l'an 1702, étoit conçue dans ces termes :

« Vous êtes dans le doute, si vous devez laisser bâtir à » Ning-po un temple au *Tien-tchu*; vous dites que l'édit qui a » été rendu en faveur de la religion des Européens, ordonne » bien de conserver les temples bâtis au *Tien-tchu*, mais non » pas d'en construire de nouveaux : vous citez de plus la » réponse que nous avons donnée en faveur de l'Européen » Léang-hong-gin (1), qui avoit acheté une maison à *Min-* » *tchéou-fou*, dans le ressort de votre province; vous demandez

---

le Japon, où le Christianisme avoit été autrefois si florissant. Le P. *Fouquet*, qui parle de cette entreprise dans une lettre en date du vingt-six novembre 1702, imprimée dans le V[e] *Recueil des Lettres Edifiantes*, ajoute que le P. *Gerbillon*, alors supérieur-général, intéressa des amis puissans & de zélés protecteurs, membres de la cour des rites, si redoutable aux étrangers & si contraire au Christianisme. Ils gagnèrent des voix, & firent donner au vice-roi du Tché-kiang, une réponse aussi favorable qu'on pouvoit l'espérer. *Editeur.*

(1) L'abbé de Lyonne, évêque de Rosalie, & vicaire apostolique du Saint Siége.

» s'il faut traiter de la même manière les deux Européens qui » sont à Ning-po ?

» L'édit de l'empereur, que vous alléguez, rend ce témoignage authentique aux Européens, qu'ils n'ont causé aucun » trouble dans l'empire, ni rien fait de répréhensible, & que » leur doctrine n'est point mauvaise. Suivant la teneur de cet » édit, dont vous ne pouvez vous écarter, vous devez laisser » établir les Européens qui veulent élever à Ning-po un temple » au *Tien-tchu.* Recevez cette détermination avec respect, & » faites-la notifier à tous les mandarins de votre province ».

Sur la fin de cette année, les mandarins de la province de Kouang-tong eurent quelques démêlés avec certains peuples qui habitent une partie des montagnes de la province de Kouang-si. Ces montagnards, connus sous le nom de *Tchang-kolao*, n'ont jamais obéi ni aux princes *Mantchéous*, qui règnent aujourd'hui, ni aux princes de la dynastie précédente; depuis plusieurs siècles, ils défendent leur liberté à la faveur des montagnes qu'ils habitent, & où il est presque impossible de les forcer.

Les mandarins de la province de Kouang-tong, citèrent les chefs de ces *Tchang-kolao* à comparoître devant leurs tribunaux, pour connoître de quelques différends élevés entre eux & les habitans du Kouang-tong, leurs voisins, avec menaces de faire marcher des troupes contre eux, s'ils refusoient de satisfaire à cet ordre. Les *Tchang-kolao*, assurés de la difficulté qu'on auroit à pénétrer dans leurs montagnes, méprisèrent ces menaces; & après quelques maltraitemens faits au député des mandarins, ils le renvoyèrent sans daigner faire aucune réponse. Ceux-ci outrés d'un procédé aussi insolent, envoyèrent contre eux un corps de quatre à cinq cens soldats, commandé



DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1703. *Kang-hi.*

par des officiers déterminés ; ils voulurent s'aſſurer de quelqu'une des gorges des montagnes, & ſe préſentèrent avec la plus grande valeur ; mais les *Tchang-kolao* bravèrent tous leurs efforts, & les obligèrent à faire retraite après avoir fait périr la plupart de leurs gens.

Les mandarins rejettèrent cet échec ſur le petit nombre de ſoldats dont ce corps étoit composé, & ils envoyèrent de nouveau quinze cens hommes, ſous la conduite d'un officier-général, dans l'eſpérance qu'ils viendroient aiſément à bout de cette expédition. Les *Tchang-kolao*, attentifs aux démarches des mandarins-généraux des provinces de Kouang-tong & de Kouang-ſi, & inſtruits de la marche de ces quinze cens hommes, fortifièrent avec ſoin tous les paſſages, & principalement la gorge des montagnes où s'étoit donné le dernier combat. Leur courage ne ſe rallentit point, & ils ſoutinrent cette ſeconde attaque avec tant de ſupériorité, que les Chinois furent encore contraints, après une perte très-conſidérable, de s'en retourner ſans avoir rien fait.

Ce nouvel échec fit d'autant plus de peine aux mandarins des deux provinces, qu'ils avoient entrepris cette expédition de leur chef, & ſans en donner avis à la cour ; cependant comme après cette levée de boucliers, ils ne pouvoient reculer ſans déshonneur, ni ſans donner occaſion aux *Tchang-kolao* d'être encore dans la ſuite plus hardis que par le paſſé ; le *Tſong-ping*, ou lieutenant-général, ſe propoſa d'aller lui-même châtier les rebelles à la tête de deux mille hommes, tirés des deux provinces. Il pénétra aſſez avant dans ces montagnes, ſans trouver perſonne qui l'arrêtât ; & il s'en croyoit déja le maître, lorſque tout-à-coup il vit les *Tchang-kolao* deſcendre de toute-parts des hauteurs pour lui couper le chemin du retour.

Le *Tſong-ping* conſidérant le danger, fit auſſi-tôt rebrouſſer chemin à ſes gens. Les *Tchang-kolao* s'étoient un peu trop preſſés; cependant ils l'attaquèrent vivement, & il s'en fallut peu qu'il ne tombât lui-même entre leurs mains.

Ce lieutenant-général étant de retour à Koueï-lin, capitale du Kouang-ſi, inſtruiſit les grands mandarins des deux provinces du peu de ſuccès qu'il avoit eu, & de la difficulté qu'il y avoit à forcer les *Tchang-kolao* dans leurs montagnes, pour peu qu'ils vouluſſent les garder avec ſoin.

Le *Tſong-tou*, ou gouverneur-général, les vice-rois des deux provinces, & les généraux des troupes, après avoir conſulté ſur cela, conclurent que l'empereur n'ayant point été informé de cette guerre, il falloit la diſcontinuer, & propoſer aux *Tchang-kolao* des voies d'accommodement. On promit à ces montagnards de leur accorder quelque liberté pour le commerce moyennant qu'ils maintiendroient leurs gens, & s'obligeroient à les punir ſévérement s'ils venoient à cauſer quelque déſordre. Les *Tchang-kolao* acceptèrent ces conditions ſans la moindre difficulté; & ainſi fut terminée une guerre qui pouvoit devenir très-meurtrière, & dont les mandarins-généraux des provinces de Kouang-tong & de Kouang-ſi étoient les ſeuls auteurs.

L'an 1704, quarante-troiſième de KANG-HI, un grand d'Europe, appellé *To-lo* (1), envoyé du *Kiao-hoa-hoang* (ou du ſouverain pontiſe), arriva à Kouang-tchéou, ou Canton, capitale de la province de ce nom, où il demeura une année entière ſans qu'il parût ſe diſpoſer à venir à la cour. 1704.

(1) Ou *Charles-Thomas Maillard de Tournon*, archevêque titulaire d'Antioche, envoyé en Chine par le pape Clément XI, avec la qualité de *Patriarche*

L'année suivante, le vingt-sept de la cinquième lune, Min-ming-ngo, Siu-gé-chin, Ngan-to & Tchang-tching, offrirent un placet à l'empereur, dans lequel, après avoir expliqué les

---

des Indes & de *Légat à latere*, près de l'empereur KANG-HI. Il arriva à Canton le huit avril 1705. Il étoit chargé de publier un décret de ce pontife, en date du vingt novembre 1704, qui condamnoit les cérémonies Chinoises contre l'opinion de plusieurs missionnaires ; mais il le tint secret, dans la vue de disposer ces missionnaires à obéir de leur propre mouvement aux ordres du Saint-Siége. Ayant écrit aux jésuites de Pé-king d'avertir l'empereur de son arrivée à Canton, ce monarque l'appella à la cour, pour laquelle il partit au mois de septembre 1705. Pendant la route il fut traité avec de grands honneurs. KANG-HI le goûta beaucoup ; & dès la première audience qu'il lui donna, il conçut la plus haute idée du pontife qui l'envoyoit, & avec lequel il parut avoir envie d'établir une étroite correspondance. Il accorda même au patriarche, qu'il y eût toujours à la cour de Pé-king comme un nonce, supérieur de tous les missionnaires, & chargea l'abbé *Sabino Mariani*, de porter à Clément XI, les présens qu'il lui destinoit, en retour de ceux que le patriarche lui avoit offerts de la part de ce pontife ; mais ces arrangemens n'eurent pas lieu, par l'intrigue, à ce que l'on soupçonne, des missionnaires de Pé-king, intéressés à n'être point éclairés de si près. KANG-HI, à leur sollicitation, donna un contre-ordre à l'envoyé ; & il fit entendre qu'il suffisoit, pour remplir la fonction de résident de la part du pape, de l'un des jésuites qui étoient déja à la cour, sans qu'il fût nécessaire d'en envoyer d'Europe. On peut consulter la *Relation abrégée* du dominicain *Gonzalès* de Saint-Pierre, & les *Mémoires pour Rome*, imprimés en 1709, dans lesquels se trouvent le *Décret* de Clément XI, & le *Mandement* du cardinal de *Tournon*.

Des mandarins lui demandèrent, de la part de l'empereur, comment la déclaration de ce monarque (rapportée ci-dessus, pag. 304), avoit été reçue en Europe. Cette question couvroit un piège dangereux, parce qu'en avouant qu'on n'y avoit pas eu d'égard, c'étoit s'exposer manifestement à tout le ressentiment de ce prince. Il s'en tira avec sagesse & répondit, qu'à la vérité, on avoit apporté à Rome une copie de cette déclaration, mais qu'elle n'avoit pas paru authentique. Le patriarche, chagrin & mécontent, jugeant que l'empereur, qu'on avoit indisposé contre lui, ne reviendroit pas, demanda son audience de congé, & partit de Pé-king le vingt-huit août 1706, pour retourner à Canton, laissant *Charles Maigrot*, vicaire apostolique du Fou-kien, & évêque de Conon, en butte à la plupart des missionnaires de cette capitale, & au ressentiment de l'empereur, qui l'avoit fait emprisonner chez les jésuites, & le condamna depuis à être chargé de chaînes, à recevoir quarante coups de bâton, & à être exilé en Tartarie pour le reste de ses jours. M. le légat fut reconduit avec le même appareil

qualités & la commission de Tolo, arrivé à Kouang-tchéou, ils prioient l'empereur de permettre qu'il vînt à la cour s'informer de sa santé. KANG-HI, quelques jours après, répondit:

---

qu'il étoit venu ; il espéroit être rendu assez à temps à Canton pour se rembarquer pour l'Europe ; mais comme les barques de son escorte appartenoient à l'empereur, il s'apperçut bientôt de la lenteur affectée des officiers qui le conduisoient, sans doute par des ordres secrets, & pour lui faire manquer le temps propre à l'embarquement : on vouloit donner aux jésuites *Barros* & *Bauvolier*, députés de la part de l'empereur vers le souverain pontife, celui de le prévenir en Europe sans être accompagnés de personne qui pût les contredire. Il n'arriva à Nan-king que le dix-sept décembre 1706, & on l'y amusa encore trois mois, sous prétexte de préparatifs nécessaires pour le chemin, assez long, qui lui restoit jusqu'à Canton. Il employa utilement ce temps à terminer beaucoup d'affaires. Ce fut dans cette ville qu'il eut connoissance de l'édit de l'empereur, qui bannissoit de tout l'empire, & à perpétuité, l'évêque de Conon, ainsi que MM. *Mezza-Falcé*, vicaire apostolique du Tché-kiang, & *Guéti*, missionnaire apostolique. Cet édit, daté du treize de la onzième lune Chinoise de l'an 1706, portoit un coup encore plus fâcheux à la religion ; il défendoit aux missionnaires de rester à la Chine, sans une permission expresse & par écrit, de la cour, qui ne devoit leur accorder des lettres-patentes, qu'autant qu'ils paroîtroient disposés à approuver la doctrine de Confucius & les cultes Chinois, & qu'ils promettroient avec serment de ne retourner jamais en Europe. Le légat, qui ne s'étoit ouvert jusques-là qu'en secret, sur le décret dont il étoit porteur, se détermina enfin à le publier le vingt-cinq de janvier 1707. C'étoit un coup de foudre pour ceux qui y étoient opposés ; ils s'attendoient d'autant moins à cet acte de vigueur, que le légat avoit tout à craindre de leur ressentiment & de la colère de l'empereur, puisqu'il se trouvoit en leur puissance : cependant les missionnaires ne trouvèrent pas d'autre parti que d'en appeller au Saint-Siége ; ce qu'ils firent le vingt-huit mai suivant. Le légat partit de Nan-king le dix-sept mars, & arriva à Canton le vingt-quatre mai ; au lieu de lui laisser la liberté de se rembarquer pour l'Europe, deux envoyés de la cour lui signifièrent, en présence du *Tsong-tou*, un ordre de se retirer à Macao, & d'y attendre le retour des PP. *Barros* & *Bauvolier*, envoyés à Rome. Il y arriva le trente de juin 1707 ; il y éprouva toutes sortes de désagrémens de la part du capitaine-général de Macao, qui lui défendit d'exercer aucune jurisdiction dans cette ville ; &, sous prétexte de lui faire honneur, lui donna une garde qui le constitua prisonnier dans la maison que ce prélat avoit louée près de la mer. L'évêque de Macao lui signifia, par un monitoire, qu'il eût, sous peine d'excommunication, à révoquer les actes qu'il avoit pu exercer jusques-là ; &, dans la chaire même, on poussa l'animosité jusqu'à le comparer à *Lucifer*. On eut la

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1705. *Kang-hi.*

» Puisque To-lo est un homme qui cultive la vertu, qu'il » vient à la Chine pour s'y informer de ce qui regarde votre » loi, & qu'il n'est envoyé par aucun des rois d'Europe pour » faire hommage & payer tribut, qu'il s'habille à la Chinoise » & qu'il vienne à la cour. Vous, Heskens (1), écrivez aux » *Tsong-tou* & vice-roi de Kouang- tong, de lui fournir abon- » damment tout ce qu'il faut pour venir avec honneur, & » au plutôt, à Pé-king, & qu'il soit défrayé pendant toute » sa route ».

Il n'arriva à Pé-king qu'à la dixième lune de cette année. Lorsque l'empereur sut qu'il n'étoit plus qu'à quelques journées de cette ville, qu'il ne venoit qu'en barque, il envoya au-devant de lui les fils du *Tsong-tou* & du vice-roi du Kouang-tong, avec les Européens Tchang-tching (2), Sou-lin & Leï-hiao-ssé jusqu'à Tien-tsin-oueï. Ils le trouvèrent malade, &

barbarie de lui ôter la plupart de ses gens, dont quelques-uns subirent la bastonnade, & plusieurs autres indignités. Il n'eut de consolation que dans les Chinois chrétiens qui étoient à son service, mais qu'on trouva encore moyen de lui enlever; & les dominicains & les augustins qui voulurent lui rendre leurs devoirs, furent assiégés dans leurs couvents. Quoique toutes ces vexations se fissent au nom de l'empereur, comme dans le fait ce prince n'en savoit rien, on apportoit les plus grandes précautions pour qu'il n'en fût jamais instruit, non plus que Sa Sainteté à Rome. La promotion de M. de *Tournon* au cardinalat, dont la nouvelle fut apportée à Macao le 17 août 1709, acheva de perdre ce prélat : on enferma dans la forteresse six missionnaires, chargés de la lui annoncer de la part du pontife; & lui-même resserré plus étroitement que jamais, fut réduit, pour toute nourriture, à boire de l'eau de la mer qui entroit dans le puits de sa maison, & à ce qu'une femme âgée trouva le moyen de lui fournir secrétement pendant quelque temps. Enfin il mourut, dit-on, d'un accident soudain, qui avoit les apparences d'une apoplexie, le huit de juin 1710. Voy. les *Anecdotes sur l'état de la Religion dans la Chine, ou Relation de M. le Cardinal de Tournon. Editeur.*

(1) Mandarin de sa présence, qui se fit chrétien.

(2) Tchang-tching est le P. *Gerbillon*; Soulin, le P. *Joseph Suarès*; & Leï-hiao-ssé, le P. *Jean-Baptiste Regis*, tous trois jésuites.

s'empressant

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1706. *Kang-hi.*

s'empreſſant à lui faire fournir tout ce qui lui étoit néceſſaire pour achever ſon voyage commodément, ils le conduiſirent au *Tien-tchu-tang*, (1) ou *temple des Européens*, ſitué dans l'enceinte du *Hoang-tching*, ou du *palais impérial*, où on lui avoit préparé ſon logement.

A ſon arrivée, KANG-HI lui envoya des mandarins de ſa préſence, & lui fit l'honneur de s'informer de l'état de ſa ſanté. Pendant le ſéjour de ce prélat à Pé-king, qui fut de plus d'un an, il lui envoya des plats de ſa table, & lui accorda pluſieurs audiences. Il le fit reconduire juſqu'à Kouang-tong avec les mêmes honneurs.

1707.

L'an 1707, KANG-HI fit la viſite des provinces méridionales de la Chine, & il fut reçu avec tant de magnificence, ſur-tout dans celles de Tché-kiang & de Kiang-nan, qu'elles en ſouffrirent conſidérablement pendant pluſieurs années ; ce qui détermina ce monarque à ſupprimer ces voyages (2).

De retour à Pé-king, KANG-HI qui veilloit ſans ceſſe à tout

(1) Maiſon des jéſuites François. *Tien-tchu-tang* exprime en Chinois, le *temple du Maître du ciel.*

(2) KANG-HI viſita pluſieurs fois les provinces méridionales de ſon empire. Dans le voyage qu'il fit au commencement de l'an 1689, il paſſa par les villes de Sou-tchéou, de Hang-tchéou & de Nan-king. Le P. *de Fontanay*, qui étoit alors dans cette dernière ville, le vit paſſer à cheval, ſuivi de ſes gardes-du-corps & de deux ou trois mille cavaliers. La ville vint recevoir ce monarque avec des étendards, des drapeaux de ſoie, des dais, des paraſols, & d'autres ornemens ſans nombre. « De vingt pas en vingt pas, ajoute-t-il, on avoit élevé dans les rues » des arcs de triomphe, revêtus de brocard, & ornés de feſtons, de rubans & de » houpes de ſoie, ſous leſquels il paſſoit. Il y avoit dans les rues un monde infini; » mais dans un ſi grand reſpect, & dans un ſilence ſi profond, qu'on n'entendoit » pas le moindre bruit. Il ſéjourna trois jours dans cette ville, à la prière des » habitans ». Il fut curieux de voir l'ancien obſervatoire, nommé *Koan-ſing-taï*; & il y obſerva le *Canope*, étoile du ſud, que les Chinois appellent *Lao-ginſing*, ou l'*étoile des vieillards.* KANG-HI partit de cette ville le vingt deux mars pour retourner à Pé-king». *Lettres Edifiantes*, *Rec.* VII. *Editeur.*

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1707. *Kang-hi.*

ce qui pouvoit contribuer aux avantages & à la gloire de son règne, desira de faire dresser une carte exacte qui réunît sous un seul coup d'œil toutes les parties de son empire, & il choisit pour l'exécution de ce dessein, les mathématiciens Européens attachés à son service, auxquels il avoit accordé, l'année précédente, des *Piao* ou lettres-patentes, après qu'ils se furent engagés avec serment de ne jamais retourner en Europe, leur patrie; ainsi comme il étoit d'ailleurs assuré de leur zèle & de leur science, il ne douta pas qu'ils ne vinssent à bout de cette grande entreprise; il leur donna pour adjoints les mandarins qui pouvoient leur être nécessaires, & il fournit libéralement à tous les frais.

1708.

Il ne se proposa d'abord que de faire la carte de la grande muraille qui sépare la Chine de la Tartarie. Pé-tsin, Leï-hiao-ssé & Tou-té-meï (c'est-à-dire, les missionnaires *Bouvet*, *Regis* & *Jartoux*) qu'il nomma pour cet effet, partirent de Pé-king au commencement de l'an 1708, & se rendirent à Tien-tsing-oueï, près de la mer Orientale, d'où ils remontèrent au nord, le long de cette mer, jusqu'à Chan-haï-koan, où commence la grande muraille, qu'ils suivirent dans tous ses détours jusqu'à Kia-yu-koan, près de Sou-tchéou, à l'extrémité septentrionale du Chen-si. De ce point, descendans jusqu'à Si-ning, les mathématiciens & les mandarins qui les accompagnoient, reprirent la route de la cour. Pé-tsin y étoit déja retourné de Chin-mou-hien, où il étoit tombé malade.

L'empereur qui avoit parcouru plusieurs fois la grande muraille depuis Tchang-kia-kéou jusqu'à Ning-hia, & l'avoit fait en géomètre & en observateur exact, fut si content de leur travail, qu'il nomma de nouveau ces deux Européens, auxquels il joignit Feï-yng (*Frédéli*, missionnaire Allemand), pour lever

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1708. *Kang hi.*

la carte du Léao-tong & de la Tartarie orientale. Ces mathématiciens allèrent droit à Chan-haï-koan, dont ils avoient déja reconnu la position; & après avoir parcouru tout le Léao-tong, ils entrèrent dans le pays des *Mantchéous*, & ensuite dans celui des *Yu-pi-ta-tsé*, ou *Tartares à peaux de poisson*, d'où ils remontèrent jusqu'au Toudou, plus à l'est que Pé-king de vingt degrés. Lorsqu'ils furent parvenus à cette hauteur, ils commencèrent à se rapprocher de la cour, & levèrent, avant que de s'y rendre, la carte des différens départemens de Yong-ping-fou, une des principales villes du Pé-tchéli; ouvrage qui fit desirer à l'empereur, aussi-tôt après leur retour, de leur faire lever de même cette province en entier; & pour cet effet, il les fit repartir immédiatement après les fêtes de la nouvelle année de 1709. Cette carte étant finie, leur accordant à peine quelques jours de repos, il leur donna des ordres de repasser en Tartarie pour achever celle de cette vaste contrée. En conséquence de ces nouveaux ordres, ils prirent leur route du côté de Parin; & commençant par Sou-laï-po, ils remontèrent jusqu'au onzième degré de longitude orientale, par rapport à Pé-king, jusqu'au fleuve Sahalien-oula, d'où continuant leur route du côté de l'ouest, entre les cinquante, cinquante-un, & cinquante-deuxième degrés de latitude, ils touchèrent presque, en s'en revenant à Pé-king, à la longitude de cette capitale de l'empire.

1709.

Deux nouveaux mathématiciens, Chan-yao-tchen (le P. *Fabri-Bonjours*), & Maï-ta-tching (*Antoine Cordoso*), envoyés, le premier par le *Kiao-hoa-hoang* ou le pape, & l'autre par le roi de Portugal, étant abordés à Canton, l'empereur les manda à la cour, où ils arrivèrent au commencement de 1711. Chan-yao-tchen fut nommé pour aller avec Tou-té-meï & Feï-yng,

continuer la carte de Tartarie; tandis que Maï-ta-tching, donné pour fecond à Leï-hiao-ffé (*Regis*), alla, par les mêmes ordres, dreffer avec lui la carte du Chan-tong.

A mefure que cette grande & utile entreprife s'avançoit, KANG HI marquoit plus d'empreffement de la voir finir, & il demanda aux miffionnaires de fa cour, ceux de leurs confrères répandus dans les provinces de la Chine, qui pouvoient aider à l'accélerer; ils lui indiquèrent Tang-chan-hien (*Vincent du Tartre*), Té-mano (*Romain Hindérer*), & enfin Fong-ping-tching (*Antoine de Mailla*), qui étoit alors à Kiéou-kiang-fou dans le Kiang-fi. Le monarque forma trois bandes de ces favans mathématiciens. Tou-té-meï & Chan-yao-tchen furent chargés de lever la carte du pays d'Ortous, borné au fud par la grande muraille; au nord, à l'eft & à l'oueft par le Hoang-ho. Tang-chan-hien & Maï-ta-tching achevèrent celles des provinces de Chen-fi & de Chan-fi; & comme ils remplirent promptement cette tâche, à leur retour à Pé-king, après qu'ils eurent affifté aux réjouiffances & aux fêtes magnifiques qu'on y fit à la troifième lune de 1713, pour célébrer la naiffance de l'empereur, qui entroit dans la foixantième année de fon âge, ils reçurent des ordres d'aller faire les mêmes opérations dans les provinces de Kiang-fi, de Kouang-tong & de Kouang-fi: Feï-yng & Chan-yao-tchen furent chargés de dreffer les cartes de Sfé-tchuen & de Yun-nan.

Les géographes à qui le Tché-kiang & le Fou-kien étoient tombés en partage, ne purent préfenter leur travail à l'empereur qu'à la neuvième lune de l'an 1714. Peu de temps après, Chan-yao-tchen & un mandarin du nombre de fes collègues, moururent dans le Yun-nan; pour les remplacer, le monarque envoya un autre mandarin & Leï-hiao-ffé, qu'il

chargea de plus de la description du Koué-tchéou & du Hou-kouang, les deux seules provinces qui restoient encore à faire, & dont ils vinrent à bout dans le cours de l'année 1715. Ainsi ce grand ouvrage dont la gloire est dûe principalement aux mathématiciens François, fut terminé dans l'espace d'un petit nombre d'années ; & quoiqu'il laisse encore beaucoup d'incertitude sur plusieurs positions de différens endroits de la Tartarie, on peut l'envisager néanmoins comme un excellent morceau de géographie, qui donne de ces vastes contrées de la haute Asie, des connoissances beaucoup plus détaillées & plus exactes que tout ce qu'on en avoit avant cette époque.

Cette même année, 1709 (2), l'empereur, au retour d'un voyage de Tartarie, fit arrêter & charger de fers le prince héritier, qu'on trouva moyen de lui rendre suspect, & qu'on accusa d'avoir travaillé sourdement à monter sur le trône

---

(2) *Du Halde* marque cet événement à l'an 1706, XXVIe année du Cycle ; mais il se trompe visiblement, & il faut restituer l'an 1709, à laquelle répond cette XXVIe année du Cycle. Il a tiré ce trait historique d'une lettre du P. d'*Entrecolles*, datée de Jao-tchéou, le dix-sept juillet 1709, & imprimée dans le Xe *Recueil des Lettres Edifiantes.* On fait honneur de la guérison du monarque Chinois à frère *Rhodes*, jésuite, qui entendoit bien la pharmacie, dit-on, & ne manquoit ni d'habileté ni d'expérience. Le missionnaire ajoute, dans cette même Lettre, que KANG-HI saisit cette occasion de faire connoître, par un acte authentique, l'idée qu'il avoit des missionnaires ; l'éloge qu'il y fait de leur conduite & de leur attachement à sa personne, étoit conçu en ces termes : « Vous, » Européens, que j'emploie dans l'intérieur de mon palais, vous m'avez toujours » servi avec zèle & affection, sans qu'on ait eu jusqu'ici le moindre reproche à » vous faire. Bien des Chinois se défient de vous ; mais pour moi, qui fais soi- » gneusement observer toutes vos démarches, & qui n'y ai jamais rien trouvé qui » ne fût dans l'ordre, je suis si convaincu de votre droiture & de votre bonne » foi, que je dis hautement qu'il faut se fier à vous, & *vous croire* ». Le P. d'*Entrecolles* prétend que ces derniers mots avoient déja servi à la conversion de plusieurs Chinois. *Editeur.*

pendant ſon abſence. On lui enleva ſes enfans & ſes principaux officiers ; un tireur d'horoſcope, qui avoit ſouvent prédit que ce prince ne ſeroit jamais empereur, s'il ne l'étoit à une certaine année qu'il lui marqua, fut condamné au dernier ſupplice & coupé en mille pièces. La diſgrace du prince héritier, la première perſonne de l'état après l'empereur, intéreſſa tout l'empire, & le monarque ſe vit obligé de manifeſter les motifs qui l'avoient porté à cette action d'éclat. Les papiers publics furent bientôt remplis d'anecdotes & d'invectives contre le prétendu criminel, dont on rechercha la conduite depuis ſa plus tendre enfance.

Le fils aîné de l'empereur, connu ſous le titre de *premier Régule*, étoit l'auteur de toute cette intrigue. Son but étoit de perdre le prince héritier, ſon frère, & de s'élever enſuite au poſte éminent qu'il occupoit ; mais de nouvelles lumières découvrirent l'innocence du prince dépoſé & les artifices qu'on avoit imaginé pour le rendre criminel aux yeux du monarque. Le premier régule avoit eu recours à la magie ; & à l'inſtigation de quelques *Lamas*, inſtruits dans l'art des preſtiges, il avoit fait enterrer en Tartarie une ſtatue avec des cérémonies particulières, ainſi que cela s'étoit déja pratiqué, au rapport de l'Hiſtoire, dans de ſemblables occaſions. On arrêta les *Lamas*, & la ſtatue fut déterrée. L'empereur indigné contre le régule, le condamna au châtiment qu'il méritoit, & lui donna ſon palais pour priſon.

Cependant KANG-HI, que ces diſſenſions domeſtiques plongèrent dans une mélancolie profonde, fut attaqué de violentes palpitations de cœur qui firent craindre pour ſa vie : il demanda à voir le prince héritier, qui parut devant lui dans l'équipage d'un criminel, & lui tira des larmes en faiſant

entendre le cri de l'innocence calomniée. Le monarque attendri, pensa à rendre la liberté à un fils dont l'innocence venoit d'être reconnue ; mais la plupart des courtisans qui avoient contribué à sa déposition par leurs conseils, craignant qu'une fois rétabli, il ne fît éclater contre eux un juste ressentiment, répondirent froidement, au monarque qui les consultoit, qu'il étoit le maître & pouvoit ordonner ce qu'il jugeroit à propos. Quelques-uns même lui insinuèrent qu'il étoit temps de mettre ordre au repos de l'état, en se nommant un successeur, & ils lui proposèrent son huitième fils, pour lequel ils témoignèrent beaucoup d'estime : par-là ils donnoient adroitement l'exclusion au prince héritier.

Kang-hi piqué du peu de condescendance que ses ministres avoient pour ses volontés, cassa les principaux d'entre eux, & éloigna ceux de ses favoris qui avoient été le plus opposés au rétablissement du prince héritier. Cette action de vigueur appaisa tout, & bientôt on ne fut plus occupé dans tout l'empire, qu'à marquer, par des fêtes publiques, la joie qu'on eut de voir le prince rentrer dans sa dignité : on joua une comédie tirée d'un trait d'histoire ancienne, qui avoit le plus étroit rapport à cet événement. Le régule condamné à une prison perpétuelle, tomba dans l'abîme où il espéroit précipiter un frère que sa qualité de fils d'une impératrice mettoit au-dessus de lui, quoiqu'il ne fût que son puîné ; on punit de mort les *Lamas*, & sept de ses officiers qui avoient le plus trempé dans cette conspiration. Le monarque se plaignit amérement à ceux qui étoient chargés de l'éducation des princes, de ce qu'ils souffroient que ses enfans s'adonnassent à la magie & à des superstitions qui mettoient le trouble & la division dans sa famille : après quoi il accorda un pardon général,

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1709. *Kang-hi.*

c'eſt-à-dire, qu'il remit toutes les tailles dont les particuliers étoient redevables, diminua les peines auxquelles les criminels avoient été condamnés, & fit rendre la liberté aux moins coupables. Jamais il ne fit éclater davantage que dans cette occaſion, le prodigieux aſcendant que la nature, l'expérience, la politique, & un règne des plus longs & des plus heureux, lui avoient donné ſur ſes ſujets.

Cependant la maladie de KANG-HI augmentoit chaque jour, & l'avoit réduit à un état de foibleſſe, qui ne laiſſoit plus d'eſpérance aux médecins Chinois. On eut recours aux Européens, qui conſeillèrent la confection d'Alkermès, & l'uſage du vin de Canarie : en peu de temps il guérit, & ſes forces ſe rétablirent. Pour en convaincre ſes ſujets, & leur marquer en même-temps combien il étoit ſenſible à leur attachement, il parut, pour la ſeconde fois de ſon règne, dans les rues de Pé-king ſans faire retirer perſonne.

Le rétabliſſement du prince héritier ne fut pas durable, & dans la ſuite il demeura déchu du titre & des prérogatives de ſon ſang, pour des fautes plus réelles envers la perſonne de ſon père (1).

1716.

Vers la fin de 1716, les mandarins des côtes maritimes repréſentèrent (2) à l'empereur que pluſieurs vaiſſeaux Chinois tranſportoient hors de la Chine une grande quantité de riz, & que ceux qui faiſoient cette exportation, entretenoient d'étroites

(1) Il n'eſt point parlé dans la lettre du P. d'*Entrecolles* de cette nouvelle diſgrace du prince héritier, annoncée dans *Du Halde*, qui ne cite point ſes autorités; cependant ce qui ſera rapporté à l'année 1718, ſuppoſe en effet ce ſecond événement, & c'eſt ce qui m'a engagé à ne le point négliger ici. *Editeur.*

(2) Voyez la ſeconde lettre du P. *de Mailla*, en date de Pé-king, le cinq juin 1717, & inſérée dans le XIVe *Recueil des Lettres Edifiantes :* ce que je dis ici en eſt extrait. *Editeur.*

liaiſons

liaisons avec les Chinois établis à Batavie. Le monarque desirant leur faire droit sur ces plaintes, défendit, sous de grièves peines, qu'aucun vaisseau Chinois, sous prétexte de commerce, allât dans les contrées qui sont au midi de la Chine. Cette défense fut portée à la fin du mois de janvier 1717, & consignée dans les papiers publics.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1717. *Kang-hi.*

Un *Tsong-ping*, ou mandarin de guerre du second ordre, nommé *Tchin-mao*, qui commandoit dans la province de Canton, prit occasion de cette défense pour présenter à l'empereur une requête, dans laquelle il se déchaîne contre les Européens qui trafiquent à la Chine, contre la religion Chrétienne, & engage à prendre des précautions par rapport aux côtes maritimes. Il annonce d'abord, qu'après avoir visité les côtes maritimes vers l'orient & l'occident, ainsi que toutes les îles de la mer de sa jurisdiction, il avoit été effrayé ensuite, en arrivant à Macao, de voir dans le port de cette ville plus de dix vaisseaux appartenant aux *Hong-mao*, c'est-à-dire, aux *cheveux roux* (1), qui faisoient voile vers Canton pour leur commerce. Il annonce qu'ayant vécu sur les vaisseaux dès sa plus tendre jeunesse & traversé plusieurs mers, il avoit voyagé au Japon, au royaume de Siam, à la Cochinchine, au Tong-king, à Batavie, à Manille; ce qui l'avoit mis à portée de connoître les mœurs de ces peuples, leurs coutumes & la politique de leur gouvernement, dont il pouvoit parler avec expérience.

« Vers l'orient de la Chine, continue-t-il, il n'y a d'état considérable que le Japon; les autres sont fort peu de chose, » & le seul royaume de Liéou-kiéou mérite quelque attention. » Tous les fleuves de ces royaumes dirigent leur cours vers

(1) Termes par lesquels on entend également les Anglois & les Hollandois.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1717. *Kang-hi.*

» l'orient, &, à dire vrai, on ne trouve nul autre royaume » jufqu'à la province de Fou-kien, de laquelle dépend l'île de » Formofe. A l'oueft, font les royaumes de Siam, de la Co- » chinchine & du Tong-king, qui confinent avec Kiong- » tchéou-fou, ville à l'extrémité méridionale de notre empire.

» On découvre au midi plufieurs royaumes de Barbares; » tels font Johor, Malaca, Achem, &c. Ces royaumes, » quoique d'une petite étendue, ont cependant leurs loix par- » ticulières, auxquelles ils fe conforment; mais ils n'oferoient » jamais porter des vues ambitieufes fur les terres des autres » princes. L'édit de Votre Majefté ne regarde que les ports de » Batavie & de Manille, qui appartiennent aux Européens.

» Lorfque je confidère tous les royaumes Barbares qui font » au-delà des mers, il me femble que celui du Japon l'em- » porte fur les autres en force & en puiffance. Sous la dynaftie » des *MING*, il s'éleva une grande révolte fufcitée par quel- » ques fcélérats de notre empire; cependant les peuples du » Japon ont continué paifiblement leur commerce avec nous. » Les rois de Liéou-kiéou tiennent de nous les loix, par » lefquelles ils fe gouvernent depuis plufieurs fiècles. L'île de » Formofe nous eft foumife; les royaumes de Siam, de Tong- » king, & les autres, nous paient tous les ans un tribut, » & ils n'ont aucune mauvaife intention. On n'a donc à » craindre que de la part des Européens, les plus méchans & » les plus intraitables de tous les hommes.

» *Hong-mao* eft un nom commun à tous les Barbares qui » habitent les terres fituées entre le feptentrion & l'orient; » favoir, *Yn-kouéli* (1), *Yu-tfé*, *Laholanfi*, *Holan*, ces royaumes

---

(1) On peut juger, par l'expofé de ces noms, de l'ignorance du *Tfong-ping*, en fait de Géographie. *Yn-kéli* eft l'Angleterre; on ne fait ce qu'il entend par *Yn-tfé*;

» sont ou d'Europe ou des Indes; mais bien qu'ils soient diffé-
» rens les uns des autres, les peuples en sont également bar-
» bares. Les *Laholansi* le sont encore davantage : semblables à
» des tigres & à des loups féroces, ils jettent la consternation
» & l'effroi dans tous les vaisseaux, soit des marchands, soit
» des Barbares, & il n'y en a aucun qui puisse tenir contre leurs
» efforts. S'ils abordent à quelque continent, ils s'occupent
» sur le champ des moyens de s'en rendre maîtres. Les vais-
» seaux qu'ils montent sont à l'épreuve des vents les plus
» furieux & des plus fortes tempêtes. Chacun de ces vaisseaux
» est au moins du port de cent pièces de canon; rien ne peut
» leur résister. Nous l'éprouvâmes l'année dernière (1) dans le
» port d'Emoui; quelle frayeur ne causa pas l'entreprise d'un
» seul de ces vaisseaux ? Et que ne doit-on pas appréhender
» de plus de dix qui ont abordé cette année à Canton ! Les
» étrangers qui demeurent à Macao, tirent leur origine du
» même pays; ils parlent la même langue, leurs coutumes
» sont les mêmes; & de plus, ils ont ensemble les plus étroites
» liaisons. Il ne sera plus temps de remédier au mal, si on ne
» l'arrête dans sa source; & j'espère que Votre Majesté don-
» nera ordre aux principaux mandarins des provinces de
» prendre les mesures propres à le prévenir. Il paroîtroit né-
» cessaire d'obliger tous les capitaines de désarmer leurs vais-
» seaux avant que de leur permettre d'entrer dans le port, ou

---

& enfin, *Laholansi* & *Holan*, sont l'un & l'autre la Hollande, dont il fait deux royaumes distincts. Quand il dit que ces royaumes appartiennent à l'Europe ou aux Indes, il faut l'entendre des établissemens que ces royaumes d'Europe ont aux Indes. *Editeur.*

(1) Un marchand Chinois, après avoir reçu l'argent d'un Anglois, refusa de lui livrer la marchandise; celui-ci se fit justice lui-même, & s'empara d'une barque qui appartenoit au marchand Chinois.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1717. *Kang-hi.*

» de les renfermer dans une forteresse tout le temps qu'ils » mettront à charger leurs cargaisons ; ou enfin de ne leur pas » accorder de venir en si grand nombre à la fois, mais les » uns après les autres : jusqu'à ce qu'ils se soient entiérement » défaits de leurs manières féroces & barbares, ce sera le » moyen de nous maintenir dans la paix dont nous jouissons.

» Il y a un autre article qui concerne le Christianisme. » Cette religion a été apportée d'Europe à Manille. Sous la » dynastie précédente des *MING*, ceux de Manille commer- » çoient avec les Japonois ; les Européens se servirent de leur » religion pour changer le cœur des Japonois : ils en gagnèrent » un grand nombre, & attaquèrent ensuite le royaume au- » dedans & au-dehors : il s'en fallut peu qu'ils ne s'en ren- » dissent entiérement les maîtres ; mais ayant été repoussés » vigoureusement, ils se retirèrent vers les royaumes d'occi- » dent. Ils ont encore des vues sur le Japon, & ils ne déses- » pèrent pas d'en faire la conquête.

» Rien, ce me semble, ne les autorise à bâtir des églises » dans toutes les provinces de la Chine. Ils répandent de » grandes sommes d'argent ; ils rassemblent, à certains jours, » une infinité de gens de la lie du peuple pour faire leurs céré- » monies. Ils examinent nos loix (1) & nos coutumes ; ils

(1) *Ils examinèrent nos loix*, &c. Pour entendre ceci, il est bon de dire que quand les missionnaires mathématiciens étoient occupés à dresser la carte de l'Empire, KANG-HI donna des ordres pour qu'on leur communiquât certains livres qui se conservent dans chaque ville, & sont entre les mains des seuls mandarins. Ils s'impriment secrétement, & ne sont point exposés en vente. Ces livres sont très-anciens, & à chaque réimpression, on y ajoute ce qui peut contribuer à leur perfection. Ils contiennent une topographie du territoire de la ville ; ce qu'elle a de plus rare & de plus remarquable relativement à l'histoire naturelle ; une notice des grands hommes qui se sont signalés en divers temps, &c. Voy. l'*Epitre Dédicatoire*, mise à la tête du XIV[e] *Recueil des Lettres Edifiantes. Editeur.*

» dressent des cartes de nos montagnes & de nos fleuves ; ils » s'efforçent de gagner le peuple. Je ne vois pas quel est leur » dessein, & il ne m'appartient pas de le pénétrer ; je sais » cependant que leur religion a été apportée d'Europe à Ma- » nille ; que Manille a été subjuguée par les Européens ; que » ces Européens sont si barbares, que, sous prétexte de la reli- » gion, ils ont songé à s'emparer du Japon, comme ils ont » fait de Manille ; qu'ils ont bâti plusieurs Eglises à Canton » & ailleurs, & ont mis dans leurs intérêts une infinité de » personnes. Ajoutez à cela qu'ils sont de la même nation » que ceux qui viennent dans ces formidables vaisseaux dont » j'ai parlé. Mais je me repose entiérement sur la sagesse des » augustes tribunaux de l'empire, & je m'assure qu'ils ne per- » mettront pas à ces viles plantes de croître & de se fortifier. » Le péril est grand : les plus petits ruisseaux deviennent de » grands fleuves ; & si on n'élague les branches des arbres » lorsqu'elles sont encore tendres, on ne peut les couper dans » la suite qu'avec la coignée. Je finis en suppliant très-hum- » blement Votre Majesté d'examiner les motifs de cette re- » quête ; de déclarer sur cela ses intentions, & de les faire » connoître dans les provinces ».

L'empereur examina cette requête, qu'il communiqua aux tribunaux pour lui en faire leur rapport. Le seize d'avril, les chefs de tous les tribunaux, réunis dans une assemblée générale, portèrent cette sentence :

« On a trouvé dans les archives des tribunaux, que l'an 1669 » Kang-hi avoit porté l'édit suivant. *La religion Chrétienne » s'étend de plus en plus dans les provinces, quoiqu'on n'en ait » permis l'exercice qu'à* Ferdinand Verbiest *& à ses collègues. » Peut-être bâtit-on des églises dans la province de Pé-tchéli & dans*

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1717. *Kang-hi.*

» *les autres provinces ; peut-être y en a-t-il qui embraſſent cette loi :* » *c'eſt pourquoi il eſt à propos de la défendre. Que cet édit ſoit exac-* » *tement ſuivi.*

» Cet édit ſe conſerve avec reſpect dans les archives des » tribunaux. Il y a fort long-temps qu'on a défendu dans toutes » les provinces de bâtir des égliſes & d'embraſſer la loi Chré- » tienne. On trouvera ſans doute des gens de la lie du peuple » qui ne font pas le cas qu'ils doivent de cette défenſe. Tchin- » mao ſoutient dans ſa requête, qu'on bâtit des égliſes dans » toutes les provinces ; que pluſieurs perſonnes de la populace » embraſſent cette religion, & qu'on ne doit pas permettre » à ces viles plantes de croître & de ſe fortifier. Vu ce qui » eſt contenu dans ſa requête, nous déclarons qu'on accordera » le pardon dans toutes les provinces de l'empire, à ceux qui, » depuis la publication de cette défenſe, ont embraſſé la loi » Chrétienne, pourvu qu'ils ſe repentent de leur faute, & » qu'ils contribuent à détruire entiérement les égliſes, en ſorte » qu'il n'en reſte plus les moindres veſtiges ; que ceux qui » voudront perſévérer dans cette religion, ſeront traités avec » la même rigueur que des rebelles ; & que les mandarins qui » négligeront d'en faire la recherche, ſeront punis de la même » manière que les mandarins peu ſoigneux à découvrir les » rebelles. Quant aux miſſionnaires Européens, que les man- » darins d'armes & de lettres en faſſent d'exactes perquiſitions, » & qu'ils les dénoncent auſſi-tôt aux premiers mandarins. » Que les *Tſong-tou*, les *Fou-yuen*, les *Ti-tou* & les *Tſong-ping* » les renvoient à Macao ; & qu'après avoir abattu leurs égliſes, » ils les obligent à retourner dans leur patrie. Cette ſentence » ne ſera envoyée dans les provinces pour y être exécutée, » qu'après qu'elle aura été lue & approuvée par l'empereur. »

Les miſſionnaires réſidens à la cour ſe donnèrent de grands mouvemens, & intéreſsèrent en leur faveur le premier miniſtre & le neuvième fils de KANG-HI; mais leurs ſollicitations n'empêchèrent pas que, dans une ſeconde aſſemblée que les neuf tribunaux tinrent le onze de mai ſur cette affaire, ils portèrent la ſentence ſuivante :

« Les miſſionnaires ont rendu de grands ſervices à cet em-
» pire, en réformant le tribunal des mathématiques & en
» prenant le ſoin de faire exécuter des machines de guerre;
» c'eſt pour cette raiſon qu'on leur a permis de demeurer en
» chaque province, & d'y faire les exercices de leur religion;
» mais en même temps on a défendu à tous les Chinois du
» Pé-tchéli & des autres provinces, de les aider à bâtir des
» égliſes & d'embraſſer leur loi. Comme il s'eſt écoulé bien
» du temps depuis cette défenſe, il y a ſans doute parmi la
» populace des gens qui en font peu de cas. Le mandarin
» Tchin-mao aſſure dans ſa requête, qu'on bâtit des égliſes
» dans toutes les provinces, & qu'une infinité de gens de la
» lie du peuple embraſſent la religion Chrétienne; & il eſt
» d'avis qu'on ne permette pas à ces viles plantes de croître
» & de ſe fortifier : c'eſt pourquoi, vu cette requête, nous
» déclarons que ceux qui, dans le reſſort des huit étendards,
» dans la province de Pé-tchéli & dans les autres provinces,
» ont embraſſé cette loi depuis la défenſe, obtiendront le
» pardon de leur faute, pourvu qu'ils s'en repentent. Si, au
» contraire, ils perſévèrent dans leur ignorance & dans leur
» aveuglement, ils ſeront traités avec la même rigueur exercée
» envers ceux qui vendent du riz vers la mer du midi. Les
» pères, les frères, les parens, les voiſins qui manqueront à
» dénoncer leurs enfans, leurs frères & leurs voiſins, ſeront

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1717. *Kang-hi.*

» punis de cent coups de bâton, & bannis à trois cens lieues ; » enfin les mandarins peu exacts à en faire la recherche, feront » privés de leurs charges.

» Quant aux Européens, nous permettons à ceux qui ont » reçu la patente, & qui font au nombre de quarante-fept, » de demeurer chacun dans fon églife, & d'y faire en parti- » culier l'exercice de fa religion. A l'égard de ceux qui n'ont » pas la patente, nous ordonnons aux mandarins d'armes & » de lettres, d'en faire d'exactes perquifitions, & de les dé- » noncer auffi-tôt aux premiers mandarins, les *Tfong-tou*, *Fou-* » *yuen*, *Ti-tou*, & *Tfong-ping* qui les renverront à Macao, » avec ordre de retourner dans leur pays, &c. ».

Les miffionnaires, qui eurent une copie de cette fentence dès le lendemain, adrefsèrent un mémoire à l'empereur pour en arrêter l'effet. Ils fupplioient ce monarque d'ordonner aux tribunaux de faire attention à la différence qui fe trouvoit entre eux & les Hollandois, avec lefquels on les confondoit. Ils lui marquoient que, leur unique occupation confiftoit à exhorter les peuples à remplir exactement les devoirs de leur état, & à régler leurs mœurs conformément aux loix de l'empire ; que les inftructions & les règles de conduite qu'ils donnoient aux Chinois depuis près de deux cens ans, étoient confignées dans des ouvrages répandus de toutes parts. Ils rappellent à ce monarque les efforts que Yang-kouang-fien avoit tentés pendant fa minorité pour détruire cette même religion, & dont il avoit lui-même fu démêler & confondre les artifices calomnieux. En 1692, Tchang-pong-ké, alors vice-roi de Tché-kiang, produifit les mêmes accufations, & défendit févérement l'exercice de la religion Chrétienne dans fa province ; mais à la follicitation des miffionnaires de Pé-king, le tribunal

du

du dedans du palais & celui des rites, prononcèrent ce qui suit :

« Les Européens qui sont dans toutes les provinces de notre » empire, n'y causent aucun trouble ; d'ailleurs la religion » qu'ils professent, n'est point fausse ; elle ne souffre aucune » hérésie ; elle n'excite point de guerre. On permet aux Chi- » nois de fréquenter les temples des *Lamas*, des *Ho-chang*, des » *Taossé*, & ceux des autres idoles, & l'on défend la loi des » Européens, qui n'a rien de contraire aux bonnes mœurs & » aux loix de l'empire : cela ne nous paroît pas raisonnable. » C'est pourquoi nous voulons qu'on leur permette de bâtir » des églises comme auparavant ; & qu'on cesse d'inquiéter » ceux qui, faisant profession de la religion chrétienne, fré- » quentent ces églises, &c. ».

Depuis cette sentence, qui fut confirmée par un édit, conservé dans les archives des tribunaux, l'empereur, en 1708, avoit daigné admettre en sa présence les missionnaires répandus dans les diverses églises élevées dans les provinces, & leur avoit accordé une patente qui leur permettoit de rester, à condition de ne jamais retourner en Europe. Enfin, en 1711, le tribunal des rites n'eut aucun égard à une nouvelle accusation de Fan-tsao-tso, un des censeurs de l'empire, & se conforma dans sa sentence, à l'édit de 1692. Venant ensuite à Tchin-mao, les missionnaires paroissent surpris que ce mandarin, sans considérer toutes les faveurs qu'on leur avoit accordées, entreprenne de les rendre suspects, en les confondant maladroitement avec les Hollandois, & en inspirant à la cour des craintes aussi ridicules que chimériques ; enfin ils terminent ce mémoire par supplier Kang-hi de faire savoir dans toutes les provinces, qu'ils n'enseignent point une mauvaise doctrine, & ne cherchent point à séduire les Chinois.

Ce mémoire, qui fut vu par l'empereur, servit au premier ministre pour agir avantageusement auprès des juges en faveur des missionnaires; il leur représenta que le monarque, qui en avoit connoissance, n'approuveroit jamais leur sentence, & qu'ils demeureroient couverts de confusion. Cette raison engagea les tribunaux à s'assembler une troisième fois, le dix-neuf & le vingt-un mai; & ils portèrent le résultat de leur délibération au tribunal du dedans du palais, d'où il ne pouvoit sortir sans être approuvé ou rejetté par l'empereur. Cette troisième sentence, qui fut ratifiée, commettoit aux soins & à la vigilance des premiers mandarins, de prendre toutes les précautions nécessaires pour la sûreté des ports. Quant au Christianisme, elle confirmoit la proscription qui en avoit été faite l'an 1669; & afin de remédier aux abus introduits depuis l'édit de 1706, qui enjoignoit aux Européens de se munir d'une patente impériale, qu'on leur accorderoit s'ils vouloient promettre de ne plus retourner dans leur patrie, elle portoit que cette proscription seroit publiée dans le ressort des *huit étendards* & dans toutes les provinces de la Chine.

Les missionnaires, alarmés d'une sentence qui proscrivoit le Christianisme, & pouvoit élever une violente persécution dans toute la Chine, s'en plaignirent à l'empereur; il leur dit que la défense regardoit uniquement les Européens qui n'avoient pas reçu la patente; & qu'il étoit libre aux autres de prêcher leur loi, pour un temps, sauf aux Chinois de les écouter s'ils le jugeoient à propos. Obligés de se retirer après cette interprétation, & accablés de tristesse, ils prirent le parti, pour parer aux fâcheuses impressions que la publicité de la requête de Tchin-mao pouvoit faire, de répandre un écrit sous le titre de *Réponse Apologétique à la Requête de Tchin-mao*,

contre les Européens & contre la religion chrétienne (1) ; mais des conjonctures particulières, les empêchèrent de la publier, suivant leur intention, de manière que le Christianisme éprouva une violente persécution, & fut proscrit de toutes parts dans les *Kao-chi* (ou ordonnances particulières de chaque mandarin), comme une secte fausse, séditieuse, inspirant la révolte & contraire aux loix de l'empire ; & les missionnaires furent traités d'imposteurs & de gens qui séduisoient le peuple (2). Plusieurs églises furent rasées, ou employées à des usages profanes ; les lettrés Chrétiens furent dégradés, & les autres condamnés à divers châtimens.

---

(1) On peut voir cette *Réponse* dans le XIV[e] *Recueil des Lettres Edifiantes*, pag. 136—190. Je ne la transcris pas ici, parce qu'elle est fort longue, & que d'ailleurs elle n'apprend rien de nouveau à des Européens, qui sentent tout ce que la requête de Tchin-mao contient d'absurde. Ce qu'elle dit de Macao, autrement Ngao-men, mérite d'être remarqué. Pendant les années *Hong-tchi*, (depuis l'an 1488 jusqu'en 1491), les Européens faisoient leur commerce à Canton & à Ning-po ; dans les années dites *Kia-tsing* (elles ont duré depuis l'an 1522 jusqu'en 1566), un pirate, appellé *Tchang-si-lao*, qui rodoit sur les mers de Canton, s'empara de Macao, & assiégea la capitale de la province. Les marchands Européens, que les mandarins appellèrent à leur secours, firent lever le siége, & poursuivirent le pirate jusqu'à Macao, où ils le tuèrent. Le *Tsong-tou* manda à l'empereur le détail de cette victoire ; & S. M. fit un édit par lequel elle accordoit Macao à ces marchands d'Europe, afin qu'ils pussent s'y établir. Enfin, dans la première année de *Tien-ki* (l'an 1621), les pirates ayant profité des troubles qui désoloient l'empire, vinrent attaquer Macao. Les Européens furent au-devant d'eux ; & dans une action, ils tuèrent plus de mille cinq cens de ces misérables, & firent une infinité de prisonniers. Le *Tsong-tou* & le *Fou-yuen* rendirent compte de cette victoire à l'empereur, qui, en considération de ces services, combla d'éloges & d'honneurs ces Européens, &c. Le P. *Du Halde* écrit, dans l'*Epître Dédicatoire* du XX[e] *Recueil des Lettres Edifiantes*, pages 43 & 44, que cette *Apologie*, quoique nécessaire, avoit été supprimée, & que les tristes conjonctures où on étoit, jointes à d'autres raisons de prudence, avoient empêché de la rendre publique. *Editeur.*

(2) On trouve dans l'*Epitre Dédicatoire* du XVI[e] *Recueil des Lettres Edifiantes*, pages 20—33, un tableau copié d'après des lettres de la Chine, datées

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1717. *Kang-hi.*

A la douzième lune de l'an 1717 (le onze janvier 1718), mourut à Pé-king l'impératrice mère (1) dans un âge fort avancé; quoiqu'elle ne fût pas la propre mère de KANG-HI, ce monarque avoit pour elle la plus grande déférence. On prit le grand deuil dans tout l'empire, & on lui fit de magnifiques obsèques. Pendant plus de quarante jours, tous les tribunaux furent fermés, & on ne parla d'aucune affaire à l'empereur. Les mandarins, & les fils même de ce prince, passoient la nuit sous des tentes ou dans le palais, & y dormoient sans quitter leurs vêtemens, pour être toujours prêts à assister aux cérémonies d'étiquette fixées par l'usage.

1718.

L'année suivante KANG-HI tomba malade. La cour fut dans les plus grandes alarmes, parce qu'il ne s'étoit pas encore choisi de successeur, & qu'on craignoit qu'à sa mort il n'y eût des troubles entre les princes ses fils, qui feroient valoir leurs droits à la couronne. Cependant comme il fit paroître quelqu'envie de s'en nommer un, & qu'on ignoroit sur qui tomberoit son choix, tous les seigneurs étoient en suspens. Il ne parloit d'aucun de ses fils, & on soupçonnoit qu'il avoit des vues pour quelque descendant de la dynastie impériale des

du mois de décembre 1718, qui donne une idée de cette violente persécution. *Edit.*

(1) Dans l'extrait d'une lettre datée de Canton 1718, insérée dans le XVIe *Recueil des Lettres Edifiantes*, il est parlé de la mort de cette impératrice, sous le titre d'*impératrice mère*, & sans restriction; ce qui a été suivi par *Du Halde.* Cette lettre marque que le deuil avoit commencé à Canton le quinze février; que le peuple devoit le porter pendant sept jours, & les mandarins pendant vingt-sept. « Tous les mandarins, ajoute-t-elle, non en chaise, mais à cheval, vêtus de blanc, » & sans grande suite, vont pendant trois jours faire les cérémonies ordinaires » devant la tablette de l'impératrice défunte : le peuple ira à son tour. Les tribunaux » sont fermés tout le temps que le deuil dure. La couleur rouge est proscrite; » ainsi on porte le bonnet sans soie rouge & sans aucun autre ornement : tel est » l'usage ». *Editeur.*

YUEN ou *MONGOUS*, dont on comptoit alors plus de mille rejettons. Un des premiers mandarins de la cour lui fit présenter, par son fils, un mémoire pour le pressentir sur l'importance dont il seroit, pour la tranquillité de l'empire, de nommer un prince héritier, & de rétablir son second fils dans cette dignité. L'empereur, après avoir lu cet écrit, fit approcher celui qui le lui avoit présenté, & lui demanda s'il étoit de lui, ou si quelqu'autre l'en avoit chargé. Le fils du mandarin répondit à cette question, que son père lui avoit ordonné de lui faire cette très-humble remontrance. « Je te pardonne, » répliqua le monarque, puisque tu n'as fait qu'obéir à ton » père ». Et en même temps il donna des ordres de faire mourir le père : exemple de sévérité, qui détourna les grands de toutes les démarches qu'ils auroient pu faire pour pressentir l'empereur sur ses intentions à se nommer un successeur (1).

Le dix-neuf juin on sentit, à trois heures du matin, quelques légères secousses de tremblement de terre (2) à Si-ngan-fou, capitale du Chen-si ; elles n'eurent pas de suite. La même chose arriva sur les sept heures à Ning-hia ; le tremblement ne fut ni long ni considérable. Mais, à la même heure, il se fit sentir bien plus rudement à Lan-tchéou, dont la porte méridionale tomba. Dans les *Hien* ou petites villes de Oueï-yuen, Fou-kiang, Si-ho & Li, du ressort de Lin-tao & de Kong-tchang-fou, toutes les murailles furent renversées. A Yong-ning-tchin, les montagnes furent jettées du nord au midi, à plus de deux lieues de distance : ce gros bourg fut entiérement englouti, sans qu'il soit resté aucun vestige de maisons,

(1) Voyez dans le XVI[e] *Recueil des Lettres Edifiantes*, l'extrait d'une lettre datée de Canton 1718.

(2) Voy. l'*Epître dédicatoire* du XIV[e] *Recueil* des mêmes *Lettres Edifiantes*.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1718. *Kang-hi.*

d'hommes & d'animaux. Au nord de la ville de Tong-oueï, la terre s'ouvrit, les montagnes s'écroulèrent; en tombant elles roulèrent dans la ville par le côté du nord, & passèrent vers le midi; de sorte qu'en un clin d'œil, la ville fut engloutie. La plaine s'enfla, & s'éleva à la hauteur de plus de six toises: les maisons, les greniers publics, l'argent du trésor, les prisons & les prisonniers, tout fut enseveli sous terre; & de dix personnes, à peine deux ou trois purent-elles se sauver: de toute la famille du gouverneur, nommé *Hoang*, il fut le seul qui échappa, avec un de ses fils & un valet. A Ting-ning-tchin, depuis trois heures du matin jusqu'à onze, la terre trembla, les édifices publics, & les murs du côté du midi, furent renversés; le mont Ou-taï tomba plus qu'à moitié vers le midi, & il y eut une infinité d'hommes & d'animaux tués ou blessés. Dans la suite, il y eut encore quelques légers tremblemens, qui se firent sentir jusqu'au neuf de juillet, qu'on essuya une secousse si violente, qu'elle renversa les murs & les maisons de la ville de Hoeï-ning. Il n'y a presque aucun endroit de la province de Chen-si, qui n'ait ressenti les effets de ce furieux tremblement, & qui n'en ait été ébranlé; & il est impossible de compter le nombre de personnes qui y perdirent la vie ou furent blessées.

1720.

(1) Deux années après, le onze juin 1720, on sentit à Pé-king, vers les neuf heures & trois quarts du matin, un tremblement de terre qui dura environ deux minutes. Le lendemain, à sept heures & demie du soir, il recommença vivement,

(1) Le tremblement de terre précédent est mentionné dans l'Epître Dédicatoire du XIV[e] *Recueil des Lettres Edifiantes;* celui de 1720 est rapporté dans une Lettre du P. d'*Entrecolles*, datée de Pé-king, le dix-neuf octobre de la même année, & imprimée dans le XV[e] *Recueil.*

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1720. *Kang-hi.*

& les secousses qui furent continuelles pendant six minutes, mirent l'alarme dans cette capitale, où on n'entendoit que des cris confus & des hurlemens. Le reste de la nuit on éprouva encore dix autres secousses; mais comme elles furent moins violentes, le calme se rétablit peu à peu, & la frayeur se dissipa entiérement au point du jour lorsqu'on vit que le mal n'étoit pas aussi grand qu'on se l'étoit figuré : on ne compta qu'environ mille personnes écrasées, la plupart des rues étant assez larges pour qu'on pût aisément se mettre hors de la portée des bâtimens qui s'écrouloient. Pendant vingt jours de suite on sentit, par intervalle, quelques secousses légères. A cent lieues aux environs de Pé-king, il y eut de semblables tremblemens, causés, à ce qu'on présume, par les mines des montagnes à l'occident de cette ville, d'où l'on tire tout le charbon de terre qui se consume dans le pays. Un peu au-delà des premières montagnes, Cha-tching, lieu très-peuplé & d'un grand commerce, dont la triple enceinte de murailles forme comme trois villes différentes, fut abîmé à la troisième secousse du grand tremblement. Enfin dans un village il s'est fait une large ouverture, par laquelle apparemment les exhalaisons sulphureuses se sont évaporées. Cette même année, en Tartarie, à cent cinquante lieues de Pé-king, il s'ouvrit un volcan dans un vallon entouré de montagnes.

Le vingt-neuf de novembre, un ambassadeur Russe fit son entrée à Pé-king avec une suite d'environ cent personnes, vêtues d'habits superbes à l'Européenne. Des cavaliers qui l'escortoient l'épée nue à la main, offroient un spectacle d'autant plus curieux, qu'il étoit nouveau & extraordinaire à la Chine. Les lettres, écrites en langue Russe, en Latin & en *Mongou*, portoient : « *A l'Empereur des vastes contrées de l'Asie,*

De l'Ere Chrétienne. Tsing. 1720. Kang-hi.

» *au souverain monarque de Bogdo, à la Suprême Majesté de Kitaï ;* » *amitié & salut.* Dans le dessein où je suis d'entretenir & » d'augmenter l'amitié & les liaisons étroites qui ont été éta- » blies depuis long-temps entre Votre Majesté, mes prédé- » cesseurs & moi, j'ai jugé à propos d'envoyer à votre Cour, » en qualité d'ambassadeur extraordinaire, *Léon Ismailof*, capi- » taine de mes gardes. Je vous prie de le recevoir d'une » manière conforme au caractère dont il est revêtu ; d'avoir » égard & d'ajouter foi à ce qu'il vous dira par rapport aux » affaires qu'il a à traiter comme si je vous parlois moi-même, » & de lui permettre de demeurer à votre cour de Pé-king » jusqu'a ce que je le rappelle. De Votre Majesté, le bon » ami, *Pierre* ».

L'empereur ayant fixé le jour où il devoit lui donner une audience publique, assis sur son trône, & environné des princes & des plus grands seigneurs de sa Cour (honneur qu'il n'avoit encore fait à aucun ambassadeur) leva les difficultés que fit celui-ci de s'assujettir au cérémonial Chinois, qui consiste à se mettre à genoux & à frapper la terre du front : l'expédient qu'il imagina, fut de faire mettre la lettre du *Czar* sur une table, & de faire rendre à cette lettre, par un grand mandarin, les mêmes honneurs prescrits pour sa personne. *Léon Ismailof* alors n'eut pas de peine à suivre l'étiquette (1).

(1) Peu d'années auparavant, le onze novembre 1717, arriva à *Tchang-tchun-yuen*, maison de plaisance de l'empereur à trois lieues de Pé-king, *Laurent Lange* (ou plutôt *Lang*), envoyé du *Czar* vers KANG-HI, accompagné de *Garwin*, médecin Anglois. Il décrit, dans le journal qu'il fit imprimer, les cérémonies de la nouvelle année dont il fut témoin, & il vit exécuter ensuite à *Tchang-tchun-yuen* un feu d'artifice, dont la description mérite de trouver place ici. On fit d'abord paroître quantité de figures de bois, représentant des hommes qui se divisèrent en deux partis, pour faire diverses escarmouches, avec des fusées

Le

Le vice-roi de Canton fit ſavoir à l'empereur qu'un grand d'Europe, appellé *Kialo* (1), envoyé par le *Kiao-hoa-hoang*

---

au lieu de flèches. L'un des d'eux cédant l'avantage, & diſparoiſſant auſſi-tôt, les vainqueurs attaquèrent une ville, qui fut battue. Elle ſe défendit l'eſpace d'une demi-heure, juſqu'à ce que deux ou trois mille fuſées, s'élevant en l'air, y crévèrent avec un bruit terrible. Enſuite on vit s'avancer ſur les remparts quantité de guerriers qui ſecouoient leurs épées avec des mouvemens continuels. Pendant ce combat, deux dragons de papier, longs chacun de deux toiſes, portants une lanterne dans la gueule, & le ventre illuminé au-dedans par des chandelles, s'avancèrent ſur la place, y firent pluſieurs ſortes de mouvemens, & s'évanouirent bientôt avec tous les aſſiégés. Les autres continuèrent de battre la ville, & firent ſauter un ſecond baſtion. Alors les deux partis étant rafraîchis par des renforts, l'attaque & la défenſe recommencèrent vigoureuſement. Les deux dragons réparurent auſſi pour faire de nouveaux mouvemens, & la forteresse ſe rendit auſſi-tôt qu'ils eurent diſparu : telle fut la fin de ce ſpectacle. La place étoit bordée par pluſieurs milliers de lanternes, peintes de diverſes couleurs, qui donnoient beaucoup de luſtre à cette ſcène. Les jéſuites dirent à l'envoyé, que deux mille ans auparavant on avoit donné le même ſpectacle ſans le moindre changement. *Lange* accompagnoit *Léon Iſmailof.*

(1) *Charles-Antoine de Mezzabarba*, partit de Rome en mai 1719, & ſe rendit à Lisbonne, où il eut la précaution de faire enrégiſtrer à la Chancellerie de ce royaume ſes lettres de légat & de viſiteur Apoſtolique, afin de prévenir les difficultés qu'avoit ci-devant éprouvé le feu cardinal de Tournon, au ſujet du prétendu droit de patronage des rois de Portugal, & de la primatie que l'archevêque de Goa s'arroge ſur toutes les miſſions de l'Orient.

Il partit de Lisbonne le vingt-cinq mars 1720, & arriva à la vue de Macao le vingt-trois ſeptembre. On le reçut dans cette ville avec les plus grands témoignages de reſpect : le gouverneur, à la tête du ſénat & de la garniſon, alla au-devant de lui, & le conduiſit, au bruit du canon des forts & des bâtimens, par une rue tapiſſée, dans une ſalle, où il reçut, ſur un trône qu'on lui avoit dreſſé, les complimens de félicitation des perſonnes les plus diſtinguées de la ville & de toutes les communautés religieuſes. Il leva l'interdit qui avoit été jetté ſur les égliſes par le cardinal de Tournon, & donna l'abſolution des cenſures encourues par l'évêque de cette ville, & par *Monteiro*, provincial des jéſuites.

Il partit de Macao pour Canton, où il prit terre le douze d'octobre, & logea, ainſi qu'une partie des miſſionnaires qu'il amenoit avec lui, dans la maiſon de la *Propagande*, juſqu'au vingt-neuf, qu'il mit à la voile pour Pé-king, aux frais de l'empereur, dans une grande barque magnifiquement ornée. On liſoit ſur un pavillon jaune attaché au principal mât : « Légat envoyé à l'empereur, du pays

(le pape) à Sa Majesté, étoit arrivé dans la capitale de cette province. KANG-HI chargea Li-ping-tchong, un des grands mandarins de son palais, d'aller le recevoir & de l'amener à la Cour.

Li-ping-tchong ne partit qu'après les fêtes du commencement

» le plus éloigné à l'oueſt ». Les gens de ſa ſuite occupoient deux autres barques, mais plus petites. Un *Ta-gin*, ou mandarin de la préſence, nommé *Li-ping-tchong*, que l'empereur avoit envoyé à Canton pour le recevoir & le conduire à Pé-king, accompagnoit le légat dans une barque auſſi magnifique que la ſienne, & lui faiſoit rendre tous les honneurs dûs à ſon caractère; il lui déclara, le vingt-ſix novembre, qu'il avoit ordre de le précéder à la cour pour les préparatifs de ſa réception, & qu'il ſe chargeroit avec plaiſir d'y porter la copie du Bref du Pape à l'empereur. *Mezzabarba* qui étoit ſur ſes gardes, & qui n'ignoroit pas toutes les intrigues qu'on avoit déja fait jouer à Macao pour faire échouer l'objet de ſa négociation, en l'engageant à déſavouer hautement tout ce qui avoit été réglé ci-devant par le cardinal de Tournon, jugea que la propoſition du *Ta-gin* couvroit un nouveau piège qu'on lui tendoit, & il refuſa honnêtement de le ſatisfaire, ſous prétexte qu'il n'avoit point de copie du Bref.

Le vingt-cinq de décembre *Mezzabarba* arriva, à trente milles de Pé-king, dans un bourg où il étoit attendu par le même Li-ping-tchong & par trois autres mandarins, Itouly, Tchao-tchang & Li-koué-ping, tous quatre ſurintendans des Européens. Tchao-tchang, qui avoit marqué un devouement entier pour les ennemis du feu cardinal de Tournon, l'interrogea, de la part de l'empereur, ſur le motif de ſa légation, & demanda s'il n'étoit réellement venu, comme il l'avoit déclaré à Canton, que pour s'informer de la ſanté de l'empereur & le remercier de la protection dont il honoroit les Européens. *Mezzabarba* répondit qu'il avoit annoncé quelque choſe de plus; qu'il étoit chargé, de la part du pontife, de ſupplier l'empereur de permettre aux Chrétiens de la Chine de ſuivre les déciſions du Saint Siége, touchant les cérémonies; & à lui, *Mezzabarba*, de demeurer à la Chine, & d'y exercer les fonctions de ſupérieur-général des miſſions. Les mandarins lui reprochèrent de ne s'être pas d'abord expliqué avec la même clarté, & ils ajoutèrent que ces demandes ne ſeroient pas agréables à l'empereur, qui ne rétracteroit jamais l'édit en faveur des cérémonies; qu'il n'appartenoit point d'ailleurs au pape de réformer les uſages de la Chine, & de publier une nouvelle conſtitution contraire à celle de ſon prédéceſſeur. *Mezzabarba* répondit, qu'il n'étoit point néceſſaire que l'empereur révoquât ſon édit, parce que l'intention de Sa Sainteté étoit uniquement de conſerver le Chriſtianiſme dans toute ſa pureté, ſans prétendre donner des loix à ceux qui n'en

de l'année 1721, soixantième du règne de KANG-HI, qui furent célébrées par des réjouissances extraordinaires. Les mandarins des différens ordres allèrent se prosterner devant sa tablette, à laquelle ils rendirent les mêmes honneurs qu'on lui rend à

faisoient point profession; que la nouvelle constitution du pape portoit sur des informations plus particulières & postérieures à celles qui avoient servi de base au décret de ses prédécesseurs.

Les mandarins n'ayant rien à répliquer, le prirent sur un autre ton; & cessant de parler au nom de l'empereur, ils conseillèrent à *Mezzabarba* de se souvenir de la disgrace du cardinal de Tournon, de son exil, de sa prison; des traitemens faits à MM. *Maigrot*, évêque de Conon, & *Castorano*, qui s'étoient joints à cette Eminence, en s'opposant à la volonté de l'empereur. *Mezzabarba*, de son côté, protesta que toutes ses démarches ne tendroient qu'à mériter les bonnes graces du monarque; & il leur donna par écrit les deux demandes qu'il se proposoit de lui faire au nom du pape. Alors les mandarins se retirèrent, donnant ordre aux officiers de Canton, qui n'avoient point quitté le légat, de le conduire à *Tchang-tchun-yuen*, maison de plaisance de l'empereur à trois lieues de Péking, & où il faisoit sa résidence ordinaire.

Mezzabarba s'y rendit le vingt-six; une garde posée aux portes de la maison qu'on lui avoit destinée, ne permit ni à lui ni aux personnes de sa suite, de communiquer au-dehors. Sur le soir, les quatre mandarins nommés ci-dessus, lui apportèrent de la part de l'empereur, une table chargée de fruits, & déclarèrent que ce prince lui accordoit ses demandes; mais qu'ayant résolu de ne point recevoir un décret contraire à ses édits, il le chargeoit de reconduire en Europe tous les missionnaires, à l'exception de ceux qui étoient attachés à son service; qu'il permettoit à ceux-ci, & non aux Chinois, d'observer le décret du pape; quant aux autres, qu'il lui seroit libre, de retour à Rome, d'exercer à leur égard les fonctions de supérieur & de leur signifier le décret. Que *Maigrot* étant l'auteur des contestations, il auroit dû le ramener à la Chine pour qu'il justifiât sa conduite. Enfin que le premier dessein de KANG-HI avoit été de traiter *Mezzabarba* avec toutes sortes de distinctions; mais que le voyant attaché opiniâtrement à ses demandes, il ne vouloit point lui accorder même d'audience. Le légat répondit à ce discours avec beaucoup de dignité, & s'excusa en particulier de n'avoir point amené l'evêque de Conon, par rapport à son grand âge, & parce qu'ayant été chassé de la Chine, ç'auroit été manquer de respect pour l'empereur que de l'y ramener; enfin parce que cet évêque n'avoit point eu de part à la constitution, qui n'avoit été donnée qu'après un examen de plusieurs années. Il finit par supplier les mandarins d'engager du moins l'empereur à lire le Bref du pape, dont il espéroit qu'il seroit content, à cause des tempéramens qui y étoient observés.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1721. *Kang-hi.*

Pé-king devant la porte intérieure de ſon palais. Le jour de la naiſſance de ce prince, qui tomboit le quatorze d'avril, fut auſſi célébré avec beaucoup de magnificence, & la dépenſe monta à quatre-vingt mille *taëls* ; mais il ne daigna pas

---

Après quelques autres conférences, dont le détail ſeroit trop long, *Mezzabarba* ne pût refuſer, ſur des ordres réitérés de l'empereur, de donner par écrit la ſubſtance du Bref autant que ſa mémoire lui permit ; & en effet, ce Bref, capable de concilier les deux partis, toléroit toutes les cérémonies Chinoiſes avec de légers correctifs, & en ſupprimant ce qu'elles contenoient de ſuperſtitieux & d'incompatible avec la pureté du Chriſtianiſme. Le mandarin Li-ping-tchong en parut fort content ; & ſes collègues, auxquels il communiqua cette pièce, penſèrent que les différends qui avoient ſubſiſté depuis ſi long-temps entre les miſſionnaires, alloient enfin être terminés : *Joſeph Suarez*, ſupérieur du collége de Pé-king, & le P. *Parennin*, n'en jugèrent pas ainſi. Le trente-un décembre 1720, le légat, que l'empereur avoit fait prévenir la veille par un de ſes neveux accompagné des quatre mandarins & de deux officiers de la couronne, de ſe rendre à l'audience, ſe mit en marche avec toute ſa ſuite vers le palais, traverſa une vaſte cour, & fut introduit dans une ſalle où les premiers ſeigneurs de l'empire étoient déja rangés ſur douze lignes, ſix de chaque côté du trône ; chacune des lignes étoit terminée par quatre tables chargées de fruits, de pâtiſſerie & de diverſes eſpèces de mêts. Un moment après, l'empereur entra avec ſes gardes & monta ſur ſon trône. Le légat, revêtu du rochet, du camail & du *pallium*, s'acquitta des ſalutations preſcrites par l'uſage ; enſuite il prit le Bref des mains de ſon camérier, & accompagné de Tchao-tchang, il alla le préſenter à l'empereur, qui le remit entre les mains du ſecond eunuque, & s'informa de la ſanté du pape. Auſſi-tôt après ſon Excellence fut placée au bout de la première ligne, à la droite du trône, à la ſuite des petits rois : les Européens de ſon cortège furent conduits derrière la ſixième. Alors au ſignal que donna l'empereur, toute l'aſſemblée s'aſſit ; & ce monarque ôtant une fourrure précieuſe qu'il portoit, l'envoya par ſon ſecond eunuque à *Mezzabarba*, qui l'endoſſa ſur le champ par-deſſus ſes habits eccléſiaſtiques. On ſe mit enfin à table ; & pendant le repas, Kang-hi eut l'attention de faire porter à ſon Excellence divers mêts de la ſienne, par le miniſtère de ces mêmes mandarins, qui ne l'avoient preſque point quitté depuis ſon arrivée à la cour, & qui en cette circonſtance étoient obligés de le ſervir debout, après l'*avoir tant fait ſouffrir quelques jours auparavant*, ſelon la remarque de *Viani*. Quand on eut ceſſé de manger, *Mezzabarba* s'approcha de l'empereur, & reçut de ſes mains une coupe d'or pleine de vin qu'il vuida, en faiſant la cérémonie *Co-téou ;* les miſſionnaires vinrent recevoir la même faveur au pied du trône, mais de la main des mandarins. Après ce cérémonial ;

voir cet appareil ſuperbe. Li-ping-tchong fit un aſſez long ſéjour à Canton, relativement à des ordres qu'il attendoit de Pé-king, où il ne rentra que vers le vingt-cinq de la onzième lune, ayant laiſſé *Kialo* à une petite journée de cette capitale, en attendant de nouveaux ordres de l'empereur.

---

chacun étant retourné à ſa place, *Mezzabarba* appellé de nouveau avec toute ſa ſuite, expoſa l'objet de ſon ambaſſade, dont les détails furent remis à une autre audience; le monarque ſe contenta, pour cette fois, de faire quelques queſtions qui firent juger au légat combien il étoit prévenu de l'opinion des miſſionnaires de Pé-king en faveur des cultes Chinois. Il lui demanda ce qu'on avoit voulu faire entendre par des hommes peints avec des aîles dans certains tableaux venus d'Europe. *Mezzabarba* lui ayant répondu que ces aîles étoient ſymboliques, & déſignoient l'agilité des Anges auxquels on les attribuoit, ce prince répartit que c'étoit-là un paradoxe que les Chinois ne comprendroient jamais (1), parce qu'il leur paroiſſoit abſurde de donner des aîles aux hommes; mais que s'ils étoient en état d'entendre les livres de l'Europe, ils concevroient ſans doute que ces repréſentations étant ſymboliques renfermoient une vérité que perſonne ne conteſte. Laiſſant enſuite cette manière détournée de faire entendre ſa penſée: « Comment, ajouta ce prince, le pape peut-il juger de la nature des » cérémonies Chinoiſes, qu'il n'a jamais vues? aurois-je aſſez de préſomption » pour juger des coutumes de l'Europe, qui me ſont inconnues? » *Mezzabarba* répondit avec ſageſſe, que le pontife ne prétendoit point juger des uſages de la Chine, & qu'il ſe bornoit à régler ce que les Chrétiens établis dans cet empire pouvoient pratiquer de ces uſages, ſans bleſſer les principes du Chriſtianiſme.

Dans une autre audience KANG-HI dit au légat, que la nouvelle conſtitution, loin d'avoir été dictée par un zèle de religion, n'étoit qu'une *flèche de vengeance* lancée pour ſatisfaire *Maigrot*, *Pédrini*, & les autres adverſaires des jéſuites. Cependant ce prince, dans une quatrième audience, beaucoup plus ſolemnelle que toutes les précédentes, qu'il accorda le quatorze janvier 1721, parut conſentir à la demande que le légat lui fit au nom du pontife, & s'étonner de ce qu'on avoit diſputé ſi long-temps ſur des bagatelles de cette nature. Il parla de l'union qui alloit régner déſormais parmi les miſſionnaires; & en le congédiant, il le preſſa d'informer promptement le pape de tout ce qui s'étoit paſſé. Le légat

---

(1) Le raiſonnement de KANG-HI ſeroit juſte, ſi les Chinois ne connoiſſoient point de repréſentations ſymboliques; mais celles qu'ils font de leurs premiers monarques des temps incertains prouvent aſſez qu'ils n'ont pas beſoin d'étudier nos livres pour comprendre ce qu'on a prétendu ſignifier par des aîles.

De l'Ere Chrétienne. Tsing. 1721. Kang hi.

Le lendemain, les mandarins Idouri (Itouli), Tchao-tchang, Li-koué-ping & Li-ping-tchong allèrent au-devant de *Kialo*, qu'ils trouvèrent à Leou-li-ho; & quelques jours après, ils le conduisirent dans la maison de campagne de *Ou-ko*, à une

---

employa les termes les plus énergiques pour exprimer sa reconnoissance, & tous les missionnaires de sa suite firent éclater leur joie. *Viani* remarque que les seuls jésuites, présens à cette audience, ne se joignirent point à eux; & qu'au lieu de sauver au moins les apparences en partageant leurs démarches, ils parurent, pendant tout le temps qu'elle dura, troublés, abattus & la tristesse peinte sur le visage; il donne à entendre que dès ce moment ils formèrent le dessein de ruiner ce qui venoit d'être fait, en portant l'empereur, dont ils étoient les maîtres absolus, à révoquer sa grace. Il est plus vraisemblable cependant, ainsi que le remarque l'abbé *Prévôt* dans l'Extrait qu'il a fait de la Relation de *Viani*, imprimé dans le cinquième volume de l'Histoire générale des Voyages, que les jésuites, plus accoutumés au manège de la cour de Pé-king, trouvèrent de justes sujets de défiance dans les magnifiques promesses de Kang-hi; & en effet, il seroit incroyable que ce prince, qui avoit montré un si grand éloignement pour la nouvelle constitution, changeant tout-à-coup dans l'audience du quatorze, l'eût reçue sans la moindre objection. Le langage que le jésuite *Morao*, & ses confrères, tinrent à *Mezzabarba* à la sortie de cette audience, justifie cette remarque; ils lui firent entendre que si le Ciel n'avoit touché miraculeusement le cœur de Kang-hi, ils regardoient tous les discours de ce monarque comme une pure ironie, parce qu'il étoit naturellement enclin à la raillerie, & qu'ils le soupçonnoient d'avoir voulu rire à leurs dépens. *Mezzabarba* demeura tout pensif, & cependant le lendemain il écrivit une lettre, pour donner avis au pape que S. M. impériale accordoit la permission d'annoncer l'Evangile dans toute sa pureté. Les missionnaires qui la lurent ayant remarqué que l'empereur ne s'étoit pas expliqué si clairement, le légat leur répondit qu'il employoit ces termes à dessein, parce que si l'empereur, à qui on devoit communiquer sa lettre, consentoit qu'elle fût envoyée sans aucun changement, dès-lors le sens des promesses de ce prince seroit déterminé; & que c'étoit un moyen de connoître s'il avoit parlé ironiquement. Le légat n'eut pas cette satisfaction: la lettre ayant été portée à la maison des jésuites François pour être traduite en Chinois, elle y resta entiérement oubliée.

Le seize de janvier, le mandarin Tchao-tchang exigea, au nom de l'empereur, le décret du pape, & que le légat écrivît de sa propre main une relation de l'audience du quatorze, pour s'assurer si les interprètes avoient rendu exactement sa pensée. Deux jours après, les mandarins revinrent trouver le légat, & ne lui parlèrent plus de la relation, qu'il tenoit toute prête; ils lui présentèrent un ordre

petite distance de *Tchang-tchun-yuen*, maison de plaisance où KANG-HI faisoit sa résidence ordinaire.

Le deux de la première lune, l'empereur permit aux Européens d'aller saluer *Kialo*, auquel il fit l'honneur d'envoyer

---

du prince, écrit en lettres rouges, au bas de la constitution, qu'ils lurent à haute voix ; il portoit : « Tout ce qu'on peut dire en voyant ce Décret, est de se » demander comment des Européens, ignorans & méprisables, osent parler de la » grande doctrine des Chinois, eux qui n'en connoissent ni les coutumes, ni les » pratiques, ni les caractères qui la font connoître. Aujourd'hui le légat apporte » un décret qui ressemble à ce qu'enseignent les sectes impies des *Ho-ehang* & » des *Taossé*, qui se déchirent avec une cruauté impitoyable. Il n'est pas à » propos de permettre aux Européens d'annoncer leur loi à la Chine ; il leur » faut défendre d'en parler, & par ce moyen on s'épargnera des affaires & des » embarras (1) ».

A la lecture de ce fatal écrit, le premier mouvement de *Mezzabarba* fut de dresser une requête, pour demander la liberté d'annoncer l'Evangile dans toute sa pureté, promettant pour le reste une obéissance entière aux ordres du souverain. Les missionnaires de la *Propagande* souscrivirent cette requête ; mais les jésuites refusèrent de suivre leur exemple, prétendant qu'elle animeroit encore davantage le monarque, & ruineroit entiérement la mission. Ils ajoutèrent que l'unique moyen de finir les disputes, étoit de suspendre la constitution. Le légat répondit qu'il préféreroit la mort à un si honteux moyen ; mais que d'ailleurs, n'en ayant pas le pouvoir, s'il étoit capable de pareille lâcheté, il se rendroit coupable sans opérer rien de solide, puisque l'acte qu'il feroit seroit nul par lui-même, & de nul effet pour l'avenir. *Morao* répliquant avec beaucoup de cha-

---

(1) Cet ordre de KANG-HI est rendu avec quelques différences, dans l'Extrait que l'abbé Prévôt a fait de la légation de *Mezzabarba* ; voici ce qu'il porte : « Tout ce qu'on » peut recueillir certainement de cette constitution, c'est qu'elle ne regarde que de vils » Européens. Comment pourroit-on dire qu'elle a quelque rapport à la grande doctrine » des Chinois, lorsqu'il n'y a pas un seul Européen qui entende la langue de la Chine ? » Elle contient quantité de choses indignes. Il paroît assez, par ce décret que le légat » nous apporte, qu'il y a beaucoup de ressemblance entre la secte des idolâtres & les sectes » de *Ho-chang-chi*. Les disputes qu'ils ont entre eux, sont d'une violence à laquelle rien » ne peut être comparé. Il ne convient pas, par cette raison, que les Européens aient » désormais la liberté de prêcher leur loi, qui doit être défendue comme le seul moyen » de prévenir de fâcheuses conséquences ». N'ayant point l'original à consulter, je ne peux assurer quelle est la meilleure de ces deux versions. Si les historiographes de l'Empire ne négligent pas ces événemens, si intéressans pour nous, on verra sans doute, lorsque l'Histoire authentique des TSING paroîtra, les ressorts secrets qui les ont amenés. *Editeur.*

Léſſihin, prince de ſa famille, pour s'informer de ſa ſanté (ce prince s'eſt fait Chrétien depuis ſous le nom de *Louis*). Le lendemain, jour marqué pour l'audience, *Kialo* parut avec ſes habits Européens, ainſi que KANG-HI l'avoit ordonné.

---

leur, *Mezzabarba* l'avertit d'être plus meſuré dans ſes paroles. « Je ne crains » que Dieu, continua *Morao*. — Si vous étiez rempli de cette crainte, reprit le » légat, vous parleriez avec plus de reſpect de ſon Vicaire, & devant le miniſtre » qui le repréſente ». Le P. *Suarez* parla comme *Morao*, mais avec moins d'emportement. Le P. *de Mailla*, préſent à cette conteſtation, prétendit que la Bulle n'étant qu'un commandement eccléſiaſtique qui ne régloit rien ſur la foi, n'étoit point d'obligation, ſur-tout dans la conjoncture d'un danger éminent, & que le pontife n'avoit pu la donner ſans bleſſer ſa conſcience. On lui fit remarquer qu'il tenoit ce langage, parce qu'il étoit dans un lieu où il avoit la liberté de tout dire impunément. « Je le tiendrois, dit-il avec fermeté, au » milieu de Rome même, & je ne craindrois pas de ſoutenir devant le pape » des propoſitions que je crois juſtes ».

Dans la chaleur de cette ſcène révoltante, Li-ping-tchong entra bruſquement; & prenant le légat par la gorge, il l'accabla d'injures, & menaça de le tuer. Le motif de ſa fureur feinte, ou, comme l'aſſure *Viani*, ſuggérée par les miſſionnaires de Pé-king, étoit le danger où il diſoit être de perdre la tête pour avoir traité *Mezzabarba* avec trop de bonté. Les valets de ce mandarin ſecondèrent ſes violences; & bientôt joints par ceux des miſſionnaires mêmes, ils commirent mille inſolences, & traitèrent avec indignité le camérier du légat.

Malgré l'affliction où *Mezzabarba* étoit plongé, & qu'il n'eût rien pris depuis trois jours; comme les mandarins revinrent, ſur le ſoir, le ſommer de répondre à l'ordre de l'empereur, il écrivit ſur le champ qu'ayant communiqué les permiſſions accordées par le ſouverain pontife, pour ſolliciter Sa Majeſté en faveur de la religion; & ayant cru qu'elles auroient été capables de le ſatisfaire & de faciliter le ſuccès de ſa légation, il ne lui reſtoit plus qu'à implorer ſa clémence. Après qu'il eut ſigné cette lettre, il ajouta, par apoſtille: « Si Votre » Majeſté me le commande, j'irai me jetter aux pieds du pape pour lui expliquer » les intentions de Votre Majeſté ».

Les miſſionnaires profitant de cette occaſion, firent entendre à *Mezzabarba* que le meilleur parti en effet qu'il pût prendre, étoit de quitter Pé-king le plutôt qu'il pourroit, ſans expoſer davantage ſa dignité à de nouveaux outrages. Pendant qu'on traduiſoit la lettre qu'il venoit d'écrire, les mandarins arrêtèrent *Pédrini* & *Ripa* chez lui pour les envoyer en priſon, & ils affectèrent de dire tout haut qu'ils alloient charger de chaînes le P. *Laureati*, pour avoir oſé dire que le légat n'avoit rien que d'agréable à propoſer à l'empereur. Ils ajoutèrent que ce

Patomin

Patomin (*Parennin*) lui servoit d'interprète. Après les premières cérémonies, le monarque le fit asseoir au-dessus des grands, du côté de l'ouest, & chargea Man-king-yuen & Fong-ping-tching d'avoir soin, pendant le festin, des Européens de sa

---

prince étoit aussi très-irrité contre le P. *Pèreira* pour les mèmes raisons, & qu'on alloit livrer Li ping-tchong au tribunal des crimes, où il seroit sévérement châtié. *Viani* assure que cette comédie, imaginée pour effrayer le légat, étoit conduite par le P. *Laureati*, qui faisoit agir ses inférieurs, & dont le dessein étoit de faire croire à Rome, qu'au moins les supérieurs de la *Société* ne trempoient pas dans la rébellion des inférieurs à l'égard du Saint Siége.

Le dix-neuf l'empereur fit dire à *Mezzabarba*, qu'il avoit trouvé une parfaite conformité entre la Constitution & le Mandement de *Maigrot;* ce qui lui avoit fait croire que s'il étoit vrai, comme les Chrétiens l'assuroient, que le pape étoit assisté, dans ses décisions, par les lumières du Saint Esprit, *Maigrot* devoit être regardé comme le Saint Esprit des Chrétiens. Cette plaisanterie fut suivie d'un *Chi*, ou d'un ordre écrit en caractères rouges de la propre main de l'empereur, pour répondre au détail que le légat avoit donné des permissions contenues dans le Bref. Rien de si superficiel & de si absurde, que la censure frivole qu'il fait de ces permissions; ensuite il tombe sans ménagement sur *Maigrot*, qu'il prétend avoir fui en Europe, honteux d'avoir été convaincu d'ignorance dans la langue Chinoise, dont il ne connoissoit pas, à ce qu'il assure, cinquante caractères. Il le traduit comme un ennemi du Christianisme; &, tandis qu'il est de notoriété que cet évêque a été exilé de la Chine, il lui fait un crime de n'y être pas retourné. Les mandarins porteurs de cette pièce, dirent à *Mezzabarba* que l'empereur étoit résolu de la répandre dans toutes les Cours de l'Europe par la voie de la Russie, en la remettant à l'ambassadeur de cette puissance, alors à Pé-king. Cette menace, & plusieurs autres duretés dont KANG-HI affecta de molester le légat, l'affligèrent au point que, le cœur percé de douleur, il répondit par ses larmes plutôt que par ses discours. Les ennemis du Décret le voyant dans cet état, & sachant d'ailleurs qu'il n'avoit ni bu ni mangé depuis le seize, profitèrent de la foiblesse où il se trouvoit pour redoubler leurs coups & surmonter sa fermeté. « Rassemblant toutes leurs forces, dit *Viani*, ils l'in» vestirent de toutes parts comme une troupe de chiens acharnés sur une brebis ». Ils firent tant de menaces, de prières & d'instances pour l'obliger à déployer tous ses pouvoirs, à l'effet, disoient-ils, d'appaiser la colère de l'empereur, & de sauver une mission florissante prête à périr; qu'enfin, cédant à l'importunité, il signa une requête, dans laquelle s'offrant de partir pour Rome, afin d'instruire le pape des intentions de l'empereur, il demandoit à ce prince de le faire accompagner dans ce voyage par quelques personnes qui pussent lui rendre un témoi-

suite, qu'on avoit placés sur une ligne derrière lui avec les autres Européens résidens à Pé-king. KANG-HI commença le festin par présenter à *Kialo* une coupe d'or pleine de vin,

---

gnage fidèle de la ponctualité avec laquelle il exécuteroit ses ordres ; promettant dans l'intervalle de ne changer rien, de ne faire aucun acte, & de laisser subsister les choses dans l'état où il les avoit trouvées.

Après cet acte arraché à la complaisance du légat, il sembloit que tout étoit dit, & qu'on alloit au moins le laisser respirer ; mais sa patience & son habileté furent bientôt mises à de nouvelles épreuves. Je ne finirois pas cet extrait, si je voulois ne rien omettre : je ne m'arrêterai qu'aux traits qui peuvent faire connoître l'esprit & le caractère de KANG-HI.

Le vingt, ayant appellé le légat à l'audience, après des déclamations contre *Pédrini* & *Maigrot*, il badina beaucoup sur l'infaillibilité du pape, qu'il compara à un chasseur aveugle qui tire au hasard ; mais, ce qu'on trouvera sans doute plus étrange encore, les missionnaires de Pé-king, à la sortie de cette audience, reprochèrent au légat de n'avoir pas ri comme eux des comparaisons spirituelles de l'empereur. Le lendemain ce prince lui déclara qu'il n'aimoit pas plus les jésuites que les autres missionnaires ; qu'il estimoit infiniment le pape, & qu'il éviteroit toujours de dire qu'il s'étoit trompé. Il ajouta qu'il vouloit protéger la religion Chrétienne, à condition qu'il n'y auroit plus de disputes ; & afin que *Mezzabarba* pût communiquer avec les autres Européens, il ordonna qu'il fût libre, & fit ôter la garde qu'il avoit eue jusques-là. Cette Excellence alla se loger à Pé-king, où la Cour se rendit le vingt-deux pour les fêtes de la nouvelle année, qui commença le vingt-huit.

Le ving-six, dans une nouvelle audience, KANG-HI dit au légat que la doctrine des *tablettes* n'étoit conforme ni à celle de Confucius ni aux loix de l'empire ; que ces tablettes avoient été substituées aux portraits imaginés depuis deux cens ans au plus (1), pour conserver le souvenir des *ancêtres*, & dont on s'étoit

---

(1) Il est inconcevable que KANG-HI, prince instruit, ait pu tenir ce langage. Cet usage est de la plus haute antiquité ; & on peut voir dans le *Chu-king*, qu'au lieu de ces tablettes & de ces portraits, un enfant appellé *Chi*, représentoit le mort. Il est à présumer, comme KANG-HI le dit ici, qu'aucun Chinois n'est assez crédule pour s'imaginer que l'âme des ancêtres vienne se reposer sur cette tablette ; mais ce n'est point là la question ; & il suffit que la doctrine qui suppose ce fait, soit reçue dans tout l'Empire. Le P. *Gaubil*, dans le *Chou-king*, page 273, fait une objection qui n'a pas plus de fondement. « On sait, dit-il, » que souvent on fait, ou on peut faire, la cérémonie à la même personne en plusieurs » endroits fort éloignés les uns des autres ; il faudra donc que ceux qui feront les céré- » monies, croient que la même âme est présente sur des représentations dont l'une sera, » par exemple, à Canton & l'autre à Pé-king ». On sent assez ce qu'on peut répondre à ce raisonnement. *Editeur.*

que cette Excellence alla recevoir au pied du trône. Le repas fini, ce prince jugeant que les habits du légat étoient trop légers pour la saison, lui fit présent de l'un des siens ; & six jours après, il lui en fit porter de tout complets. A cette faveur, il ajouta celle de lui accorder plusieurs audiences.

dégoûté à cause de leur peu de ressemblance. Il ajouta que malgré l'inscription, *Siége de l'Esprit*, qu'elles portoient, aucun Chinois n'étoit assez crédule pour s'imaginer que l'âme de leurs ancêtres vînt s'y rendre ; qu'ils les regardoient comme des représentations purement symboliques auxquelles on ne demandoit rien, & dont on n'espéroit rien. Le monarque, sans donner le temps au légat de répondre, lui demanda si c'étoit l'usage en Europe de condamner un homme à mort sans être assuré qu'il fût coupable. *Mezzabarba* lui ayant dit qu'on n'y condamnoit personne que sur des preuves juridiques : « Mais, reprit » ce prince, si le juge supérieur a prononcé la sentence de mort sur des preuves » suffisantes, & que le juge inférieur, à qui l'accusation est remise, découvre » des preuves plus convaincantes de l'innocence de l'accusé, la sentence doit-elle » être exécutée ? » Le légat répliqua que le juge inférieur devoit les faire connoître. « Je le crois aussi, dit KANG-HI ; on ne peut attacher un trop grand prix à la » vie d'un homme ». Ensuite se tournant vers son médecin, nommé *Volta*, & lui ordonnant de s'approcher : « Vous êtes, lui dit-il, plus redoutable que moi ». *Volta* déconcerté, & ne sachant que répondre, KANG-HI se mit à rire, & ajouta : « Je ne peux faire mourir personne sans preuve, tandis que vous avez la liberté » d'expédier qui bon vous semble sans formalité ».

Le premier de mars, *Mezzabarba* reçut enfin son audience de congé. KANG-HI qui jusques-là s'étoit plu à lui causer de l'embarras, par des questions plaisantes & malignes, exprimées d'un style figuré dont il n'étoit pas aisé de saisir le sens, parut changer tout à-coup ; à raison sans doute de l'estime qu'il conçut pour sa fermeté & sa droiture : il lui souhaita un heureux voyage & un prompt retour, avec promesse, s'il revenoit à la Chine, de le garantir des traverses qu'il y avoit essuyées. Il le pria d'amener avec lui des gens de lettres & un bon médecin ; d'apporter les meilleures cartes géographiques, & les livres les plus estimés en Europe. Il lui recommanda sur-tout les ouvrages de mathématiques, & les nouvelles découvertes qu'on auroit pu faire sur les longitudes. Ayant demandé une épinette, il joua dessus quelques airs Chinois, & prit de-là occasion de faire remarquer au légat avec quelle familiarité il traitoit les Européens dont il honoroit le savoir. Il lui présenta, comme dans les audiences précédentes, une coupe remplie de vin ; ensuite il lui prit les mains, & les serra tendrement dans les siennes, au grand étonnement des Mandarins, qui l'assurèrent que jamais l'empereur de la

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1721. *Kang hi.*

Kialo reçut celle de congé le cinq de la deuxième lune ; & peu de jours après, accompagné de Li-ping-tchong, il se mit en route pour Canton, d'où étant passé à Macao il se rembarqua pour l'Europe.

A cette époque, l'empereur reçut dans son palais de *Tchang-tchun-yuen*, les complimens de félicitation des grands à l'occasion d'une victoire complette que ses troupes venoient de remporter sur les *Eleutes*, qui ravageoient depuis quatre ans le pays des *Lamas*. Cette victoire valut aux Chinois la conquête de tout le Thibet (1).

Cette même année, on vit en peu de mois l'île de Formose secouer le joug de la domination impériale, & forcée de rentrer ensuite sous son obéissance. Ces Chinois insulaires, aidés des habitans du Fou-kien & de Kéoumi, firent main-basse sur les troupes impériales, & égorgèrent les mandarins

Chine n'avoit fait de pareils honneurs à personne, pas même à ses propres enfans.

Mezzabarba quitta Pé-king deux jours après, & arriva à Canton le neuf de mai : il y séjourna une quinzaine, & se rendit à Macao le vingt-sept ; d'où il s'embarqua pour l'Europe le huit de décembre, transportant avec lui les os du cardinal de Tournon. Le Journal de cette mémorable ambassade, qui précéda l'expulsion des missionnaires, & acheva la ruine de la religion Chrétienne à la Chine, a été écrit par *Viani*, confesseur du légat, vice-chancelier de la visite apostolique, & témoin de la plupart des événemens qu'il rapporte. Il proteste en finissant, qu'il n'a eu égard qu'à la vérité, & que son ouvrage a été revu avec attention par le légat même, qui lui avoit communiqué toutes les pièces originales dont il y est parlé. *Du Halde* fait l'aveu, que la légation de *Mezzabarba* fut prudente & modérée ; mais si *Viani* représente fidélement la conduite des missionnaires de Pé-king, & qu'il faille leur attribuer toutes les intrigues dont on les accuse dans ces Mémoires, pour faire échouer la légation, on sera contraint d'avouer aussi, qu'en qualité de défenseurs de l'idolâtrie Chinoise, ils pouvoient être envisagés comme *la bande d'Isis*, ainsi qu'ils étoient appellés par quelques-uns de leurs propres confrères.

(1) Voyez *Du Halde*, & l'Epître Dédicatoire du XV[e] Recueil des *Lettres Edifiantes*.

à un seul près, qui trouva le moyen de se sauver. A Pé-king, où la nouvelle de cette révolte se répandit, on l'attribua aux Hollandois, à cause de l'aversion naturelle des Chinois à l'égard des étrangers & de l'impression qu'avoient fait les plaintes portées dans la requête de Tchin-mao contre les Européens. Cependant les rebelles ne jouirent pas long-temps de l'impunité; de nouvelles troupes impériales qu'on envoya pour les punir, les forcèrent dans la capitale de cette île & les dissipèrent, après en avoir tué une partie. Leur chef se sauva dans les montagnes.

Le mathématicien Tou-té-meï (le P. *Jartoux*), ayant achevé de réduire les cartes de toutes les provinces dont l'Empire est composé, à la moitié & au quart du point sur lequel elles avoient été dressées, l'empereur donna ordre à Yang-ting d'assembler les chefs des neuf tribunaux, & de leur faire comparer ces cartes avec celle de l'ancienne Chine, dressée d'après le *Yu-kong* du *Chu-king*, & d'en faire leur rapport (1).

1722.

L'an 1722, l'Empire jouissant d'une paix profonde, KANG-HI alla, à son ordinaire, passer l'été en Tartarie; & quoique dans la soixante-neuvième année de son âge, le temps des chasses étant venu, il monta à cheval, & prit cet exercice comme il avoit toujours fait. Au retour de ce voyage, avant que de rentrer dans Pé-king, il voulut encore, accompagné de ses Tartares, prendre le divertissement de la chasse du tigre dans le parc de *Haï-tsé*, près de cette capitale. Il y fut surpris d'un vent du nord très-froid; & se sentant frappé, il prit tout-à-coup la route de *Tchang-tchun-yuen* (2): toute sa suite en fut

(1) Ce rapport se voit dans la *Préface* du P. *de Mailla*, pages 53—58. *Editeur.*

(2) Ce nom, qui revient si souvent, & qu'on trouve corrompu en tant de manières dans les écrivains, signifie *le Parc du printemps éternel. Editeur.*

allarmée. Son ſang s'étoit coagulé, & aucun remède ne put le ſoulager. Peu de jours avant ſa mort, il fit ſon teſtament (1)

---

(1) Voici la teneur de ce teſtament. « *Moi, Empereur, qui honore le Ciel, & » ſuis chargé de la révolution, je fais cet Edit, & je dis :* De tout temps » parmi les empereurs qui ont gouverné l'univers, il ne s'en eſt trouvé aucun » qui ne ſe ſoit fait un devoir eſſentiel de révérer le Ciel, & d'imiter ſes aïeux. » La vraie manière de révérer le Ciel & d'imiter ſes aïeux, eſt de traiter avec » bonté ceux qui ſont loin, & d'avancer ſelon leur mérite ceux qui ſont près; » c'eſt de procurer aux peuples le repos & l'abondance; c'eſt de faire ſon propre » bien du bien de l'univers, & ſon propre cœur du cœur de l'univers; c'eſt de » préſerver l'Etat des dangers avant qu'ils arrivent, & de prévenir avec ſageſſe » les déſordres qui pourroient arriver.

» Les princes qui travaillent ſur ce plan depuis le matin juſqu'au ſoir, & s'en » occupent même durant leur ſommeil, qui forment ſans ceſſe des deſſeins dont » les effets ſoient de longue durée & d'une grande étendue pour le bien public, » ces princes, dis-je, ne ſont pas éloignés d'accomplir ces devoirs.

» Moi, Empereur, qui ſuis maintenant âgé de ſoixante-dix ans, & qui en » ai régné ſoixante, je ſuis redevable de ces bienfaits aux ſecours inviſibles du » Ciel & de la Terre, de mes ancêtres, & du Dieu qui préſide dans l'Empire » à l'agriculture, & non à ma foible raiſon. Suivant la chronologie & l'hiſtoire, » il s'eſt écoulé plus de quatre mille trois cent cinquante ans depuis l'année » *Kia-tſé* du règne de Hoang-ti; & pendant ce grand nombre de ſiècles, on » compte trois cent un empereurs, dont un petit nombre ont régné auſſi long- » temps que moi.

» Après mon élévation au trône, quand j'eus atteint la vingtième année de » mon règne, je n'oſois me promettre de voir la trentième; & parvenu à cette » trentième, je n'oſois me promettre de compter la quarantième; aujourd'hui » je me trouve dans la ſoixantième. Le *Chu-king*, dans le chapitre *Hong-fan*, » ou le *grand modèle*, fait conſiſter la félicité en cinq avantages; la longue » vie, la richeſſe, la tranquillité, l'amour de la vertu & une fin heureuſe. Cette » fin heureuſe tient le plus haut rang parmi ces avantages; ſans doute parce » qu'il eſt difficile d'y parvenir. L'âge que j'ai préſentement, prouve que j'ai » vécu long-temps; quant à mes richeſſes, j'ai poſſédé tout ce qui eſt contenu » dans les quatre mers. Je me vois père & tige de cent cinquante fils & petits- » fils : les filles doivent être en plus grand nombre. Je laiſſe l'Empire en paix » & dans la joie; ainſi la félicité dont je jouis peut être appellée grande. Après » cela, s'il ne m'arrive aucun accident, je mourrai content.

» Je fais cependant une réflexion. Quoique depuis que je ſuis ſur le trône, je » n'oſe dire que j'aie changé les mauvaiſes coutumes & réformé les mœurs; quoique

pour affurer la couronne après lui au quatrième de fes fils,

» je n'aie pas réuffi à procurer l'abondance dans chaque famille, & le néceffaire » à chaque particulier; & qu'en cela je ne peux être comparé aux fages empereurs » des trois premières dynafties, je crois cependant pouvoir affurer que, durant » un fi long règne, je n'ai eu d'autres vues que de procurer à l'Empire une paix » profonde, & de rendre mes peuples contens chacun dans fon état & fa profef- » fion; c'eft à quoi j'ai donné mes foins les plus affidus avec une ardeur incroyable » & un travail fans relâche, qui n'a pas peu contribué à épuifer les forces de » mon corps & celles de mon efprit. Je n'ai pas de termes affez énergiques pour » exprimer jufqu'à quel point je me fuis appliqué à remplir ces devoirs. Dans » le nombre des empereurs, il en eft qui ont régné peu; & les hiftoriens » prennent de-là occafion de les cenfurer, en attribuant à leur paffion immodérée » pour le vin & les femmes la caufe de leur mort précipitée: ils en font une » règle générale & fans exception, & femblent fe faire un mérite de rechercher » les moindres défauts de princes accomplis & les moins répréhenfibles. Je veux » aujourd'hui juftifier fur ce fait par une apologie claire & fans réplique, les » empereurs des dynafties qui ont précédé la mienne; la multitude des affaires » dont ils fe font trouvés furchargés, leur ont caufé des peines & des chagrins » qui ont abrégé leurs jours.

» Tchou-tcho-léang, dans le mémorial qu'il préfenta en partant pour l'armée, » dit: — *Je plierai fous le faix, j'épuiferai mes forces; après la mort je cefferai.* » Il eft le feul de tous les miniftres d'Etat qui ait pu accomplir cette promeffe. » Quant aux empereurs, ils ne fauroient dépofer le pefant fardeau dont ils font » chargés; les miniftres peuvent-ils leur être comparés en ce point? Les officiers » entrent dans les charges quand ils le jugent à propos; lorfque les ans com- » mencent à s'accumuler fur leur tête, ils fe démettent & fe retirent chez eux: » là ils embraffent leurs enfans, & badinent avec leurs petits-fils; ils peuvent » même, quand bon leur femble, prendre l'exercice de la promenade; les em- » pereurs au contraire, paffent leur vie dans des travaux & des foucis continuels, » fans qu'ils aient un feul jour de relâche.

» On prétend que l'empereur Chun a gouverné toute fa vie fuivant les prin- » cipes de l'inaction; cependant il eft mort dans la plaine de *Tfang-hou.* » Yu, fondateur de la dynaftie des *Hia*, & fucceffeur de Chun, le grand Yu » qui fe fervoit de quatre fortes de voitures dans fes voyages, & dont les » mains étoient couvertes de calus & les pieds d'ampoules, finit fes jours » au bas de la montagne *Hoei-ki.* Ces deux empereurs fe fatiguoient pour le » fervice de l'Etat: ils vifitoient toutes les parties de l'Empire fans avoir le » loifir de fe repofer; comment peut-on dire qu'ils rapportoient tout à l'inac- » tion, & qu'ils fe font tenus dans un pur repos? Les fix petites lignes qui

nommé *Yong-tching*, pour lequel il avoit beaucoup d'estime.

» composent l'*Hexagramme de la Retraite*, & leurs explications qui se trouvent » dans l'*Y-king*, ne touchent en rien les empereurs; & il est aisé d'en inférer » qu'il n'y a point de retraite pour eux, & qu'ils n'ont aucun lieu où ils puissent » se cacher. C'est aux empereurs qu'on peut appliquer véritablement les paroles » de Tchou-tcho-léang : — *Je plierai sous le faix, j'épuiserai mes forces; après* » *la mort je cesserai.*

» De toutes les dynasties qui se sont succédées jusqu'à présent, il n'en est aucune » qui ait acquis l'Empire avec autant de droit & de justice que la mienne. Taï-» tsou, mon bisaïeul, qui en est le fondateur, & Taï-tsong mon grand-père, » n'avoient d'abord aucune envie de s'en rendre maîtres. Taï-tsong disoit : — Nous » sommes en guerre avec la Chine depuis long-temps, & aujourd'hui il me » seroit facile de m'en rendre maître; mais je considère que cet Empire appartient » à celui qui le gouverne, & je ne puis me résoudre à le lui enlever.

» Dans la suite, le rebelle Li-tsé-tching força la ville impériale de Pé-king, » & l'empereur Tsong-tching se pendit pour ne pas tomber entre ses mains; alors » le peuple & les grands de la Chine vinrent au-devant de nous. Après avoir » entiérement exterminé les rebelles, nous entrâmes dans Pé-king, & nous succé-» dâmes à l'Empire à la place du prince défunt, à qui nous fîmes des funérailles » avec les cérémonies fixées par le rit.

» Han-kao-tsou, fondateur de la dynastie des *HAN*, n'étoit qu'un simple » prévôt de village; & Hong-vou, fondateur de celle des *MING*, un pauvre » bonze. Hiang-yu qui prit les armes, & se révolta contre le dernier empereur » des *TSIN*, étoit beaucoup plus puissant que Han-kao-tsou; cependant c'est » à ce dernier que l'Empire fut dévolu. Vers la fin de la dynastie des *YUEN* » ou *MONGOUS*, Tchin-yéou-léang, & une multitude d'autres chefs de parti, » s'élevèrent comme des essaims pour leur enlever l'Empire; & cependant il fut » dévolu à Hong-vou, quoique d'abord le plus foible de tous. Notre dynastie » appuyée sur les faits de mes glorieux ancêtres, qui ont obéi au Ciel & se sont » conformés à la volonté des peuples, possède aujourd'hui cet Empire : on peut » conclure de-là que des sujets rebelles, des enfans dénaturés, ne servent, par » leur révolte, qu'à engager les peuples sous le gouvernement de leurs véritables » maîtres. Le destin des empereurs est arrêté par le Ciel : suivant ce destin, » s'ils doivent jouir d'une longue vie, rien n'est capable d'y mettre obstacle; & » s'ils doivent jouir d'une paix profonde, rien n'est capable de l'altérer.

» Moi, Empereur, je me suis appliqué à l'étude de la sagesse dès ma plus » tendre enfance, & j'ai acquis une connoissance grossière des sciences anciennes » & modernes. Dans la vigueur de l'âge, je pouvois bander des arcs de quinze » forces & lancer des flèches de treize palmes de longueur; j'ai su le maniement

Ce monarque expira le vingt de décembre ſur les huit heures

» des armes, & j'ai paru à la tête de mes armées : j'ai eu en tout cela beaucoup » d'expérience. Pendant toute ma vie, je n'ai fait mourir perſonne ſans ſujet. » J'ai appaiſé la révolte des trois rois Chinois ; j'ai nétoyé le ſeptentrion du » *Chamo* ; & toutes ces entrepriſes ont été combinées & conduites par les » reſſources de mon génie.

» Je n'ai oſé dépenſer rien inutilement des tréſors de l'Empire, dont la garde » eſt commiſe à la Cour des tributs ; c'eſt le ſang du peuple. Je n'y ai puiſé » que ce qui étoit néceſſaire pour la ſubſiſtance des armées & pour ſubvenir aux » famines. Je n'ai point permis qu'on tendît de ſoieries les appartemens des » maiſons particulières où je ſéjournois dans les voyages que j'ai faits pour viſiter » l'Empire ; & la dépenſe en chaque endroit ne paſſoit pas dix à vingt mille » onces d'argent. Si l'on conſidère que je débourſois annuellement plus de trois » millions d'onces d'argent pour l'entretien & les réparations des digues, on verra » que la première dépenſe ne monte pas à la centième partie de celle-ci.

» Siao-yen, connu dans l'hiſtoire ſous le nom de *Léang-ou-ti*, fonda la » dynaſtie des *LÉANG*, par ſa bravoure & ſes excellentes qualités. Après un » long règne, ſon eſprit affoibli par l'âge, donna la hardieſſe au rebelle Kéou- » king de prendre les armes contre lui, & il fut forcé de ſe renfermer dans la » fortereſſe de *Kïen-kang*, où il eut le malheur de mourir de faim.

» Yang-kien, plus connu ſous le nom de *Souï-ouen-ti*, après qu'il eut fondé » la dynaſtie impériale des *SOUI*, eut une fin malheureuſe, pour n'avoir pas ſu » connoître la ſcélérateſſe de Yang-hi ſon fils, qui ne craignit pas de lui enlever » la couronne par un parricide. L'un & l'autre de ces malheurs viennent d'un » défaut de prévoyance.

» Moi, Empereur, j'ai plus de cent fils ou petits-fils ; & je ſuis âgé de » ſoixante-dix ans. Les rois, les grands, les officiers, les ſoldats, les peuples, » les *Mongous* même, & autres témoignent l'attachement, qu'ils ont pour ma » perſonne, en regrettant de me voir ſi avancé en âge. Dans une conjoncture » ſi flatteuſe, ſi je viens à terminer ma longue courſe, je quitterai la vie avec » ſatisfaction.

» Les deſcendans des deux fils de l'empereur Taï-tſou, mon biſaïeul, ſont » préſentement bien établis & jouiſſent de la paix. Vous autres, réuniſſez-vous » de cœur, & ſoutenez-vous mutuellement : cette eſpérance, dont je me flatte, » fait que je pars content & que je meurs en paix.

» Yong-tching, le quatrième de mes fils, eſt un homme rare & précieux. Ce » prince a beaucoup de reſſemblance avec moi, & je ne doute point qu'il ne » ſoit capable de recevoir & de porter la grande ſucceſſion : j'ordonne qu'il » monte après moi ſur le trône, & qu'il prenne poſſeſſion de la dignité impé-

du soir, & son corps fut transporté à Pé-king la même nuit.

Le prince que l'empire venoit de perdre, étoit un des plus grands hommes dont le trône de la Chine s'honore : on ne voyoit rien dans sa personne qui ne fût digne du plus puissant monarque de l'Asie. D'une taille au-dessus de la moyenne & bien proportionnée, le visage bien fait & plein, des yeux remplis de vivacité & plus ouverts que le commun des Chinois, le front large, le nez un peu aquilin, la bouche belle, un air gracieux & doux, mais majestueux & grand, qui inspiroit à ceux qui approchoient de sa personne, de l'amour & un respect qui le faisoient aisément distinguer au milieu d'une cour nombreuse : telles étoient les qualités extérieures de KANG-HI. Ces dehors avantageux, mais souvent trompeurs, annonçoient chez ce monarque une ame grande, qui le laissoit maître absolu de régler ses passions ; un esprit vif & pénétrant ; un jugement sain & solide ; une mémoire heureuse, à laquelle rien n'échappoit.

Dès sa plus tendre enfance, il avoit fait pressentir ce qu'il seroit un jour. Chun-tchi, son père, attaqué de la petite vérole, & jugeant son état désespéré, demanda à ses enfans, qu'il fit appeller, lequel d'entre eux se sentoit assez de force pour soutenir le poids d'une couronne nouvellement conquise. L'aîné s'excusa sur sa jeunesse, & pria son père de disposer à son gré de sa succession ; mais KANG-HI, le plus jeune, qui n'avoit encore que huit ans, se jetta à genoux devant le lit du monarque expirant : il lui dit avec beaucoup

---

» riale. Conformément aux réglemens, on portera mon deuil pendant vingt-sept
» jours seulement. Que le présent édit soit publié à la Cour & dans toutes les
» provinces, afin que personne n'en ignore le contenu », *Editeur.*

de fermeté qu'il ſe croyoit aſſez fort pour prendre l'administration de l'empire ; & qu'en ne perdant point de vue les exemples de ſes ancêtres, il eſpéroit gouverner au contentement des peuples. Chun-tchi déja prévenu en ſa faveur, ſe décida ſur cette réponſe, & le nomma auſſi-tôt ſon ſucceſſeur ſous la tutelle de quatre régens qui devoient régler les affaires pendant ſa minorité.

Le jeune KANG-HI, pour remplir de ſi heureuſes eſpérances, s'appliqua fortement à réunir en ſa perſonne les qualités ſolides qui pouvoient lui concilier l'eſtime & l'attachement des deux puiſſantes nations qu'il avoit ſous ſes loix : il montra bientôt par ſes ſuccès étonnans en tout genre, ce que le ſang Tartare tempéré par une éducation Chinoiſe, peut procurer de force & de ſageſſe dans le gouvernement.

Il ſe diſtingua dans les différens exercices deſtinés à donner au corps cette ſoupleſſe & cette vigueur capables de ſoutenir les plus violentes fatigues. Perſonne de ſa cour ne monta un cheval avec plus de grace & ne le ſurpaſſa à la courſe, ſoit en raſe campagne, ſoit en graviſſant les montagnes les plus eſcarpées ; perſonne auſſi ne montra tant d'adreſſe & de force à manier l'arc, le fuſil & l'arbalêtre ; & à frapper un but en tirant de la droite également comme de la gauche, à pied comme à cheval, en courant & de pied-ferme.

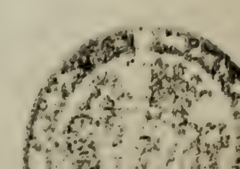
Outre l'expérience des armes & l'équitation, il s'appliqua ſur-tout au maniement des affaires : c'eſt principalement dans le grand art de gouverner, ſi utile aux ſouverains, qu'il fit les plus rapides progrès ; il les dut ſans doute autant aux circonſtances de ſon règne, qu'à une application infatigable, & à l'excellente mémoire, au jugement ſain, à la ſageſſe & à l'équité dont la nature l'avoit doué. En 1666, lorſqu'entrant

dans sa majorité, il prit les rênes du gouvernement, il commença par punir le premier des quatre régens, qui avoit abusé de l'autorité qu'on lui avoit confiée, & commis des injustices dont personne n'avoit osé se plaindre. Cet exemple de fermeté, remplit dès-lors tout le monde de crainte & d'admiration.

KANG-HI eut bientôt occasion de développer les ressorts de son génie, & de mettre en usage les principes de politique dont il avoit appris la théorie, lorsque à peine sorti de l'adolescence, il lui fallut, pour soutenir son trône chancelant, faire face à des ennemis nombreux & puissans qui l'attaquèrent de toutes parts; donner la chasse à des pirates formidables qui infestoient les côtes; dissiper les armées innombrables du brave Ou-san-koueï, qui avoit soulevé presque toutes les provinces méridionales; obliger les rois de Canton & de Fou-kien à se soumettre; dompter celui de Chensi; arrêter & prévenir la conjuration des esclaves, qui, au nombre de cinquante mille, ayant conspiré de tuer leurs maîtres en une nuit, devoient en même-temps mettre le feu aux quatre coins de Pé-king, d'où ils se proposoient de chasser les Tartares; enfin éteindre dans le sang des princes *Mongous*, rejettons des anciens maîtres de la Chine, des droits qu'ils prétendoient faire revivre, en profitant des conjonctures critiques où se trouvoit le jeune monarque, au milieu de son palais, dans Pé-king, dégarni de troupes. Voilà ce que fit KANG-HI, touchant à peine à l'âge de vingt ans: un souverain consommé dans l'art de gouverner, & guidé par une longue expérience, se seroit glorifié de ce chef-d'œuvre de politique. Cependant il faut l'avouer; il fut heureux de ce que la mésintelligence qui régnoit entre ces divers chefs, les empêcha d'agir de concert. S'ils ne se fussent pas croisés dans leurs desseins

ambitieux, c'en étoit fait de la monarchie des *Mantchéous* : il n'en falloit pas tant pour l'écraser dans son berceau. Mais aussi, quelle activité, quelle prudence dans Kang-hi, pour déconcerter leurs plans de confédération ! Et quelle valeur & quelle fidélité dans ses capitaines & dans ses ministres, pour dissiper leurs armées innombrables avec des forces très-inférieures !

Depuis un temps immémorial, les Chinois étoient nourris dans une indifférence révoltante à l'égard de tous les étrangers, qu'ils traitoient indistinctement de barbares, ne mettant aucune distinction entre les petits états vassaux dont leur empire est environné, & les royaumes les plus policés de l'Europe & du reste de l'Asie. Ils les représentoient sur leurs Mappemondes, comme de petites îles jettées çà & là dans la mer, qu'ils désignoient presque toujours par des sobriquets méprisans ; ils n'en attendoient rien : & craignant au contraire, qu'avec le commerce on introduisît dans la Chine la corruption des mœurs & des loix, ils en fermoient l'entrée avec le plus grand soin ; ils ne permettoient aux ambassadeurs d'accès auprès du trône que pour y rendre hommage au nom de leurs souverains à titre de princes tributaires : on qualifioit de tribut les présens qu'ils offroient ; & ceux qu'on leur donnoit en retour, passoient pour des récompenses ; les instructions, comme ils les appelloient, ou ce que le monarque Chinois faisoit dire à ces souverains, portoient le nom d'*ordres*. Ces ambassadeurs étoient défrayés, à la vérité, aussi-tôt qu'ils mettoient le pied sur les terres de la domination Chinoise, mais leur séjour étoit fixé ; & pendant celui qu'ils faisoient à la cour, ils étoient plutôt traités en prisonniers qu'en hommes libres. On leur faisoit beaucoup de questions, on écrivoit exactement



leurs réponses ; & sous prétexte de les honorer, une garde qui ne leur laissoit pas de liberté, les empêchoit de communiquer avec qui que ce fût. Enfin après les audiences d'étiquette, on les renvoyoit bien accompagnés jusqu'à la frontière, sans permettre à personne de leur suite de rester à la Chine pour s'y établir. En 1656, sous le règne de Chun-tchi, les ambassadeurs Russes qui ne voulurent pas se soumettre à ce cérémonial, furent obligés de s'en retourner avec leurs présens & leurs lettres sans avoir vu l'empereur ; & le ressentiment qu'ils en eurent, fut la principale cause du différend qui s'éleva entre les deux couronnes, à l'occasion des Tartares sujets de la Chine, que les Russes attaquèrent.

KANG-HI, trop éclairé pour ne pas désapprouver un usage si préjudiciable aux intérêts de ses peuples, étoit trop actif pour ne pas y remédier efficacement. Il commença par traiter avec humanité les Russes faits prisonniers à *Yacsa* ; & au lieu de permettre qu'on leur fît la moindre violence, il rendit à leur patrie ceux qui demandèrent à y retourner, &, avec la liberté, ce qui étoit nécessaire pour leur route. Il assigna des maisons & des terres à *Chin-yang* ou *Mougden*, & à Péking, à ceux qui passèrent sous ses étendards ; donnant aux fantassins du service dans la cavalerie ; & affectant de conserver aux officiers le même rang qu'ils avoient parmi les Russes, mais en augmentant leur paie. Lorsqu'il reçut leurs ambassadeurs, il s'attacha à les combler d'honneurs, & voulut que les marchandises qu'ils avoient apportées avec eux fussent exemptes des droits de douane. Cette conduite produisit l'effet qu'il s'en promettoit : l'affaire des limites fut conclue comme il la desiroit ; & les princes Tartares, ses alliés, cessèrent d'être inquiétés. Si KANG-HI eût continué de traiter les Russes

comme ils l'avoient été ſous le règne précédent, loin de parvenir à une paix ſolide, il avoit tout à craindre de leur intelligence avec les Tartares occidentaux, par rapport à la sûreté des limites expoſées à leurs ravages.

Lorſque l'empire commença à goûter les douceurs de la paix, KANG-HI s'appliqua à rendre aux loix leur vigueur, & à corriger les vices de gouvernement introduits par la licence des guerres précédentes. Il fit un choix judicieux d'hommes éclairés & intègres pour remplir les emplois les plus importans; & n'acceptant pas indiſtinctement tous les ſujets qui lui étoient préſentés par le tribunal que ce ſoin regarde, il chargeoit des perſonnes affidées d'en faire des informations exactes & ſecrètes, & ſouvent il les examinoit lui-même. Il étoit inſtruit de tout; le plus léger défaut ne pouvoit échapper à ſa vigilance; mais un magiſtrat qui réuniſſoit en ſa faveur les ſuffrages publics, étoit aſſuré de ſa protection.

Malgré ſa puiſſance formidable & ſes richeſſes immenſes, KANG-HI étoit frugal dans ſes repas, & ſimple dans ſes habillemens; mais s'il évitoit la dépenſe dans tout ce qui regardoit ſa perſonne, il étoit magnifique à répandre ſes tréſors lorſqu'il étoit queſtion d'entretenir des armées, d'édifices, de canaux, de ponts & d'autres travaux deſtinés à la commodité publique & au bien du commerce. En 1691, il acquitta, de l'argent de ſon tréſor, quinze millions de dettes que les ſoldats de Pé-king avoient contractées par des emprunts dont l'intérêt abſorboit la meilleure partie de leur paie; & afin de couper le mal dans ſa racine, il défendit aux particuliers de leur faire des avances à l'avenir, ſous peine de les perdre. Il ordonna de fournir aux ſoldats & aux officiers qui prouveroient de véritables beſoins, les ſommes néceſſaires, qu'on retiendroit enſuite peu-à-peu

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1723. *Kang-hi.*

sur leur paie, dans l'espace de dix ans. Il libéra aussi en partie les dettes des officiers de sa maison, obligés de le suivre dans les voyages longs & fréquens qu'il entreprenoit. Il puisa dans son trésor les fonds destinés à les acquitter, parce qu'il ne lui parut pas juste d'employer les deniers de l'empire à payer des dettes contractées au service de sa personne.

KANG-HI, accoutumé à une vie active & laborieuse, craignit que les *Mantchéous*, ses sujets, ne dégénérassent de leur première valeur, dans un climat qui inspire naturellement la mollesse, & fournit des appas aux plaisirs ; & c'est pour cette raison qu'il n'en envoyoit que le moins qu'il pouvoit dans les provinces méridionales, où ces qualités de climat sont beaucoup plus sensibles que dans celles du nord : il n'en faisoit passer qu'autant que la nécessité l'exigeoit, & il observoit de ne pas les y laisser long-temps. Cette même crainte politique, son inclination particulière d'ailleurs, & le dessein de contenir les Tartares dans la soumission, le déterminèrent à aller faire dans les montagnes de Tartarie des parties de chasse, qui ressembloient plutôt à des expéditions militaires qu'à des parties de plaisir. On formoit autour des montagnes & des forêts, des cordons qui, se doublant & se triplant à mesure qu'on s'approchoit du centre, ne laissoient plus aux animaux qui s'y trouvoient, qu'un cercle étroit où il leur étoit impossible d'échapper à la portée de la flèche. KANG-HI infatigable, étoit toujours suivi de quinze chevaux de main, & souvent il en lassoit huit ou dix en un jour de chasse. Ces parties de plaisir duroient quelquefois deux ou trois mois ; il y conduisoit une armée nombreuse commandée par un grand nombre d'officiers, & suivie par plusieurs pièces de gros canon. Ce prince, à leur tête, exposé dans ces régions désertes

désertes & ces montagnes escarpées aux injures du temps, étoit accompagné de toutes les marques de grandeur qui l'environnoient à Pé-king. Malgré les marches les plus fatigantes, le soir, retiré sous ses tentes, il expédioit toutes les affaires, prenant sur son sommeil la perte du temps qu'il avoit faite pendant le jour; & il recevoit aussi les visites des régules qui venoient avec leurs enfans de trois cens mille, & souvent de cinq cens, pour lui faire leur cour. C'est ainsi que KANG-HI, fuyant les chaleurs extraordinaires qu'on sent à Pé-king pendant la canicule, alloit passer cette saison en Tartarie, où la rigueur de l'air, occasionnée par l'élévation du terrein & la multitude des montagnes, l'obligeoit quelquefois à prendre les fourrures.

Pour plaire aux Chinois, qui n'estiment que les lettres, il lut leurs *King*, & se familiarisa avec l'histoire de la Chine, dont il fit faire une version en langue *Mantchéou*. Il s'exerça aussi beaucoup sur leurs meilleurs morceaux d'éloquence & de poésie; & il parvint à parler & à écrire poliment en Chinois avec autant de facilité qu'en *Mantchéou*, sa propre langue. Il forma même une bibliothèque, dans laquelle il rassembla tout ce que les Chinois avoient de mieux dans tous les genres de littérature, & paya d'habiles gens dont l'unique occupation étoit de traduire ces livres. Souverain de deux grandes nations de caractère si opposé, & devenu leur maître dans les sciences & les exercices qu'elles estimoient le plus, KANG-HI apprit bientôt, des Européens attachés à sa cour, à quel degré de perfection on avoit poussé en Occident les sciences & les arts, & il avoit trop de goût pour s'en tenir aux livres Chinois. Il traça, à ces peuples étonnés, une nouvelle route, dans laquelle une présomption mal-entendue, & trop d'atta-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING*. 1722. *Kang-hi*.

chement pour leurs anciennes pratiques, les avoient empêchés d'entrer. Le différend élevé entre *Verbieſt*, miſſionnaire Flamand, & le médecin Yang-kouang-ſien, Chinois, & préſident des mathématiques, fut l'époque de cette heureuſe révolution.

Il s'étoit gliſſé des erreurs conſidérables dans les calendriers Chinois, dreſſés depuis ceux d'*Adam Schaal*, & la cour fut obligée de prendre l'avis des mathématiciens Européens. Ils étoient alors chargés de chaînes, & dans les priſons de Péking, ſur les accuſations d'un aſtronome Mahométan & de Yang-kouang-ſien, qui avoient repréſenté la Religion Chrétienne comme une doctrine dangereuſe & contraire aux loix de l'empire. *Verbieſt*, introduit avec pluſieurs de ſes confrères devant les mandarins du collége des mathématiques aſſemblés, leur découvrit en quoi conſiſtoient ces erreurs aſtronomiques. KANG-HI, alors âgé ſeulement de ſeize ans, & ſollicité de prononcer entre l'aſtronomie Chinoiſe & l'Européenne, fit venir devant lui les miſſionnaires & les mathématiciens Chinois. *Verbieſt* ayant calculé, à pluſieurs repriſes différentes, la proportion de l'ombre d'un ſtyle à toute heure propoſée, détermina la hauteur du ſoleil, & marqua ſa place dans le zodiaque, afin de mettre à portée de juger ſi cette place étoit marquée avec préciſion dans le calendrier. Le jeune monarque, frappé de la bonté de la méthode Européenne, lui donna ſon approbation, & nomma *Verbieſt* directeur du collége des mathématiques, à la place de Yang-kouang-ſien, dont il punit l'ignorante impudence.

Bientôt après, le monarque publia un édit pour autoriſer ceux qui, pendant ſa minorité, avoient ſouffert quelque injuſtice de la part des quatre régens, à ſe plaindre & à demander des réparations. Yang-kouang-ſien les avoit indiſpoſés

contre les Européens, qu'il avoit traduits comme des gens qui, ayant été bannis de leurs propres pays pour avoir excité des séditions, méditoient la conquête de la Chine : il étoit parvenu, par ses intrigues, à les faire emprisonner, le douze novembre 1664. L'année suivante, la Loi Chrétienne avoit été déclarée fausse & pernicieuse, & ses ministres menacés du dernier supplice. Des incidents avoient heureusement retardé l'exécution de ces menaces. *Verbiest* profita de sa nouvelle faveur & de la permission accordée par l'édit, pour représenter l'abus qu'on avoit fait de l'autorité souveraine, en condamnant le Christianisme & en persécutant ceux qui l'avoient prêché. Sa supplique eut le succès qu'il en espéroit ; car quoique dans l'édit émané du trône en conséquence, il fut défendu à tous les peuples de l'empire d'embrasser la Religion Chrétienne ; néanmoins elle fut déclarée avoir été proscrite injustement, attendu qu'elle étoit bonne, & n'enseignoit rien de contraire au bien de l'Etat. Cet édit fut publié en 1671, & les missionnaires remis en liberté, rentrèrent dans leurs églises.

Adam Schaal, qui avoit été nommé précepteur du jeune monarque à son avénement au trône, mourut en 1666, pendant la persécution, dans laquelle il fut enveloppé. Nan-hoaï-gin (*Ferdinand Verbiest*) lui succéda dans cette place importante : la réforme qu'il avoit faite du calendrier l'avoit fait connoître avantageusement de Kang-hi, qui voulut l'avoir pour maître dans les mathématiques, & apprit de lui, pendant deux années consécutives, l'usage des principaux instrumens de mathématique, & tout ce que la géométrie statique & l'astronomie offrent de plus intéressant & de plus facile. Su-gé-chin (*Péreira*) composa en Chinois, pour son instruction, un traité de musique suivant la méthode Euro-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1722. *Kang-hi.*

péenne, & lui apprit à jouer de divers inſtrumens, qu'il eut ſoin de faire fabriquer.

Les guerres inteſtines ſurvenues alors, ſuſpendirent ces leçons; mais lorſqu'il eut rétabli la paix dans l'empire, ſon goût pour l'étude reprit avec plus d'ardeur que jamais. Ngan-to (*Antoine-Thomas*) ſuccéda à *Ferdinand Verbieſt*, mort en 1688, dans l'emploi d'enſeigner à KANG-HI l'uſage des inſtrumens de mathématique, ainſi que la géométrie & l'arithmétique-pratiques. Tchang-tching & Pé-tſin (*Gerbillon & Bouvet*), qui ſe perfectionnèrent, par ſes ordres, dans le *Mantchéou*, lui traduiſirent en cette langue les *Elemens d'Euclide*, & une géométrie complette, qu'il eut ſoin de revoir avec eux, quant à la partie du ſtyle. KANG-HI fit, dans ces ſciences, des progrès dautant plus ſurprenans, qu'il s'y adonnoit avec plaiſir, joignant la pratique à la théorie. Il calculoit le poids d'un corps ſolide relativement à ſa maſſe; la proportion & la capacité des cubes, des cylindres, des cones entiers & tronqués, des pyramides & des ſphéroïdes. Il meſuroit auſſi géométriquement les diſtances des lieux, la hauteur des montagnes, la largeur des rivières & des étangs, prenant ſes ſtations, pointant ſes inſtrumens dans toutes les formes; & faiſant exactement ſon calcul, il s'aſſuroit enſuite de ſa juſteſſe en faiſant peſer ces corps & meſurer ces diſtances. En 1691, il ordonna à ces ſavans Européens de mettre un corps de philoſophie en *Mantchéou*, ſans s'arrêter à la traduction Chinoiſe de celle que *Verbieſt* avoit faite peu avant ſa mort. Pour ſatisfaire ſon goût & ſa curioſité, il ſe fit traduire auſſi, dans la même langue, ce qu'il y avoit de plus intéreſſant & de plus nouveau en fait de découvertes dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris, & dans pluſieurs autres productions Européennes.

Les remèdes chimiques d'Europe qu'on lui avoit administrés dans deux maladies dangereuses dont il avoit été attaqué, lui firent prendre la résolution de faire construire dans son palais un laboratoire fourni de tous les instrumens nécessaires pour opérer. Tchang-tching & Pé-tsin, qui furent chargés de ce soin, travaillèrent aussi, par ses ordres, à une anatomie complette, dans laquelle indiquant les diverses sortes de maladies, ils proposoient des remèdes efficaces pour les guérir; mais ils ne firent qu'ébaucher cet ouvrage, auquel Patomin (le jésuite *Parennin*), par les mêmes ordres, donna ensuite toute la perfection dont il étoit susceptible, avec le secours d'habiles Tartares *Mantchéous*, & de l'empereur même, qui veillèrent à la pureté du langage & à ce qu'on n'y employât que des termes propres.

Dans ses entretiens familiers & fréquens avec les savans étrangers qu'il attira à sa cour, Kang-hi, non-seulement perfectionna les connoissances qu'il avoit acquises, mais encore il s'instruisit des intérêts respectifs des cours de l'Europe; les mœurs, les coutumes, le gouvernement, & l'histoire des nations étrangères, ne lui parurent pas moins dignes de son attention.

Le dessein de ce monarque n'étoit pas simplement de satisfaire son goût & sa curiosité; il vouloit rendre aux sciences Chinoises leur ancien éclat & les perfectionner, en multipliant les ouvrages Européens par la voie de l'impression.

Ce qu'il fit pour les sciences, il l'exécuta également pour les arts. Il éleva dans son palais divers atteliers; & faisant un choix des artistes & des ouvriers les plus industrieux & les plus adroits en chaque genre, il leur proposa pour modèles les plus beaux chef-d'œuvres exécutés en Europe: peintres,

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1722. *Kang-hi.*

émailleurs, graveurs, ſculpteurs, ouvriers en acier & en cuivre, chacun à l'envi, travailla ſous la direction des Occidentaux, à ſatisfaire le goût de ce prince, qui ſavoit eſtimer & récompenſer les bons ouvrages (1).

(1) Le P. *Laureati* raconta à *la Barbinais le Gentil*, dont on a un Voyage autour du Monde, & qui étoit à la Chine en 1716, quelques circonſtances ſingulières, qui ſemblent altérer un peu l'éloge que l'on fait ici de l'empereur KANG-HI : il lui attribue tout l'orgueil & le faſte des monarques Orientaux. Sa vanité ne pouvoit ſouffrir, diſoit-il, que dans les cartes géographiques on ne plaçât pas ſon empire au centre du Monde ; & quelques jéſuites furent obligés, pour lui plaire, de renverſer l'ordre dans une carte Chinoiſe qu'il leur fit faire à Pé-king. Il rejetta deux globes d'une rare beauté, qu'un négociant Anglois lui avoit offerts, par la ſeule raiſon que la Chine n'y étoit pas ſituée comme il le deſiroit : ſa prévention pour le pays dont il étoit le maître, alloit juſqu'à ſe tromper lui-même pour tromper les autres.

S'il voyoit quelque nouvel ouvrage de l'Europe, il ordonnoit ſecrétement à ſes ouvriers de le contrefaire ; & le faiſant voir enſuite aux miſſionnaires comme une production du génie Chinois, il leur demandoit, avec beaucoup de ſang froid, ſi les Européens faiſoient les mêmes ouvrages.

Laureati peignoit l'avarice de KANG-HI par le trait ſuivant, arrivé, dit-il, quelques années auparavant. Se promenant dans un parc de la ville de Nan-king, il appela un mandarin de ſa ſuite, qui paſſoit pour le plus riche particulier de l'empire, & lui ordonna de prendre la bride d'un âne, ſur lequel il monta, & de le conduire autour du parc. Le mandarin obéit, & reçut un *taël* pour récompenſe. L'empereur voulut à ſon tour lui donner le même amuſement ; le mandarin chercha à s'en excuſer, mais il fallut obéir. Après cette bizare promenade ; « combien de fois, lui dit l'empereur, ſuis-je plus grand & plus puiſſant » que toi ? » Le mandarin ſe proſternant à ſes pieds, lui répondit que la comparaiſon étoit impoſſible. « Eh bien, répliqua KANG-HI, je veux la faire moi-» même : je ſuis vingt mille fois plus grand que toi ; ainſi tu paieras ma peine » à proportion du prix que j'ai cru devoir mettre à la tienne ». Ce mandarin fut obligé de lui payer vingt mille *taëls*.

Voici un trait qui caractériſe ſa modération. Un jour il voulut s'enivrer pour connoître les effets du vin, & un mandarin, qui paſſoit pour une tête forte, reçut ordre de boire avec lui. On apporta des vins de l'Europe, ſur-tout des Canaries, dont les gouverneurs des villes maritimes avoient ſoin de fournir conſtamment ſa table. Il s'enivra. Les vapeurs de l'ivreſſe l'ayant plongé dans un profond ſommeil, le mandarin paſſa dans l'antichambre des eunuques, & leur dit que l'empereur étoit ivre ; qu'il étoit à craindre qu'il ne contractât l'habitude de boire avec

L'équitable postérité assignera sans doute à ce prince une place distinguée parmi les plus grands monarques. Uniquement partagé entre les affaires d'état, les exercices militaires & les arts libéraux ; bienfaisant, brave, généreux, savant, politique actif & vigilant, génie profond & universel, n'ayant rien du faste & de la mollesse des cours Asiatiques, quoique sa puissance & ses richesses fussent immenses, il ne manquoit plus à ce prince, au desir des missionnaires qui ont fait l'apologie de ces qualités éminentes, que de les couronner par le Christianisme dont il connoissoit les principes, & dont il estimoit la morale & les maximes ; mais que la politique & les passions l'empêchèrent d'embrasser (1). Heureux cependant si

excès ; que le vin aigriroit encore son humeur, naturellement violente, & que dans cet état il n'épargneroit point ses plus chers favoris. « Pour nous mettre à » couvert d'un si grand mal, ajouta le mandarin, il faut que vous me chargiez » de chaînes, & que vous me fassiez mettre dans un cachot, comme si l'ordre » venoit de lui : laissez-moi le soin du reste. Les eunuques approuvèrent cette idée pour leur propre intérêt. L'empereur surpris de se voir seul à son réveil, demanda pourquoi le mandarin l'avoit quitté. Ils répondirent qu'ayant eu le malheur de lui déplaire, on l'avoit conduit, par son ordre, dans une étroite prison, où il devoit recevoir la mort. Le monarque parut long-temps rêveur, & donna ordre enfin que le mandarin fût amené. On le fit paroître, chargé de chaînes. Il se prosterna aux pieds de l'empereur, comme un criminel qui attend l'arrêt de son supplice. « Qui t'a mis dans cet état, lui dit le prince ? & quel » crime as-tu commis ? — Mon crime, je l'ignore, reprit le mandarin ; je sais » seulement que V. M. m'a fait jetter dans un noir cachot, & que lorsqu'on » m'en a tiré j'attendois la mort ». L'empereur retomba dans une profonde rêverie ; il parut surpris & troublé. Enfin, rejettant, sur les fumées de l'ivresse, une violence dont il ne conservoit aucun souvenir, il fit ôter les chaînes du mandarin, & évita depuis les excès du vin. *Editeur.*

(1) Le P. *Laureati*, avoua au même voyageur, que le goût de KANG-HI pour nos sciences & nos arts, lui avoient fait tolérer l'établissement du Christianisme & de ses ministres dans l'empire, mais qu'il n'avoit aucune disposition à l'embrasser. Je n'ai rien lu des actions de ce prince, qui ne m'aît confirmé dans ce sentiment. Il favorisa les missionnaires, parce qu'ils lui étoient utiles & remplissoient ses vues. Je ne dirai pas avec *Viani*, qu'ils l'avoient constitué l'esclave

le successeur de ce monarque avoit eu pour la Loi Chrétienne & pour les Occidentaux qui l'annonçoient dans ses Etats, la même bienveillance & les mêmes égards dont il ne s'écarta jamais!

---

de leurs volontés ; & cependant on pourroit assurer qu'il ne fut que leur organe dans l'affaire du cardinal de Tournon & dans celle de Mezzabarba.

Les vertus morales qui éclatoient dans KANG-HI, les sommes considérables qu'il dépensa pour faire construire des églises, la protection particulière qu'il accorda au Christianisme, son estime & son affection pour les missionnaires, firent juger en Europe qu'il n'étoit pas éloigné de se faire chrétien ; mais le P. *Bouvet*, qui avoit de fréquentes conversations avec lui, écrivoit en *1699*, qu'il n'en croyoit rien (*Lettres Edifiantes*, II[e] *Recueil*).

Lange écrivoit, en 1717, que KANG-HI n'ayant jamais eu beaucoup d'inclination pour l'idolâtrie, avoit souvent dit aux jésuites qu'il n'adressoit point ses adorations au firmament & aux étoiles, mais au Dieu vivant de la terre & du ciel ; & il ajoute que la lecture de quantité de livres Chrétiens, l'avoient disposé à tolérer dans ses Etats la Religion Chrétienne, au point que, depuis quelques années, il avoit fait présent aux jésuites de quinze mille onces d'argent pour faire bâtir une église. « Mais à présent, continue-t-il, qu'il est avancé en » âge, les femmes l'ont engagé à recourir aux idoles pour obtenir une longue » vie ; quoiqu'il paroisse que la complaisance y ait plus de part que la confiance » & la persuasion ». Les Chrétiens n'ont jamais eu de plaintes à faire de KANG-HI ; mais dans le temps que *Lange* étoit à Pé-king, ils étoient persécutés par les seigneurs de la cour, qui vouloient extirper le Christianisme dans l'empire.

On écrit dans les nouveaux Mémoires concernant les Chinois, Tome IV, pag. 452 & 453, que KANG-HI réunissoit, dans un degré supérieur, les talens, les qualités & les vertus qui ont été l'admiration de tous les siècles. Dès l'âge de huit ans, il avoit tant d'ardeur pour s'instruire, qu'il étoit dès les trois heures du matin à l'étude, & qu'il poussa l'application jusqu'à s'échauffer au point de cracher le sang. Eloquence, poésie, histoire, jurisprudence, antiquités, tout étoit de son ressort. Malgré qu'il fut avare de son temps, & si attentif à le bien employer, quand on lit l'histoire de son règne, on ne comprend pas comment les soins qu'il donnoit aux affaires, les détails où il entroit, les grandes choses qu'il a exécutées lui ont pu laisser le loisir d'ouvrir des livres ; & quand on voit la collection de ses ouvrages dans tous les genres, on comprend encore moins qu'il ait pu tenir le gouvernail d'un si grand empire. Ses poésies, ses œuvres philosophiques & morales, ses pièces d'éloquence & de critique, qui portent si bien l'empreinte de son génie, forment une collection d'environ cent volumes. On peut consulter dans les nouveaux Mémoires qu'on vient de citer, des observations de physique & d'histoire naturelle, extraites de cette collection. *Editeur.*

YONG-TCHING

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1723.
Yong-tching.

YONG-TCHING (1).

A peine Kang-hi fut-il expiré, que le quatrième de ses fils monta sur le trône & reçut l'hommage des grands. Il prit le nom de Yong-tching, qui signifie *la concorde indissoluble, la paix stable*, pour marquer l'état où étoit l'empire dont il prenoit les rênes. Il annonça le jour de son inauguration par un édit qu'il fit publier de toutes parts, dans lequel il disoit: « Les rois, les princes, les grands, les officiers de guerre & » de justice m'ont averti de ne pas différer plus long-temps » à remplir le trône; qu'il étoit nécessaire de rendre au plutôt » & sans délai, aux *ancêtres* & à l'esprit qui préside aux champs, » les honneurs qui leur sont dûs: ils m'ont pressé, jusqu'à

(1) Le P. *de Mailla*, n'étant mort qu'en 1748, il auroit pu nous donner le règne entier de Yong-tching, & les premières années de celui de Kien-long, son successeur; mais des raisons particulières l'en ont détourné, & il fait entendre qu'il n'auroit point été de la sagesse de penser à l'entreprendre. Si l'on considère en effet la position où étoient alors les missionnaires, & la rigueur qu'on exerçoit à l'égard du christianisme, on sentira qu'il n'étoit guères possible au P. *de Mailla*, qui vivoit à Pé-king, d'écrire librement ce qui se passoit sous ses yeux, dans des conjonctures aussi critiques. J'étois tenté de suivre son exemple, mais pour des raisons entiérement différentes des siennes: les matériaux me manquoient, & j'étois obligé d'avoir recours aux Lettres Edifiantes, ouvrage de différentes mains dont on ne peut lire plusieurs morceaux qu'avec la plus grande circonspection; cependant la réflexion que je désobligerois le lecteur, en gardant le silence sur les deux grands princes qui, depuis Kang-hi, ont monté successivement sur le trône, m'a enfin décidé à rassembler les événemens de leur règne, dont la connoissance est parvenue jusqu'à nous. J'ai fait usage des *Mémoires concernant les Chinois*, que nous devons à M. Bertin, ministre & secrétaire d'Etat, dont le zèle éclairé & actif pour le progrès des Sciences & des Arts, mérite les plus grands éloges: enfin je n'ai rien négligé de tout ce qui pouvoit contribuer à remplir la tâche volontaire que je me suis imposée, laissant aux savans Européens qui vivent à la Chine, & peuvent se procurer des Mémoires sûrs, le soin de perfectionner ce que je n'ai pu qu'ébaucher. *Editeur.*

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1723. *Yong-tching.*

» trois fois, de remplir ces devoirs, & de me rendre à leurs » prières. Pour ne point m'oppoſer à des empreſſemens ſi » unanimes, j'ai cru que je devois modérer ma triſteſſe & la » ſuſpendre pour quelques momens. Ainſi le vingt de la lune » courante, après avoir invoqué, avec le plus profond reſpect, » le ciel, la terre, les *ancêtres*, l'eſprit des terres & des fruits, » je prends poſſeſſion du trône, & j'ordonne que cette année » ſoit appellée, *la première de* YONG-TCHING, ou de *la con-* » *corde perpétuelle* ».

Ce prince, qui pouvoit avoir alors environ quarante ans, joignoit, à une taille avantageuſe, un air de grandeur & de dignité qui imprimoient un profond reſpect à ceux qui approchoient de ſa perſonne. Il ſe fit un devoir de marcher ſur les traces de ſon auguſte père : comme lui, infatigable au travail, il s'occupoit ſans ceſſe à établir la forme d'un ſage gouvernement, & à rechercher tout ce qui devoit contribuer au bonheur de ſes ſujets. On ne pouvoit lui faire plus de plaiſir, que de lui propoſer des vues qui avoient pour objet l'utilité publique & le ſoulagement des peuples ; il les ſaiſiſſoit avec empreſſement, & les exécutoit avec une activité que, ni la dépenſe ni les difficultés ne furent point capables de rallentir : attentif à tout, toujours prêt à recevoir des mémoires & à y répondre, ferme & déciſif, gouvernant entiérement par lui-même, jamais l'empire n'eut de maître plus abſolu, plus chéri, & en même temps plus redouté. C'eſt la juſtice que rendent à ce monarque les Européens qui ont été à portée de le connoître : & leur témoignage eſt d'autant moins ſuſpect, qu'ils eurent plus ſujet d'être mécontens de lui, à cauſe de la rigueur dont il uſa à l'égard des miſſionnaires & de la Religion Chrétienne, qu'il proſcrivit dans ſes Etats.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1723. *Yong-tching.*

Au commencement de ſon règne, YONG-TCHING ſe vit obligé d'uſer de ſévérité pour reprimer l'ambition de quelques-uns de ſes frères, jaloux de la préférence qu'il avoit obtenue ſur eux, & dont les démarches pouvoient occaſionner les plus grands troubles. Lorſque Kang-hi mourut, ſon quatorzième fils étoit en Tartarie, où il commandoit l'armée Chinoiſe contre Tchon-kar, roi des *Eleutes*, fils & ſucceſſeur de Tſé-ouang-rabdan. Comme ce quatorzième fils étoit d'un mérite diſtingué, & qu'il avoit lui-même un fils âgé de quinze ans, nommé Po-ki, que Kang-hi aimoit tendrement à cauſe de ſes belles qualités, toute la nation, qui avoit les yeux ſur lui, ne doutoit pas qu'il n'héritât de la couronne; mais le monarque, que la mort ſurprit plutôt qu'il ne croyoit, ne voulant pas nommer ce quatorzième fils, parce qu'il craignoit qu'étant fort éloigné de Pé-king, il n'arrivât du trouble dans l'empire pendant qu'il viendroit de ſi loin prendre poſſeſſion du trône, jetta les yeux ſur YONG-TCHING, frère de père & de mère du quatorzième. Leur mère vivoit encore, & aimoit plus tendrement celui-ci que YONG-TCHING: cette prédilection accélera la perte de ce quatorzième prince & de ſon fils Po-ki. YONG-TCHING, placé ſur le trône, dépêcha en Tartarie courier ſur courier, au nom de l'empereur défunt, comme s'il eut été encore vivant, pour lui ordonner de remettre les ſceaux de généraliſſime à celui qu'il lui nommoit, & de revenir au plutôt à Pé-king avec peu de ſuite, afin de délibérer ſur une affaire de la dernière importance. Le prince obéit ſur le champ, & n'apprit de quoi il s'agiſſoit qu'à trois journées de la cour. Il n'étoit plus temps de reculer: arrivé à Pé-king, il trouva ſon frère ſur le trône, qui l'envoya garder la ſépulture de Kang-hi; & parce que leur mère vivoit

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1723. *Yong-tching.*

encore, on se contenta d'observer avec soin ses démarches; mais cette princesse étant morte peu de temps après, on le ramena à Pé-king, d'où on l'envoya à *Tchang-tchun-yuen*, où il fut renfermé plus étroitement, sans lui permettre aucune communication au-dehors, pas même avec son fils Po-ki, qu'on mit dans une prison séparée. Ces princes ne recouvrèrent leur liberté que lorsque Kien-long succéda à YONG-TCHING, c'est-à-dire, en 1736 (1).

Sessaké (2), neuvième fils de Kang-hi, désigné par les Européens sous la dénomination de neuvième *Ago*, ne donna pas moins d'inquiétude à YONG-TCHING. On nous dépeint Sessaké comme un prince sans mérite (3), ennemi du travail, & uniquement occupé de ses plaisirs, sans tête, sans jugement & sans conduite, & par-là digne du mépris de la nation, qui n'avoit pour lui aucune estime. Malgré qu'il fût dépourvu des qualités qui pouvoient seules lui frayer une route au trône, & décider Kang-hi à lui donner la préférence sur ses frères, il fut proposé à ce monarque, pour remplacer le prince héritier, qu'il avoit été obligé de faire mourir, ainsi que son fils aîné (4), qui avoit conspiré contre sa vie. Kang-hi peu disposé, après cette épreuve, à se nommer un successeur, & ayant résolu de n'en désigner un que lorsqu'il se verroit près

(1) Lettre de *Parennin*, en date de Pé-king vingt-deux octobre 1736, insérée dans le XXIII[e] *Recueil.*

(2) Les Anecdotes sur l'état de la Religion dans la Chine, lui donnent encore le nom de *Saosenhac*, nom probablement corrompu. Quelques Manuscrits que j'ai eu entre les mains, écrivent *Sé-seu-hé.*

(3) Voyez les Anecdotes, Tom. V, pages 66 & 104.

(4) Ce fils aîné de Kang-hi, nommé *Ta-ouang-yé*, protégea les missionnaires de Pé-king, qui lui donnoient le surnom d'*Hérode*, à cause de sa férocité naturelle & de sa haine contre le Christianisme. Il fut arrêté & mis en prison, où il mourut peu de temps après.

de ſa fin, pour ne pas lui laiſſer le loiſir d'attenter à ſes jours, reçut avec indignation ceux (1) qui lui parlèrent de Seſſaké, dont il n'ignoroit pas d'ailleurs le peu de talens. Lorſque la couronne paſſa ſur la tête de YONG-TCHING, on a les plus fortes raiſons de croire que les partiſans de Seſſaké firent des démarches contraires à la fidélité qu'ils devoient au nouveau monarque, en cherchant à ſoulever les Chinois. Ce prince lui-même, ſe diſant incapable de porter la couronne, feignoit d'être malade; & tandis que ſes partiſans agiſſoient ſous main en ſa faveur, & tâchoient de lui gagner le cœur des Chinois & des Tartares, il affectoit de ne point ambitionner un trône dont la poſſeſſion cependant auroit fait ſes plus chères délices. *Parennin* dit ſimplement, que YONG-TCHING condamna ce

(1) Le P. *Morao* ou *Moram*, jéſuite Portugais, dont le nom Chinois eſt Mu-kin-yuen, fut un de ceux qui parlèrent à Kang-hi en faveur de ſon neuvième fils. Les Anecdotes citées, accuſent ce miſſionnaire d'avoir, à force de préſens, eſſayé de corrompre la fidélité du général des armées de l'empereur qu'il alla trouver en Tartarie, au-delà de la grande muraille, où il commandoit un camp formidable : il vouloit le gagner en faveur de Seſſaké, dont il releva la bravoure & la prudence. Le général refuſa les préſens, & dit qu'il ſe déclareroit pour celui que l'empereur nommeroit; mais que dans l'occaſion il donneroit au prince Seſſaké, des preuves de ſon attachement. Ces dernières paroles remplirent *Morao* d'eſpérance; & malgré que Kang-hi, qui vint à mourir dans ces entrefaites, eut déclaré YONG-TCHING pour ſon ſucceſſeur, il pourſuivit ſon deſſein, & fit un voyage à Canton & à Macao, comptant ſur une révolution qui enleveroit la couronne à YONG-TCHING pour la donner à Seſſaké, ſous le règne duquel il ſe flattoit de la plus grande protection pour le progrès du Chriſtianiſme à la Chine. Il retourna enſuite à Pé-king, où il fut à peine arrivé qu'on l'arrêta, ainſi que Seſſaké. On les envoya l'un & l'autre à Si-ning en Tartarie, vers l'extrémité occidentale du Chen-ſi, où ils furent empriſonnés, & quelques années après condamnés à perdre la vie. Le général Tartare, quoiqu'innocent, fut décapité, pour n'avoir pas déféré à YONG-TCHING le miſſionnaire Portugais. Le mandarin Tchao-tchang, le grand favori de Kang-hi, qui avoit ſi bien ſervi les miſſionnaires de Pé-king contre le cardinal de Tournon & contre Mezzabarba, ce courtiſan ruſé, flatteur & adroit, qui avoit amaſſé des richeſſes immenſes,

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1723. *Yong-tching.*

frère (1) à rendre de grosses sommes d'argent qu'il avoit mal-acquises sous le règne de son père, & à partir ensuite pour l'armée. Il ajoute que n'étant pas plus content d'un autre prince appellé Leſſihin, qu'il cherchoit à éloigner, il chargea celui-ci de poursuivre la restitution; que Sessaké ne se pressant pas d'en faire la somme qu'on lui demandoit, sous prétexte du temps qu'il falloit pour l'amasser & d'une maladie qui lui survint, l'empereur rejetta sur Lessihin ces lenteurs affectées, & l'accusa d'avoir de plus grands égards pour Sessaké que pour lui, qui étoit son maître : il lui fit un crime de ses anciennes liaisons avec ce prince, & lui ordonna de le suivre à l'armée, avec l'emploi de maréchal-de-camp. La veille de son départ, fixé au cinq avril, Lessihin alla prendre les ordres de l'empereur, accompagné d'un de ses frères qui avoit été nommé *Taï-tou-amban*, ou *grand maître des équipages de Sa Majesté*, soit pour la guerre, soit pour la chasse. Yong-tching, averti qu'il se présentoit, fit éclater sa colère, & lui dit qu'il le trouvoit bien hardi d'avoir mis les pieds dans le palais. « Vous venez prendre mes ordres, dit ce prince ? les voici : » partez demain vous & votre frère ». Le *Taï-tou-amban* frappé comme de la foudre de se voir enveloppé dans la disgrace de son frère, prévit dès lors qu'au lieu des prétendus ennemis qu'on l'envoyoit combattre, il devoit s'attendre à languir dans une dure prison. A la sortie du palais, il se fit baptiser : il en avoit

ayant été arrêté comme complice de la conjuration, fut condamné à porter la *cangue*, à la porte de Pé-king appellée *Tong-tchin-men*, la plus fréquentée de cette capitale, après que ses biens eurent été confisqués, & sa femme & ses enfans exilés à perpétuité.

(1) Lettre datée de Pé-king, du vingt août 1724, imprimée dans le XVII[e] *Rec. des Lettres Edifiantes.*

pris la résolution depuis long-temps, & cette disgrace le décida. Ces deux princes étant arrivés avec Sessaké à Si-ning, sur les limites occidentales de la Chine, on les logea, séparément, dans des maisons ordinaires, où ils furent soigneusement veillés par une garde composée d'un bon nombre d'officiers & de soldats. Ce fut là que Lessihin, imitant l'exemple de son frère le *Taï-tou-amban*, reçut le baptême des mains du jésuite Portugais *Jean Moram*, qui avoit accompagné en Tartarie le prince Sessaké.

Lessihin & son frère le *Taï-tou-amban*, étoient l'un & l'autre fils de Sounou (1), dont le nom honorable est Sourniama, descendant de la branche aînée des princes *Mantchéous* qui ont fait la conquête de la Chine, & qu'on a toujours regardée comme ennemie de la branche régnante. Sounou étoit la tige d'une nombreuse postérité; alors âgé de soixante-seize ans, il avoit eu treize fils, dont onze vivoient encore & avoient des enfans: ses seize filles étoient presque toutes mariées à des princes *Mongous* ou a des mandarins de Pé-king, la loi des *Mantchéous* défendant le mariage entre des personnes du même sang. Sounou se voyoit comblé d'honneurs, & si la félicité dépend des faveurs de la fortune, il pouvoit se flatter d'être heureux. Il avoit été général de toutes les troupes de la Tartarie orientale, & en même-temps gouverneur du Léao-tong: il avoit exercé cette charge importante avec tant de probité, qu'à son retour il étoit devenu le chef d'une des huit bannières, qui lui donnoit autorité dans Pé-king sur trente mille personnes au moins, dont il rapportoit toutes les affaires à l'empereur. La plupart de

(1) Sounou n'est que son petit nom, qui n'étoit employé que par l'empereur, ou par ceux qui parloient de lui à Sa Majesté.

ſes fils étoient placés avantageuſement : Leſſihin, le ſixième, & le *Taï-tou-amban*, le douzième, étoient continuellement à la ſuite de l'empereur; ce dernier étoit officier des gardes-du-corps. Leſſihin, qui avoit captivé les bonnes graces du monarque par ſon eſprit & la facilité avec laquelle il s'exprimoit dans les langues Tartare & Chinoiſe, avoit été honoré, coup-ſur-coup, de cinq ou ſix charges, poſſédées avant lui par autant de grands ſeigneurs ; & il les exerçoit avec une ſupériorité qui lui attiroit, avec les applaudiſſemens univerſels, l'admiration de la cour. L'empereur avoit encore élevé à la dignité de *Kong* ou de *Régule* du cinquième ordre, avec les honneurs & les appointemens qui y ſont attachés, San-kong-yé, le troiſième fils de Sounou, qui s'étoit ſignalé par ſa ſageſſe & ſon habileté dans les emplois militaires comme dans les lettres. C'eſt ce prince appellé, par les Européens, le *Comte Jean* (1), qui fut un des premiers de cette illuſtre famille à embraſſer le Chriſtianiſme, dont il peut être regardé comme le plus zélé défenſeur. Enfin, le dixième des fils de Sounou, avoit ſervi avec diſtinction dans l'armée que Kang-hi deſtina, en 1719, à réprimer les ravages que Tſé-ouang-rabdan, roi des *Eleutes*, faiſoit depuis quatre ans dans le royaume de Tibet ; & avant que de partir pour cette expédition, il ſe fit chrétien.

Sounou n'avoit pas d'averſion pour le Chriſtianiſme, qu'il

(1) Le Comte Jean ayant acheté, en paſſant par la foire d'une pagode, un livre, entre pluſieurs autres expoſés en vente, intitulé *Ling-yen-tſong-tcho*, ou *Traité abrégé ſur l'Ame*, compoſé par Pi-fang-ki, nom Chinois du P. *François Sambien*, Napolitain, il fut ſi frappé de la lecture, qu'il rechercha depuis les livres des miſſionnaires, qui achevèrent ſa converſion. Il ſe fit chrétien, & ſur ſes inſtances la plupart des perſonnes de ſa nombreuſe famille ne tardèrent pas à ſuivre ſon exemple : il compoſa même, pour accélerer leur converſion, un Traité qui répondoit aux doutes qui pouvoient les arrêter. *Editeur.*

eſtimoit, mais il craignoit moins Dieu que l'empereur. La crainte de déplaire à ce monarque & d'être en butte aux railleries des autres princes du ſang; l'appréhenſion ſur-tout de perdre ſon crédit & ſa fortune, lui firent enviſager avec chagrin la converſion de ſes fils, & il mit en uſage toute l'autorité qu'il avoit ſur eux pour les obliger à ne point abandonner la religion de leurs ancêtres : non content de les bannir de ſa préſence, il les menaça encore de les déférer à l'empereur. Il penſoit qu'ayant toujours vécu en homme d'honneur & ſans faire de tort à perſonne, Dieu, qu'il honoroit, étoit trop juſte & trop clément pour le punir de ne s'être pas fait chrétien. « Si les offrandes que je lui fais ne lui étoient pas » agréables, diſoit-il, il n'auroit jamais donné la victoire à » une poignée de Tartares *Mantchéous* ſur tant de millions de » Chinois, ni la force de conſerver un ſi grand empire ». Ces traits de la protection divine ſur la nation Tartare, lui paroiſſoient de sûrs garants qu'on pouvoit ſe ſauver dans la religion des *Mantchéous*. Pénétré de ces ſentimens, mais ne voulant point uſer de violence envers ſes fils, il leur fit dire d'en agir au moins avec beaucoup de circonſpection, & de ne pas occaſionner, par leurs démarches imprudentes, des recherches qui feroient tomber infailliblement ſur leur famille tout le poids de la colère de l'empereur. Les fils de Sounou profitèrent de cet avis; mais toutes leurs précautions n'empêchèrent pas que, dans la ſuite, YONG-TCHING qui ſoupçonnoit leur fidélité (1) à ſon égard, ne ſe ſervît du prétexte

(1) La diſgrace de Sounou & de toute ſa famille, ne doit point être attribuée à leur attachement pour le Chriſtianiſme, qui n'en fut tout au plus que le prétexte. Pluſieurs des fils de ce prince ne ſe firent Chrétiens qu'après leur exil; & malgré que lui-même ne voulut jamais conſentir à changer de religion, on ne laiſſa pas

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1723. *Yong tching.*

de leur attachement au Christianisme, pour envoyer en exil Sounou, ses fils, ses petit-fils, ses arrières petit-fils, avec leurs femmes & leurs filles.

Les craintes du prince Sounou étoient fondées; YONG-TCHING avoit en aversion le Christianisme, qu'il comparoit à la religion des *Pé-lien-kiao*, gens fort décriés dans l'empire qui croient à la métempsycose, & attendent un grand conquérant qui doit subjuguer tout l'univers. Ils se distribuent entre eux les principaux emplois de l'Etat, dans l'espérance que l'un d'eux montera un jour sur le trône, & qu'alors ils posséderont réellement ces dignités, dont ils ne jouissent qu'en idée. Dans cette attente, ils se tiennent cachés pour être à couvert des recherches du gouvernement, toujours prêts néanmoins à sortir de leurs retraites & à exciter quelque révolution favorable à leurs projets ambitieux. YONG-TCHING, qui n'avoit pas une meilleure opinion de la Loi Chrétienne, résolut de la proscrire entiérement dans ses Etats, mais cependant avec des ménagemens pour les Européens qui avoient de l'emploi à la cour, & dont les services, si considérés sous le règne précédent, pouvoient lui être encore de quelque utilité. Cette révolution, si préjudiciable aux progrès du Christianisme, commença dans la province de Fou-kien, & voici ce qui y donna lieu.

(1) Un lettré chrétien de Fou-ngan, du ressort de Fou-ning-

d'agir contre lui avec la dernière rigueur, puisque, peu de temps après sa mort, on déterra ses os, qui furent réduits en cendres qu'on jetta au vent. Si ce *Peïle* ne fût pas entré dans la faction de Sessaké, l'auroit-on traité comme le dernier des criminels? *Editeur.*

(1) Voy. la Lettre du P. *de Mailla*, en date de Pé-king, du seize octobre 1724, imprimée dans le XVIIe Vol. des Lettres Edifiantes.

tchéou dans le Fou-kien, ayant apostasié, se lia avec d'autres lettrés & présenta le douze de la cinquième lune (le quatorze juin) au *Tchi-hien*, ou gouverneur du lieu, une requête contre la religion qu'il quittoit. Ce gouverneur, qui avoit envoyé cette requête aux mandarins supérieurs, reçut de Mouan-pao, *Tsong-tou* du Fou-kien, l'ordre qui suit :

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1723. *Yong-tching.*

« J'ai appris que dans votre gouvernement, il y a des gens » qui professent la religion du Seigneur du ciel ; que les » riches & les pauvres l'embrassent ; qu'ils ont des temples » & à la ville & à la campagne ; &, ce qu'il y a de plus » criant, qu'il y a de jeunes filles qui la suivent qu'on appelle » du nom de *vierges*, & auxquelles on interdit le mariage ; » que quand on prêche cette religion, on ne distingue ni » hommes ni femmes ; que dans le territoire qui dépend de » Fou-ngan, on compte quinze ou seize temples de cette » secte. C'est là une religion étrangère qui séduit le peuple » & corrompt nos bonnes coutumes ; la chose est de consé- » quence : il est à propos de la défendre & d'en arrêter le » cours. J'envoie donc cet ordre, & ayez soin, aussi-tôt » que vous l'aurez reçu, de le publier dans toute l'étendue de » votre ressort, d'interdire cette religion, de prendre le nom » & de décrire la forme de chaque temple, de le fermer & » d'enjoindre aux chefs des familles & aux chefs de chaque » quartier, d'intimer par-tout cette ordonnance, afin qu'on » s'y conforme ».

Le *Tsong-tou* demandoit une description de chaque temple, afin de juger à quel usage il pouvoit le convertir : son ordre portoit encore de prendre le nom des Chrétiens, & de se saisir de chacun d'eux, afin de les châtier suivant la rigueur des réglemens.

Dans le compte que le *Tchi-hien* lui rendit le vingt-ſix de la cinquième lune (le vingt-huit juin), au ſujet de l'édit qu'il avoit publié en conſéquence de ſes ordres, il marquoit au *Tſong-tou*, que s'étant tranſporté en perſonne à une nouvelle égliſe qu'on élevoit dans la rue *Tchong-ſſé*, il avoit jugé, par le plan & par les matériaux deſtinés à ſa conſtruction, que la dépenſe ne pouvoit aller à moins de douze à quinze mille livres. « Quel dommage, s'écrie-t-il, que cet argent, qu'on » pourroit employer à ſecourir le pauvre peuple, ſoit deſtiné » en faveur d'une fauſſe ſecte, qui détruit les cinq ſortes de » devoirs & la vraie vertu ; qui renverſe l'union des familles, » & anéantit les bonnes coutumes ! » Il demanda à ceux qui dirigeoient cette conſtruction, pourquoi ils n'honoroient pas leurs ancêtres défunts, & refuſoient, à la mort de leurs pères & mères, de pratiquer les cérémonies établies par les loix ; pourquoi on voyoit parmi eux des garçons & des filles qui ne ſe marioient point : & enfin, par quelle raiſon ils regardoient de mauvais œil les anciens ſages que la nation révère.

En conſultant les régiſtres de ſon tribunal, ce gouverneur trouva, qu'en 1717, le tribunal ſouverain n'avoit permis de laiſſer dans leurs égliſes que les miſſionnaires ſeulement qui avoient obtenu une patente impériale, avec la liberté de vivre ſelon leur loi ; mais en défendant aux Chinois de la ſuivre. Il apprit de plus, qu'il ne devoit y avoir qu'une égliſe dans chaque province, tandis qu'on en voyoit plus de dix dans la ſeule ville de Fou-ngan : ainſi, dans ſon mémoire, il appuya beaucoup ſur la néceſſité de remédier promptement à ce que le peuple, au mépris des magiſtrats, ne négligeât point les loix de l'empire pour en ſuivre d'étrangères ; & comme quelques Chrétiens avoient affiché au bas de ſon édit un placard injurieux,

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1723. *Yong tching.*

il pria le *Tsong-tou* d'ordonner que les mandarins d'armes & de lettres se réunissent pour réprimer leur audace.

Le *Tsong-tou* blâmant, par un billet secret, l'inattention du gouverneur qui avoit laissé faire des progrès à la Religion Chrétienne parmi un peuple confié à ses soins, lui indiqua les moyens les plus doux pour ramener à leur devoir ceux qui s'en étoient écartés : il lui recommanda sur-tout de s'informer du nom de l'Européen (1) chef de cette église, afin qu'on se saisît de lui & qu'on le conduisît à Macao ; mais qu'il ne falloit point se presser d'user de violence, & que s'il y avoit quelqu'attroupement à craindre, en l'avertissant il y feroit passer des soldats pour tenir le peuple en respect.

« J'envoie en même temps, continue le *Tsong-tou*, un billet » au mandarin de Fou-ning, avec ordre de choisir dans son » tribunal un officier intelligent, & de l'envoyer secrétement » à Fou-ngan, pour découvrir la disposition du peuple, & » m'en donner avis incessamment. Qu'on mette la plume au » sac des dépêches » (2).

Selon l'examen qui avoit été fait par l'ordre du gouverneur, il se trouvoit dans l'arrondissement de Fou-ngan dix-huit églises ; c'est ce qu'il écrivit au *Tsong-tou* : « Il a fallu dépenser » de grandes sommes d'argent, dit-il, pour construire de » pareils édifices ; & cet argent a été tiré des entrailles du » peuple. Ces pauvres gens, qui sont avares lorsqu'il s'agit

(1) Le zèle des Chrétiens de Fou-ngan fait honneur aux PP. *Blaz de la Sierra*, & *Eusebio Oslot*, dominicains Espagnols, venus depuis peu des Philippines, qui gouvernoient cette église. *Editeur.*

(2) Dans les affaires pressées, on attache une plume au paquet des dépêches, & il faut que ceux qui le portent marchent jour & nuit, & fassent une extrême diligence. *Editeur.*

» de toute autre dépense, ne regrettent point ce qu'ils donnent » pour un usage si pernicieux : ils engagent leurs maisons & » vendent leurs héritages.

» Les jeunes femmes & les jeunes filles entrent aussi dans » cette religion : elles vont dans un lieu retiré dire à l'oreille » de l'Européen des paroles secrètes ; c'est ce qu'ils appellent » se *confesser*. Ils n'ont pas de honte de s'assembler pêle-mêle » hommes & femmes ; les enfans de famille, les bacheliers » & autres lettrés ne rougissent pas de s'avilir, & de faire » des actions indignes de leur rang. Dans cette secte, on ne » rend point d'honneurs aux défunts ; on ne pense plus ni à » son père ni à sa mère après leur mort : on oublie jusqu'à » l'origine de sa famille, & on est comme une eau sans source » & un arbre sans racines ; enfin on ne rend aucun honneur » aux sages dont nous avons reçu la doctrine : ainsi le Chinois » est metamorphosé en Européen. Les filles qui gardent la » continence, ne se marient jamais ; ceux dont la femme est » décédée, ne se remarient pas & consentent à passer leur vie » sans enfans. N'est-ce pas là une secte qui séduit le peuple, » désunit les familles, & corrompt les bonnes mœurs ? »

Le gouverneur de Fou-ngan proposoit au *Tsong-tou* de détruire ces églises, & d'employer les matériaux à réparer son tribunal ; mais celui-ci répondit que ces édifices appartenant au peuple, on devoit, au lieu de les détruire, les destiner à des usages qui pussent lui être utiles.

Les missionnaires n'osant paroître firent présenter au *Tsong-tou*, par des lettrés chrétiens, une requête, dans laquelle ils soutenoient *faussement* que ces églises avoient été bâties par ordre du feu empereur Kang-hi. Cette assertion insoutenable, qu'il ne fut pas difficile au *Tsong-tou* de détruire, engagea ce man-

darin à étendre ſes recherches dans toute la province de Fou-kien, où la perſécution devint générale; il en inſtruiſit l'empereur par un mémoire ſecret, dans lequel il rendit compte des plaintes faites contre le Chriſtianiſme, & de la conduite qu'il avoit tenue pour arrêter le déſordre.

Vers la fin de la ſeptième lune, le vice-roi s'étant joint au *Tſong-tou*, gouverneur des provinces réunies de Fou-kien & de Tché-kiang, docteur du premier ordre, & de plus *ceinture rouge*, c'eſt-à-dire, de la première famille des Tartares après la famille impériale, ces deux grands mandarins agirent de concert & publièrent l'édit ſuivant, en date du deux de la huitième lune (le ſept ſeptembre 1723):

« La doctrine que les anciens ſages ont enſeignée, les inſtructions des Empereurs pour le gouvernement du peuple, » les bonnes règles de conduite de notre empire ſont toutes » renfermées dans les trois principaux fondemens, dans les » cinq ſortes de devoirs; & dans le code de nos loix. Par » exemple, l'obéiſſance filiale ne conſiſte pas préciſément à » nourrir délicatement ſon père & ſa mère: un fils peut, » avec des vivres ordinaires & communs, leur procurer une » vie douce; mais après leur mort, il doit pleurer, gémir, ſe » lamenter, préparer, avec tout le ſoin dont il eſt capable, » l'appareil de leurs funérailles, & être attentif à faire les » cérémonies du *Tſi*. Ce ſont-là des devoirs indiſpenſables que » tout fils bien-né doit pratiquer envers ſes parens.

» Nous liſons dans nos livres, que les cérémonies du *Tſi* » doivent ſe faire avec autant de reſpect & d'attention que » ſi leurs eſprits étoient préſens; & un fils n'eſt pas cenſé » les faire lorſqu'il ſe repoſe ſur d'autres de ce ſoin. Nos » anciens ſages ont établi ces cérémonies comme un des

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1723. *Yong-tching.*

» principaux fondemens du bon gouvernement de l'Etat.
» Des trois péchés contre l'obéissance filiale, celui de ne » pas laisser de postérité est le plus grand; & c'est pour cela » qu'un homme qui perd sa femme sans en avoir eu des en- » fans, doit se remarier. Quand les filles sont nubiles, leurs » parens doivent leur chercher des maris. Les hommes & les » femmes, les garçons & les filles ne doivent rien recevoir » les uns des autres. Ce sont-là des points extrêmement recom- » mandés parmi nous.

» Notre auguste empereur demande sur toutes choses, » que l'obéissance filiale soit exactement observée, & que les » enfans ne manquent pas à cet important devoir. Dans notre » gouvernement du Fou-kien, tous s'appliquent à l'étude du » *Chi-king*, du *Chu-king*, de nos cérémonies & de nos loix. » Cette étude n'est négligée que dans le district de Fou-ngan, » près de la mer, où un Européen, arrivé tout récemment, » prend le titre de maître de la loi, & se tient caché. La loi » qu'il prêche seme le trouble parmi le peuple, & le fait » douter de la bonté de nos loix. Non-seulement les labou- » reurs & les marchands l'écoutent & le suivent; des lettrés » même s'en sont tellement laissés infatuer, qu'ils ne peuvent » plus démêler le vrai d'avec le faux. Il admet dans sa loi » hommes & femmes qui ne rougissent pas de s'assembler » pêle-mêle sans distinction de sèxe. Ces pauvres aveugles » épuisent leur bourse, & vendent leurs meubles les plus » nécessaires pour élever des temples. Dans la ville de Fou- » ngan & dans ses dépendances, ils ont bâti dix-huit églises, » & ceux qui les fréquentent sont en grand nombre. Qui » pourroit dans un temps si serein, & au plus beau soleil qui » luit à nos yeux, voir d'un œil tranquille le diable *Hi-mui*

(le

» (le démon de l'illusion & de l'erreur) courir à elles ?

» Nous avons examiné avec soin cette loi, & nous avons » trouvé que ceux qui la professent, regardent nos anciens » sages, nos anciens maîtres, les ancêtres des familles comme » autant de diables : ils ne leur portent aucun respect, & ne » leur font point les cérémonies accoutumées. A la mort de » leurs pères & mères, ils ne donnent aucun signe de tristesse ; » à celle de leur première femme, il ne leur est pas permis d'en » épouser une seconde, & ils se font un plaisir de n'avoir point » de postérité : ils exhortent les filles à ne point se marier ; & » celles qui suivent leurs conseils, ils les appellent *petites vierges.* » De plus ils ont une espèce de chambre obscure (un confes-» sionnal), où l'on voit entrer les hommes & les femmes, qui » y parlent à voix basse, & c'est ce qu'ils appellent *se confesser.*

» Une conduite semblable détruit les cinq sortes de devoirs » & la doctrine des anciens sages ; elle anéantit les salutaires » enseignemens de nos empereurs, trouble le peuple & le jette » dans des doutes & des perplexités qui n'ont point de fin ; » de toutes les sectes, il n'y en a point de plus pernicieuse » que celle-ci.

» Il est écrit dans le Code de nos loix, que le chef d'une » secte qui, sous prétexte de religion & de bonnes œuvres, » trompe le peuple, doit être étranglé ; & que ceux qui tra-» vaillent sous lui au même dessein, doivent être punis de » cent coups de bâton, & bannis à trois cents lieues. De plus, » il est sévérement défendu d'ériger de nouveaux temples, » soit de *Hochang*, soit de *Taossé*, & d'autres sectes sem-» blables ; & si quelqu'un contrevient à cet ordre, il doit » être puni de cent coups de bâton, & banni de l'empire » avec défense d'y revenir jamais : les temples doivent être

» détruits, le terrein & les matériaux confisqués. En conformité de ces réglemens, nous, *Tsong-tou* & vice-roi, ordonnons qu'on se saisisse sans bruit de ce ministre de la loi, & qu'on le conduise sous bonne garde à Macao, avec défense de rentrer dans la Chine. Ordonnons pareillement aux mandarins des villes, à tous les lettrés, docteurs, bacheliers, aux soldats, aux marchands & au peuple de s'éloigner d'une si mauvaise loi, & aux coupables de se corriger. Il faut qu'ils s'occupent à lire les livres de nos anciens sages, le *Chi-king*, le *Chu-king*, ceux qui contiennent les cérémonies, les loix & les instructions de nos empereurs, afin qu'il n'y ait aucune diversité dans les coutumes; que les peuples maintiennent leurs cœurs dans l'intégrité & la droiture, & qu'ils ne se laissent pas séduire, au point de suivre de fausses sectes.

» Dans la partie orientale de la ville de Fou-ning, au lieu appellé *Si-ché*, il y a une église, ainsi que dans la ville de Ning-té-hien : il faut les convertir en écoles publiques. Dans Fou-ngan & son district, on en compte jusqu'à dix-huit : il faut également les convertir en écoles publiques ou en salles destinées, soit aux lettrés, soit à honorer les *ancêtres*. Lorsque les mandarins des lieux auront exécuté cet ordre, qu'ils nous en donnent avis. Quant aux lettrés Tchin-tchéou, Tchao-ouen-tchéou, Mou-tien-lin & Kouo-yn-siven, s'ils se repentent & se corrigent, si par leurs exhortations, ils font ensorte que plusieurs autres soient pénétrés d'un vrai repentir & renoncent à cette loi, il faut nous en avertir & faire connoître leurs noms, nous pardonnerons leur crime & les louerons de leur zèle; mais si leur soumission n'étant qu'extérieure ils transgressent en secret nos

» ordres, nous les priverons de leur degré d'honneur, & les » punirons suivant la rigueur des loix : c'est un crime qu'on » ne peut pardonner. Nous déposerons de leurs charges les » mandarins qui les favoriseront & négligeront de nous in- » former de leur conduite ».

Cet édit causa beaucoup d'alarmes aux missionnaires de Pé-king; l'autorité du *Tsong-tou* les fit trembler, parce qu'ils eurent tout lieu de craindre que l'orage formé dans le Fou-kien ne s'étendît au loin. Kang-hi n'existoit plus, & Yong-tching, qui paroissoit peu curieux des sciences & des inventions Européennes, ne recherchoit point les missionnaires. Ils n'avoient aucun crédit à la cour; plusieurs de leurs amis n'étoient plus en pouvoir de les servir, & les autres n'osoient même pas avoir de liaisons avec eux. Dans cette position critique, ils apprirent que le président Tartare du tribunal des mathématiques, étoit l'intime ami du vice-roi de Fou-kien; & par le moyen du P. *Kégler*, son collègue dans le même tribunal, ils obtinrent une lettre de recommandation : mais elle ne servit de rien. Le vice-roi de Canton, qui affectionnoit les Européens, voulut bien, à la sollicitation du dominicain *Munos*, écrire au *Tsong-tou* de Fou-kien; mais cette démarche fut également inutile. Ce dernier répondit qu'il n'étoit plus le maître de cette affaire, dont il avoit informé l'empereur, & qu'il falloit attendre ce qu'il décideroit. Il avoit en effet adressé un placet public à ce prince, par lequel il demandoit l'extinction du Christianisme dans la Chine. Les missionnaires, à la lecture de cette pièce, dont ils n'eurent communication que le vingt-sept de décembre, reconnurent avec certitude que le *Tsong-tou* en avoit déja envoyé un autre *en secret*, & qu'en conséquence il avoit reçu des ordres défa-

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1723. *Yong tching.*

vorables à la Religion Chrétienne. Le placet public portoit : « Moi, Mouan-pao, *Tsong-tou* du Fou-kien, sur une sentence sévère que j'ai portée contre une populace ignorante & stupide, qui est entrée sans réflexion dans la Religion Chrétienne, après avoir suffisamment examiné toutes choses, j'ai trouvé que, dans la ville de Fou-ngan, il y avoit deux Européens cachés qui publioient leur loi. Ceux que j'y ai envoyés m'ont rapporté que quelques centaines de personnes, parmi lesquelles on compte plus de dix lettrés, tant à la ville qu'à la campagne, avoient embrassé cette loi ; quon avoit élevé, dans cette ville & dans son district, une quinzaine d'églises ; que les deux Européens étoient cachés dans la maison d'un lettré, qui ne permettoit à personne d'en approcher ; que ne faisant nul cas des défenses portées par les mandarins, ils s'assembloient pêle-mêle hommes & femmes dans un même lieu pour prier ; ce qu'ils appellent *publier la loi :* enfin que leurs coutumes sont détestables.

» Nous, sujets de Votre Majesté, *Tsong-tou* & vice-roi, nous avons sur cela ordonné à tous les mandarins, tant de guerre que de lettres, de chercher avec soin ces deux Européens, de se saisir de leurs personnes, & de les faire conduire à Macao, dans la province de Canton ; de destiner leurs églises à servir de colléges pour les lettrés, d'écoles publiques, ou de salles pour honorer les *ancêtres.*

» Nous avons de plus ordonné aux lettrés qui ont embrassé cette loi étrangère, de réparer leur faute en instruisant le pauvre peuple qui s'est laissé séduire, & en l'exhortant d'obéir à nos ordres & à quitter cette loi ; que s'il s'en trouve encore qui la suivent, nous les condamnons à perdre leur

» grade, & à être punis sévérement selon les loix. Tel est » l'ordre que nous avons fait publier dans cette province, & » que nous avons consigné dans nos archives.

» Nous ne pouvons ignorer que les Européens ont élevé » des églises dans les villes du premier, du second & du troi- » sième ordre de toutes les provinces, & qu'ils y demeurent. » Il me semble qu'on peut les laisser à la cour, où ils rendent » quelques services, soit en travaillant au calendrier, soit en » s'appliquant à d'autres ouvrages; mais si on les laisse élever » des temples dans les provinces, il est à craindre que les » peuples insensiblement ne suivent leur loi, & ne s'attachent » à eux, & que la multitude séduite n'abandonne nos sages » coutumes. Ils n'y sont d'aucune utilité, ni pour le bon » gouvernement, tel que nous l'avons reçu de nos sages, ni » pour le bien public. Nous osons donc supplier Votre Majesté » de permettre aux Européens qui sont à la cour d'y rester » comme auparavant; mais en même temps nous la supplions » de les faire sortir des provinces, & d'ordonner, ou qu'ils » soient conduits à la cour, ou renvoyés à Macao, & que » leurs temples soient employés à d'autres usages. Cette affaire » nous paroît très-importante pour le bien du peuple & le » repos de l'empire.

» Nous, vos fidèles sujets, avons déja eu l'honneur de » présenter sur cette affaire, un placet à Votre Majesté, qui » en est parfaitement instruite : nous avons exécuté ses ordres » avec respect, & avons proscrit la Religion Chrétienne dans » la province de Fou-kien. Le vingt-quatre de la dixième lune » de la première année de YONG-TCHING (22 novemb. 1723) ».

Les derniers termes de ce placet firent juger aux missionnaires, que la ruine du Christianisme avoit déja été concertée

De l'Ere Chrétienne. Tsing. 1723. Yong-tching.

ſecrétement entre l'empereur & le *Tſong-tou*, & qu'il n'y avoit plus d'eſpérance de parer le coup ; cependant comme le placet étoit paſſé au tribunal des rites, qui devoit donner ſa détermination , ils donnèrent une ſomme conſidérable aux officiers des régiſtres , qui tirèrent une expédition des ordres de Kang-hi de l'an 1692 , par leſquels ce prince avoit permis l'exercice de la Religion Chrétienne , & l'édit de 1711, qui accordoit à ceux qui étoient munis du *Piao*, ou patente impériale , la liberté de demeurer dans les provinces. On dreſſa ſur ces pièces deux minutes, au moyen deſquelles les miſſionnaires ſe flattèrent de l'emporter ſur le *Tſong-tou*. Le douzième fils de Kang-hi, qui préſidoit le tribunal, & deux de ſes aſſeſſeurs, avoient promis de les protéger & de ne ſe point écarter de ces anciens édits; mais le mandarin chargé de préſenter les minutes, n'ayant produit que celle qui ratifioit tout ce qui avoit été fait par le *Tſong-tou*, déclara d'un ton décidé qu'il perdroit plutôt ſon mandarinat que d'en préſenter d'autre. On jugea qu'un ordre ſecret & ſupérieur l'autoriſoit à parler ainſi ; que la volonté de l'empereur étoit d'annuler les édits de Kang-hi, & de ne plus ſouffrir de miſſionnaires dans les provinces. Cette détermination, ſi funeſte au Chriſtianiſme dans la Chine, fut donc ſignée ; voici ce qu'elle portoit:

« Les Européens réſidens à la cour ſont utiles pour le calen-
» drier , & ils rendent encore d'autres ſervices ; mais ceux qui
» ſont dans les provinces , ne ſont d'aucune utilité. Ils attirent
» à leur loi le peuple ignorant , hommes & femmes ; ils élèvent
» des égliſes , où ils s'aſſemblent indifféremment ſans diſtinc-
» tion de ſexe , ſous prétexte de prier : l'empire n'en retire
» pas le moindre avantage.

» Conformément à ce que le *Tſong-tou* de Fou-kien propoſe,

» il faut laisser à la cour ceux qui y sont utiles : quant aux Européens répandus dans le Pé-tchéli & dans les autres provinces de l'empire, il faut amener à la cour ceux qui peuvent être utiles & conduire le reste à Macao. Il y en a qui ont reçu ci-devant la patente impériale du tribunal inférieur apppellé *Noui-vou-fou* ; qu'elle soit remise aux mandarins des lieux, & qu'elle nous soit renvoyée, pour être rendue au tribunal d'où elle est sortie & y être brûlée. Que les temples qu'ils ont bâtis, soient tous changés en maisons publiques ; qu'on interdise rigoureusement cette religion ; & qu'on oblige ceux qui ont été assez aveugles pour l'embrasser, de se corriger au plutôt. Si dans la suite ils se rassemblent pour prier, qu'ils soient punis selon les loix ; & que les mandarins des lieux, peu attentifs à faire observer cet ordre, soient cassés de leurs charges par les *Tsong-tou* & vice-rois, & déférés devant nous, afin que nous déterminions le châtiment qu'ils méritent ».

Le quinze de la douzième lune (le onze de janvier), l'empereur confirma cette sentence, & écrivit dessus avec son pinceau rouge : « Qu'il soit fait ainsi qu'il a été déterminé par le tribunal des rites. Les Européens sont des étrangers ; il y a bien des années qu'ils demeurent dans les provinces de l'empire, maintenant il faut s'en tenir à ce que propose le *Tsong-tou* de Fou-kien. Mais comme il est à craindre que le peuple ne leur fasse quelqu'insulte, j'ordonne aux *Tsong-tou* & vice-rois des provinces de leur accorder une demie année ou quelques mois ; & pour les conduire, ou à la cour ou à Macao, de les faire accompagner dans leur voyage par un mandarin qui prenne soin d'eux & les garantisse de toute insulte. Qu'on observe cet ordre avec respect ».

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1723.
Yong-tching.

Après cette détermination foudroyante, les missionnaires de Pé-king ne virent plus d'autre parti à prendre que de recourir à la clémence de l'empereur & d'employer le treizième fils de Kang-hi, qui jouissoit de la plus grande faveur, pour faire passer leur supplique jusqu'au trône. Ce prince dit à *Fredelli, Castillon & de Mailla*, qui le pressoient de les honorer de sa protection : « Hier, l'empereur remit votre affaire au seizième prince, mon frère, & à moi, mais je n'en suis pas » assez instruit. Depuis le temps que durent vos disputes, » vous voyez le train que prennent vos affaires : quelles peines, » quelles fatigues n'ont-elles pas données au feu empereur » mon père? Que diriez-vous, si nos gens alloient en Europe, » & y vouloient changer les loix & les coutumes établies par » vos anciens sages? L'empereur mon frère veut mettre fin » à tout cela d'une manière efficace ». Les missionnaires répondirent qu'il n'y avoit plus de dispute & que tout étoit fini. » Si tout est fini, reprit le prince, d'où vient donc que » ces deux Européens du Fou-kien se tenoient cachés? » Les missionnaires répondirent qu'ils ne connoissoient pas ces deux Européens, mais seulement ceux qui, ayant des patentes du feu empereur, s'étoient répandus dans les provinces de l'empire en conséquence d'un ordre du tribunal des rites qui leur en accordoit la permission; & en même temps ils lui présentèrent une expédition de cet ordre, qu'il lut avec attention. Il le leur rendit ensuite, & leur dit que cet ordre avoit été mal-donné; qu'il pouvoit être de quelque autorité dans le palais, mais non au-dehors. Les missionnaires se recrièrent sur ce qu'étant des étrangers peu instruits de la manière dont se gouvernent les tribunaux, ils s'étoient fortement persuadés qu'au moyen de la patente qu'ils avoient reçue de l'empereur,

le

Le prince leur dit qu'il n'ignoroit pas que les Européens venoient à la Chine, les uns attirés par le commerce, les autres dans la vue de s'attacher au service de l'empereur, & un grand nombre dans le dessein de prêcher leur religion ; cependant il promit de veiller à leur affaire, dont l'empereur lui avoit confié le soin. Peu de jours après, leur ayant assigné un rendez-vous, il leur tint ce discours : « Je vis l'autre jour » l'accusation du *Tsong-tou* de Fou-kien ; elle est forte, & vos » disputes sur nos coutumes vous ont nui infiniment. Que » diriez-vous, si nous transportant dans l'Europe, nous y » tenions la même conduite que vous tenez ici ? le souffririez-» vous ? Je m'instruirai avec le temps de cette affaire ; mais » je vous déclare qu'il ne manquera rien à la Chine, lorsque » vous cesserez d'y être ; & que votre absence n'y causera » aucune perte : on n'y retient personne par force, & l'on n'y » souffrira qui que ce soit qui en viole les loix & qui tra-» vaille à anéantir les coutumes ». Le prince dit cela d'un ton qui persuada les missionnaires qu'il ne faisoit que répéter les paroles mêmes de l'empereur ; alors ils lui présentèrent un mémoire qui justifioit la Religion Chrétienne contre les chefs d'accusation du *Tsong-tou* de Fou-kien ; & pour lui prouver qu'ils n'usoient point de déguisement, ils lui offrirent des feuilles imprimées qui en contenoient les principes, & marquoient assez qu'ils ne la prêchoient point en cachette, puisque se faisant un plaisir de les distribuer, elles se trouvoient entre les mains d'un grand nombre de Chinois. Ils ajoutèrent que leur conduite avoit toujours été sage ; & que les mandarins avec lesquels ils vivoient en bonne intelligence, ne les avoient jamais accusés de violer les loix de l'empire. Le prince parut un peu se radoucir ; & demandant à voir la patente, il fut

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1723.
Yong-tching.

surpris d'y lire que chaque missionnaire auquel on l'accordoit ne retourneroit jamais en Europe. « Cette patente, dit-il, n'a » aucune autorité au-dehors du palais; il faut la changer & » en demander une meilleure, supposé que votre affaire s'ac- » commode. Soyez néanmoins tranquilles sur l'accusation du » *Tsong-tou* de Fou-kien; je ne suis pas le maître, mais je » tâcherai de vous rendre service ».

Deux jours après, la décision du tribunal des rites fut confirmée par l'empereur, ainsi qu'on vient de le dire. Les missionnaires dressèrent un placet pour être présenté à l'empereur par le canal du treizième prince, qui se trouvoit alors avec les trois gouverneurs de l'empire, & le seizième prince son frère, auxquels il en fit la lecture. Ils représentoient dans ce placet, que ceux des missionnaires répandus dans les provinces de l'empire qui avoient obtenu la patente, n'étoient qu'au nombre de trente ou environ, & tous si âgés ou si infirmes, qu'ils ne pourroient supporter les fatigues du voyage de Macao, où on vouloit les réléguer. Ils supplioient S. M. d'avoir égard à leur vieillesse; de leur permettre de garder la sépulture de leurs prédécesseurs le peu d'années qui leur restoit à vivre; & de ne pas forçer les Chinois d'abandonner le Christianisme qu'ils avoient embrassés. Comme ils s'étoient attachés aussi dans ce placet à justifier les principes & certaines pratiques du Christianisme attaquées dans le mémoire du *Tsong-tou* de Fou-kien, & que cela avoit l'air de vouloir entrer en dispute avec l'empereur, le *Tsong-tou* leur conseilla de le réformer, & de se borner à remercier le monarque de ce qu'il laissoit les Européens à Pé-king, & accordoit à ceux des provinces un délai de six mois. Ils suivirent son avis avec d'autant plus de raison qu'ils jugèrent, par la manière

dont il s'expliqua, que le placet avoit été montré ſecrétement au monarque, & qu'il étoit inſtruit de ſes diſpoſitions.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1724. *Yong-tching.*

Le premier jour de l'année Chinoiſe 1724, tomba le vingt-cinq de janvier. Le vingt-huit, le prince dit à *Bouvet*, *Regis*, *Parennin* & *de Mailla*, qu'il avoit donné leur placet, mais trop tard, parce que l'empereur avoit ſouſcrit à la délibération du tribunal des rites, & que c'étoit une affaire décidée ſur laquelle il n'étoit plus poſſible de revenir. « Rien n'eſt » moins difficile, répondirent les Européens, à un auſſi grand » prince qu'eſt l'empereur; il peut faire grace, & cette » grace n'arrivera point trop tard, ſi elle eſt envoyée par » le tribunal des rites; les mandarins ne ſe preſſeront point » d'exécuter les ordres qu'ils ont reçus, parce que l'empereur » a eu la bonté d'accorder un délai de ſix mois ». — « L'em- » pereur, répondit le prince, m'a dit que, pour le préſent, » il ne pouvoit rien changer à ce qu'il avoit fait; mais que » ſi dans la ſuite on vouloit vous inquiéter, il prendra votre » défenſe ». — « Quand tous les Européens ſeront chaſſés des » provinces, repliquèrent les ſupplians, il eſt bien clair qu'on » ne les inquiétera plus ». — « N'êtes-vous pas encore ici, » reprit le prince? » — « Oui, nous y ſommes, ſous les yeux » & ſous la protection de Sa Majeſté; mais nous y ſommes » ſans honneur, dès que nos compagnons ſont exilés ». — « Ce » n'eſt pas l'empereur qui les chaſſe, continua le prince; c'eſt » le *Tſong-tou* de Fou-kien, pour remédier aux troubles que » deux Européens ont excité dans la province ». — « Nous » ne connoiſſons pas ces Européens, ajoutèrent les miſſion- » naires : nous ne ſavons pas même leurs noms; parce qu'on » les a accuſés, faut-il envelopper dans leur malheur tant » d'autres, dont on n'a aucun ſujet de ſe plaindre, & dont

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
Tsing.
1724.
Yong-tching.

» les mandarins font contens ? » Le prince à ces mots fe tournant vers fon feizième frère, prétendit que le tribunal des rites avoit tout confondu, & que fa délibération ne valoit rien. Pendant qu'il tenoit ce difcours, les fupplians, profternés jufqu'à terre, faifoient les plus fortes inftances afin d'engager le prince à intercéder pour eux auprès de l'empereur. « Que voulez-vous que je faffe, leur dit ce prince ? voulez-» vous que je me jette dans le bourbier où vous êtes, & » que je me perde pour entreprendre de vous fauver ? D'ail-» leurs l'empereur a dit qu'il vous laiffoit ici & à Canton ; » & fur ce que je lui objectai, qu'on vous chaffoit également » de Canton à Macao, où vous feriez très-mal, il m'a ré-» pondu que Nien-hi-yao, vice-roi de Canton, ne manquera » pas fur cela de préfenter un mémoire ». — « Quand le » vice-roi verra la décifion du tribunal, répondirent les mif-» fionnaires, il ne lui viendra pas même en penfée de pré-» fenter un mémoire, fur une affaire qu'il regardera comme » arrêtée ; ainfi il feroit à propos que vous euffiez la bonté » de lui faire favoir les intentions de Sa Majefté ». — « Il » n'eft pas néceffaire, répliqua le prince, écrivez-lui vous-» mêmes ». — « Il ne nous croira pas, ajoutèrent les miffion-» naires ; mais fi dans deux mois nous préfentions un nouveau » placet à Sa Majefté ! » Le prince leur fit figne que cela ne fe pouvoit pas ; & il fe retira, les laiffant dans un accablement qu'on peut affez s'imaginer.

La fentence qui profcrivoit la Religion Chrétienne, ne fut envoyée dans les provinces que le dix-fept de la première lune (le onze février) ; mais les mandarins avoient déja agi dès la première connoiffance qu'ils en avoient eue par les papiers publics : à Ouen-ngan-hien dans le Pé-tchéli, à Kou-pé-kéou,

paſſage de la grande muraille, à Koueï-lin-fou, capitale du Kouang-ſi, en un mot, par-tout où il y avoit des égliſes, elles furent changées en greniers publics, en écoles & en *Tſé-tang*, ou ſalles à honorer les *ancêtres*, ou en temples d'idoles; quelques-unes furent entiérement détruites.

Le vice-roi de Canton, loin de prendre la défenſe des Européens, & d'adreſſer un mémoire à la cour en leur faveur, fit publier dans tout ſon diſtrict la ſentence du tribunal auſſi-tôt qu'il l'eut reçue; & il fit déclarer en même temps aux miſſionnaires, qu'ils euſſent à partir pour Macao à la ſixième lune, ou, pour le plus tard, à la ſeptième.

La conduite de ce vice-roi, & ſes ordres ſévères, qui s'accordoient ſi peu avec ce que le treizième prince avoit donné à entendre de la part de l'empereur, engagèrent les miſſionnaires à préſenter un nouveau mémoire à ce même prince, dans lequel lui rappellant ce qu'il leur avoit dit, ils repréſentèrent de plus, que les vaiſſeaux d'Europe qui venoient commercer à la Chine, abordoient à Canton & non à Macao; & que de renvoyer à Macao les miſſionnaires qui voudroient retourner dans leur patrie, c'étoit les mettre dans l'impoſſibilité de le faire, puiſque cette ville dépendoit des Portugais; que les Européens demeurés au ſervice de l'empereur, ne pourroient que difficilement ſubſiſter à Pé-king, dès qu'ils n'auroient perſonne à Canton pour entretenir leur correſpondance avec l'Europe, & ils faiſoient des inſtances pour qu'on permît d'y reſter à ceux que l'âge & les infirmités empêchoient de repaſſer en Europe. La principale raiſon qu'ils avoient de reſter à Canton, mais qu'ils ne diſoient pas, étoit de ſe conſerver une entrée dans la Chine, afin de pouvoir dans la ſuite relever leur miſſion.

Le treizième prince agréa ce nouveau mémoire, après qu'il eut fait corriger l'article où on faisoit expliquer l'empereur, prétendant qu'ils mettoient dans la bouche de ce monarque des choses qu'il leur avoit dites de lui-même. Quelques jours après, le six de la cinquième lune, il manda *Parennin*, *Fridelli* & *de Mailla*, & leur tint ce discours :

« Je vais vous dire ma pensée sur ce que vous demandez » dans votre mémoire ; au reste, c'est moi qui parle, ne vous » y trompez pas. Vous savez que l'empereur, lorsqu'il n'étoit » que quatrième prince, étoit fort attaché aux bonzes *Ho-chang* & aux *Taossé ;* mais alors il n'étoit pas sur le trône ; » vous m'entendez-bien. Le feu empereur mon père vous a » beaucoup aimés ; il vous a comblés d'honneurs & de graces, » & vous n'ignorez pas que la protection dont il vous hono» roit, a souvent excité les murmures des lettrés Chinois. » Je ne veux pas dire que l'empereur mon frère ait quelque » chose contre vous, & qu'il ne vous considère : vous n'avez » pas oublié avec quelle bonté il vous traitoit avant qu'il fût » empereur ; mais maintenant qu'il est sur le trône, il ne » sauroit se dispenser de tenir la conduite qu'il observe à votre » égard. Depuis l'affaire de Fou-kien, il a reçu contre vous » plus de vingt placets des lettrés Chinois : il les a supprimés ; » ils ne veulent pas qu'on change rien à la doctrine de nos » anciens sages, & le bon gouvernement demande qu'ils » soient écoutés. Ma pensée est donc qu'au lieu du mémoire » que vous m'adressez, vous fassiez un placet pour être pré» senté à l'empéreur : bornez-vous à y représenter que, depuis » Li-ma-téou (le P. *Ricci*), qui est venu le premier à la Chine, » vous n'avez rien fait contre les coutumes de l'empire ; que » vous êtes des religieux qui ne pensez qu'à vous perfec-

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1724.
Yong-tching.

» tionner ; que la loi que vous enſeignez n'eſt pas une fauſſe » loi ; que vos compagnons répandus dans les provinces, ſont » ſur le point d'en être chaſſés ; faites ſentir les inconvéniens » & les embarras où ils ſe trouveront, ſi on ne leur permet » pas de demeurer à Canton ; que c'eſt la triſte ſituation où » vous êtes, puiſque le vice-roi de cette province a déclaré » qu'il n'y laiſſeroit aucun miſſionnaire ; après quoi priez, & » priez avec inſtance. Voilà à-peu-près quelle doit être la » forme de votre placet : au reſte, je veux en voir la minute, » & le corriger s'il eſt néceſſaire. Quand il ſera en état, vous » irez le préſenter par la voie des grands maîtres de la maiſon » de l'empereur, dont mon frère, le ſixième, eſt le chef. Ils » ne voudront pas le recevoir ; alors vous vous adreſſerez à » moi, & je le ferai paſſer à Sa Majeſté par le canal de ceux » qui reçoivent les mémoriaux de l'empire ».

Lorſque le placet fut dreſſé ainſi que l'exigeoit le prince, les miſſionnaires ſe rendirent au palais ; & comme depuis le règne de Yong-tching l'entrée leur en étoit défendue, le ſeizième prince auquel ils ſe firent annoncer, permit à trois d'entre eux de venir le trouver, & il ordonna à un des grands mandarins de préſenter leur placet à l'empereur, qui écrivit deſſus un ordre adreſſé aux *Tſong-tôu* & vice-roi de la province de Canton, de ſuſpendre pour un temps le renvoi des Européens à Macao ; & même de leur permettre de demeurer à Canton, ſi le *Tſiang-kiun* (général des ſoldats Tartares), & le *Titou* (général des ſoldats Chinois), jugeoient, ainſi qu'eux, qu'il n'y eût rien à craindre pour le gouvernement du peuple. Les gouverneurs de l'empire auxquels le grand mandarin remit cette réponſe de l'empereur, la communiquèrent aux miſſionnaires qui étoient préſens. A cette occa-

ſion, *Parennin* fit un compliment ſi à propos, pour remercier Sa Majeſté, que le mandarin jugeant qu'il plairoit à ce monarque, retourna ſur le champ ſur ſes pas & lui en fit part. Il en parut en effet ſi content, qu'il lui ordonna de faire paroître en ſa préſence les trois Européens, faveur à laquelle ils ne s'attendoient pas. Il leur fit un long diſcours, qu'il débita rapidement, pour juſtifier la conduite qu'il tenoit à leur égard.

« Le feu empereur mon père, leur dit-il, après m'avoir » inſtruit pendant quarante ans, m'a choiſi de préférence à » mes frères pour lui ſuccéder au trône. Je me fais un point » capital de l'imiter, & de ne m'éloigner en rien de ſa manière de gouverner. Des Européens dans la province de » Fou-kien vouloient anéantir nos loix (1), & troubloient les » peuples; les grands de cette province me les ont déférés: » j'ai dû pourvoir au déſordre, c'eſt une affaire de l'empire, » j'en ſuis chargé; & je ne puis, ni ne dois agir maintenant » comme je faiſois lorſque je n'étois que prince particulier.

» Vous dites que votre loi n'eſt pas fauſſe; je le crois: ſi » je penſois qu'elle fût fauſſe, qui m'empêcheroit de détruire » vos égliſes & de vous chaſſer? Les fauſſes loix ſont celles » qui, ſous prétexte de porter à la vertu, ſoufflent l'eſprit » de révolte, comme fait la loi de *Pé-lien-kiao.* Mais, que » diriez-vous, ſi j'envoyois une troupe de *Bonzes* & de *Lamas* » dans votre pays pour y prêcher leur loi? comment les » recevriez-vous?

(1) La traduction du Latin, faite par un miſſionnaire du Clergé dans l'empire de la Chine, porte: « Vos gens, dans le Fou-kien, détruiſent la loi du » *Ching-gin* ». Ce dernier terme eſt un des titres de Confucius, qui ſignifie *grand homme*, par excellence, ou comme d'autres l'ont traduit, *le Saint.*

Li-ma-téou

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1724.
Yong-tching.

» Li-ma-téou (*Matthieu Ricci*), vint à la Chine la première » année de *Ouan-li*. Je ne toucherai point à ce que firent alors » les Chinois : je n'en ſuis pas chargé ; mais en ce temps-là » vous étiez en très-petit nombre ; ce n'étoit preſque rien : » vous n'aviez pas de vos gens & des égliſes dans toutes les » provinces. Ce n'eſt que ſous le règne de mon père qu'on » a élevé par-tout des égliſes, & que votre loi s'eſt répandue » avec rapidité : nous le voyions, & nous n'oſions rien dire ; » mais ſi vous avez ſu tromper mon père, n'eſpérez pas me » tromper de même.

» Vous voulez que tous les Chinois ſe faſſent Chrétiens, » & votre loi le demande, je le ſais bien ; mais en ce cas-là, » que deviendrons-nous ? les ſujets de vos rois ? Les Chrétiens » que vous faites ne reconnoiſſent que vous ; dans un temps » de trouble ils n'écouteroient pas d'autre voix que la vôtre. » Je ſais qu'actuellement il n'y a rien à craindre ; mais quand » les vaiſſeaux viendront par mille & dix mille, alors il pour- » roit y avoir du déſordre.

» La Chine au nord a l'empire des Ruſſes, qui n'eſt pas » mépriſable ; elle a au ſud les Européens & leurs royaumes, » qui ſont encore plus conſidérables ; & à l'oueſt Tſéouang- » rabdan, que je veux retenir chez lui pour l'empêcher d'entrer » dans la Chine, de peur qu'il n'y excite du trouble. *Lange*, » collègue d'*Iſmaliof*, ambaſſadeur du *Czar*, ſollicitoit qu'on » accordât aux Ruſſes la permiſſion d'établir dans toutes les » provinces des factoreries pour le commerce : il fut refuſé, » & on ne lui permit de trafiquer qu'à Pé-king, & à Tchu- » kou-paï-ſin ſur les limites, dans le pays des *Kalkas*. Je vous » permets de demeurer ici & à Canton, autant de temps » que vous ne donnerez aucun ſujet de plainte ; car s'il y

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1724. *Yong-tching.*

» en a par la suite, je ne vous laisserai ni ici ni à Canton. » Je ne veux point de vous dans les provinces. L'empereur » mon père a perdu beaucoup de sa réputation dans l'esprit » des lettrés, par la condescendance avec laquelle il vous y » établit. Il ne se peut faire aucun changement aux loix de » nos sages, & je ne souffrirai point que de mon règne on » ait rien à me reprocher sur cet article. Quand mes fils & » mes petits-fils seront sur le trône, ils feront comme bon » leur semblera : je ne m'en embarrasse pas plus que de ce » qu'a fait Ouan-li.

» Ne vous imaginez pas au reste que j'aie rien contre vous, » ou que je veuille vous opprimer : vous savez comme j'en » usois avec vous quand je n'étois que régule. La famille » d'un de vos Chrétiens, mandarin dans le Léao-tong, se » souleva contre lui, parce qu'il n'honoroit pas ses *ancêtres :* » dans l'embarras où vous étiez, vous eutes recours à moi, » & j'accommodai cette affaire. Ce que je fais maintenant, » c'est en qualité d'empereur. Mon unique soin, est de bien » régler l'empire, je m'y applique du matin au soir : je ne » vois même ni mes enfans ni l'impératrice, mais uniquement » ceux qui sont chargés des affaires publiques ; & cela durera » autant que le deuil, qui est de trois ans. Quand il sera fini, » je pourrai peut-être vous voir comme à l'ordinaire ».

YONG-TCHING parla avec une volubilité, qui faisoit connoître qu'il ne vouloit pas qu'on lui répondît ; cependant le nom de *Lange* ne lui revenant point à la mémoire, *Parennin*, qu'il regarda, le nomma aussi-tôt, & saisit cette occasion pour dire qu'il avoit été chargé d'expliquer l'ordre écrit en Tartare, par lequel Kang-hi refusoit à cet ambassadeur les établissemens qu'il sollicitoit pour les Russes. « Cet ordre

» portoit, dit-il, qu'il ne devoit pas s'autoriser à demander » cette grace, sous prétexte des autres Européens qu'il voyoit » dans les provinces. *Ce sont des religieux*, dit l'empereur, » *qui prêchent leur loi; ils ne font point de commerce; ils ne re-* » *tournent point en Europe. Vous autres vous voulez commercer,* » *entrer, sortir, changer vos gens quand il vous plaira. Ils ne sont* » *pas religieux; s'ils violent nos loix, je suis obligé de les punir; &* » *si je les punis, votre* Czar *s'en plaindra*, & *ce sera entre nous un* » *sujet de brouillerie* ».

L'empereur s'apperçut bien que *Parennin* vouloit, en appuyant sur cet ordre, réfuter la comparaison qu'il avoit apportée des Russes; mais il feignit de ne pas s'en appercevoir, & il continua comme s'il n'y avoit pas fait attention. Un peu avant que d'être appellés par l'empereur, l'oncle maternel de ce monarque, l'un des quatre gouverneurs de l'empire, qui avoit toujours eu beaucoup de liaison avec les Européens, tira à quartier *Parennin*, & lui dit: « Prenez garde à » vous, & au temps où nous sommes; prêchez un peu moins » votre religion. Vous renversez les coutumes de l'empire, » vous troublez la paix des familles, vous brouillez le fils » avec le père ». Comme *Parennin*, surpris, alloit lui répondre, il l'interrompit brusquement, & ajouta: « Ne sais-je pas ce » qui se passe dans la famille du vieux Sounou *Peïlé*, dont » les fils ont embrassé votre loi? l'empereur l'ignore-t-il? Je » vous le répète, faites attention à l'avis que je vous donne ». Il n'en dit pas davantage, parce qu'il fut rejoint par l'un des autres gouverneurs.

Le même jour, premier de juillet, onze de la cinquième lune, l'empereur reçut un mémoire secret de Nien-king-yao, *Tsong-tou* des provinces de Chan-si & de Chen-si, grand général

DE L'ERE CH ÉTIENNE. TSING. 1724. Yong tching.

de toutes les troupes envoyées contre le roi des *Eleutes*, & frère de Nien-hi-yao, vice-roi de Canton, dans lequel il accusoit les princes Louis & Joseph, sixième & douxième fils de Sounou, de s'être faits Chrétiens, d'avoir contribué de leur argent à la construction d'une église, & de parler souvent en secret au P. *Moram. Parennin* avoue que les autres chefs d'accusation n'étoient pas venus à sa connoissance. Cependant Nien-king-yao fit tenir d'abord ce mémoire à son fils, un des censeurs publics de Pé-king, qui, avant que de le montrer aux quatre gouverneurs de l'empire, en donna avis à un des fils de Sounou, son allié & son ami, & avec la famille duquel les missionnaires de Pé-king étoient dans la plus grande intimité. Le lendemain, Sounou eut ordre de se rendre au palais. Dès qu'il parut à la porte, où est la garde intérieure, & où étoient assis les grands, un des quatre gouverneurs, régule du premier ordre, fils unique du frère aîné de Kang-hi, & président du tribunal des princes, le fit mettre à genoux, & lui lut, par ordre du monarque, une longue liste de fautes commises par ses ancêtres, lui reprochant que ceux de sa branche avoient été de tout temps les ennemis secrets de la branche régnante. Venant ensuite à ses fautes personnelles, on avouoit qu'il s'étoit bien comporté pendant les dix années qu'il avoit exercé la charge de général dans la province de Léao-tong; mais qu'ayant été chef de bannière, il étoit tombé depuis dans plusieurs fautes qu'on lui détailla; entr'autres, lorsque Kang-hi, après avoir déposé le prince héritier, demanda aux grands leurs suffrages pour en élire un autre, d'avoir donné le sien en faveur du huitième *Ago* (1); qu'il se

(1) *Parennin* marque dans une note, que tous les grands de l'empire, Tartares

difpenfoit d'affifter au confeil d'état, dont il étoit membre; que récemment ayant appris la mort du beau-père du neuvième *Ago*, il avoit foupiré, levé les yeux au ciel, & envoyé des officiers faire des complimens de condoléance à fa famille, quoiqu'il ne put ignorer que ce feigneur étoit mort dans la difgrace de l'empereur. Pour le punir de toutes ces fautes, on lui annonça qu'on le deftituoit de fa dignité; qu'on le privoit de fes appointemens; & qu'on le condamnoit à partir dans dix jours avec toute fa famille, fes femmes, fes enfans & fes petits-fils, pour Yéou-oué, à quatre-vingt-dix lieues à l'oueft de Pé-king, au-delà de la grande muraille.

Le lendemain, Sounou, que la furprife & l'accablement avoient empêché de répondre, retourna au tribunal des princes avec un mémoire juftificatif de fa conduite, dont on ignore le contenu. Le préfident lui fit de nouveaux reproches de ce que plufieurs de fes fils avoient embraffé la Loi Chrétienne, & fourni de l'argent pour bâtir une églife, fans qu'il les eut déférés à l'emperenr, & fans avoir employé fon autorité pour les en détourner. Sounou voulut fe juftifier, en difant qu'il avoit ignoré leur deffein, & qu'il les avoit chaffés de fa préfence auffi-tôt qu'il en avoit été informé : rigueur dont il avoit ufé envers eux depuis trois ans entiers; mais qu'il n'avoit pas cru devoir fe porter pour leur délateur, parce qu'il n'étoit pas en état de juger de la vérité ou de la fauffeté du Chriftianifme. Ces excufes furent inutiles, on lui tourna le dos; & quelques jours après, on lui dit de partir pour le lieu de fon exil, & que l'empereur lui feroit grace s'il fe corrigeoit;

& Chinois, donnèrent leur fuffrage à ce huitième fils de Kang-hi pour être prince héritier; & qu'ainfi la faute de Sounou, fi c'en étoit une, étoit commune à tous.

mais on ne lui expliquoit pas de quoi il devoit se corriger.

C'est une coutume établie chez les *Mantchéous* de livrer leurs enfans à l'empereur lorsqu'il se plaint de leur conduite. Sounou espérant fléchir la colère de YONG-TCHING, commanda à ses officiers de charger de chaînes trois de ses fils, & il alla au palais demander à qui il devoit les remettre pour qu'on en fît justice. Le président du tribunal des princes ne voulut jamais se charger d'en faire part à l'empereur : « Tout est fait, lui dit-il, vous êtes instruit de la sentence » qui a été portée ; il ne vous reste plus d'autre parti à prendre » que celui d'obéir, & de vous corriger vous & vos enfans ». Il ajouta, qu'en cas d'amandement, ils seroient tous avancés ; mais qu'autrement ils seroient punis avec sévérité. « Il ne » s'agissoit plus que de savoir de quoi il falloit se corriger, » dit encore *Parennin*, & c'est ce qu'on ne voulut jamais lui » dire ». Après cette démarche humiliante & qui coûtoit tant à sa tendresse, Sounou, de retour à son hôtel, brisa les chaînes de ses fils, & partit le quinze avec eux, ses petits-fils & arrière-petits-fils, pour le lieu de son exil, où ils arrivèrent le quatre du mois d'août. Ils étoient au nombre de trente-sept ; les princesses, femmes & filles, égaloient à peu près ce même nombre, indépendamment d'environ trois cens domestiques de l'un & de l'autre sexe, dont la plus grande partie avoit reçu le baptême.

Comme toute communication avec Pé-king fut entiérement défendue à Sounou, il écrivit des lettres à plusieurs princes, ses amis qu'il avoit dans cette capitale ; & un lettré Chinois, habitant de Yéou-oué, qu'il avoit obligé autrefois, se chargea de les porter ; mais l'empereur qui avoit des espions de toutes parts, fit arrêter le lettré, & il avoua tout à la question. Les

princes auxquels ces lettres étoient adreſſées, furent conduits en priſon, ainſi que l'intendant que Sounou avoit laiſſé à Pé-king pour veiller au ſoin de ſes affaires : ils furent interrogés, & par leurs réponſes on découvrit encore pluſieurs autres complices qui furent arrêtés également. L'empereur manda le général de Yéou-oué, & eut avec lui de longs entretiens, dont il ne tranſpira rien; mais le jour que ce général rentra dans ſon poſte, il détourna la tête, & fit ſemblant de ne pas appercevoir Sounou à la ſuite des officiers de la place qui étoient venus au-devant de lui, ſelon l'uſage : c'étoit cependant à la protection de ce prince qu'il devoit toute ſa fortune. Le lendemain, il lui envoya un ordre de ſortir, lui, ſa famille & tous ſes gens, & d'aller demeurer à Sin-pou-tſé, à deux lieues de Yéou-oué, avec défenſe de remettre le pied dans cette ville.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1724. *Yong-tching.*

Sin-pou-tſé, ou le *nouvel hameau*, eſt un petit tertre dans une plaine ſablonneuſe, ſur lequel de pauvres gens, venus d'aſſez loin, avoient bâti ſept ou huit cabanes, pour être à portée de cultiver quelques morceaux de terres labourables qui ſe trouvent au-delà du ſable. Les illuſtres exilés, obligés d'abandonner bruſquement Yéou-oué, & les nouveaux édifices qu'ils avoient commencé à bâtir, ſe retirèrent dans ce déſert, où la néceſſité de payer fort cher des emplacemens qu'on leur vendit pour y conſtruire de miſérables cabanes, abſorba le peu d'argent qui leur reſtoit. Ils y manquoient des choſes de première néceſſité; ceux qui étoient portés d'inclination à leur procurer des ſecours, craignoient pour leur vie. Le général de Yéou-oué avoit fait défenſe aux *Mantchéous*, aux *Mongous* & aux Chinois tartariſés d'aller à Sin-pou-tſé, ſous peine d'être livrés au tribunal des crimes, & punis comme des rebelles. Sounou &

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1724.
Yong-tching.

sa famille ne se soutinrent, dans une position aussi dure, que par le zèle des domestiques affectionnés à leur service, qui alloient secrétement à Yéou-oué, acheter des vivres, & risquoient leur vie pour conserver celle de leurs maîtres. Sounou ne survécut pas long-temps à sa disgrace : accablé d'années, d'ennui & de misère, il mourut le dix-neuf de la onzième lune (1), en protestant que son exil étoit injuste. « Ergatou *Peïlé*, mon grand père, endossa la cuirasse à l'âge » de dix-sept ans, dit-il, & mourut à vingt-trois les armes à » la main, pour la famille de l'empereur. Toumen *Peïlé* mon » père, a combattu toute sa vie pour ses intérêts; & moi, » qui n'avois pas hérité de leur dignité, j'y suis parvenu par » de longs & de dangereux services : est-ce ainsi qu'en agissent » les ennemis de la famille impériale ? » Sounou se défendoit ainsi d'avoir jamais eu des desseins contraires à la fidélité qu'il devoit à l'empereur.

Les villes de Sou-tchéou & de Song-kiang, dans la province de Nan-king, se trouvant surchargées par le tribut qu'on exigeoit d'elles chaque année, YONG-TCHING, à qui on proposa de les soulager, diminua, pour toujours, d'un million cinq cens mille livres la somme à laquelle la première étoit taxée, & remit sept cens mille livres à celle de Song-kiang. Ce prince accorda la même grace à la ville de Nan-tchang, capitale du Kiang-si. L'année précédente, il avoit fait distribuer cent quatre-vingt-seize mille boisseaux de riz dans la province de Tché-kiang, qu'une grande sécheresse avoit désolée en différens cantons (2).

(1) Ce qui répond au deux janvier 1725.

(2) Lettres du P. *Contancin*, l'une en date de Canton du deux décembre 1725, imprimée dans le XVIIIe *Recueil des Lettres Edifiantes ;* l'autre aussi en date de Canton du 15 décembre 1727, imprimée dans le XIXe *Recueil.*

La

La bonté de l'empereur à l'égard de Sou-tchéou & de Song-kiang causa la plus grande joie aux habitans de ces deux villes. Le *Tsong-tou* de Nan-king en donna avis au monarque, &, croyant faire sa cour, il lui écrivit que le peuple, non content de marquer sa reconnoissance en faisant réciter des prières dans les temples, & en donnant des spectacles, vouloit perpétuer le souvenir de sa bienfaisance & élever un édifice public avec une inscription pour en instruire la postérité. YONG-TCHING écrivit de sa main au *Tsong-tou :*

« Ce que vous me mandez est entiérement contraire à mes » intentions. Quand j'ai accordé cette grace, je n'ai eu d'autre » vue que de procurer le bonheur de mon peuple, & non » de briguer un vain honneur. Ces comédies & ces prières » sont superflues & ne peuvent m'être d'aucune utilité. » Après que j'ai envoyé des instructions dans tout l'empire » pour exhorter les peuples à l'économie & à la frugalité, » comment pouvez-vous permettre ces folles dépenses ? Dé- » fendez-les au plutôt. Il est même à craindre que les officiers » subalternes, sous prétexte d'avoir de quoi fournir à ces di- » vertissemens, ne tirent des contributions & ne s'engraissent » de la substance du pauvre peuple : veillez-y. Quant à l'édi- » fice & au monument de pierre, je défends aussi de les éle- » ver. Encore une fois, quand j'accorde des graces, je ne » prétends pas me faire une vaine réputation. Ce que j'ai le » plus à cœur, c'est qu'il n'y ait personne, parmi ce peuple » nombreux, qui n'observe les coutumes, qui ne remplisse » ses devoirs, & ne vive tranquille : voilà ce qui peut me » faire plaisir. Aussi-tôt que vous recevrez cet ordre, défendez » ces prières & ces comédies ; empêchez qu'on n'élève l'édi- » fice & le monument. Donnez vous-même une instruction

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1725. *Yong-tching.*

» publique par laquelle vous exhorterez le peuple à obſerver » les coutumes, à remplir ſes obligations, & à vivre dans » une parfaite union : alors je m'eſtimerai heureux ».

Cette année, des pluies trop abondantes inondèrent la province de Pé-king, le Ho-nan & le Chan-tong, où le prix des grains devint exceſſif. Le premier ſoin du monarque fut de ſoulager les pauvres familles de ſoldats qui ſont à la cour, & il leur fit diſtribuer quatre cens cinquante mille livres; enſuite voulant également répandre ſes bienfaits ſur le peuple, il écrivit de ſa propre main, & du pinceau rouge, l'avis ſuivant qu'il adreſſa aux grands de l'empire :

« Cet été les pluies ont été extraordinaires; les provinces » de Pé-king, de Chan-tong & de Ho-nan en ont été inon- » dées. Je ſuis très-ſenſible à l'affliction de mon peuple : je le » porte dans mon cœur, j'y penſe jour & nuit. Comment » pourrois-je goûter un ſommeil tranquille, ſachant que mon » peuple ſouffre ? Ceux qui faiſoient un petit commerce » pour gagner leur vie, ſe trouvent ſans fonds; d'autres ont » vu leurs maiſons renverſées par les pluies, & ne ſavent plus » où ſe retirer. A préſent que l'automne approche, je fais » réflexion que les grains ayant été enſevelis ſous les eaux, » il n'y aura point de moiſſon à recueillir : c'eſt ce qui renou- » velle & augmente ma douleur. Il faut ſecourir au plutôt » tant de pauvres affligés. Vous, grands de l'empire, choïſiſſez » des officiers fidèles, attentifs, capables de ſeconder mes » intentions, & qui préfèrent le bien public à leurs propres » intérêts. Qu'ils parcourent ces trois provinces pour y porter » les effets de ma compaſſion; qu'ils pénètrent juſques dans » les endroits les plus obſcurs & les plus reculés, pour y » découvrir le pauvre, afin qu'aucun de ces malheureux

» n'échappe à leurs recherches & à mes bienfaits. Je ſais qu'il » ſe commet des injuſtices dans ces ſortes de diſtributions ; » mais j'y veillerai : veillez-y auſſi. Je charge les *Tſong-tou* & » les vice-rois des provinces d'y donner tous leurs ſoins. Je » punirai ſévérement les coupables : qu'on m'informe exacte- » ment. Regardez ces affligés comme vos enfans, ou comme » vos petits-neveux ; ſoyez équitables & vigilans dans la diſtri- » bution de mes bienfaits ; uſez-en comme vous feriez ſi » vous aviez à partager votre propre bien. Il ſuffit de vous » dire que vous me ferez plaiſir, & que votre conduite ſera » conforme à mes intentions. Qu'on reſpecte cet ordre ».

La diſette extraordinaire qui ſe fit ſentir dans ces trois provinces avoit attiré à Pé-king une grande multitude de pauvres, quoiqu'ils euſſent pu, dans leurs diſtricts mêmes, ſe faire inſcrire ſur le rôle & avoir part aux diſtributions ordonnées par le gouvernement. Yong-tching ordonna de tirer du riz de ſes greniers publics, de le faire cuire & de le leur diſtribuer journellement dans différens quartiers de cette capitale. On nourrit ainſi plus de quarante mille perſonnes pendant quatre mois au moins. Pluſieurs de ces pauvres, ne ſachant où ſe retirer pendant la nuit, étoient réduits à coucher dans les rues, malgré la rigueur de l'hiver, parce que les habitans de Pé-king n'oſoient leur donner de retraite pour ne point enfreindre les réglemens qui défendoient de retirer des inconnus. Yong-tching, qui s'informoit ſecrétement de tout, le ſut : il fit venir les officiers chargés de veiller à la police & de parcourir nuit & jour les quartiers de cette grande ville. Il leur ordonna de ſe relâcher de leur devoir, & de ne point s'oppoſer à la charité de ceux qui voudroient bien leur donner le couvert. « Il faut, ajouta-t-il, avoir de la tendreſſe pour les

DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.
Tsing.
1725.
Yong-tching.

» pauvres, & secourir des affligés qui n'ont aucune ressource.
» Si quelques-uns d'eux meurent de froid, c'est à vous à qui je
» m'en prendrai ; vous serez en faute, & je vous punirai ».

A la fin de la seconde lune, le temps de labourer les campagnes étant venu, le monarque prit les plus sages mesures pour renvoyer ces malheureux à leurs travaux, & employer ceux qui n'avoient pas de terres à cultiver, aux nouveaux canaux qu'il faisoit creuser, aux rivières qu'on élargissoit, aux digues & aux autres ouvrages qu'il avoit ordonnés de toutes parts. Le tribunal qui veille à la police, décida, au nom des tribunaux assemblés par l'empereur, qu'on devoit faire conduire ceux d'un même district par un ou plusieurs mandarins qui les remettroient entre les mains du gouverneur de la ville principale dont ce district dépendoit, lequel auroit soin de les faire escorter jusques dans leur pays, & de fournir, aux frais du trésor royal, des voitures d'eau & de terre à ceux que la vieillesse ou les infirmités empêcheroient de marcher. Il leur étoit encore enjoint de faire soigner ceux qui tomberoient malades jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'être transportés. On accordoit à ces pauvres gens six sols par tête pour les frais du voyage, que le mandarin leur distribueroit chaque jour ; & outre cela chaque gouverneur étoit chargé de leur remettre, lorsqu'ils seroient arrivés dans leur pays, une gratification en argent tirée du trésor royal, dont il lui seroit tenu compte ; savoir, aux grandes personnes, une once d'argent ; & aux enfans, une demi-once. On chargea les mandarins particuliers de chaque lieu de les protéger & de veiller à ce qu'ils eussent tout ce qui leur étoit nécessaire pour labourer & ensemencer les terres, menaçant de casser de leurs charges & de punir sévérement ceux que les mandarins supé-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1725. *Yong-tching.*

rieurs & les censeurs de l'empire accuseroient de négligence à s'acquitter du soin qu'on leur commettoit. On accorda les mêmes avantages aux personnes qui, n'ayant point de demeure fixe, ne savoient où donner de la tête. On ne permit à aucun d'eux de demeurer oisifs, & on ne leur laissa que l'option ou de s'employer aux travaux publics, ou d'embrasser telles professions qu'ils jugeroient à propos, pourvu qu'ils ne fussent pas à charge au public. Les magistrats qui veilloient au maintien de la police, indiquèrent, par des écrits publics, le jour où on cesseroit dans Pé-king la distribution du riz, & ils donnèrent ordre aux mandarins des villes voisines d'arrêter & de renvoyer chez eux tous ceux qui viendroient encore dans cette capitale avec l'espérance d'y avoir part (1). Au moyen de ces précautions, plus de quarante mille personnes, dont le long séjour dans Pé-king faisoit craindre quelque maladie épidémique, se retirèrent chez elles, sans occasionner le moindre désordre. Depuis cette époque, YONG-TCHING voulut que tous les ans, en faveur des pauvres qui se trouvent dans Pé-king, & indépendamment des temps de disette, on distribuât, en cinq différens quartiers, depuis le premier de la dixième lune jusqu'au vingt de la troisième de l'année suivante, une quantité de riz suffisante à la nourriture de six mille personnes.

Pour fournir aux distributions que ce monarque ordonna dans tous les endroits qui avoient été maltraités par les inondations, outre cent trente mille grandes mesures de riz, apportées des provinces méridionales, & qu'il faisoit garder à

(1) Lettre du P. *Contancin*, en date de Canton, du dix-neuf octobre 1730, imprimée dans le XXII[e] *Recueil*.

De l'Ere Chrétienne. Tsing. 1725. *Yong-tching.*

Tien-tsing, port de mer à quarante lieues de Pé-king, il avoit encore fait tirer de Tsong-tchéou cent mille mesures des récoltes précédentes, qu'on avoit transportées dans ce même port. Les officiers nommés pour veiller à cette distribution, manquèrent à leur devoir & aux intentions de l'empereur en faisant passer du grain gâté. Ce prince, à qui on le dit, s'en assura par lui-même ; & s'étant fait apporter secrétement des deux sortes de grain qu'on distribuoit, dont l'une n'étoit que de la poussière, & l'autre contenoit à peine quatre partie de bon riz sur dix de mauvais, il le fit voir aux principaux officiers des cours souveraines, auxquels il tint ce discours : « Quoi ! je fais mon possible pour soulager mon » peuple affligé, je gémis sur ses calamités, il n'est point de » moment que je n'y pense ; & des officiers commis exprès » pour présider à cette distribution, sont si peu fidèles à exé- » cuter mes ordres, & à se conformer à la disposition de » mon cœur ? Mon intention est-elle de donner à mon peuple » du riz qui ne puisse lui servir ? dois-je en imposer à l'empire, » & usurper la réputation de faire du bien, sans qu'il y ait rien » de réel ? Que peut dire ce pauvre peuple ? C'est la faute » des officiers chargés du soin des greniers publics. Ce sont des » ingrats ; de petits officiers qu'ils étoient, je les ai élevés à des » mandarinats considérables ; & au lieu de reconnoître mes » bienfaits en marquant de l'affection pour mon peuple, ils » ont tenu une conduite odieuse, & qui mérite punition. » Je leur pardonne cependant, parce que je compte sur leur » repentir. Si dans la suite ils ne s'acquittent pas mieux de » leur devoir, je les ferai punir sévérement. Qu'on tire au » plutôt des magasins cent mille mesures d'excellent riz, & » qu'on le répande par-tout ; qu'on ajoute encore cent mille

» autres mesures des années précédentes, qui ne soit pas cor-
» rompu, ou qui ait au moins six ou sept parties de bon sur dix.

» J'ordonne à ces mêmes officiers, dont la négligence est
» punissable, de faire transporter, à leurs frais, ces deux cens
» mille mesures dans le port de Tien-tsing ».

Liéou-yu-y, que l'empereur, dès la première année de son règne, avoit honoré de la charge d'examinateur des lettrés dans le Chan-si, fut témoin, à son arrivée dans cette province, des ravages que la famine y avoit causés. Obligé d'en parcourir toutes les villes pour remplir les devoirs de sa charge, il vit tous les chemins par où il passoit, remplis d'infortunés qui revenoient du Ho-nan & du Pé-tchéli, où ils étoient allés passer le temps de la disette; & comme ils avoient appris que la récolte étoit abondante, ils retournoient dans leurs villages pour labourer & ensemencer leurs tetres. Dans le ressort des villes de Ping-yang & de Fuen-tchéou, des familles avoient été réduites aux plus dures extrémités : le père vendoit son fils, & abandonnoit sa fille; le mari renvoyoit sa femme, ou la femme elle-même se séparoit de son mari, & erroit de tous côtés pour éviter la mort. Kang-hi cependant n'avoit jamais mieux prouvé, que dans cette occasion, qu'il étoit véritablement le père du peuple, en faisant passer de prompts secours à ces malheureux, & en tirant du trésor royal des sommes immenses pour acheter des grains. Des officiers de la plus grande distinction & d'une probité à toute épreuve, chargés de faire cette distribution, s'en acquittèrent avec un entier désintéressement, & sauvèrent la vie à une multitude de personnes; cependant malgré leur vigilance active & la dépense de tant de millions, une infinité d'autres périrent ou sortirent de la province.

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1725.
Yong-tching.

Dans les récoltes abondantes on avoit négligé de mettre des grains en resserre pour suppléer aux années stériles ; & c'est l'unique raison pour laquelle, dans les deux districts de Ping-yang & de Fuen-tchéou, les meilleures terres du Chan-si, & où il y a beaucoup de gens riches, on avoit été réduit tout à coup à cette extrêmité : elle fut encore plus considérable dans les autres districts de la province. Les magasins établis par les anciens empereurs étoient devenus inutiles, & on les regardoit comme abolis, faute de moyens pour mettre en réserve une suffisante quantité de grains. D'un autre côté le Chan-si ne pouvant avoir de communication, par les rivières, avec les autres provinces, on étoit obligé d'avoir recours aux charrois pour le transport des grains ; & à cause des chemins raboteux & entre-coupés de rochers & de montagnes, ils ne se faisoient qu'avec des frais immenses qui mettoient les marchands dans la nécessité de mettre un prix excessif à leurs denrées.

Toutes ces considérations engagèrent Liéou-yu-y à dresser un plan, dont l'exécution remédioit à ces inconvéniens. Il proposa à l'empereur d'établir, aux frais du trésor, à Taï-yuen, à Ping-yang, à Lou-ngan & à Taï-tong, les quatre principales villes du Chan-si, des magasins généraux d'où les grains pourroient être transportés aisément dans le reste de la province : il appuya beaucoup sur le choix des officiers auxquels on en confieroit le soin. « Il ne suffit pas, dit-il, de » construire des magasins, & d'acheter des grains, si on en » laisse le soin aux gouverneurs des villes : ces gouverneurs, » surchargés d'autres affaires, seront obligés le plus souvent » de s'en rapporter à des officiers subalternes qui négligeront » ou dissiperont le dépôt qu'on leur confiera. Il faut que le

vice-roi

» vice-roi de la province, par ordre de Votre Majesté, choisisse, parmi les mandarins qui sont dans la dépendance de » ces quatre villes, quatre officiers-généraux intègres, vigilans, désintéressés, zélés pour le bien public, & capables » de conduire cette affaire avec succès. Leur commission sera » de trois ans : si après ce terme on trouve que l'officier, examiné par un commissaire-général, & rendant compte du » riz qui aura été confié à ses soins, s'est comporté en homme » de probité ; s'il s'est appliqué à cette fonction avec sincérité & droiture, s'il ne doit rien, s'il n'a rien détourné à » son profit, Votre Majesté doit l'élever à une charge plus » honorable que celle qu'il possédoit avant les trois ans de » son administration. Que si au contraire, dans les examens » qui se feront durant ou après son administration, il est convaincu de négligence dans l'achat & la conservation des » grains ; si par sa faute ils se sont corrompus, s'il a détourné » de l'argent, s'il a vendu secrétement ou prêté du riz, en » un mot s'il est coupable de quelque malversation, on le » jugera avec sévérité, & on lui fera son procès selon toute » la rigueur de la loi.

» Après des précautions si sages & si nécessaires, supposons que, de la libéralité de Votre Majesté, on donne cette » année à chacune de ces villes, cent mille livres de capital ; » l'année étant abondante, on peut, avec ces cent mille » livres, acheter au moins trente mille grandes mesures de » riz, lesquelles multipliées par quatre, feront, dans les quatre » villes, cent vingt mille mesures. Depuis la récolte jusqu'à » la fin de l'année, le prix du riz est médiocre, & il ne commence à augmenter qu'au printemps : à cette époque on » ouvrira les magasins, dont on vendra le riz, & il en résul-

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1725. *Yong-tching.*

» tera deux avantages ; l'un d'empêcher la trop grande cherté, » en mettant l'abondance ; l'autre eſt que, vendant ce riz » un peu plus cher qu'il n'aura été acheté dans le temps de la » récolte, on ſera en état, avec le profit qu'on aura retiré, » d'acheter, après la nouvelle moiſſon, au moins dix mille » meſures de riz dans chaque endroit, de plus que l'année » précédente. Un troiſième avantage, c'eſt de remplacer le » vieux riz par celui de la nouvelle récolte : il ſort à un prix » plus cher & rentre à bon marché. N'eſt-ce pas un excellent » moyen de multiplier ce riz, en ſoulageant même le peuple ? » car on ne prétend pas s'enrichir aux dépens du public. On » donnera ce grain tiré des magaſins à un prix raiſonnable, » quoique plus cher qu'il n'étoit huit mois auparavant : rien » de plus juſte & de plus utile dans les années abondantes. » Par cette conduite, chaque année il ſe multiplie dans le » magaſin ; & ſi pendant cinq années on fait une abon- » dante récolte, la proviſion d'un endroit, qui n'étoit d'abord » que de trente mille meſures, peut monter à la cinquième » année à plus de cent mille. Uniſſons les quatre endroits » principaux, & ſuppoſons qu'ils aient multiplié également, » on aura de réſerve plus de quatre cent mille meſures de riz. » En cas de néceſſité, n'eſt-ce pas déja un moyen excellent » de ſoulager toute une province ? Que ſera-ce donc, ſi pen- » dant cinq années conſécutives, Votre Majeſté avance la » même ſomme, ou une plus conſidérable ?

» Le riz étant ainſi magaſiné, il eſt eſſentiel de veiller à ſa » conſervation : ſi on le laiſſoit vieillir, il ſe pourriroit ; & il » eſt néceſſaire d'en mettre du nouveau à la place de l'ancien. » Sur trois meſures qu'on vendra, par exemple, il faut en » garder ſept autres ; & en trois ans tout le riz ſera renou-

» vellé. On ſe donnera bien de garde de vuider entiérement » les greniers. Dans les diſettes ordinaires, on le vendra à » un juſte prix; dans celles qui paſſeront un peu l'ordinaire, » on prêtera du riz au peuple, & dans les grandes néceſſités » on le diſtribuera par aumône : il ne s'agit donc que d'en » amaſſer pendant cinq ans. Or pour procurer au peuple » une reſſource ſi avantageuſe, quand Votre Majeſté dépen- » ſeroit deux ou trois millions, qu'eſt-ce que cette dépenſe, » en comparaiſon du plaiſir qu'elle aura d'aſſurer une nour- » riture, pour ainſi dire, éternelle, à une multitude innom- » brable de perſonnes qui ſe trouvent dans le Chan-ſi ? Depuis » que Votre Majeſté eſt ſur le trône, elle s'occupe unique- » ment du bonheur de ſon peuple, & médite ſans ceſſe ſur » les moyens de le rendre heureux : elle entre dans les » moindres détails, rien ne lui échappe, & elle veut faire le » bien dans ſa perfection; j'ai cru en conſéquence que ces » réflexions lui ſeroient agréables. L'établiſſement dont il s'agit » ſera d'une grande utilité, ſi l'on s'applique à le rendre du- » rable. Tout dépend de l'attention des principaux officiers » pour qu'il réuſſiſſe ».

L'empereur goûta les vues de Liéou-yu-y : il ordonna au vice-roi du Chan-ſi de délibérer ſur la manière de les exécuter & de déterminer en même temps la ſomme qu'il falloit employer.

Vers la fin de la ſixième lune, qui répondoit cette année au mois de juillet, les chaleurs furent exceſſives à Pé-king. L'empereur toujours attentif à ſoulager les malheureux, penſa à ceux qui étoient détenus dans les priſons, ou condamnés à porter la *cangue* dans les carrefours : il s'attendrit ſur leur ſort, & s'adreſſant aux mandarins que ce ſoin regarde, il

leur ordonna de concerter les moyens de l'adoucir. Dès le lendemain, ces prifonniers éprouvèrent des effets de fa clémence, on leur donna la liberté fur l'affurance d'une caution qui promettoit de les repréfenter à la fin des chaleurs: ceux qui n'en purent trouver furent délivrés de leurs chaînes, & on leur permit de fe promener dans toute l'étendue de la prifon, qui eft fort fpacieufe. Cette liberté ne fut point accordée aux criminels détenus dans les cachots & condamnés à être punis de mort à la fin de l'automne, mais feulement aux prifonniers pour dettes, ou pour des différends qui exigent une longue difcuffion.

Pour honorer la vertu & exciter aux bonnes mœurs, les fondateurs de la monarchie avoient établi que, dans chaque ville de l'empire, les gouverneurs feroient obligés tous les ans de préparer un feftin, aux frais du fouverain, & de n'y inviter que les perfonnes recommandables par leur probité, & connues pour telles dans l'étendue de leur gouvernement. L'honneur d'y être admis étoit une diftinction flatteufe qui engageoit à ne fe point rendre indigne de ce choix; mais ces feftins, appellés *Kiang-in*, c'eft-à-dire, *feftins pour les gens de même pays*, furent infenfiblement abolis; & s'ils fubfiftoient encore dans quelques endroits, c'étoit fans qu'on fît attention à la fin d'un établiffement fi utile. YONG-TCHING fut à peine fur le trône qu'il penfa à faire revivre cet ancien ufage; il ordonna que dorénavant on le pratiqueroit avec toute la célébrité convenable. Cette fête, à laquelle on invita également les Tartares & les Chinois les plus renommés par leur vertu & une conduite irréprochable, fut fixée au quinze de chaque première lune.

Ce n'étoit pas affez d'honorer les grands hommes pendant

leur vie, YONG-TCHING voulut encore qu'on leur accordât des marques de distinction après leur mort; & donnant à ce nouveau réglement un effet rétroactif, il ordonna de parcourir les annales de chaque province & de chaque ville; d'examiner sans aucune distinction du sexe, de la qualité & de la condition, les personnes qui auroient mérité de l'Etat, celles qui se seroient rendues célèbres par leur vertu ou leur savoir; qui auroient rendu quelque service important à la nation, soit dans la magistrature, soit à la guerre; celles qui auroient secouru le peuple dans un temps de calamité, ou donné leur vie pour garder la fidélité au souverain; les femmes qui, après la mort de leur mari, auroient observé une étroite continence & n'auroient point convolé en secondes noces; celles qui se seroient distinguées par leur respect & un tendre attachement pour leur époux; les filles qui auroient conservé leur virginité aux dépens de leur vie. YONG-TCHING ordonna de leur ériger, aux frais du trésor impérial, des monumens pour en perpétuer la mémoire; & il détermina un jour, où chaque année les gouverneurs iroient leur rendre quelques honneurs.

Ce monarque fit un autre réglement pour engager les veuves à observer la continence, & les femmes mariées à demeurer fidèles à leurs maris. « La beauté du gouvernement, » dit-il, dépend sur-tout de la régularité des femmes: elles » doivent s'appliquer à remplir leurs devoirs, & à vivre dans » la retenue qui convient à leur sexe. Lorsqu'une femme » encore jeune perd son mari, si elle persiste dans son état » de veuvage sans passer à un second mariage, & qu'elle » vive au moins vingt ans dans la continence, ou si une » autre, pressée, forcée même, a résisté jusqu'à sacrifier sa

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1725. *Yong-tching.*

» vie plutôt que de ſe manquer à elle-même, j'ordonne aux » perſonnes de ſa famille, de quelques conditions qu'elles » ſoient, d'en informer le mandarin du lieu, qui vérifiera » le fait & m'en inſtruira, afin que, ſuivant mes ordres, on » tire du tréſor l'argent néceſſaire pour ériger dans ſa patrie » un arc de triomphe, ſur lequel on gravera ſon éloge ».

Pour entretenir la piété filiale, un des plus puiſſans mobiles du gouvernement Chinois, YONG-TCHING ordonna aux vice-rois de s'informer avec ſoin des *Sieou-tſaï*, ou *Bacheliers* qui dans leur reſſort ſe ſeroient diſtingués par leur attention à s'acquitter d'un devoir ſi eſſentiel, & d'envoyer leurs noms à la cour, afin de les en récompenſer en leur accordant le degré de *Kien-ſeng*, plus relevé que celui de bachelier, & ſans lequel on ne peut devenir mandarin ni poſſéder des charges.

Afin de porter cette piété filiale au plus haut degré de perfection où elle puiſſe aller, il permit encore aux mandarins qui, en cette qualité, ont un titre particulier qui les diſtingue, & ſous lequel ils doivent être honorés après leur mort, de renoncer à ce titre en faveur de leurs père & mère auxquels il conſent qu'ils le tranſportent. « C'eſt, dit ce prince, renoncer à ſoi-» même en faveur de ſon père & de ſa mère; c'eſt ſe priver » d'un honneur qui ſubſiſteroit même après la mort, afin » qu'il ſoit rendu au père. Rien n'eſt plus juſte, parce qu'enfin » le fils eſt moins redevable à lui-même de ſon mérite, qu'à » ceux dont il a reçu la vie & l'éducation ».

Dans le deſſein de connoître à fond tous les mandarins de l'empire, ce prince fit auſſi quelques nouveaux réglemens pour y parvenir. Il ordonna aux grands mandarins d'examiner ſoigneuſement les officiers de leur diſtrict qui marquoient le plus de talens pour bien gouverner, & de lui envoyer leurs

noms. Il demanda auſſi ceux des mandarins inférieurs qui avoient la capacité néceſſaire pour exercer des charges du premier ordre, afin de les élever tout-à-coup aux emplois les plus conſidérables ſans paſſer par les degrés ordinaires. La coutume veut que tous les trois ans on faſſe l'examen des mandarins de l'empire, ſans en excepter un ſeul : le vice-roi de chaque province en délibère avec les quatre officiers-généraux qui réſident dans la capitale, & il envoie, au premier tribunal de Pé-king, des notes ſur chaque mandarin. S'il eſt trop ſévère, ſi l'avidité pour l'argent l'oblige à vexer le peuple, s'il eſt trop âgé ou infirme, & qu'il donne peu d'application aux fonctions de ſa charge; enfin, s'il eſt bruſque, colère & haï du peuple; ſuivant ces notes, la cour le caſſe de ſa charge, l'abaiſſe ou le punit. Ceux au contraire qui ont de bonnes notes, & dont on fait des louanges, ſont élevés auſſi-tôt à des charges plus conſidérables.

Yong-tching exigea quelque choſe de plus encore, il ordonna aux mandarins ſupérieurs de chaque province, de diſtinguer tous les officiers de leur diſtrict en trois claſſes; la première, de ceux de ces officiers qui, aux avantages de la jeuneſſe, de la force & de la ſanté, joignoient des manières polies & engageantes, beaucoup de déſintéreſſement, de l'habileté dans les lettres, ainſi qu'une grande connoiſſance des coutumes & des loix; la ſeconde claſſe, devoit être compoſée de ceux qui, poſſédant les mêmes talens, étoient d'une ſanté foible ou d'un âge avancé; enfin la dernière comprenoit les officiers qui, malgré les avantages d'un corps ſain & robuſte, ne marquoient que de mèdiocres talens.

« Cette liſte me fera mieux connoître, ajouta Yong-tching,
» ceux qui, dans l'examen général ou triennal, mériteront

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1725. *Yong-tching.*

» des éloges ou des réprimandes. La gloire qui reviendra aux » uns, & la honte dont les autres seront couverts, les piquera » d'une noble émulation : j'examinerai moi-même ces trois » classes. J'ordonne aux mandarins, sous peine d'être sévé- » rement punis, d'agir avec la plus grande équité sans faire » acception de personne ».

Malgré les menaces & les précautions de Yong-tching, la fortune des mandarins inférieurs se trouvoit par-là entre les mains des vice-rois, dont les notes pouvoient être dictées par la passion ou par l'intérêt. Cependant ces vice-rois demeurent responsables des avis qu'ils font passer au premier des tribunaux souverains de Pé-king ; & si le mandarin, proposé comme excellent & du plus grand mérite, vient à tomber dans quelque faute grave, & que par des recherches ultérieures on prouve que dans la charge qu'il exerçoit auparavant il en avoit commis également, le vice-roi qui l'a proposé ne peut éviter d'être déclaré coupable, soit qu'il ait eu connoissance des fautes de son subalterne, soit qu'il les ait ignorées : s'il en avoit connoissance, il n'est pas pardonnable, au lieu de l'accuser, de l'avoir proposé au contraire comme un homme d'un rare mérite ; & s'il les ignoroit, on s'en prend à son peu de lumières, on le regarde comme un homme foible & sans vigilance, que ses subalternes, qui ne le craignent pas, peuvent facilement tromper, & par conséquent comme un homme incapable d'occuper un si haut rang.

Yong-tching, qui sentit tous ces inconvéniens, voulut qu'on déterminât, avec la plus grande précision, la punition qu'on infligeroit aux gouverneurs & aux vice-rois qui se rendroient coupables de prévarication ou de négligence dans la nomination de ces mandarins subalternes ; & le premier des

six

ſix tribunaux de Pé-king, à qui appartient cette connoiſſance, régla que ces gouverneurs & vice-rois ſeroient privés de leurs emplois, & déclarés incapables d'en obtenir d'autres, ſi dans le choix des officiers ſubalternes, ils ſe laiſſoient guider par la recommandation ou par des vues d'intérêts, & qu'ils donnaſſent pour excellens, des hommes qui, dans l'examen de la cour, ſeroient convaincus de peu de mérite, ou coupables de fautes commiſes dans l'adminiſtration de leur mandarinat. Cependant ſi les gouverneurs ou vice-rois, avant l'examen de la cour, revenoient ſur leurs pas & donnoient avis de ce qu'ils auroient appris par de nouvelles recherches, on leur feroit grace, & ils ne ſeroient pas punis. Ils ne ſeroient point inquiétés non plus, & on ne ceſſeroit de les regarder comme ayant rempli leur devoir, s'il étoit prouvé que les officiers qu'ils auroient propoſés pour excellens, ſe fuſſent en effet bien comportés précédemment dans l'exercice d'une charge, & qu'on ne pût dater leur prévarication que du moment de leur promotion à un mandarinat ſupérieur. Enfin ces vice-rois & gouverneurs ſeroient condamnés à paſſer dans un emploi inférieur de trois degrés, s'il étoit prouvé que leurs protégés ſe comportant mal dans le mandarinat ſupérieur auquel on les auroit élevés, ne ſe fuſſent pas mieux conduits dans celui qu'ils exerçoient auparavant.

Les laboureurs, dont la profeſſion eſt la plus néceſſaire à l'Etat, puiſque les autres claſſes lui doivent leur ſubſiſtance, fixèrent de tout temps l'attention du gouvernement, qui n'a pas diſcontinué de leur accorder une protection particulière pour les encourager dans leurs travaux. Yong-tching qui ſe piquoit de ſuivre les traces des monarques qui s'étoient occupés de ce ſoin, voulut accorder aux laboureurs des titres

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1725. *Yong-tching.*

honorifiques capables d'exciter leur émulation : il ordonna aux gouverneurs de toutes les villes, de l'informer chaque année de celui de cette profession qui se distingueroit le plus dans leur district, par son application à l'agriculture, par l'intégrité de sa réputation, par le soin d'entretenir l'union dans sa famille & la paix avec ses voisins ; enfin par son économie & son éloignement de toute dépense inutile. Il régla que ce sage & actif laboureur seroit élevé au degré de mandarin du huitième ordre, & recevroit de la cour des patentes de mandarin honoraire, avec les prérogatives de porter l'habit de mandarin, de visiter le gouverneur de la ville, de s'asseoir en sa présence & de prendre du thé avec lui. Respecté pendant sa vie, il régla encore qu'après sa mort on lui fît des obsèques convenables à son degré, & que son titre d'honneur fût écrit dans la salle des *ancêtres*.

Yong-tching, à la seconde année de son règne, choisit, dans le nombre de ses femmes, une princesse Tartare d'un grand mérite & de la première qualité, qu'il destina pour être impératrice, & il publia son choix dans tout l'empire. Comme le deuil que ce prince devoit porter pendant trois ans n'étoit point encore fini, la cérémonie du couronnement de cette princesse fut remise à la huitième lune de cette année. Le *Lipou*, ou tribunal des rites, demanda & obtint, pour toute la cour, la permission de complimenter la princesse sur sa nouvelle dignité ; & le six de la dixième lune, jour fixé par le tribunal pour cette cérémonie, on porta à la première porte orientale du palais, une table, sur laquelle on posa quatre colonnes surmontées d'un espèce de dôme. Dans ce petit cabinet portatif, garni de pièces de soie jaune & d'autres ornemens, on mit un petit livre relié fort proprement, dans

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1725.
Yong-tching.

lequel étoient écrits un compliment composé pour l'empereur, par les docteurs du *Han-lin*, ainsi que les noms des princes, des grands & des membres des cours souveraines. Des mandarins levèrent cette table couronnée, & suivis des grands officiers, des premiers ministres, des docteurs du premier ordre, des présidens des cours souveraines, ils la portèrent jusqu'à une des portes intérieures du palais, où les princes du sang, les autres princes, les ducs, les comtes & une multitude de grands seigneurs de la plus haute noblesse, attendoient déja le cortège. Ils se mirent tous en marche au son des instrumens de musique, des tambours & des trompettes qui retentissoient en différens endroits du palais. Lorsqu'ils furent entrés dans la grande salle d'audience, & rangés chacun à leurs places, marquées par le nom de leurs charges gravé en gros caractères sur les pièces de marbre dont cette salle est pavée, on mit sur une table préparée exprès, le compliment; & alors, après les salutations d'étiquette devant le trône, les présidens du *Li-pou* avertirent le premier eunuque de la présence, que tous les grands de l'empire supplioient l'empereur de paroître sur son trône. Il parut, & aussi-tôt deux des *Han-lin* ayant pris le petit livre, l'un d'eux lut, d'une voix haute & distincte, le compliment que cette auguste assemblée lui faisoit. Le monarque descendit ensuite de son trône, & rentra dans l'intérieur de son palais.

Le même jour, après midi, les princesses & les dames de la première qualité, rangées suivant les dignités de leurs maris, se rendirent au palais de l'impératrice, conduites par une femme de distinction qui présidoit à la cérémonie, & présentèrent à cette princesse, au lieu d'un petit livre, une feuille d'un papier particulier sur lequel leur compliment étoit écrit avec divers

ornemens. Le *Li-pou* avoit réglé que les dames iroient ensuite saluer la *Koueï-feï*, qui tient le premier rang après l'impératrice; mais YONG-TCHING qui avoit lu le détail de cette cérémonie, présenté quelques jours auparavant par les officiers du tribunal, écrivit du pinceau rouge qu'il dispensoit de la cérémonie déterminée pour la *Koueï-feï*.

L'empereur à son avénement au trône avoit honoré d'une gratification, les trois classes de vieillards âgés de soixante-dix, de quatre-vingt & de quatre-vingt-dix ans, & en cela il avoit suivi l'exemple de son prédécesseur, qui fit la même libéralité en 1711 & en 1723. La nouvelle impératrice voulut de même se signaler par ses bienfaits envers toutes les femmes qui passoient soixante-dix ans; & les vice-rois de chaque province, chargés du détail, en donnèrent l'ordre aux gouverneurs de leurs dépendances. On fit distribuer à chacune plusieurs pièces de toiles de coton & quelques boisseaux de riz, en observant cependant de donner davantage aux plus âgées. Cette dépense, prise sur le trésor public, dût se monter à une somme immense; car suivant le rôle envoyé à la cour par le vice-roi de Chantong, il se trouva, dans cette seule province, que le nombre des femmes qui passoient soixante-dix ans, étoit de quatre-vingt dix-huit mille deux cents vingt-deux; celles qui passoient quatre-vingt ans, étoient au nombre de quarante mille huit cents quatre-vingt-treize; & enfin on en comptoit trois mille quatre cents cinquante-trois au-dessus de quatre-vingt-dix ans.

Les Européens à qui on avoit permis de rester à Pé-king, ne recevoient aucune faveur de la cour; on se contentoit de ne les pas inquiéter, & d'observer toutes leurs démarches: ils n'y jouissoient d'aucune liberté. Un seul d'entre-eux, qui

paſſoit pour un excellent peintre, étoit employé au palais; les autres n'y avoient aucun accès, & on ne les y appelloit que dans des occaſions aſſez rares où on ne pouvoit abſolument ſe paſſer de leurs ſervices. Le monarque avoit accordé à l'Européen Taï-tſin-hien (*Kegler*, jéſuite Bavarois) préſident du tribunal des mathématiques, un nouveau titre d'honneur; mais cette faveur, qui donna de l'eſpérance aux Chrétiens répandus dans les provinces de l'empire, & ſervit du moins de frein à la perſécution qu'ils y éprouvoient, n'étoit point une preuve que Yong-tching fût plus favorablement diſpoſé pour le Chriſtianiſme: en revêtant Taï-tſin-hien de ce titre, il n'avoit d'autre but que de le faire paroître avec décence devant ſa perſonne, ſur-tout à certains jours de cérémonie où cet Européen ſe trouvoit auparavant ſans aucune marque de diſtinction. Il accorda la même grace à pluſieurs eunuques.

Cependant, le vingt octobre de cette année, le treizième frère de Yong-tching manda quelques-uns des plus anciens Européens. Il étoit alors à *Tchang-tchun-yuen*, où le monarque paſſoit une partie de l'automne dans un palais qu'il avoit fait bâtir à peu de diſtance de celui qu'occupoit l'empereur Kang-hi. Comme peu de temps auparavant le vice-roi de Canton avoit fait part à la cour que deux Européens, nouvellement débarqués dans cette ville, & chargés de préſens de la part du *Kiao-hoa-hoang* (ou du pape), étoient en route pour ſe rendre à Pé-king, ces anciens Européens s'imaginèrent d'abord qu'on vouloit les interroger ſur la nouvelle légation; mais ils ſe trompoient. Le prince qui les avoit fait appeller leur dit qu'il n'y avoit perſonne à la cour qui fût chargé particulièrement de leurs affaires, & que lui-même n'avoit pas aſſez de loiſir pour prendre ce ſoin; cependant qu'il leur conſeilloit de s'in-

former de la ſanté de l'empereur, par un placet qui ne contiendroit rien de plus; s'offrant, à cette condition, de le préſenter lui-même.

Tandis qu'ils diſpoſoient le placet, les préſens du *Kiao-hoa-hoang* (1) arrivèrent, accompagnés d'un Bref, porté par deux

(1) Ce nom Chinois donné au pape, ſignifie proprement, *le ſouverain pontife de la floriſſante Religion.* Suivant les *Anecdotes ſur les affaires de la Chine*, le pape Benoit XIII adreſſa deux Brefs à Yong-tching; le premier pour le féliciter de ſon avénement à l'empire, lui recommander les miſſionnaires, & particulièrement les derniers arrivés à la Chine; le ſecond Bref, qui ne fut donné que quelques mois après le premier, étoit pour demander à ce monarque la liberté de MM. *Appiani* & *Guigues*, priſonniers à Canton. *Pedrini*, miſſionnaire de la Congrégation de Saint-Lazare, qu'on s'efforça de perdre à la cour de Pé-king, pour l'empêcher de faire paſſer en Europe les connoiſſances qu'il avoit acquiſes relativement aux diſputes élevées ſur les cultes Chinois, attira à Yong tching ces deux Brefs; & ce prince les reçut favorablement, d'après la haute idée qu'il lui donna du ſouverain pontife. *Pédrini* avoit eu de la faveur auprès de Kang-hi; mais ayant été noirci dans l'eſprit de ce prince par une ſuite de baſſes intrigues, il fut traité avec barbarie, chargé de chaînes, conduit dans les priſons publiques, & de-là transféré dans la maiſon occidentale des jéſuites Français à Pé-king, où il eut encore moins de liberté. Kang-hi le délivra & le mit ſous la protection du troiſième petit roi, voulant qu'il fût du voyage qu'il alloit faire en Tartarie; mais au retour on lui ôta de nouveau ſa liberté. Kang-hi étant mort, Yong-tching aſſura *Pédrini* de ſa bienveillance & promit de le défendre contre ſes perſécuteurs. *Pédrini* diſpoſa ce nouvel empereur à recevoir les deux Brefs de Benoit XIII, & à y répondre; voici ce qu'il répondit au premier :
« L'empereur régnant écrit au *Kiao-hoa-hoang* du royaume d'Italie par le » commandement du ciel. En liſant la lettre de Votre Majeſté, & à la vue des » beaux préſens que vous m'avez envoyés, je me ſuis ſenti convaincu de la ſincé» rité de vos ſentimens. Mon auguſte père, qui avoit pris ſous ſa protection les » royaumes les plus éloignés étant décédé, & ſa mort ayant été pleurée par tous » les mandarins & par tous les peuples, tant du dedans que du dehors, m'a laiſſé » le ſoin, en me chargeant de l'empire, de continuer & de conduire à ſa perfection » ce qu'il avoit commencé; ainſi je reçois avec joie la lettre obligeante dans laquelle » me rappellant le ſouvenir des bienfaits que mon père a verſés ſur le Chriſtia» niſme, vous me ſouhaitez une proſpérité que vous me promettez devoir être » l'objet de vos prières.

» J'ai accueilli avec honneur les perſonnes que vous m'avez envoyées de ſi loin. » Quant aux Européens qui ſont dans mes états depuis long-temps, moi Empereur,

religieux dont le dessein étoit de demeurer à la Chine après qu'ils se seroient acquittés de leur mission : ils étoient venus de Canton par la voie publique, escortés par un des officiers du *Tsong-tou*, & à ses frais.

Le vingt-quatre les Européens ayant retourné à *Tchang-tchun-yuen*, le treizième frère de l'empereur qui présenta leur placet, les fit introduire dans les appartemens intérieurs du palais, afin d'être prêts à entendre ce que le monarque leur feroit dire. Les mandarins, les gardes & les eunuques étoient surpris de voir une vingtaine d'Européens introduits dans ces lieux inaccessibles, où règne un profond silence; & à chaque porte on les comptoit un à un : ils furent conduits au pied du trône. YONG-TCHING étoit assis à la Tartare, les jambes repliées sur une large estrade d'environ trois pieds de haut, ayant derrière lui comme un dossier de fauteuil : le fond de l'estrade étoit garni d'un grand paravent.

» j'ai pris la peine de les instruire, & de leur apprendre la soumission due aux supé-
» rieurs; la modération & les égards qu'ils doivent à leurs égaux, & une tranquillité
» qui leur fasse éviter les défauts d'une humeur inquiète & remuante. S'ils veulent bien
» se résoudre à observer les loix de l'empire & à ne rien faire de répréhensible, je les
» comblerai de bien, je les favoriserai en tout, & je les honorerai de ma tendresse.
» J'envoie, par des hommes députés pour ce sujet, cette lettre, avec soixante pièces
» de soie brochées d'or, & quarante autres plus communes, que je vous prie
» d'accepter comme une marque de mon estime & de mon inclination pour vous ».

Dans sa réponse au second Bref, où le pape demande la liberté de MM. *Appiani* & *Guigues* détenus dans les prisons de Canton, il marque qu'ayant accordé, à son avénement à la couronne, une amnistie générale en faveur de ceux qui avoient commis des fautes susceptibles de pardon, il avoit rendu avec plaisir la liberté à *Pedrini;* qu'il en auroit fait autant à l'égard de MM. *Appiani* & *Guigues*, si les mandarins de Canton lui avoient parlé de ces deux Européens dans leur requête; & qu'il leur envoyoit l'ordre de les élargir. Il finit ainsi : « Je vous envoie les » PP. *Gotard* & *Ildefonse*, avec seize autres pièces, & un paquet de racines de » *gin-seng*, afin que vous connoissiez par-là l'estime que j'ai pour vous: rece- » vez-les donc, & ne négligez rien pour vous conserver la vie & la santé ».

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1725. *Yong-tching.*

Ce prince leur fit présenter du thé, & leur dit que le deuil de son père, & les affaires survenues au commencement de son règne, l'avoient empêché jusqu'alors de les voir ; mais qu'il ne leur vouloit point de mal ; que la sévérité dont il avoit cru devoir user envers un grand nombre de *Lamas* qu'il avoit fait mourir dans la dernière guerre contre Tséouang-rabdan, n'étoit par rapport à eux de nulle conséquence. « Toutes les » religions, ajouta-t-il, portent au bien, & visent au même » but ; mais aucune ne peut être comparée à celle des lettrés » de la Chine. Vous dites des injures aux bonzes, & les » bonzes vous en disent à leur tour. Maître souverain de cet » empire, tous les autres Etats, grands & petits, m'envoient » des tributs, & je me fais un plaisir de leur donner des ins- » tructions : s'ils en profitent, à la bonne heure ; s'ils les » rendent inutiles, je ne m'en facherai pas ». Il les congédia sans qu'ils eussent le moyen de lui répondre que quelques mots à la dérobée ; & il ordonna à ses eunuques de donner à chacun d'eux un melon de *Hami.*

Nien-keng-yao (1), généralissime de l'armée de Tartarie, avoit rendu des services importans dans la dernière guerre contre Tchon-kar, roi des *Eleutes ;* mais il s'écarta de son devoir, & abusa de l'autorité que l'empereur lui avoit confiée : il parut avoir des intrigues & méditer une révolte, employant, pour s'enrichir, des voies illicites, & commettant des injustices énormes. Les accusations portées contre lui demandoient sa mort ; l'empereur ayant égard à son mérite & à sa dignité,

(1) Ce généralissime étoit frère de Nien-hi-yao, vice-roi de Canton ; & c'est le même qui, selon les Anecdotes citées ci-devant, page 373, fut sondé par le Portugais *Morao*, en faveur du neuvième fils de Kang-hi, qu'on vouloit mettre sur le trône.

voulut,

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1725. *Yong-tching.*

voulut, avant que de le condamner, avoir l'avis de tous les principaux mandarins de la cour & des provinces. Tcha-bina, *Tſong-tou* de Nan-king, ſurintendant des provinces de Kiang-nan & de Kiang-ſi, envoya le ſien, & il ajouta ces mots: « On condamne, à juſte titre, Nien-keng-yao à mourir; mais » on laiſſé impunis les crimes de Long-coto, qui a tourné » le dos à la raiſon & a violé les loix les plus ſacrées de » l'Etat ».

Long-coto étoit proche parent de l'empereur, & depuis l'élévation de ce prince à l'empire, il exerçoit la charge de premier miniſtre; ainſi cette accuſation devoit lui être ſenſible: cependant il n'en témoigna point de reſſentiment, & il ſe contenta de lui renvoyer ſon écrit avec cette apoſtille: « Si Long-coto eſt coupable, vous devez l'accuſer, non en » termes généraux, mais en marquant ſes fautes, & en pro- » duiſant les preuves que vous en avez ».

Tcha-bina répondit: « Un mandarin doit s'oublier lui- » même, & n'avoir en vue que le bien public: c'eſt en cela » qu'il ſe diſtingue des autres hommes; s'il renverſe l'ordre, » il agit contre la droite raiſon. Nos loix défendent avec ri- » gueur de prendre de l'argent injuſtement, & un concuſ- » ſionnaire les viole: or quelle a été la conduite de Long- » coto? quels crimes en ce genre n'a-t-il pas commis? Per- » ſonne dans l'empire ne l'ignore: n'en a-t-il pas été con- » vaincu dans le tribunal ſouverain des affaires criminelles? Il » a tiré ſur le ſel des ſommes immenſes; & vendant les charges » des officiers prépoſés à ce débit, le ſel eſt monté à un plus » haut prix qu'à l'ordinaire. Il a abuſé de l'autorité & de la » confiance de Votre Majeſté; il s'eſt donné des airs de gran- » deur, & n'a mis aucune borne à ſon ambition. Au-deſſus

» de lui, il n'avoit qu'un maître, Votre Majesté ; il l'a méprisé, il l'a trompé : enflé de son pouvoir, il a terrassé & foulé aux pieds ceux qui étoient au-dessous de lui.

» A quels excès n'a-t-il pas porté son insatiable passion pour l'argent ? Il a mis sa protection à l'enchère, & a exigé de toutes mains. Il ne peut rejetter sur ses domestiques ce honteux trafic, & soutenir qu'il n'en a eu aucune connoissance ; personne ne le croira. Si ces domestiques avoient à son insu exercé ce brigandage, lui, en qualité de maître, seroit toujours censé coupable, parce qu'on lui donneroit le tort de n'avoir point veillé sur leurs actions. Cependant s'il n'étoit question que de sommes légères, on pourroit encore l'excuser ; mais il s'agit de plus de dix millions, & jamais on ne persuadera que Long-coto est innocent, & qu'il n'y a eu aucune part. Ses domestiques auroient-ils été assez osés pour voler des sommes aussi excessives ? Les marchands de sel auroient-ils été assez fous & aveugles sur leurs propres intérêts pour leur remettre tant d'argent, s'ils n'avoient été bien sûrs que le maître en avoit connoissance ? Hélas ! lorsqu'un officier subalterne reçoit injustement une somme modique, les mandarins supérieurs l'examinent, le destituent de sa charge & lui font son procès : quatre-vingt onces d'argent suffisent pour le punir de mort ; & tout seroit permis à Long-coto, qui, en qualité de mandarin du premier ordre & de ministre d'état, devoit, par une conduite irréprochable, servir de modèle à tous les officiers de l'empire ! Quoi donc ! il aura offensé le *Tien*, méprisé la raison, violé les loix, abusé de vos bontés ; il aura contenté son avarice aux dépens du public, il se sera engraissé du sang du peuple, & tant de crimes demeu-

» reront impunis, parce qu'il eſt allié à la famille impériale?
» Votre Majeſté peut lui pardonner; mais les loix lui par-
» donneront-elles? C'eſt l'amour de ces loix ſacrées qui
» m'oblige à parler ».

L'empereur ne parut point choqué de la hardieſſe qui règne dans cet écrit; il le fit voir aux grands, auxquels il dit: « Tcha-bina ſe trompe; il compare les fautes de Long-coto » aux crimes de Nien-keng-yao: il y a beaucoup de différence » entre la conduite de ces deux officiers ». Malgré cette différence, dans la ſuite il dépouilla Long-coto de toutes ſes charges, & lui ôta le titre de *Comte:* il l'éloigna de la cour, & pour lui faire expier ſes fautes, il l'envoya dans un canton de la Tartarie, où il faiſoit défricher des terres pour le public. Il lui ordonna de préſider à cet ouvrage, & d'en faire les frais. « Long-coto, ajouta YONG-TCHING, a de grands » talens, & il peut encore rendre des ſervices à l'empire. » Qu'il s'applique au défrichement que je lui preſcris, & qu'il » exécute mes ordres avec zèle; c'eſt le moyen d'effacer les » fautes qu'il a commiſes ».

Un des principaux ſoins de YONG-TCHING, quelque temps après qu'il eut été élevé ſur le trône, fut de faire mettre en ordre l'hiſtoire de ſa dynaſtie, à laquelle des mandarins chargés de la revoir, employèrent plus de deux ans. Alors ce prince, averti qu'elle étoit en état, demanda au tribunal des mathématiques, le jour & l'heure qu'on pourroit la lui préſenter, & la placer dans un palais uniquement deſtiné à recevoir ce précieux dépôt: on détermina le neuf de la dixième lune, à l'heure de midi. Les cérémonies qui furent obſervées en cette occaſion, montrent juſqu'à quel point ces ſouverains de la haute Aſie ſavent faire reſpecter tout ce qui les touche.

La veille du jour déterminé, les officiers du *Li-pou*, & quelques autres grands mandarins, firent des préparatifs devant la salle du palais la plus intérieure & la plus proche de l'appartement de l'empereur : ils disposèrent dix tables ; six devant la grande porte de cette salle, & deux de chaque côté, vis-à-vis des portes latérales. On régla tous les endroits où devoient être la musique, les tambours, les trompettes & autres instrumens. Dans la cour de la grande salle d'audience, on rangea les étendards & les superbes ornemens qui doivent accompagner l'empereur lorsqu'il sort, ou qu'il paroît pour quelque fête d'appareil. Le dix, les princes du sang, les autres princes, les ducs, les comtes, tous les grands de l'empire, les ministres, les présidens des cours souveraines, tous les officiers de distinction entrèrent en habits de cérémonie. Les princes s'avancèrent jusqu'à la grande salle d'audience, appellée *Tai-ho-tien*, ou *la salle de la grande union* : les autres n'allèrent pas au-delà de la porte *Ou-men*.

Dans un tribunal hors du palais, on avoit préparé dix tables fort propres & portatives en forme de brancards. Chaque table avoit quatre colonnes, ornées de plusieurs pièces de soie jaune arrangées avec art : elles portoient une espèce de toît, ce qui représentoit une petite salle. Sur ces dix tables étoient dix boîtes très-précieuses, dans chacune desquelles on avoit renfermé un livre de la généalogie ou de l'histoire impériale. Ces tables, portées avec pompe, furent suivies des princes, des docteurs du premier ordre & des grands seigneurs qui avoient présidé à l'ouvrage, tous à cheval. On ouvrit la première & grande porte, appellée *Ta-tsing-men*, par laquelle l'empereur seul a droit de passer ; mais en cette occasion tous ceux du cortège y passèrent. De-là on se rendit à la porte *Tien-ngan-*

men ; puis au pont de l'eau dorée, où tous les officiers, les princes seuls exceptés, mirent pied à terre, & continuèrent de marcher jusqu'à la porte *Ou-men.* Les grands seigneurs & les officiers qui s'étoient rendus, dès le matin, près de cette porte, se rangèrent en grand silence & à genoux, laissant le milieu libre pour le passage des tables, qu'ils suivirent ensuite, toujours en observant un silence respectueux. On arriva enfin en face de la grande salle d'audience, devant laquelle on posa les dix tables. Après que toute cette brillante assemblée se fut mise à genoux, & eut battu neuf fois du front contre terre, dix des seigneurs qui avoient présidé à la confection des dix volumes, les prirent sur les tables, &, ce qui n'est accordé à personne, ils entrèrent avec par la porte du milieu de cette grande salle, la traversèrent, & se rendirent, en sortant par la porte opposée, dans une autre grande salle plus intérieure, au-devant de laquelle on avoit, dès la veille, préparé les dix autres tables dont on a parlé. Les dix volumes furent posés sur ces tables, chacun dans sa boîte, dont on eut soin d'ôter le couvercle. Le reste du nombreux cortège, à qui il n'étoit pas permis de traverser la grande salle d'audience, prit un détour, & se rendit, par les portes *Kien-tsing-men* & *Pao-hou-men*, à l'endroit où étoient les livres. Après que chacun se fut placé selon son rang, mais debout, à l'heure précise de midi, les présidens & assesseurs du tribunal des rites, se mirent à genoux, & s'adressant au premier eunuque de la présence, ils le chargèrent de prier l'empereur de venir recevoir l'Histoire Impériale. Yong-tching parut en habit de cérémonie, monté sur un grand char, traîné par vingt eunuques vigoureux, habillés très-proprement. Le char, semblable à ceux dont les empereurs se servoient il y a plus de trois mille ans,

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1725. Yong-tching.

avoit la forme d'une espèce de chambre bien couverte, dorée, enrichie de divers ornemens, & avec plusieurs portes. Le monarque sortit de son char; & s'approchant des livres, il resta debout par honneur pour ses *ancêtres*, dont ces livres contenoient les actions. Il les avoit déja vus & examinés en particulier; il parut cependant lire quelques endroits des volumes que les princes lui presentèrent, après quoi il les rendit. Alors ce monarque passa, à la prière du président du *Li-pou*, dans la grande salle d'audience : il y reçut sur son trône l'hommage des princes & des grands, & se retira ensuite dans son appartement.

Les dix seigneurs reprirent les livres, & traversant de nouveau la grande salle d'audience, ils les posèrent sur les tables portatives, que les mêmes officiers qui en avoient d'abord été chargés, portèrent par les portes *Taï-ho-men*, *Ye-ho-men* & *Tong-ka-men*, dans un palais destiné exprès, appellé pour cela, *le Palais de l'Histoire Impériale.*

1726. L'an 1726, le cinq de la sixième lune, YONG-TCHING voyant son peuple menacé de la disette, & voulant détourner ce fléau, que le Tien irrité n'envoyoit, à ce qu'il prétendoit modestement, que pour le punir des fautes qu'il faisoit dans le gouvernement, adressa à ses principaux officiers un ordre, par lequel il les pressoit de déclarer, sans aucun déguisement, ce qu'ils trouvoient à reprendre en lui. Cet ordre portoit :

« Depuis mon élévation au trône, j'ai réfléchi sans cesse » au pesant fardeau dont mon père m'a chargé en mourant, » & j'ai mis toute mon application à ce que dans tout l'empire il n'y eût pas un homme, pas une femme qui ne fût » content dans son état. Depuis le matin jusqu'au soir, le » bonheur de mon peuple fait toute mon inquiétude; j'épuise

» les ressources de mon esprit pour établir un gouvernement » équitable, & parvenir aux moyens de rendre les officiers » vigilans, sincères & désintéressés, afin de procurer en cela » quelque consolation à l'ame du défunt empereur mon père, » à présent dans le ciel.

» Il y a deux ans que quelques provinces furent affligées » de la sécheresse ; & l'année dernière, des pluies excessives » inondèrent les environs de la cour : que ne fis-je point alors » pour détourner ces châtimens du Tien ? Recueilli dans l'in- » térieur de mon palais, je lui offrois avec respect mes vœux » & mes prières ; & pour le fléchir je me prosternois devant » lui, battant la terre de mon front. Pendant la nuit je me » levois plusieurs fois, & j'observois les nuages, inquiet si le » jour suivant on auroit de la pluie ou un temps serein. Occupé » à supplier le Tien, je joignois à mes prières un jeûne rigou- » reux ; & non content de retrancher des mêts de ma table, » je passois quelquefois un jour entier sans manger : c'est ainsi » que je remplissois mon devoir dans l'intérieur de mon » palais, sans permettre que personne en eût connoissance » au-dehors. La pureté de mes intentions me faisoit croire » que j'étois sans reproche, & que je n'avois rien fait qui dût » être pour moi un sujet de honte & de repentir : voilà pour- » quoi, jusqu'à présent, je n'ai point encore prié qu'on m'a- » vertît des fautes que j'aurois pu commettre. Mais à l'occasion » des pluies excessives survenues cet été, précisément lorsqu'on » étoit sur le point de moissonner les deux sortes de froment ; » & à l'occasion d'un écrit injurieux du scélerat Co-yun-tçing, » affiché secrétement de toutes parts, dans lequel on fait en- » tendre que le soldat & le peuple détestent leur nouveau » maître, j'ai réfléchi sur ma conduite ; & rentrant en moi-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1726. *Yong-tching.*

» même j'ai compris que je pouvois avoir des défauts qui
» attirent ces malheurs & donnent lieu de parler de la ſorte.
» Peut-être que dans l'adminiſtration j'emploie des officiers
» dont je ne devrois pas me ſervir ; quoique mon intention
» ſoit droite, & que je n'aie rien à me reprocher, peut-être
» que d'autres en jugent autrement & trouvent à redire à ma
» conduite ; en un mot, parmi une ſi grande multitude de
» mandarins, n'en fût-il qu'un ou deux d'un ſentiment diffé-
» rent, je ſouhaite le ſavoir & l'examiner avec la plus grande
» équité.

» Vous, premiers miniſtres, préſidens & chefs du grand
» conſeil, docteurs du premier rang, examinateurs & cenſeurs
» de l'empire, c'eſt à vous ſpécialement que j'adreſſe cet
» ordre ; vous êtes tous des officiers diſtingués, que j'ai
» choiſis pour m'aider à remplir les devoirs du trône, & vous
» devez partager avec moi ou la gloire ou la honte du gou-
» vernement. Si vous connoiſſez des défauts dans ma per-
» ſonne ; ſi j'ai commis des fautes, parlez avec droiture,
» découvrez-les moi ſans déguiſement. Si dans la manière de
» gouverner il y a de la mépriſe ; ſi elle n'eſt pas telle qu'elle
» doit être, chacun de vous doit me déclarer nettement ce
» qu'il penſe, & me faire avec ſincérité ſes remontrances par
» écrit ; il eſt ſûr qu'on me fera plaiſir, & j'en ſaurai gré.
» N'allez pas vous imaginer que ce ne ſoit là que de belles
» paroles, ou une pure cérémonie d'étiquette ; ne craignez
» pas non plus qu'il y ait rien à craindre pour vous : expli-
» quez-vous hardiment, je l'attends de votre zèle. Après ces
» précautions, ſi vous gardez le ſilence, ſi vous déguiſez vos
» ſentimens, vous agirez entiérement contre l'intention très-
» droite & très-ſincère que je vous expoſe ». Les avis qu'on
donne,

donne, doivent être secrets & cachetés, & les empereurs ne les rendent publics qu'autant qu'ils le jugent à propos.

Si l'homme laboure la terre, la famille aura de quoi se nourrir; & si la femme file, la famille aura de quoi se vêtir. Suivant la maxime du gouvernement, les empereurs & les impératrices doivent donner à leurs peuples l'exemple de ces travaux si nécessaires à la vie: les premiers fondateurs de la monarchie en ont introduit l'usage, & il s'est perpétué d'âge en âge sous leurs successeurs. YONG-TCHING qui avoit déja publié une instruction signée du pinceau rouge, c'est-à-dire, de sa propre main, pour exhorter le peuple à s'adonner sans relâche à l'agriculture, déclara, après que le temps de son deuil fut expiré, que son intention étoit d'observer tous les ans l'ancien usage de labourer la terre.

Le tribunal des mathématiques, à qui il appartient de fixer le jour convenable à cette cérémonie, ayant déterminé le vingt-quatre de la onzième lune, le tribunal des rites l'annonça à ce monarque, & prescrivit en même temps ce qu'il devoit faire pour s'y préparer. YONG-TCHING nomma douze grands pour l'accompagner; savoir, trois princes, & neuf présidens des cours souveraines; & en qualité de grand pontife, il devoit offrir au Chang-ti, pour l'abondance des biens de la terre, un sacrifice par lequel commenceroit la fête. Il s'y prépara par le jeûne & la continence pendant trois jours: tous ceux qui avoient été nommés pour l'accompagner n'en furent point exempts. La veille, quelques grands seigneurs qu'il choisit, se rendirent à la salle des *ancêtres*, & se prosternèrent devant leurs tablettes pour les avertir du grand sacrifice qu'on devoit offrir le lendemain. Les différens tribunaux furent chargés, l'un de préparer les instrumens qui servent aux sacrifices; l'autre de

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1726.
Yong-tching.

composer les paroles que l'empereur doit réciter ; un troisième fit porter & dresser les tentes sous lesquelles ce monarque devoit prendre un repas ; enfin un quatrième avoit l'office d'assembler quarante à cinquante vénérables vieillards, laboureurs de profession, pour être présens quand il promeneroit la charrue ; & autant de jeunes laboureurs, pour disposer cette charrue, atteler les bœufs & préparer les semences, le froment, le riz, le millet, la fève & le *Cao-léang*, qui est une autre espèce de mil.

Le vingt-quatre, YONG-TCHING, en habit de cérémonie, & accompagné de tous ses courtisans, se rendit au *Sien-non-tan*, ou l'*éminence des anciens laboureurs* (1) : c'est un vaste enclos d'environ six *ly* de circuit, situé dans la ville Chinoise de Pé-king, près du *Tien-tan*, ou de l'*éminence du Ciel*, dont il n'est séparé que par une rue fort large qui traverse cette ville du midi au nord. Il monta d'abord sur l'élévation renfermée dans cet enclos, & il offrit le sacrifice du printemps pour prier le Chang-ti de faire croître & de conserver les biens de la terre. De cet endroit, qui doit avoir cinquante pieds quatre pouces

(1) La nouvelle Description de Pé-king, ajoute quelques particularités. « L'empereur, en labourant, est couvert d'une espèce de tente, faite avec des nattes. » Lorsqu'il a labouré durant l'espace d'une demi-heure, ou environ, il monte » sur une grande alcove, d'où il se rend témoin des travaux des princes, des » ministres & des mandarins ; tous, excepté l'empereur, labourent en plein air, » & sans nattes qui les garantissent de l'intempérie de l'atmosphère. Durant le » travail de l'empereur, un grand nombre de paysans chantent des hymnes, » anciennement composées à la louange de l'agriculture. L'empereur, les princes, » tous les grands sont habillés en agriculteurs ; leurs instrumens de labourage » sont très-propres, on les conserve dans des magasins destinés à cet usage. Il y » a aussi des greniers consacrés à recevoir la récolte. Le grain dont la production » est dûe aux sueurs de l'empereur, est employé à faire des gâteaux pour les » sacrifices du *Ciel* ou du *Chang-ti* ».

de hauteur, il descendit, avec les trois princes & les neuf présidens, dans le champ qu'il devoit labourer. Plusieurs grands portoient eux-mêmes les coffres qui renfermoient les grains. Toute la cour étoit dans le plus grand silence. YONG-TCHING prit la charrue & traça plusieurs sillons (1); les trois princes & les neuf présidens le relayèrent chacun à leur tour. Après qu'il eut labouré un certain espace, le monarque sema les différens grains. Les jours suivans des laboureurs de profession achevèrent l'ouvrage; & la cérémonie se termina par une récompense, réglée à quatre pièces de toiles de coton teint en couleur, qu'on donna à chacun d'eux pour se faire des habits. Le gouverneur de Pé-king visita souvent ce champ, qu'on cultiva avec le plus grand soin; & dans l'automne il fit mettre les grains qui en provinrent dans des sacs de couleur jaune, qui est la couleur impériale, & on les serra, dans un grand magasin construit exprès, pour être employés de préférence dans les cérémonies les plus solemnelles.

Le gouverneur d'une ville du second ordre dans la province de Hou-kouang, dont la mère étoit fort âgée & hors d'état de pouvoir être transportée dans son gouvernement, supplia l'empereur d'agréer la démission de sa charge, pour avoir la liberté d'aller près d'elle s'acquitter des devoirs & des soins qu'exige la piété filiale. Comme il y avoit à peine un an que

(1) On peut consulter le *Plan* & la *Description de Pé-king*, que je viens de citer, publiés en 1765, par les soins de MM. De l'Isle & Pingré, & qui se vendent à Paris chez le sieur Lattré, graveur, rue Saint Jacques, à la ville de Bordeaux. Le *Plan*, qui paroît fort exact, a été levé par des mathématiciens Chinois, sur les ordres du gouvernement; & la *Description*, presqu'en entier du feu P. Gaubil, contient des choses exactes & intéressantes sur l'origine de cette ville, & sur les principaux édifices dont elle est embellie.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1726. *Yong-tching.*

ce mandarin étoit pourvu de ſon emploi, YONG-TCHING trouva ſa demande extraordinaire. « Eſt-ce que ſa mère, dit » ce prince, étoit beaucoup moins âgée avant qu'il allât » prendre poſſeſſion de ſa charge ? Et ſi elle étoit âgée, pour- » quoi s'éloignoit-il d'elle ? » Il ſoupçonna que ce mandarin étoit mécontent de ſon gouvernement, & qu'il viſoit à en obtenir un meilleur, ou qu'il étoit mal avec les officiers ſupérieurs dont il dépendoit : il penſa encore qu'il pouvoit avoir diverti les deniers du tréſor public, ou enfin commis quelque faute dont il craignoit qu'on eût connoiſſance dans la ſuite; dans ce doute, le monarque ordonna au vice-roi de Hou-kouang d'examiner cette affaire & de l'en inſtruire. A cette occaſion, YONG-TCHING voulut que le tribunal ſouverain qui s'occupe des affaires des mandarins, donnât une interprétation claire des anciens ordres qui permettoient aux officiers de quitter leurs emplois, pour aller prendre ſoin de leurs parens, infirmes ou fort âgés. Pour mieux entendre les nouveaux réglemens émanés de ce tribunal, il faut connoître ceux qui avoient été faits anciennement.

Selon la loi, un mandarin d'armes ou de lettres ne peut poſſéder de charge dans ſa propre ville, ni même dans la province où il a ſa famille; & elle exige qu'il y ait au moins cinquante lieues d'éloignement, afin qu'il ne ſoit point troublé par les ſollicitations de ſes parens ou de ſes amis, & que ſes jugemens ſoient exempts de toute paſſion. La loi porte même l'attention juſqu'à ne point permettre qu'un fils, un frère, un neveu exercent un mandarinat ſubalterne dans la province où leur père, leur frère, leur oncle auroient des mandarinats ſupérieurs. L'eſprit de ce réglement, eſt d'empêcher qu'un frère aîné ſupérieur, porté d'inclination pour ſon puîné

inférieur, ne tolère & ne dissimule ses fautes; & que le puîné ne se prévale de la dignité & du crédit de son frère pour se relâcher de l'équité & de l'exactitude. La loi d'ailleurs a eu en vue par-là, de ne point mettre un frère dans la dure nécessité d'accuser son propre frère; & c'est pour lever tous ces inconvéniens qu'elle ne leur permet point d'exercer des charges qui mettroient entre eux quelque relation de dépendance.

Un mandarin nommé à une charge, étant, par ce réglement, dans l'obligation de quitter sa province, doit nécessairement se passer de ses parens, ou les emmener avec lui; mais si les parens sont hors d'état d'entreprendre le voyage, ou ne peuvent se résoudre à quitter leur patrie, leurs proches, leurs amis, leurs biens, & qu'eux-mêmes cependant pressent leur fils d'accepter la charge, alors il ne peut s'en dispenser, sur-tout si ces parens ne sont pas encore fort âgés, ou qu'il leur reste un autre fils pour les soigner; mais ce fils venant à mourir, & les infirmités des parens les mettant dans la nécessité de demander des secours, la loi permet au mandarin de faire ses représentations, & de quitter sa charge. Cependant comme il pourroit s'introduire de l'abus, & que sous prétexte d'aller secourir des parens infirmes, on n'auroit d'autre intention que de quitter une charge dont on ne seroit pas content, le tribunal des mandarins régla, par l'ordre de Yong-tching, que les mandarins obligés de se rendre à Pé-king pour obtenir un emploi au sort, ou pour rentrer en charge après le deuil de trois ans, seroient tenus, s'ils vouloient rester auprès de leurs parens, d'en donner avis au vice-roi de la province, qui en informeroit la cour, laquelle, sur l'information de ce dernier, accorderoit sans difficulté leur juste demande,

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1726. *Yong-tching.*

ſans pour cela préjudicier à leur rang, lorſqu'ils ſe repréſenteroient dans la ſuite. On régla de plus, qu'un mandarin qui auroit accepté une charge, ſans avoir donné avis de l'âge de ſes parens, ſeroit tenu de l'exercer au moins pendant trois ans ; mais qu'après ce temps expiré, on pourroit lui permettre de la quitter, avec la liberté de rentrer, après la mort de ſes parens, dans une charge de même degré. Enfin il fut encore réglé que ſi, pendant les trois premières années d'exercice, il ſurvenoit quelque cas extraordinaire; que les parens du mandarin qui ſe portoient bien, devinſſent infirmes; que le frère qu'il avoit laiſſé auprès d'eux, vint à mourir ou fût réduit à un état à ne pouvoir les ſervir, ce mandarin, muni d'une atteſtation en forme du vice-roi, pourroit obtenir la permiſſion de quitter ſa charge pour aller remplir les devoirs de la piété filiale, & après la mort de ſes parens, rentrer dans une charge de même degré. Cette loi, faite en faveur des parens, embraſſe indiſtinctement les riches comme les pauvres; quand des parens ſeroient riches & auroient auprès d'eux un grand nombre de domeſtiques, il convient que leurs enfans ne ſe repoſent pas ſur des étrangers du ſoin de les ſervir : telle eſt la maxime Chinoiſe.

Vers la fin de cette année, dom *Alexandre Metello-Souza-y-Menezes*, ambaſſadeur Portugais, débarqua à Macao, accompagné du P. *Magalhaens* (1) qui avoit été envoyé en Europe, quelques années auparavant, par le feu empereur Kang-hi.

---

(1) Le jéſuite *Antoine Magalhaens* fut nommé par Kang-hi, en 1721, pour accompagner ſon E. M. de *Mezzabarba* juſqu'à Liſbonne, tandis que le P. *Nicolas Giampriamo* devoit ſe rendre à Rome par la Ruſſie avec l'ambaſſadeur du *Czar*, pour prévenir le pape & veiller aux intérêts de ſa Société. Il ne faut pas confondre cet *Antoine Magalhaens* avec un autre jéſuite, *Gabriel de Magaillans*,

Tandis que les officiers de Canton faisoient des informations exactes sur l'objet de l'ambassade de *Metello*, sur les présens qu'il apportoit, sur les gens de sa suite, & qu'ils en instruisoient la cour, par la voix du tribunal des rites, quoique, de leur aveu, le roi de Portugal ne fût pas sur la liste de ceux qui apportoient leur tribut à l'empire, *Magalhaens*, en qualité d'envoyé, se mit en route pour Pé-king, où il arriva le dix-neuf novembre : on célébroit alors le jour de la naissance de YONG-TCHING, qui tomboit le trente de la dixième lune.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1727. *Yong-tching.*

Le treizième régule, frère du monarque, à qui on avoit confié les grandes affaires de l'empire, & qui étoit chargé de rapporter celles des Européens, questionna beaucoup *Magalhaens* sur le sujet de l'ambassade. Apprenant que *Metello* venoit de la part du roi de Portugal, son maître, pour complimenter l'empereur, sur la mort de Kang-hi & sur son avénement à la couronne, & pour prier ce monarque de prendre sous sa protection les habitans de Macao & les autres Portugais qui demeurent à la Chine, il ne fut pas entièrement satisfait, par ce que YONG-TCHING dont il n'étoit que l'organe, craignoit beaucoup que *Metello* n'eût ordre de lui parler en faveur de la Religion Chrétienne. Il étoit résolu de ne rien accorder sur cet article ; & cependant il ne vouloit pas exposer à un refus public, un ambassadeur qu'il avoit dessein de bien recevoir. Le régule, instruit

---

qui mourut à Pé-king le six mai 1677, après un séjour d'environ quarante ans à la Chine. Ce dernier est l'auteur d'une Relation de la Chine, dans laquelle on trouve des choses excellentes & fort exactes sur cet empire. Le nom Chinois d'*Antoine Magalhaens* étoit Tchang-ngan-to ; celui de *Gabriel Magaillans*, Ngan-yuen-ssé.

De l'Ere Chrétienne. Tsing. 1726. Yong-tching.

de ces vues, demandoit sans cesse, mais sans s'expliquer clairement, si *Metello* n'étoit pas chargé de quelque commission fâcheuse & désagréable.

Le vingt-quatre, *Magalhaens* eut audience de YONG-TCHING, & rendit compte de la commission dont il avoit été chargé par le feu empereur. Le monarque, pour le récompenser de son exactitude, lui fit donner quelques présens, & entr'autres un de ses propres bonnets de zibeline. A la sortie de cette audience, le régule promit de procurer à *Metello*, s'il n'avoit rien de désagréable & de chagrinant à proposer, plus d'honneurs à Pé-king qu'aucun ambassadeur en eut jamais reçu.

Cependant les mandarins de Canton pressoient le départ de *Metello* pour la cour; mais cet ambassadeur attendoit le retour d'un exprès qu'il y avoit envoyé pour faire savoir son arrivée, & déclarer que, n'étant point l'envoyé d'une couronne tributaire, il supplioit l'empereur de donner sur cela des ordres convenables. Le régule auquel la lettre de *Metello* fut rendue, convint que les termes de *Tsin-kong*, dont se servoit le tribunal des rites, & qui expriment *tribut*, *redevance*, ne s'employoient qu'en parlant des vassaux & des royaumes tributaires. « Mais s'avisera-t-on jamais de croire, dit-il, que les » Européens, qui sont au bout du monde, nous soient sou» mis, & que nous ayons rien à exiger d'eux ». Il en délibéra avec l'empereur, qui nomma *Magalhaens* & un de ses officiers pour aller au-devant de *Metello*. Ils partirent de Péking le neuf de décembre, & trouvèrent cet ambassadeur qui s'étoit mis en route, & avoit déja passé la montagne de Moeïling. Ils s'embarquèrent avec lui sur le Kiang, & lui firent rendre les plus grands honneurs.

1727.

Dom *Metello* fit son entrée à Pé-king, le dix-huit mai, avec

beaucoup

beaucoup de magnificence, & sema dans toute sa marche une grande quantité de *Cruzados ;* libéralité nouvelle à la Chine, mais qui cependant ne fut point désaprouvée de l'empereur autant qu'on en pût juger par son silence.

Le grand-maître du palais, en l'absence du régule, qui étoit alors à la campagne, avertit YONG-TCHING de l'arrivée de l'ambassadeur : l'audience fut fixée au vingt-trois. Deux jours avant, le régule de retour à Pé-king, demanda à voir la lettre de créance ; & comme le roi de Portugal y marquoit qu'on eût toute confiance dans ce que *Metello* diroit de vive voix, cette formule, quoiqu'ordinaire dans ces sortes de lettres, fortifia ses premiers soupçons : il craignoit que ce ministre ne profitât de la liberté qu'elle lui donnoit, pour parler en faveur du Christianisme, dans la conjoncture surtout où on faisoit le procès à des princes du sang à cause de leur attachement à la Religion Chrétienne.

Le jour indiqué pour l'audience, *Metello* prétendoit remettre la lettre immédiatement entre les mains de l'empereur, comme avoit fait le comte *Sava Ouladislavisek*, alors plénipotentiaire du *Czar* à Pé-king, qui n'avoit pas voulu s'assujettir à la mettre sur une table préparée exprès, selon l'usage. Ce nouvel incident fit reculer l'audience de quelques jours. Le tribunal des cérémonies lui demanda d'où il savoit cette particularité. *Metello* répondit que c'étoit une chose publique en Europe, & que les Russes l'avoient fait insérer dans les gazettes. Le régule, chagrin de ces difficultés, parla à *Magalhaens*, à *Parennin*, & aux autres Européens, comme s'ils y avoient donné occasion en négligeant d'instruire l'ambassadeur de ce qu'il avoit à faire ; mais l'empereur, qu'il vit ensuite, jugea que le *Li-pou* s'étoit mépris, & qu'il falloit

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1727. *Yong-tching.*

s'en tenir à ce qui s'étoit passé à l'égard des Russes, consigné dans les registres. Le régule, après avoir demeuré assez long-temps avec l'empereur, fit appeller les interprètes, lorsqu'il fut de retour, & il leur fit des reproches dans les termes les plus durs & les plus désagréables : « Prétendez-vous rester » encore ici, leur dit-il d'un ton sévère, ou votre dessein » est-il d'accompagner votre ambassadeur en Europe ? Si vous » voulez rester avec nous, vous devez vous accoutumer à » nos usages, & en instruire les nouveaux venus. Y auroit-il » parmi vous quelque ame assez noire pour donner de mauvais » conseils à *Metello*, & le faire échouer dans son ambassade ? » Si j'en connoissois quelqu'un de ce caractère, je le ferois » mourir. Qui peut empêcher l'empereur de vous chasser, s'il » en a la moindre envie ? Vous ressemblez à des gens qui veulent » avoir les pieds sur deux barques : les barques viennent à » s'écarter, ils tombent dans l'eau. Prenez garde qu'après le » départ de l'ambassadeur, vous ne soyez dans une situation » plus triste pour vous qu'elle ne l'étoit avant son arrivée ». Adressant ensuite la parole à *Parennin :* « C'est vous, pour- » suivit-il, qui avez traduit tout ce qui concernoit l'affaire » de *Sava ;* en quelle considération a-t-il été dans cette cour ? » comment y a-t-il réussi ? Le roi de Portugal nous a-t-il envoyé » un ambassadeur pour disputer du point d'honneur avec les » Russes, & lire leurs gazettes ? Si ces gazettes disoient que » les régules ont frappé du front contre terre devant *Ismaliof*, » *Metello* prétendroit-il la même chose ? Que nous importe, » que *Metello* vienne en cette cour, ou n'y vienne pas ? y » avons-nous quelque intérêt ? Il est venu, dit-il, pour re- » mercier l'empereur, & le féliciter sur son avénement au » trône : cela ne peut être qu'agréable ; mais quand il se

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1727. *Yong-tching.*

» seroit dispensé de venir, il n'auroit pas commis de faute. » A quoi ont servi les envoyés qui ont été au-devant de lui ? » Ils ont rapporté qu'on étoit d'accord sur toutes choses ; » & cependant à peine *Metello* est-il arrivé, qu'il chicane sur » des bagatelles : aujourd'hui il fait un incident sur une table, » demain il en formera un autre ; & ce sera toujours à re- » commencer ». A chaque mot le régule jettoit les yeux sur le grand-maître du palais qui l'avoit accompagné chez l'empereur & en étoit revenu avec lui : on sentit qu'il ne répétoit que les paroles du monarque, malgré la précaution qu'il prit d'ordonner aux Européens, en les congédiant, de faire part de tout ce discours à l'ambassadeur comme étant de lui-même.

Metello comprit bien, d'après les craintes & les soupçons de Yong-tching, qu'il ne pourroit rien tenter en faveur du Christianisme auprès de ce monarque : c'étoit cependant son dessein, quoiqu'il n'eût été chargé d'aucune commission à cet égard. Avant son départ pour la Chine, un des ministres s'étoit même opposé fortement à cette ambassade dans le conseil qui se tint à Lisbonne, par la raison que les missions de la Chine étant presque ruinées, on ne devoit plus s'intéresser à conserver Macao, qui n'étoit utile qu'à faciliter aux missionnaires l'entrée de la Chine ; mais le zèle & la piété du roi de Portugal ne lui permirent pas de goûter cet avis ; & l'espérance qu'il pouvoit succéder des temps moins fâcheux, l'engagea à ne point abandonner cette place.

Le vingt-huit de mai, dom *Metello* eut sa première audience & charma toute la cour par sa gravité & par son exactitude à observer le cérémonial, quoiqu'il eut refusé de s'assujettir aux exercices que l'usage prescrit aux grands qui doivent paroître devant l'empereur. Ce monarque fut très-satisfait, &

De l'Ere Chrétienne. Tsing. 1727. *Yong-tching.*

dit aux ſeigneurs qui l'environnoient qu'il le trouvoit agréable & poli. Quelques jours après, dom *Metello* ſe rendit à *Yuen-ming-yuen*, maiſon de plaiſance que YONG-TCHING avoit fait conſtruire, près de celle où Kang-hi avoit coutume de ſéjourner une partie de l'automne, & il offrit les préſens du roi de Portugal, renfermés dans de ſuperbes caiſſes bien travaillées, couvertes de velours, ornées de galons & de franges d'or, & avec des clefs & des ſerrures d'argent. Comme c'eſt l'uſage à la Chine de ne pas accepter tout ce qui eſt offert, l'empereur, après avoir vu ces magnifiques & nombreux préſens, fit demander par deux grands qui avoient aſſiſté par ſon ordre au dîner de *Metello*, ſi l'on ne feroit pas fâché qu'on n'en reçût qu'une partie. L'ambaſſadeur ayant répondu comme il devoit à cette queſtion, YONG-TCHING ordonna que déſormais des mandarins lui porteroient de deux en deux jours des mêts de ſa table; faveur qui ne s'étoit pas faite encore juſques-là. Pendant tout le temps qu'on mit à préparer les préſens que l'empereur deſtinoit au roi de Portugal, *Metello* n'eut plus rien à faire qu'à aſſiſter aux fêtes qu'on lui donnoit fréquemment, à ſe promener en barque ſur les canaux du palais de *Yuen-ming-yuen*, dont on lui fit voir les jardins; mais au milieu de tous ces honneurs il ſoupiroit de temps en temps, & regrettoit de ne pouvoir parler en faveur de la Religion Chrétienne.

Le huit de juillet il prit ſon audience de congé. Il n'y avoit que deux ou trois grands dans la ſalle : les degrés étoient remplis d'officiers en habits de cérémonie pour ſervir les vins & les tables de fruits, & la galerie étoit occupée par deux troupes de muſiciens prêts à jouer de leurs inſtrumens. On avoit dreſſé la tente jaune, faite en pavillon, ſous laquelle

étoit le buffet : les vaſes d'or & d'argent pour le ſervice étoient dans la cour. Il régnoit un profond ſilence ; le ſon des tambours, des trompettes & des autres inſtrumens de muſique avertit de l'arrivée de l'empereur, qui vint ſe placer ſur une eſtrade faite en forme de petit trône. L'ambaſſadeur & les Européens de ſa ſuite montèrent les degrés, & prirent leurs places dans la ſalle ; l'ambaſſadeur ſur un couſſin, les autres debout. On ſervit du vin en cérémonie à l'empereur ; & enſuite s'étant fait apporter une coupe d'or qu'il prit des deux mains, il la préſenta à l'ambaſſadeur, que trois grands, accompagnés de *Parennin*, qui faiſoit l'office d'interprète, conduiſirent au pied du trône. Dom *Metello* reçut la coupe à genoux ; & après avoir bu un peu il ſe retira à ſa place, où on l'invita à manger des fruits, dreſſés en pyramides ſur des tables fort élevées. Comme il faiſoit fort chaud, YONG-TCHING le fit conduire dans un endroit plus frais, où il avoit ordonné qu'on le fît manger avec les grands, & qu'on le régalât de la comédie. *Metello* reçut quelques curioſités de la part du monarque ; & lorſqu'il partit de *Yuen-ming-yuen* pour Pé-king, on lui fit voir trente-cinq coffres deſtinés pour le roi de Portugal & ſept pour lui.

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1727.
Yong-tching.

Le ſeize, jour fixé pour le départ, l'ambaſſadeur quitta Pé-king, & alla joindre les barques préparées ſur le canal, à ſept lieues de cette ville. Deux grands de l'empire qui l'avoient dévancé en cet endroit, l'invitèrent à paſſer ſur leurs barques, & lui préſentèrent un magnifique repas, apprêté par les officiers de la cuiſine de l'empereur.

Metello, pendant toute cette ambaſſade, reçut, dans les provinces & à la cour, des honneurs extraordinaires : il y parut avec une magnificence, qui donna aux Chinois la plus

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1727.
Yong-tching.

grande idée des princes d'Europe ; la richesse des vêtemens de sa suite nombreuse & leste, surprit la cour de Pé-king & attira l'admiration des Chinois. Malgré les grandes difficultés qu'il éprouva, il soutint avec dignité l'honneur de la couronne de Portugal & de toute l'Europe, aux yeux d'une cour accoutumée à ne voir que des vassaux.

La mort de Sou-nou n'appaisa pas la haine que YONG-TCHING avoit conçue contre toute la famille de ce malheureux *Peïlé*. Des mandarins envoyés exprès de la cour, firent venir ces princes à Yeou-oué ; & les ayant fait mettre à genoux, ils leur signifièrent un ordre de l'empereur qui les dépouilloit du rang & des prérogatives de princes du sang : on leur ôta la ceinture jaune, & on les renvoya ensuite à Sin-pou-tsé, où ils furent confondus avec le simple peuple. Cette nouvelle disgrace, loin de les affliger, leur procura plus de liberté de vaquer aux devoirs du Christianisme. Leur dégradation les abaissant au rang du peuple, le général de Yeou-oué se crut déchargé de toute inspection sur leurs démarches ; & les mandarins du peuple n'ayant reçu aucun ordre de veiller sur leur conduite, profitèrent de la conjoncture pour ne les point molester, jugeant bien que s'ils étoient un jour rétablis dans leur premier état, ils seroient reconnoissans de la manière dont ils auroient été traités : il leur fut défendu seulement de s'éloigner de Sin-pou-tsé où ils étoient rélegués.

Peu de temps après leur dégradation, on fit la recherche des biens de Sou-nou ; & la liste des gens de sa porte (1) étoit

(1) Les domestiques qui suivirent ces princes dans leur exil étoient de deux sortes ; savoir, des esclaves proprement de leur maison ; & des Tartares ou Chinois Tartarisés que l'empereur accorde en grand ou en petit nombre à proportion de la dignité dont il honore les princes de son sang. Ce sont ces derniers

déja dreſſée : la ſentence du tribunal des princes portoit qu'ils ſeroient mis en réſerve. On dreſſa également un état de leurs maiſons & de leurs terres ; ce qui entraîna beaucoup de temps, parce qu'elles étoient fort éloignées, & qu'il étoit néceſſaire pour obſerver les formalités, d'entendre le témoignage d'un grand nombre d'officiers. Les haras que Sounou avoit en Tartarie, qui montoient à plusieurs milliers de chevaux, furent diſſipés par des Tartares *Mongous* ſes domeſtiques, auxquels il les avoit confiés ſuivant l'uſage des autres princes. Un ſeul, plus fidèle que les autres, en conduiſit deux cens à Sin-pou-tſé, que les fils de ce *Peïlé* ſe partagèrent entre eux, & vendirent à vil prix pour ſubvenir à leurs preſſans beſoins.

Bientôt on leur prépara des peines d'un autre genre : trois de ces princes, venus récemment de l'armée de Tartarie, ſavoir, le quatrième, Leſſihin, & Our-tchen, auquel on avoit donné la charge de *Taï-tou-amban*, furent mandés par le général de Yeou-oué, pour entendre de nouveaux ordres de l'empereur. Il les fit mettre à genoux, & adreſſant d'abord la parole au quatrième, il lui reprocha de ce qu'ayant eu la permiſſion de revenir de l'armée pour porter le deuil de ſon père, il n'y étoit pas retourné auſſi-tôt que ce deuil avoit fini. « Partez inceſſamment, ajouta-t-il, & ne revenez pas

---

qui ſont l'équipage du régule, qu'on appelle communément *les gens de ſa porte.* Il ſe trouve parmi eux des Mandarins conſidérables, des vice-rois & même des *Tſong-tou*, ou ſurintendans de deux provinces. *Ces gens de la porte* ne ſont pas eſclaves comme les premiers, quoiqu'ils ſoient preſqu'également ſoumis aux volontés du régule, tant qu'il conſerve ſa dignité ; & après, ils paſſent au ſervice de ſes enfans, s'ils ſont honorés de la même dignité. Lorſqu'on prive le régule de ſon rang, ou qu'après ſa mort ce rang ne paſſe point à quelques uns de ſes enfans, alors *les gens de la porte* ſont mis en réſerve pour être donnés à quelqu'autre prince du ſang lorqu'on fait ſa maiſon & qu'on l'élève à la même dignité.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1727. Yong-tchin.

» que la guerre ne ſoit terminée : pour lors vous vous ren» drez à Sin-pou-tſé ». Il ſe tourna enſuite du côté des princes Leſſihin & Our-tchen, pour leur annoncer qu'il avoit ordre de les charger chacun de neuf chaînes, & de les envoyer à Pé-king. Il les fit conduire dans cette capitale, où ils arrivèrent le ſept de juin mil ſept cent vingt-cinq. On les introduiſit dans le tribunal des princes ; mais ils n'y ſubirent pas d'interrogatoire, & on les livra ſur le champ au troiſième régule, frère de l'empereur, à la garde duquel ils furent confiés. Il les fit renfermer dans deux petites maiſons ſéparées, & entourées de murailles, n'ayant de communication au-dehors que par un tour pratiqué dans le mur à hauteur d'appui, par lequel des ſentinelles leur paſſoient à manger.

Parennin, qui perſiſte à faire entendre que le Chriſtianiſme de ces princes étoit le ſeul motif des mauvais traitemens qu'on leur faiſoit, rapporte cependant des diſcours de l'empereur qui n'autoriſent pas cette aſſertion. Ce monarque, peu de temps après l'empriſonnement de Our-tchen & de Leſſihin, dit que Sounou, leur père, pendant huit ans qu'il avoit été général dans le Léao-tong, avoit perverti les plus ſages coutumes de cette province ; qu'il donnoit toute liberté au peuple, afin de ſe concilier les cœurs & d'acquérir la réputation d'homme affable & populaire ; qu'il avoit porté la connivence à un tel excès, que, quand on pileroit ſes os, le mal ne pourroit ſe réparer. Ces diſcours furent imprimés dans les papiers publics, & cependant Sounou avoit refuſé conſtamment de ſe faire Chrétien.

Au commencement d'avril 1726, YONG-TCHING dit au préſident du tribunal des princes, que Sounou étant mort, il falloit délibérer ſur le traitement qu'on devoit faire à ſes enfans,

enfans, relégués à Sin-pou-tsé. Comme il ne s'expliqua pas davantage, cet ordre fit espérer qu'on alloit enfin fixer l'état de ces illustres exilés : le tribunal qui est dans l'usage, ainsi que les autres tribunaux, de prononcer des sentences sévères, afin de donner lieu à l'empereur d'user de clémence, décida d'envoyer les princes disgraciés auprès de la quatrième sœur de ce monarque, mariée à un prince *Kalka* dans le pays des *Mongous*. YONG-TCHING ne fut pas de cet avis; il voulut qu'on les distribuât dans les huit bannières ; & comme il y avoit à Yeou-oué des détachemens de ces huit bannières de Pé-king, on les y incorpora, & on leur procura des places de cavaliers à mesure qu'elles vacquoient. Le général de cette place assigna dans les casernes, autant de bâtimens qu'il étoit nécessaire pour loger commodément chaque chef de famille avec toute sa maison.

Ce changement de fortune ne déplut point aux fils de Sou-nou : ils pensèrent que la colère de l'empereur commençoit à se radoucir, & ils se croyoient dans un état fixe qui les mettroit à l'abri de nouvelles disgraces. Ils se consoloient même d'occuper des postes au-dessous de leur naissance, en disant que tout *Mantchéou* naît soldat ; & ils avoient d'ailleurs devant les yeux l'exemple assez récent des petit-fils de l'empereur Kang-hi, dégradés & réduits à la condition de simples cavaliers pour avoir eu le malheur de déplaire à YONG-TCHING. Cependant ce calme ne fut pas de longue durée ; car tandis qu'on les distribuoit dans les différentes bannières, YONG-TCHING faisoit faire le procès à quatre de ses frères, au huitième, au neuvième (Sessaké), au dixième & au quatorzième ; & comme la disgrace des grands entraîne ordinairement celle de beaucoup d'autres personnes attachées à leur fortune, Tsiché

beau-père de Seſſaké, s'y trouva enveloppé : on ne voit pas qu'il fût coupable d'autre choſe, que d'être allié à ce prince : il fut envoyé en exil en 1725 à Sining en Tartarie, où étoit ſon gendre ; mais il mourut en chemin de maladie & de vieilleſſe. Au mois de juin de l'année 1726, on donna ordre de déterrer ſes os, de les réduire en cendres & de les jetter au vent : on confiſqua ſes biens, on empriſonna ſes enfans ; & parce que deux de ſes fils avoient épouſé des filles de Sounou, on prétendit que ce dernier avoit été lié d'une étroite amitié avec Tſiché, &, quoique mort, qu'il falloit lui faire auſſi ſon procès. Le tribunal des princes jugea qu'on devoit déterrer les os de Sounou comme on avoit fait ceux de Tſiché, les réduire en cendres & les jetter au vent. Il jugea encore qu'il falloit faire mourir ſes fils & petit-fils au-deſſus de l'âge de quinze ans, & diſperſer dans les provinces, comme des gens du peuple condamnés au banniſſement, les autres qui n'avoient point encore atteint cet âge. YONG-TCHING apporta une modification au ſecond article de cette ſentence, & voulut qu'on reſtreignit le nombre de ceux qu'on devoit faire mourir.

Le général de Yéou-oué reçut cet ordre le cinq de la ſixième lune (le quatre juillet) ; & les princes qu'il manda, ne doutèrent point qu'on ne voulût éteindre entiérement leur famille. Ils parurent devant ſon tribunal au nombre de trente-ſix ; on les chargea chacun de neuf chaînes, & on les enferma tous dans une taverne gardée par des ſoldats. Le ſecond fils de Sounou, que l'eſpérance de ſe voir rétablir dans ſa première ſplendeur avoit empêché juſques-là d'embraſſer le Chriſtianiſme, demanda le baptême avec inſtance ; le ſeptième, & ſes deux fils, ſuivirent ſon exemple.

Cependant le tribunal des princes, qui déliberoit ſur le choix qu'on feroit des rejettons de Sounou, pour être condamnés à mort, déſigna le ſecond, le quatrième, le treizième, le fils aîné du premier, & les deux princes qui étoient détenus priſonniers à Pé-king. On ne comprit point dans cette proſcription San-kong-yé, ou le comte Jean, homme plein de candeur, incapable de remuer dans l'état & qui avoit ſervi avec zèle dans ſa jeuneſſe. YONG-TCHING, à qui le tribunal préſenta la liſte de ces huit princes, dit que les deux derniers reſteroient dans leur priſon juſqu'à ce que l'on portât ſentence contre les huitième & neuvième régules, ſes propres frères, laquelle leur ſeroit commune ; & uſant de clémence à l'égard des autres, il commua la peine de mort, à laquelle ils étoient condamnés, & il ordonna qu'on les exilât dans les provinces, ſéparés les uns des autres & de leur famille ; tandis que ceux qui n'avoient pas été compris dans la proſcription, continueroient de reſter dans les caſernes de Yeou-oué, en qualité de ſimples cavaliers.

Che-mou-té, gouverneur de cette place, qui reçut l'ordre de l'empereur le ſeize de juillet, fit ôter les fers à ces derniers, qu'il renvoya libres aux caſernes ; quant aux premiers, il les fit conduire à Pé-king avec leurs chaînes. La peine de ſe voir ſéparés à jamais de leurs femmes, de leurs enfans, & même de leurs domeſtiques, parut plus cruelle à ces princes que la mort, qui eût mis fin à leurs diſgraces. Pour comble d'affliction, ils rencontrèrent ſur la route leur ſeizième ſœur, mariée à Pé-king au fils unique de Tchabina, *Tſong-tou* de Nan-king : un ordre ſecret avoit fait répudier cette dame, & on la renvoyoit à ſes parens à Yeou-oué, malheureuſe d'être née du ſang de Sounou.

Le ſeize de la ſeptième lune de la même année 1726 (le treize du mois d'août), lorſqu'on eut fixé à Pé-king les différentes villes où chacun de ces illuſtres priſonniers iroit en exil, on les fit partir, avec ordre aux mandarins de ces villes, de les renfermer avec leurs chaînes dans un endroit voiſin de leurs tribunaux, & de ne leur permettre aucune communication au-dehors. Les uns furent exilés à Tſi-nan, à Taï-yuen, à Nan-king; les autres à Sou-tchéou & à Hang-tchéou : le quatrième de ces princes qui étoit à l'armée, devoit à ſon retour être conduit à Kaï-fong-fou.

Juſques-là, il n'étoit point queſtion, à ce qu'il paroît, de l'attachement de ces princes à la Religion Chrétienne, qui n'entroit pour rien dans les motifs qu'avoit YONG-TCHING de les traiter avec tant de rigueur : ce monarque n'uſa d'aucune ſévérité à l'égard de San-kong-yé ou du comte Jean, leur frère, quoique Chrétien, parce qu'il étoit d'une candeur & d'un eſprit pacifique qui le mettoient à l'abri de tout ſoupçon. Un peu avant que Ché-mou-té reçut l'ordre dont on vient de parler, ce général, prince du ſang, & par conſéquent parent de ces princes, les jugeant perdus ſans reſſource, crut qu'il importoit à la conſervation de ſa fortune, d'éloigner toute idée qu'il pût y avoir de la connivence entre lui & eux, & il ſe rendit lui-même leur délateur : il adreſſa un mémoire à l'empereur, dans lequel il les accuſoit de s'aſſembler pluſieurs fois chaque jour dans une égliſe qu'ils avoient conſtruite à Sin-pou-tſé; mais le monarque ne voulut pas faire uſage de cette accuſation, & ne jugea même pas à propos de la communiquer au tribunal, ſelon la coutume; en un mot, elle n'influa en rien dans le jugement qui fut porté contre les fils de Sounou.

Les Mémoires (1) concernant l'hiſtoire de ces princes, nous les repréſentent cependant comme des martyrs de leur attachement au Chriſtianiſme, & ils avancent que cet attachement fut le principal, ou même l'unique motif qui anima l'empereur contre eux : on verra, par l'expoſé des faits, ce qu'on doit pen-

(1) Ces Mémoires, en forme de Lettres, ſont du P. *Parennin ;* on les trouve dans les XVIIe, XVIIIe, XIXe, XXe, XXIIe, XXIIIe *Recueil des Lettres Edifiantes*, en date des années 1724, 1725, 1726, 1727, 1728, 1734, & 1736, & ils y occupent plus de ſept cent pages, à cauſe des détails minutieux dans leſquels ce miſſionnaire eſt entré. *Parennin* ſoutient avec opiniâtreté, que l'attachement de ces princes à la Religion Chrétienne, étoit l'unique motif de leur diſgrace, & que les fautes reprochées à leur père, n'étoient qu'un vain prétexte dont on couvroit le vrai motif. Voici comme il s'explique au commencement du XIXe *Recueil :* » Quoique l'attachement de ces princes à la Religion Chrétienne ait été la prin- » cipale cauſe des mauvais traitemens qu'on leur a fait ſouffrir, on n'avoit cepen- » dant apporté juſqu'ici (en 1727), d'autres motifs que les *fautes prétendues* » du prince Sounou, leur père ; mais aujourd'hui ce *vain prétexte* a diſparu : » on s'explique clairement, & on ne laiſſe plus ignorer que *c'eſt uniquement* » *de leur attachement à la Religion Chrétienne qu'il s'agit* ». Cette aſſertion eſt inſoutenable, après ce qu'on a vu juſqu'à préſent, & ce qu'on verra encore par la ſuite. Pourquoi le monarque n'a-t-il pas ſévi contre le comte Jean & quelques autres princes de cette famille qui étoient Chrétiens ? Pourquoi encore n'a-t-il marqué aucun reſſentiment à l'égard du P. *Suarès*, & de *Parennin* lui-même, qui les avoient inſtruits ? Eſt-ce le Chriſtianiſme de Sounou qui a obligé le monarque à faire brûler ſes os & jetter ſes cendres au vent, tandis que ce *Peïlé* n'a jamais conſenti à ſe faire Chrétien ? Quelque précaution que le P. *Parennin* paroiſſe avoir priſe de taire les véritables motifs qui aigrirent YONG-TCHING contre Sounou & ſa famille, ils tranſpirent de toutes parts dans ſes Mémoires, & il eſt très-viſible que le monarque vouloit les punir d'avoir trempé dans la faction d'Akina & de Seſſaké, les huitième & neuvième *Ago*, ſes frères. Il en réſulte encore une preuve, de ce que le jugement qui ſeroit porté contre ces deux *Ago*, devoit être commun aux princes Louis & Joſeph, priſonniers à Pé-king, &, ſelon toutes les apparences, plus coupables que leurs frères & leurs neveux. Je ne prétends pas nier, au reſte, que le Chriſtianiſme, dont la plupart de ces princes faiſoient profeſſion, n'ajoutât aux griefs qu'on avoit déja contre eux. YONG-TCHING avoit proſcrit cette Religion dès la première année de ſon règne, & défendu à ſes ſujets de l'embraſſer : il avoit donc un crime de plus à reprocher aux fils de Sounou ; celui de mépriſer ſes ordres & les loix de l'empire.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1727. *Yong-tching.*

ser d'une assertion si manifestement contradictoire à la vérité.

Tout étoit terminé relativement à ces princes ; ils avoient été jugés : huit étoient condamnés à un exil perpétuel dans les provinces, & les autres jouissoient de leur liberté à Yeou-oué en qualité de simples cavaliers. Courtchen (1), un de ces derniers, & onzième fils de Sounou, Chrétien instruit & plein de zèle, parlant également bien le Chinois & le Tartare, & brûlant de faire des prosélytes dans la loi qu'il avoit embrassée, se rendit habile en médecine, pour avoir occasion de parcourir les huit bannières, d'y exercer sa charité envers les malades, & d'accoutumer ses patriotes à entendre parler des principes du Christianisme. Un des officiers témoin de son empressement à annoncer une religion proscrite, l'exhorta à modérer son zèle & à garder plus de mesures, sans quoi il se verroit dans l'obligation de le dénoncer, pour ne se pas perdre lui-même. Courtchen, sourd à ces remontrances, ne fut pas plus réservé dans ses démarches : cependant l'avis qu'on lui donnoit étoit sage, & il devoit en profiter. Bientôt d'autres officiers des bannières adresèrent une accusation à Ché-mou-té sur la religion des princes ; & ce général, qui jusques-là, avoit fermé les yeux sur cet objet, ne put se dispenser, pour ne se pas rendre lui-même coupable, & prévenir les reproches, de les faire renoncer à leur religion : il se flattoit de réussir sans la moindre difficulté ; mais il se trompa. Le vingt-cinq de la onzième lune (le dix-huit décembre 1726), un grand nombre de députés des *Niurou*, ou compagnies qui composent les bannières, les sommèrent inu-

(1) François Courtchen, en Chinois *Kou-eulh-tching*; c'est celui que *Parennin* appelle François Cou.

tilement, de la part de Ché-mou-té, qu'ils eussent à changer de loi. Le *Cou-ſaï-ta* ou le *Tribun*, chez lequel ils furent ensuite examinés, éprouva la même fermeté : on prit leurs noms. Le second de la douzième lune, Ché-mou-té, après une délibération prise dans son conseil de guerre, fit arrêter Sourghien & Courtchen, & résolut d'accuser auprès de l'empereur les Chrétiens de leur famille. Cette accusation, qui arriva à Pé-king le quinze de la douzième lune (le huit de janvier 1727), portoit: « Nous avons considéré que les fils & petit-fils de Sounou, » *étant déjà coupables*, ils eussent dû respecter la clémence de » Votre Majesté, & montrer leur reconnoissance par une » exactitude scrupuleuse à observer les loix ; mais au contraire, ils sont entrés dans une loi fausse : ils vivent selon leur » caprice, sans discrétion & sans règle ; ils ont péché griévement contre les loix. Ainsi Sourghien & Courtchen, qui » ont protesté qu'ils mourroient plutôt que d'abandonner la » loi du Seigneur du ciel, sont très-dignes de haine ; ils ont » donné des preuves de leur opiniâtreté, & ils ne méritent pas » de vivre. Nous jugeons que Sourghien & Courtchen, » comme étant à la tête de ceux qui font profession de la » Loi Chrétienne, doivent être décapités, pour donner un » exemple qui retienne tous les autres. Que l'autre fils de Sounou & ses petit-fils, Letat, Legen, Yjamga, Loubequet, » Oubequet, Tourtaï, Chourtaz (1), qui ont embrassé la » Loi Chrétienne, soient chargés de chaînes, enfermés dans » une prison, & étroitement gardés. Quant à ceux qui ne » sont pas Chrétiens, qu'ils servent en qualité de soldats

---

(1) Ces noms, écrits à la Chinoise, sont, Le-thaï, Le-chin, Y-tchang-a, Lou-pcho, Oup-cho, Tou-eul-thaï, Chou-eul-thaï.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1727. *Yong-tching.*

» dans les bannières, & qu'on les obſerve attentivement (1) ».

Un incident augmenta encore les griefs qu'on avoit contre la maiſon de Sounou. Le général d'armes de Mougden ſe plaignit à la cour, de ce que les ſoldats de ſa garniſon n'avoient ni maiſons dans la ville, ni caſernes au-dehors, & qu'ils étoient obligés de demeurer dans les villages des environs, trop éloignés pour que le ſervice n'en ſouffrît pas. Yong-tching éclata contre Sunjou, un des quatre miniſtres d'état, & contre Tang-pao-tchou, qui avoient précédé immédiatement le général d'armes dans ce gouvernement; avant eux, Sounou avoit gouverné le Léao-tong pendant dix ans. Comme ce dernier étoit mort, le monarque ordonna (2) de confiſquer tous les biens qu'il avoit laiſſés, & de les employer à bâtir des caſernes

(1) *Parennin* remarque, au ſujet de cette accuſation, que le général n'attribue à ces princes aucun crime que celui de leur religion; mais devoit-il les accuſer de nouveau, de crimes pour leſquels ils avoient déja ſubi leur jugement? Il ajoute: « Il eſt certain que dès ce temps-là, l'empereur prit la réſolution d'obliger ces » princes à renoncer à leur religion. Les divers expédiens & les différens biais » qu'il employa pour y réuſſir, ſont aſſez voir que les raiſons qu'il allégua » dans la ſuite pour les condamner, étoient de purs prétextes, qui n'ont trompé » que ceux qui ont bien voulu être trompés ». Ce mauvais raiſonnement, eſt une ſuite de la prévention où étoit le ſavant miſſionnaire. Yong-tching avoit proſcrit le Chriſtianiſme, & défendu à ſes ſujets de l'embraſſer, ſous peine d'être déclarés rebelles: on lui dénonce les fils de Sounou qui bravent ſes ordres; il ſe voit dans la néceſſité d'avoir recours à la rigueur des loix, s'ils perſiſtent dans leur opiniâtreté; & il met tout en œuvre pour les faire revenir à l'obéiſſance qu'ils lui doivent. Si ce ſont-là les biais reprochés par *Parennin*, il me ſemble qu'ils font honneur à la clémence du monarque.

(2) Cet ordre ſuppoſe que Sounou & ceux qui lui avoient ſuccédé dans le gouvernement de Mougden, auroient diverti les deniers deſtinés à la conſtruction des caſernes de cette place, ſans quoi le jugement de Yong-tching ſeroit tyrannique; mais le P. *Parennin*, qui ne craint point de flétrir la mémoire de ce prince, lorſqu'il eſt queſtion d'étouffer les malverſations & les crimes de Sounou, prétend qu'il lâcha cet ordre uniquement parce que ces commandans n'avoient pas donné avis de l'état de la garniſon.

pour

pour les ſoldats de Moug-den. Sunjou & Tang-pao-tchou, qu'il chargea de cette commiſſion, furent condamnés à ſuppléer de leurs fonds l'argent néceſſaire pour ces édifices, s'il ne s'en trouvoit pas ſuffiſamment dans la confiſcation. On peut juger en conſéquence de l'activité qu'ils mirent dans cette affaire : ils allèrent, accompagnés des officiers de la bannière rouge, qui étoit celle de Sounou, appoſer les ſcellés dans tous les hôtels que ce *Peïlé* & ſes fils avoient à Pé-king, & ils firent arrêter les intendans & les domeſtiques de ces princes qui avoient détourné beaucoup d'effets mobiliers.

Cependant les régules & les préſidens des neuf tribunaux auxquels YONG-TCHING avoit donné à examiner la ſentence du général Chémouté contre les fils de Sounou, la confirmèrent : ils ajoutèrent que Sourghien & Courtchen devoient être décapités à Yeou-oué ; qu'il falloit livrer à Chémouté les autres fils & petit-fils de Sounou, pour les faire étrangler en automne. L'empereur trouva que ce jugement étoit trop précipité : il répondit que les tribunaux, au lieu de s'en tenir à l'accuſation de Chémouté, auroient dû le preſſentir ſur la néceſſité d'envoyer ſur les lieux, un régule & des grands de l'empire pour interroger Sourghien & Courtchen ; que ſi après avoir entendu ſes ordres ils perſiſtoient dans leur opiniâtreté, on les feroit mourir. « Dans un temps & dans des circonſ-
» tances ordinaires, ajouta le monarque, ils ont pu dire qu'ils
» ne changeroient pas ; aujourd'hui, lorſque mes ordres leur
» ſeront ſignifiés, s'ils viennent à changer, c'eſt autre choſe,
» & il faudroit conclure tout autrement. *Ils ont tous fait des*
» *fautes qui méritoient la mort ;* je leur ai pardonné : il ne faut
» pas les faire mourir pour un mot dit au hazard, & qui
» n'eſt peut-être que l'effet d'un vain entêtement. Qu'on ren-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1727. *Yong-tching.*

» voie ce mémoire pour délibérer une feconde fois, & qu'on » me faffe le rapport de cette nouvelle délibération (1) ». Les régules prièrent l'empereur de nommer lui-même ceux qu'il croiroit les plus capables de cette commiffion, & il jetta les yeux fur Tomorocongo, fon cinquième frère, & fur un chef de bannière. Des feigneurs d'un fi haut rang, députés à des princes dégradés, firent juger combien l'empereur avoit à cœur de vaincre leur opiniâtreté pour n'être pas obligé de les punir.

Dans ces entrefaites, le miniftre Sunjou ne difcontinuoit pas fes recherches, & faifoit rendre compte aux domeftiques des fils de Sounou des fommes qu'ils pouvoient avoir eues en dépôt. Le vingt-cinq de la troifième lune (le feize avril), il préfenta une requête à l'empereur pour obtenir un ordre de livrer au tribunal des crimes, Ourtchen & quatre de fes domeftiques qui étoient Chrétiens, & les faire juger dans la dernière rigueur. YONG-TCHING prononça qu'il falloit mettre en liberté les quatre domeftiques, parce qu'ils n'avoient rien fait que de fe conformer à la conduite de leur maître ; mais il donna ordre en même temps au régule Ounenguy, fon troifième frère, d'aller, accompagné des grands de la même bannière, interroger Ourtchen fur fa religion, & de lui en faire le rapport. Promeffes, menaces, reproches, rien n'ébranla la fermeté d'Ourtchen : il répondit conftamment qu'il étoit Chrétien, & qu'il perfifteroit dans fes fentimens jufqu'à l'effufion de fon fang. Ounenguy, témoin de fon opiniâtreté infurmontable, jugea qu'il devoit être traité en rebelle &

(1) *Parennin* dit que cet ordre fait affez voir que le deffein de l'empereur étoit d'obliger ces illuftres Chrétiens à abandonner leur religion, & il a certainement raifon ; mais ce qu'il ajoute, que c'étoit-là le feul crime qu'on pût leur reprocher, n'eft qu'une fuite de fa fauffe prévention fur leur innocence.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1727. *Yong-tching.*

coupé en pièces. L'empereur fit de nouvelles tentatives ; & le cinq de la troisième lune intercalaire (le vingt-cinq d'avril), le même régule, tous les chefs des bannières *Mantchéous*, les présidens des autres tribunaux, allèrent par ses ordres trouver Ourtchen dans sa prison. Comme le bruit se répandit de toutes parts dans Pé-king qu'on alloit le juger, il y eut un grand concours de peuple. Les juges établirent leur tribunal dans un temple voisin de la prison, & firent coup-sur-coup, & pendant environ une heure, au prisonnier qu'on leur amena, une infinité de questions pour l'embarrasser ; mais ils se retirèrent, convaincus que tous leurs efforts étoient inutiles.

Cette seconde tentative, faite avec tant d'éclat, & deux autres particulières & secrètes, qui ne réussirent pas mieux, piquèrent le monarque ; le treize de la troisième lune (le dix mai), il fit appeller Matsi, son premier ministre, les présidens des neuf tribunaux, & les grands *Mantchéous* des huit bannières, il leur dit : « Ourtchen se moque de vous, & il a raison, » parce que vous l'avez mal interrogé, faute d'avoir compris » ma pensée : écoutez ce que je vais vous dire, & retournez » lui porter mes ordres.

» Le *Tien-tchu* ou le Seigneur du ciel & le Tien, c'est une » même chose : toutes les nations honorent le Tien, mais » chacune a son rite particulier pour lui rendre des honneurs. » Le Tien des Tartares *Mantchéous* est le *Tiao-chin*. Il n'y a per- » sonne qui, le premier jour de l'an, ne brûle des odeurs & » du papier pour honorer le Tien. Nous autres *Mantchéous*, » nous avons nos rites particuliers ; les *Mongous*, les Chinois, » les Russes, les Européens en ont aussi qui leur sont propres. » Quand on fait attention aux réponses d'Ourtchen, on voit » qu'il se fâche, comme si on vouloit qu'il cessât d'honorer

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1727.
Yong-tching.

» le Tien : ce n'eſt pas-là ce que j'ai prétendu lui défendre ; » mais j'ai dit que chacun avoit ſa manière de l'honorer, & » que lui, étant *Mantchéou*, devoit ſuivre le rit des *Mantchéous*. » Or, non-ſeulement il refuſe de s'y conformer, mais il l'abandonne pour ſuivre la fauſſe loi des Européens : c'eſt un » renverſement total de conduite.

» Ourtchen ayant abandonné le rite de ſes *ancêtres*, & ſoutenant, contre toute raiſon, que celui d'Europe, qu'il a » embraſſé, eſt le ſeul véritable, imite la conduite inſenſée » de ſon père, qui abandonna ſon véritable maître pour entrer » dans la faction d'Akina & de Seſſaké. Voici ſans doute quel » eſt le raiſonnement d'Ourtchen : *C'eſt fait de moi ; je dois mourir. Si en m'attachant opiniâtrement à la loi du* Tien-tchu *ou du* » Seigneur du ciel, *l'empereur me condamne à la mort, je rendrai* » *ſa perſonne odieuſe, & il aura la mauvaiſe réputation de m'avoir* » *fait mourir par cet unique motif.*

» Son père & lui ont commis des fautes énormes qui méritent la mort : vous autres grands, vous m'avez préſenté » un mémoire pour me ſupplier de le traiter en rébelle, & je » n'y ai pas encore répondu. Si je voulois le faire mourir, ce » ſeroit à cauſe des crimes de rébellion, dont lui & ſon père » ſe ſont rendus coupables, & non parce qu'il honore le *Tien-tchu*. Vous ſavez que les grands m'ayant préſenté une requête contre les quatre domeſtiques qui s'étoient faits Chrétiens, afin qu'on les jugeât ſévérement, je répondis que » c'étoit une canaille ignorante à laquelle il falloit pardonner. » Je n'ignore pas que pluſieurs autres font auſſi profeſſion de » cette loi ; mais il n'y a nul inconvénient par rapport à » l'empire. S'il y en avoit réellement, eſt-ce que l'empereur » mon père, eût ſouffert les Européens à la cour ? & moi-

» même n'y aurois-je pas mis ordre dès le commencement » de mon règne ? Mais parce que Ourtchen qui est *Mantchéou*, & qui étoit ci-devant de la famille impériale, a préféré la Loi Chrétienne aux rites de ses *ancêtres*; il a non-seulement violé les loix de l'empire, il a encore offensé le » Tien même : & c'est pourquoi j'avois ordonné qu'il abandonnât cette loi ».

Munis de ces instructions, les grands allèrent de nouveau trouver Ourtchen, & mirent en usage tout ce qui pouvoit vaincre son opiniâtreté : promesses magnifiques, reproches, menaces, invectives, rien ne fut capable de l'ébranler. Suivant le rapport par écrit qu'ils firent à l'empereur, il paroît qu'ils étoient entrés dans de longues discussions sur les principes fondamentaux du Christianisme, dont Ourtchen étoit parfaitement instruit ; on en peut juger par les objections des grands : « Vous assurez, lui dirent-ils, que la loi d'Europe » règle l'esprit & le cœur ; est-ce que dans les livres de nos » anciens sages, on n'apprend pas à régler l'un & l'autre ? Ne » trouve-t-on pas à chaque page de ces livres les maximes » suivantes ? Ne vous trompez pas vous-même ; ayez l'esprit » droit ; rectifiez votre cœur, & tant d'autres semblables : » qu'avez-vous à répondre ? Vous dites encore que le *Tien-tchu* » est descendu du ciel en terre ; est-ce qu'il a un corps ? est-ce » que vous l'avez vu ? Vous ajoutez qu'il y a plus de dix-sept » cents ans qu'il a pris naissance parmi les hommes pour leur » salut ; mais bien avant ce temps-là, sous le règne de Yao » & de Chun, la loi d'Europe n'existoit pas, & cependant le » culte du Tien subsistoit : le nieriez-vous ? Vous seriez le seul. » Que prétendez-vous donc, lorsque vous vous attachez avec » tant d'opiniâtreté à la loi des Européens ; voudriez-vous dire

» que la doctrine de nos anciens sages est fausse, & que celle » d'Europe est la seule véritable ?

» A tout cela Ourtchen a fait des réponses peu intelligibles, » & qui marquoient l'embarras où il se trouvoit. Il nous a » parlé d'une loi ancienne & d'une loi nouvelle ; il nous a dit » qu'il n'étoit pas nécessaire de voir pour croire des vérités, » telles que la descente du *Tien-tchu* en terre : & après beau- » coup de paroles auxquelles on ne comprenoit rien, il a per- » sisté à dire qu'il ne pouvoit pas changer ». Ils terminèrent leur écrit en assurant que Ourtchen mourroit avec plaisir, si la religion qu'il avoit embrassée en étoit le motif ; mais qu'il falloit le traiter en rébelle & le faire mourir sans aucun délai. Le vingt-un mai, à la sortie de la cérémonie du *Tiao-chin*, observée par les Tartares, YONG-TCHING dit à ses courtisans, & à cette occasion, que les fils de Sounou étoient des rébelles & des sujets désobéissans dont on devoit se défaire ; & quelque temps après le gouverneur de Pé-king renferma Ourtchen dans une prison fort étroite, environnée d'un mur aussi haut que le toît, dans lequel on pratiqua un tour pour lui passer de la nourriture.

Pendant qu'on se donnoit tous ces mouvemens à Pé-king pour obliger Ourtchen à rentrer dans la religion de ses pères, Tomorocongo, cinquième frère de l'empereur, prince doux, judicieux & équitable, interrogeoit, à Yeou-oué, Sourghien & Courtchen ; mais, frappé de leurs réponses, il ne put jamais se résoudre à prononcer l'arrêt de leur mott, & il prit le parti d'envoyer à la cour leurs moyens de défense, avec les livres de la Religion Chrétienne qu'ils lui présentèrent. « Ces » gens-là veulent disputer, dit YONG-TCHING ; hé bien, » qu'on les amène chargés de chaînes à Pé-king ! »

Sur cet ordre, Tomorocongo les fit partir pour cette capitale, & revint à leur suite. Ils y arrivèrent le ving-sept, veille de la première audience accordée à l'ambassadeur du roi de Portugal. Ce même jour, dans un écrit adressé à tous les grands de l'empire, & mis dans les papiers publics, Yong-tching plaisanta sur ce que le jour même de la naissance de *Foë*, il avoit vu au pied de son trône un ambassadeur d'Europe; parlant ensuite en juge souverain de toutes les religions, il badina sur la secte de *Foë* & sur le Christianisme. Il traita d'insensés les fils de Sounou qui s'étoient attachés à cette dernière religion: « Le comble de leur folie, ajouta-t-il, est de » dire qu'ils sont prêts à verser leur sang pour une telle cause ». Trois jours après, Tomorocongo, accompagné de grands mandarins, alla interroger Sourghien & Courtchen dans deux prisons, où ils étoient gardés chacun par vingt soldats: ils conclurent, dans le rapport qu'ils firent à l'empereur, qu'on devoit agir avec ces deux princes, comme on avoit fait à l'égard d'Ourtchen, c'est-à-dire, fonder leur procès sur d'autres motifs que celui de leur religion.

Les juges qui devoient faire ce rapport, le huit de juin, avoient déja fait préparer, dans le *Tsaï-ché*, ou la place publique, tout l'appareil de leur supplice; mais l'empereur ne ratifia pas la sentence, & les condamna seulement à une prison perpétuelle. Environ deux mois après, sur quelques nouvelles plaintes de l'empereur contre Sounou, le dix-septième frère de ce monarque dit que ce *Peïlé* étant mort, il falloit tirer vengeance de son crime sur toute sa postérité mâle. Le *San-fa-ssé* (1), auquel on remit l'examen de cette affaire, dit dans sa déli-

(1) Le *San-fa-ssé* est la réunion du tribunal des crimes, de celui des censeurs, & de celui des reviseurs. *Parennin* dit que tous ces juges n'opinoient que du bonnet.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1727. *Yong-tching.*

bération qu'il falloit décapiter les trente-neuf descendans de ce *Peïlé*, & occuper leurs femmes & leurs filles, en qualité d'esclaves, aux plus vils emplois du palais. Mais YONG-TCHING convenant qu'ils méritoient tous la mort, craignit que l'effusion de tant de sang ne donnât atteinte à sa réputation ; & il s'en tint à sa première décision (1).

(1) Il est remarquable que les *Lettres Edifiantes*, qui s'étendent si fort sur la disgrace du prince Sounou & de ses fils, ne disent presque rien de plusieurs fils de Kang-hi qui avoient conspiré d'enlever la couronne à YONG-TCHING, leur frère ; car quoique cette conspiration ait été découverte avant qu'elle éclatât, il est certain néanmoins qu'elle dût faire beaucoup de bruit, par les interrogatoires qu'on fit subir aux conjurés, & par leur condamnation. Ces mêmes *Lettres* gardent encore un profond silence sur le jésuite Portugais *Morao*, qu'elles font aller en Tartarie à la suite du rebelle Sessaké, neuvième fils de Kang-hi. Les *Anecdotes* sur les affaires de la Chine suppléeront en partie à ce défaut ; & je les cite avec d'autant plus de confiance, que divers monumens qui m'ont été communiqués, attestent la vérité des faits qu'elles rapportent. *Morao* avoit possédé la confiance de Kang-hi, auprès duquel il étoit parvenu à un si grand crédit, que tous les seigneurs de l'empire recherchoient son amitié avec empressement ; mais à la mort de ce prince, ayant travaillé à faire éclore une révolution qui mît Sessaké sur le trône, il fut découvert & constitué prisonnier à Sining en Tartarie, où il continua les mêmes intrigues l'espace de plusieurs années, ayant la liberté de recevoir des visites. L'an 1726, le vingt-deux de la sixième lune (le vingt-un juillet), le tribunal des crimes présenta à l'empereur le résultat des aveus de *Morao*, qu'il appelle le *compagnon de révolte de Sessaké*, & il le pria de confirmer la sentence de mort qu'il avoit portée contre lui. Les missionnaires de Pé-king avoient écrit à la cour de Lisbonne, à l'effet d'engager le roi de Portugal à envoyer un ambassadeur à YONG-TCHING, pour obtenir la grace de *Morao*, tandis que de leur côté, à force de sollicitations & d'argent, ils retardoient les informations & empêchoient qu'on en vint à une sentence finale. Dom *Alexandre Metello-Souza-y-Menesez*, s'embarqua pour la Chine ; mais il y arriva trop tard, la sentence avoit été rendue ; & quoique l'éxécution fût suspendue, le général de Macao ayant donné avis à l'empereur de l'arrivée de *Metello*, ce monarque pour n'être pas réduit au désagrément de refuser au roi de Portugal la grace qu'il vouloit lui faire demander par cet ambassadeur, dépêcha un courier en Tartarie, avec l'ordre d'étrangler l'infortuné *Morao*, dont le corps fut ensuite brûlé & les cendres jettées au vent, après que sa tête eut été exposée sur un piquet.

Les

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1727. *Yong-tching.*

Les mandarins Sunjou & Tang-pao-tchou, dans la crainte d'être obligés de conſtruire les caſernes de Mougden à leurs frais, firent les recherches les plus rigoureuſes des biens appartenans à ces princes; & pour ſe mettre à couvert, ils préſentèrent à l'empereur une eſtimation d'experts qui ne ſe montoit qu'à deux cent mille *taëls*, ou un million deux cent mille livres, y compris les terres, les maiſons & les meubles : les ſeules terres labourables valoient davantage. YONG-TCHING, qui en étoit inſtruit, diſſimula & donna des ordres aux deux mandarins d'aller commencer les bâtimens. Après leur départ, il diſpoſa des maiſons, & réunit les terres à ſon domaine, ne laiſſant guère, pour l'indemnité des ſommes qu'ils dépenſeroient, que ce que l'on pourroit retirer de la vente des meubles. Sunjou ne ſurvécut pas à cette diſgrace.

Le dix-ſept de la ſixième lune, Tien ouen-king, vice-roi de la province de Honan, eut aſſez de confiance dans la juſtice de l'empereur pour s'élever contre une détermination de ce prince, déja publiée dans toutes les provinces. Il lui repréſenta, avec une noble liberté, les inconvéniens qui en réſulteroient infailliblement, & lui fit part en même temps d'un autre plan pour parvenir à ce qu'on prétendoit obtenir : il étoit queſtion d'empêcher qu'il n'y eut des voleurs dans l'empire. YONG-TCHING lut ſes repréſentations avec plaiſir; & dit aux grands ſeigneurs & aux préſidens des cours ſouveraines, auxquels il donna ces nouvelles vues à examiner, que Tien-ouen-king étoit tel qu'il le deſiroit : « Que n'ai-je » beaucoup d'officiers ſemblables à lui, ajouta le monarque ! » il connoît mon cœur, & ne craint point d'aller contre » mon ſentiment; il cherche le bien de l'état, & n'eſt point » flatteur. Que ſa conduite eſt différente de celle de Tchang-

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1727.
Yong-tching.

» pao (1), à qui, l'année dernière, je parlai d'un ordre que » j'avois intention de porter concernant les barques de riz; » & lui demandant s'il n'y appercevoit point d'inconvéniens, » en un mot, si on pouvoit en attendre du succès, sur sa » réponse affirmative je l'expédiai. Bientôt après, je reçus des » représentations de tous les officiers à qui je l'avois adressé: » ils me prioient de ne point exiger l'exécution d'un ordre, » qui ne remédioit à un mal que pour en introduire un plus » grand, & qu'il étoit préférable de laisser subsister les choses » telles qu'elles étoient. Tchang-pao, de qui je voulus savoir » pourquoi il m'avoit assuré que l'affaire pouvoit avoir du » succès: *C'est*, répondit-il, *qu'il m'a paru que Votre Majesté* » *inclinoit à l'exécution de ce qu'elle proposoit, & que je n'osai parler* » *selon mes véritables intentions.* N'est-ce pas là, continua Yong-» tching, une mauvaise excuse? Et ce procédé, est-il digne » d'un grand mandarin? Il connoît peu la disposition de » mon cœur: je ne veux que le bien de mon peuple; & » quand je demande conseil, c'est l'unique chose que je » cherche. On me fera toujours plaisir de me donner des » avis; & si les ordres que je donne ne sont pas à propos, » je les changerai sans peine. On dira que je suis inconstant, » & que je révoque le soir ce que j'ai arrêté le matin; mais » peu m'importe, & je ne rougis point de ce reproche, pourvu » que le changement qui en résultera tourne à l'avantage de » mon peuple ».

La population augmentoit extraordinairement dans le Yunnan & le Kouei-tchéou, & chaque année le prix du grain

(1) Tchang-pao étoit surintendant pour le riz qu'on transporte des provinces méridionales dans les magasins impériaux; c'est une des premières charges de l'empire.

augmentoit à proportion, en forte que le menu peuple n'y subsistoit qu'avec peine. Cependant, malgré cette cherté, on voyoit dans ces deux provinces, sur-tout vers leurs confins, beaucoup de terres en friche, capables d'un bon rapport à la culture; mais qui étoient abandonnées, parce que les personnes riches ne vouloient pas s'éloigner du lieu où elles étoient établies, & que les pauvres n'étoient pas en état de faire les avances nécessaires pour le défrichement. Nghéou-eul-taï, *Tsong-tou* de ces provinces, proposa sur cela à l'empereur des vues pour remédier à cet inconvénient, en portant également les riches & les pauvres, les mandarins & le peuple, à concourir unanimement à l'exécution d'une entreprise si avantageuse à l'état.

La plupart de ces terres étoient comme abandonnées, & paroissoient n'avoir point de maître; ensorte qu'on n'en retiroit aucun tribut. Les personnes qui auroient eu intention de les cultiver, étoient arrêtées par la crainte, qu'après les avoir défrichées avec beaucoup de travail & de dépense, elles ne fussent réclamées ensuite par d'anciens propriétaires qui voudroient rentrer dans leur possession. Pour dissiper cette crainte, Nghéou-eul-taï proposa d'avertir, par un écrit public, que ces terres, faute d'être réclamées, appartiendroient à celui qui les défricheroit, & que le gouverneur de la ville lui en délivreroit un acte en bonne forme, pour lui en assurer la possession à lui & à ses descendans, avec la liberté d'en disposer à leur gré; à condition que les terres nouvellement défrichées, situées près des rivières ou dans des fonds marécageux, & par conséquent propres à produire du riz avec abondance, paieroient le tribut ordinaire après six années de recolte; & semblablement après dix

années révolues pour celles ſituées dans des lieux ſecs & plus ſtériles.

Afin d'animer davantage les cultivateurs, il demandoit qu'on aiguillonnât leur émulation, en leur faiſant eſpérer des diſtinctions honorables (1), proportionnées à la quantité des terres qu'ils auroient miſes en valeur, & qu'on accordât un titre honoraire du huitième ordre, à celui qui en défricheroit juſqu'à quatre-vingts arpens.

Pour donner, à beaucoup de gens qui gagnoient à peine chaque jour le néceſſaire pour vivre ou qui étoient ſans occupation, la facilité de s'adonner à ces défrichemens, malgré leur pauvreté, Nghéou-eul-taï trouva des expédiens qui n'étoient point onéreux à l'état : ce fut d'accorder aux mandarins qui aideroient ces pauvres de leurs propres deniers, des notes honorables, & en plus grande ou moindre quantité, à proportion des ſommes qu'ils auroient avancées. Douze onces d'argent étant ſuffiſantes pour défricher quinze arpens, le mandarin qui donnneroit ces douze onces d'argent, feroit récompenſé, avec l'agrément de Sa Majeſté, d'une note ho-

(1) Voici en quoi conſiſtent ces diſtinctions honorables : un homme du menu peuple, laboureur, artiſan, ou de toute autre profeſſion, qui, par ſon travail ou en fourniſſant lui-même à la dépenſe, défriche quinze arpens de terre, le gouverneur de la ville le fait venir à ſon tribunal, le loue publiquement, orne ſon bonnet de deux bouquets de fleurs, lui fait donner une écharpe de ſoie cramoiſie, & le fait reconduire chez lui au ſon des inſtrumens. Celui qui défriche trente, quarante-cinq, ſoixante arpens, reçoit un tableau verniſſé avec ſon cadre, où ſont gravées quatre lettres d'or qui comprennent ſon éloge, & qu'on place au-deſſus de la première porte de ſa maiſon. Ce tableau, non-ſeulement eſt plus grand & plus riche à proportion de la quantité d'arpens défrichés, mais encore il lui eſt donné par des officiers généraux de la province, ou même par le vice-roi & le *Tſong-tou*, qui font inſcrire leurs noms deſſus, & on le place avec un appareil & des cérémonies proportionnées à la dignité de ces grands officiers.

norable; & de deux, s'il en donnoit vingt-quatre; s'il donnoit ſoixante onces d'argent, il acquerroit par cette libéralité, le droit d'être élevé à un emploi ſupérieur au ſien. Mais parce que les pauvres n'auroient rien fourni du leur, les terres qu'ils mettroient en valeur par ces ſecours, ſeroient contribuables dès la première récolte.

Nghéou-eul-taï demanda de plus, que l'empereur accordât aux bacheliers, le titre de *Kien-ſeng*, ſans exiger d'argent, ni les obliger de ſe rendre à la cour, & ſans paſſer par aucun examen, à condition qu'ils feroient défricher, à leurs dépens, cent ſoixante arpens de ces terres; les *Ling-ſeng* & les *Kong-ſeng*, qui en feroient défricher cent trente, devoient jouir de la même faveur, & obtenir des charges dans le temps preſcrit par la loi. Pour indemniſer les uns & les autres des avances qu'ils feroient, on convint que les terres qu'ils mettroient en valeur leur appartiendroient en propre; mais qu'elles ſeroient contribuables dès la première récolte. L'empereur approuva ces vues; & ne reſtreignant pas aux ſeules provinces de Yun-nan & de Koueï-tchéou le grand avantage qui devoit néceſſairement en réſulter, il voulut que toutes les autres provinces où il ſe trouveroit des terres incultes, jouiſſent de la même faveur; il écrivit aux *Tſong-tou* & aux vice-rois, d'en publier l'ordre dans toutes les villes de leurs dépendances.

Des pluies continuelles inondèrent une grande partie des campagnes du Chan-tong & ruinèrent les grains de l'automne. Le vice-roi de cette province envoya des officiers intègres pour examiner le dommage; & il apprit de plus qu'un grand nombre de maiſons avoient été dégradées, ou même entiérement détruites par l'inondation: ſans attendre les ordres de

la cour, il fit réparer ces maisons, & distribuer du riz tiré des greniers publics pour soulager les habitans de cette province qui avoient souffert, & les mettre en état d'ensemencer leurs terres ; en un mot, il exécuta ponctuellement ce que les loix prescrivent pour les temps de stérilité. Il en donna avis à l'empereur, qui approuva sa conduite, & exempta du tribut annuel toutes les terres inondées : il y eut plus de huit cent mille livres de distribuées en aumônes, indépendamment d'un million qu'on employa à réparer les anciens canaux de cette province, & à en ouvrir plusieurs autres.

Kong-yo-sun, *Tsong-tou* ou surintendant de deux provinces, sortant de la cour pour se rendre à Canton, trouva sur son passage par la province de Kiang-nan, un endroit où les eaux des pluies, faute d'issue, entroient jusques dans les maisons. Quoiqu'il ne s'agit pas de son gouvernement, il en donna avis à l'empereur, qui fut très-satisfait de cette attention, & dit à cette occasion : « Les bons officiers regardent toutes les » affaires de l'empire comme celles de leur famille ; ils ne » pensent qu'au bien public : s'ils voient le peuple souffrir, » ils doivent s'intéresser à y remédier, & m'en donner avis » comme de quelque chose qui regarderoit leur propre gou- » vernement ; c'est ce que vient de faire Kong-yo-sun. Que » le souverain tribunal détermine la récompense qu'il mérite » pour cet avis. Mais que fait donc le gouverneur de la géné- » ralité de Nan-king, & à quoi pense-t-il ? Il n'avertit pas ; » doit-il ignorer ce qui se passe dans les lieux de sa dépendance, » ou se fait-il un jeu des misères du peuple ?

» J'ordonne que le *Tsong-tou* du Kiang-nan aille au plutôt » à Sou-tchéou, examiner par quel endroit les eaux pourront » s'écouler, & qu'il y fasse ouvrir un canal. Pour exécuter

» plus promptement cet ouvrage, on tirera de l'argent du » trésor; & lorsqu'il sera achevé, ce gouverneur, qui a né» gligé de m'avertir d'une affaire si importante, remboursera » cette dépense. Je le punis ainsi, pour apprendre aux grands » officiers à veiller au bien public ». Kong-yo-sun, qui avoit donné l'avis, fut récompensé d'un degré honorable (1).

Le surintendant des provinces de Yun-nan & de Koueï-tchéou, sachant que l'empereur faisoit réparer les canaux dans le Kiang-nan, & connoissant parfaitement le terrein pour avoir été plusieurs années dans cette province, proposa à ce monarque des moyens de tirer de ces canaux de grands avantages pour le public. Il terminoit son mémoire par dire, qu'étant officier dans une autre province, il auroit peut-être dû garder le silence plutôt que de se mêler de ce qui ne le regardoit pas, & qu'il étoit allé au-delà de sa charge : « Aller » au-delà de votre charge, dit l'empereur, qui approuva le » mémoire! Non, vous vous trompez. Kong-yo-sun ne m'a-

(1) Le gouvernement Chinois, sans répandre de sang & sans dépenser d'argent, sait punir & encourager les mandarins, grands & petits, en les abaissant & en les élevant d'un, & même de plusieurs degrés. Ces degrés ne s'accordent que pour des services importans rendus à l'état, tel que celui de Kong-yo-sun. Le mandarin à qui une des cours souveraines a conféré plusieurs de ces degrés, les marque, par honneur, dans les édits & autres pièces qu'il a occasion de publier, en ces termes : « Moi . . . . gouverneur de . . . . qui suis honoré » de trois dégrés, &c. » Ces mêmes dégrés suivent le mandarin dans les différentes charges où il est élevé successivement; s'il tombe dans quelque faute, la cour souveraine qui doit en connoître, déclare, après l'examen du grief, qu'il devroit être, selon la loi, abaissé à une charge inférieure; mais qu'eu égard à ses services précédens, qui lui ont valu trois degrés, on se contente d'en effacer deux. Lorsque la faute est grave, on le casse sans égard aux degrés dont il étoit honoré.

Le jugement porté par la cour souveraine, est soumis à la revision de l'empereur, qui confirme, réforme, fait grace, comme il le juge à propos. La cour souveraine juge toujours selon la loi, sans égard au rang, à la qualité & aux

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1727. *Yong tching.*

» t-il pas égalemeut averti de ce que le peuple avoit souffert » dans la dépendance de Nan-king, quoique ce ne fût pas » un lieu de son gouvernement ? Tout ce qui concerne le » bien de l'empire, tout ce qui peut tourner à l'utilité publi- » que, regarde tous les grands officiers; ils doivent s'y inté- » resser; ils doivent me faire part de ce qu'ils voient, de ce » qu'ils entendent & de ce qu'ils pensent qui puisse être avan- » tageux ou nuisible à l'état ».

Le même jour, YONG-TCHING reçut le mémoire d'un vice-roi, par lequel il lui demandoit de permettre à de pauvres gens, de se bâtir des maisons sur les bords d'une rivière où ils s'occupoient de la pêche. Les terres situées le long de cette rivière étoient du domaine impérial; & le vice-roi, en demandant pour eux cette faveur, la regardoit comme une grace

services du mandarin. L'empereur ne s'écarte pas non plus de la loi; mais en cassant, par exemple un mandarin, pour faire connoître qu'il n'oublie pas ses anciens services, & en même temps pour ne pas se priver d'un homme de mérite, il ne lui nomme pas de successeur, & il peut continuer l'exercice de sa charge, qu'il est censé ne plus posséder. Cette politique offre, au mandarin coupable, un excellent moyen d'effacer sa faute & de rentrer en grace; mais s'il en fait une seconde, il est perdu sans ressource. Etre abaissé d'un ou de plusieurs degrés, n'est pas toujours passer d'une charge supérieure à une inférieure; mais c'est au moins en courir les risques : quelquefois le changement a lieu sur le champ, & un gouverneur d'une ville du second ordre passe dans une du troisième. On peut, par différentes fautes, avoir mérité d'être abaissé trois ou quatre fois, ou, pour une seule, être abaissé de trois ou quatre degrés, sans perdre son emploi; mais, ce qu'il y a de plus humiliant, le mandarin ne peut se dispenser, dans les écrits qu'il publie, de faire part de sa honte. « Moi, premier gouverneur de cette ville, » qui ai mérité d'être abaissé de trois degrés, &c. ». Si par la suite il mérite d'être élevé de quelques degrés honorables, on lui retranche même nombre de ses degrés humilians. Les cours souveraines jugent de tout cela, non en dernier ressort, mais elles y donnent la plus sérieuse attention, étant assurées que leur jugement sera lu par le monarque, qui souvent les reprend, les punit, & quelque fois même les casse comme des officiers qui ignorent les loix.

signalée

ſignalée qu'on leur accorderoit : « A quoi penſez-vous, écrivit » le monarque, de me propoſer d'accorder pour grace à » des pauvres, la permiſſion de bâtir des maiſons près de » la rivière ? cela ſuffit-il ? S'ils ſont pauvres, où prendront-» ils de l'argent pour bâtir ? d'où en auront-ils pour acheter » des barques propres pour la pêche ? Votre mémoire n'eſt pas » aſſez médité ; il faut faire la grace entière. Prenez de l'ar-» gent du tréſor ; je ſais même qu'il en reſte des épargnes qui » n'a pas de deſtination : peut-il être mieux employé qu'à cet » uſage ? Faites donc au plutôt bâtir des maiſons à ces pauvres » gens, & achetez-leur des barques ».

Le miniſtre Long-coto, convaincu de concuſſion, avoit été exilé en Tartarie, où il préſidoit à des défrichemens que l'empereur faiſoit faire. Il fut rappellé vers la fin de cette année, & condamné à mort par le tribunal des affaires criminelles. YONG-TCHING, à qui le tribunal remit cette délibération, aſſembla, le quatorze de la dixième lune, les princes, les grands de l'empire, les miniſtres, les principaux membres des cours ſouveraines ; & les larmes aux yeux, il leur dit : « Les » quarante-un articles ſur leſquels Long-coto eſt condamné, » ſont autant de crimes très-graves. J'avoue qu'il mérite la » mort, & que le nombre & la nature de ſes crimes le rendent » indigne de toute grace ; mais mon cœur eſt attendri, lorſque » je penſe au jour funeſte que mon père s'éloigna de nous » pour monter au ciel. Ce jour-là même il raſſembla autour » de ſon lit tous mes frères avec le ſeul Long-coto, & il dé-» clara que j'étois celui à qui il donnoit l'empire (1) : ainſi,

(1) J'ai rapporté, ci-devant page 350, le teſtament de KANG-HI ; mais je dois avertir que cette pièce ne paſſe pas pour authentique ; on doute que ce monarque

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1727. *Yong-tching.*

» entre tous les grands, Long-coto a été le ſeul qui ait reçu » cet ordre de la bouche même de mon père. Aujourd'hui » qu'il s'agit de le punir de mort, quoiqu'il la mérite ſelon » la rigueur des loix, mon cœur ſouffre, je l'avoue, & j'ai de » la peine à y conſentir.

» Le malheureux Long-coto a pouſſé l'ingratitude juſqu'à » oublier les bienfaits qu'il a reçus de mon père, & les » graces dont je l'avois comblé : il s'eſt abandonné à ſes paſ- » ſions, il n'a gardé aucune meſure, il a violé les loix. Que » puis-je dire ? J'ai trop compté ſur ſa fidélité ; je me ſuis » trompé. A peine fus-je monté ſur le trône, que le grand » deuil où j'étois, me porta à l'honorer de ma confiance, & » à me décharger ſur lui d'affaires importantes : je l'ai élevé à » de grandes charges ; c'eſt ma faute. Pour prévenir les mau- » vaiſes ſuites de ſes vexations & de ſon avarice, j'aurois dû » au moins l'avertir. Aujourd'hui, tout ce que je puis faire, » c'eſt de reconnoître que je ſuis dans l'erreur, & que, par » une trop grande indulgence, je ne devois pas diſſimuler ſes » fautes. L'abus indigne qu'il a fait de ſa faveur, ſans écouter » ce que la raiſon lui dictoit, a révolté les grands & les pe- » tits, les nobles & le peuple, tous l'ont en exécration ; mais » il ne peut s'en prendre qu'à lui-même ; c'eſt lui ſeul qui s'eſt » attiré ce malheur. Quoique je ne le puniſſe pas, l'ame de » mon père qui eſt dans le ciel, voit ſans doute clairement ſa » conduite criminelle, & fera ſecrétement deſcendre ſur lui le » châtiment qu'il mérite.

---

ait dit, en mourant, tant de belles choſes. Je lis dans un écrit du P. *Prémare*, jéſuite, en date du 16 août 1727, que Kang-hi ne put proférer une ſeule parole les derniers jours de ſa vie, ayant été ſuffoqué d'abord par une groſſe fluxion qui lui tomba ſur la poitrine.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1727. *Yong-tching.*

» J'ordonne donc qu'on lui laisse la vie; qu'aux environs » de *Tchang-tchun-yuen* on choisisse un terrein vuide, sur » lequel on élévera un bâtiment de trente pieds de longueur, » divisé en trois pièces, pour lui servir de prison le reste de » ses jours. Quant à ses biens, le tribunal juge qu'ils doivent » être confisqués; mais que trouvera-t-on à confisquer? Les » biens qu'il a mal acquis montent à plusieurs millions; ses » biens particuliers peuvent à peine suffire à les compenser. » J'ordonne aux officiers de sa bannière d'examiner ce qui lui » reste, & de faire en sorte que tout ce qu'il a pris injus- » tement soit au plutôt rendu. Je fais grace à sa femme & à » ses enfans; qu'ils ne soient point conduits au bureau des » esclaves du palais. Que son fils Yo-hing-ha soit privé de sa » charge, & que Yo-tchu, un autre de ses fils, soit exilé à » Hé-long-kiang en Tartarie, où il s'occupera aux travaux » comme les autres exilés ».

1728.

L'an 1728, à la quatrième lune, un marchand de la province de Chen-si, qui alloit à Mong-tsing acheter du coton, perdit en route, près de la montagne Song-kia, sa bourse, dans laquelle il y avoit cent soixante-dix onces d'argent. Un pauvre laboureur de Mong-tsing, nommé Chi-yeou, qui alloit travailler à la terre, eut le bonheur de la trouver. Dans l'intention de la rendre, il s'occupa toute la journée à son travail, attendant que celui à qui elle appartenoit vint la chercher: personne ne parut. Sur le soir, il retourna à sa maison; & montrant la bourse à sa femme, nommée Siu, ils convinrent de chercher celui qui l'avoit perdue & de la lui rendre. Cependant Tsing-taï (c'est le nom du marchand) étant arrivé à l'auberge, & s'appercevant de la perte de sa bourse, la fit afficher aux portes & aux carrefours de la ville: il consentoit

DE L'ERE CHRÉTIENNE. Isinç. 1728. Yong-tching.

de la partager de bon cœur avec celui qui la lui remettroit. Le laboureur Chi-yeou eut connoiſſance de ces bulletins : il alla trouver le capitaine de ſon quartier, & ayant fait venir le marchand du Chen-ſi, qui répondit juſte à toutes ſes queſtions, il jugea qu'elle lui appartenoit, & il la lui remit entre les mains.

Tſing-taï, transporté de joie, la prend, & en tire l'argent dont il préſente la moitié au laboureur Chi-yeou. Celui-ci, malgré ſa pauvreté, le refuſa : « Je n'ai aucun droit ſur cet » argent, lui dit il, il eſt à vous, je n'en veux rien recevoir ». Le marchand inſiſta, mais inutilement. Ne ſachant comment lui marquer ſa reconnoiſſance, il mit d'un côté cent ſept onces d'argent, & d'un autre côté ſoixante-trois : « Je ne vous diſ» ſimulerai pas, dit-il au laboureur, que j'ai emprunté les cent » ſept onces d'argent, pour mon commerce ; quant aux » ſoixante-trois onces, elles ſont réellement à moi ; ainſi je » vous prie de les prendre ſans difficulté. — Je n'ai pas plus » droit ſur les ſoixante-trois onces que ſur le reſte, répliqua le » laboureur ; emportez tout, puiſque tout vous appartient ».

Ce combat de généroſité remplit d'admiration tous ceux qui étoient préſens, & il parvint aux oreilles du gouverneur de Mong-tſing & du vice-roi du Ho-nan. Ce dernier envoya cinquante onces d'argent au laboureur Chi-yeou, pour récompenſer ſa vertu & celle de ſa femme : il lui fit donner en même temps un tableau, avec une inſcription en quatre caractères, contenant l'éloge de leur déſintéreſſement & de leur ſincérité ; enfin le gouverneur de Mong-tſing fit élever par ſon ordre un monument de pierre, près de la maiſon du laboureur, pour conſerver un éternel ſouvenir de cette action : enſuite il en donna avis à l'empereur. Il ſaiſit cette occaſion pour louer le

monarque, dont la vertu égaloit, disoit-il, celle des empereurs Yao & Chun ; & dont le gouvernement surpassoit en bonté ceux de Fou-hi & de Chin-nong. « On a admiré en très-peu » d'années sous votre seul règne plus d'heureux présages qu'on » n'en avoit vu sous les autres règnes pendant plusieurs siècles. » Dans le ciel on a observé la conjonction des planètes, & » l'on en a vu descendre la *manne*. Sur la terre, les fontaines » ont donné d'elles-mêmes un sel excellent ; les mers sont » devenues tranquilles ; & les épis, les grains extraordinaires » sont sortis en abondance ». Il finit par lui détailler l'action du laboureur Chi-yeou, qu'il élève au-dessus de tous ces prodiges.

Yong-tching, sur cela, crut devoir exhorter ses peuples à la réformation des moeurs, & il écrivit, de sa propre main, l'instruction (1) suivante, qui fut publiée dans toutes les provinces : « La tranquillité & la beauté du gouvernement, con» sistent à établir de sages coutumes ; & la meilleure ma» nière d'y réussir, c'est de rectifier le cœur de l'homme. Si » l'homme sait garder son cœur ; s'il en est le maître, il se » conforme à l'ordre, il remplit ses devoirs ; cherchant le » bien public, il borne ses desirs, & ne veut point d'argent » injustement acquis. La raison est sa règle ; il ne fait rien qui » lui soit contraire (2). La nuit il peut voir des spectres, des » esprits sans rien craindre ; qu'il lève la tête ou qu'il la baisse, » il est content, la joie paroît peinte sur son visage, la cala» mité le fuit, le bonheur & la prospérité l'accompagnent

(1) Il faut se souvenir qu'un empereur de la Chine est souverain pontife, & qu'en cette qualité, il doit des instructions à son peuple, ainsi que les gouverneurs & les vice-rois qui sont ses vicaires.

(2) Un proverbe Chinois dit, que les scélérats craignent les esprits.

De l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1728.
Yong-tching.

» par-tout, & paſſent à ſes enfans & juſqu'à ſes petit-fils » comme un héritage de la vertu de leur père. Et n'eſt-ce pas » ce que ſignifie cet ancien proverbe? *La famille qui s'applique » à amaſſer un tréſor de vertus, ne manquera de rien: elle jouira d'un » bonheur qui ira même au-delà de ſes deſirs.*

» Au contraire, ſi vous ne ſavez pas poſſéder votre cœur; » ſi vous ſuivez ſes penchans déréglés, vous prendrez à droite » & à gauche, en ſecret comme en public; vous éleverez votre » fortune ſur la ruine de votre prochain: pour vous enrichir, » vous employerez hardiment la fraude, l'artifice, le men- » ſonge. Dans l'inſtant, vous paroîtrez avoir quelque léger » avantage; mais après avoir violé les ordres du Tien, ne » croyez pas éviter ſa colère; le Tien en ſecret vous pour- » ſuivra & vous punira. Ce que vous avez enlevé par des voies » illicites, ſe diſſipera bientôt; & avec le bien d'autrui mal » acquis, vous aurez encore le chagrin de voir diſparoître » le vôtre, ou vous prendrez le deſſein téméraire de quitter » votre propre demeure, & d'aller vous établir ailleurs. Là, » vos penſées orgueilleuſes n'auront aucun ſuccès: au lieu de » vous élever, vous tomberez dans la pauvreté, & vous ferez » réduit à la dernière misère; peut-être même que l'extrê- » mité dans laquelle vous vous trouverez, vous portera à » faire un mauvais coup: alors on vous aſſommera ſur le » champ, & vous n'aurez pas un pouce de terre pour ſépul- » ture; ou vous ſerez livré à la juſtice, & vous recevrez le » châtiment dû à vos crimes; votre malheur enveloppera » votre famille; femmes, enfans, petit-fils, tous ſeront traî- « nés en exil ſans aucune eſpérance de revoir leur patrie. Ce » ſont-là les malheurs dont vous avertit cet autre proverbe: » *La famille qui s'adonne à la pratique du mal, ſera accablée d'af-*

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1728. *Yong-tching.*

» *flictions.* Ces admirables paroles, que les siècles les plus recu-
» lés nous ont transmises, sont très-certaines & très-véritables.

» Pour moi, qui aime mon peuple, qui le porte dans mon » cœur, je m'applique à l'instruire : j'entre pour cela dans le » détail, afin qu'à la cour, & hors de la cour, on s'éloigne » du mal, on fasse le bien ; & que la tranquillité, la probité » & la justice règnent par-tout l'empire : voilà mon intention. » Mais parce que les grands officiers des provinces, & les » autres officiers subalternes ne s'appliquent pas eux-mêmes » à se traiter entre eux avec politesse, avec douceur, avec » humilité, pour servir d'exemple dans les pays qu'ils gou- » vernent, & qu'ils ne se portent pas avec assez d'attention » & de zèle, à communiquer & à inculquer au peuple les » instructions que j'envoie ; nous voyons aujourd'hui que » très-peu d'exemples de l'ancienne droiture & de la simpli- » cité de nos ancêtres : c'est cependant ce que je desire sincé- » rement & ardemment.

» Ce que le laboureur Chi-yeou a fait dans la ville de Mong- » tsing, montre à la vérité qu'on détruit les mauvaises cou- » tumes, & qu'il y a du changement dans les mœurs ; c'en » est-là un témoignage certain : voilà ce qu'on peut appeller » avec vérité un bon présage, un pronostic (1) avantageux » pour le gouvernement. Aussi, cette belle action m'a t-elle » causé un plaisir que je ne puis exprimer : elle fait en même » temps beaucoup d'honneur au vice-roi Tien-ouen-king ; » il en a le mérite, on voit que ce n'est pas sans fruit qu'il » s'applique dans le Ho-nan à instruire, à exhorter, à louer & » à récompenser.

(1) Il fait entendre spirituellement, que les pronostics heureux annoncés par le vice-roi du Ho-nan, ne lui avoient fait aucune impression.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1728. *Yong-tching.*

» Je fais sur ce sujet une réflexion. Le cœur de l'homme » est naturellement porté à estimer le devoir & à chérir la » vertu : les hommes naissent avec ce fond de droiture, » cette inclination leur est commune à tous. Dans un village » même, composé seulement de quelques familles, il se trouve » des gens de bien, sincères, & attentifs à ne pas s'écarter » de la droiture ; & dans un si vaste empire, parmi une si » grande multitude de peuple, est-il à croire qu'il n'y en ait » pas plusieurs qui aiment la justice, qui estiment & pratiquent » la tempérance ? Sans doute, il y en a ; mais ceux qui sont » employés au gouvernement, ne pensant pas à établir de » bonnes coutumes, ne font aussi nulle attention aux actions » de vertu qui se pratiquent, ou, s'ils en ont connoissance, » ils les négligent, ils les cachent, & elles restent dans l'oubli. » Que s'ils s'appliquoient sans cesse à instruire & à exhorter » le peuple ; s'ils s'étudioient à connoître le mérite ; s'ils ho- » noroient ceux qui se distinguent par leur fidélité, par la » piété filiale, par la continence, par la droiture ; l'honneur » qu'ils leur rendroient, seroit comme un aiguillon qui exci- » teroit les autres à la pratique de la vertu, & on verroit » bientôt, même parmi le peuple, une noble émulation de » devenir vertueux : la vertu n'étant point sans récompense, » chaque famille à l'envi voudroit s'en rendre digne.

» J'accorde au laboureur Chi-yeou, un mandarinat hono- » raire du septième ordre ; il aura droit d'en porter l'habit » & le bonnet. De plus, je lui donne cent onces d'argent, » pour marquer combien j'estime sa droiture, & afin d'exciter » les autres à suivre son exemple.

» Le Tien a réglé, pour chaque pays, & pour chacun de » ceux qui l'habitent, l'abondance & la disette, la richesse & la pauvreté ;

» pauvreté ; prétendroit-on, par une conduite injuſte, forcer » le Tien à changer ce qu'il a déterminé, & s'enrichir aux » dépens d'autrui ? Ce ſeroit en vain ; & ſi on le prétend, on » ſe trompe. Quoi ! le ſcélérat qui pille, jouiroit de l'abon- » dance ? & l'homme de bien, l'homme équitable qui réprime » les mouvemens de la cupidité, ſeroit dans la misère ? C'eſt » ce qui ne ſe peut croire ; ce qui ne ſe peut dire. Si cela » étoit, où ſeroit donc la providence du Tien ? Mais c'eſt à » quoi on ne fait pas réflexion ; & le cœur de l'homme » s'étant une fois abandonné au malheureux penchant qu'il » a pour les richeſſes, ce deſir d'avoir, croît de plus en plus, » & bientôt on ceſſe d'être, pour ainſi dire, le maître de » ſoi-même. C'eſt pourquoi, ſe voir dans l'occaſion de devenir » riche, & avoir la droiture de n'en pas profiter, trouver de » l'argent & le rendre, c'eſt ce qui a paſſé de tout temps » pour une action digne de louange & d'admiration.

» Cependant Chi-yeou eſt un homme qui vit de ſon tra- » vail, un homme du peuple, un pauvre cultivateur ; il ne » s'eſt pas appliqué à l'étude du *Chu-king*, du *Chi-king*, & des » autres livres claſſiques de nos ſages ; on ne lui a pas en- » ſeigné les vertus des anciens ſages pour les imiter ; mais de » lui-même il a conſervé la droiture qu'il a reçu du Tien. En » ſecret, lorſqu'il n'étoit vu de perſonne, il ne s'en eſt point » écarté. Il a même eu ſoin de bien inſtruire ſa femme, & » tous deux dans l'obſcurité d'une humble cabane, ils ont » tenu une conduite droite, juſte, irréprochable ; mais l'Eſprit » qui voit tout, qui connoît tout, les a pris ſous ſa protec- » tion, & n'a pas permis qu'une pareille vertu fût ſans hon- » neurs ; il l'a rendue publique, il a voulu qu'elle parvînt » juſqu'au trône, qu'on l'annonçât exprès par un mémoire,

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1728. *Yong-tching.*

» qu'on la récompensât d'un argent tiré du trésor impérial, » que leurs noms fussent dans l'histoire, & que leur réputation » devînt éternelle. Hé bien, si ce laboureur, trouvant la bourse, » avoit profité de ce petit avantage qui se présentoit, qu'au- » roit-il gagné ? Cent & tant d'onces d'argent ; qu'est-ce que » cela ? Il s'en seroit servi ; il en auroit vu la fin. Qu'on com- » pare ce petit gain avec la réputation & la gloire qu'il s'est » acquises ; quelle différence ! Elle est aussi grande que celle » qui se trouve entre le ciel & la terre.

» Oui, je le répète, cette seule action de Chi-yeou me » répond du reste de sa conduite : cet homme sans doute a « toujours gardé son cœur ; il n'a cessé d'être droit, sincère, » juste, équitable : & le Tien, qui voit tout ; le Tien, l'unique » témoin de ses bonnes actions, l'a récompensé d'une manière » si éclatante. Si chacun rentroit en lui-même, & faisoit des » efforts pour l'imiter ; si chacun, à son exemple, réprimoit » les desirs déréglés de son cœur, non-seulement nous aurions » la joie de voir revivre les anciennes coutumes, & ces temps » heureux, où, par une louable déférence, *on cédoit le chemin » sans disputer ; on cédoit le champ sans procès :* mais encore ceux » qui pratiquent la vertu, recevroient infailliblement du Tien » une protection spéciale, & de leur souverain beaucoup » d'honneurs & de bienfaits. Quel plaisir ! quel bonheur pour » tout l'empire !

» Officiers élevés aux charges, & qui avez votre place parmi » les personnes illustres : vous, lettrés, qui faites gloire d'avoir » votre nom écrit dans les tribunaux de la cour, & dans le » collège de Confucius, ce que je dis ici vous regarde spé- » cialement. Le peuple pratique la vertu ; un pauvre labou- » reur a pu réprimer la passion de la cupidité, il a su borner

» ſes deſirs, l'intérêt ne l'a point touché; à la vue de l'ar- » gent, il eſt reſté ferme & inébranlable comme le rocher. » Et vous, mandarins, que tout le peuple reſpecte comme » ſes maîtres & ſes modèles; vous ne penſez qu'à accumuler » tréſors ſur tréſors; vous employez des voies iniques pour » amaſſer de l'argent; vous le faites la nuit, ſi vous n'oſez le » jour; vous recevez des préſens que vous ne devriez pas » accepter. Et vous, lettrés, dont la conduite doit ſervir aux » autres d'exemple & de règle, vous employez, aux dépens » même de votre réputation, les moyens les plus injuſtes » pour vous enrichir; vous ſuſcitez, vous entreprenez des » procès, vous vous chargez de toutes les mauvaiſes affaires: » on ne voit que vous dans les tribunaux. Vous, dis-je, man- » darins & lettrés, en apprenant l'action de Chi-yeou, pou- » vez-vous ne pas être couverts de confuſion?

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1728. *Yong-tching.*

» Dans l'intention de réformer & de perfectionner le cœur » de tous mes ſujets par de bonnes coutumes, j'ordonne » qu'on publie à la cour & dans les provinces, le mémoire » du vice-roi de Ho-nan. Qu'on y joigne cette inſtruction, » & que les gouverneurs de chaque ville en faſſent tirer des » copies pour être affichées de toutes parts, afin que les man- » darins & le peuple en aient une parfaite connoiſſance ».

En 1730, il y eut un tremblement de terre qui bouleverſa la capitale & ſes environs, avec une violence dont l'hiſtoire fournit peu d'exemples. Les premières ſecouſſes commencèrent le trente ſeptembre, un peu avant onze heures du matin: elles furent ſi ſubites & ſi furieuſes, qu'on ne s'en apperçut que par la chute des édifices & par le fracas épouvantable qu'ils faiſoient en s'écroulant. Plus de cent mille habitans de cette capitale furent écraſés en un inſtant: il périt 1730.

De l'Ère Chrétienne.
Tsing.
1730.
Yong-tching.

beaucoup plus de monde encore dans les environs ; des bourgades furent entiérement détruites.

Ce tremblement ne s'est pas fait sentir également dans la ligne qu'il a parcourue. En divers endroits de cette ligne, il a fait de grands ravages, & ne s'est fait sentir dans d'autres que légérement. En parcourant la ligne nord-ouest, il a élevé d'abord les maisons en ligne perpendiculaire ; & presque dans le même instant, les faisant pencher au sud-est, il les a ramenées subitement au nord-ouest. A ces deux mouvemens si opposés, rien ne put résister : plus les masses étoient solides, plus l'effet a été violent.

A quatre lieues au nord de Pé-king, la terre s'est ouverte, & il en est sorti comme une fumée ou un brouillard épais ; elle s'est couverte ensuite d'une eau noire en quelques endroits, jaunâtre en d'autres, ailleurs noire & rougeâtre. A l'ouest de cette ville, il se fit une ouverture d'un *ly* de longueur, ou de de deux cens quatre-vingt-six toises ; dans la ville même, il y en eut deux assez grandes, & quatre à *Tchang-tchun-yuen*. Au midi de Pé-king, une rivière s'est tellement gonflée, qu'elle a inondé tout le voisinage, &, peu de temps après, elle est rentrée dans son lit.

Cette première secousse fut suivie de vingt-trois autres en moins de vingt-quatre heures, mais plus légères que la première. Depuis le trente septembre jusqu'au dix octobre, on en sentit de temps en temps. Il y en eut trois violentes le trente de septembre au soir, le premier & le second d'octobre. Une ville bombardée pendant plusieurs mois, n'offre pas un spectacle si affreux, à beaucoup près, que celui de Pé-king, abimé en si peu de temps : ses murailles, celles du palais, les hôtels des princes, les édifices publics, deux superbes églises des

jésuites, bâties l'une au nord & l'autre au midi de cette ville, où le tremblement s'est fait sentir avec plus de violence; enfin les maisons des particuliers furent renversées entiérement ou en partie. Le palais même de l'empereur, plus solide qu'aucun édifice qui soit à la Chine, souffrit beaucoup. La superbe maison de plaisance que ce monarque avoit fait construire à *Yuen-ming yuen*, dans le voisinage de celle que Kang-hi avoit à *Tchang-tchun-yuen*, fut endommagée à un tel point, qu'elle ne put être réparée qu'avec des sommes immenses; quant à la dernière, à peine en voit-on des vestiges. Dans le village de Haï-tien, près duquel sont situés ces deux palais, & où l'on compte plus de cent mille ames, il périt au moins vingt mille personnes. Les palais de plusieurs princes particuliers, situés aux environs de ces maisons de plaisance, furent presque tous abîmés.

Au moment de la terrible secousse, l'empereur se promenoit sur un canal qui traverse ses jardins: il se prosterna, en élevant les yeux & les mains vers le ciel. Dans un édit qu'il publia, il s'attribue ce fléau de la colère céleste. Par précaution, il passa les nuits dans une barque, campant de jour au bord d'un canal, à un quart de lieue de son palais, à l'ouest, sous une tente magnifique, environnée d'environ soixante autres d'une grande beauté pour l'impératrice & les reines. Il se fit donner un état des maisons renversées, & du dommage que chaque famille avoit souffert, soulagea les besoins les plus pressans, & fit tirer du trésor un million deux cent mille livres, pour être distribuées aux huit bannières: ce que les princes & les grands de l'empire reçurent par ses ordres, monta à deux cent *ouan*, ou environ quinze millions. Mais ce qui marque davantage l'humanité de YONG-TCHING, malgré que ce monarque

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSINO.* 1730. *Yong-tching.*

eut proscrit la Religion Chrétienne dans son empire, il se ressouvint, dans ce moment d'affliction, des missionnaires à qui il avoit permis de rester à Pé-king; & les ayant fait venir, il leur fit présent de mille *taëls* pour aider à réparer leurs églises. Cela ne l'empêcha pas cependant quelque temps après de reprendre le projet d'expulser entiérement de son empire, les missionnaires retirés à Canton.

1732.

En 1732, le vingt-sept de la sixième lune (le dix-huit du mois d'août), les deux *Tchi-hien*, ou gouverneurs de Canton, leur déclarèrent, de la part des mandarins-généraux de la province, qu'ils eussent à se retirer à Macao, & le même jour on afficha de toutes parts le *Cao-chi*, ou l'ordonnance des mandarins-généraux, qui ne leur accordoit que trois jours pour rassembler leurs effets & s'embarquer, avec injonction de ne jamais reparoître à Canton. Le coup étoit imprévu. Les missionnaires dressèrent à la hâte une requête, à l'effet de demander un plus long délai, pendant lequel ils pourroient informer leurs collègues de Pé-king, ou du moins qu'on leur permît de laisser des missionnaires dans chacune des trois églises qu'ils avoient à Canton. Ils se présentèrent à la porte du *Tsong-tou* & des autres mandarins; mais ils furent très-mal reçus, & la requête, ni même le *tié-tsé*, ou billet de visite, ne purent pénétrer. Ils furent contraints de se retirer; & après quelques autres demandes, toutes aussi inutiles, ils furent enfin convaincus qu'il falloit songer sérieusement à leur départ.

Le premier *Cao-chi* s'exprimoit avec modération sur le Christianisme; mais un second, qu'on publia également, n'épargnoit point cette religion; voici ce qu'il portoit:

« Nous, Ngao, *Tsong-tou*, Yang, *Fou-yuen* ou vice-roi, » Tsiao, *Koan-fong-tchin-fou*, c'est-à-dire, lieutenant-général

» de police & de la réformation des mœurs, faisons la déclaration qui suit : Le peuple Chinois se porte de lui-même à trouver dans son travail de quoi vivre, à garder les loix de l'empire, l'observance des rites, de la tempérance & de la pudeur ; il se trouve aujourd'hui que les Européens veulent introduire une loi toute contraire. Le feu empereur, par un effet de sa grande bonté, leur avoit permis de s'établir dans son empire ; pouvoit-on s'imaginer, qu'ils fussent si méchans & si pervers ? Il y a quelques années que le *Tsong-tou* Moan-pao, ayant découvert qu'ils séduisoient les peuples dans le Fou-kien par leur mauvaise doctrine, représenta à Sa Majesté qu'il falloit les chasser tous de la Chine & les renvoyer à Macao, afin que de-là ils retournassent dans leurs royaumes ; mais, par une grande indulgence, elle se contenta de les exiler dans cette ville de Canton, & de leur permettre d'y demeurer autant qu'ils ne donneroient pas quelque nouveau sujet de mécontentement. Un si grand bienfait méritoit que, par reconnoissance, ils se continssent dans le devoir : cependant nous voyons que, contre notre attente, ils continuent leurs pratiques ordinaires sans nul amandement ; ils emploient leur argent à gagner les peuples & à leur faire embrasser leur loi. Les jours de fête, les Chrétiens, hommes & femmes, courent comme des insensés à leurs assemblées. Le même peuple, par stupidité, ou par l'espoir d'un argent dont il se laisse amorcer, n'a pas honte de se prosterner devant eux ; les femmes, également séduites, s'assemblent dans des maisons : & parmi cette multitude, combien de crimes se commettent ! La séduction & la corruption ne font que croître de jour en jour : nos coutumes sont renversées, les mœurs

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1732. *Yong-tching.*

» ſe corrompent, la probité naturelle s'éteint; peut-on penſer
» à de ſi grands déſordres ſans douleur & ſans indignation?
» Sans doute il ſeroit convenable de châtier ſévérement ceux
» qui, parmi le peuple, ſont coupables de ces excès; mais
» nous aimons mieux leur donner le temps de ſe corriger:
» nous nous contentons d'envoyer à Macao Ngan-toni (frère
» *Antoine* de la Conception, franciſcain Eſpagnol), & les qua-
» torze qui ont été déſignés (dans le précédent *Cao-chi*). Ainſi
» nous ne ferons point d'autres recherches de ces déſordres:
» tel eſt le but de cette déclaration, que nous adreſſons au
» peuple & aux ſoldats.

» Vous donc, Chinois, qui que vous ſoyez, qui avez du
» ſang dans les veines; ſoit que vous vaquiez à l'étude des
» lettres, ou à cultiver la terre; ſoit que vous ſoyez ouvriers
» ou marchands; honorez & reſpectez vos parens, & occu-
» pez-vous de votre travail. Ne pouvez-vous pas, chefs de
» famille, trouver, par ce travail, de quoi ſubſtenter vos
» enfans? Pourquoi avez-vous la baſſeſſe de recourir à de vils
» Européens? Et vous, femmes, qui avez été élevées dans
» l'intérieur de vos maiſons, ne devez-vous pas y avoir appris
» à conſerver la pudeur, l'ornement de votre ſexe! Comment
» donc vous livrez-vous aux artifices de ces mépriſables étran-
» gers? Il faut que dorénavant vous vous repentiez de vos
» fautes paſſées; que vous rentriez dans l'obſervance des
» devoirs attachés à votre état; que les pères inſtruiſent leurs
» enfans, les maris leurs femmes; & que, renonçant à ces
» déſordres, vous repreniez le vrai chemin de la vertu. Si
» vous vous corrigez, vous mériterez que nous vous regar-
» dions comme un digne peuple de ce glorieux règne, & nous
» oublierons le paſſé. Ne ſoyez point ſi opiniâtres, que de

vouloir

» vouloir demeurer dans votre aveuglement. Puiſque vous » vivez parmi les hommes, vivez en hommes & non en bêtes, » à la honte de vos ancêtres & de votre poſtérité. Nous vous » y exhortons, & nous l'eſpérons ainſi : tel eſt le but de cette » déclaration ».

On comptoit trente miſſionnaires à Canton; & comme les *Cao-chi* ne faiſoient mention que de quatorze, les Européens eſpéroient que ſeize d'entre eux reſteroient du moins dans cette ville; & ils s'en flattoient, lorſque deux petits mandarins, chargés d'accélerer leur départ, les détrompèrent : le vingt au ſoir, ils mirent tous à la voile. Le *Tchi-hien* de Hiang-chan, qui a dans ſon département le territoire de Macao, arriva dans cette ville auſſi-tôt qu'eux, & ſe conformant aux ordres qu'il avoit reçus de ſes mandarins ſupérieurs, il fit deſcendre les domeſtiques & les Chrétiens qui les avoient ſuivis, au nombre d'environ cinq cens, prit leurs noms, & les renvoya à Canton chargés de chaînes, où douze d'entre eux furent condamnés à vingt coups de bâton, les autres à ſubir la priſon.

Les Européens réſidens à Pé-king étoient perſuadés que les mandarins de Canton ne s'étoient portés à cet excès de rigueur que par un ordre ſecret de la cour; cependant ils eurent recours à l'empereur, qu'ils ſupplièrent de permettre au moins à trois ou quatre miſſionnaires de demeurer à Canton, afin d'y recevoir les lettres & les envois qu'on leur faiſoit de l'Europe, & leur ſervir de correſpondans. YONG-TCHING leur fit entendre que les vaiſſeaux Européens devant faire déſormais le commerce à Macao, il leur ſeroit plus avantageux d'avoir dans cette ville ceux qui prenoient ſoin de leurs affaires qu'à Canton, où ces vaiſſeaux ne devoient plus revenir. Ils répondirent qu'il n'y

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1732. *Yong-tching.*

voit pas assez d'eau dans le port de Macao, & que les gros vaisseaux d'Europe n'y pouvoient entrer, outre qu'il avoit trop peu d'étendue pour recevoir les vaisseaux de Portugal & ceux des autres royaumes; & qu'enfin Macao n'étant pas une ville de commerce, elle étoit hors d'état de fournir les vivres nécessaires aux vaisseaux Européens. L'empereur surpris, dit que si cela étoit vrai, on pourroit permettre à trois ou quatre de leurs collègues de revenir à Canton. En même temps il chargea ses ministres de vérifier ces faits, & d'envoyer ses ordres au gouverneur-général & au vice-roi de la province de Kouang-tong, qui firent de nouvelles représentations, dans lesquelles ils se déchaînoient avec fureur contre les missionnaires de Pé-king, & en particulier contre ceux qu'ils avoient exilés à Macao; & pour détruire ce que les premiers avoient dit à l'empereur touchant Macao, ils joignirent aux nouvelles représentations un plan de ce port, dressé selon leurs vues.

1733.

Il ne fut pas difficile aux missionnaires de Pé-king de répondre à ces pièces, que les ministres d'état leur communiquèrent par ordre de l'empereur; c'est ce qu'ils firent en détail, par un placet, en date du seize de la douzième lune (le trente-un janvier 1733). Mais comme on étoit sur la fin de l'année Chinoise, & que les premiers ministres étoient fort occupés à régler les offices de tous les tribunaux qui vaquent (1) alors, ils ne purent avoir d'audience qu'après que ces vacances furent entiérement passées: cependant le monarque leur envoya des cerfs, des faisans, des poissons gelés & des fruits, comme des présens de la nouvelle année, qui tomboit le quatorze de

(1) Ces vacations durent vingt jours au moins; & pendant ce temps, toutes les affaires du gouvernement sont comme suspendues.

février, & ce jour-là il leur accorda la distinction flatteuse de faire les cérémonies ordinaires devant sa personne, & d'autres honneurs, qui leur firent juger que son dessein étoit d'adoucir le chagrin dont ils étoient pénétrés.

Enfin, le trois de la deuxième lune (le dix-huit mai), malgré les affaires importantes dont la cour étoit occupée, YONG-TCHING de retour de la sépulture de Kang-hi, où il étoit allé faire les cérémonies du printemps, fit appeller ceux des Européens qui entendoient le mieux la langue Chinoise, & entre autres Seliké (*Pédrini*, missionnaire de la Propagande). Il leur donna audience en présence de deux principaux ministres, mandés exprès, pour être témoins de ce qu'il avoit à dire, & exécuter ses ordres. L'empereur paroissoit déterminé contre les missionnaires qu'il vouloit chasser absolument de la Chine, & ses discours rouloient principalement sur ce que la Religion Chrétienne défendoit d'honorer les ancêtres après leur mort. « Vous ne rendez aucun honneur à vos parens » & à vos ancêtres défunts, leur dit-il ; vous n'allez jamais à » leur sépulture, ce qui est une impiété très-grande ; vous ne » faites pas plus de cas de vos parens que d'une tuile qui se » trouve à vos pieds : témoin cet Ourtchefi, qui est de la famille impériale. Il n'eut pas plutôt embrassé votre loi, qu'il » perdit tout respect pour ses ancêtres, sans qu'on ait jamais » pu vaincre son opiniâtreté ; c'est ce qui ne peut se souffrir. » Ainsi je suis obligé de proscrire votre loi & de la défendre » dans tout mon empire ; après cette défense, y aura-t-il » quelqu'un qui ose l'embrasser ? Vous serez donc ici sans » occupation, & par conséquent sans honneur ? C'est pour» quoi il faut vous retirer ». Pendant ce discours, qu'il prononçoit rapidement, & d'un ton d'assurance qui marquoit

jusqu'à quel point il étoit convaincu de la justesse de ses reproches, le monarque fixoit *Pédrini*, avec lequel il avoit souvent disputé sur cette matière du vivant de Kang-hi. Lorsque les Européens eurent la liberté de parler à leur tour, ils dirent à ce prince qu'on l'avoit mal informé, puisque l'obligation d'honorer ses parens étoit prescrite par la Loi Chrétienne; que les Chrétiens visitoient la sépulture de leurs ancêtres, mais sans leur demander rien & sans en rien attendre. « Vous » avez donc des tablettes, reprit YONG-TCHING ? — Non-» seulement des tablettes, repartirent les Européens, mais » encore leurs portraits, qui nous rappellent bien mieux leur » souvenir ». Surpris de les entendre parler ainsi : « Je ne » connois pas votre loi, ajouta ce prince; je n'ai jamais lu vos » livres. S'il est vrai, comme vous l'assurez, que vous n'êtes » point contraires aux honneurs que la piété filiale prescrit » à l'égard des parens, vous pouvez demeurer ici. Voilà des » faits que je croyois constans, dit-il à ses deux ministres, & » cependant ils les nient constamment. Examinez avec soin » cette affaire, informez-vous exactement de la vérité; vous » me ferez votre rapport, & je donnerai mes ordres ».

Les ministres se retirèrent, & voulurent sur le champ, & à la hâte, interroger les Européens, qui les suivirent jusqu'au vestibule. On leur fit entendre que cette affaire ne pouvoit pas s'éclaircir en si peu de temps, & que le lendemain on leur remettroit des livres, où ils trouveroient la solution des doutes proposés par l'empereur. Ils reçurent les livres; mais les Européens ne purent savoir quel jugement ils en avoient porté, ni ce qu'ils en dirent à l'empereur : ils apprirent seulement qu'un des docteurs de leur tribunal, auxquels ils les donnèrent à lire, dit hautement, après en avoir fait la lecture, qu'à

moins d'être saint, il étoit difficile d'observer cette loi. *Feï-chin-gin*, *Tso-pou-laï*, des *Ho-chang* & quelques *Taossé*, ainsi que les premiers présidens du tribunal des rites & de celui des censeurs de l'empire, furent chargés également d'examiner ces livres; mais après plus de cinq mois, les deux ministres d'état les renvoyèrent aux Européens, sans leur faire dire un seul mot de ce qu'ils en pensoient, ni des dispositions où étoit l'empereur.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1733. *Yong-tching.*

L'an 1735, le vingt-trois de la huitième lune (le 7 octobre), Yong-tching donnant audience à son ordinaire, depuis environ midi jusqu'à deux heures, se sentit incommodé; il se retira pour prendre du repos & quelques remèdes: le même jour, avant neuf heures du soir, il mourut à *Yuen-ming-yuen*, sa maison de plaisance, âgé de cinquante-huit ans, & dans la treizième année de son règne. Après minuit on transporta son corps à Pé-king, comme s'il eût été simplement malade, & quelques jours après on publia qu'il n'étoit mort que le huit.

1735.

Il fut, dit-on, peu regrêté des grands & du peuple (1), auxquels il s'étoit rendu odieux par sa dureté, & par son avarice; malgré les larmes contraintes & les gémissemens forcés qui s'accordèrent à la bienséance & à l'usage, on entrevoyoit sur tous les visages une joie secrette, qu'on n'osoit faire éclater. La rigueur qu'il fut obligé d'exercer envers quelques-uns de ses frères, & d'autres princes du sang impérial qui osèrent attenter à sa couronne, dûrent lui susciter en effet un grand nombre d'ennemis, qui avoient tout à craindre de sa fermeté, de son amour pour le bon ordre, & de son attachement

(1) Voyez l'Epître Dédicatoire du XXIIIe Volume des *Lettres Edifiantes*.

inviolable pour le maintien des loix. La Religion Chrétienne proſcrite dans ſes états, les Miſſionnaires chaſſés des provinces, exilés d'abord à Canton & enſuite à Macao; la crainte continuelle où étoient ceux à qui il avoit permis de reſter à Pé-king, d'être à chaque inſtant renvoyés pour toujours de l'empire; enfin l'eſpérance des Européens, de voir revivre ſous un nouveau règne ces jours de faveur & de protection qui avoient lui avec tant d'éclat ſous celui de Kang-hi, tous ces motifs réunis, leur firent enviſager la mort de YONG-TCHING comme un retour de bonheur qui alloit terminer leurs inquiétudes; & dès ce moment ils commencèrent à reſpirer. Quant à l'avarice qu'on lui reproche, elle paroîtra encore plus mal fondée à quiconque lira, ſans partialité, les actions qui dépoſent des ſentimens de ce monarque. Les ſommes immenſes qu'il dépenſa pour le ſoulagement des pauvres, ainſi que pour l'entretien & la confection des travaux utiles, ſont autant de titres qui parleront en ſa faveur auprès de l'équitable poſtérité, & prouveront l'injuſtice d'un reproche auſſi peu mérité.

YONG-TCHING fut un zélé obſervateur de ſa religion, & il ſe piqua de marcher ſur les traces des plus illuſtres empereurs Chinois qui ſe ſont ſignalés par leur piété. Un vice-roi de province lui ayant donné avis d'une ſtérilité générale dont ſon gouvernement étoit ménacé à cauſe de la ſécchereſſe, ce prince, enfermé dans ſon palais, jeûna & pria juſqu'à ce qu'il eût appris que des pluies abondantes avoient fait revivre l'eſpérance du laboureur. Il publia enſuite un édit, pour que tous les grands mandarins euſſent à l'informer des calamités arrivées dans leurs diſtricts; & prétendant qu'il y avoit entre le Tien & l'homme, une correſpondance de fautes & de punitions, de prières & de bienfaits, il les exhortoit à remplir leurs devoirs

& à ne point commettre de fautes, afin de fléchir cet Être suprême. A l'occasion d'un *Tsong-tou* qui lui avoit mandé que par-tout où on avoit élevé des temples au général d'armée Lieou-mong, on n'avoit point éprouvé le ravage des sauterelles & des insectes, ce monarque adressa aux principaux mandarins cette instruction qui fut publiée :

De l'Ere Chrétienne, *Tsing.* 1735. *Yong-tching.*

« On a mal interprété l'avis que j'ai donné à quelques-uns » des principaux officiers, pour prévenir le dommage que les » insectes causent dans les provinces. On s'est imaginé que je » donne dans l'erreur ridicule de ceux qui croient aux esprits » appellés *Kueï-chin*, comme si j'étois persuadé que les prières » faites à ces prétendus esprits, fussent efficaces pour remédier » à nos afflictions ; voici ce que j'ai eu intention de faire » entendre. Il y a entre le Tien & l'homme une relation cer- » taine de récompenses & de châtimens. Les calamités qui » affligent les campagnes viennent, ou de ce que le souverain » lui-même s'écartant de la droiture nécessaire pour bien gou- » verner, le Tien emploie ces châtimens pour le faire rentrer » dans son devoir ; ou de ce que les principaux officiers » négligent trop le bien public & n'ont pas la justice pour » règle de leur conduite ; de ce que les gouverneurs des villes » ne donnent pas au peuple des exemples & des instructions » convenables ; de ce que violant les loix & méprisant les » coutumes, on vit dans le désordre. Le cœur de l'homme » étant corrompu, cette union qui doit être entre lui & » le Tien, se trouble, le Tien suspend les effets de son incli- » nation bienfaisante ; & de-là les malheurs qui fondent sur » nous.

» Convaincu de l'excellence de cette doctrine, dès qu'on » me donne avis qu'une province souffre, rentrant aussi-tôt

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1735. *Yong-tching.*

» en moi-même, j'examine ma conduite, je travaille à détruire » les désordres qui se seroient introduits dans mon palais. Le » matin & le soir, tout le jour, je me tiens dans le respect » & dans la crainte pour toucher le Tien irrité, & arrêter le » effets de sa colère ». Adressant ensuite la parole aux gouverneurs des provinces & aux peuples, il les presse de le seconder & de s'acquitter également de ce devoir ; de travailler à se perfectionner en réformant leurs mœurs, comme l'unique moyen d'obtenir la protection du Tien. Il ajoute : « Quand on » vous dit d'invoquer les *Kueï-chin*, que prétend-t-on ? C'est tout » au plus d'emprunter leur entremise pour présenter au Tien » la sincérité de notre respect & la ferveur de nos desirs. Pré- » tendre s'appuyer sur ces prières & sur ces invocations pour » éloigner de nous les calamités, pendant que nous négli- » gerons nos devoirs, c'est puiser dans le ruisseau après avoir » bouché la source ; c'est négliger l'essentiel pour s'attacher à » l'accessoire.

» Le Tien de sa nature, se plaît à faire du bien, à répandre ses » faveurs, à nous conserver, à nous protéger. S'il emploie la » rigueur, c'est l'homme lui-même qui se l'attire, c'est lui seul » qui est l'auteur de son propre malheur. Ce qu'il y a de plus » déplorable, c'est que souvent le vulgaire ignorant & inca- » pable de réflexion, se sentant affligé ou par l'excès des pluies » ou par la sécheresse, au lieu de faire un retour sur lui-même, » d'examiner sa conduite & de se corriger de ses fautes, se » livre à la douleur & au désespoir ; ajoutant ainsi fautes sur » fautes, crimes sur crimes, il achève de mettre le comble à » son malheur : il détruit de plus en plus l'union qui doit être » entre l'homme & le Tien, qu'il force de nous punir par les » plus redoutables châtimens ».

YONG-TCHING étoit pénétré de la vérité de ces principes, qu'il avoit puisés dans les actions & les maximes des plus anciens sages de la monarchie ; & il saisissoit avec empressement toutes les occasions d'en faire part à ses sujets. Voulant honorer un des principaux mandarins de Chin-yang, capitale du Léao-tong, il lui envoya au commencement de l'année, le caractère *Fe*, qui signifie *bonheur*, écrit de sa propre main ; distinction respectable dont on se fait honneur & qui se conserve avec le plus grand soin dans les familles. Le mandarin remercia l'empereur : « J'étois né lui dit-il, pour passer ma vie dans le malheur, mais V. M. vient de me rendre heureux ». YONG-TCHING lui répondit : « Le bonheur a toujours été attaché à la pratique de la vertu ; tous les hommes sont nés pour être heureux, & il n'est personne qui puisse, avec vérité, soutenir la proposition contraire. Parmi ceux qui possèdent de grandes richesses, ou qui sont élevés aux plus grands honneurs, on en compte de malheureux ; & dans la classe des personnes qui vivent ou dans le mépris ou dans la pauvreté, il s'en trouve beaucoup d'heureuses. Le plus grand malheur de ceux qui se plaignent de leur état, est de ne pas examiner la source de leurs prétendus malheurs ; car se régler sur les honneurs & sur les richesses, sur le mépris & sur la pauvreté pour juger du bonheur ou du malheur, c'est ignorer en quoi consiste le bonheur véritable qui dépend de l'homme seul, & non de l'empereur qui ne peut le procurer ; c'est en pratiquant le bien qu'on fait son propre bonheur ; & voilà son unique source. Lorsque j'envoie à mes principaux officiers le caractère qui exprime le *bonheur*, mon intention est qu'à cette vue, ils rentrent en eux-mêmes, qu'ils remplissent leurs devoirs, qu'ils pensent qu'il y a un vrai bon-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1735. *Yong-tching.*

» heur, & qu'ils travaillent, par une ſage conduite, à ſe le » procurer. Si vous avez cru que je puſſe rendre un homme » heureux, c'eſt une erreur ».

C'eſt ainſi que YONG-TCHING inſtruiſoit ſes ſujets, & qu'en qualité de *fils du Ciel*, dont il étoit le lieutenant ſur la terre, il leur dictoit, comme à ſes enfans, le reſpect qu'ils devoient avoir pour la religion, les loix & les bonnes mœurs. Il leur donna auſſi l'exemple de la reconnoiſſance & de l'eſtime que les diſciples doivent à leurs maîtres, même après leur mort, en faiſant décerner des honneurs à Coupataï, ſon précepteur.

Coupataï avoit exercé autrefois la charge de premier préſident du tribunal des rites. Kang-hi, qui eſtimoit ſa probité & ſon habileté dans l'art militaire comme dans les lettres, l'employa avec le général Moan-ki-tou contre un prince révolté qui vouloit ſe faire reconnoître pour roi dans les provinces de Yun-nan & de Kouang-ſi. Au retour de cette expédition, dans laquelle Coupataï s'acquit beaucoup de réputation, Kang-hi le choiſit pour précepteur de pluſieurs des princes, & entre autres de YONG-TCHING, qui fit de rapides progrès ſous un maître conſommé dans la pratique ainſi que dans la théorie. Coupataï obligé de demander ſa retraite à cauſe de ſon âge & de ſes infirmités, mourut fort regretté de YONG-TCHING, qui alla en perſonne lui rendre les derniers devoirs, & envoya de ſes officiers faire en ſon nom les cérémonies ordinaires pour ſa ſépulture. Dix-huit ans après, ce prince étant monté ſur le trône, il manda le tribunal des officiers de l'empire, celui des rites, & fit l'éloge de Coupataï, pour lequel il avoit toujours conſervé un tendre ſouvenir. Ces tribunaux conſultés, déterminèrent qu'on accorderoit à cet officier, les honneurs que la nation, par une ſage politique, a décernés

dans tous les temps aux hommes diſtingués par leur mérite.

Le grand nombre de réglemens portés par YONG-TCHING, les plus petits détails dans leſquels il ne craignoit pas d'entrer, l'ardeur avec laquelle il ſaiſit toutes les occaſions de ſacrifier au bien public & de prévenir les beſoins de ſon peuple, ſont autant de titres qui prouvent ſa vigilance, ſon activité & ſon application au gouvernement. Il pouſſa l'attention juſqu'à exiger qu'on ne punît perſonne de mort avant que ſon procès lui eût été préſenté trois fois : « Deux choſes, dit ce monarque, doivent me rendre très-attentif, quand il s'agit de condamner quelqu'un à la mort ; l'eſtime qu'on doit faire de la vie de l'homme, ainſi que la tendreſſe & la compaſſion que je dois à mon peuple. Ces conſidérations m'engagent à défendre dorénavant de punir perſonne du ſupplice de mort, que ſon procès ne m'ait été préſenté trois fois ».

Les précautions que YONG-TCHING prit à l'égard des criminels paroîtront incroyables. Comme il y a un jour déterminé dans l'automne pour leur exécution, quelque temps auparavant le tribunal des crimes fait tranſcrire dans un regiſtre toutes les informations reçues des juſtices ſubalternes durant le cours de l'année. On joint à chacune de ces informations le jugement de la juſtice ſubalterne & celui du tribunal de la cour. Ce tribunal s'aſſemble enſuite, en fait une exacte reviſion ; puis en fait tirer deux copies, l'une pour être préſentée à l'empereur, qui l'examine en particulier ; l'autre pour être lue à tous les tribunaux ſouverains, repréſentés par leurs principaux officiers qui donnent leur avis. De cette manière, l'homme le plus obſcur jouit d'un privilège qu'on n'accorde ailleurs qu'aux perſonnes les plus diſtinguées, du droit de n'être jugé & condamné que par toutes les chambres aſſemblées.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1735. *Yong-tching.*

Ce n'eſt pas tout encore, quand cette ſeconde copie a paſſé par l'examen de toutes les chambres, on la préſente à l'empereur, & enfin on en tire quatre-vingt-dix-huit expéditions en langue Tartare, & quatre-vingt-dix-ſept en Chinois, que l'empereur donne de nouveau à examiner aux plus habiles officiers de la cour, Tartares & Chinois.

Si l'attention de YONG-TCHING, lorſqu'il étoit queſtion de la vie d'un homme, montre ſa tendreſſe pour ſes ſujets, elle fait en même-temps l'éloge de ſon activité, & de ſon application continuelle au gouvernement de ſon empire. Les délices de ſon palais de *Yuen-ming-yuen*, où il alloit quelquefois ſe repoſer des fatigues & des embarras du trône, ne l'empêchoient pas d'expédier les officiers & de répondre les mémoires comme s'il eut été à Pé-king. Un jour qu'il ſe rendit à la ſalle d'audience, étonné de ce que perſonne ne lui préſentoit de placets, il fit venir les princes qui etoient de jour (1), & leur dit:

« Aujourd'hui je ſuis allé, ſelon ma coutume, m'aſſeoir » dans le *King-tching-tien*, ou la ſalle d'audience, pour recevoir » les placets; mais nul officier, ni des tribunaux, ni des huit » bannières ne s'eſt préſenté pour me parler d'affaires. On » s'imagine peut-être que je viens ici pour me divertir, & » éviter le travail; ſur cette fauſſe ſuppoſition, on arrête le » cours ordinaire des affaires publiques. On ſe trompe, je viens » ici parce que l'air eſt plus pur que celui qu'on reſpire dans » l'enceinte des murs; mais j'entends que les affaires aillent » leur train, & mon intention eſt de les expédier chaque jour, » ainſi que je fais lorſque je ſuis à Pé-king. Je ne prétends pas

(1) Nuit & jour il y a des princes & des grands ſeigneurs dans un endroit aſſigné du palais, pour recevoir les ordres de l'empereur & les faire exécuter.

» me donner aucun moment de repos ni de divertiſſement ». Il régla que lorſqu'il s'agiſſoit d'affaires preſſantes & néceſſaires, il n'y auroit point de jour déterminé, & qu'on pourroit le venir trouver ſans différer. Quant aux affaires ordinaires, il fixa les jours où chaque cour ſouveraine, chaque bannière & chaque tribunal ſubalterne viendroient tour à tour à *Yuen-ming-yuen*, ne prenant pas pour lui un ſeul jour de vacance.

YONG-TCHING avoit eû pluſieurs enfans de différentes femmes; mais il ne lui en reſtoit plus que trois lorſqu'il mourut, & aucun n'étoit légitime; l'impératrice, morte depuis quelque temps, ne lui en ayant point donné. L'aîné des trois, âgé de vingt-cinq à vingt-ſix ans, monta ſur le trône ſans aucune contradiction, quoiqu'il n'eut été nommé que ſecrétement prince héritier, ainſi qu'il le déclara lui-même devant tous les grands, leur déſignant, l'année, le jour que l'acte avoit été fait, & le lieu où il avoit été dépoſé.

KIEN-LONG.

Ce prince en montant ſur le trône, donna aux années de ſon règne, le nom de *Kien-long*, c'eſt-à-dire, *bienfait du Ciel.* Il nomma quatre régens pour gouverner l'empire durant le temps de ſon deuil. Uniquement occupé des lettres (1), il avoit été tenu par ſon père dans l'éloignement de toutes les affaires, dont il n'avoit qu'une connoiſſance confuſe, & il penſoit que, 1736.

(1) KIEN-LONG pendant ſes premières études, fit, ſur la néceſſité de reconnoître une création, un petit Diſcours, qu'on a imprimé à ſon avénement au trône, & qui mérite d'être lu, au jugement du P. Amiot. *Nouveaux Mémoires concernant les Chinois*, Tome II, pag. 385.

jeune encore, il ne pouvoit se passer de leur ministère; cependant il eut la prudence de ne leur laisser qu'une autorité dont il bornoit l'étendue à son gré.

Le caractère doux & bienfaisant du nouvel empereur, ne tarda pas à se faire connoître, & bientôt ses peuples, & sur-tout les princes de sa famille, reçurent des marques sensibles de sa bonté & de sa clémence. Il donna des ordres au tribunal qui s'occupe de ce qui regarde les princes, de rétablir dans leur premier état les fils des huitième & neuvième régules, ses oncles, détenus en prison, & qui ne méritoient pas d'être punis pour les fautes de leurs pères. Il ordonna également de faire la recherche des autres princes du sang dégradés & exilés depuis long-temps, soit en Tartarie, soit en diverses provinces de la Chine : il craignoit qu'en les laissant plus long-temps dans l'oubli, ils ne contractassent des alliances peu sortables à leur naissance, & que leurs descendans ne fussent confondus avec le peuple ; ce qui auroit retranché quelques branches à la généalogie du fondateur de la dynastie.

L'empereur défunt s'étoit assuré du quatorzième fils de Kang-hi, généralissime en Tartarie, & de son fils Po-ki : ils étoient restés, l'un & l'autre, depuis le commencement de son règne, étroitement resserrés dans les prisons de *Tchang-tchun-yuen*, où il les avoit fait enfermer, dans la crainte que leur mérite, reconnu des Chinois & des Tartares, ne troublât sa tranquillité. C'est au prince Po-ki, que KIEN-LONG rendit d'abord la liberté, & d'une façon assez singulière. A la fin de l'année mil sept cent trente-cinq, un des grands seigneurs de la cour s'étant rendu de sa part à *Tchang-tchun-yuen*, se fit ouvrir sa prison, & ne lui dit que ces mots : « l'empereur » demande quel est celui qui vous retient ici ; sortez ». En

difant ces mots, il fe retira, laiffant la porte de la prifon ouverte.

Po-ki avoit été confié pendant quelque-temps à la garde de fon frère aîné, qui étoit de même père que lui, mais d'une mère différente; & cet aîné, auffi mauvais frère qu'il avoit été mauvais fils, le renferma dans un endroit retiré de fon palais, où il ne lui fourniffoit que bien modiquement ce qui étoit néceffaire à fa fubfiftance. Quelques jours avant qu'on rendît la liberté à Po-ki, le régule, fon frère, reçut ordre de fe préfenter au tribunal des princes. Sa confcience lui faifoit de juftes reproches: il ne s'y rendit qu'en tremblant. Le préfident le fit mettre à genoux, & lui lut un ordre bien humiliant & bien défagréable: c'étoit un long détail de fes fautes, & fur-tout de celles qu'il avoit commifes contre le refpect & l'obéiffance filiale. On le dépouilla de fa qualité de régule; mais on fe contenta de le faire paffer avec fa femme, fes enfans, & quelques eunuques, dans un jardin qu'il avoit fait planter à côté de fon palais pour s'y divertir: la défenfe qu'on lui fit d'en fortir, changea ce lieu de délices en une véritable prifon. Po-ki admis en la préfence de l'empereur, proféra peu de paroles & ne s'expliqua que par fes larmes. KIEN-LONG, pour le confoler, lui conféra la dignité de régule qu'il avoit ôtée à fon frère.

Le dix-fept Janvier, l'empereur fit appeller le préfident des régules, qui étoit le douzième fils de Kang-hi, & il lui donna fes ordres au fujet du quatorzième fils de ce monarque, père de Po-ki, dont on ne parloit plus, & que beaucoup de gens croyoient mort depuis long-temps. Le préfident alla à *Tchang-tchun-yuen* avec tout fon équipage de régule, & lui rendit la liberté dont il étoit privé depuis près de quatorze

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1736. *Kien-long.*

ans. Cette nouvelle agréable se répandit promptement dans Pé-king, & les habitans de cette capitale accoururent en foule à son palais pour lui témoigner leur joie. Ils le reçurent à genoux, frappant la terre du front & tenant à la main des *hiang* ou des baguettes parfumées, qui en brûlant répandoient une odeur agréable. Le prince ne s'étoit pas attendu à ces honneurs; il craignit même qu'ils ne lui devinssent préjudiciables, & il passa au plus vîte, faisant signe à tout le monde de se lever. Il étoit accompagné du président des régules, de Po-ki son fils, & d'un autre grand seigneur, qui avoient eu ordre de l'aller recevoir. Il entra comme en triomphe dans son palais où toute sa maison l'attendoit. Po-ki fut chargé du soin d'aller remercier l'empereur, pour laisser à son père le temps de se remettre peu à peu.

Le même jour, un autre prince mit en liberté le dixième fils de Kang-hi, & le conduisit, non à son palais qu'on avoit détruit, mais dans une maison particulière où logeoit le seul fils qui lui restoit, l'aîné étant mort en prison. Tout Pé-king applaudit au bon naturel & à l'humanité de l'empereur à l'égard de ses oncles, & pendant plusieurs jours ce monarque fut l'objet de tous les éloges.

Les missionnaires de Pé-king, témoins de ces heureux changemens, y furent d'autant plus sensibles que les princes sur qui on versoit ces graces, les avoient toujours protégés, & qu'ils conçurent dès-lors l'espérance de pouvoir agir efficacement en faveur de la Religion Chrétienne, si persécutée sous le règne précédent. Ils s'adresserent à Matsi, premier ministre, alors âgé de quatre-vingt-cinq ans, & qui avoit toujours témoigné beaucoup de bonté pour les Européens: il n'y avoit pas de voie plus sûre pour réussir. Matsi étoit aimé de

de KIEN-LONG, qui ne l'appelloit point autrement que son beau-père, parce qu'il avoit épousé sa nièce, fille de son frère, que Matsi regardoit comme sa propre fille, ayant pris soin de l'élever chez lui après la mort de ce frère, arrivée lorsqu'elle n'étoit encore qu'au berceau. KIEN-LONG qui l'avoit mise au nombre de ses femmes, l'avoit choisie de préférence à tant d'autres pour être son épouse légitime, & elle lui avoit donné un fils, alors âgé de huit ans. Matsi reçut le mémoire des Européens, & se chargea de le faire présenter par le douzième régule, son gendre, président du tribunal des princes & de celui des rites.

Malheureusement pour les Européens, le jour que le douzième régule se rendit au palais dans l'intention de présenter leur mémoire, il rencontra Tchouang-tsin-ouang, le seizième régule son frère, le premier des quatre régens de l'empire, auquel il fit part de son dessein, & qui s'y opposa très-fortement. Cet obstacle imprévu l'arrêta : il fit dire aux missionnaires, en leur renvoyant leur mémoire, de s'adresser au seizième régule ; & tandis que ceux-ci étoient dans l'incertitude de ce qu'ils devoient faire, & qu'ils prenoient enfin le parti d'épier un moment plus favorable, ils apprirent que KIEN-LONG étoit sur le point de les faire rembarquer pour l'Europe. Tcha-ssé-haï, mandarin du tribunal *Tong-tching-ssée*, les précipita dans ce nouvel embarras.

Ce mandarin, condamné ci-devant à l'exil par l'empereur défunt, & qui avoit profité de l'amnistie publiée par KIEN-LONG, invita à son retour sa sœur à venir manger chez lui, & à assister à une cérémonie. Elle étoit mariée à un mandarin Chrétien ; & elle-même étoit Chrétienne : comme elle craignoit que cette cérémonie ne fût mêlée de superstition, elle

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1736. *Kien-long.*

s'excufa d'y aller. Ce refus acheva de brouiller les deux familles, d'ailleurs peu d'accord entre elles. Tcha-ffé-haï animé contre le Chriftianifme, renouvella les accufations déja faites tant de fois contre cette religion : il infifta fortement pour que les *Mantchéous* & les Chinois qui font fous les bannières, n'euffent pas la liberté de l'embraffer. Le *Pen* ou mémoire qu'il préfenta à cet effet aux régens de l'empire, fut reçu par le feizième régule qui en étoit le chef, & communiqué à l'empereur qui leur ordonna d'en délibérer. La délibération des régens fut prompte : ils ne firent que tranfcrire l'accufation de Mouan-pao & la fentence qui l'avoit fuivie. Ils conclurent qu'il falloit ordonner aux chefs des bannières d'examiner ceux qui avoient embraffé cette religion étrangère, de les exhorter à l'abandonner, & de les punir févérement s'ils marquoient de l'opiniâtreté. Qu'à l'égard des Européens qu'on fouffroit à Pé-king, à caufe de leur habileté dans les fciences, & fur-tout dans les mathématiques, le tribunal des rites recevroit ordre de leur défendre de n'attirer à leur religion, ni les gens des bannières, ni le peuple. Cette délibération fut préfentée le vingt-quatre avril, ratifiée le même jour, & renvoyée le vingt-fix au bureau des bannières pour être exécutée, puis au tribunal des rites & à celui des cenfeurs qui gouvernent le peuple.

Dès le lendemain de la publication de cet arrêt, la perfécution commença : les mandarins auffi-tôt qu'ils eurent reçu le *Tchi* impérial, fe mirent en mouvement & donnèrent aux Chrétiens l'occafion de montrer une ferveur & une intrépidité à l'épreuve des traitemens barbares qu'ils leur firent éprouver.

Les miffionnaires de Pé-king ne fe laifsèrent pas abattre par cette perfécution imprévue ; ils n'ignoroient pas qu'on ne devoit l'attribuer qu'au feizième prince ou régule & non à

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1736. *Kien-long.*

l'empereur, qui n'étoit nullement au fait, ni de la religion des Européens, ni des miniſtres qui la prêchoient. Ils eurent recours à un peintre (1) Italien de leur Société, que le monarque occupoit à des ouvrages de peinture dans une pièce voiſine de ſon appartement, où il alloit aſſez ſouvent le voir travailler : ils lui remirent pour l'empereur un mémoire, accompagné de l'édit de Kang-hi de l'an 1692, qui permet le libre exercice du Chriſtianiſme dans tout l'empire. Cette voie extraordinaire & contraire aux uſages du palais, eut cependant du ſuccès; Kien-long le reçut avec bonté : « Je n'ai pas défendu votre » religion, dit ce prince ; j'ai défendu aux gens des bannières » de l'embraſſer. Je le lirai, ſoyez tranquille, & continuez de » peindre ».

Ce mémoire fut remis à l'empereur le trois de mai. Le treize du même mois, un des grands maîtres de la maiſon impériale, nommé Haï-ouang, ſpécialement chargé des affaires des Européens, les manda au palais, & leur annonça que l'empereur ne feroit pas mettre en délibération le mémoire qu'ils lui avoient préſenté. « Il ne convient pas, ajouta-t-il, que les » *Mantchéous* & ceux des bannières embraſſent votre loi : on » ne la défend pas ; on ne dit pas qu'elle eſt fauſſe ou mau» vaiſe, & on vous en laiſſe le libre exercice ». Les miſſionnaires, qui entendirent cet ordre à genoux, répondirent qu'on défendoit le Chriſtianiſme au peuple également comme aux bannières ; & que le tribunal des cenſeurs faiſant publier la condamnation qui en avoit été faite, on ne tarderoit pas à l'inquiéter. En même-temps ils lui préſentèrent une copie de

(1) Le frère *Caſtiglione*, jéſuite.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1776. *Kien-long.*

l'ordre que ce tribunal avoit fait afficher : il portoit en substance, que si quelqu'un parmi les soldats & parmi le peuple, étoit convaincu d'avoir embrassé cette religion étrangère, il seroit livré à la justice & sévérement puni. « Puisque cela est » sorti, reprit le maître du palais, quel moyen de le faire » revenir ? Il falloit prendre les devants, & prévenir la con- » clusion de cette affaire. — Hé ! le moyen, répliquèrent les » Européens, après les soins qu'on a pris de nous en dérober » la connoissance. Mais puisque la Loi Chrétienne n'est pas » défendue pour le peuple, obligez-nous de faire publier cette » déclaration de l'empereur ». Comme Haï-ouang ne leur fit aucune réponse, ils ajoutèrent qu'on ne devoit pas au moins rechercher les *Mantchéous* ni ceux des bannières qui avoient embrassé le Christianisme depuis l'époque de 1692, trente-unième année de Kang-hi, qu'il fut approuvé ; que néanmoins les mandarins subalternes employoient des tourmens cruels pour les y faire renoncer. Haï-ouang ne vouloit point entendre leurs raisons, & ne cherchoit qu'à les éconduire : « En voilà » assez pour aujourd'hui, leur dit-il ; s'il arrive quelque nouvel » incident, vous pourrez parler. — Hé ! à qui parler, lui » dirent-ils ? toutes les portes nous sont fermées, & c'est ce » qui nous a obligé contre l'usage, de faire présenter notre » placet à l'empereur par le frère *Castiglione.* S'il arrive que » nous soyons obligés dans la suite d'avoir recours à Sa Majesté, » à qui nous adresserons-nous ? voulez-vous bien que ce soit » à vous ? — Cela se pourra, répondit Haï-ouang, en se » retirant ».

La démarche des missionnaires, quoique sans succès, ne fut pas cependant entiérement inutile ; le bruit qui se répandit qu'un grand leur avoit parlé de la part de l'empereur, engagea

les mandarins à user de modération envers les Chrétiens, & la persécution fut presque totalement assoupie après avoir duré environ deux mois.

Cependant le tribunal des princes, conformément aux ordres du monarque, s'occupoit fortement de la recherche des princes ou dégradés ou exilés, & on espéroit les voir rétablir incessamment dans leur première splendeur. Lorsque Kien-long donna cet ordre, un censeur de l'empire lui représenta qu'il ne convenoit pas que des gens dégradés, & abaissés au rang du peuple, fussent tout-à-coup rétablis; qu'il falloit d'abord leur accorder la ceinture rouge, & que dans la suite, s'ils se comportoient bien, il pourroit leur rendre la ceinture jaune. La *ceinture jaune* est une marque d'honneur qui ne s'accorde qu'aux descendans du fondateur de la dynastie & de ses frères qui l'aidèrent à conquérir l'empire : c'est parmi eux qu'on choisit les régules. Ceux qui étoient anciennement de la même famille & portoient également le nom de *Kioro*, mais qui ne descendent ni du fondateur de la dynastie, ni de ses frères, sont distingués par une *ceinture rouge*, avec cette différence encore, qu'ils peuvent être faits mandarins, mais non régules. Kien-long trouva que le censeur avoit rempli son devoir; il goûta son avis, & le vingt-sept de la troisième lune, ayant vu la liste des exilés, parmi lesquels étoient les fils & petits-fils de Sounou, il leur accorda la ceinture rouge, & fit écrire leurs noms dans les registres de la famille impériale, à la suite de ceux qui portoient la ceinture jaune, avec une note des fautes pour lesquelles ils avoient été punis, eux & leurs pères. Il ordonna de les laisser toujours dans le même endroit (1),

(1) Le P. *Du Halde*, dans l'Epitre Dédicatoire du xxv[e] Recueil des *Lettres*

& dans le reſſort du gouvernement du général de Yeou-oué. Pluſieurs de ces princes reçurent aſſez froidement la grace de KIEN-LONG : « On nous donne des ceintures rouges, dirent- » ils ; mais nous donne-t-on de quoi en ſoutenir le rang ? » Nous n'avons ni maiſons ni terres ; une ceinture de ſoie » rouge s'accorde-t-elle avec cette toile groſſière dont nous » ſommes vêtus ? Ne valoit-il pas mieux nous laiſſer ſimples » cavaliers comme nous étions la plupart » ? Leurs plaintes étoient fondées : ceux d'entre eux qui n'avoient point à Pé-king de parens riches du côté de leurs femmes, ne pouvoient s'entretenir honorablement. L'empereur ne donnant rien à ceux qui ſont au-deſſous de vingt ans, & ne faiſant diſtribuer à chacun des autres que la valeur de trois *taëls* par mois & autant en riz, ce qui fait en tout quarante-cinq livres, l'eſpérance qui leur reſtoit, étoit d'être faits mandarins ou rappellés à Pé-king où ils ne manqueroient pas de ſecours.

1737. A peine la perſécution ſuſcitée contre le Chriſtianiſme par le mandarin Tcha-ſſé-haï étoit-elle entiérement ceſſée, qu'il s'en éleva une nouvelle en 1737, dont les ſuites furent encore plus fâcheuſes (1). Un Chrétien Chinois attaché aux jéſuites Portugais, & dont l'office étoit d'aller journellement dans l'hôpital des enfans-trouvés, baptiſer ceux que l'infortune de

Edifiantes, a entendu que ces princes furent rappellés de leur exil à la capitale, où quelques-uns d'eux étoient dans une ſi grande indigence, qu'ils n'oſoient paroître faute d'avoir de quoi s'habiller décemment. Il n'a point lu avec aſſez d'attention la lettre du P. *Parennin*, imprimée dans le XXIII[e] Recueil, où il a cru voir ce fait. On remarque la même inexactitude dans ſes *Faſtes de la Monarchie Chinoiſe*, où il place au trente novembre 1731, le furieux tremblement de terre du trente Septembre 1730.

(1) Voyez dans le XXV[e] Recueil des *Lettres Edifiantes*, l'état de la Religion Chrétienne dans l'empire de la Chine, pages 234—298.

leurs parens forçoit d'abandonner, fut arrêté comme faisant usage d'une eau magique, qu'il versoit sur la tête de ces enfans, en récitant des prières : il fut appliqué à la question, condamné à recevoir cent coups de *Pan-tsé*, & quarante autres après qu'il auroit porté la *Cangue* pendant un mois. On avoit écrit sur cette *Cangue*, en gros caractères : *Criminel pour être de la Religion Chrétienne.* Cette sentence du *Hing-pou* ou du tribunal des crimes, fut envoyée, le quinze de novembre, au gouverneur de Pé-king & aux tribunaux de cette ville.

Les Européens, & particuliérement les Portugais, se donnèrent beaucoup de mouvemens pour calmer cette affaire : ils intéressèrent en leur faveur Haï-ouang, un des grands maîtres de la maison impériale ; mais tout le crédit de ce seigneur ne put engager le *Hing-pou* à retirer les ordres qu'il avoit donnés ; & le vingt-sept de novembre, on afficha dans tout Pé-king de grands *Cao-chi*, dans lesquels proscrivant la Religion Chrétienne, on donnoit ordre de sévir contre ceux qui la professoient, & de les livrer au tribunal pour être punis avec rigueur. Le deux de décembre, KIEN-LONG étant revenu de la sépulture de Kang-hi, où il étoit allé faire les cérémonies Chinoises, les Européens lui adressèrent une supplique, dans laquelle rappellant à ce monarque toutes les graces qu'ils avoient reçues de ses prédécesseurs, ils le pressoient de terminer lui-même cette affaire, pour faire tomber les calomnies par lesquelles on cherchoit à les perdre, au point de les porter comme des rebelles sous son char. L'empereur remit leur supplique au tribunal des crimes, qui, piqué de ce qu'ils avoient eu recours à ce prince pour l'obliger à se rétracter, fit un mémoire justificatif des motifs de sa sentence : « Il faut, dit » In-ki-chan, président de ce tribunal, il faut arracher jusqu'à

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1737.
Kien-long.

» la racine de toute mauvaiſe doctrine qui tend à tromper le » peuple. Ce n'eſt que parce que les Européens ont quelque » connoiſſance des nombres, que les prédéceſſeurs de V. M., » pleins de bonté pour les étrangers, ne les ont pas obligés » de s'en retourner. Leur eſt-il permis de répandre leur religion » dans l'empire, de raſſembler de côté & d'autre nos peuples, » & de les jetter dans le trouble par leur doctrine erronée ? » Lieou-eul qu'on a pris & qu'on a mis à la *cangue*, a em- » braſſé inconſidérément la Religion Chrétienne : il n'eſt point » chrétien Européen. Appartient-il aux Européens de gou- » verner ceux qui ſuivent leur religion ? S'il eſt vrai, comme » ils l'ont rapporté à Votre Majeſté, que Lieou-eul ſuivant » les maximes de leur religion, ne puiſſe être examiné par la » juſtice, il ne ſera donc plus permis aux mandarins d'inter- » roger nos Chinois qu'ils auront trompés. Les mandarins du » tribunal, ſelon les loix établies, gouvernent les Chinois : » qu'y a-t-il en cela qui ne ſoit conforme à la droite raiſon ? » Et voilà cependant ce qu'ils appellent ſentiment particulier, » diſpoſition de cœur à les calomnier & à les perdre. Y a-t-il » rien de plus abſurde ?

» Les étrangers des autres royaumes ſont naturellement fort » ignorans, c'eſt ce qu'il n'eſt pas beſoin d'examiner ; mais » quant au gouvernement du peuple, on ne ſauroit être trop » exact & trop ſévère, afin d'inſpirer du reſpect & de la crainte » pour les loix. La religion des Européens inſpire beaucoup » d'adreſſe à tromper les gens, & il y auroit de grands incon- » véniens à lui accorder la moindre liberté : les ſuites en ſeroient » fâcheuſes ; on ne peut s'empêcher de s'en tenir à nos loix ».

KIEN-LONG approuva ce mémoire, & fit dire aux Européens par le grand maître Haï-ouang, que le tribunal des crimes s'étoit

s'étoit conformé aux réglemens; qu'on leur laiſſoit à eux ſeulement la liberté de faire les exercices de leur religion; & que du reſte, ils n'avoient qu'à remplir leurs emplois à l'ordinaire.

Les Européens dirent ſur cela, qu'ils n'étoient pas venus de plus de ſix mille lieues pour obtenir la permiſſion d'être Chrétiens, & d'en faire les fonctions; qu'on n'ignoroit pas à la Chine, que le motif qui les amenoit dans cet empire, étoit d'annoncer le Chriſtianiſme, & de rendre à l'empereur les ſervices dont ils étoient capables; que cette religion, en différens temps, y avoit été examinée & trouvée bonne, véritable, entiérement exempte du moindre mauvais ſoupçon; enfin que loin de la proſcrire, on n'avoit point défendu aux Chinois de l'embraſſer. « Cette religion n'ayant point changé depuis, pourquoi » donc le tribunal des crimes fait-il empriſonner les Chrétiens, » & les punit-il? pourquoi fait-il afficher des placards par toute » la ville, pour obliger ceux qui en font profeſſion d'y renon- » cer? pourquoi ordonne-t-il la même choſe dans les pro- » vinces? Si c'eſt être criminel que d'être Chrétien, nous le » ſommes bien davantage, nous autres, qui exhortons les » peuples à embraſſer le Chriſtianiſme: cependant on nous dit » de continuer nos emplois; mais avec quel front pourrons- » nous déſormais paroître? comment pourrons-nous, cou- » verts de honte & de confuſion, avec le nom odieux de ſec- » taires & de ſéducteurs du peuple, ſervir tranquillement Sa » Majeſté? Si l'on nous diſoit maintenant de retourner dans » notre pays, notre condition ſeroit-elle meilleure? On nous » diroit en Europe: — N'avez-vous pas comblé d'éloges le » nouvel empereur? Dans combien de lettres ne nous avez- » vous pas mandé que ce grand prince récompenſoit les gens

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1737.
Kien-long.

» de bien, qu'il pardonnoit aux coupables, qu'il vous traitoit
» aussi bien & encore mieux que ses prédécesseurs ? Toute
» l'Europe s'en réjouissoit, & lui donnoit mille bénédictions :
» aujourd'hui vous voilà hors de la Chine ; vous l'avez donc
» obligé, ou par votre mauvaise conduite, ou par quelque
» faute éclatante, de vous chasser de son empire. Que répon-
» drons-nous, seigneur, nous croiroit-on sur notre parole ?
» daigneroit-on écouter ce que nous aurions à dire pour notre
» justification ? Nous voilà donc dans le déplorable état de
» ceux qui ne peuvent ni avancer ni reculer : que nous reste-t-il
» autre chose que d'implorer la clémence de Sa Majesté ? C'est
» notre empereur, c'est notre père, nous n'avons point d'autre
» appui ; pourroit-il nous abandonner ? Serions-nous les seuls (1)
» qui gémirions dans l'oppression sous son glorieux règne ?
» Et vous, seigneur, qui nous voyez à vos pieds, daignez lui
» représenter notre affliction & nos gémissemens, ou permettez-
» nous de les offrir par écrit. — Par écrit, non, dit ce sei-
» gneur ; c'est une affaire conclue : un grand tribunal a parlé,
» on ne peut en revenir. — Plusieurs grands tribunaux avoient
» parlé, reprirent les missionnaires, comment en revient-on
» aujourd'hui » ?

Le lendemain, 14 de Décembre, un des peintres que les missionnaires avoient au palais, trouva l'occasion de rendre toutes ces plaintes à l'empereur, qui leur fit dire par le seizième régule, qu'il n'avoit point défendu leur religion ; que Lieou-eul avoit été puni, non parce qu'il étoit Chrétien, mais pour

(1) On lit dans l'Epître Dédicatoire du XXIII[e] Recueil des *Lettres Edifiantes*, que KIEN-LONG en montant sur le trône, donna contre les *Bonzes* une déclaration qui fut applaudie de tout l'empire, où il découvroit leurs artifices & leurs désordres.

d'autres fautes commifes contre les loix ; qu'on puniffoit également les *Lama*, les *Ho-chang* & les *Taoffé* qui guériffent les malades en les touchant à la tête & en récitant des prières. Cet ordre, qu'on notifioit aux miffionnaires, n'étant connu que d'eux feuls, ne pouvoit empêcher le tribunal de continuer à faire mettre de toutes parts des affiches injurieufes au Chriftianifme, qui autorifoient les mandarins à tourmenter ceux qui en faifoient profeffion ; c'eft pourquoi ils infiftèrent à ce qu'on fupprimât ces *Cao-chi*, & ils en obtinrent l'ordre ; mais on ne le fignifia que verbalement aux grands mandarins du tribunal des crimes ; ce qui ne fuffifoit pas pour les obliger à infcrire dans leurs regiftres, précifément le contraire de ce qu'ils avoient demandé à l'empereur & obtenu de lui.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1737. *Kien-long.*

Le 14 Janvier de l'année fuivante, les Européens apprirent avec confternation que le *Hing-pou* avoit envoyé le mémoire de Yn-ki-chan, approuvé par l'empereur, au tribunal de *Tou-tcha-yuen*, & dans toutes les provinces de l'empire pour y être infcrit fur tous les regiftres : ils craignirent de voir allumer le feu d'une perfécution générale. Ils avoient tenté inutilement de faire inférer dans la gazette (1) leur mémoire & la réponfe de l'empereur ; ce qui auroit tenu dans la réferve les mandarins des provinces. Le motif du refus qu'ils éprouvèrent, 1738.

(1) Il n'en eft pas de la gazette de la Chine comme de certaines gazettes d'Europe, dans lefquelles on fait mettre tout ce qu'on veut, bon & mauvais. On n'y imprime rien qui n'ait été préfenté à l'empereur, ou qui ne vienne de l'empereur même ; & ceux qui la publient n'ofent y rien ajouter, pas même leurs réflexions, fous peine de punition corporelle. Elle eft très-inftructive pour un Chinois, & encore plus pour un Européen. On y apprend à connoître la religion, la doctrine, les loix, les coutumes & les mœurs des Chinois. Voyez ce qu'en dit le P. *Contancin* dans le XIXe Recueil des *Lettres Edifiantes*. L'extrait de ces gazettes, donné par cet habile miffionnaire, m'a beaucoup fervi pour le règne de Yong-tching.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1738. *Kien-long.*

étoit que ces pièces n'avoient point été envoyées par l'empereur au tribunal des miniſtres d'état pour être enrégiſtrées. Li-oueï, *Tſong-tou* ou gouverneur-général de la province de Pé-tchéli, auquel ils s'adreſsèrent, employa ſon crédit pour lever ces difficultés, & les pièces furent inſérées dans les gazettes; mais outre que le remède vint trop tard pour prévenir le mal, comme ces pièces n'étoient point revêtues des formalités de la juſtice qu'on n'avoit pu obtenir, elles ne purent faire une impreſſion égale à celle des ordres du *Hing-pou* ou tribunal des crimes, appuyés de l'autorité impériale : auſſi ne fût-on pas long-temps à éprouver les ſuites funeſtes qu'on appréhendoit, auſſi-tôt que les *Cao-chi* furent connus dans les provinces. Li-oueï lui-même, qui avoit promis aux Européens de ne point inquiéter les Chrétiens de ſon gouvernement, les avertit de leur faire obſerver une conduite ſi meſurée, qu'on ne pût leur faire aucun reproche, ayant déja ſupprimé dix-ſept accuſations intentées contre eux par différens mandarins ſubalternes.

1740.

L'état d'oppreſſion où ſe trouvoient les Chrétiens dans la Chine, n'empêcha pas pluſieurs des miſſionnaires qui en avoient été chaſſés d'y rentrer ſecrétement (1), & à leur ſuite d'autres

(1) Voyez la Lettre du frère *Attiret*, en date de Pé-king 1743, imprimée dans le XXVII[e] Volume des *Lettres Edifiantes;* & celle du P. *Gaubil*, en date du vingt-neuf octobre 1741. Il y avoit alors à Pé-king vingt-deux jéſuites; dix François, & douze Portugais, Italiens & Allemands. De ces vingt-deux, huit étoient occupés au ſervice de l'empereur. Un grand nombre de Chrétientés, établies dans la province de la cour, étoient cultivées par cinq jéſuites Chinois; car il n'étoit point permis alors aux Européens de ſortir de la capitale. On comptoit environ cinquante mille Chrétiens, & on eſpéroit que dans peu d'années ce nombre monteroit, tant à Pé-king que dans le Pé-tchéli en général, à plus de cent mille. Dans les autres provinces, il pouvoit y avoir trente à quarante miſſionnaires.

en assez grand nombre, fraîchement arrivés d'Europe. Ils s'y tenoient cachés de leur mieux pour n'être pas découverts, & ne faisoient guères les fonctions de leur ministère que pendant la nuit. A Pé-king, où ils étoient avoués du gouvernement, ils étoient beaucoup plus libres : ils avoient trois églises grandes & superbes, fréquentées en toute liberté par les Chinois convertis. Et comme les loix du pays ne permettent pas aux femmes de quitter leur maison & de se trouver dans des assemblées pêle-mêle avec les hommes, ils se répandoient de toutes parts dans cette capitale pour célébrer le sacrifice de la Messe & leur administrer les Sacremens. Dans les provinces, leurs collègues n'étoient pas tellement cachés qu'on ne pût les découvrir ; mais la plupart des mandarins, qui n'ignoroient pas sur quel pied ils étoient à Pé-king, fermoient les yeux sur leurs démarches. Si la cour moins curieuse de peintures, d'horloges & de mathématiques, eût renvoyé les Européens qui y résidoient, ceux des provinces auroient été bientôt découverts & renvoyés également ; leur figure si différente de celle des Chinois, les faisant aisément distinguer.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1740. *Kien-long.*

Les Chrétiens du Fou-kien fixoient particuliérement l'attention du gouvernement : comme cette province est peu éloignée des Philippines, & que ses habitans plus résolus & plus entreprenans que les autres Chinois, font un grand commerce à Manille & à Batavia, toutes ces considérations faisoient craindre de leur part & des étrangers qu'ils fréquentoient, quelque révolution préjudiciable à l'empire. Les églises de cette province, situées près de la mer & des lieux importans, étoient desservies par des religieux de S. Dominique (1), venus, disoit-on,

1746.

(1) Le capitaine Hollandois, *Olivier de Noort*, observe que ce n'est point

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1746. *Kien-long.*

des Philippines, îles Chrétiennes ſoumiſes à la couronne d'Eſpagne : elle en avoit fait la conquête par le moyen des miſſionnaires qu'elle y avoit envoyés avec de groſſes ſommes d'argent ; & c'eſt au Chriſtianiſme qu'elle étoit redevable de leur ſoumiſſion. On avoit fait encore entendre à la cour de Pé-king, que les miſſionnaires Européens répandus dans cette province prenoient exactement les noms des Chinois convertis & qu'ils en envoyoient des liſtes (1) en Europe, afin que dans le cas où on formeroit quelque entrepriſe on pût compter ſur leur ſecours. Les autres chefs d'accuſation tomboient ſur les pratiques du Chriſtianiſme, contraires aux loix de l'empire & à la doctrine de Confucius : d'ailleurs on ajoutoit que cette religion étrangère étoit prêchée par des Européens, qui ne pouvoient être & demeurer à la Chine, que contre les ordres du gouvernement. Tchéou-hio-kuen, *Fou-yuen* ou vice-roi du Fou-kien, inſtruit par un officier d'armes, nommé Fan, des endroits qui ſervoient de retraite aux Européens, lui donna ordre de les arrêter. Ils étoient cachés dans le village de Mo-yang, près de Fou-ngan, au nombre de cinq (2) tous Eſpagnols

à la violence, que les Eſpagnols ſont redevables de la ſoumiſſion de ces inſulaires. « Ils ſont en petit nombre dans ces îles, dit-il ; mais ils ont dans chaque quartier, » un prêtre qui eſt fort reſpecté des habitans ; & s'ils ne tiennent pas tous ces inſu- » laires dans la ſervitude, c'eſt uniquement faute de prêtres ». Ce qui ſemble autoriſer la crainte des Chinois, c'eſt qu'en effet Philippe II, ſollicité par un auguſtin nommé *Urbanetta*, donna des ordres au vice-roi du Mexique en 1564, pour la conquête de ces îles : *Urbanetta* & ſes collègues tracèrent eux-mêmes le plan de cette expédition par la connoiſſance qu'ils avoient du pays. D'ailleurs ce qui s'étoit paſſé au Japon, étoit ſuffiſant pour mettre les Chinois en garde contre la cupidité des étrangers.

(1) Voyez la *Préface* du XXVII[e] Recueil des *Lettres Edifiantes*. Les baptiſtaires ont donné ſans doute aux Chinois l'idée de ces liſtes.

(2) Voyez la relation d'une perſécution générale contre la Religion Chrétienne en

& de l'ordre de S. Dominique ; ſavoir l'évêque de Mauricaſtre, *Pierre Martyr-Sanz, Royo, Alcober, Serrano* & *Diaz* : pluſieurs ſubirent des interrogatoires, & furent mis à la torture. On les conduiſit enſuite, ainſi que d'autres Chrétiens Chinois, à Fou-ngan, & de Fou-ngan à la capitale de la province, qui en eſt éloignée de vingt-ſept lieues. Les premiers juges qu'on leur donna, tirés d'entre les gouverneurs des *Hien* ou villes du troiſième ordre, furent accuſés de s'être laiſſé corrompre par des ſommes conſidérables que des Chrétiens de Fou-ngan répandirent dans les tribunaux ; le vice-roi ſur cela caſſa toutes les procédures, & appella d'autres gouverneurs à la place des premiers. On recommença les interrogatoires qu'on réitéra à l'infini, dans l'eſpérance de trouver quelque preuve de rébellion, d'impudicité & de magie; car on les accuſoit d'entretenir un commerce de galanterie avec les Chinoiſes qu'ils convertiſſoient; d'égorger de jeunes enfans pour tirer de leurs têtes des filtres propres à faire conſentir ce ſexe à leurs deſirs ; & enfin de faire uſage de remèdes Européens pour empêcher les ſuites de ce commerce. Une caiſſe remplie des oſſemens d'un ancien & vertueux miſſionnaire, avoit fait naître l'idée de ces filtres. Mais comme ils ne purent prouver ces calomnies, elles n'entrèrent point dans les motifs de l'arrêt qu'ils rendirent au nom du vice-roi, au commencement de novembre de cette année, & qui fut envoyé à l'empereur. Cet arrêt s'expliquoit ainſi au ſujet de l'évêque de Marricaſtre, qui y porte le nom de *Petolo.* « Petolo après avoir été banni par un arrêt public » de la cour, a eu l'audace, non-ſeulement de faire venir dans

1746 : elle eſt du P. *Chanſeaume*, & tient dans le XXVII[e] Recueil des *Lettres Edifiantes*, depuis la page 279 juſqu'à la 412.

» le Fou-kien, des Européens au nombre de quatre, pour y » prêcher la Religion Chrétienne, mais de rentrer lui-même » & de se déguiser, pour rester inconnu dans le district de Fou- » ngan, & tout cela dans le dessein de pervertir les cœurs; ce » qui est allé à un tel point, que tous ceux d'entre les lettrés » & le peuple qui ont embrassé leur Religion, ne veulent » plus la quitter, malgré les moyens qu'on emploie pour les » faire changer : le nombre qu'ils ont ainsi perverti est si » grand, que de quelque côté qu'on se tourne dans le district » de ce *Hien*, on ne voit autre chose; bien plus, les gens » même des tribunaux, & les soldats, leur sont dévoués. Dans » le temps que ces Européens furent pris, & lorsqu'on les » conduisoit enchaînés à la capitale, on a vu des milliers » de personnes venir à leur rencontre, & se faire un honneur » de leur servir de cortège : plusieurs s'appuyant sur le bran- » card de leurs charrettes, leur témoignoient, par des pleurs, » la vive douleur dont ils étoient pénétrés : des filles & des » femmes se mettoient à genoux sur leur passage, en leur » offrant toutes sortes de rafraîchissemens. Tous enfin vou- » loient toucher leurs habits, & jettoient de si hauts cris, » que les échos des montagnes voisines en retentissoient. Un » bachelier nommé Tching-sieou, a eu l'impudence de se » mettre à la tête de cette multitude, pour l'exhorter, en » disant : *C'est pour Dieu que vous souffrez; que la mort même ne* » *soit pas capable de vous ébranler.* Aussi son exhortation a-t-elle » produit sur ces esprits un tel effet, que, malgré la rigueur » des examens & la terreur des menaces, lors du jugement, » tous ont répondu unanimement, qu'ils étoient résolus à » tenir ferme, & ne changeroient jamais de religion.

» Entre ces criminels, il y en a qui sont de leurs profondes maisons,

» maiſons des lieux de retraite à ces Européens rébelles, qui » ont le talent de s'attacher ſi étroitement les cœurs, & » qui depuis long-temps ont abuſé de la crédulité d'un ſi » grand nombre de perſonnes, qu'il ne nous reſte aucune eſpé- » rance de pouvoir les détromper. De plus, ils font prendre » un nom étranger (1) à tous ceux qui entrent dans leur reli- » gion : ils en dreſſent des catalogues exacts qu'ils envoient » dans leurs royaumes, pour être mis dans le rôle des habitans » du pays.

» A tous ces traits, qui ne reconnoît l'eſprit de révolte, » d'autant plus pernicieux, qu'il eſt plus caché ? Or, de ſi » étranges deſſeins étant enfin venus au jour, il ne convient » pas d'uſer d'aucune indulgence à l'égard de leurs auteurs. Et » pour couper racine aux malheurs funeſtes qui en ſeroient » infailliblement provenus, nous condamnons, conformé- » ment à nos loix, ledit *Petolo* à avoir la tête tranchée, ſans » attendre le temps ordinaire des ſupplices : pour les quatre » autres Européens, nous les condamnons pareillement à être » décapités, mais dans le temps ordinaire. A l'égard de Kohoeï- » gin (2), nous le condamnons à être étranglé dans le temps » ordinaire. Quelques-uns des Chrétiens ſeront ſeulement » marqués au viſage ; les autres ſeront condamnés à un certain » nombre de coups de bâton, proportionnés à la qualité du » délit d'un chacun. Ceux qui voudront racheter les coups » de bâton, le pourront faire ».

Le vice-roi de Fou-kien avoit fait précéder cette ſentence

(1) C'eſt du nom de baptême dont il parle.

(2) Ko-hoeï-gin étoit Chrétien, & homme du peuple. Il avoit donné retraite dans ſa maiſon de Fou-ngan à l'évêque de Mauricaſtre.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1746. *Kien long.*

de mémoires tendans à l'entière extirpation du Christianisme dans la Chine. Quelque espérance que les Européens eussent dans la clémence de Kien-long, dont ils admiroient les qualités pacifiques, ce monarque déja indisposé contre eux & contre leur religion, donnoit, dans le temps à peu près que le vice-roi de Fou-kien portoit cette sentence, des ordres secrets à tous les *Tsong-tou* & *Fou-yuen* de faire toutes les diligences nécessaires, pour découvrir dans les provinces les Européens ou autres qui enseignoient le *Tien-tchu-kiao* ou la religion du maître du ciel, & de dégrader tous les mandarins subalternes qui marqueroient de la négligence à abolir cette secte.

Ces ordres de l'empereur mirent tout en mouvement dans les quinze provinces, où ils furent cependant suivis avec plus ou moins de fidélité, selon que les *Tsong-tou* & les *Fou-yuen* les interprétèrent à leurs inférieurs. Dans plusieurs endroits on emprisonna les Chrétiens, & on les condamna à la torture & à la bastonnade; dans d'autres on pilla leurs maisons & leurs familles, & on brûla toutes les marques de leur piété, & jusqu'aux livres qui traitoient du *Tien-tchu-kiao;* enfin la plupart des églises furent détruites de fond en comble. Parmi les Chrétiens qui furent traînés devant les tribunaux, beaucoup montrèrent une fermeté inébranlable au milieu des tourmens, & quelques-uns qu'on n'avoit point recherchés, se présentèrent d'eux-mêmes aux mandarins pour y avoir part; mais d'autres désavouèrent lâchement leur religion, & signèrent des actes d'apostasie dressés par leurs mandarins. Les missionnaires ne sachant où trouver d'asyle pour se soustraire aux recherches du gouvernement, & rebutés de toutes parts, étoient errans sur les lacs & sur les rivières; plusieurs s'exposèrent à retourner

à Macao au risque d'être arrêtés pendant leur route (1).

La ville de Macao, quoique soumise à la domination Portugaise, ne fut pas entiérement garantie de l'orage : on y publia des défenses aux Chinois qui l'habitent, de servir les Européens & de fréquenter les églises. Il fut même question de signifier un ordre des mandarins de Canton, pour obliger tous les Chrétiens Chinois de Macao à rentrer dans l'intérieur de l'empire ; mais ces mandarins après qu'ils en eurent minuté

(1) Entr'autres le P. *Baborier*, jésuite François, il venoit d'environ trois cent lieues. La petite barque qui le portoit arriva de nuit à Macao pour échapper aux corps-de-garde Chinois : elle se brisa contre un rocher. Il se sauva comme il put sur une petite montagne escarpée, & envoya secrétement son bâtelier à Macao demander des habits Européens. Peu de jours après son arrivée dans cette ville, MM. de *Martillac* & *Verthamon*, les PP. *Tchifoni* & *Matsioni*, dominicains Italiens, les PP. *Beuth*, jésuite François, *Abormio*, franciscain Italien, le P. *Neuvialle* &c. s'y rendirent successivement. M. de *Martillac*, évêque d'Ecrinée & vicaire Apostolique de Yun-nan, étoit très-délicat ; & quand la persécution ne l'auroit pas obligé de sortir de sa mission, sa santé altérée ne lui auroit pas permis d'y demeurer. Il avoit été découvert & cité devant un tribunal, un peu avant le commencement de cette persécution générale. Ce digne prélat fut rudement frappé ; & j'ai appris de sa bouche même, qu'il avoit reçu des soufflets avec des gantelets de fer. Il est mort à Rome, après un séjour de quelques années. Il s'étoit rendu très-habile dans la langue Chinoise, dont il entendoit fort bien les caractères. Le P. *Beuth*, déja affoibli par une maladie de plusieurs mois, fut arrêté par un mandarin qui eut beaucoup d'égards pour lui, & le fit conduire à Macao par un *Tchaï-gin* ou valet d'un tribunal. Le *Tchaï-gin* le remit au mandarin de Hiang-chan, près de Macao. Celui-ci, furieux contre les Chrétiens, fit frapper le P. *Beuth* avec barbarie, & le fit passer ensuite à Macao, où il mourut deux mois après, le dix-neuf avril 1747.

Le P. *Abormio* avoit été traîné de prison en prison pendant l'espace de onze mois. Il fut arrêté au commencement de 1746, dans le Chan-si. Les soldats le maltraitèrent de soufflets, pillèrent ses meubles & frappèrent si rudement son domestique, qu'il mourut quelques jours après. Le mandarin qui fit emprisonner le P. *Abormio*, commença par s'emparer de ses effets, & il l'accusa ensuite auprès des mandarins supérieurs ; mais apprenant que l'Européen vouloit aussi porter ses plaintes sur la mort de son domestique & sur le pillage de ses effets, il craignit

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1746. *Kien-long.*

l'ordre, ne jugèrent pas à propos d'en tenter l'exécution, dans la crainte d'avoir une guerre à ſoutenir.

Quelque-temps après, ces mêmes mandarins entreprirent de faire fermer une petite égliſe de Macao, dans laquelle on adminiſtroit le baptême aux catéchumènes Chinois, prétendant qu'elle avoit été batie par les Chinois. Malgré qu'on leur prouvât par l'acte de ſa fondation qu'elle avoit été conſtruite aux dépens des Portugais, le mandarin de Hiang-chan, eſcorté d'environ quarante hommes, ſe tranſporta à Macao de leur part, pour exiger qu'on la fermât. Le Sénat de cette ville, qui

de perdre ſa place. Il ſe tranſporta dans la priſon où étoit le miſſionnaire; s'excuſa ſur les ſoldats, à qui il attribuoit toute la faute, & promit de le délivrer auſſi-tôt qu'il auroit reçu une réponſe des tribunaux ſupérieurs. Ces tribunaux voulurent avoir une plus ample connoiſſance du procès, & ils ordonnèrent de faire comparoître le priſonnier. Le mandarin obligé de le leur envoyer, le ſuivit lui-même de près, pour lui demander en grace avant l'audience de ne lui ſuſciter aucune mauvaiſe affaire, avec promeſſe de lui faire rendre ſes effets. Le P. *Abormio*, ſans compter ſur ces promeſſes intéreſſées, ſe laiſſa gagner & ne voulut pas tirer vengeance du mandarin. Celui-ci, pour terminer ſes inquiétudes, par la mort du P. *Abormio*, & ſe mettre à couvert des accuſations qu'il craignoit, chargea un ſoldat de l'étouffer avec du papier mouillé. Un ſeigneur condamné à une priſon perpétuelle, inſtruit de l'ordre ſecret du mandarin, le menaça, ſi le père mouroit dans ſa priſon, d'en écrire à un de ſes parens, puiſſant en cour. Le mandarin outré de ſe voir découvert, ne trouva plus d'autre moyen de cacher aux tribunaux tout ce qu'il avoit fait, & ce qu'il venoit d'entreprendre, que de reſſerrer plus étroitement les priſonniers & les empêcher d'avoir aucune communication au-dehors : il fit bâtir un nouveau mur devant la porte de la priſon, & fit attacher les priſonniers par des chaînes aux deux murailles oppoſées d'un cachot aſſez étroit; enſorte qu'ils ne pouvoient ni ſe tenir debout, ni s'aſſeoir, ni même ſe remuer. L'unique adouciſſement qu'on leur accorda, fut de les détacher quelques heures chaque jour : on les traita avec cette rigueur durant un mois & demi. Cependant malgré les précautions du mandarin, quelques Chrétiens eſcaladèrent les murailles des cours, & jettèrent par une petite fenêtre du pain au P. *Abormio*. Les mandarins ſupérieurs décidèrent enfin, & le miſſionnaire fut renvoyé à Macao ſous la garde de deux ſoldats; le ſeul mandarin qui le maltraita ſur la route, fut celui de Hiang-chan,

fut le recevoir au bruit du canon de la forteresse, s'opposa à ces prétentions & refusa de lui en remettre les clefs. Le mandarin surpris de cette fermeté, se contenta d'afficher une défense de se servir de l'église, & il se retira aussi-tôt, dans la crainte d'une émeute populaire.

Cependant les missionnaires de Pé-king, dont le principal devoir étoit de protéger auprès du trône leurs collègues répandus dans les provinces, & de veiller à la défense du Christianisme, se plagnirent de ce qu'on traitoit leur religion de fausse secte, tandis qu'on toléroit dans l'empire celles des Mahométans, des *Lama*, & plusieurs autres. « Si la Religion » Chrétienne, disoient-ils, est regardée comme une secte » perverse, comment pourrons-nous rester à la Chine, nous » qui ne sommes venus offrir nos services à l'empereur que » pour mériter la protection de ce prince en faveur de notre » Foi, & à qui il ne seroit pas même permis d'y rester sans » l'espérance de pouvoir l'annoncer ? » KIEN-LONG avoit nommé deux grands de sa cour pour protéger les Européens qui résidoient dans la capitale: ce fut à Né-kong, le plus distingué de ces seigneuts, premier ministre & favori de son maître, qu'ils adresèrent leurs plaintes; mais le peu d'empressement qu'il mit à les servir, leur fit voir qu'ils ne devoient pas beaucoup compter sur sur son crédit. Il laissa partir l'empereur pour un voyage d'environ deux mois; & un peu avant son retour, tenant à tous les missionnaires, assemblés par son ordre dans la maison des jesuites François, des discours vagues sur l'Europe & ses divisions en divers Etats, qu'on lui faisoit remarquer dans un *Atlas*, & exagérant beaucoup les attentions & les bontés de l'empereur à l'egard des Européens, il demanda comment on oseroit présenter à ce monarque un écrit par

de l'Ere Chrétienne.
Tsing.
1746.
Kien-long.

lequel on lui proposoit d'approuver la Religion Chrétienne. « S'il comble les Européens de ses bienfaits, ajouta-t-il, ce » n'est pas qu'il ait besoin de leurs mathématiques, de leur » peintures & de leurs horloges ; c'est uniquement parce que » son cœur plus vaste que son empire, embrasse toute la » terre ». Le second protecteur des Européens, qui étoit présent dans cette assemblée, voulut ramener le favori à la question principale ; mais celui-ci lui imposa silence d'un geste, & termina la conférence en leur offrant ses bons offices & en leur recommandant d'aller au-devant de l'empereur au retour de son pélerinage à la fameuse montagne de *Vou-tao-chan*, fixé à la fin de novembre. Cette tentative, qu'il leur conseilloit de faire, étoit assez inutile : quelque temps avant ce voyage de Kien-long, un peintre Européen (1) qui travailloit au palais, avoit hasardé, à leur sollicitation, de dire un mot en faveur du Christianisme ; & le monarque avoit seulement répondu que ce soin regardoit les deux seigneurs de sa cour qu'il avoit chargés des affaires des Européens ; & dans une autre occasion (2), il lui dit de se mêler de ses peintures.

(1) Le frère *Castiglione*, quoiqu'il ne soit pas permis de parler à l'empereur d'aucune affaire, à moins qu'on ne soit interrogé, s'étant mis à genoux pour remercier ce monarque d'un présent de deux pièces de soie qu'il en avoit reçu, saisit cette occasion pour lui dire en peu de mots : — Tsin-hong-chang, Colien Tien-tchu-kiao, c'est-à-dire, *je supplie Votre Majesté d'avoir compassion de la Religion désolée.* L'empereur changea de couleur & ne répondit rien. Le frère s'imaginant qu'il n'avoit pas été entendu, répéta de nouveau ce qu'il venoit de dire ; alors le prince lui dit : « Vous autres étrangers, vous ignorez nos » manières & nos coutumes. J'ai nommé deux grands de ma cour pour avoir » soin de vous dans ces circonstances ».

(2) Kien-long après son retour de la montagne *Vou-tao-chan*, étant allé à son ordinaire dans l'atelier où le frère *Castiglione* travailloit à la tête de plusieurs

Dans le temps qu'on examinoit à Pé-king la sentence de mort portée dans le Fou-kien contre les cinq missionnaires Européens, & un de leurs catéchistes, le vice-roi de cette province, qui se glorifioit de cette sentence comme de son ouvrage, se rendit à la cour, où il fut à portée de plaider sa cause : la nouvelle dignité de *Tsong-ho* ou d'intendant de rivières, dont il venoit d'être pourvu, lui fournit l'occasion de ce

---

Chinois & Tartares, lui demanda si on espéroit réchapper le P. *Chalier*, qui étoit dangéreusement malade, & auquel il avoit envoyé son premier médecin; & sur ce que le frère répondit, qu'il ne restoit que bien peu d'espérance : « N'avez-vous » pas ici, continua l'empereur, quelques médecins Européens? — Nous n'en » avons pas, répondit le frère, parce qu'il est trop difficile d'en faire venir de si » loin; mais nous avons deux chirurgiens entendus dans leur art. — Il est plus » aisé, ajouta KIEN-LONG, de devenir habile dans la chirurgie, parce que les » maladies qu'elle traite sont extérieures; mais dites moi, vous autres Chrétiens, » priez-vous votre Dieu pour le malade? lui demandez-vous qu'il le guérisse? » — Seigneur, répondit le frère, nous l'en prions tous les jours. — D'où vient » donc que vous ne l'obtenez pas, dit encore KIEN-LONG? — Notre Dieu est tout » puissant, repartit le frère, & il peut nous l'accorder; mais il vaut peut-être » mieux qu'il ne l'accorde pas; & nous demeurons toujours résignés à sa volonté ». Après bien d'autres questions, le prince s'adressant à un peinrre Chinois, lui dit : « Déclare moi la vérité; je te vois depuis long-temps avec les Européens, as-tu » embrassé leur religion? Avoue-moi franchement si tu es Chrétien ». Le Chinois s'en défendit beaucoup, & avoua que malgré les instances du P. *de Mailla*, un point l'avoit toujours empêché de se faire Chrétien; savoir, l'incarnation d'un Dieu. *Castiglione* prit alors la parole, & prétendit que ce mystère se pouvoit expliquer. « Hé! comment s'explique-t-il, demanda l'empereur? — Dieu, répondit le frère, » par sa toute-puissance a formé un corps dans le sein d'une Vierge, & il a uni » une ame à ce corps; il a uni cette ame & ce corps à sa divinité, pour racheter » de l'enfer les hommes tombés dans le péché. Je ne puis pas bien dire tout ce » que je voudrois; mais ce mystère est développé dans nos livres de religion ». L'empereur, en continuant de parler au peintre Chinois, ajouta qu'il ne s'étoit pas fait Chrétien sans doute parce qu'il ne pouvoit pas lire les livres Européens : le frère *Castiglione* qui ne sentit pas que c'étoit une ironie, prit alors la parole, & assura que le mystère de l'Incarnation étoit expliqué dans des livres Chinois. KIEN-LONG ne répliqua que ces deux mots, qu'il adressa au frère : — *Hoa-pa*, c'est-à-dire, *mêle-toi de faire tes peintures.*

voyage. Les Européens n'y avoient plus de protecteurs ; le premier ministre Né-kong, loin de les servir & de tenter quelque chose en faveur du Christianisme, étoit soupçonné d'être le principal moteur des manœuvres secrettes qu'on employoit pour les perdre. L'empereur pouvoit demander qu'on s'en tînt aux ordonnances générales, & qu'on renvoyât dans leurs pays les étrangers surpris dans les provinces: c'est ce que les Européeus attendoient de sa modération & des ménagemens que lui & ses prédécesseurs avoient toujours affecté d'avoir pour eux ; mais il traita cette affaire dans la plus grande rigueur. Ne voyant & n'agissant que par son premier ministre, il renvoya la sentence au tribunal des crimes, qui ne tarda pas à la confirmer dans tous ses points ; & ce monarque lui-même la signa, le treize de la troisième lune (le vingt-un avril 1747). Elle portoit : « Le tribunal des crimes » prononce, après avoir pris les ordres de Sa Majesté, en répon- » dant à Tchéou, vice-roi de Fou-kien, sur le procès de *Petolo* » & autres qui séduisoient par une fausse doctrine.

» Ordonnons que *Petolo* (1) ait la tête tranchée sans délai ; » approuvons la sentence rendue contre Hoa-king-chi, Hoang- » tching-té, Hoang-tching-koué, & Feï-jo-yong, qu'ils soient » décapités ; approuvons la sentence rendue contre Ko-hoeï- » gin, qu'il soit étranglé. Voulons que ceux-ci attendent en » prison la fin de l'automne, & qu'ensuite ils soient exécutés. » Nous confirmons la sentence des mandarins pour tout le » reste ».

(1) *Petolo* est la mauvaise prononciation du nom de *Pierre* ou *Pedro* que portoit l'evêque. Hoa-king-chi, Hoang-tching-té, &c, sont les noms Chinois des quatre autres Européens qui furent décapités. Dans l'idée des Chinois, être étranglé est un supplice moindre que celui d'être décapité.

L'évêque

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1747 *Kien-long.*

L'évêque de Mauricastre fut exécuté le vingt-six de mai, & il reçut le coup de la mort avec une fermeté digne des premiers martyrs. Peu de temps après cette scène sanglante, on grava sur le visage des quatre missionnaires dominicains, & de leur catechiste Ambroise Ko, deux caractères Chinois, qui désignoient le genre de supplice auquel ils étoient condamnés, & qu'ils subirent le ving-huit d'octobre dans la prison.

Ces exécutions & quelques autres semblables (1), ne refroidirent point l'ardeur des missionnaires, & ne rallentirent pas les progrès du Christianisme, devenus beaucoup plus considérables que dans les temps florissans de Kang-hi. Avant cette persécution générale, ils trembloient de donner occasion aux mandarins d'agir contre le Christianisme, & de soulever le gounement contre ceux qui en faisoient profession; mais après qu'elle eut été déclarée, chacun d'eux ne risquant plus que pour lui-même, fut plus libre de se conduire suivant le temps, les lieux & les circonstances. Les missionnaires réfugiés à Macao, & ceux qui y étoient nouvellement arrivés d'Europe, épioient l'occasion de s'introduire furtivement dans les provinces de la Chine; & supposé que les ports de cet empire fussent trop bien gardés, ils avoient l'espérance de s'ouvrir un passage, soit par le Tong-king (2), soit par le Thibet & la Russie.

(1) Le P *Tristan de Attemis*, Italien, & le P. *Antoine-Joseph Henriquez*, Portugais, l'un & l'autre jésuites, furent arrêtés dans le Kiang-nan en décembre 1747, appliqués plusieurs fois à la torture pour les obliger à renoncer au Christianisme, & enfin étranglés dans la prison de Sou-tchéou, le douze de septembre 1748.

(2) Le Christianisme étoit persécuté dans le Tong-king, & en peu de temps sept missionnaires y eurent la tête tranchée; savoir, un jésuite, en 1723, & neuf Chrétiens; un autre jésuite qui devoit subir le même supplice, mourut dans la prison; quatre jésuites, en 1737, & deux religieux de saint Dominique en 1745,

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1753
Kien-long.

L'empereur Kang-hi avoit été obligé de réprimer l'insolence des *Eleutes ;* & trois fois il s'étoit mis a la tête de ses troupes pour les suivre dans les lieux les plus écartés de leurs possessions, où ils cherchoient à éviter la force de ses armes. Tant que les troupes Chinoises étoient à les observer, ils rentroient en apparence dans le devoir & ils demeuroient tranquilles jusqu'après leur départ ; alors ils recommençoient leurs courses & leur brigandage : c'est ainsi que le *Kaldan* trompa plusieurs fois les armes victorieuses de Kang-hi. A la fin cependant ce roi infortuné, vaincu, mis en fuite, abandonné des siens, cédant à son désespoir, termina sa vie par le poison. Septenpartchour son fils, suivi d'un petit nombre d'*Eleutes*, & chargé du cadavre de son père, se réfugia auprès de Tséouang-rabdan (1), son parent. Il n'y fut pas en sûreté : l'empereur exigea qu'on lui remît ce fils de l'infortuné *Kaldan*, & le corps même

---

Malgré ces exécutions, les Tonkinois embrassoient le Christianisme avec ardeur, & il semble que les mauvais traitemens ne faisoient qu'enflâmer leur zèle : l'exemple du Japon, où on ne peut aborder que par mer, & où il est plus aisé d'écarter les étrangers, ne conclud rien par rapport à la Chine, & aux autres pays en terre-ferme & d'un abord aisé.

(1) Tséouang-rabdan n'étoit originairement que le chef d'une petite horde, soumise au souverain des *Eleutes*, qui occupoient un grand royaume situé au nord-ouest de la Chine. Quand ces peuples érigèrent leurs possessions en royaume, ils se déclarèrent vassaux des Chinois, & Kousi-han fut le premier de leurs rois qui vint rendre hommage à Chun-tchi, prédécesseur de Kang-hi. Il reçut un sceau particulier, & le titre de *souré*, qui signifie *éclairé.*

Ses descendans, Orchi-tou-han & Abataï-noyen, vinrent habiter à l'ouest du Hoang-ho, & furent connus sous le nom de *Mongous-Eleutes.* Après eux, Tché-tchen-ombou remporta une grande victoire sur les *Bonnets-blancs*, qui infestoient son pays, & l'empereur lui accorda les titres de *Patour* & de *Tou-siétou*, *Patour Tag-tsing*, termes *Mongous* qui expriment les qualités guerrières qu'il employa contre les brigands. Un des descendans de ce guerrier, porta le titre de vaillant *Taidji* que l'empereur lui donna ; & ce fut ce *Taidji* connu des *Mongous*

de ce *Han*, pour être punis comme des rébelles & intimider ceux qui ſeroient tentés de les imiter. Rabdan comblé des bienfaits de Kang-hi, affecta une ſoumiſſion ſans bornes, en ſe conformant à ſes ordres; mais c'étoit pour mieux tromper ſon bienfaiteur, & l'engager à retirer ſes troupes. Ce prince *Eleute*, auſſi-tôt après le départ des armées impériales, ne craignant plus rien qui pût mettre obſtacle à ſes projets ambitieux, porta le ravage de tous côtés; & volant de conquête, en conquête, il aggrandit le pays de ſa domination & aug-

---

ſous le nom de *Talaï-Patour-Taïdji*, qui vint avec les ſiens habiter le pays de *Hou-Hou-Nor* (le Coconor). On les diſtingue par le nom d'*Eleutes-Mongous* de *Hou-Hou-Nor.*

Hotohotchin, père du *Kaldan*, avoit pris le nom de *Patour-Taïdji;* & lui & les ſiens furent appellés *Eleutes-Mongous du Nord*, parce qu'ils s'établirent au nord du mont Altaï. Ce Hotohotchin laiſſa deux fils qu'il eut de la même mère, *Kaldan* & Sengué; mais comme *Kaldan* l'aîné ſe mit fort jeune au ſervice du grand *Lama*, & qu'il embraſſa l'état de *Lama*, Sengué, auquel il laiſſa tous ſes droits, ſuccéda à Hotohotchin. Cependant ce dernier avoit eu, d'une femme du ſecond ordre, deux autres fils Tchétchen & Patour. Ceux-ci jaloux de Sengué, & mécontens de ce qu'ils n'avoient reçu que des terres & des beſtiaux en partage, le pilloient toutes les fois qu'ils en trouvoient l'occaſion : leur haine alla ſi loin, qu'ils le maſſacrèrent & ſe partagèrent ſes dépouilles. *Kaldan* outré de la mort tragique de ſon frère & du déſordre qui régnoit dans ſa famille, obtint du grand *Lama* la permiſſion d'abandonner ſa ſolitude, & toutes les diſpenſes néceſſaires pour rentrer dans ſes droits, & même quelques ſecours de troupes pour lui en faciliter les moyens. Ce *Kaldan*, quoique *Lama*, dès ſa plus tendre jeuneſſe étoit naturellement cruel & ſanguinaire; dès qu'il eut une fois les armes à la main, il ne les quitta plus juſqu'à la mort. Il attaqua ſes deux frères, Tché-tchen & Patour, les vainquit, les fit mourir, & s'empara de tout ce qu'ils poſſédoient : il ſe fit déclarer *Taïdji.* Bientôt il tenta d'autres expéditions; & ſous les moindres prétextes, il attaquoit les *Taïdji* ſes voiſins : il fut heureux; il avoit de la valeur; il entendoit bien l'art militaire, & d'ailleurs il les prenoit au dépourvu. Il les rendit ſes tributaires les uns après les autres; & ayant réuni ſous ſa domination les trois hordes principales des *Eleutes*, il forma le royaume des *Eleutes*, que les Chinois nomment *Ngo-lo-té* (Olot). Cette note eſt tirée de l'Hiſtoire de la conquête de ces peuples, écrite par Kang-hi, & citée par le P. *Amiot.*

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1753.
Kien-long.

menta le nombre de ses sujets. Portant en suite ses armes au loin, il ravagea plus d'une fois le *Si-tsang* (1), & n'épargna pas même ceux d'entre les *Mongous* qui étoient le plus immédiatement sous la protection du gouvernement Chinois. Comme il connoissoit parfaitement le pays & qu'il s'étoit bien fortifié, il sut rendre inutiles tous les efforts des troupes que Kang-hi envoya pour le détruire : battu d'un côté, il reparoissoit d'un autre ; on le battoit encore, mais il échappoit toujours, & jamais on ne put parvenir à le faire entièrement succomber.

Yong-tching en montant sur le trône, n'étoit pas sans inquiétude du côté de ses frères, & sur-tout du quatorzième qui commandoit en Tartarie une armée formidable dont il étoit chéri. Ce monarque parut dédaigner une guerre dans les formes avec des brigands : il rappella ce frère dont il étoit jaloux, & ne conserva sur les frontières qu'autant de troupes qu'il en falloit pour les garder. Il laissa les Tartares se disputer entre eux leurs droits respectifs sur des terres & des déserts qui n'influoient en rien sur le bonheur & la dignité de l'empire Chinois. Au lieu de faire la guerre aux *Eleutes* en son nom, il se contenta, pour ne pas compromettre sa gloire, de donner aux *Mongous* des secours abondans d'hommes, d'argent & de provisions, qu'on envoya, partie sur les frontières de l'occident, & partie sur celles du nord.

A la vue de ces troupes, prêtes à fondre sur lui, Tséouang-rabdan affectant de rentrer dans le devoir, cachoit avec soin

(1) On appelle du nom général de *Si-tsang* toutes les hordes Tartares depuis les confins de la Chine proprement dite, jusqu'aux frontières de la Moscovie. Cependant on entend plus particulièrement par ce nom, les hordes qui sont plus près du Thibet, & sous la domination immédiate du grand *Lama*. Note du P. *Amiot*.

ſes deſſeins ambitieux ; & cependant il travailloit ſous main à fortifier ſon parti. Il forma une ligue avec le *Han* de La-tſang, dont le fils, nommé Tan-tchong, épouſa une de ſes filles à peu près de même âge ; mais bientôt il ſe brouilla avec ce *Han*, lui tendit des pièges, le fit périr & s'empara de ſes Etats, au préjudice de ceux à qui ils appartenoient légitimement. Les chefs de horde indignés d'une conduite auſſi révoltante, attaquèrent Tſéouang-rabdan ; mais celui-ci les battit preſque toujours, & porta la dévaſtation ſur leurs terres. Ils eurent recours à l'empereur, contre un ennemi formidable qui menaçoit de les détruire entièrement, & qui ne paroiſſoit pas diſpoſé à reſpecter davantage les poſſeſſions de l'empire. Yong-tching eut égard à leurs prières & envoya des troupes dans le *Si-tſang* pour mettre ce pays à couvert des fureurs de Tſéouang-rabdan. Le chef de la principale horde du *Si-t-ſang*, Ta-tſéreng, ſe trouva aſſez puiſſant avec ces troupes auxiliaires & ſes propres troupes, pour chaſſer les brigands, & ſe faire reſpecter des hordes voiſines : il ſe fit craindre de Tſéouang-rabdan même. C'eſt de ce Ta-tſéreng que deſcend Ta-oua-tſi (ou, ſelon la prononciation Ruſſe, Débatchi), qui fut un des principaux mobiles de la guerre qui a renverſé le royaume des *Eleutes*.

Cependant Ta-tſéreng ne tarda pas à ſe révolter lui-même : il maſſacra la plupart des troupes impériales, & s'enfonça avec les ſiennes dans le déſert. Après ſon départ, les chefs des différentes hordes de La-t-ſang, aſſemblés pour l'élection d'un autre *Han*, envoyèrent à la cour de Pé-king aſſurer l'empereur qu'ils reſteroient éternellement fidèles vaſſaux de l'empire. Yong-tching reçut bien Loptſang-tankin, leur ambaſſadeur ; & peu de temps après, de nouveaux ambaſſadeurs vinrent confirmer

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1753. *Kien-long.*

les mêmes proteſtations de la part du *Han*, nouvellement élu. Sur ces aſſurances, le monarque crut que les troupes qu'il avoit envoyées contre Ta-tſéreng, & pour la garde des frontières, ſeroient dorénavant inutiles, & il leur donna ordre de revenir. Il ne tarda pas à ſe repentir d'avoir eu trop de confiance dans la promeſſe des *Eleutes*, dont juſques-là, malgré toute ſa politique, il n'avoit point aſſez développé les artifices : les troupes qui gardoient les frontières occidentales, s'étant miſes en marche les premières pour revenir, furent pourſuivies & attaquées, après deux journées de chemin, par les *Eleutes*, qui en maſſacrèrent un grand nombre & enlevèrent leurs bagages. Non contens de cet acte d'hoſtilité, les *Eleutes* allèrent dans tous les lieux où l'empereur avoit établi des haras, & ils en enlevèrent les chevaux dont ils ſe ſervirent pour remonter leurs gens. Alors marchant avec la plus grande diligence vers les frontières du nord, ils ſurprirent, & traitèrent avec la même barbarie, les troupes qui étoient prépoſées à leur garde, avec d'autant plus de ſuccès, qu'elles étoient dans une entière ſécurité, ne penſant qu'à ſe diſpoſer à leur départ.

Yong-tching outré de leur perfidie, réſolut de les châtier. Il avoit donné une de ſes filles en mariage à un prince *Mongou*, nommé Tchéring, & ce fut ſur lui qu'il jetta les yeux pour tirer vengeance des *Eleutes*. Tchéring joignant ſes propres troupes à celles dont le monarque lui confia le commandement, diſſipa promptement les rebelles, ſur leſquels il remporta pluſieurs victoires, & dont il extermina les chefs, à l'exception cependant de l'un d'entre eux, nommé Erténi, qui ſe ſauva chez une puiſſance étrangère, d'où il fut impoſſible de le retirer. Voilà où en étoient les affaires avec les *Eleutes*, lorſque Yong-tching mourut. Inſtruit par l'expérience, ce

monarque dit à KIEN-LONG, ſon fils, qu'il deſtinoit à lui ſuccéder :

« Ne prenez les armes que lorſqu'il ne vous ſera pas poſ-
» ſible de faire autrement. Ceux qui ſont répandus au-delà de
» nos frontières, provoqueront de temps en temps votre juſte
» courroux, ainſi qu'ils l'ont fait ſous le règne de mon père &
» ſous le mien. Il eſt bon que vous ſachiez, du moins en
» général, qu'elles ſont leurs prétentions & leurs vues. Je vais
» vous en inſtruire.

» En nous provoquant ſans ceſſe, pour nous engager à leur
» faire la guerre, les *Eleutes* ont deux intentions principales;
» la première, de ſe faire un nom parmi les autres *Mongous*
» leurs voiſins : en oſant ſe meſurer ainſi avec les troupes de
» l'empire, & en les battant ſéparément & en détail lorſqu'elles
» ne ſont point encore remiſes des fatigues d'une longue
» route, & avant qu'elles aient pu ſe réunir en corps d'armée,
» ils ſe rendent redoutables, & ſe croient en état de donner
» la loi. La ſeconde raiſon, c'eſt de nous engager à dégarnir
» nos frontières d'un côté, pour nous attaquer tout-à-coup
» d'un autre. Ils font alors leurs excurſions dans les lieux d'où
» l'on a retiré les troupes, & y exercent en ſûreté leur bri-
» gandage. Fiers enſuite de leurs prétendus ſuccès, enflés de
» tous ces petits avantages, qu'ils enviſagent comme autant de
» victoires qu'ils ont remportées ſur nous, ils ſe font craindre
» de leurs voiſins, groſſiſſent infailliblement le nombre de
» leurs amis, de leurs alliés, ſe ſouſtraient à l'obéiſſance qu'ils
» nous doivent, & ſe croient en état de ſoutenir tous nos
» efforts dans une guerre en forme.

» Ne vous laiſſez point prendre à leurs artifices ; n'entre-
» prenez de les faire rentrer dans le devoir, que quand vous

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1753. *Kien-long.*

» ſerez sûr des moyens que vous mettrez en uſage pour vous » faire obéir ».

Pour ſe conformer à ces inſtructions, KIEN-LONG voyant que les Tartares paroiſſoient avoir oublié leurs anciennes querelles, travailla à entretenir la bonne intelligence qui régnoit parmi eux; & à fin de prouver aux peuples du *Si-tſang* qu'il croyoit leur ſoumiſſion ſincère, & qu'à cet égard il étoit ſans défiance, il rappella les troupes qui gardoient les frontières. Il fit même dire aux *Éleutes* qu'il les laiſſoit libres de ſe conduire à leur gré & ſelon leurs loix, & qu'en perſiſtant à lui reſter fidèles, ils pouvoient compter ſur ſes bienfaits & ſur ſa protection. Les *Eleutes* proteſtèrent de nouveau qu'ils ne lui donneroient jamais occaſion de ſe plaindre d'eux; & leur roi, qui avoit pris le nom de *Kaldan*, l'en fit aſſurer par des ambaſſadeurs, en le priant de l'agréer au nombre de ſes ſujets, & de le reconnoître pour tel, en acceptant l'hommage & le tribut qu'il lui faiſoit offrir en cette qualité.

Kaldan fut exact à tenir ſa promeſſe ; & tant qu'il régna il ne donna à la Chine aucun ſujet de ſe plaindre : mais Atchan, ſon fils, qui lui ſuccéda ſous le titre de *Tſéouang-torgui-Namou-tchar*, s'écarta de ſes traces & de la juſtice, & commit tant de forfaits, que les chefs des différentes hordes, qui le regardoient comme un monſtre dont il falloit purger la terre, cherchèrent chacun en particulier les moyens de s'en défaire.

Le *Lama* Torgui, fils du roi des *Eleutes*, mais né d'une concubine, & en cette qualité ne pouvant avoir aucune prétention au trône tant qu'il y auroit des enfans de la femme légitime, fut plus heureux, ou peut-être plus adroit & plus ruſé que les autres. Suivi de ſes parens & de ſes amis, ainſi que de tous les mécontens de ſa propre famille, il marcha contre Atchan, qu'il

qu'il vainquit & à qui il ôta la vie. Enſuite, ſans s'inquiéter de la renonciation qu'il avoit faite, en qualité de *Lama*, à toutes ſes prétentions temporelles, faiſant valoir l'eſpèce de droit que ſa naiſſance lui donnoit au trône des *Eleutes*, il ſe fit déclarer roi au préjudice des héritiers naturels, qu'il fit périr l'un après l'autre & en peu de temps.

Cependant un prince iſſu du ſang royal, Taoua-tſi (ou Débatchi), qui deſcendoit en ligne directe de Tcholos-han (1), crut qu'au défaut des fils & des frères légitimes d'Atchan, il pouvoit prétendre au trône des *Eleutes*. Ce prince à l'inſtigation d'Amourſana, ſon parent, avec lequel il ſe lia ſecrétement, demanda des troupes aux *Haſaks*, & avec leur ſecours il battit & détrôna Torgui. Il comptoit profiter ſeul des dépouilles de l'uſurpateur, & monter ſans difficulté ſur un trône que le bonheur de ſes armes mettoit en ſa diſpoſition; mais Amourſana qui ſortoit comme lui du ſang de Tcholos-han, quoique d'une branche collatérale, n'avoit pas moins d'ambition: il n'avoit ſoufflé ſecrétement le feu de la diviſion & armé Taoua-tſi contre l'uſurpateur, que dans la vue de les détruire l'un par l'autre, de faire valoir enſuite ſes prétentions & de s'élever ſur leurs débris. Ce fut alors un temps de confuſion & d'horreur, où la juſtice n'avoit pas la voix aſſez forte pour ſe faire entendre, ni l'autorité légitime aſſez de pouvoir pour ſe faire obéir.

Tandis que Taoua-tſi ſe faiſoit reconnoître d'un côté, Amourſana à la tête d'une troupe qui lui étoit dévouée, ſe proclamoit inſolemment chef des *Eleutes*, & arboroit l'éten-

(1) Tcholos-han étoit un des trois chefs ou *Han* qui ſe partagèrent d'abord le pays des *Eleutes*.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1753. *Kien-long.*

dard royal qu'il fit flotter devant sa tente (1), & porter devant lui, comme si les hordes assemblées l'eussent déja reconnu d'une voix unanime. Grand nombre d'*Eleutes*, sans peser ses droits à la couronne, accoururent en foule sur les bords du fleuve Ily (2) & lui rendirent leurs hommages.

1754.

A la nouvelle d'un concurrent dont la puissance devenoit journellement plus redoutable, Taoua-tsi reprit les armes & résolut de le chasser d'Ily. Les trois *Tséreng*, savoir, le *Taïdji* de Tourbeth, le *Tséreng* Oubaché & le *Tséreng* Mouko, pour éviter des troubles renaissans, abandonnèrent leur patrie & se refugièrent sur les frontières de l'empire, où KIEN-LONG leur fit donner des troupeaux & des pâturages. Bientôt Amoursana suivit l'exemple de ces trois chefs. Le monarque lui accorda la permission de venir à Gého, où étoit alors la cour; & l'ayant reçu au nombre des vassaux de l'empire, il lui assigna des terres dans le pays des *Kalkas*, avec le titre de prince du premier ordre & des présens considérables.

Content de protéger les *Eleutes* qui avoient recours à lui, KIEN-LONG vouloit éviter une guerre dispendieuse, dont le succès ne pouvoit contribuer au bonheur de ses sujets. Cependant Taoua-tsi lui ayant envoyé des ambassadeurs qui avoient ordre de traiter avec lui, au nom de leur maître, comme de souverain à souverain, il fut piqué de cette démarche insul-

(1) Les *Eleutes* campent sous des tentes, & chaque chef de famille place devant un étendard, plus ou moins grand suivant le rang qu'il occupe.

(2) Depuis long temps les rois des *Eleutes* font leur séjour sur les bords de l'Ily; il n'y avoit point de villes, & ils y campoient sous des tentes, qu'ils transportoient tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. KIEN-LONG y a fait bâtir une ville, dans laquelle on envoie à présent les Chinois & les Tartares condamnés à l'exil. Elle devient de jour en jour plus peuplée.

tante, & faisant réflexion sur l'inconstance naturelle des *Eleutes*, qui ne lui permettoit pas de compter beaucoup sur leur fidélité, il craignit que ceux de cette nation à qui il avoit assigné des terres dans le pays des *Kalkas*, leurs anciens ennemis, ne devinssent ingrats à leur égard en troublant leur tranquillité. Ces considérations le déterminèrent, pour la gloire de l'empire & pour les vues particulières des *Eleutes* mêmes, de donner à ceux-ci un prompt secours d'hommes & de provisions, & de les envoyer à la conquête de leur propre pays. Il nomma pour cette expédition le prince Amoursana en qualité de grand général, & lui donna pour lieutenant & pour conseil le vaillant Panti, sans le consentement duquel Amoursana ne pouvoit rien entreprendre. Il s'expliqua sur les motifs qui l'engageoient à cette guerre dans un manifeste qu'il rendit public : « Taoua-tsi » n'est qu'un traître & un usurpateur, y dit-il ; il m'envoya » l'été dernier des ambassadeurs pour me demander du secours, » en m'assurant avec beaucoup d'audace qu'il étoit héritier » légitime du *Tchong-kar*. Plein d'un stupide orgueil, il osa me » parler dans sa lettre comme il eût fait à son égal. On voit » bien que c'est un barbare qui ignore jusqu'à la première » des loix que le ciel intime à tous les hommes, celle d'une » légitime subordination.

» Plusieurs hordes d'*Eleutes* qui redoutoient sa tyrannie, ont » imploré ma protection contre lui. Moi, qui suis le *fils du* » *Ciel*, pouvois-je me dispenser de me déclarer pour ces mal- » heureux ? pouvois-je leur refuser mon secours ? Je leur ai » permis de venir s'établir dans les terres qui sont de ma domi- » nation. Ils y vinrent en foule, & le nombre de ceux qui s'y » rendent encore augmente chaque jour. N'est-il pas à craindre » que la multitude de ces nouveaux habitans ne cause tôt ou

De l'Ere Chrétienne. Tsing. 1754. Kien-long.

» tard quelque dommage à l'empire. Pour obvier à cet inconvenient, j'ai pensé à les renvoyer chez eux, avec un bon » nombre de troupes qui les aident à s'y maintenir ».

Kien-long donna ce manifeste pour fermer la bouche aux princes, aux grands & à tous ceux de son conseil qui n'étoient point d'avis de cette expédition, à cause des sommes immenses que coûteroient des armées dans un pays si éloigné : les trésors regorgeoient d'argent, & les magasins étoient remplis de munitions de guerre & de bouche ; en sorte qu'il y en avoit suffisamment, non-seulement pour fournir abondamment aux frais de la plus longue guerre, mais encore aux besoins extraordinaires de l'état. En effet, pendant tout le temps qu'elle dura, le monarque affecta des dépenses extraordinaires : il doubla plus d'une fois la paie des soldats, même de ceux qui n'étoient point à la guerre, lorsque leurs camarades remportoient quelques avantages considérables, ou se distinguoient par des actions de la plus grande valeur. Il fit des largesses au peuple pendant les grands froids d'un hiver rigoureux ; il fit réparer les grands chemins, élever de nouveaux édifices & dessécher des marais. Il répondit à un censeur importun qui désapprouvoit cette conduite : « Je n'ai pas fait tant de dépenses pour mon plaisir » ou mon avantage particulier ; mais pour le bien public : » j'ai cherché à occuper utilement quelques dixaines de mille » hommes, qui n'ont d'autre ressource pour vivre que le travail de leurs mains. J'ai voulu décharger mes magasins de » ce qu'ils avoient de surabondant, & faire circuler un argent » qui n'étoit qu'en dépôt dans mes coffres ».

1755.

La guerre entreprise contre l'usurpateur Taoua-tsi, ne fut pas de longue durée. Les troupes Chinoises partirent vers le commencement de l'année 1755, & au bout de cinq mois

tout rentra dans le devoir & la tranquillité se rétablit parmi les *Eleutes.* Taoua-tsi fut pris & mené à la cour impériale, & Amoursana proclamé roi des *Eleutes.* Ce nouveau chef s'étoit flatté que KIEN-LONG feroit mourir Taoua-tsi, & il fit des instances à cet égard pour n'avoir plus rien à craindre d'un compétiteur redoutable ; mais toutes ses démarches furent inutiles, Taoua-tsi fut reçu à la cour de Pé-king comme un prince étranger qui venoit de son plein gré rendre hommage : on le créa prince du premier ordre, du titre de *Tsin-ouang*, & on lui assigna dans cette capitale, un palais avec des officiers en nombre compétant pour soutenir l'éclat de sa nouvelle dignité. Le motif des honneurs que KIEN-LONG faisoit rendre à ce roi détrôné, étoit de tenir toujours Amoursana en respect & d'avoir un concurrent à lui opposer, si jamais il pensoit à se révolter ; mais le chagrin enleva en très-peu de temps Taoua-tsi, ainsi qu'un fils unique de ce prince, & la sage politique de l'empereur demeura sans effet.

Amoursana n'avoit guère que le titre de la royauté, & les honneurs qu'on y attachoit ; son pouvoir étoit subordonné aux lieutenans nommés par l'empereur. N'étant point libre dans toutes ses démarches, il chercha à s'affranchir de cette gêne, & prit des précautions pour secouer le joug. L'empereur, sous le spécieux prétexte d'honorer son mérite, le manda à la cour. Amoursana n'avoit jusqu'alors agi que sourdement : ces ordres auxquels il se donna bien de garde d'obéir, le décidèrent à éclater. Il fit entendre aux *Mongous* proprement dits, & aux *Mongous-Eleutes*, que l'empereur en les soumettant à des gouverneurs particuliers, avoit dessein de leur enlever le plus précieux de tous leurs biens, la liberté. Ces discours firent impression sur des peuples jaloux de leurs droits ; ils coururent

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1755. *Kien-long.*

aux armes, & Amourſana à leur tête, ils ſaccagèrent & firent main-baſſe ſur tout ce qu'ils rencontrèrent ſur les bords de *l'Ily*. Le brave Panti avoit diſperſé ſes troupes en différens quartiers, pour la garde des paſſages & des lieux les plus importans; Aïongan, le ſecond des généraux, n'étoit pas plus ſur ſes gardes : l'un & l'autre, victimes de leur ſécurité, furent ſurpris avec peu de monde autour d'eux & maſſacrés par Amourſana. Il détruiſit enſuite les fortins & les redoutes que ces généraux avoient fait élever de diſtance en diſtance, força & pilla les magaſins dans leſquels on avoit dépoſé les munitions pour les troupes, ainſi que les lieux deſtinés à relayer les couriers; enfin il oſa établir ſon camp devant *Palikoun*, une des principales villes du pays des *Eleutes* où il y avoit alors une forte garniſon.

1756. A la nouvelle d'une révolution qui avoit fait couler tant de ſang, les officiers *Mantchéous* & *Mongous*, les grands des différens ordres, étoient d'avis qu'on abandonnât Palikoun & ſes dépendances, & qu'on ſe déſiſtât d'une guerre auſſi funeſte qu'inutile à l'empire; mais l'empereur loin d'adhérer à de ſi lâches conſeils, n'en fut que plus animé contre les rebelles, & décidé à redoubler d'efforts. Il fit partir des troupes fraîches & nomma deux généraux, Tſéreng & Yupao, à la place de ceux que la fureur des rebelles venoit d'immoler. Ils pénétrèrent ſans obſtacle juſqu'au lieu de leur deſtination, & les *Eleutés* à leur arrivée abandonnèrent Amourſana, ſe ſéparèrent & ſe retirèrent chacun dans leur canton.

Il étoit aiſé aux deux généraux de forcer le chef des rebelles dans un petit réduit, d'où il lui étoit preſque impoſſible de s'échapper; mais leur méſintelligence lui donna le temps de mettre ſes jours en ſûreté par une prompte fuite. Inſtruits

même à temps de ſon évaſion, ils ne firent aucune diligence pour le pourſuivre ; & contens d'avoir viſité quelques cantons du diſtrict de *Ta-ouan*, ils reſtèrent tranquilles. L'empereur mécontent de ce qu'il en apprit, nomma deux nouveaux généraux, Taltanga & Yarhachan, & ordonna à ceux qu'ils alloient remplacer, de venir à Pé-king rendre compte de leur conduite. Son intention étoit de les punir après qu'il les auroit interrogés lui-même ; mais s'étant mis en route médiocrement eſcortés, ils furent ſurpris & attaqués par les *Eleutes* qui leur ôtèrent la vie. Tchala-Founga, un de leurs lieutenans généraux, que l'empereur avoit mandé également, prit une autre route & arriva ſain & ſauf à Pé-king, où il avoua au monarque qu'en effet Amourſana n'étoit échappé que par l'imprudence & la négligence de Tſéreng & de Yupao.

Malheureuſement les deux nouveaux généraux Taltanga & Yarhachan, ne ſe conduiſirent pas mieux que leurs prédéceſſeurs & quoique moins coupables, leur inaction eut néanmoins les ſuites les plus funeſtes, en laiſſant entiérement échapper Amourſana, & en prepétuant une guerre auſſi diſpendieuſe. Les *Haſaks* (les Coſaques) ſoumis en apparence à l'empereur favoriſoient ſecrétement Amourſana, & lui fourniſſoient les choſes dont il pouvoit avoir beſoin. Lorſque ce prince fugitif ſe fut réfugié parmi eux, ils entreprirent de le ſauver ; & n'étant point en état de faire face à l'armée Chinoiſe, ils eurent recours à l'artifice : ils envoyèrent des députés prier le général d'épargner leur pays, en lui promettant qu'Aboulaï leur *Han*, qui étoit en chemin pour ſe rendre ſur les frontières, s'aboucheroit avec lui & qu'ils concerteroient enſemble les moyens de ſe ſaiſir d'Amourſana, leur ennemi commun, ſans faire beaucoup d'éclat. Taltanga donna dans le piège ;

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1756. *Kien-long.*

malgré tout ce que lui dirent ſes officiers, affectant une confiance généreuſe, il attendit tranquillement dans ſon camp, & refuſa d'entrer ſur les terres des *Haſaks* pour ne pas les obliger à ſe déclarer contre les Impériaux, & riſquer ſon armée dans un pays inconnu. « En attendant quelques jours, » diſoit-il, nous atteindrons le but, & nous épargnerons le ſang ». Tel étoit le raiſonnement de Taltanga.

Cependant les différentes hordes qui s'étoient jointes à l'armée impériale, ſe retirèrent indignées d'une conduite dont elles prévoyoient les ſuites. Nima, Payar, Sila, Mangalik, & d'autres chefs de ces hordes Tartares qui voyoient avec évidence que le général ſe laiſſoit amuſer, non-ſeulement l'abandonnèrent, mais encore ils complottèrent de ſurprendre les troupes impériales, dans l'intention de prévenir les hoſtilités qu'ils craignoient de leur part. Payar ſe retira le premier après avoir fait main-baſſe ſur ceux qu'il put prendre au dépourvu. Les généraux ne croyant pas que la défection avoit été concertée entre ces divers chefs, & que Payar étoit le ſeul rébelle qu'il falloit punir, ils détachèrent contre lui le général Hoki, lequel pour ne pas manquer le perfide Payar, s'adreſſa au prince Mani, qu'il pria de l'aider de ſes conſeils & de ſes troupes. Mani, qu'il croyoit entiérement dans les intérêts de l'empereur, ne lui donna que des avis vagues, dont le but étoit de ne lui point accorder de troupes & de lui faire perdre du temps. L'intrépide Hoki voyant qu'il n'avoit aucun ſecours à attendre, réſolut, à la tête de ſes ſoldats, d'aller prendre Payar au milieu de ſon camp; mais Mani l'en diſſuada encore, en lui faiſant entendre que Payar n'étoit peut-être point décidé à ſe révolter, & que l'action de l'aller trouver à main-armée, le mettant dans la néceſſité de ſe défendre & de devenir coupable de rebellion; qu'il

qu'il lui conſeilloit de ne lui marquer aucune défiance, & de l'aller trouver avec peu de ſes gens. Hoki ſuivit ce conſeil, & ne prit avec lui qu'une trentaine de ſoldats. Quand il arriva à la vue du camp de Payar, on le ſalua d'une grêle de flèches, & on ne lui laiſſa la liberté ni de s'avancer ni de s'expliquer. Hoki ſe défendit avec tant de valeur, qu'après avoir tué tous ceux qui étoient à portée de ſes armes, il contraignit les rebelles de le laiſſer retourner ſur ſes pas avec ſa petite troupe; mais ils revinrent à la charge, & accablés par le nombre preſque tous périrent, & lui-même tomba, percé à la cuiſſe d'un coup de flèche, ſans pouvoir ſe relever. De braves *Solons* qui l'environnoient s'empreſſoient de lui offrir leurs ſecours; il les refuſa & arrachant une plume de paon qu'il portoit à ſon bonnet, comme la marque d'une de ſes dignités, il la leur remit: « J'ai reçu de grands bienfaits de l'empereur, dit-il; il m'a fait » général: je n'ai pu vaincre ſes ennemis, & il faut au moins » que je périſſe ſous leurs traits. Il eſt eſſentiel pour le ſervice » de Sa Majeſté, qu'elle ſache de quelle manière j'ai péri. » Portez cette plume au *Tſong-tou* de Parkol, & racontez-lui » exactement tout ce que vous ſavez ». Les *Solons* ne vouloient point quitter leur général, & vouloient périr en combattant à ſes côtés, ou le ſauver en l'emportant ſur leurs épaules juſqu'à Parkol. « Tous vos diſcours ſont inutiles, reprit le général; » faites ce que je vous ordonne, il y va du ſervice de l'em» pereur. Tout ce que vous pourriez faire pour moi ne me » ſauveroit pas la vie, & vous péririez vous-mêmes inuti» lement. Partez; un moment plus tard il ne ſeroit plus temps. » Dites au *Tſong-tou* de Parkol de ſe tenir prêt à tout événe» ment; car les ennemis iront bientôt à lui. Ajoutez-lui que » cet avis vient de moi ».

Aboulaï, que le général Taltanga attendoit avec constance, ne paroissoit pas, & profitant du délai, il fournit à Amoursana des chevaux de poste, des chameaux & toutes les provisions nécessaires pour se sauver : il envoya ensuite faire ses excuses au général de ce qu'il n'alloit pas lui-même le saluer, parce qu'il avoit honte de lui dire en face que l'ennemi avoit trompé sa vigilance, & s'étoit enfui chez les Russes.

Quand l'empereur apprit qu'Amoursana s'étoit sauvé pour la seconde fois par la faute de ses généraux, il entra dans une violente colère : il rappella à la cour tous les officiers généraux de l'armée, les interrogea lui-même, & les fit mourir publiquement pour servir d'exemple aux autres. Et afin qu'on ne l'accusât pas de cruauté, il fit un détail des motifs qui l'avoient obligé à cette rigueur dans un écrit qui fut notifié aux officiers des huit bannières.

Yarhachan, général des troupes qui étoient aux environs de Parkol, & Ting-koui, le *Tsong-tou* de cette même place, écrivirent à l'empereur l'état des choses. Ils lui mandèrent qu'ils avoient renforcé la garnison de Parkol de douze cens hommes; ce qui avoit fait retirer les *Eleutes* qui faisoient mine de les investir : ils prioient avec instance qu'on leur envoyât du secours. L'empereur apprenant l'état désespéré de ses armées de Tartarie, étoit dans la plus grande perpléxité : ne pouvant douter que tous les habitans de ces cantons ne fussent inconstans, de mauvaise foi, & de même caractère qu'Amoursana, leur perfidie dérangeoit tous ses projets, & il étoit presque déterminé à finir une guerre qu'il n'avoit entreprise que pour rétablir la tranquillité dans cette partie de l'Asie, lorsqu'il reçut des nouvelles bien consolantes de son général Tchao-hoeï qui lui firent changer d'avis & persister dans son premier dessein.

Tchao-hoeï qu'une expédition occupoit ailleurs dans des lieux éloignés de la Tartarie où étoit le théâtre de la guerre, apprit le désordre affreux des troupes impériales prêtes à être détruites ou du moins entièrement expulsées. Il n'avoit sous lui qu'un petit nombre de troupes; il les divisa par pelotons pour rassembler tous les soldats de Hoki que la terreur avoit dispersés après la perte de ce général, & tomber sur les différens partis de rebelles qui retournoient chez eux sans beaucoup de précaution : il les avoit encore chargés d'observer les mouvemens des *Mongous* & d'annoncer la prochaine arrivée des armées formidables que la cour de Pé-king envoyoit contre les rebelles. Lorsqu'il eut exécuté tout ce qu'il lui étoit possible de faire dans des conjonctures aussi fâcheuses, il marcha vers l'orient & vint se rendre à Ily. Là, méditant sur les causes des échecs funestes qu'on venoit d'essuyer, & pesant les intérêts particuliers de tous les chefs de hordes, forma le plan général d'une campagne, dont les opérations devoient être couronnées du plus grand succès. L'empereur, à qui il le fit passer en trouva l'exposition claire & précise, & goûta beaucoup la sagesse des mesures qu'il proposoit pour le faire réussir; ainsi malgré son penchant à la paix, KIEN-LONG résolut de pousser à toute outrance une guerre que lui seul avoit voulu : il fit défiler, vers les bords de l'Ily, des troupes fraîches, en leur enjoignant de se conformer en tout aux ordres de Tchao-hoeï, qu'il nomma grand général. Cette nouvelle armée fut divisée en deux corps, dont l'un prit par la route du nord & l'autre par celle du midi.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1756. *Kien long.*

Les *Eleutes* étoient alors plus que jamais acharnés les uns contre les autres, & ne connoissoient point de frein depuis que les armées impériales étoient hors d'état de se faire craindre:

1757.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1757. *Kien-long.*

ils se déchiroient mutuellement & ne respiroient que révoltes, brigandage, meurtres & trahisons. Tchana-karpou assassina le *Han* de Tcholos, son oncle, & s'empara de ses états; il périt à son tour, massacré par Kaldan-Torgui. Le *Taidji* Tavoua se mit sur les rangs à la tête des siens, & fondit sur Kaldan-Torgui. Il le battit, le fit prisonnier & lui coupa la tête, qu'il envoya à Pé-king pour épouvanter les rebelles.

Amoursana profitant de ce temps de trouble pour se rétablir, ramassa les débris de son armée, qui se grossit à mesure qu'elle approcha des campagnes d'Ily. Il s'avançoit à grands pas, & se croyoit déja remonté sur le trône des *Eleutes*, lorsqu'il vit Tchao-hoeï venir au-devant de lui avec une partie des troupes nouvellement arrivées. L'air assuré de ce guerrier, la contenance fière de ses soldats & le bon ordre qu'ils gardoient dans leur marche intimidèrent Amoursana, qui n'osa pas se mesurer avec lui; il courut avec précipitation se cacher dans le pays de *Ta-ouan.* Tchao-hoei occupé à rassembler les hordes dispersées, à réduire toute cette contrée pour y rétablir la paix & l'obéissance, ne pouvoit sans indiscrétion & sans préjudicier à la chose publique, suspendre ses opérations pour suivre un rebelle qui fuyoit devant lui : il chargea de ce soin Fouté, un de ses lieutenans, dans lequel il avoit la plus grande confiance, & qui la justifia dans toute cette campagne.

Fouté (1) avoit été élevé en Tartarie par les *Mantchéous-Solons*

---

(1) Fouté se rendit redoutable aux Tartares, & après Tchao-hoeï, il n'est aucun des généraux qui ait plus mérité de l'empire dans la guerre contre les *Eleutes*; cependant il faillit d'être condamné à perdre la tête au retour de ses glorieuses expéditions. Un petit mandarin dans le district duquel Fouté avoit exigé des chevaux pour l'armée avec un peu trop de rigueur, l'accusa de malversation; & il fut convaincu en effet d'avoir détourné à son profit quelques chevaux, qu'il avoit envoyés

ſes compatriotes, & comme eux il avoit paſſé ſa jeuneſſe à s'endurcir aux fatigues de la chaſſe & aux exercices militaires. Il n'avoit pas contracté cet air leſte & cette ſoupleſſe qu'on reſpire dans les cours, où il étoit comme embarraſſé de lui-même; mais franc & incapable de déguiſement, même un peu rude, il eût choiſi d'être le dernier des ſoldats plutôt que le premier des courtiſans. Des tentes, un camp, des ſoldats, voilà ce qu'il lui falloit, & alors rien ne lui étoit impoſſible. Supporter les plus pénibles travaux & les fatigues les plus rudes; ſouffrir la faim & la ſoif; marcher, la nuit comme le jour, à travers des déſerts arides, ou des lieux pleins de marécage; ſe battre, pour ainſi dire, à chaque pas, autant contre les élémens que contre les hommes, c'eſt ce qu'on lui vit faire pendant le cours d'une guerre qui a rangé au nombre des provinces de l'empire, les vaſtes états de la domination du *Tchong-kar.* L'empereur en faiſoit tant d'eſtime, que pour toute réponſe à une bravade d'une puiſſance étrangère qui vantoit ſes canons à minute, il ne dit que ce peu de mots: « Qu'ils » faſſent uſage de ces canons, & je leur enverrai Fouté ».

Le brave Fouté ſuivit le rebelle à la piſte, & arriva preſque auſſi-tôt que lui ſur les frontières de *Ta-ouan.* Il pouvoit l'atteindre dans cette marche, s'il n'avoit eu avec lui qu'un corps de troupes légères; mais il conduiſoit une armée entière,

---

dans les haras qu'il poſſédoit en Tartarie. Il méritoit la mort; mais en conſidération de ſes ſervices, l'empereur qui l'avoit décoré du titre de *Heou* & lui avoit confié des emplois honorables, ſe contenta de les lui ôter, & le condamna à une priſon perpétuelle, ſans vouloir ſe ſervir de lui dans les guerres ſurvenues par la ſuite. La liberté ne lui fut rendue qu'en 1771, à l'occaſion de l'amniſtie générale, lorſqu'on célébra la quatre-vingtième année de l'impératrice-mère. L'empereur le mit au nombre de ſes gardes; mais il lui refuſa conſtamment de l'emploi dans l'armée deſtinée contre le royaume de *Mien*, malgré les inſtances des grands & des miniſtres.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1757. *Kien-long.*

& il falloit ſe faire craindre ſur ſon paſſage où il devoit donner la loi. Ceux de *Ta-ouan* ſe ſoumirent ſans attendre qu'il les en ſommât, & lui demandèrent en grace de faire eſcorter juſqu'à Pé-king, des ambaſſadeurs chargés de rendre hommage en leur nom. Il parcourut leur pays, & on lui fournit tous les ſecours néceſſaires; mais Amourſana n'y étoit déja plus. Ce rebelle inſtruit qu'il ne pouvoit y être en ſûreté, ne fit que le traverſer, & dirigeant ſa fuite vers le nord, il s'enfonça dans les vaſtes régions de *Lo-cha* (1), avec tous ceux de ſes *Eleutes* qui voulurent partager ſon infortune. Errant dans les déſerts de la Sibérie, il y fut attaqué de la petite vérole qui termina ſes jours.

Lorſqu'on ſut à Pé-king ſa retraite dans ces climats reculés du nord, les ſeigneurs de la cour étoient d'avis qu'on ne s'en inquiétât plus, & qu'il ne falloit pas commettre la majeſté de l'empire en le réclamant. Pluſieurs même conſidérant que le royaume du *Tchong-kar* étoit trop éloigné du centre de l'autorité, ſollicitoient pour qu'on en abandonnât le ſoin à qui le voudroit prendre, parce qu'il ſeroit impoſſible de le gouverner long-temps; & que des terres incultes, & un peuple plus qu'à demi-ſauvage, importoient peu à la gloire de l'empire. KIEN-LONG mépriſa leur avis : il ordonna à ſes généraux de continuer leurs opérations, & écrivit en Ruſſie que n'ayant pu faire priſonnier Amourſana, il demandoit qu'on lui envoyât les oſſemens de ce rebelle pour en faire un exemple de terreur. Les Ruſſes firent voir le cadavre du roi détrôné aux

(1) *Lo-cha* ou *Lo-tcha* eſt un ancien nom que les Chinois, qui n'ont pas le ſon de la lettre *R*, donnoient à la Ruſſie : on l'appelle indiſtinctement *Olos*, *Rous*, *Vruſſe* & *Ruſſie*.

commissaires de Pé-king ; mais ils refusèrent constamment de le livrer, pour obéir à une loi sacrée parmi eux, qui défend d'exposer à l'ignominie les restes d'un infortuné qui se réfugie sur leurs terres.

Cependant Fouté poursuivoit ceux qui n'avoient point été assez prompts ou assez résolus pour accompagner Amoursana dans sa fuite : les uns furent pris, d'autres exterminés en se défendant. Quelques-uns qui manquoient de chefs, allèrent mendier un coin de terre & la protection des peuples voisins : les *Pourouths*, les *Tangouths*, les *Tourgouts*, & plusieurs autres hordes leur offrirent un asyle. Le grand général & Fouté suivirent par-tout ces rebelles, & tous ceux qui s'étoient rangés de leur parti : ils prirent deux routes différentes ; le premier, par la petite Boucharie, en descendant vers le midi ; & le second, par la route qui conduisoit vers les *Hasaks*, en remontant vers le nord. Par-tout ils les attaquèrent, & les vainquirent. Vingt-cinq hordes entières qui avoient joui jusques-là d'une pleine liberté, furent assujetties au joug. Tout trembloit aux noms de Tchao-hoeï & de son lieutenant, qui firent main-basse sur tout ce qui restoit. Ils firent une grande quantité de prisonniers qu'ils dépaysèrent, faisant mourir les plus coupables : les plus distingués d'entre eux furent envoyés à Pé-king, & interrogés par l'empereur lui-même, qui les jugea coupables & leur fit subir le supplice des rebelles, avec d'autant plus de justice, que la plupart avoient été ci-devant décorés de titres honorifiques par le monarque & comblés de ses bienfaits ; ensorte qu'ils ne furent pas traités en simples ennemis, mais comme des sujets rebelles à leur souverain. Quiconque reçoit un mandarinat de l'empereur, se déclare par là même son sujet ; telle est la loi. Ainsi

les Tartares en recevant les titres de *Ouang*, de *Kong*, de *Héou*, que ce prince leur confère, se reconnoissent au nombre des vassaux & des sujets de l'empire.

Dès que KIEN-LONG ne vit plus rien qui pût lui résister dans le royaume des *Eleutes*, son amour de l'ordre & de la justice le porta à y rétablir l'ancienne forme de gouvernement, ne trouvant point de meilleur moyen pour rendre ces peuples heureux. Leur pays étoit assez vaste pour y former plusieurs petits états; & avant la tyrannie de Kaldan-Tséreng, qui, contre les droits les plus sacrés, osa réunir tous les *Eleutes* sous sa puissance, ces peuples étoient partagés en quatre grandes tribus, gouvernées chacune par un prince particulier du nom de *Laté*. Ils composoient entre eux tous vingt-une hordes séparées, dont les chefs s'appelloient *Ngan-ki*. L'empereur rétablit, sous différens noms, ces *Laté* & ces *Ngan-ki*; il créa quatre rois ou *Han*, & nomma vingt-un chefs de hordes sous des titres plus ou moins relevés, à proportion du nombre plus ou moins grand des familles qu'ils gouvernoient. Il régla que la dignité de *Han* passeroit, sous son bon plaisir, du père au fils, se réservant la nomination des vingt-un chefs, pour gratifier ceux d'entre les *Eleutes* qui se distingueroient par leur fidélité & leur mérite, & celle d'un comte, qui seroit à leur tête pour s'informer de leur conduite & en instruire la cour, où il feroit passer leurs demandes & leurs plaintes. On leur prescrivit les mêmes loix qui étoient observées par les *Mongous* des huit bannières.

Pour consolider le bonheur des *Eleutes*, le monarque, naturellement bienfaisant, leur fit distribuer de l'argent, des grains, & les instrumens nécessaires à l'agriculture, afin qu'ils pussent se procurer par leurs mains de quoi mener une vie douce &

tranquille;

tranquille ; mais des gens accoutumés au brigandage & à une liberté qui ne connoît pas de frein, eurent bientôt rompu le lien ſocial par lequel on avoit voulu les amener à des devoirs mutuels, & à reconnoître une autorité légitime : en ſecouant le joug qu'on leur avoit impoſé, ils maſſacrèrent en barbares tous les officiers & les ſoldats qui ſervoient à les maintenir.

Kaldan-Torgui auquel on avoit donné le titre de *Han* des *Tcholos*, mais qui n'avoit que les honneurs & l'appareil extérieur attribués à cette dignité, devint ingrat & travailla à ſe rendre indépendant. On le fit périr, lui & toute ſa race, & on changea en un vaſte déſert le pays où il vouloit établir un pouvoir abſolu. Payar, qui avoit déja donné des marques de ſa perfidie, mais que l'empereur, par des vues politiques, avoit élevé au rang de *Han* des *Hounteh*é, ne ſe rendit pas moins coupable que Torgui, & il périt comme lui au milieu des ſupplices. Ses ſujets furent diſperſés, réduits à l'eſclavage, ou mis à mort ; Chaktourman, *Han* des *Chonoté*, n'eut pas le temps de faire éclater ſa révolte ; le général Yarhachan qui campoit près de Palikoun, éclaira de près ſes démarches & apprit le complot qu'il tramoit. Il ne crut pas devoir attendre des ordres de Pé-king, & ſachant que ce *Han* avoit deſſein de le ſurprendre, il l'attaqua le premier, le battit, & l'ayant fait priſonnier, il le fit éxécuter publiquement aux portes de Palikoun. Il abandonna à la diſcrétion & à la fureur de ſes ſoldats indignés, ceux des *Chonoté* qui n'échappèrent pas par une prompte fuite. Les vingt-un *Nganki* qui avoient favoriſé ces trois *Han* rebelles, périrent également ; les uns par le fer des Impériaux, les autres par le glaive de la juſtice. Vingt mille familles ſe ſauvèrent ſur les terres de la Ruſſie ; les reſtes furent diſtri-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1757. *Kien-long.*

bués aux *Mantchéous* & aux *Mongous*, qui en firent leurs efclaves.

Le feûl *Han* des *Tourbets* demeura fidèle; & fes fujets adonnés à la culture de leurs terres, au foin de leurs beftiaux, & au commerce qu'ils faifoient fur les frontières de la Chine, ne pensèrent point à imiter l'exemple de leurs voifins. L'empereur leur en fut gré, & les en récompenfa.

Ce monarque naturellement bon & jufte, fe vit pendant toute cette guerre dans la néceffité d'en agir avec la plus grande févérité, même contre plufieurs de fes propres officiers dont il punit la négligence à exécuter ponctuellement fes ordres. Les premiers qu'il envoya n'entrèrent pas dans fes vues; ils manquèrent leur objet, & fe laifsèrent furprendre : il ufa à leur égard de toute la rigueur des loix pour n'être pas obligé d'en châtier un plus grand nombre encore. Comme il avoit entrepris cette guerre de fon plein gré & contre l'avis de toute fa cour, qui lui faifoit de perpétuelles repréfentations pour l'en détourner, fa gloire étant attachée à la réuffite, les moindres fautes devenoient graves à fes yeux. Dans d'autres circonftances moins critiques, fans doute qu'il leur eût fait grace, & il reconnoiffoit que ces fautes n'étoient pas de nature à ne mériter aucun pardon. Depuis très-long-temps l'empire étoit dans une profonde paix, & les officiers nullement accoutumés à la fatigue ne connoiffoient ni les hommes qu'ils alloient combatre ni le pays qu'ils devoient conquérir: il étoit impoffible qu'ils évitaffent tous les pièges que leur tendirent les *Eleutes*. D'ailleurs il ne leur reprocha rien du côté de la valeur, qui ne fe démentit jamais dans toutes les occafions où il falut en montrer.

Maître du royaume des *Eleutes*, les états tributaires de ce

royaume devenoient ceux de l'empire. La région de *Hoa-men*, appellée encore *Hoeï-pou*, c'eſt-à-dire, *la horde des Mahométans*, terme par lequel les Chinois déſignent en général la petite Boukarie, étoit un des domaines du *Tchong-kar* par la conquête qu'en avoit fait Kaldan-Tſéreng. Il avoit dicté des loix aux habitans de ce pays; & en leur impoſant le tribut, il les ſoumit immédiatement à ſes vingt-un *Ngan-ki*, auxquels il diſtribua les terres qu'il érigea en fiefs. Il fit priſonnier Ho-tchom, leur prince, qu'il rélégua à Abakaſec, où il le fit garder à vue; & il diſtribua les ſeigneurs de la cour de ce prince aux plus ſignalés d'entre les *Eleutes*, qu'ils ſervirent en qualité d'eſclaves; en ſorte qu'ils n'exiſtoient plus en corps de nation.

Dès que Ho-tchom fut informé que les armées impériales marchoient vers l'Ily, il marqua le plus grand empreſſement d'être ſoumis à la Chine. Le généraliſſime Panti, au nom de l'empereur, le mit en liberté & lui rendit ſes états, avec promeſſe que la cour de Pé-king le protégeroit contre ſes ennemis. KIEN-LONG confirma les promeſſes de Panti: il traita le prince Mahométan comme s'il eût été iſſu de ſon propre ſang, & lui fit rendre ſes ſujets, qui rampoient honteuſement à la cour du *Tchong-kar*. On croyoit lier ce prince en le comblant d'honneurs & de bienfaits, on ſe trompoit: il ne tarda pas à méconnoître la main qui l'avoit ſervi, & il devint ingrat. Il ſe perſuada qu'il ne ſeroit pas moins dans l'eſclavage ſous la protection de l'empereur qu'il y avoit été ſous les *Eleutes*, & il voulut être entiérement libre. Les échecs que venoient d'eſſuyer les troupes impériales, lui firent croire qu'il pourroit, avec impunité, lever l'étendard de la révolte.

Panti eſſaya de le ramener à ſes engagemens; mais toutes ſes tentatives furent inutiles. Il lui envoya Ngao-ming-tao dans

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1757. *Kien-long.*

ce même dessein, à la tête de cent hommes, pour faire une dernière tentative ; mais le barbare Mahométan égorgea Ngao-ming-tao & les cent cavaliers. Enflé d'orgueil, & mettant sa confiance dans ses armes à feu, dans ses places fortes, & dans le secours des Mahométans ses voisins, il se prépara à se défendre, persuadé qu'il pouvoit résister aux forces de la Chine.

1758. Il y avoit deux Mahométans du nom de Ho-tchom, dont l'un donnoit des loix à *Yerquen*, & l'autre à *Hashar* (*Kasgar*) : on les distinguoit par la dénomination de *grand Ho-tchom* & de *petit Ho-tchom.* Ces deux princes se liguèrent & osèrent mettre leurs troupes en campagne ; ils remportèrent même d'abord quelques petits avantages sur des détachemens des troupes impériales. Tchao-hoeï & Fouté étoient encore sur les bords de l'Ily avec leurs armées, & ils attendoient l'aveu de la cour pour venger les victimes de la perfidie barbare des Ho-tchom. Ils reçurent l'ordre de châtier les peuples de la petite Boukarie & de faire la conquête de leur pays. Tchao-hoeï avoit dressé un plan qui devoit la rendre plus aisée que n'avoit été celle du pays des *Eleutes.* Lui & son collègue furent victorieux dans plusieurs combats contre les *Ho-tchoms*, qui, battus de toutes parts, se retirèrent à Yerquen avec les restes de leur armée. Les deux armées Chinoises les y suivirent dans le dessein de les y assiéger ; mais les *Ho-tchoms* ne se croyant pas en sûreté, ne les y attendirent pas & prirent la fuite, emmenant avec eux ceux qui s'offrirent de les suivre. Tchao-hoeï envoya son collègue à sa poursuite, & mit le siège devant cette ville, qu'il somma de se rendre. La garnison ignoroit que l'armée Chinoise étoit diminuée de moitié par le départ de Fouté : elle ne se crut pas de force à résister, & elle invita le général à venir prendre possession de Yerquen. Tchao-hoeï y entra en

triomphe aux acclamations du peuple, qui s'empressoit de lui offrir des rafraîchissemens, & auquel il declara qu'il ne changeroit rien à ses coutumes ni à sa religion. La ville de Hashar se rendit de même. Tchao-hoeï leur annonça que la seule punition qu'il tireroit de ceux des leurs qui avoient suivi le parti des rebelles, seroit de les envoyer à Ily pour y défricher des terres; mais il promit, par un écrit public, de grandes récompenses à ceux qui arrêteroient les chefs. Outre Hashar & Yerquen, ils se rendirent encore maîtres de dix-sept autres villes, tant grandes que petites, & de seize mille villages ou hameaux. Dans le seul district de *Hashar* on comptoit environ soixante mille familles, sans comprendre celles qui avoient suivi les rebelles, & autour de douze mille cinq cent bouches exilées dans les campagnes d'Ily. Hashar qui avoit un peu plus de dix *ly* de circuit, ne comprenoit que deux mille cinq cent familles. A l'est de Hashar étoient situées Oucheï & Aksou. Entre cette dernière ville & Hashar, étoient trois villes, Poï-sonpat-hotchil, Poï-inké, Eutorché; & deux gros villages, Péserguen & Arvouat, habités par environ six mille familles. A l'ouest de Hashar étoient les *Pourouts* de Ertchi-yen, & entre les deux, les villes de Paha-ertouché, Opil, Tajamelik, ainsi que les villages de Saïram & de Tokousak, où on ne comptoit que deux mille deux cent familles. Au sud de Hashar, avant que d'arriver à Yerquen, sont situées deux villes, Inkatsar-han, Kalik, & deux bourgades Tosohoun & Kavalkar. Ces quatre endroits renfermoient environ quatre mille quatre cent familles. Enfin au nord de Hashar sont les *Pourouts* proprement dits, avant lesquels on passe par la ville d'Arkouï & le village de Horhan, qui peuvent contenir à peu près huit cent familles. Tout supputé les familles Mahométanes dépendantes de Has-

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1758. *Kien-long.*

har, étoient alors au nombre de ſeize mille, évaluées à cent mille bouches, comme on en eut la preuve par les regiſtres publics. Elles étoient gouvernées par quinze magiſtrats; ſavoir, un *Akim*, qui avoit l'inſpection générale ſur toutes les affaires de la ville; le *Hichehan* avoit rang immédiatement après l'*Akim*, qu'il aidoit dans ſes fonctions; le *Hatſée* jugeoit les affaires criminelles; le *Marab* percevoit les tailles, ayant inſpection ſur tout ce qui regarde les terres & les eaux; le *Nekeb* avoit l'intendance ſur les ouvriers; le *Patachab* veilloit à la ſûreté publique; le *Motachep* avoit dans ſon diſtrict, les écoles où l'on enſeignoit la religion & les livres qui en traitent; le *Moutoukoli* étoit l'intendant du commerce & veilloit à la police en général; le *Tou-koan* étoit le grand maître des poſtes, chargé de fournir des chevaux, des vivres & les autres choſes néceſſaires dans les voyages; le *Poutchiker* étoit à la tête de la douane pour les marchandiſes du pays, & le *Kérentcharab* pour celles qui venoient de l'étranger; l'*Arabab* étoit chargé de lever la taille dans tous les villages du diſtrict; le *Chéhoun* ſous le *Tou-koan*, faiſoit exécuter ſes ordres; le *Pakmaïtar* avoit l'intendance des jardins & des vignobles; enfin un *Minbek* ou un officier de guerre, avoit toujours ſous ſes ordres mille hommes de troupes réglées.

Le généraliſſime Chinois choiſit des perſonnes pour remplir ces divers poſtes, à la réſerve de celui de l'*Akim* ou inſpecteur-général, le plus important de tous, dont il réſerva la nomination à l'empereur. Pour accoutumer davantage les principaux habitans de Hashar à la nouvelle domination & s'aſſurer de leur fidélité, il leur conféra des grades de mandarinat, ayant égard à la conſidération dont ils jouiſſoient, à leurs qualités & à leur mérite. Après avoir pourvu au bon ordre & fait

les réglemens néceſſaires pour le maintenir, il examina avec ſoin en quoi conſiſtoient les revenus de cette ville & le tribut annuel que l'empereur pouvoit percevoir. Il trouva que ſous le règne de Kaldan-Poſoktou, & de Tſéouang-rabdan ſon ſucceſſeur, ces princes retiroient annuellement vingt-ſix mille *teuke* (1); ſous Kaldan-Tſéreng, ils étoient allés juſqu'à ſoixante-ſept mille, outre quarante mille huit cent *pathma* (2) de grains ſur les terres de ſa dépendance, quatorze cent ſoixante-trois *tcharak* (3) de coton, & trois cent ſoixante-cinq *tcharak* de ſafran.

Indépendamment de ces tributs, deux nations, les *Koſaks* & les *Tchokobaches*, étoient d'accord entre elles de payer alternativement & annuellement vingt-ſix mille *teuke*; Les *Koſaks* payoient cette ſomme une année, & la ſuivante c'étoit le tour des *Tchokobaches*. Le corps des marchands donnoit, avec un tribut de vingt mille *teuke*, quatre pièces de tapis, autant de velours; vingt-ſix pièces, tant en pannes qu'en autres étoffes; vingt-ſix pièces de l'eſpèce de feutre, dont les *Lamas* & les Ruſſes font leur coëffures. Les *Eleutes* établis à Hashar payoient, outre les droits ordinaires dont ils étoient tenus comme les autres, dix onces d'or par chaque dixaine de famille. Les propriétaires des jardins ou des vignes, étoient inſcrits par ſept, & ils donnoient en commun mille livres peſans de raiſins ſecs, de l'eſpèce de ceux dont la couleur eſt entre le jaune & le bleu. Le corps des marchands donnoit ſéparément & indépendamment des autres tributs, cinq cent livres de cuivre rouge. Ceux

(1) *Teuke*, pièce de monnoie dont la valeur répond à un *taël* d'argent.

(2) *Pathma*, meſure qui équivaut à quarante-cinq *téou* ou boiſſeaux Chinois.

(3) *Tcharak*, poids qui équivaut à dix livres Chinoiſes.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1759. *Kien-long.*

qui commerçoient avec les Russes & dans le *Ouentoustan* (ou l'Indostan), étoient obligés de payer un dixième de leur profit, à la différence des marchands étrangers, dont on n'exigeoit que le vingtième.

Tel étoit l'ancien état des tributs que Tchao-hoeï vérifia au nom de son maître ; mais il étoit rare que l'on perçût exactement tous ces droits, & c'est ce qu'on fit remarquer à ce général. Sous Ho-tchom, le tribut en argent n'étoit que de vingt mille *teuke*, & en grains de deux mille cinq cent soixante quatre *pathma*, plus dix *kalabour* (1). Depuis, les habitans de cette ville étant réduits à un plus petit nombre, & se trouvant beaucoup plus pauvres qu'ils ne l'étoient du temps de Kaldan-Tséreng & de Tséouang-rabdan, il n'étoit pas possible d'exiger d'eux des droits aussi forts que ceux qu'ils payoient sous ces deux princes, ni même en dernier lieu sous le rebelle Ho-tchom.

Tchao-hoeï rendit compte de tous ces détails à KIEN-LONG par une lettre qu'il écrivit du camp devant Hashar, en date du vingt-deux de la septième lune (le treize de septembre 1759); & cherchant à intéresser le monarque en faveur de ces peuples, que le malheur des temps ne rendoit déja que trop à plaindre : « Ils m'ont demandé, dit-il, d'être délivrés du tribut des » étoffes. Ils s'offrent de donner pour le tribut annuel, quatre » mille *pathma* de grains, mille quatre cent soixante *tcharak* » de coton, trois cent soixante-cinq *tcharak* de safran, & six » mille *teuke*. Ils s'engagent de plus à porter chaque année à » Pé-king, mille livres de raisins secs pour être offerts à Votre » Majesté. Il me paroît qu'on peut leur accorder ce qu'ils

(1) *Kalabour* est une mesure qui contient cinq *téou* ou boisseaux Chinois.

» demandent,

» demandent pour deux années ſeulement, après leſquelles » on verra ſi l'on doit augmenter ou diminuer le tribut. Je » m'en ſuis déja expliqué avec eux ſur ce ton : il ne s'agit plus » que d'avoir le conſentement de Votre Majeſté. Lorſque votre » armée arriva devant Hashar, la récolte n'étoit pas encore » faite : je laiſſai chacun maître de ſon bien, & je défendis » aux ſoldats, ſous les plus grièves peines, de faire le moindre » dégât. Je fis reconnoître les terres qui appartenoient ci-devant » à Ho-tchom & à ceux qui l'ont ſuivi dans ſa révolte ; je » les ai confiſquées au profit de Votre Majeſté, ainſi que les » grains, fruits & autres choſes que l'on m'a aſſuré être de » leurs domaines. Outre cela, j'ai fait chercher dans les villes » voiſines & dans tous les villages du diſtrict, pour ſavoir au » juſte la quantité des grains qui pouvoit s'y trouver. On m'a » apporté un état de tout ; le voici :

» Dans les différens magaſins appartenans à Ho-tchom, ou à » ceux de ſon parti, on a trouvé trois cent ſeize *pathma* quatre » *kalabour* d'orge ; ſept *pathma* deux *kalabour* & trois *tcharak* de » grains appellés *koutſée ;* deux *kalabour* & cinq *tcharak* de fèves : » tous ces grains réunis & réduits à nos meſures, ne vont » qu'à dix-ſept mille neuf cent quatre-vingt-quinze boiſſeaux. » Nous n'avons trouvé ſi peu de proviſions, que parce que le » rebelle Ho-tchom fit moiſſonner avant le temps. Les vents » & les temps contraires ont détruit preſque tout le reſte. J'ai » employé à l'uſage des troupes le peu que j'ai trouvé.

» Le terroir de ce pays n'eſt pas des meilleurs : dans les » bonnes années on recueille ſept ou huit pour un ; dans les » années communes, quatre ou cinq ; & dans les mauvaiſes, » deux ou trois au plus. J'ai donné aux différens *Beks*, les terres » de Ho-tchom & des autres rebelles, à cultiver, à condition

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1759. Kien-long.

» que la moitié du profit reviendroit à Votre Majefté. Ho-
» tchom avoit aux environs de la ville fept jardins, dont il reti-
» roit chaque année environ mille livres de ces fortes de raifins
» fans pepins qui font fi agréables au goût. On fait fécher tout
» ce qui s'en eft trouvé, & au printemps prochain on les por-
» tera à Votre Majefté. Ce n'eft qu'à l'ombre qu'on fait fécher
» ces fortes de raifins ; & cela demande du temps & beaucoup
» de foins.

» Outre ces fept jardins, Ho-tchom poffédoit quinze pièces
» de vignes fituées dans différens quartiers, qu'il avoit enle-
» vées de force à des particuliers dont il n'étoit pas content.
» Les femmes & les enfans de ces infortunés exiftent encore,
» & je prie Votre Majefté de les leur faire rendre.

» L'article des monnoies eft effentiel à régler dans les villes
» conquifes. Il me paroîtroit à propos de leur en donner au
» moins quelques-unes marquées au coin que Votre Majefté
» détermineroit, fans arrêter le cours des anciennes. Comme
» il feroit impoffible de ravoir toutes celles qui font dans le
» pays même, & que beaucoup font répandues dans les pays
» étrangers, elles deviennent néceffaires pour le commerce.
» Celles qui ont le plus de cours à Hashar, Yerquen, Hotien
» & autres villes voifines, font faites de cuivre & du poids
» de deux dixièmes de nos onces Chinoifes. Du temps de
» Tféouang-rabdan, elles portoient d'un côté l'empreinte du
» nom de ce prince, & de l'autre celle de quelques mots Ma-
» hométans. Sous Kaldan-Tféreng elles avoient également
» d'un côté le nom du prince, & de l'autre quelques carac-
» tères. Cinquante de ces pièces de monnoie valent un *teuke*,
» qui équivaut, à quelque chofe près, à un de nos *taëls*.

» Comme le cuivre eft rare dans ce pays-ci, il fuffiroit de

» faire dix mille *teuke*, c'eſt-à-dire, cinq cent mille pièces de » la moindre valeur ; alors un nouveau *teuke* vaudroit autant » que deux anciens ; & à meſure que nous retirerions ceux-ci, » je veux dire les anciennes monnoies, nous les réſerverions » pour une nouvelle refonte juſqu'à la concurrence de cent » mille *teuke*, ce qui ſuffiroit pour le cours ordinaire & jour- » nalier, en attendant de nouveaux arrangemens.

» Il me ſemble encore qu'il ſeroit à propos, puiſque ces » villes Mahométanes ſont ſoumiſes à Votre Majeſté, d'y intro- » duire les monnoies qui ont cours dans tout l'empire, ſous » le nom de *caches*. Les vieilles eſpèces ne ſuffiront peut-être » pas pour fournir, après la refonte, la quantité de pièces » néceſſaires à l'uſage journalier & au commerce intérieur des » villes conquiſes. On peut y ſuppléer ſans qu'il en coûte rien » à Votre Majeſté : j'ai trouvé à Hashar quelques vieux canons » de rebut, dont nous ne pouvons faire aucun uſage. Je penſe » qu'il ſeroit bon de les fondre, & nous en retirerions à peu » près cinq cent mille pièces de monnoie ; car le poids de ces » canons eſt d'un peu plus de ſept mille livres. Avec ces pré- » cautions, tout ira dans l'ordre, le commerce ne ſera point » interrompu ; & ces Mahométans ne s'appercevront qu'ils » ont changé de maître, que par les avantages qu'ils retireront » de vivre déſormais ſous vos loix. Si les nouvelles monnoies » ne ſont pas faites entiérement comme nos *caches*, il eſt bon » cependant d'y mettre d'un côté ces quatre caractères Chi- » nois, *Kien-long-Tong-pao* (Monnoie de cuivre ſous KIEN- » LONG), & de l'autre le nom de *Yerquen* & de *Hashar*, en » *Mantchéou* & en Mahométan ».

Pour maintenir dans le devoir ces peuples nouvellement conquis, Tchao-hoeï établit des garniſons compoſées de quatre

De l'Ere Chrétienne. Tsing. 1759. Kien-long.

cent cinquante *Mantchéous* & de neuf cent Chinois, commandés par Yong-king & Kountchoux. Dans les postes de peu d'importance, à Opil, Tajamelik, Tchik, Entorché & Païsoupath, il ne mit dans chacune que cent soldats Chinois, commandés par Yen-siang-ché. Pour l'entretien de toutes ces garnisons, il régla que les Mahométans leur fourniroient toutes les denrées nécessaires, dont ils recevroient la valeur en argent au prix courant.

Le vingt-cinq de la septième lune, Tchao-hoeï partit de Hashar & se rendit à Yerquen, où il fit les mêmes réglemens. De-là il se mit en marche pour chercher les rebelles, à la poursuite desquels il avoit envoyé Fouté. Ce dernier les atteignit à Atchour, & les battit : ils se sauvèrent du côté de Badakchan, & arrivèrent à Poulokckol le dix de la septième lune. Fouté força sa marche, & faisant cent *ly* par jour il les atteignit dans ce même endroit, vers le coucher du soleil. Ne voulant pas s'engager dans les défilés de cette montagne sans un guide sûr, il détacha quelques cavaliers avec un officier de confiance pour aller à la découverte & prendre quelqu'un qui pût le guider dans ce pays inconnu. En attendant il fit reposer ses chevaux qui n'en avoient pas moins besoin que les hommes. Le lendemain, Tatoutchirhan (c'est le nom de l'officier), envoya dire par un de ses soldats qu'il avoit vu l'ennemi ; mais que le chemin pour aller à lui étoit impraticable. Il avoit pris un *Pourouth* parfaitement instruit du pays, & qui en connoissoit tous les détours. Ce *Pourouth* interrogé par le général, lui répondit : « Vos ennemis ont déja passé la montagne, & ne sont » pas loin de Badakchan ; mais avant que d'y arriver, ils ont » encore une très-haute montagne à passer. Cette montagne » est entre deux lacs ; celui qui est en deçà s'appelle *Pouloungkol*,

» & celui d'au-delà *Issilkol.* Quoiqu'il y ait des sentiers pour » côtoyer l'un & l'autre lac, ces sentiers sont si étroits, qu'il » ne peut passer qu'un homme à la fois s'il veut aller à cheval. » Après avoir passé le lac *Pouloungkol*, il vous faudra grimper » sur la montagne, qui est très-escarpée. Quand vous serez » arrivé sur le sommet vous découvrirez Badakchan, & vous » verrez peut-être l'armée de vos ennemis ; car elle ne doit » pas en être fort éloignée ».

D'après ces instructions, Fouté encouragea ses troupes, & monta à cheval. Vers le milieu du jour ils avoient déja côtoyé le lac, & ils se trouvoient réunis au pied de la montagne. Un de ses coureurs vint lui annoncer que les rebelles étoient au centre de cette montagne, où il étoit difficile de les attaquer. Après avoir pris un repas & peu de repos, Fouté voulut mettre à profit le reste de la journée pour s'approcher d'eux le plus qu'il lui seroit possible : il les rencontra enfin à l'entrée de la nuit, & ils firent feu sur lui. Fouté fondit sur eux, & malgré la nuit il continua de se battre, jusqu'à ce que les Ho-tchom craignant de tomber entre ses mains, se sauvèrent du côté de Badakchan, avec tous ceux qui purent les suivre. Fouté s'apperçut que les rebelles ne se défendoient plus, & il fit cesser le carnage. Presque tous les soldats avoient suivi leurs chefs ou péri en combattant. Le reste, qui alloit au-delà de douze mille, fut fait prisonnier. On trouva sur le champ de bataille, dix mille, tant canons que fusils, sabres, flèches & autres armes ; & on prit plus de dix mille bœufs, moutons & autres bêtes, sans compter les chevaux, qui n'étoient pas, à la vérité, en grand nombre, parce que les fuyards en avoient monté pour aller plus vîte.

Après cette action, Fouté somma le sultan de Badakchan

de lui livrer les deux Ho-tchom (1) & les principaux officiers de sa suite. Le sultan craignit qu'on ne l'assiégeât ; cependant il répondit qu'il s'informeroit de la querelle des Chinois avec les Ho-tchom, & que si ces derniers étoient coupables, il les feroit punir lui-même suivant les loix du pays & de sa religion. Les Chinois furent peu satisfaits de cette réponse ; mais le hasard les servit au-delà de leurs espérances. L'un des Ho-tchom mourut des blessures qu'il avoit reçues en combattant ; il se trouva que l'autre avoit insulté le sultan de Badakchan dans la personne d'un de ses parens qu'il avoit cruellement fait mourir quelques mois auparavant. Le sultan apprit de plus que les Ho-tchom, non contens d'avoir mis à contribution plusieurs terres de ses alliés & d'y avoir fait de grands dégâts, avoient encore fait main-basse sur les habitans d'un village qui avoient voulu leur résister. Il fit mettre à mort le second des Ho-tchom, dont la tête fut portée à Pé-king & présentée à l'empereur, qui la fit exposer dans une cage de fer, près de la porte la plus fréquentée de cette capitale.

La guerre étant ainsi heureusement terminée, KIEN-LONG fit publier la paix, & rappella ses troupes. Il donna des récompenses aux officiers & aux soldats à chacun selon le degré de leur mérite, & il chargea quelques-uns de ses grands de veiller à ce que personne ne fût mécontent. Il décora le général Tchao-hoeï du titre de comte, avec tous les honneurs dont jouissent les régules ; & il lui permit, ainsi qu'aux lieu-

---

(1) Le P. *Amiot* ne parle que d'un Ho-tchom, « parce qu'on assura à Fouté, » dit-il, que l'autre avoit été tué sur le champ de bataille ». Cependant on lit le contraire dans un Mémoire sur le Thibet & le royaume des *Eleutes*, inséré dans le XXXIe Recueil des *Lettres Edifiantes*, & qui paroît être du P. *Amiot*.

tenans-généraux Fouté, Ming-joui & Arikouen d'entrer à cheval dans les cours de son palais ; il accorda la même faveur à Chouhedé.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1759. *Kien-long.*

L'heureux succès de cette guerre donna la plus grande satisfaction à KIEN-LONG, & justifia sa conduite dans l'esprit de ses peuples. Elle lui avoit donné les plus vives inquiétudes, lorsque les premiers généraux qu'il avoit envoyés contre les *Eleutes*, n'étant point assez en garde contre les artifices de ces peuples, reçurent les échecs les plus funestes. Quoique fort éloigné du théâtre de la guerre, il étoit, pour ainsi dire, au centre de son armée, & sous une même tente avec ses généraux ; il méditoit avec eux sur les mesures qu'il y avoit

Je joins ici la position des principaux lieux du royaume des Eleutes. *On remarquera que les degrés de longitude se comptent du premier meridien à Pé-king.*

Noms des lieux.	*Latitudes.*		*Longitudes.*	
	deg.	min.	deg.	m. occ.
Kou-tché	41	37	33	32.
Pou kou-eulh	41	44	32	7.
Chaïar	41	5	33	21.
Cou-ko-pou-yn	41	20	33	40.
Aksou	41	9	37	15.
Saïlim	41	41	34	40.
Paï	41	41	35	12.
Oucheï	40	6	38	27.
Gaoché	40	19	42	50.
Pesch-karam *ou* Poche-kolmou	39	20	42	10.
Hashar	39	25	42	25.
Ingazar (Inkesal)	38	47	41	50.
Tajamelik	39	6	42	53.
Yerquen	38	19	40	10.
Oulelek	37	41	39	48.
Chatou	37	43	39	30.
Harhalik	37	41	39	15.
Selekoueulh	37	48	42	24.
Koukiar	37	7	39	2.
Santchou	36	58	37	47.
Toucua	36	52	37	7.
Paltchouk	39	15	39	35.
Peichéniya	36	26	35	53.
Ilitchi	37	0	35	52.
Halahaché	37	10	36	14.
Yulongaché	36	52	35	37.
Tchila	36	47	34	42.
Take	36	13	33	45.
Kelia	37	0	33	33.
Antchiyen	41	28	44	35.
Isitalchan	41	48	45	6.
Marhalan	41	24	45	10.
Namkan	41	38	45	40.
Haohan	41	23	45	56.
Altoubeï	41	33	48	10.
Tachekan	43	3	47	33.
Badakchan	36	23	43	50.
Chekonan	36	47	44	46.
Gaolochan	36	49	45	26.
Ouahan	38	0	45	9.
Poloeulh	37	0	43	38.
Hatchouté	37	11	42	32.

De l'Ère Chrétienne. Tsing. 1759. Kien long.

à prendre & combinoit d'après leurs dépêches détaillées, les opérations qu'il falloit faire; il leur faisoit passer ses instructions.

La crainte de compromettre sa gloire en ne réussissant pas, le rendit sévère à l'égard de ceux qui se rendirent coupables des moindres fautes. Yarhachan & Hanninga, seigneurs des plus distingués de l'empire, furent condamnés à mort pour des fautes de simple négligence; & toute la grace qu'il accorda au dernier, fut de lui permettre de s'étrangler de ses propres mains. Un officier *Solon* ayant vu hacher en pièces un détachement dont il étoit, se rendit à l'ennemi, ne pouvant éviter autrement la mort. Le général instruit de sa lâcheté, & ne pouvant le punir personnellement, parce qu'il ne l'avoit plus en son pouvoir, envoya des gens dans son pays qui se saisirent de sa famille, confisquèrent ses biens, & donnèrent ses femmes & ses enfans à des officiers en qualité d'esclaves. Avant que de livrer les garçons, on les revêtit d'habits de guerre; & leur attachant une flèche à chaque oreille, on leur fit faire en cet état, le tour de la ville, en criant à haute voix: « C'est ainsi que sont traités les fils d'un lâche ». La même cérémonie se répéta dans le camp où on les conduisit ensuite.

Chouhedé faillit perdre la vie pour une faute également légère. Ce Tartare *Mantchéou* avoit long-temps rempli avec distinction la charge de gouverneur des neuf portes, une des plus difficiles de l'empire. Des jaloux de son mérite le desservirent à la cour, & lui firent donner de l'emploi à l'armée, où ils prévoyoient qu'il ne soutiendroit pas sa réputation. Tchao-hoeï qui connut ses talens & sa probité, l'employa dans toutes les occasions où il étoit nécessaire d'adoucir les esprits, de gagner les cœurs & d'amener les peuples nouvellement conquis, à fournir de leur plein gré des provisions

pour

pour la subsistance de l'armée. Comme il étoit à Oucheï pour y régler les affaires, on lui donna avis que quelques principaux chefs des rebelles passoient dans le voisinage pour aller joindre l'armée des Ho-tchom ; mais il dit qu'il n'étoit point chargé de les combattre. Cette réponse, toute sage qu'elle étoit, irrita contre lui l'empereur, qui s'étoit fait une loi de n'épargner personne de ceux qui pouvant prendre ou combattre l'ennemi s'en excuseroient sous quelque prétexte que ce fût. Il prononça l'arrêt fatal de sa mort, & dépêcha un exprès à un de ses gendres qui avoit du commandement en Tartarie, pour le faire exécuter. Le courier étoit déja parti depuis cinq jours, lorsque Laï-pao, le second des ministres, vieillard respectable par son âge & par sa probité, osa se jetter aux pieds de l'empereur & intéresser ce monarque en faveur de Chouhedé, comme du seul homme de l'empire qui fût sincérement attaché au bien de l'état ; il le pressa de révoquer ses ordres : « Il n'est plus temps, répondit l'empereur ; il y a » cinq jours que le courier est parti. — Il est encore temps, » répliqua le ministre, accordez moi la grace de Chouhedé. » Je te l'accorde, reprit l'empereur, à condition que tu iras » toi-même la lui annoncer. — C'est une chose impossible à » quelqu'un de mon âge, répondit le ministre ; mais mon fils, » qui est un autre moi-même, fera, pour sauver la vie à un » homme qui a toujours été très-utile au service de Votre » Majesté, ce que je ne saurois faire ». L'empereur y consentit, & le fils du ministre partit dès le soir même pour l'armée.

Le courier avoit fait une diligence incroyable, & il arriva justement lorsque Chouhedé étoit occupé d'une opération qui exigeoit encore quelques jours, & que lui seul pouvoit terminer. Chouhedé dit au gendre de l'empereur, qui lui annonça

l'arrêt fatal, qu'il étoit prêt à obéir : « Mais, ajouta-t-il avec » un ſang froid étonnant, vous que le monarque a chargé de » ſes ordres, & qui voyez l'état des affaires, vous devez prendre » ſur vous, même au riſque de votre tête, de me laiſſer vivre » encore quelques jours ; le bien de l'empire, la gloire de » notre maître commun & le ſalut de l'armée l'exigent ». Le gendre de l'empereur connoiſſoit tout le mérite de Chouhedé : il préféra d'encourir la diſgrace de KIEN-LONG en n'obéiſſant pas ponctuellement, & accorda à Chouhedé un délai de quinze jours : ce délai, qui lui donna le temps de faire tous les réglemens néceſſaires à la conſervation des troupes, lui ſauva la vie ; le fils de Laï-pao, qui lui apportoit ſa grace, arriva dans l'intervalle.

La coutume des anciens empereurs, après une guerre terminée glorieuſement, étoit non-ſeulement d'en rendre graces à l'Eſprit qui donne les victoires, & d'avertir leurs *ancêtres* de leurs glorieux ſuccès, mais encore d'aller recevoir leurs généraux ſur les frontières & de les ramener en triomphe à la capitale. KIEN-LONG qui vouloit honorer Tchao-hoeï, alla, le vingt-ſix de la ſeconde lune, juſqu'à *Hoang-ſin-tchoang*, une de ſes maiſons ſituées à environ cinquante *ly* de Pé-king. Le lendemain (douze avril), à la pointe du jour, le monarque revêtu de ſes habits de cérémonie & accompagné de toute ſa cour, monta à cheval & partit pour Léang-hiang-hien, à cinq *ly* de là, où on avoit élevé un autel & pluſieurs tentes, dont une étoit deſtinée à ſon entrevue avec le général. Tchao-hoeï & les autres généraux l'attendoient. Lorſqu'on fut près de l'autel, l'empereur mit pied à terre, & dit à Tchao-hoeï, qui ſortit de ſa tente : « Vous voilà heureuſement de retour, après » tant de fatigues & de glorieux exploits. Il eſt temps que vous

» jouissiez dans le sein de votre famille d'un repos dont vous » avez si grand besoin. Je veux être moi-même votre conducteur ; mais auparavant il faut que nous rendions ensemble » de solemnelles actions de graces à l'Esprit qui préside aux » victoires ». Il s'approcha de l'autel & fit les cérémonies ; ensuite il entra dans la tente qui avoit été préparée, suivi du général, de Fouté, de Ming-joui & de quelques autres officiers. Il s'assit, & ayant ordonné à Tchao-hoeï de s'asseoir aussi, il lui présenta lui-même une tasse de thé, & lui dit : « Prenez » cette tasse de thé que je vous présente ; c'est tout ce que je » puis faire dans cette occasion pour vous témoigner combien » je suis satisfait de votre conduite ». Le général prit modestement la tasse & voulut se mettre à genoux ; mais l'empereur l'en empêcha : il eut une courte conversation avec lui.

On se mit en marche. Le grand chemin depuis Léang-hiang-hien jusqu'à *Hoang-sin-tchoang*, étoit bordé des deux côtés par ceux qui portoient, sous différentes bannières, tout ce qui peut donner de l'éclat à un appareil militaire. Derrière eux étoient, à genoux & en habits de cérémonie, les régules, les comtes, les grands & les mandarins des tribunaux. La marche commençoit par les trompettes, rangés deux à deux : les timbaliers & les tambours, dans le même ordre, étoient suivis des drapeaux, des étendards de diverses couleurs, des banderoles ; & entre chacun de ces différens corps, étoient les officiers des cérémonies. Plus près de l'empereur, des musiciens chantoient, en s'accompagnant de leurs instrumens, une ancienne ode du *Chi-king*. A quelque distance, marchoient les officiers de la maison de l'empereur, ses gardes du-corps, revêtus de leur casaque de soie jaune. Enfin, sous un parasol fait en forme de dais, paroissoit l'empereur, précédé d'un pas

DE L'ERE CHRÉTIENNE. TSING. 1760. *Kien-long.*

par le général Tchao-hoeï, ayant le casque en tête & sa cuirasse. Les lieutenans-généraux Fouté, Ming-joui, & quelques officiers venus de l'armée, marchoient immédiatement derrière l'empereur, suivis de trente prisonniers Mahométans, à pied & enchaînés. La cérémonie finit à *Hoang-sin-tchoang*, où le cortège mit pied à terre. L'empereur permit à Tchao-hoeï d'aller saluer sa mère, qui l'attendoit près de-là.

Le jour suivant on renouvella le même spectacle près de *Yuen-ming-yuen*, & le général fut encore conduit en triomphe. KIEN-LONG lui accorda la faveur rare de saluer l'impératrice-mère, & lui fit présent de deux chevaux d'une grande beauté superbement caparaçonnés, qui furent conduits le vingt-neuf à Pé-king, à la suite du général, qui n'étoit plus alors accompagné de l'empereur.

1761. L'année mil sept cent soixante-un fut remarquable par de grandes réjouissances qu'on fit à la cour & dans les provinces pour célébrer la cinquantième année de l'âge de KIEN-LONG. Un Européen (1) profita de cette circonstance pour présenter à ce prince une mappemonde conforme aux expériences & aux découvertes les plus récentes. Cette carte, tracée sur de la gaze, occupoit dans les deux hémisphères, y compris la bordure, treize à quatorze pieds de longueur sur sept de hauteur. L'empereur fut si satisfait de cette mappemonde, que, trois ans après, il chargea le même Européen de tracer les deux globes terrestres & célestes, destinés à être placés à côté du trône dans la grande salle d'audience de son palais de Pé-king.

(1) Le P. *Benoit.* Ce trait est tiré d'une Lettre écrite de Pé king, le douze Septembre 1764; elle m'a été communiquée par M. l'Abbé Brotier.

L'an 1767, le *Li-pou*, c'est-à-dire, le tribunal des cérémonies, présenta, au nom de tous les tribunaux, une requête à l'empereur, pour l'avertir de la cérémonie de labourer la terre, fixée au vingt-trois de la troisième lune (au vingt avril), & de ce que l'usage lui prescrivoit relativement à cette auguste & antique cérémonie (1).

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1767. *Kien-long.*

Les *Tourgouts*, une des quatre branches des *Eleutes* qui obéif-

1770.

(1) Voyez cette Requête imprimée dans le IIIe Vol. des *Nouveaux Mémoires de la Chine*, page 499.

Malgré les mouvemens que je me suis donné pour me procurer des matériaux pour l'histoire de KIEN-LONG, je n'ai pu trouver assez d'anecdotes pour sauver les lacunes qui s'y rencontrent. Différentes lettres qui m'ont été communiquées, ne présentent que des annonces vagues nullement circonstanciées, & il m'a été impossible de les employer. Une lettre de Pé-king, du 3 novembre 1752, annonce un ambassadeur de Portugal avec de beaux présens, qu'on attendoit dans le mois de mai de l'année suivante

En 1768, le comte Alikouen, général de l'armée & ministre d'état, se rendit dans le Yun-nan pour commander les troupes que KIEN-LONG faisoit défiler dans cette province, dans le dessein de venger les insultes que les peuples du royaume de *Mien* ou *Mien-fei*, actuellement soumis au roi du Pégou, étoient venus faire dans quelques endroits du Yun-nan, province limitrophe du *Mien-fei*. *Lettre de Pé king, du vingt-six août* 1770.

Il paroît, par une Lettre du P. *Collas*, adressée à M. *de la Lande*, datée de Pé-king ving-quatre novembre 1768, qu'on faisoit alors des recherches dans quelques provinces de la Chine contre les Chrétiens; & qu'on mit des gardes à toutes les maisons des missionnaires de Pé-king, pour tâcher de trouver un certain *Uene grande-barbe*, accusé, par des Chrétiens arrêtés dans le Ho-nan, d'avoir distribué des livres concernant le Christianisme. Depuis, un mandarin surintendant du tribunal des mathématiques, accusa vingt-deux membres de ce tribunal de s'être faits Chrétiens. L'empereur, contre son ordinaire, qui est de ne pas permettre qu'on pousse à bout les Chrétiens résidens à Pé-king, ordonna d'informer; & le tribunal des crimes fit comparoître les vingt-deux accusés: cependant le comte-ministre, spécialement chargé de ce qui regarde les Européens de la capitale, ne crut pas nécessaire de faire passer à l'empereur un placet, par lequel tous les missionnaires prenoient la défense de la Religion Chrétienne, il assura qu'il parleroit à ce prince de vive voix. L'affaire n'étoit point encore terminée lorsque le P. *Collas* écrivoit.

soient au *Tchong-kar* (1), avoient un roi ou *Han* particulier, nommé *Ayouki*, lequel mécontent de Tséouang-rabdan, dont il vouloit secouer le joug tyrannique, forma le projet de se soustraire pour toujours à la domination des *Eleutes*. Il se sauva avec tous les siens sur les terres de l'empire des Russes, qui leur permirent de s'établir dans le pays d'*Etchil* (2) entre le Volga & le Jaïk, à peu de distance de la mer Caspienne. Kang-hi voulant savoir de ce prince pour quelle raison il avoit abandonné son pays natal, lui envoya le mandarin Toulichen, avec ordre de l'assurer de sa protection, s'il avoit dessein de revenir.

Long-temps après, Oubaché, arrière-petit-fils de Ayouki, &, comme lui, *Han* des *Tourgouts*, prit un résolution secrète de retourner dans le pays de ses aïeux. Il étoit mécontent des Russes, qui ne cessoient d'exiger qu'il leur fournît des soldats pour les incorporer dans leurs troupes; d'ailleurs la religion des *Lamas* dont il faisoit profession, étoit détestée des Russes; mais ce qui le détermina encore davantage, c'est qu'ils venoient de lui enlever son fils pour leur servir d'ôtage. Toutes ces raisons le portèrent à secouer un joug qui lui devenoit de jour en jour plus insupportable, pour aller vivre plus à l'aise dans

(1) *Tchong-kar*, titre du roi des *Eleutes*, qui étendoit sa domination sur les quatre branches de cette nation, signifie, mot à mot, en Tartare, *la main orientale*. C'étoit la coutume des anciens princes Tartares, de diviser leurs familles & leurs armées en partie orientale & partie occidentale, qu'on nomme *Parountale*. Le *Tchong-kar* commandoit à tous les pays qui sont entre le Coconor, le Thibet, Casghar, quelqu'autres pays à l'ouest de Casghar & les limites de la Sibérie; il suivoit la religion de *Foë*: mais ceux de Yerquen, d'Aksou, de Casghar, de Turfan, ses sujets, sont presque tous Mahométans. Le *Tchong-kar* du temps de Kang-hi, se disoit de la branche Mogole des princes dont Tamerlan descendoit. Voyez le Mémoire sur le Thibet, dans le XXXI[e] Recueil des *Lettres Edifiantes*.

(2) *Etchil* ou *Atell*, est le nom Tartare du Volga.

des lieux de la domination Chinoise où le culte de *Foë* fût en honneur.

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1770. *Kien-long.*

Au commencement de la onzième lune de l'an 1770, Oubaché, & tous les *Tourgouts* ses sujets, leurs femmes & leurs enfans, armes & bagages, quittèrent les bords du Volga, traversèrent le pays des *Hasaks*, & côtoyant le *Palkaché-Nor*, ou le lac *Paikaché*, ainsi que les déserts qui l'environnent, ils arrivèrent, après avoir parcouru plus de dix mille *ly*, pendant l'espace de huit mois entiers, sur les frontières de Charapen, non loin des bords de l'Ily. KIEN-LONG fut instruit de leur marche peu après leur départ d'*Etchil*, & son premier dessein étoit d'envoyer ses ordres à Ileton, général des troupes qui étoient à Ily, pour qu'il prît soin de régler tout ce qui regardoit ces peuples; mais faisant réflexion que ce général étoit occupé en entier à d'autres affaires très-importantes, il jetta les yeux sur Chouhedé, un des conseillers de ce général, résident alors à Oucheï, pour maintenir l'ordre parmi les Mahométans; & il lui écrivit de se rendre à Ily, afin de donner ses soins à l'établissement des *Tourgouts*.

Ces peuples venoient de leur plein gré, avec dessein de se soumettre de bonne foi au gouvernement Chinois, & l'empereur en étoit pleinement persuadé; mais des politiques lui donnèrent de la défiance sur leur démarche, & à tout événement, il ne négligea aucune des précautions qui lui parurent nécessaires. Il ordonna à Chou-hedé d'élever des fortins & des redoutes dans les endroits les plus importans, & de faire garder exactement tous les passages. Chouhedé, de son côté, pourvût à toutes les choses dont les *Tourgouts* pourroient avoir besoin.

Ils arrivèrent sur la fin de la sixième lune, (c'est-à-dire vers le commencement du mois d'août), au nombre de plusieurs 1771.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *TSING.* 1771. *Kien-long.*

centaines de mille, haraſſés d'une route auſſi longue & auſſi pénible, & manquant de tout. On leur diſtribua des étoffes pour s'habiller, des grains en quantité ſuffiſante pour leur nourriture pendant une année, des logemens conformes à leur manière de vivre, des inſtrumens de labourage, & juſqu'aux uſtenſiles néceſſaires pour les commodités de la vie. On diviſa les terres, & on aſſigna à chaque famille une portion qui pût fournir à ſon entretien par la culture. On déſigna des pacages pour la nourriture de leurs beſtiaux. Enfin on fournit des bœufs, des moutons à ceux qui en manquoient, & même pluſieurs onces d'argent pour ſuppléer à leurs autres beſoins.

Lorſqu'ils furent remis de leurs fatigues, Oubaché, leur roi, reçut ordre de venir à la cour impériale, accompagné des principaux chefs de la nation. On avoit tout préparé le long de la route, logemens, chevaux de main, chevaux de bagage, ainſi que les rafraîchiſſemens néceſſaires pour la faire avec agrément; le tout proportionné à leur rang & conforme à la manière dont ces peuples avoient coutume de voyager. Oubaché & les ſiens ſe rendirent à *Géhol*, où KIEN-LONG, après qu'il leur eut fait diſtribuer des habits de cérémonie, les reçut dans le palais de *Y-mien-yu*, ſitué dans le jardin des dix mille arbres, c'eſt-à-dire *Ouan-chou-yuen*. Il leur donna un feſtin ſolemnel & les combla d'honneurs & de préſens, qui les pénétrèrent de la plus vive reconnoiſſance. On les éleva à des dignités plus ou moins conſidérables, en ſe réglant ſur le rang qu'ils occupoient avant leur tranſmigration.

Pendant la route qu'ils firent des bords du Volga & du Jaïk, dans les campagnes que l'Ily arroſe, les *Tourgouts* avoient eu différens combats à ſoutenir contre ceux dont ils traverſoient les terres, & aux dépens deſquels il leur falloit néceſſairement

vivre

vivre. Cependant malgré ces combats & le pillage qu'ils eurent à souffrir de la part des Tartares vagabonds dont ils furent attaqués plus d'une fois ; malgré la faim, la soif & une disette presque générale des choses les plus essentielles à la vie, ils étoient encore, lorsqu'ils arrivèrent à Ily, au nombre de cinquante mille familles, évaluées à trois cent mille bouches. L'empereur auquel on dit, qu'à leur départ, ces peuples avoient enlevé un officier & une centaine de soldats Russes, s'informa lui-même de ce fait dans l'audience qu'il donna aux *Tourgouts* : « Est-il vrai, demanda ce monarque, qu'avant votre » départ vous avez pillé les possessions des Russes, & leur » avez enlevé un de leurs officiers & environ une centaine » de soldats ? — Nous n'avons fait, répondit un des *Tourgouts*, » que ce que nous n'avons pu nous dispenser de faire dans » les circonstances où nous nous trouvions. Quant à l'officier » Russe & aux cent & quelques soldats qu'il commandoit, » il y a apparence qu'ils ont tous péri le long de la route. » Je me souviens que dans le partage qu'on en fit, j'en eus » huit pour ma part. Je m'informerai de mes gens, si quelqu'un de ces Russes est encore en vie ; & s'il s'en trouve, » je les enverrai à Votre Majesté aussi-tôt que je serai de » retour à Ily ».

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1771. *Kien-long.*

L'an 1772, ceux des *Eleutes* qui s'étoient dispersés dans les vastes régions de la Tartarie, quelques hordes de *Pourouts* & le reste de la nation des *Tourgouts*, vinrent, à l'exemple des premiers, se soumettre d'eux-mêmes à un joug qu'on ne cherchoit pas à leur imposer. Ils étoient au nombre de trente mille familles, lesquelles ajoutées aux cinquante mille de l'année précédente, font un total d'environ quatre cent quatre-vingt mille bouches.

1772.

Cet événement qui faifoit tant d'honneur au gouvernement de KIEN-LONG, lui caufa la plus grande joie. Les *Tourgouts* qui vinrent les premiers demander en grace d'être admis au nombre de fes vaffaux, arrivèrent précifement dans le temps qu'on célébroit l'anniverfaire de la naiffance de l'impératrice fa mère, qui étoit dans fa quatre-vingtième année. Pour en conferver la mémoire, ce monarque fit élever fur la montagne *Pi-chou-chan* (montagne qui met à l'abri des chaleurs), un vafte & magnifique *Miao*, en l'honneur de tous les attributs de *Foë*, réunis fous un même culte ; & cet édifice venoit d'être achevé, lorfque Oubaché & les autres princes *Tourgouts* vinrent à *Géhol* lui rendre leurs hommages. Cette circonftance lui fit prendre le deffein de confacrer dans ce même *Miao*, un monument qui en conftatât l'époque : il en compofa lui-même les paroles, qu'il écrivit de fa propre main, & qu'on grava fur la pierre en quatre langues que parlent les différens peuples foumis à fa domination, en *Mantchéou*, en *Mongou*, en *Tangouth* & en Chinois. Ce monument (1) fut encore placé

(1) Le P. *Amiot* a eu occafion d'en avoir une copie, prife fur l'original même par ceux qui étoient chargés de l'écrire en *Mantchéou*. Il en a fait la traduction, imprimée depuis dans le premier Volume des *Nouveaux Mémoires fur la Chine* ; & c'eft de cette traduction & des notes dont il l'a accompagnée, que j'ai tiré ce que je dis ici de la tranfmigration des *Tourgouts*. Il y avoit environ foixante-dix ans que ces peuples campoient dans les plaines qui bordent l'*Etchil* ou le Volga. Ils y étoient connus fous le nom de *Callmoucks* ou *Callmacks*, fobriquet qui leur a été donné par les Tartares *Mahométans* en haine de leur paganifme, & qui a prévalu chez les Ruffes & en Europe, malgré que les *Tourgouts* ou *Torgauti* fe prétendoient infultés d'être appellés de ce nom, ayant droit à celui de *Moungales* ou *Mongous*, plus que leurs voifins qui le portent. J'extrais ceci d'une note du favant Editeur de l'*Hiftoire généalogique des Tartares*, par *Abulgafi-Bayadur-Chan*. Il ne donne pas moins de cinq cent lieues d'Allemagne de longueur & de trois cent de largeur aux vaftes pays occupés par les *Callmoucks*, fitués fous le plus beau climat du monde. Il ajoute : « Cette nation eft préfentement (il écrivoit

à Ily, sous les yeux mêmes des *Tourgouts*, afin qu'il fût connu de ces différentes nations.

Les *Eleutes* subjugués & dispersés, les *Tourgouts* venus de leur

---

» en 1726), partagée en trois branches, qui sont les *Callmacki-Dsongari*, les » *Callmacki-Coschoti* & les *Callmacki-Torgauti*. Les *Dsongari* sont la plus » considérable & la plus puissante : elle est composée d'un nombre infini de tribus » particulières, & obéit à un *Chan*, qu'on appelle le *Contaisch*, qui est proprement » le grand *Chan* de tous les *Callmoucks*. C'est un prince puissant, qui peut mettre » aisément cent mille hommes & davantage sur pied. Il habite toujours sous des » tentes, selon la coutume de ses ancêtres, quoiqu'il possède la petite Boucharie » avec ses dépendances, où il y a quantité de villes. Il fait présentement son séjour » au sud du lac *Saïssan*, sur les bords de la rivière d'Ila (Ily), & change de temps » en temps de séjour, selon la nécessité de ses affaires. Les *Calmacki-Coschoti*, » occupent tout le royaume de Tangout, & sont sujets du *Dalaï-Lama*, qui les » fait toujours gouverner par deux *Chans*, dont l'un a le gouvernement du Thibet, » & l'autre celui du Tangout. Les deux *Chans* qui occupent aujourd'hui ces » postes, s'appellent, l'un *Dalaï-Chan*, & l'autre *Zingis-Chan*.

» Les *Callmacki-Torgauti*, sont la branche la moins considérable des *Call-* » *moucks*; ils habitoient autrefois vers les frontières du Turkestan, & étoient » sujets du *Contaïsch*; mais vers le commencement de ce siècle, un de ses cousins » appellé *Ayuka* (*Ayuki*), ayant trouvé le moyen de les gagner, se sépara de » lui, sous prétexte qu'il avoit à craindre pour sa vie à la cour du *Contaïsch*, & » ayant passé la rivière de Jaïck, il alla se mettre sous la protection de la Russie. » Ayuka-Chan campe à présent ordinairement avec les hordes qui lui sont sou- » mises, dans les Landes d'Astracan, à l'ouest de la rivière de Volga; & dans » l'été, il vient fort souvent faire son séjour sur les bords de cette rivière, du côté » de Soratof & de Zaritza. C'est de ses gens qu'on a vu dans les armées Russes » pendant la campagne passée. Au reste, quoique ces deux dernières branches de » *Callmoucks* aient leurs *Chans* particuliers, le *Contaïsch* ne laisse pas que de » conserver une espèce de seigneurie directe sur eux, & d'en tirer de puissans secours » quand il est en guerre avec ses voisins les Moungales, les Chinois & les Tartares- » Mahométans; mais depuis le commencement de ce siècle, ce prince est beaucoup » déchu de sa première puissance, les Chinois & les Moungales lui ayant pris, » d'un côté les provinces de *Chamill* & de *Turfan*, situées à l'ouest des déserts » du *Chamo*, vers les frontières du Thibet; & les Russes de l'autre côté, s'étant » avancés jusqu'à une petite distance du lac de *Saïssan* : ce qui, joint à la défection » de son cousin Ayuka, la fait recourir à des résolutions extrêmes dont les con- » jonctures du temps n'ont pas permis à la cour de Russie de profiter jusqu'ici ».

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1775. *Kien-long.*

propre mouvement se ranger sous les loix de la monarchie Chinoise, offrent des époques remarquables qui font sans doute le plus grand honneur, à la fermeté, à la sagesse & à la puissance du règne de KIEN-LONG; mais la réduction des *Miao-tsé* met le comble à l'éloge de ce monarque, que la postérité, pour cette seule expédition, ne manquera pas d'élever au-dessus de ses prédécesseurs.

On donne le nom général de *Miao-tsé* à une ou plusieurs nations dispersées dans les montagnes du Sfé-tchuen, de Koueï-tchéou, du Hou-kouang, du Kouang-si & du Kouang-tong, qui, depuis un temps immémorial, ne connoissent d'autre règle que leur propre volonté, & vivent dans une entière indépendance tant que les intérêts de leur commerce ne les obligent pas à se répandre dans les plaines & d'avoir affaire aux mandarins Chinois. Quelques-uns cependant reconnoissent leur jurisdiction, mais ils ne paient le tribut qu'à leur gré; & dans quelques cantons même, ils ne leur permettent point d'entrer sur leurs terres. Ces montagnards nourrissent beaucoup de vaches, de moutons & de porcs, & s'adonnent à l'agriculture. Ils fabriquent des tapis de soie unis & à petits carreaux. Ils en font aussi d'une sorte de chanvre; mais le plus fort de leur commerce, est en bois de leurs forêts, qu'ils échangent contre des bestiaux, & sur-tout contre des bufles, dont ils emploient la peau à faire des cuirasses qu'ils couvrent de petites plaques de fer ou de cuivre battu, qui les rendent très-fortes. Ils se piquent d'être excellens cavaliers, & leurs chevaux, qu'ils vendent fort cher, sont estimés pour leur légéreté & leur vîtesse à la course. Ils ont toujours des troupes sur pied, & souvent leurs différens chefs se font la guerre entre eux. Les querelles & les haines se transmettent parmi eux

comme un héritage. Souvent le petit-fils venge la mort de son aïeul sur l'arrière-petit-fils du meurtrier. On les accuse encore d'être d'un caractère inconstant, perfide, barbare & porté au brigandage.

Les Chinois, qui n'avoient jamais pu les réduire, s'étoient contentés de les bloquer, pour ainsi dire, dans leurs montagnes, en bâtissant, à l'entrée des gorges & des défilés qui y conduisent, des villes & des forts, où ils entretenoient des garnisons pour arrêter ces montagnards, & les empêcher d'exercer leur brigandage dans les plaines qui les environnent. La disette, & plus souvent le dessein de se venger des mandarins inférieurs dont ils recevoient des vexations lorsqu'ils venoient vendre leurs denrées ou échanger leurs marchandises, les portoient à ces excursions contre leurs voisins. D'un autre côté, les officiers répandus dans ces garnisons, ennuyés de ne rien faire & cherchant des moyens de s'avancer dans le service, irritoient les *Miao-tsé*, qui n'osant en venir aux mains avec des troupes réglées, tomboient sur le peuple & dévastoient la campagne. Les officiers s'en plaignoient & en informoient les mandarins supérieurs, auxquels ils exagèroient le mal. Ceux-ci en écrivoient en cour, qui donnoit ordre de faire marcher des troupes pour réprimer le désordre, qu'on traitoit toujours de rebellion & de révolte. Ces mouvemens exigoient qu'on ouvrît la caisse militaire, & qu'on donnât à recevoir sur ceux qui tenoient l'argent des tributs; alors on alloit chercher les montagnards retirés dans leurs forts. Comme l'expérience apprenoit qu'il n'y avoit que des coups à gagner pour les assaillans, on se gardoit bien d'entreprendre de les y forcer : on se saisissoit seulement de ceux qu'on trouvoit à l'écart, dont on faisoit le procès; puis on mandoit en cour que tout étoit pacifié, & on

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1775. *Kien-long.*

follicitoit des récompenfes pour les officiers & ceux qui s'étoient diftingués. C'eft ainfi que les foldats des garnifons en ufoient pour faire fortir l'argent des coffres, fe procurer une meilleure fubfiftance & travailler à leur avancement.

Les confins de la province de Sfé-tchuen, font bornés par une chaîne de montagnes, qui s'étend jufqu'au-delà des terres de la domination Chinoife. Les *Miao-tfé* qui les habitent étoient foumis à deux chefs indépendans l'un de l'autre, diftingués par la dénomination de grand *Kin-tchouen* & de petit *Kin-tchouen.* Quoique réellement fouverains, ils reconnoiffoient en apparence l'autorité de l'empereur, qui leur faifoit des dons & leur accordoit des mandarinats & des dignités; il les confirmoit encore dans leur fouveraineté, & envoyoit des patentes à chaque changement de règne.

Ces petits fouverains, toujours étroitement unis quand il falloit défendre leur liberté contre les Chinois, avoient quelquefois des démêlés entre eux & fe faifoient la guerre : c'eft ce qui leur étoit arrivé les années précédentes. Le *Tfong-tou* du Sfé-tchuen leur avoit ordonné de mettre bas les armes, parce que leurs troupes, apparemment peu difciplinées, venoient faire des excurfions fur les terres de l'empire. Les *Miao-tfé*, loin d'écouter cet officier, n'en devinrent que plus infolens : ils firent la paix entre eux, & fe liguèrent contre les Chinois. Ils continuèrent leur brigandage, dans la confiance que gardant exactement quelques gorges, il feroit impoffible de venir les forcer dans leurs montagnes. Le *Tfong-tou* piqué de leur infolence, mais ne pouvant les mettre à la raifon avec les feules troupes de fa province, en avertit l'empereur.

Le monarque voulut d'abord ufer de modération à l'égard de ces peuples, & il leur envoya deux officiers chargés de fes

ordres ; mais les princes *Miao-tsé* maltraitèrent ces officiers, &, ce qui est regardé comme un crime qu'on ne peut expier que par les supplices les plus rigoureux, ils déchirèrent devant eux les ordres dont ils étoient porteurs. Cette témérité insultante indigna KIEN-LONG, qui prit dès lors la résolution d'exterminer ces rebelles ; projet regardé jusques-là comme chimérique, mais que ce monarque crut pouvoir exécuter : « C'est » seconder les intentions du Ciel, comme il s'exprime dans un » écrit public, de faire périr des scélérats qui ne cessent de » l'irriter de jour en jour par les plus horribles forfaits ». Il jetta les yeux sur Akoui pour cette importante expédition.

Akoui, *Mantchéou* d'une maison distinguée, avoit une compagnie héréditaire dans la bannière *rouge-simple.* Après la mort de son père, il vécut à Pé-king en simple particulier, s'occupant à remplir ses devoirs, & à cultiver les lettres Chinoises, dans lesquelles il avoit fait dès sa jeunesse les plus grands progrès. Une affaire assez difficile qu'il eut à traiter avec Fou-heng, & qui le fit connoître avantageusement de ce comte-ministre, fut l'occasion de son avancement. Lors de la guerre contre les *Eleutes*, ce ministre l'envoya servir sous Fouté, & le chargea de l'instruire ponctuellement de l'état des affaires, dont il informoit exactement l'empereur avec l'attention de lui nommer toujours l'officier de qui il recevoit des relations si exactes. KIEN-LONG, plus de dix ans après, ayant envoyé son premier ministre en qualité de généralissime dans la guerre qu'il fit au royaume de *Mien* & aux alliés de cet état, voulut que Akoui l'accompagnât comme un des officiers-généraux de son conseil. Akoui justifia le choix de son maître, qui, après cette guerre terminée, récompensa sa valeur, & le nomma un des grands de sa bannière. Il avoit été successivement à la tête

de plusieurs tribunaux, lorsque KIEN-LONG fit choix de lui pour aller contre les *Miao-tsé*, au préjudice d'un grand nombre d'officiers-généraux d'un rang supérieur qui avoient commandé des armées en chef & jouissoient de la plus haute considération. Il fit plus encore pour le nouveau général : il lui permit de choisir dans les huit bannières les troupes qu'il jugeroit propres à cette expédition, le laissant d'ailleurs le maître du plan & des opérations de la campagne.

Akoui partit après qu'il eut fait approuver ses dispositions par l'empereur, avec la liberté d'y faire les changemens nécessaires suivant les conjonctures & la situation des lieux. Il se rendit, en attendant l'armée, dans la capitale du Ssé-tchuen, où il prit des informations sur le pays & les affaires du *Kin-tchouen*, & en particulier, sur ce qui s'étoit passé entre les *Miao-tsé* & les troupes envoyées par le *Tsong-tou*. Il apprit que le général Ouen-fou, à la tête de dix-mille hommes de la province, avoit battu les *Miao-tsé*; mais que cet officier, au lieu de garder les gorges & d'occuper les principaux passages, les poursuivit jusques dans leurs montagnes, où il s'engagea imprudemment & où il périt avec presque tous les siens.

La stérilité de ces montagnes, les rochers escarpés, les précipices affreux qu'on y rencontre à chaque pas, les ravines, les ruisseaux profonds, des forêts épaisses & inaccessibles & le défaut de chemin, sembloient les rendre impraticables à tous autres qu'à ceux du pays, & à plus forte raison, à une armée entière. En divisant cette armée par pelotons pour la faire marcher par des sentiers différens, il falloit se pourvoir de munitions, & porter tout avec les bras, par la difficulté d'employer les bêtes de somme. Enfin, en surmontant tous ces obstacles, il falloit encore se garantir des surprises; vaincre des

des barbares qui avoient des armes à feu, des villes fortifiées, & qui pouvoient recevoir des fecours de leurs voifins du côté des Indes.

Inftruit de tous ces détails, Akoui demanda à l'empereur, & obtint, tant pour lui que pour le *Tfong-tou* du Sfé-tchuen & les autres officiers de cette province, les pouvoirs les plus amples; & bientôt il fut pourvu de munitions de guerre & de bouche de toute efpèce & d'une multitude d'hommes pour les porter. Et comme il étoit impoffible de voiturer du canon & des bombes à travers les défilés & les précipices de ces montagnes, il fit tranfporter une quantité prodigieufe de métal en petits lingots pour en faire fondre fur les lieux.

Lorfqu'il eut fait toutes fes difpofitions, il partagea fon armée en plufieurs corps, qu'il fit entrer en même-temps dans le *Kin-tchouen* par différentes gorges. L'intrépide Fouté étoit au nombre de fes officiers-généraux. On s'empara de tous les paffages; & les *Miao-tfé*, battus de toutes parts, furent pourfuivis l'épée dans les reins jufques fur les rochers les plus efcarpés & à travers les précipices les plus dangereux. Dans moins d'un mois (1), les Chinois furent maître du petit *Kin-tchouen*. Le jeune roi, *Sengkofang*, qui gouvernoit ce pays depuis plufieurs années que fon père avoit embraffé la profeffion de

(1) Selon la feconde Relation de la conquête du pays des *Miao-tfé*, imprimée dans le troifième Volume des *Nouveaux Mémoires de la Chine*, page 422, à la fuite de celle du P. *Amiot*, il paroît que cette expédition ne fût pas auffi rapide que ce dernier l'annonce. L'auteur anonime de cette feconde Relation, dit que Akoui ne précipitoit rien, & qu'il reftoit deux ou trois mois autour d'un rocher jufqu'à ce que fes foldats puffent y grimper à la faveur d'un brouillard. Il alloit pas à pas, mais il ne reculoit jamais: « Moyennant cette manœuvre, dit-il, en moins » d'un an & demi, il avança de dix à douze lieues, & parvint à la capitale du » petit *Kin-tchuen*, nommée *Maino* ».

De l'Ere Chrétienne. *Tsing.* 1775. *Kien-long.*

Lama, alloit s'enfermer dans sa capitale avec le reste de ses troupes & se disposoit à faire un dernier effort, lorsqu'une maladie l'enleva (1). Les *Miao-tsé* consternés, perdirent courage & ne se défendirent plus : ils abandonnèrent leurs villes & coururent se réfugier dans le grand *Kin-tchouen*. On rasa ces villes ; on ne laissa subsister ni bourgs ni forts où ils auroient pu se rallier & se défendre en désespérés.

Après ces précautions & quelques jours de repos, on marcha contre le grand *Kin-tchouen*. Le roi qui le gouvernoit, nommé *Sonom* (2), vint à la rencontre des impériaux, qui virent alors jusqu'aux femmes s'armer contre eux. Comme ils s'avançoient au hasard dans un pays couvert & inconnu, ils trouvoient par-tout la mort : les uns étoient surpris par des quartiers de rochers qu'on faisoit rouler sur leurs têtes ; d'autres étoient emportés par des coups de feu, sans voir d'où ils partoient & sans pouvoir s'en garantir. Des pelotons enveloppés par le grand nombre, étoient taillés en pièces sans avoir le temps de se mettre en défense ; quelques-uns étoient précipités du

(1) La seconde Relation déja citée, assure que le général Chinois poussa lentement ce roi, de montagne en montagne, & de gorge en gorge jusqu'à l'extrêmité de ses petits états, d'où, après s'y être défendu en désespéré dans un *Miao* bien fortifié, il s'enfuit dans le grand *Kin-tchuen* par un défilé où il ne pouvoit passer que deux hommes de front.

(2) L'anonime le nomme *Sourvin* & *Sourvivin*. Il dit que l'empereur donna ordre de sommer ce roi de rendre Sengkosang ; & en cas de refus, d'attaquer ses états. *Sonom* n'avoit que vingt-un an. le succès des armes Chinoises l'étonna. Son oncle penchoit à contenter l'empereur ; mais un *Lama* parent de Sengkosang, son grand général, & un mandarin Chinois transfuge, l'emportèrent dans le conseil. On compta beaucoup sur la difficulté des montagnes du grand *Kin-tchouen*, plus escarpées & plus inaccessibles que celles du petit. On hérissa de forts tout le pays, & on se flatta de rebuter les Chinois. Ces différences dans les deux Relations, prouvent qu'elles ont été faites à la hâte & sur des Mémoires peu sûrs.

haut des rochers où ils avoient grimpé avec peine. Tous ces obstacles, qu'on trouvoit à chaque pas, n'effrayoient point Akoui, & il n'en devint que plus ardent à les vaincre ; chaque jour il gagnoit du terrein & emportoit quelque poste important. Il arriva ainsi devant Lo-ou-oueï, capitale de cet état & séjour ordinaire du roi *Sonom*, devant laquelle il fit fondre des bombes & du canon : cette ville tomba sous ses coups. *Sonom* s'étoit retiré avec toute sa cour & l'élite de ses troupes, à l'extrêmité du grand Kin-tchouen, à *Karaï*, place que son assiète & les ouvrages de l'art rendoient imprénable, & dont une armée défendoit les approches.

Avant de l'aller attaquer dans ce dernier retranchement, Akoui profitant de quelque repos qu'il prit dans la capitale dont il venoit de se rendre maître, envoya à l'empereur la carte du pays, & lui manda ses progrès & la mort d'un grand nombre d'officiers de distinction, entre autres de Ta-koué-fou, prince *Mongou* & premier gendre de ce monarque. Il ne lui dissimula pas les cruautés que les *Miao-tsé* avoient fait souffrir aux officiers *Mantchéous* qui avoient eu le malheur de tomber entre leurs mains. *Sonom* avoua depuis, dit-on, qu'il avoit fait tourmenter Ouen-fou pendant cent jours, & qu'il avoit fini par le tuer lui-même d'un coup de flèche. On disoit encore qu'il l'avoit fait brûler dans du coton trempé dans l'huile.

Les obstacles se multiplièrent lorsque le général se mit en marche pour s'approcher de Karaï : il fut obligé d'enlever bien des postes & de livrer plusieurs petits combats avant que d'arriver devant la place dont il jugea que le siége seroit long. Pour la serrer de toutes parts & empêcher que *Sonom* n'échappât comme il avoit fait à Lo-ou-oueï, il lui fallut environner une montagne & fondre une nouvelle artillerie. Il fit occuper

la croupe de cette montagne par une partie de ses troupes ; & quand il fut assuré par des signaux qu'elles étoient arrivées, il commença l'attaque, qui n'aboutit qu'à écorner quelques rochers. Cependant le rebelle effrayé, demanda une suspension d'armes de quelques jours, & envoya au général sa mère, sa femme & ses sœurs, comme des garants de sa fidélité, en demandant qu'on lui laissât la vie à lui & à tous les siens, & qu'on lui permît de gouverner encore ses sujets sous l'autorité de l'empereur. Akoui, qui n'avoit aucun pouvoir pour traiter avec lui, répondit qu'il en écriroit à l'empereur ; mais qu'il lui conseilloit cependant de s'en rapporter à la clémence de ce monarque & de se livrer entre ses mains. *Sonom* rejetta cet avis, & le général continua de pousser vivement le siége.

KIEN-LONG reçut le petit étendard rouge, & regarda cette expédition comme terminée : il répondit à son général, qu'il pouvoit assurer le rebelle du pardon de ses crimes, s'il se rendoit sur le champ ; & qu'à cette condition il lui laisseroit le gouvernement de ses sujets, mais hors des montagnes du *Kin-tchouen. Sonom* rejetta fort loin cette condition, & protesta qu'il s'enseveliroit plutôt sous les ruines de sa patrie. Il se défendit en effet en désespéré ; mais trois semaines après, il fallut céder à la force & se rendre à discrétion.

Lorsque Akoui fut maître de la capitale du grand *Kin-tchouen*, KIEN-LONG lui donna pour récompense la plume de paon à deux yeux, & lui permit de porter le bouton de rubis, tel qu'il en gratifioit quelquefois les princes étrangers ; mais quand il sut que par sa valeur & son expérience il avoit déja réduit le rebelle à capituler, il le créa comte de l'empire, & lui permit de porter la ceinture jaune & le manteau à quatre dragons en broderie d'or, comme les princes titrés de la famille

impériale. Il accorda de même des titres honorifiques à Ming-léang, à Fong-ching-ngo, & aux autres officiers-généraux qui s'étoient le plus distingués dans cette expédition. Les conseillers & présidens du tribunal de la guerre, ceux du conseil particulier du général, les ministres, les *Tsong-tou*, les lieutenans-généraux des provinces, en un mot, tous ceux qui avoient concouru au succès de cette guerre, eurent part aux récompenses & obtinrent des titres honorifiques, ou furent élevés à des grades supérieurs à ceux qu'ils avoient.

1776.

Cependant le général conduisit à Pé-king le rebelle *Sonom* avec sa famille & tous les courtisans de ce roi infortuné : il emporta aussi la tête de Sengkosang, roi du petit *Kin-tchouen*, pour satisfaire aux ordres de son maître, qui visitoit alors la province de Chan-tong, où un rebelle nommé *Ouan-lun* avoit causé de grands désordres peu de temps avant. Le monarque de retour à Pé-king, le onze de juin, alla deux jours après recevoir son général à *Hoang-kin-tchouang*, un de ses palais, à huit lieues de cette capitale, avec un cortège magnifique & un cérémonial pareil à celui qu'on avoit observé pour le triomphe de Tchao-hoeï. Jusqu'à soixante lieues au-delà, on avoit couvert les chemins de terre jaune, comme pour l'empereur lui-même. Les environs du palais étoient ornés de montagnes artificielles, de ruisseaux qu'on avoit fait serpenter dans les vallons, de galeries, de sallons & de bâtimens variés à l'infini qui offroient à la fois le spectacle le plus agréable & le plus superbe. A cette fête on vit, les deux jours suivans, succéder la cérémonie *Hien-feou*, capable d'inspirer la terreur.

Le président du tribunal des rites représenta à KIEN-LONG, que depuis un très-grand nombre d'années, cette cérémonie instituée pour contenir les peuples dans l'obéissance & les

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1776. *Kien-long.*

princes vaſſaux dans la crainte, n'avoit point été célébrée; quoiqu'elle eût été en vigueur ſous les plus grands princes des dynaſties précédentes, & qu'elle fût conſacrée dans le code du tribunal. Le monarque, d'après ces repréſentations, conſentit à la faire revivre en puniſſant les rebelles captifs. Il ordonna aux grands de l'empire & aux miniſtres d'état de déterminer le genre de ſupplice dont on devoit les punir. Akoui en avoit fait conduire à Pé-king deux cens cinquante, tant de la parenté que du conſeil ou de la cour de *Sonom;* voici comment ils motivèrent leur ſentence :

« *Sonom*, ſon frère cadet Chalopou ; ſes miniſtres Kantak, » Sonom-pontchouk, Karoua & Gotſar ; Atchim, tante de » *Sonom*, cette femme cruelle qui a ſoufflé & attiſé le feu de » la rebellion plus qu'aucun des *Miao-tſé;* Langtſia ſon mari, » auſſi coupable qu'elle, méritent d'être coupés en pièces ; » de même que les deux *Lamas*, Toukio & Kanpou, ainſi » que dix autres qui étoient du conſeil de *Sonom.* Dix-neuf » autres qui étoient de la cour du rebelle, moins coupables » que les premiers, ſoit à cauſe de leur jeuneſſe, ſoit parce » qu'ils obéiſſoient par emploi à leur ſouverain, méritent » d'avoir la tête coupée. Nous croyons qu'on ne doit con- » damner qu'à une priſon perpétuelle les ſeize autres *Miao-tſé* » de la parenté ou de la ſuite de *Sonom*, qui ont été pris avec » lui. Que cinquante-deux autres doivent être envoyés en exil » à Ily, & donnés aux *Eleutes* pour leur ſervir d'eſclaves ; que » les officiers qui ont porté les armes contre nous, doivent » être diſtribués ; ſavoir, les quarante-cinq principaux aux *So-* » *lons*, qui les incorporeront dans leurs troupes en qualité de » ſoldats ; trente-cinq autres aux Tartares *San-ſing*, & les cin- » quante-huit autres, aux officiers *Mantchéous* qui ſe ſont le

» plus diſtingués. A l'égard de Panti & des autres *Lamas*, au » nombre de ſeize, qui étoient dans leur *Miao*, & qui ne » ſont entrés pour rien dans la rebellion de *Sonom*, on peut » les envoyer au *Miao* de Kian-ning, pour aider les *Lamas* » leurs confrères, & vivre ſous leur gouvernement ».

L'empereur confirma cette ſentence ; & le vingt-ſix de la quatrième lune, après qu'il eut préſenté, la veille, les priſonniers dans la ſalle de ſes *ancêtres*, & que le général Akoui les eut conduits dans le *Ché-tſi-tan*, où ils firent amende honorable aux eſprits qui préſident aux générations, il ſe rendit dans une galerie de ſon palais, élevée au-deſſus de la porte *Ou-men*, où on lui avoit préparé un trône. La vaſte cour que domine cette galerie, étoit bordée, à l'orient & à l'occident, par les drapeaux, les étendards, les maſſes, les dragons, les figures ſimboliques, & toutes les autres marques de la dignité impériale, dont les porteurs étoient habillés de ſoie rouge brodée en or, & rangés ſur deux lignes parallèles; les tribunaux de l'empire occupoient un rang ; & les gardes de l'empereur, armés comme en guerre, en formoient un troiſième. Au-deſſous de la galerie étoient les princes, les régules, les comtes, les grands mandarins, ainſi que le général Akoui, avec tous ſes officiers & les priſonniers rebelles. Dans la cour avancée, on voyoit les éléphans de la couronne, chargés de leurs tours dorées, & à côté d'eux les chariots de guerre. La grande muſique & les inſtrumens, occupoient les deux flancs de la galerie. On obſervoit un profond ſilence : il fut interrompu par le bruit effroyable des inſtrumens les plus bruyans & de la groſſe cloche de Pé-king qui annoncèrent la préſence de l'empereur. Il s'aſſit ſur le trône, ayant à ſes côtés les grands officiers de la couronne. Après que ce monarque eut reçu les hommages & les félici-

De l'Ere Chrétienne. Tsing. 1776. *Kien-long.*

tations de toute l'assemblée, Akoui lui présenta les braves officiers qui l'avoient aidé à faire la conquête des deux *Kin-tchouen :* ensuite on fit avancer les captifs.

Sonom & son frère, le grand général de ce roi infortuné, le frère de Sengkosang, & trois autres grands du *Kin-tchouen* parurent au milieu de cette redoutable assemblée, avec une espèce de soie blanche au col, & la tête de Sengkosang dans une cage à côté d'eux. On avoit eu les plus grands égards pour *Sonom*, & ce prince s'étoit nourri de l'espérance qu'on le laisseroit jouir de sa liberté dans Pé-king. Il se trompoit; & son grand général ne put s'empêcher de faire un mouvement de dépit en considérant tout l'appareil dont on les avoit entourés: car derrière eux étoient cent officiers de guerre; à droite, cinquante mandarins & soldats du gouvernement de Pé-king; & à gauche, cinquante officiers du tribunal des princes. Les prisonniers frappèrent cependant la terre de leur front; après quoi l'empereur passa dans un autre palais appellé *Jutaï*, où tous les instrumens de la torture étoient étalés dans une grande salle. Le grand général lui adressa la parole, & dit : « Très-puissant empereur, le père de *Sonom* en mourant confia » ce prince à mes soins; trop jeune encore pour être capable » de résolution, c'est moi qui ai décidé la guerre : si en cela » j'ai pêché, je mérite seul d'être puni. Je demande qu'on » épargne ce jeune prince, qui n'a pu être coupable. Nous » pouvions encore vendre chérement notre vie : nous ne » nous sommes rendus que dans l'espérance qu'on nous a » donnée de trouver grace devant Votre Majesté ». Il parloit en vain; un mot de l'empereur fut le signal pour les mettre tous à la torture, & ils avouèrent des choses qui firent augmenter leurs tourmens. De-là on les conduisit dans des tombereaux

bereaux à la place des exécutions, où ils furent attachés à des poteaux & coupés en pièces comme des rebelles : on exposa leurs têtes dans des cages, au bas desquelles étoient leurs noms, sur-noms & leurs titres. Les jours suivans on fit des exécutions sanglantes des *Miao-tsé* d'un moindre rang : il ne resta de cette nation qu'une vile populace, qui fut donnée aux officiers victorieux.

Le vaillant Fouté qui s'étoit distingué si avantageusement dans la guerre contre les *Eleutes*, & dans la conquête du pays des *Miao-tsé*, fut condamné à perdre la tête. Piqué de n'avoir pas été nommé en chef dans cette dernière expédition, il conçut la plus violente jalousie contre Akoui, qu'il osa accuser ouvertement.

Des juges envoyés sur les lieux pour informer, trouvèrent Fouté coupable & le condamnèrent. Celui-ci les récusa, & demanda d'être conduit devant l'empereur ; mais cette grace, qu'on ne voulut pas lui refuser, ne lui servit de rien. Il ne put soutenir les calomnies qu'il avoit avancées contre son général, dans une lettre secrète qu'il avoit fait tenir à ce monarque ; & quand on le somma d'en donner des preuves, il ne put alléguer que des oui-dire vagues, de ces bruits sans fondement qui courent dans une armée parmi des mécontens du plus bas étage. Il fut encore convaincu d'avoir distribué, en son nom & seulement à ses propres soldats, les gratifications en argent que l'empereur donnoit pour tous ; d'avoir retenu pour lui une once sur cinquante, de l'argent destiné à la paie des troupes ; d'avoir de sa propre autorité dégradé & réduit au rang de simple soldat un officier supérieur, qui s'étoit coupé la gorge pour ne point survivre à son déshonneur ; enfin d'avoir permis le long de la route aux gens de sa suite, lorsqu'il

DE L'ERE CHRÉTIENNE.
TSING.
1776.
Kien-long.

fut amené à Pé-king, de vexer le peuple & les petits mandarins, sans que l'officier Kaï-taï, qui le conduisoit, osât remplir à son égard le devoir de sa charge, parce qu'il étoit une de ses créatures. Les ministres & les grands dirent que Fouté méritoit d'être coupé en pièces; mais l'empereur le condamna à perdre la tête, ce qui fut exécuté le jour même de la sentence, c'est-à-dire, le sept de la cinquième lune. L'officier Kaï-taï fut exilé en Tartarie.

Six jours après, KIEN-LONG, accompagné d'Akoui, de ses officiers, & du reste de son cortège, alla féliciter l'impératrice sa mère, & attribua à ses vertus toute la gloire de ses succès. Il fit, pour l'honorer, la cérémonie du transport d'une feuille d'or, sur laquelle il avoit fait graver les titres honorifiques de cette princesse : cette feuille fut placée avec tout l'appareil de la dignité impériale, dans le palais qu'elle habitoit. Le monarque s'appliqua ensuite à répandre ses graces sur ses sujets; & dans une promotion générale des mandarins d'armes & de lettres, il les fit tous monter d'un degré, & rétablit dans leur rang ceux qui, pour des fautes légères, en avoient perdu un. Ce prince accorda un délai de trois ans aux cavaliers & aux fantassins pour payer l'argent qu'ils avoient emprunté du trésor royal. Il pourvut à la subsistance de ceux qui avoient reçu des blessures, ou contracté des maladies qui les mettoient hors d'état de servir. Les esclaves des *Mantchéous* qui avoient déserté, eurent la liberté de revenir, pourvu qu'en désertant ils n'eussent volé ni argent ni armes ni chevaux. Tous les soldats *Mantchéous*, *Mongous* & *Han-kun* qui étoient à Pé-king, ou occupés à la garde des environs, les soldats Chinois de la garde de Pé-king & des villes qui dépendent de son district, furent également gratifiés d'un mois

de paie. On accorda la même gratification aux maîtres & aux écoliers du *Koué-tsé-kien* ou collége impérial, ainsi qu'à ceux des huit bannières. Tous ceux qui avoient été exilés dans le Pé-tcheli & le Chan-tong, furent absous; & on fit la même grace à ceux qui avoient été exilés par arrêt du tribunal des crimes, & qui se trouvoient dans le cas du pardon. Enfin les mandarins, dans toutes les villes, eurent ordre d'avoir soin, aux frais de l'empereur, des vieillards pauvres & sans ressources, ainsi que des estropiés & des malades qui ne pouvoient subsister par leur travail.

1777.

L'année 1777, quarante-deuxième du règne de Kien-long, devint funeste au bonheur de ce prince. Il goûtoit les douceurs d'une paix profonde & solidement établie, lorsque la mort lui enleva successivement, l'impératrice, sa mère, l'aîné de ses fils & Chouhedé, son premier ministre, perte dont les plaisirs & les délices du palais de *Yuen-ming-yuen* n'ont pu le consoler, n'étant plus occupé depuis qu'avec ses ministres & ses conseillers aux affaires du gouvernement; & prenant à peine une heure chaque jour pour parcourir quelques allées de ce jardin & visiter les différens atteliers d'artistes qu'il y entretient. L'impératrice mère mourut la nuit du treize de la première lune (le deux mars) dans son palais de *Tchang-tchun-yuen*, où elle faisoit son séjour ordinaire lorsque Kien-long étoit à *Yuen-ming-yuen*, c'est-à-dire, les trois quarts de l'année. L'empereur aussi-tôt qu'elle fut expirée, se retira à Pé-king pour y attendre le corps de sa mère, qu'on y transporta sans appareil & comme si elle eût été encore en parfaite santé, à fin d'éviter l'embarras du cérémonial.

Cette princesse étoit dans sa quatre-vingt sixième année, & trois fois on avoit célébré le jour de sa naissance avec la pompe

la plus ſolemnelle par la cérémonie *Ouan-chéou* (1). KIEN-LONG qui n'a ceſſé d'avoir pour elle l'attachement le plus ſincère & le plus reſpectueux, répandit, en ces trois différentes occaſions, des bienfaits ſur le peuple. Cette princeſſe étoit entrée au palais, ſous le règne de Yong-tching, en qualité de fille à talens. Elle déclamoit en perfection ; & comme à cet art agréable elle réuniſſoit les qualités les plus aimables, elle plut à ce prince, qui la mit au nombre de ſes concubines. Elle eut le bonheur de lui donner un fils, & dès lors elle paſſa au rang des femmes titrées ou des reines. Pendant quarante-deux ans qu'elle a ſurvécu à Yong-tching, elle a eu la ſatisfaction de voir ce fils ſur le premier trône de l'Aſie, lui faire hommage de ſes heureux ſuccès, & ne ceſſer, malgré les grandes occupations du gouvernement, d'avoir chaque jour pour elle les aſſiduités & les prévenances du fils le plus tendre & le plus reconnoiſſant. Lorſqu'elle l'accompagnoit dans la viſite des provinces, il ne quittoit pas ſa voiture de vue pour être à portée de la ſervir. Quand il alloit prendre l'exercice de la chaſſe, il la conduiſoit auparavant à *Géhol*, où elle goûtoit les délices du frais dans le temps des plus grandes chaleurs : ce prince s'étudioit à tout ce qui pouvoit l'amuſer ; il lui récitoit des vers qu'il avoit faits, danſoit même en ſa préſence, & décoroit ſon appartement de peintures de ſa façon. Il ſembloit que ſa félicité, liée étroitement à celle de cette mère ſi chérie, ne pouvoit avoir de réalité qu'autant qu'elle vivroit : « Après toutes les cérémonies du nouvel an, dit KIEN-LONG » lui-même dans un écrit qu'il publia à l'occaſion de ſa

(1) *Ouan-chéou*, ſignifie *dix mille années de vie*. Cette cérémonie eut lieu la ſoixantième, la ſoixante-dixième & la quatre-vingtième année de ſa naiſſance.

» mort, je la conduifis moi-même à fon palais, près de » *Yuen-ming-yuen*; & lui ayant rendu mes refpects, je l'invitai à fe tranfporter, le neuf de la première lune, au jardin » de *Tchéou-tfing-yen*, où je me propofois de lui donner un » repas de famille, & de lui procurer le plaifir de voir tous » fes defcendans réunis. Le jour défigné, je fis illuminer le » jardin, & j'allai au-devant d'elle pour l'y conduire. Je la fis » placer à table, & je me mis à la tête de mes fils, petits-fils, » pour la fervir avec tout le refpect dont je fuis capable. Quel » fpectacle! quelle fituation attendriffante! Un fils touchant » à la foixante-dixième année de fon âge, fervir une mère qui » approchoit de fa quatre-vingt-dixième. Cinq générations en » ligne-directe, réunies dans un même lieu pour s'y réjouir » enfemble; l'hiftoire n'offre rien de pareil ».

Sa mort arriva quatorze jours après. Dans le teftament qu'elle fit, & où elle fe félicite d'avoir reçu de fon fils tous les honneurs qu'il eft poffible de rendre à la mère d'un fouverain, elle ajoute : « De quel accroiffement le bonheur dont j'ai joui » pouvoit-il être fufceptible? On m'affignera un rang à part » dans l'hiftoire, & mon exemple fera peut-être unique; quel » regret pourrois-je avoir en ceffant de vivre?

» Je fais, ô mon fils! que vous êtes plein de droiture, & » que les fentimens de la piété filiale que vous m'avez toujours » témoignés, font fincères. Au moment que je ne ferai plus, » n'allez pas vous abandonner à une douleur exceffive; foyez » maître de vous-même, & foumettez-vous fans murmure à » la loi de la néceffité. Continuez de vous conduire conformément à la bonté de votre naturel, & ne ceffez point de » donner des preuves de votre bienveillance. N'ordonnez rien » pour mon deuil, & tenez-vous-en à ce qui fera déterminé

» par le tribunal des rites. Ne différez pas vos ſacrifices au » ciel, à la terre, dans la ſalle des *ancêtres* & dans le temple » des Eſprits qui préſident aux générations. Ne manquez pas » d'offrir & d'ordonner les ſacrifices ordinaires à tous les » Eſprits en général ».

On dreſſa un catafalque à cette princeſſe dans un des appartemens de *Tchang-tchun-yuen*, où l'empereur ſe rendit pour recevoir ſon corps, qu'on y reporta, le vingt-neuf de la première lune, avec une pompe digne de ſon rang : le monarque accompagné des princes & des ſeigneurs de ſa cour, lui fit des cérémonies qui durèrent juſqu'au quatorze de la quatrième lune, qu'elle fut portée au lieu de ſa ſépulture, appellé *Si-ling*, à la diſtance de trente lieues de Pé-king.

L'aîné des fils de l'empereur, âgé d'environ quarante ans, ne put réſiſter à la fatigue d'un cérémonial auſſi long ; une légère inflammation de gorge négligée dégénéra en une eſquinancie qui l'emporta, le ving-huit de la ſeconde lune (le cinq avril). Ce prince, d'un naturel bienfaiſant, d'un eſprit droit & bon, s'étoit beaucoup appliqué aux affaires, & on fondoit ſur lui de grandes eſpérances relativement à la ſucceſſion.

Le premier miniſtre, Chouhedé, tomba malade en arrivant à *Si-ling* & mourut le lendemain. Cette perte fut auſſi ſenſible à KIEN-LONG que celle de ſon propre fils : il ne faiſoit rien ſans ſon avis ; & dans ces derniers temps, il l'avoit ſans ceſſe à ſes côtés. Il lui donna un nom honorable, ſous lequel il ſera connu de la poſtérité, & il fit placer ſon portrait dans le *Hien-léang-tſé*, ou le temple deſtiné en l'honneur de ceux qui ſe ſont diſtingués par leur ſageſſe & leur intégrité. Le général Akoui fut nommé premier miniſtre à ſa place.

La mère de KIEN-LONG n'avoit joui, du vivant de Yong-

tching, son époux, que du titre de reine; & pour être jugée digne de recevoir à perpétuité les hommages que les descendans de la famille impériale rendront à leurs *ancêtres* dans le *Taï-miao* qui leur est consacré, il falloit qu'elle fût reconnue impératrice avec des titres de distinction. Kien-long ayant fait approuver par les princes, les grands & les mandarins assemblés la feuille ou lame d'or sur laquelle ces titres étoient gravés, & qu'on avoit exposée devant son cercueil, la porta solemnellement, après l'inhumation, dans le *Taï-miao*, où il lui assigna le rang qu'elle devoit occuper & où cette princesse est connue sous le nom de *Hiao-ching, Hien-hoang-héou.* Dans le décret qu'il publia à cette occasion, il fit un détail des graces qu'il accordoit aux officiers qui avoient exercé quelques fonctions relativement au convoi; il les avança d'un degré. Il fit plus encore; il voulut que tous les mandarins de l'empire dont les pères & les aïeux n'avoient point possédé de mandarinats, fussent néanmoins censés descendre de race noble & qu'on leur en délivrât des lettres authentiques. Il eut soin encore en versant des graces sur ses sujets, de distinguer particulièrement ceux qui s'étoient signalés par la piété filiale ou par des actions qui pouvoient honorer leurs ancêtres: on leur assigna des titres honorables. Enfin il publia une amnistie en faveur des criminels qui avoient mérité une prison au-dessous de l'exil: on les abaissa d'un degré, & ils furent censés avoir satisfait à la loi. Il ordonna aux mandarins chargés du gouvernement du peuple, de redoubler d'attention relativement à l'entretien des hôpitaux, & de pourvoir à la subsistance des pauvres, des veuves, des orphelins, des estropiés & de toutes les personnes sans ressource, dans tous les endroits où il n'y avoit point de ces fondations. C'est ainsi que Kien-long suivoit son pen-

chant à faire du bien & rempliffoit les intentions de l'impératrice fa mère ; & comme il voulut faire participer tout le peuple à fes bienfaits, il déclara qu'il l'exemptoit d'une année de tribut.

« Lors du dernier *Ouan-chéou*, dit le monarque dans un » écrit qu'il rendit public, j'exemptai mes fujets d'une année » d'impôts fur les terres. Je me flattois, dans le fond du cœur, » que je pourrois leur accorder encore une fois la même grace » pour la même raifon ; mais ma refpectable mère étant montée » au ciel plutôt que je ne l'avois compté, je me trouve privé » d'une partie de la fatisfaction que je m'étois promife. Je » m'étois propofé d'exempter mes fujets d'une année de tribut « fur les terres en célébrant un autre *Ouan-chéou* (qui auroit eu » lieu en 1781 fi l'impératrice eût vécu quatre années de plus). » Je les en exempte, & c'eft encore elle qui eft cenfée leur » accorder ce bienfait, puifque c'eft à fon occafion. Je veux » que le fouvenir de cette vertueufe princeffe fe grave profondément dans leur efprit, & que leur cœur fe pénètre » de la plus fincère reconnoiffance pour elle. Dans le tréfor du » tribunal des fubfides, il fe trouve encore plus de foixante-dix millions d'onces d'argent : cette fomme fuffit de refte » pour les dépenfes ordinaires de l'état, qui font à la charge » de ce tribunal. Ainfi je veux que dans l'efpace de trois » années, à compter depuis le premier jour de l'an prochain, » tous mes fujets puiffent jouir du bienfait de l'exemption » d'une année de tribut. Que le tribunal des fubfides détermine l'année de remife pour chaque province ».

L'empereur en avoit accordé une pareille en 1745 & en 1770 ; & dans ces deux occafions, on avoit partagé la chofe de manière que dans l'efpace de trois ans, toutes les provinces

fe

se trouvèrent en avoir profité. On observa le même ordre pour la nouvelle exemption, & par ce moyen on eut toujours dans les coffres de quoi subvenir aux besoins de l'état.

DE L'ERE CHRÉTIENNE. *Tsing.* 1780. *Kien-long.*

KIEN-LONG, qui fait encore aujourd'hui les délices de la Chine, tiendra un rang distingué dans l'histoire de cet empire, non tant à cause de ses conquêtes, qui ne sont point en général du goût des Chinois, nation plus philosophe & plus laborieuse que guerrière ; mais par sa bienfaisance, par son application au gouvernement, & par ses autres qualités dignes du trône qu'il remplit avec tant de gloire & de majesté. Elle le louera sur-tout de son attention à faire avec exactitude les cérémonies religieuses auxquelles il est obligé en qualité de souverain pontife, & de sa piété filiale dont il a donné des preuves si constantes.

A l'exemple de Kang-hi & de Yong-tching, il emploie ses momens de loisir à cultiver les lettres, dans lesquelles il est en état de le disputer aux plus savans de son empire, & à composer des ouvrages dans les différens genres de littérature cultivés par les Chinois. On connoît en Europe l'*Eloge de Mougden*, en vers, qu'il fit en 1743, à l'occasion d'un de ses voyages dans cette capitale du Léao-tong, pour visiter le berceau de ses ancêtres & rendre des honneurs à leur sépulture ; poëme pittoresque, dans lequel il a eu le talent de faire entrer tout ce qu'il y a d'intéressant à savoir sur la nation des *Mantchéous* & sur les productions de leur pays. On connoît aussi la petite pièce de vers sur le thé, qu'il composa en 1746 dans une de ses parties de chasse en Tartarie, & qu'il a fait écrire sur des tasses d'une nouvelle porcelaine dont il a établi une manufacture à son usage particulier. Le Recueil de ses poésies, imprimé à Pé-king sous le titre de *Yu-tchi-tsi*, contient vingt-quatre

De l'Ere Chrétienne.
T-sing.
1780.
Kien-long.

petits volumes ou cahiers. On eſt encore redevable à ce prince laborieux, d'un abrégé de l'hiſtoire des *Ming*, publié ſous le titre de *Yu-tchi-kang-kien*, & d'une collection, en plus de cent volumes, de monumens Chinois, anciens & modernes, deſſinés ſur les lieux, gravés & accompagnés d'explications qui les font connoître : ce travail commencé il y a plus de vingt ans, a occupé un grand nombre de ſavans & d'artiſtes. On pourroit joindre à cette collection une eſpèce de diplomatique, qui préſente des modèles des différentes manières de tracer les caractères Chinois, en uſage ſous chacune des dynaſties qui ont gouverné ſucceſſivement le vaſte empire de la Chine : tous ouvrages qui atteſtent le génie de ce monarque & ſon amour pour les lettres.

Fin du Tome onzième.

DE L'IMPRIMERIE DE PH.-D. PIERRES,
Imprimeur ordinaire du Roi, rue Saint-Jacques.

